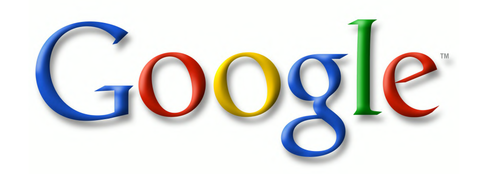
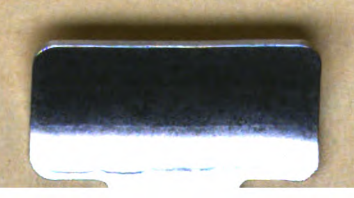
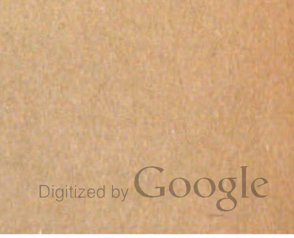








8.

HISTOIRE GÉNÉRALE
DU POITOU

HISTOIRE GÉNÉRALE

CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER, Charles Auguste.

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit,
hoc et ipse velim ; si autem minus dignè,
concedendum est mihi.

II. MACHAB., XV, 39.

TOME HUITIÈME



FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1891



CARTE
DE
L'EUROPE
Au temps des Croisades
Pour servir à
L'HISTOIRE GÉNÉRALE DU
POITOU
par Mr le Chanoine AUBER
1891
OCÉAN ATLANTIQUE
Rme DE NORVÈGE
Rme DE DANEMARK
Orcades
Hébrides
Ross
Invernesse
Scone
Edinbourg
Rme D'ÉCOSSE
Carlisle
IRLANDAIS
Danois
Rt de Galles
Chester
Rme D'ANGLETERRE
Norwich
Cambridge
Londres
Windsor
Exeter
Lubeck
SLAVONIE
Hambourg
Stettin
Magdebourg
Frise
Hollande
Minden
Goslar
Saxe
Anvers
Cte de Flandre
Aix la Ch.
Namur
Cologne
Franconie
Peronne
Rouen
Coutance
Normandie
Trèves
Bretagne
Rennes
Paris
S. Denis
Metz
Worms
Spire
Ratisbonne
DOMAINE ROYAL
Orléans
Troyes
Strasbourg
Bade
Nantes
Tours
Bourges
Auxerre
Dijon
Bale
Augsbourg
Poitou
Poitiers
Nevers
Besançon
Constance
Grandmont
Lausanne
Angoulême
Mâcon
Genève
Duché de Guienne
Clermont
Lyon
Bordeaux
Podium
Trente
Turin
Milan
Cahors
Agen
Valence
Toulouse
Bayonne
Plaisance
Bologne
Florence
Pise
Marseille
Arles
Nimes
Sienne
Rme Galice
LEON et de CASTILLE
Oviedo
Léon
Guimaraens
Burgos
NAVARRE
Huesca
Salamanque
Segovie
Coimbre
Portugal
Avila
Coria
Tolède
Saragosse
Barcelone
Dé de Portugal
Lisbonne
Evora
Beja
Talavera
Oreja
Cordoue
Séville
Valence
Rme DE VALENCE
ILES BALÉARES
CORSE
Aleria
Bonifacio
Rome
Anzio
Naples
Amalfi
SARDAIGNE
Sassari
Cagliari
MER TYRRHÉNIENNE
Murcie
Jaen
Grenade
Almeria
Carthagène
Oriheta
Algesiras
Tanger
Ceuta
MER
Al Djezair
Alger
Tedlis
Bougie
Bone
Tunis
Bizerte
Constantine
Hommamet
Trepani
Tlemcen
Thobnah
Rme DE KAIROAN
Kairoan
Mahadia
Salé
Mansourah
ROYe DE MAROC
AFRIQUE
Marakeh (Maroc)
Cabes
Tripoli
Marche des Croisés
1096 1e Croisade Pierre l'Ermite, Godefroy de Bouillon
1147 2e Croisade Louis VII
1189 3e Croisade Phil. Aug. Fred. Barberousse, Richard Cr. de Lion
1202 4e Croisade Boniface de Montferrat et Baudoin
1217 5e Croisade André de Hongrie
1228 6e Croisade Frédéric II
1248 7e Croisade St Louis
1270 8e Croisade idem


Echelles
Milles Romains
Myriamètres
Ingres
Novgorod
Slavines
LITHUANIE
Polotchanes
Smolensk
Minsk
PRUSSE
Koursk
Tchernigov
Kiev
Péréjalav
Vladimir
GRAND DUCHÉ DE RUSSIE
POLOVTZES
Khvalisses
Dregovizes
ROY DE POLOGNE
Galitsch
UZES
COMANS
HONGRIE
Presbourg
Khazares
PONT-EUXIN ou MER NOIRE
VALAQUES
Silistri
BULGARIE
Rº DE SERVIE
ADRIATIQUE
EPIRE
Trébizonde
Dorylée
Sardes
Smyrne
Rhodes
MÉDITERRANÉE
Rº DE DAMAS
Tibériade
Jérusalem
Hébron
Le Caire
Memphis
Suez
Palmire
Emesse
Lith. Bandoux Poitiers



LIVRE LIII

—

Depuis le premier divorce de Guillaume IX, jusqu'a l'avénement de Guillaume Adelelme au siége de Poitiers.

(De 1112 à 1127)

Désordres graves dans la vie de Guillaume IX.


e temps est venu où l'historien doit s'occuper de Guillaume IX au point de vue de sa conduite particulière, de son génie littéraire et de ses mœurs. Ce sont trois côtés de sa vie qui sont les moins honorables, si tant est qu'il en ait eu quelqu'un qui le fût. Jusqu'à présent, nous l'avons vu marcher sans autre éclat que celui de ses caprices en des voies où ni la conduite privée, ni la gloire militaire ne l'eût rendu digne de ses péres. Parmi ces derniers, tous plus ou moins s'étaient distingués par des vertus, des mérites militaires, des malheurs même immérités et supportés noblement. Aucun d'eux ne lui avait donné l'exemple d'une abjection aussi dégoûtante, aussi funeste à son gouvernement et aussi ouvertement dégagée de toute impression religieuse. Ce dernier trait que son époque ne dut comprendre qu'avec un profond étonnement, pése particuliérement sur sa vie parce qu'il fit de lui une exception affligeante à la généralité de ses contemporains. Ces détails d'une si déplorable biographie donnent à l'histoire une malheureuse ressemblance avec le roman, et

pourtant nous n'y suivons que des témoins justement estimés, contemporains des faits qu'ils racontent, et qu'une critique plus superficielle qu'éclairée a voulu parfois vainement infirmer. Il est vrai que la pauvreté humaine trouvera toujours des excuses banales pour les faiblesses les plus nuisibles à l'humanité ! C'est dire qu'en abordant la dernière partie de ce règne, nous entrons dans une tâche difficile peut-être, onéreuse certainement, mais dans l'accomplissement de laquelle le patriotisme doit moins consister à dissimuler des torts hideux qu'à en faire détester les impardonnables laideurs.

Remontons à quelques années, c'est-à-dire avant qu'un respect humain inspiré par sa position princière lui eût persuadé que son orgueil sinon sa piété, lui parlait ouvertement de la part qu'il devait prendre à une expédition qui contrecarrait en tout ses idées les plus habituelles et son amour bien connu du repos et de l'oisiveté !

Frivolité de la littérature des troubadours.

Dès les premiers jours de sa jeunesse, la légèreté de son esprit et une certaine disposition aux exercices littéraires lui avaient fait goûter les productions des troubadours, et il ne s'était jamais caché de quelques prétentions à surpasser les plus renommés par leurs triomphes. Les troubadours, au reste, ou Trouvères, empruntaient leurs chartes bien plus à l'imagination qu'à l'histoire, et trouvaient bien plus dans leur propre fond que dans les légendes les faits héroïques dont ils divertissaient les cours et les châteaux. On conçoit qu'une telle méthode de composition prêtait beaucoup aux idées frivoles : les femmes surtout en raffollaient et souriaient volontiers à des compliments ou à des allusions que le talent du poète avait soin d'exalter à leur adresse. Les chevaliers n'avaient pas moins à se louer des lauriers jetés sous leurs pas ou attachés à leur front ; en un mot les mondanités échangées avec les châtelains qui les payaient autant par un bon accueil que par des pièces d'or ou d'argent, avaient répandu dans la haute société des XIe et XIIe siècles un goût de dissipation et de

légèreté qui n'était pas toujours d'accord avec l'austérité des principes évangéliques.

Ce genre de plaisir, qui avait toujours séduit le jeune fils de Guy-Geoffroy, ne l'atteignit que mieux quand il fut parvenu à l'âge où la sagesse devint incompatible avec les étourderies du cœur et les séductions des sens. Cet entraînement fut encore augmenté par des rivalités trop peu capables d'en modérer les effets, et on cite un certain Ebles de Ventadoür avec lequel il s'escrimait souvent en vers libres et en folles prodigalités. Ce vicomte venait du Limousin à la cour du Duc; des journées entières s'y passaient en plaisanteries et divertissements déplacés, et ainsi se déformaient l'esprit chrétien, la dignité native, les habitudes de gravité qui, dans un prince chrétien, sont la multiple et infaillible garantie des bonnes mœurs et de la pureté de la foi. Caractère de ses premières années.

On voit qu'en Guilaume toutes ces garanties n'existaient pas. Lui-même avait sacrifié à ces muses scabreuses dont les chants des Trouvères cependant n'étaient pas toujours l'expression. Au contraire ses poésies, qui furent nombreuses, paraît-il, mais dont quelques rares pièces ont seules échappé au naufrage du temps, ne sont pas ce mélange de galanterie réservée et de sentiment religieux, ou ces éloges de l'héroïsme guerrier qu'on rémarque parfois dans Aimery de Péguillard, Bertrand de Born, Pierre Vidal, et tant d'autres qui, soit contemporains de Guillaume, soit venus après lui, tournent leur lyre vers l'Orient, en reçoivent les inspirations et requièrent la valeur des preux aussi bien que la piété des croyants de délivrer le Saint Tombeau, de soulager des frères enchaînés par les Maures, et gourmandant sévèrement dans leurs vers satyriques ceux qui préfèrent à cette double gloire le repos du foyer ou l'indifférence devant le travail et les périls. Guillaume n'est pas de ceux là! Ce qui nous reste de lui atteste trop ouvertement que s'il va partir, c'est qu'on l'y force. Après une campagné honteuse, il n'aura que des brocards et d'indignes Les troubadours. — Nature de leur talent. Comment Guillaume s'y associe

plaisanteries en souvenir de malheurs qui n'avaient pas été seulement les siens, mais ceux des plus braves princes en qui l'homme n'avait pas failli. Bientôt il retombera, sans aucune pensée sérieuse, sans vergogne ni retenue, dans la poésie érotique de bas étage, dans les récits égrillards, les anecdotes libertines qui lui valurent d'un auteur du temps cet éloge qui dit tout, et beaucoup trop « d'avoir été bon troubadour, bon chevalier d'armes, et couru longtemps le monde pour tromper les dames. » (a).

Ses désordres après son retour de la croisade.

Malheureusement ce qu'on avait vu de lui en Palestine, où il s'était vaillamment battu quelquefois, comme les Francs le faisaient toujours, confirmait trop cette réputation déshonnête. Le libertinage et l'orgie, les fréquentations scandaleuses où il renonçait à toute retenue, avaient signalé aussi son séjour en Palestine. Revenu dans ses domaines, il n'y reprit pas des habitudes meilleures, et il rechercha des distractions en dehors de ses devoirs les plus sacrés. Une sorte de scepticisme avait d'ailleurs fait irruption dans son âme à la suite de ses égarements d'immoralité. Il ne cachait pas la mauvaise humeur qui le portait au blasphème, aux murmures impies contre la Providence pour les revers qui l'avaient humilié. Il croyait moins à Dieu qu'à la fatalité, et partait de ces persuasions intéressées pour autoriser en lui toutes les passions coupables (b).

Ses enfants.

Philippe de Toulouse, sa seconde femme, qu'il avait épousée en 1098, lui avait donné huit enfants dont cinq filles. De ses trois fils, l'aîné Guillaume qui lui succéda, n'avait encore que treize ans à peine en 1112. Ses frères et sœurs abrités encore sous le toit paternel, ne recevaient aucune édification des habitudes paternelles, et c'était au mépris du respect qu'il devait à leur innocence comme au caractère toujours honoré d'une épouse irréprochable,

(a) Cf. Michaud, *Hist. des Crois.*, IV, 238 et suiv. — *Art de vérif. les dates*, X, 109. — Raynouard, *Hist. des Troubadours*, I, 236.

(b) Guill. de Malmesbury, *Hist. rer. Angl.* — Ordéric Vital, *Hist. Norman.*

qu'un des souverains les plus haut placés de la France s'oubliait jusqu'au mépris de ses touchantes vertus. On explique d'autant mieux par cette conduite la faveur qu'il avait accordée au roi de France, devenu le scandale de ses sujets, et comment une malheureuse complicité de déréglements ayant étouffé en eux tout sentiment de religion, le Duc avait osé troubler un concile où l'adultère était solennellement condamné. Dès ce moment cette publique adhésion à un roi déconsidéré avait perdu Guillaume dans l'estime de l'Europe, et son nom n'était plus séparable de celui de son suzerain dans l'universelle répulsion des honnêtes gens. Avec de l'intelligence, l'estime des arts et le goût littéraire qu'on accorde à Guillaume, cette inconduite, ce sentiment du mal sont toujours un contraste très défavorable à celui qui s'en fait l'objet.

Aussi cette insouciance du bien avait-elle produit enfin, à l'époque où nous sommes, un effacement complet de la conscience, et il n'eut pas honte d'aller jusqu'au concubinage public: ses propos, ses allures n'avaient plus aucune mesure. Il en vint jusqu'à s'attacher à une prétendue parente d'un de ses vicomtes, qu'il fit enlever et qu'il recueillit dans ce même palais qu'habitait la mère de ses enfants.

Ses relations avec Manbergeonne.

Ici nous avons à ne prendre de l'histoire que ce qu'elle offre de plus probable et non les assertions trop facilement répétées par quelques narrateurs qui trouvent plus commode de s'en tenir au fond d'une anecdote que d'en analyser les détails.

Au milieu de ses courses continuelles et des intervalles que lui laissait assez fréquemment sa guerre avec les Lusignan, il avait distingué à Chatellerault une jeune femme qui lui plut et avec laquelle, paraît-il, il ne lui fut pas difficile de s'entendre. Ce n'était pas une parente du vicomte de Châtellerault Aimery Ier, et encore moins sa femme, comme on l'a cru et redit souvent (1). On ne sait pas plus sa provenance que son nom qui ne peut être qu'un sobriquet inventé dans un moment de joyeuseté impudente, comme le



prince en avait souvent. Au reste il ne faudrait que la conduite tenue par lui dans tout ce qui touche à ces coupables relations pour se bien convaincre du profond aveuglement où mènent trop souvent les hommes qui se livrent à cette fougue insensée des passions les plus abrutissantes. Celle de Guillaume pour cette femme allait jusqu'à une exaltation qui dépassait toutes bornes. Il ne parlait que d'elle, il ne voyait qu'elle, et avait poussé l'oubli de toutes convenances jusqu'à la faire peindre sur son bouclier : afin disait-il, de ne pas la perdre de vue même pendant les combats.

Ces extravagances s'aggravaient encore par des propos déplacés : sa conversation n'avait pour objet que les choses les plus répugnantes aux honnêtes gens. Ainsi il avait témoigné le projet de construire à Niort, dans l'intérieur du château, une communauté de femme de mauvaise vie dont il faisait une sorte de parodie des maisons religieuses. Il n'avait pas honte de nommer l'abbesse, la prieure et les autres dignités parmi les dames de qualité dont il prétendait punir les résistances vertueuses à ses indignes caprices. Il y a loin de ces coupables plaisanteries à l'exécution d'un plan aussi scandaleux. Le château de Niort ne lui appartenait pas, et l'esprit du temps ne laisse pas supposer qu'un libertin, même puissant, osât braver ainsi l'indignation publique. Mais le seul fait de cette ignoble plaisanterie montre assez à quel homme on avait affaire et quelle estime devait en avoir le peuple qu'il scandalisait aussi sans pudeur.

De toutes parts, on s'indignait de ces dires et de cette vie où rien de respectable n'était plus respecté. Le clergé ne pouvait que gémir, mais s'exprimait franchement, et honissait sans réserve de tels exemples venus de si haut. On savait les chagrins de la vertueuse duchesse victime depuis si longtemps d'infidélités dont une rivale de bas étage osait se vanter publiquement.

Le comte est excommunié.

De tels excès appelaient enfin un remède suprême. Le crédit du saint évêque Pierre, dont l'énergie n'était pas

douteuse, s'était sans doute épuisée en de vaines observations. Qu'attendre d'un coupable insensible à tous remords, en qui la religion était éteinte, qui professait l'incrédulité pour tout se permettre, et ne répondait que par d'insolents quolibets à la parole de Dieu et de son évêque? Il est probable que ce fut après ces impuissantes démarches que Pierre recourut à un moyen plus efficace peut-être dans sa pensée. Angoulême avait alors pour évêque Gérard, deuxième du nom, qui l'était déjà en 1101, et généralement honoré encore pour son talent et la régularité de sa vie, ce qui ne devait pas durer longtemps. Le Duc l'avait pris en amitié dès ses premières relations avec un homme dont il estimait l'esprit et la science. Pierre espéra qu'un entretien du prélat avec le prince serait favorable à celui-ci, et, à sa prière, Gérard vint à Poitiers, adjura le coupable de se convertir et ne reçut que cette réponse insolente : « Avant de te vanter de cette conversion tu ramèneras d'un coup de peigne sur le devant de ta tête les cheveux qu'elle n'a plus. » — Ainsi la manie de rire de tout et de fermer toute discussion sérieuse par une mauvaise plaisanterie dominait toute la logique de l'incrédule. Il n'y avait donc plus qu'à le menacer de peines canoniques, et l'excommunication devenait imminente. Mais cette charge difficile appartenait à l'évêque diocésain, le seul qui eût juridiction quant à une pénalité de ce genre. Ce fut donc à Pierre II de parler de nouveau, il le fit, puis temporisa encore, et enfin arrivant le commencement de l'année 1114, il ne crut pas devoir pousser plus loin la condescendance. Il se décida après un nouvel avertissement, à tenter un dernier effort et devant une résistance dont l'impiété scandalisait les peuples, il recourut à cette mesure de rigueur. L'évêque lui déclara donc que son devoir l'y obligerait, et il ne tarda pas à le remplir. Jusqu'à l'un des dimanches suivants qu'il lui désigna, il voulait bien attendre encore une dernière réponse du comte.

Ce dimanche arriva, dès la veille l'évêque était revenu de

Lusignan, non loin duquel il avait consacré l'autel d'un prieuré de Saint-Gilles, situé au bord de la Vonne, et dont le lieu n'est plus connu depuis 1486 (a). Pierre allait assister à l'office dominical dans la cathédrale. Guillaume y était venu ayant son plan arrêté, et aussitôt que l'évêque a commencé la formule d'excommunication, le prince furieux bondit de sa place, s'élance vers l'évêque l'épée à la main, et le menace de mort s'il a le malheur de continuer. L'évêque alors feint de s'arrêter, surpris par cette violence inattendue, et dès qu'il voit la main de l'impie s'abaisser, il en profite pour achever la sentence, et ajoute ces héroïques paroles : « Prince, frappe maintenant, si tu veux... Je suis prêt ». Revenu à lui-même et dompté par cette généreuse audace, ou comprenant de quels incidents il va s'embarrasser, il finit encore par un de ces mots qui lui venaient au besoin et qui le caractérisent : « Non, dit-il, je ne t'aime pas assez pour t'ouvrir le Ciel ! » et furieux, il sort de l'église.

Ses nouvelles violences contre l'évêque qu'il exile à Chauvigny.

Mais après l'avoir méditée quelques jours, sa vengeance éclatait : il faisait envahir l'évêché et forçait le prélat de se rendre en exil dans son château de Chauvigny (b). On sait que ce magnifique domaine appartenait aux évêques de Poitiers. Ils en étaient donc seigneurs, et le saint prélat trouva cet adoucissement aux rigueurs de la persécution que du moins il serait encore chez lui et ne sortait pas de son diocèse. Avant de l'y suivre, revenons aux événements de notre histoire civile.

Guillaume envahit et s'approprie le comté de Toulouse.

Après son excommunication, dont sa colère avait atténué les effets sur sa conscience, le Duc songea à faire diversion à de telles pensées et aux préoccupations publiques par une de ces grandes entreprises qui ne manquent jamais d'absorber l'attention de tous. Il y avait d'ailleurs un intérêt personnel qui languissait depuis longtemps, et qui devait

(a) Redet, *Dictionnaire de la Vienne*, p. 376.

(b) De Chauvigny ; — *Chroniq. S. Maxent*, au 1113, Guil. de Malmesb., *ub sup.*

encore lui souffler l'esprit de la guerre ; et tout favorisait une entreprise dont l'oportunité devait le dédommager des profondes atteintes portées à sa fortune. On se rappelle, en effet, qu'avant de s'embarquer pour la Terre Sainte, Guillaume, dont les dépenses de luxe avaient été excessives, avait engagé son duché d'Aquitaine à Bertrand de Toulouse, fils du comte de Saint-Gilles, pour une somme considérable, à condition que son fils, qui n'avait pas encore douze ans, pourrait le racheter un jour si lui, Guillaume IX, ne revenait pas. Or, le jeune fils avait à peine atteint sa quatorzième année ; le pére n'était pas mort ; l'argent de sa vente était dépensé, le trésor ducal obéré, et le duché encore engagé.

Détail de cette injustice.

Guillaume voyant donc son existence princière en fort mauvais état, pensa qu'il fallait reprendre le gage qu'il avait laissé aux mains du comte de Toulouse. La partie liée était belle. Raymond de Saint-Gilles, qui, d'ailleurs, avait fait vœu de se croiser pour toute sa vie, était mort en Palestine en 1105 : Bertrand son fils était allé en 1109 se livrer lui-même aux travaux de la croisade et y était mort en 1112. Ce n'était donc pas à des défenseurs directement intéressés que le conquérant avait affaire, mais à des tiers moins difficiles, pensait-il, à maîtriser. Telles furent les calculs de Guillaume, qui allait à la fois rentrer dans son domaine et s'adjoindre une riche source de nouveaux revenus. Voilà comment en 1114 et presque aussitôt sa sacrilége sentence contre son évêque, il se jeta sur le comté de Toulouse, trés vaste alors parce que, entre la ville et de nombreux *pagus* depuis la Garonne et les Pyrénées jusqu'aux Alpes, il comprenait encore le duché de Narbonne et le marquisat de Provence, c'est-à-dire toute l'ancienne Septimanie qu'on n'appelait plus ainsi depuis quelque temps, mais toujours représentée par les diocéses de Narbonne, de Béziers, d'Agde, de Carcassonne, de Lodève, de Maguelonne, de Nîmes et d'Uzès. On juge de l'importance du coup de main, surtout en y ajoutant le marquisat de Provence, soit tous les pays compris entre

le Rhône, l'Isère, les Alpes et la Durance (a). Sans doute il ne comptait pas posséder comme prix de la guerre des terres si nombreuses et si considérables, tous les seigneurs féodaux ne pouvant lui laisser espérer une même soumission. Mais toujours est-il qu'il régnerait à Toulouse, et des révoltes partielles ne pouvaient inquiéter un homme peu disposé à regarder comme le plus grand de tous le crime des guerres injustes destinées à s'assurer contre de légitimes revendications les droits usurpés d'un orphelin. Quoi qu'il en soit, cette manière de battre monnaie dispensait Guillaume d'une nouvelle altération des siennes. Au reste la guerre ne fut pas longue. Les représentants de la maison de Toulouse, surpris à l'improviste, comprirent l'inutilité d'une résistance prolongée. Le jeune Alphonse Jourdain, né en Palestine en 1103, avait été amené en Gascogne par Guillaume, seigneur de Montpellier ; il n'avait encore que neuf ans, car c'était en 1112, et le Duc avait bien compté sur cette circonstance pour moins redouter toute opposition. Alphonse, incapable de résister, se réfugia en Provence et laissa l'usurpateur maître pour quelques années du territoire envahi pour la seconde fois par le perfide suzerain.

Voyons maintenant ce qui se passait à Chauvigny.

Arrivée de l'évêque Pierre II à Chauvigny.

Nous savons, par ce que nous avons vu de cette importante localité, que le château seigneurial appartenait aux évêques de Poitiers depuis Isembert Ier, qui l'avait fait bâtir ou puissamment augmenter sur l'emplacement d'un manoir bien antérieur. C'est celui dont les belles ruines parlent encore si éloquemment de son ancienne splendeur, dominant les ravissantes campagnes de la Vienne et la petite ville qu'il surmontait à l'Orient, laquelle était aussi de la création d'Isembert. A l'Est, de magnifiques et vastes jardins occupaient la vallée d'où sort encore le ruisseau de Talbast, qui traverse la ville pour se rendre à la Vienne.

(a) *Art de vérifier les Dates*, IX, 378 ; — D. Vaissette, II, 470.

C'était là que Pierre allait expier la magnanimité de son courage d'apôtre. Il n'aimait pas assez le monde, tel surtout que le lui avait fait depuis longtemps la conduite de Guillaume, pour s'effrayer d'une prison, et il s'y serait confiné sans regret, si son zèle habituel n'y eut pas dû être entravé. Néanmoins, il subissait aussi avec la résignation réfléchie d'une âme élevée l'épreuve que la Providence lui imposait. Il s'y achemina donc accompagné de son vicaire général Martial Hubert, et d'un petit nombre d'ecclésiastiques. Les vassaux et la foule, parmi lesquels était formé un corps de hallebardiers précédé de trois clairons, allèrent au-devant de lui jusqu'à une demi-lieue de la ville. Le peuple suivait chantant des cantiques et portant des branches de lauriers. L'évêque était descendu de son char et fit le reste du trajet à pied jusqu'aux abords de la ville. Arrivé au pont qui traversait la rivière et donnait accès à la première rue, l'évêque trouva le Chapitre, d'institution récente, l'attendant et lui faisant accueil comme à un saint persécuté, son chef et son pasteur. On se dirigea au chant *de Benedictus qui venit in nomine Domini* vers l'église Saint-Pierre, la collégiale certainement terminée alors, mais dont le siècle précédent avait vu poser les fondements. Ce fut là, au pied du grand autel, que le noble exilé offrit son sacrifice au Dieu pour lequel il souffrait. La population était là affectée de joie et de tristesse, car elle possédait un seigneur digne d'être aimé d'elle, et savait trop bien de quelles injustices il était frappé.

Comment il pourvoit à l'administration du diocèse.

Le saint, qui ignorait pour combien de temps il entrait dans cette solitude, confia la direction de son diocèse déjà divisé en trois archidiaconés, ceux de Poitiers, de Brioux et de Thouars, à des archidiacres qui y étaient depuis longtemps en plein exercice. Celui de Poitiers fut donné à Adelme ; Hervé eut celui de Brioux, et Gilbert continua ses soins aux pays de Mauges et de la Gâtine. A peine était-il pourvu de ses hautes fonctions

qu'il les remplit avec zèle, se montra charitable à tous, et pendant la courte durée de sa charge il continua, à l'exemple de ses prédécesseurs, à se montrer favorable aux couvents, et c'est à lui que l'abbaye de Saint-Maixent dut le prieuré de Saint-Georges-de-Noisné, qui devint alors et est encore une paroisse de 1,500 âmes, du canton de Mazières (Deux-Sèvres), dans l'arrondissement même de Parthenay.

Sainte vie de saint Pierre II dans sa solitude.

Quant au saint prisonnier, il se fit dans son château une vie d'études, de prières et de prédications. Il y édifiait tout son personnel, assistant avec le Chapitre aux offices du jour et de la nuit, promenant chaque soir ses réflexions sous les grands arbres de la demeure féodale, ou conversant avec ses prêtres des choses de Dieu et de la nature. L'administration de ce fief important et des lieux qui en dépendaient n'eut pas moins de part à son attention et à ses soins. Autour de lui plusieurs abus disparurent; il fit fermer des lieux de débauche, arrêta des désordres publics, abolit à cause des abus dont elle était devenue l'occasion la fête des *fous* encore en usage dans l'église collégiale (2); il obtint souvent par la persuasion ce qu'il aurait pu craindre d'abord de n'arracher que par la force. Ainsi, modèle des évêques par sa piété soutenue et son amour des âmes, il était celui des barons par sa pratique de la justice, de la fermeté, et du soin qu'il se donnait de faire rendre les honneurs obligés à Dieu et à la religion (3).

Le mal des ardents observé cette année.

Une particularité de cette même année 1114, nous est révélée par le moine chroniqueur de Saint-Maixent. Il parle de la mort de Pierre, premier abbé de Fontgombaud, qui aurait succombé à une attaque du mal des ardents. Comme il n'est pas mention depuis longtemps de telle maladie restée en France à l'état d'épidémie, on se demande si elle y revenait parfois, s'attaquant, en quelques circonstances données, à quelques individus frappés de certaines prédispositions, de la même manière qu'on voit encore parmi nous le choléra de 1832 revenir de temps à autre et

faire de rares victimes quand on ne soupçonnait plus sa réapparition. Ce sont des observations que nous livrons à l'étude des praticiens.

Guillaume IX dut demeurer quelques temps à Toulouse où il s'établit en maître afin d'y asseoir son usurpation. Là encore ses habitudes de débauches lui procurèrent de nouvelles liaisons, et un fils lui naquit clandestinement qui fut nommé Aymar (a) : il devait marquer plus tard une nouvelle branche de la maison de Poitiers, et devint la tige des Valentinois. Il est bon de placer ici ce qui regarde les commencements de cette seconde dynastie qui porta le nom de notre province et s'acquit depuis le XIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe plus d'un genre d'illustration. Origine de la maison de Poitiers. — Valentinois.

Donc ce fils naturel de Guillaume IX, que dès ce temps on appela Aymar de Poitiers, habitait le pays de Toulouse où il était demeuré du vivant de son père, dont il avait peu à attendre à cause de la nombreuse lignée de celui-ci, et aussi peut-être à cause de la mauvaise impression qu'avait faite cette naissance. Il arriva, quand il avait à peine vingt-deux ans, que la comtesse de Marsanne, seigneurie du Valentinois située à trois lieues de Montélimart, sut que ce jeune homme qui n'avait pas de position et qui payait bien de sa personne par les avantages physiques et l'estime qu'on faisait de lui, avisa qu'il pourrait lui être utile si elle l'appelait à son aide contre des seigneurs dont elle supportait mal le mauvais voisinage. Elle traita donc secrètement avec lui par des affidés qui lui dévoilèrent ses desseins. C'est pourquoi on vit un jour arriver à Montélimart le jeune chevalier accompagné d'assez de gens pour attirer l'attention de la contrée. Un entretien fut ménagé d'où il résulta que le jeune homme s'engageait à soutenir la comtesse contre les entreprises des évêques de Valence et de Die, qui lui faisaient une forte guerre. L'esprit chevaleresque ne recula point devant cette tâche. S'étant mis aussitôt en campagne, Comment Aymar de Poitiers s'y fait remarquer.

(a) *Art de vérifier les Dates*, X, 109.

il ne tarda pas à restituer à la dame plusieurs villas et châteaux qu'on lui avait enlevés; si bien que celle-ci ne crut pouvoir mieux reconnaître de tels services qu'en lui offrant en mariage sa fille unique et pour dot toutes les terres qu'elle possédait dans les deux pays (a). L'union se fit: de ce mariage naquit un Guillaume de Poitiers qui succéda à son père vers 1140; et la nouvelle famille fut ainsi fondée, portant, au loin et dans une longue suite de descendants, les noms des souverains de l'Aquitaine (b).

Suite des égarements de Guillaume IX.

Cette nouvelle paternité n'avait fait qu'attacher plus étroitement Guillaume à ses désordres. Rien n'y mettait obstacle et, familiarisé avec le mépris public, il ne craignait pas d'insulter sa femme légitime en procurant à Maubergeonne dans son palais tous les agréments d'un luxe audacieux, répandant l'or et la soie dans ses appartements, ornant ses jardins d'arbres rares et d'œuvre d'art qui en faisaient un séjour séduisant, y multipliant les bosquets mystérieux, et dans ses boudoirs couvrant les murs de peintures lascives et de tapisseries où le regard alimentait les passions criminelles. Le malheureux enfin se livrait sans honte à toutes les impudeurs possibles; son aveuglement allait jusqu'à faire de sa vie entière une suite impardonnable de perversités, et professant ouvertement les exemples les plus funestes de l'immoralité la plus révoltante (c). Ainsi de Toulouse où il demeurait souvent depuis son usurpation, il ne revenait à Poitiers que pour reporter l'affliction et le dégoût dans les cœurs honnêtes, et, plus d'une fois, il emmena à Toulouse sa complice, qui n'y paraissait pas plus embarrassée que lui du rôle qu'il lui faisait jouer.

Sa rupture calculée avec tout ce qui touche à l'Eglise.

Et pendant que cette vie de prince se souillait sans remords d'impardonnables excès, l'évêque, sa victime, priant

(a) Duchesne, *Preuves de la généalogie des Comtes de Valentinois*, p. 5.

(b) Duchesne, *ub sup.. Art de vérifier les Dates*, X, 469.

(c) *Manuscrit de Beaulieu.*

pour lui chaque jour, mourait peu à peu dans la prison qu'il lui avait assignée. Il l'avait laissé dans un total abandon, ne s'occupant pas plus du prélat que s'il n'avait pas existé; heureux sans doute de n'avoir plus à redouter ni sa présence gênante ni ses reproches importuns, cédant en cela probablement aux sentiments de haine d'une femme à qui il ne refusait rien de ses caprices parfois cruels, et dont l'influence opérait, depuis le commencement de son règne honteux, sur la conduite religieuse du malheureux prince, car celui-ci semble, par le silence des chartes à cette époque, complètement étranger aux pieuses générosités faites par tant d'autres aux fondations ou établissements ecclésiastiques. C'était tout au plus qu'on l'avait vu en 1112 favoriser la Maison-Dieu de Montmorillon d'un diplôme qui lui donnait quelques droits sur les ventes et péages qui appartenaient à son domaine ducal (a). Quant aux autres donations mentionnées depuis en une foule d'actes de ce genre, on n'y voit ni son seing, ni mention quelconque de son consentement. C'est le signe évident et prolongé de ses mauvaises humeurs qui vont jusqu'à l'hostilité, et l'on peut reconnaître dans son histoire le temps de ses plus folles exaspérations à cette abstention calculée de tous ses rapports avec l'Eglise et ses pasteurs.

L'esprit public résiste à ses mauvais exemples.

Et pourtant, en dépit de ses mauvais exemples, et comme pour témoigner du peu d'estime que la partie saine de ses sujets faisait de ses mœurs et de ses idées, le même esprit de piété vivait dans les masses, l'enthousiasme des croisades ne cessait pas ; il contribuait même à la piété publique, il poussait chaque jour quelques guerriers ou pèlerins de plus vers la Palestine, et à en juger par le Poitou, l'amour des maisons religieuses portait à des générosités incessantes envers elles : les mains s'ouvraient toujours en faveur des abbayes de Saint-Cyprien, de Montierneuf, de Saint-Maixent, de Nouaillé, de la Trinité,

(a) *Manuscrit de Beaulieu*, ub sup.; — D. Fonteneau, XXIV, 399.

de Mauléon, de Saint-Séverin et de Charroux. On dirait que la Providence, en continuant d'inspirer ce dévouement des âmes pour ces œuvres civilisatrices, menait la France à son but, et voulait assurer ses destinées de nation chrétienne en opposant l'esprit du calvaire aux désordres des intelligences fourvoyées.

Contiuuation de la guerre entre les comtes de la Marche et les Lusignan.

A propos de Charroux dont nous parlons, disons que les Lusignan n'étaient pas encore parvenus à en devenir les maîtres. Almodie de la Marche y régnait toujours en 1115 avec Audebert et Boson, ses deux fils qui, pendant qu'elle avait mis à profit son habileté de gouvernement, l'avaient puissamment secondée contre les entreprises armées de leur opiniâtre compétiteur. Cette année, un an ou deux avant sa mort, Almodie, fort âgée, possédait à Châtain, non loin de Charroux, une église de Saint-Pierre-ès-liens dont elle fit un prieuré pour l'abbaye de Saint-Amand-de-Boixe, au diocèse voisin d'Angoulême [a]. Cette maison datait de 988 et suivait la règle de Saint-Benoît. L'abbé de Saint-Amand avait la nomination du prieuré et de la cure. On ne sait comment ce bénéfice passa aux évêques de Poitiers ni à quelle époque. Toujours est-il qu'il leur appartenait lorsqu'en 1226, l'évêque Philippe traita avec l'abbé de Saint-Amand, Arnaud, pour ramener sous sa dépendance l'église de Châtain très voisine de son abbaye, moyennant la cession faite à l'évêché de Poitiers de l'église de Saint-Clément de Chasseneuil, toute voisine de la ville épiscopale.

Fondation du prieuré de Châtain.

Châtain reprit donc son ancienne forme d'église prieuriale et conserva le titre de paroisse jusqu'en 1790 : elle était alors de l'archiprêtré d'Ambernac en Angoumois, quoique de la baronnie de Charroux et de la sénéchaussée de Poitiers [b]. L'église de Saint-Pierre est romane du XIe siècle. On trouve au village de Bonnesac un tumulus entouré de larges

(a) Redet, *Dictionnaire de la Vienne;* — Besly, *Evesq. de Poict.*, p. 75; — D. Fonteneau, IV, 325; Châtain, *Castaniacus,* est encore une paroisse du canton de Charroux, ayant une population de 950 âmes.

(b) D. Fonteneau, XX, 401.

fossés et dont la plateforme indique un lieu de défense ou d'observation; à Fontlebon un reste de l'ancien château du XIe siècle; des souvenirs militaires vivent encore autour de Châtain sous le nom de *champ de la mort* et *champ de bataille,* et les vestiges d'un camp retranché. L'origine de ce lieu remonte jusqu'à l'époque gauloise.

Revenons à notre saint prisonnier de Chauvigny.

Vie intérieure de saint Pierre II à Chauvigny.

Dans sa solitude il s'était installé comme s'il n'avait jamais dû en sortir, comme une âme d'élite où préside toujours l'idée du devoir, et qui, surtout lorsqu'elle est honorée du sacerdoce, comprend qu'elle doit toujours user d'un zèle surnaturel pour en remplir les augustes fonctions dans la mesure de la force qui lui en est laissée. Dans cette pensée, il n'avait eu garde de se séparer des jeunes clercs qu'il avait formés jusque-là dans la maison épiscopale à la science ecclésiastique et aux vertus qu'un prêtre doit aimer. C'était lui qui se chargeait chaque jour de leur instruction par des entretiens fréquents et des exemples de piété et de douceur qui le leur faisaient regarder comme un père. Il joignait à ces préceptes les soins habituels du saint ministère. Il ne cédait à aucun prêtre, à l'occasion, ni l'administration des sacrements, ni la visite et la consolation des malades, ni la distribution des aumônes; et comme il ne s'était jamais épargné les peines et les travaux d'un épiscopat déjà long, il comptait ne rien retrancher de son dévouement et de ses labeurs qui semblaient s'allier en lui avec un rare esprit de pénitence, et une patience qui allait jusqu'à ne lui laisser prononcer aucune plainte contre son injuste persécuteur.

Ses derniers jours et sa mort

Mais Dieu allait donner une bénédiction suprême à cette mémorable vie. En 1115 l'auguste prélat devait avoir soixante-dix ans, sinon plus. Le courage dans les émotions et les dangers, ses austérités dont il ne consentait pas à se démettre, peut-être aussi le passage subit d'une existence active à un repos relatif, nouveau régime

difficile à un tempérament plié depuis longtemps à des habitudes si différentes, furent autant de causes qui altérèrent ses forces et hâtèrent ses derniers jours. Après une courte maladie, il mourut de la mort des saints, le 4 avril 1115, après vingt-huit ans d'épiscopat. Cette mort, pleine de ferveur, était la couronne d'une vie pleine d'édification, de courageux amour pour la liberté de l'Eglise et pour le maintien de sa discipline. A cette gloire il ajouta celle d'avoir souffert pour la justice, en bravant sans colère mais avec une fermeté d'apôtre la persécution d'un pouvoir égaré. Dieu y ajouta la grâce des miracles qui lui avait été donnée plus d'une fois pendant sa vie. Ces miracles se multiplièrent après sa mort; aussi la vénération des fidèles ne lui manqua pas, ceux qui l'avaient connu l'honorèrent comme un saint, et bientôt autour de sa dépouille mortelle on alla en foule, et du temps encore de son persécuteur, chercher des guérisons, des inspirations de sainteté. Ces dispositions populaires ne trompent pas. Les récits de sa mort et de sa vie répétés dans les auteurs du temps, les prodiges que purent constater ses contemporains, lui firent bientôt un nom béni dans l'Eglise, et celle de Poitiers l'honora aussitôt, et depuis, sans interruption dans sa liturgie, en faisant sa fête le 4 avril.

Sa sépulture et son culte.

Il y a eu quelques contradictions dans les auteurs qui ont parlé de sa sépulture, les uns le disant enseveli à Fontevrault, les autres à Saint-Cyprien de Poitiers. Ce qui est certain, c'est que ses reliques furent partagées tout d'abord entre le premier de ces monastères où lui fut donnée, dans le sanctuaire, à droite de l'autel majeur, une place près de laquelle vint se coucher deux ans après le B. Robert d'Arbrissel. Une autre tombe lui fut donnée aussi dans la basilique de Saint-Cyprien, et soit qu'il en eût exprimé la volonté, soit que la piété de ses amis lui ait voué ce dernier asile, il faut reconnaître qu'il y avait des droits égaux, ayant été le fondateur empressé de l'une de

ces maisons, et le bienfaiteur assidu de l'autre pendant le cours de son long épiscopat (a).

Comment Guillaume IX se réjouit de ce malheur.

Le Comte de Poitiers fut peu attristé, on le devine, de cette mort dont il était la cause évidente. Selon son habitude, il eut le mauvais goût d'en faire une triste plaisanterie, nouvelle preuve de son endurcissement. « Je suis fâché, s'écria-t-il, de ne l'avoir pas fait mourir plus tôt. Il m'aurait eu une grande obligation d'avoir avancé son bonheur » (b). Il montra, du reste, comme il acceptait avec joie cet événement qui semblait le délivrer d'un témoin, malgré tout importun, de ses égarements.

Il répudie sa seconde femme Philippe de Toulouse.

Il n'y eut d'évêque à Poitiers que deux ans après. On ne put guère douter que cette vacance inusitée ne fût motivée par les empêchements qu'il y mit, étant le seul qui pût y avoir quelque intérêt, et dont la volonté pût réellement s'y opposer. Il donna même plus d'une preuve de son système tout arrêté à cet égard. Maubergeonne, qui avait ses appartements au palais et y trouvait trop souvent un lieu de plaisance, y fut appelée dès l'année suivante et y remplaça définitivement la véritable dame du logis, Philippe étant répudiée et forcée de sortir. Ce fut une ère de repos commençant alors pour la malheureuse femme qui était restée exempte de tout reproche pendant la trop longue crise qu'elle traversa. La main de Dieu se chargea de guérir la blessure de son cœur. Elle ne récrimina pas contre cette dernière injustice. Elle se tourna vers Robert, le saint missionnaire qui soutenait toujours dans la contrée l'esprit de pénitence. Il l'engagea à y recourir comme à un suprême adoucissement à ses peines et à un moyen de conversion pour son indigne époux. Elle entra donc à Fontevrault où étaient venues déjà plusieurs autres femmes des plus élevées du Poitou et de l'Anjou. Comme elles, on l'y voit faire profession, et elle y mourut deux ans après

Qui meurt à Fontevrault.

(a) *Gall. Christ.*, II, col. 1170 et suiv. ; — Guill. Malmesb., *Hist.*, I, lib. V.

(b) Guil. de Malmesbury. *De gestis Henri II*, I, lib. V.

dans les sentiments d'une piété qui espère tout des pardons qu'elle a prodigués (4).

Quelques-uns ont fort mal raconté tout cela. A les entendre, ce serait Philippe qui, de son plein gré et outrée enfin de ce qu'elle avait à souffrir, aurait quitté son mari après l'invasion de Maubergeonne dans la maison conjugale : ce dont personne n'aurait eu le droit de la blâmer. La vérité est que le Duc ne pouvait souffrir une contradiction si légitime, et se débarrassa de liens qui lui pesaient afin de donner à sa concubine une place incontestée dans son propre palais.

Guillaume IX continue ses désordres.

En effet, après l'éloignement de Philippe, il ne craignait plus rien, et ne garda plus aucune mesure. La femme perdue se prêta à paraître définitivement la duchesse d'Aquitaine. C'est à cette époque sans doute, qu'il faut reporter ces excès publics mentionnés par Martial Hubert où les deux coupables semblaient absorbés dans un aveuglement réciproque, et vécurent ainsi plusieurs mois sans retenue aucune, sans nulle honte. Cependant un calcul de politique rusée le détermina à reconstituer le ménage qu'il venait de dissoudre. Il s'était enfin aperçu que son excommunication, sous le coup de laquelle il restait toujours, le tenait dans une très fausse position devant le monde, y compris beaucoup de ses serviteurs les plus considérables dont sa conduite n'avait pas l'approbation. Il chercha donc à faire un troisième mariage à l'abri duquel il put demander l'absolution : et il choisit pour nouvelle compagne, Hildegarde, dont on ne dit ni la famille ni aucuns précédents, et qui probablement était une femme de bas étage, se prêtant à une comédie dont elle ne prévoyait pas l'issue : car après moins de deux ans, se dégoûtant d'elle, il la répudia à son tour pour reprendre Maubergeonne, dont au reste, il ne s'était jamais séparé entièrement.

Son troisième mariage. — Ses motifs secrets.

Ce nouvel acte de cynisme lui amena de nouvelles avanies. Toutes les passions égarent : il n'en est pas une plus

capable d'oblitérer le sens commun que la luxure avec ses emportements brutaux et la multiplicité de ses aventures, étrangetés inattendues. Dans ceux qui se font ses victimes, toujours volontaires, elle altère les sources de la raison, elle oblitère jusqu'à la dernière pensée religieuse, et concentre sur un seul objet, si méprisable qu'il soit, les impressions honnêtes et tous les bons mouvements d'une nature la mieux douée. Guillaume IX était une de ces victimes. Des luttes cruelles allaient être la conséquence funeste de ses extravagances, et cette fois c'était le cœur qui allait avoir à expier chez lui ses déplorables égarements.

Ses enfants.

Il avait eu huit enfants, avons-nous dit, de Philippe de Toulouse. L'aîné Guillaume était destiné à lui succéder, Raimond, le puiné fut plus tard prince d'Antioche, ayant été appelé à l'héritage de Boëmond ; le troisième Henri, devint moine de Cluny. Quant à ses cinq filles nous n'en connaissons que deux, dont l'une, Audegarde, entra avec sa mère à Fontevrault et l'autre qu'on appelle Agnès et Mathilde, épousa en premières noces Amaury, vicomte de Thouars de 1122 à 1127, et en secondes Ramire II, roi d'Arragon (a). De cette nombreuse lignée qui aurait dû protéger une mère vertueuse contre de trop coupables dédains, l'aîné allait ajouter un caractère malheureux à tous ceux qui avaient déprécié sa famille. Le jeune homme, né en 1099, touchait à sa dix-huitième année lors de l'expulsion de sa mère. Depuis qu'il avait pu apprécier ses chagrins, il avait perdu toute estime pour son père ; il s'indignait souvent de cette impardonnable conduite qui ne pouvait être pour lui une école de respect non plus que d'affection. Ce dernier outrage surtout l'exaspéra : il se mit en révolte ouverte, sortit du palais et déclara une guerre de haine à celui qui semblait le délier de tous ses devoirs. En pareil cas, le raisonnement ne sert plus de rien ; les conseils de ses amis, ceux de sa mère elle-même ne purent le retenir, et bientôt des dévas-

L'aîné se révolte contre lui.

(a) *Art de vérif. les dates*, X ; — Imbert, *Vicomtes de Thouars*, p. 360.

tations sur les terres paternelles annoncèrent une série d'attaques nombreuses où les entreprises du fils ne furent pas toujours repoussées avec succès. Les événements qui marchèrent parallèlement à une suite de batailles sont peu connus, et absorbèrent pendant sept ans ce qu'on aurait appris avec intérêt de ces différends de famille (5). C'est donc vers les grandes lignes de notre histoire que nous allons nous tourner.

Pendant que duraient ces graves dissensions où les mauvais côtés de la vie humaine jouaint des rôles où le sang n'avait pas moins de part que l'ambition et l'incontinence, l'œuvre de Dieu, toujours plus haute que les misérables calculs de la terre, marchait à ses fins et fortifiait les âmes dans les voies de leur éternité.

Mort de Robert d'Arbrissel.

Un des hommes les plus remarquables de ce temps, et qui avait eu la plus grande part à la révolution morale qui s'y était accomplie, disparut le 25 février 1117. C'était Robert d'Arbrissel, toujours infatiguable, et que la mort devait surprendre encore engagé dans ses travaux. Il parcourait le Berry en prêchant partout où se trouvait un village, et il était arrivé à Orsen, nouvelle abbaye dépendante de Fontevrault (a). De là il s'en était allé visiter celle de Déols ou Bourg-Dieu, où étaient des Bénédictins qu'il aimait. C'est là, que se trouvant malade, il voulut revenir à Orsen, demanda à quelques disciples qui l'accompagnaient de lui préparer un cercueil et demanda qu'on le rapportât à Orsen où il désirait mourir parmi les siens. On l'y transporta donc, et c'est là, qu'entre les mains de Liguaire, archevêque de Bourges, qui était accouru près de lui, il rendit son âme à Dieu. Il avait exprimé le désir d'être inhumé à Fontevrault et d'y reposer parmi ceux qu'il avait sauvés des naufrages du monde, y créant pour eux un port qui était celui de l'Eternité bienheureuse. Ses nombreux enfants l'y accueillirent, et, après les prières d'usage, il fut déposé

(a) *Mémoires des Antiq. de l'Ouest,* XI, 317.

sous le grand autel, non loin de son saint ami Pierre de Poitiers, le plus grand et le plus zélé protecteur de son œuvre.

Ses vertus et les honneurs qu'on lui rend à Fontevrault.

Traité de Bienheureux après sa mort, il eut l'estime et la vénération de tous comme il les avait eues pendant sa vie. Contemporain des croisades, il avait semblé destiné par la Providence à une croisade d'un autre genre, où ceux qui ne pourraient pas faire le grand pélerinage aborderaient néanmoins une plage bénie où la croix et les puissants souvenirs du Sauveur et de sa Sainte Mère prieraient sur la sainte montagne pour ceux qui combattraient au loin dans les pleines d'Antioche et de Jérusalem. Le premier il avait donné l'exemple des austéres vertus qu'il avait recommandées. Un pain grossier, de l'eau pure, un travail qu'interrompaient seules quelques heures d'un rare sommeil pris sur la dure ; des vêtements sans valeur, une marche de tous les jours nus pieds et à travers des chemins à peine frayés, voilà tout l'homme, et voilà aussi ce qui n'empêcha pas l'envie d'attaquer la sainteté de sa vie et la pureté de son apostolat, uniquement parce qu'il est de la destinée des grandes vertus ici-bas de susciter les grandes calomnies. La malignité s'empara après lui vers la fin du xv[e] siècle d'une lettre de Geoffroy, abbé de Vendôme, où des conseils au saint homme et des avis donnés à propos de quelques méchancetés des mondains, passèrent aux yeux de certains précurseurs du protestantisme pour une condamnation des mœurs les plus pures et d'une sainteté dont personne n'avait jamais douté. On reconnaît là cette vieille redite des mêmes mensonges dont *il reste toujours quelque chose*, à la plus grande gloire des impies et des libertins (a).

Fondation du monastère de Montazay.

Un peu avant ou peu après, entre 1117 et 1119, une donation de terres fut faite à l'abbaye de Fontevrault par un seigneur des environs de Gençay, Amaury du Bernard,

(a) Gofred. Vindoc, *Epist.*, 47, lib. IV ; — G. de la Mainferme, *Clypeus fontebrald.* ; — Longueval, XI, p. 142 et suiv. ; — Rohrbacher, XIV, p. 623 ; — Pavillon, *Vie de Rob. d'Arbr.*, p. 274.

issu d'une des plus anciennes familles du pays. Ces terres étaient celles d'un alleu de Montazay, situé à deux ou trois mille à l'Est de Civray, dans la paroisse de Savigné (6), sur une hauteur entourée de bois. L'abbaye créa en ce lieu un beau prieuré de femmes. Celui de Charroux, par son abbé Geoffroi I[er], réclama ce terrain qu'il prétendait lui appartenir; mais un jugement de l'évêque de Poitiers, Guillaume Adelelme, rendu vers 1129, donna tort à Charroux, que Foucher gouvernait alors. Depuis ce moment qu'on peut regarder comme celui de la véritable fondation, le prieuré devint l'objet de pieuses et de riches donations qui déterminèrent d'importantes constructions par l'abbesse de Fontevrault, Pétronille de Chemillé, et la veuve d'Amaury, qui y avait pris le voile. Nous retrouvons ici parmi les bienfaiteurs de la nouvelle maison, cette Almodie, comtesse de la Marche, veuve de Roger de Montgomery, qui habitait toujours Charroux avec ses deux fils Aldebert et Boson, lesquels avaient eu en 1087 de si sérieux démêlés avec Guillaume IX. En ce temps comme plus tard, cette famille fit du bien au petit monastère de Montazay. Une église de Notre-Dame fut bâtie tout d'abord, avec ses cloîtres et les communs habituels; de grands jardins s'y plantèrent, et la prospérité des beaux jours se fit jusqu'à ce que les malheurs du XVI[e] siècle frappèrent la famille religieuse, et ruinèrent sa demeure. Celle-ci fut rebâtie plus ou moins complète au siècle suivant, mais elle n'est plus reconnaissable dans le peu de bâtiments dénaturés qui en restent. C'est qu'aussi la persécution avait passé par là. Cette communauté, d'abord florissante et nombreuse, était réduite à quatorze religieuses en 1791, lorsqu'on les força de quitter la vie commune. Mais elles se vengèrent noblement, réduites à rentrer dans leurs familles ou à se faire çà et là des asiles d'emprunt, pas une ne se maria, pas une ne fut remarquée dans les dissipations du monde, et elles prouvèrent admirablement que la sainte dignité de la virginité chrétienne peut commander, au milieu des plus tristes orages,

l'estime de ceux même qui se sont rendus indignes de cette estime (a).

Cette année 1117 fut aussi celle où mourut saint Bernard d'Abbeville, nommé ainsi du lieu de sa naissance dans le Ponthieu, ou de Tiron où il fonda, près Chartres, une abbaye bénédictine qui devint célèbre sous sa direction. Il était né vers 1046 et était devenu, dans un grand zèle de sa perfection, un des disciples de Robert dans la forêt de Craon. Désirant toujours plus la vie régulière, il entra à Saint-Cyprien de Poitiers d'où Gervais, moine de cette abbaye, ayant été nommé abbé de Saint-Savin, l'emmena avec lui, ne voulant accepter l'abbatiat qu'autant qu'il y serait secondé par Bernard qu'il y voulait pour prieur. Dans cette charge, celui-ci travailla avec succès à la perfection du personnel qu'on lui avait confié, et l'estime qu'on faisait de sa sainteté, non moins que la reconnaissance qu'on avait de ses soins, le firent élire pour abbé quand Gervais fut mort dans un voyage. Mais cette dignité fit peur à Bernard, qui s'enfuit, alla se cacher quelque temps à Fontgombaud sous la discipline de Pierre de l'Etoile. Là, craignant encore d'être trahi par le voisinage de Saint-Savin, il s'en ouvrit à Pierre qui lui indiqua la solitude de Craon, où bientôt personne ne l'emporta sur le nouveau venu dans la pratique de la prière et de la mortification. Mais on le regrettait toujours à Saint-Cyprien où l'abbé Raynaud, étant parvenu à le ramener par une pieuse ruse, obtint ensuite du saint évêque Pierre II qu'il lui défendit de quitter désormais la communauté. Il en devint abbé en 1100, après la mort de Raynaud qui laissait une mémoire vénérée. C'est à Saint-Cyprien qu'il se livra surtout à l'étude, qu'il aimait beaucoup, et qui l'avait rendu savant dans les lettres sacrées et humaines. On raconte qu'une de ces nuits où la lecture des livres bibliques dépassait de beaucoup le sommeil qu'il s'y

Vie et mort de saint Bernard de Tiron.

(a) *Gall. Christ.*, II, col. 1280 ; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XX, 96 et suiv., où est un très bon mémoire de M. Faye, que nous n'avons fait qu'abréger ici.

accordait, il s'endormit en lisant, et que le flambeau qu'il tenait d'une main étant tombé sur le livre qu'il soutenait de l'autre, il trouva à son réveil la cire brûlant encore sur les pages de parchemin qui n'en étaient nullement endommagées. On pense bien que cette grâce ne lui fit pas perdre une habitude qui le dédommageait des fatigantes préoccupations de sa charge. Cette charge d'ailleurs lui pesait toujours ; car il n'aimait pas le pouvoir non plus que les continuelles difficultés qu'il fait naître, et n'ayant plus à obéir à personne, il s'échappa de Poitiers pour retourner sous la dépendance de Robert d'Arbrissel partager ses laborieuses missions. C'est de là qu'il vint avec lui en 1100 à Poitiers où ils eurent la gloire de résister ensemble dans le concile aux émeutes suscitées par Guillaume IX en faveur des adultères du roi de France. Ses missions furent ensuite très fructueuses et quand il donnait le plus de preuves de son habileté dans le maniement des âmes, il reçut de l'évêque Pierre II, qui participait chaudement à tout ce qu'il y avait de méritoire dans l'apostolat de son temps, l'ordre d'aller à Rome défendre les intérêts de Saint-Cyprien contre les prétentions de l'ordre de Cluny qui aspirait à une sorte de supériorité sur le monastère poitevin. Dans cette négociation il mérita la bienveillance de Pascal II qui voulut le combler d'honneurs. Le saint religieux refusa tout, n'aspirant qu'à revenir à son cher monastère des bords du Clain. Il y fut repris cependant de son attrait pour une contemplation plus assidue ; il obtint du Saint-Siége d'aller en chercher ailleurs les moyens, c'est ainsi qu'il se tourna du côté du Perche, où il connaissait des solitudes favorables à son dessein. Mais là encore le ciel sembla lui imposer d'autres œuvres. Le saint évêque de Chartres, Yves, l'admira, l'aima et lui offrit dans son diocèse une partie de la forêt de Tiron qu'il obtint de Rotrou II, comte du Perche, pour y bâtir une abbaye qui bientôt prit son nom de cette localité et fut achevée et 1109. Plus de cinq cents moines y vécurent sous sa

houlette jusqu'à ce que le 14 avril 1117, il y mourut plein de jours et de mérites. Là, il obtint les honneurs des saints à Poitiers, les deux diocèses s'étant également souvenu du grand nombre des âmes qu'il y avait sauvées et des admirables vertus qu'il avait opposées avec tant de persévérance et de courage aux vices et aux désordres de son temps (a).

Combien les fondations religieuses étaient dans les besoins du temps.

Au reste, la lutte s'accentuait toujours davantage entre ces infortunes morales d'une société en formation, et le zèle de l'Eglise à leur opposer d'héroïques moyens de résistance. Ce n'était pas peu de chose que ces cinq cents moines de Tiron soustraits aux entraînements du monde, et devenus des anges de chasteté et de paix quand un si grand nombre d'entre eux auraient pu être tout le contraire, ou se seraient perdus dans les mêmes voies. Donc, sans rien diminuer du mérite que la foi donnait toujours à ces bonnes œuvres, on ne peut douter que les hommes du siècle qui se prêtaient à des fondations religieuses ne fissent en s'y livrant autant d'actes d'une bonne politique et d'une excellente législation. A plus forte raison l'action des évêques devait-elle sembler indispensable, puisqu'ils étaient le premier mobile de la vie surnaturelle dans leur diocèse, où le droit canonique avait de tout temps réclamé leur coopération à la création des familles religieuses. Combien n'était donc pas coupable un grand seigneur qui, dominant tout de son pouvoir suzerain, retardait pour servir ses passions, l'avènement à son poste providentiel du Pasteur dont l'absence mettait tout en souffrance dans l'Eglise dont il devait être le chef! C'était les torts que s'était donné le Duc d'Aquitaine en arrachant violemment à son Siège le saint prélat qui avait condamné ses débordements.

Quatre années s'étaient passées depuis ce sacrilège. Les deux premières n'avaient laissé à l'administration épisco-

(a) *Bolland.*, du 14 avril; — Longueval, XI, 147; — Nos *Vies des Saints de Poitiers*, p. 105 et suiv.

pale qu'une action insuffisante, et depuis la mort de Pierre II, on attendait qu'il plût enfin au persécuteur de permettre une élection canonique. Guillaume, dont le troisième mariage n'avait été qu'une hypocrisie pour motiver sa fausse conversion, comprit qu'il entrait dans son rôle d'abdiquer toute hostilité apparente, et laissa le Chapitre libre d'exprimer son choix.

Avènement de Gislebert II, 51e évêque de Poitiers.

Il avait probablement désigné aussitôt après la mort de Pierre II, mais sans pouvoir l'installer cependant, celui qui devait lui succéder. Ce fut un Guillaume surnommé Gislebert, qui figurera désormais sous le nom de Gislebert II, qu'on ne connaît pas autrement, et auquel certains ont ajouté le nom *de Ragioles*, mis plus tard paraît-il, en interligne, et par une main différente, dans le *Pouillé* manuscrit de Gautier de Bruges. On ne sait d'où lui pouvait venir ce dernier nom qui ne figure en aucun de ses actes, et c'est sous celui de Guillaume qu'il les a tous signés, quoique dans le corps de quelques-uns le Gislebert soit mentionné quelquefois. Et comme une foule de Guillaumes se mêlent souvent à notre récit, nous indiquerons sous le nom de Gislebert II celui dont il sera parlé pendant les six années suivantes qui furent celles de son épiscopat.

C'est à Parthenay que semble être né le nouvel évêque de Poitiers. A cette époque, il y habitait aussi bien que son père Gislebert et sa mère Elisabeth : on ne sait l'origine ni de l'un ni de l'autre de ses parents, mais, riches et honorés de tous, ils devaient posséder dans le pays quelques fiefs qui leur y donnaient de l'importance et du crédit. Pour lui, quoique résidant à Parthenay, il était archidiacre de Thouars depuis dix-neuf ans, et cette dignité lui fut un degré qui le conduisit à l'épiscopat. Il ne garda cette dignité que six années où rien ne fit remarquer son passage. Nous dirons ce que les actes du temps nous en ont appris. Au reste, on ignore de lui tout ce qui précéda son élévation, et les moindres circonstances de son avènement. Il paraît peu contestable que cette année 1117 soit

celle de son sacre, le Duc ayant dû veiller jusqu'à sa prétendue conversion à ce qu'aucun évêque ne fît plus contre lui usage de ses droits. On ne sait pas non plus que des rapports d'intimité se soient formés entre les deux personnages : ils n'auraient été guère possible d'ailleurs, l'un n'ayant souffert l'avènement de l'autre que pour feindre avec l'Eglise une paix fardée, et celui-ci se sentant peu attiré vers un souverain dont la vie devenue plus scandaleuse à quelques égards, n'en était remarquable ni par plus de dignité ni par une religion plus pratique. Il eut donc soin de ne se mêler que le moins possible aux affaires du Comte.

La guerre se renouvelle avec les sires de Lusignan.

Ce dernier ne tarda guère d'ailleurs à reprendre son interminable guerre avec les Lusignan. C'est en 1118 qu'elle se ralluma, on ne sait comment, pas plus qu'on ne se rend compte des interruptions et des reprises qui l'avaient signalée depuis 1110. En réalité ces longueurs pouvaient bien venir de ce que le Comte avait beaucoup à faire contre son fils qui ne manquait aucune occasion d'accentuer sa révolte par des opérations militaires qui tenaient le père en éveil, et souvent de plusieurs côtés à la fois. Haine bien mal calculée qui ne pouvait attaquer les propriétés du prince renégat sans détériorer en même temps l'héritage de son successeur présomptif.

La guerre qui s'était élevée en 1110 entre le comte de Poitiers et Hugues VII de Lusignan, traînait en longueur parce que le Comte, après quelques succès partiels, ne savait pas les rendre définitifs s'attachant plus à ses amours qu'à la guerre. De côté ni d'autres aucuns résultats décisifs n'avaient vidé les questions en litige ; on semblait même éviter les occasions de reprendre les hostilités. Les Lusignan, restant ainsi maîtres de Couhé, qui avait été le sujet de la querelle, et Guillaume s'étant lassé de rencontres dans lesquelles le succès n'était pas toujours de son côté. Enfin une dernière trêve s'était faite naturellement en dernier lieu, à cause des troisièmes noces de Guillaume qui, à la faveur de cette union pour laquelle il semblait avoir quitté



Maubergeonne, avait obtenu son absolution en 1117, comme le dit la *Chronique de Saint-Maixent*. Cette réconciliation avec l'Eglise avait dû être extorquée par des mensonges d'autant plus facilement, que la vacance du Siége de Poitiers s'était prolongée jusque-là par les intrigues du Duc lui-même, qui s'imagina avoir reconquis par cette apparente conversion la considération publique qui lui manquait toujours. Il est certain pourtant qu'il se sentit alors moins embarrassé; sa position lui paraissait meilleure, et cet avantage plus ou moins réel de se retrouver comme tout le monde, sembla ranimer son esprit guerrier.

Et de Parthenay.

En 1118 il vit Simon de Parthenay joindre ses forces à celles de son oncle Hugues de Lusignan pour attaquer ensemble le suzerain (a). Ce Hugues avait fait ses preuves à la Terre-Sainte où il avait été un des premiers croisés; il en était revenu en même temps que le Comte. Celui-ci qui savait leur plan alla au devant des deux alliés; une bataille s'engagea le 9 août en un lieu que les auteurs ne nomment pas. Les suites en furent des plus funestes pour les deux alliés qui furent défaits, un grand nombre de barons périrent avec beaucoup de monde; et Simon y fut fait prisonnier ainsi que beaucoup d'hommes de marque. Ce Simon était le père du Guillaume qui prit le premier le surnom de Larchevêque et gouverna la baronnie pendant la captivité de son père. Simon ne recouvra sa liberté qu'en 1120, et mourut subitement un an après (b).

Guillaume fait la guerre en Espagne.

La défaite des sires de Lusignan et de Parthenay les avait dégoûtés de leurs belliqueuses échauffourées. Il est probable que la victoire de Guillaume avait été suivie d'un dernier traité qui avait assuré au sire de Couhé la tranquille possession de ses terres, et, n'ayant plus rien à craindre du vaincu, faisant d'ailleurs surveiller par des affidés sérieux les allures du jeune prince révolté, il résolut

(a) *Chronic. Sancti Maxentii,* ad. h ann.

(b) *Chronic. ibid.*, ann. 1121; — Ledain, *La Gâtine,* p. 65 et 70.

d'aller exercer ses aptitudes militaires en Espagne, où le roi d'Arragon Alphonse Ier, avait sollicité son secours. Ce prince, qui régnait en Arragon depuis 1104, poursuivait la conquête de son royaume contre les Musulmans fortement établis sur le territoire des Espagnes. Ses nombreux succès l'avaient fait surnommer le Batailleur, et par ce côté au moins il ressemblait fort au comte de Poitiers dont l'illustration était faite comme intrépide guerrier et l'un des plus braves chevaliers du monde (a). Cet appel avait plu au duc d'Aquitaine. Déjà il avait été précédé sur ses champs de batailles par un grand nombre de seigneurs français entre lesquels Rotrou II, comte du Perche. Ainsi aidé, il s'était rendu maître de Saragosse, il y avait établi sa cour et distribué des domaines aux officiers français qui l'avaient secondé. Cet établissement une fois fait, le roi qui ne voulait pas en rester là envoya demander du secours à Guillaume de Poitiers qui n'hésita pas, en homme d'aventures qu'il était, et se mit à la tête d'une nombreuse armée qu'il voulait encore augmenter à Bordeaux. C'est pendant le séjour qu'il y fit dans ce but que lui naquit, d'une femme qui n'était par la sienne, et qui, disent quelques-uns, n'était pas non plus Maubergeonne, un fils qui semble venu là pour prouver que le père, depuis son absolution et son mariage de 1117, n'en vivait pas moins dans le mépris des bonnes mœurs et de la religion. Cet événement eut encore cela de remarquable que l'enfant était pourvu, dit-on, en naissant d'une épaisse barbe noire. Il ne vécut pas au delà d'un an (b).

Et ses nouvelles débauches.

Ayant renforcé son armée, le Duc se hâta de joindre Alfonse qui, muni du précieux secours qu'il attendait, marcha aussitôt avec lui vers un camp d'Arabes établi près de Cordoue, il les attaqua le 17 juin 1120. Le Duc d'Aquitaine contribua beaucoup par sa tactique et sa valeur à une grande victoire. Cette bataille est mémorable dans

Ses succès en Espagne.

(a) *Chronic. Sancti Maxentii,* h ann.

(b) Richard de Poitiers, *apud Script. rer. Gall.,* XII, 413.

l'histoire d'Espagne, les deux princes chrétiens ayant mis en déroute cinq rois mahométants sur lesquels ils firent un grand nombre de prisonniers. Ce pillage fut considérable. On s'empara de deux mille chameaux, d'un nombre considérable de bêtes de somme, quinze milles Arabes y furent tués et on y fit une multitude de captifs. Ces profits, disait-on alors, étaient un des mobiles les plus actifs des nouvelles recrues qui toujours vainqueurs dans toutes ces rencontres, retournèrent chez eux chargés de dépouilles et n'ayant perdu que peu de monde (a). Et cependant, comme si le chef de ces soldats enrichis n'eût rien gagné à une expédition si fructueuse, le Duc ne rentra chez lui que pour se livrer à une nouvelle altération des monnaies, ce qui l'enrichissait lui-même aux dépens de tous les rangs de la société qui souffrait forcément de cette si grave infraction à la loyauté de toutes les conventions sociales (b).

Nouvelle altération des monnaies.

Au reste, pendant que le héros se distinguait de la seule bonne façon qui lui fût possible dans les plaines de l'Arragon, il songeait peu à un orage qui le menaçait en Champagne, mais dont il fut prévenu, et qu'il évita, selon sa coutume, en manquant aux injonctions de l'Eglise.

Concile de Reims.

Revenons, pour éclairer ces circonstances d'un trait de lumière indispensable, sur ce que les immoralités de Guillaume doivent faire croire de ses intentions secrètes.

Cette Hildegarde, aussi obscure que peu estimable, n'avait été prise, nous le savons, après l'expulsion de Philippe, que pour tromper l'Eglise sur son commerce criminel avec Maubergeonne. L'épouse, injustement flétrie et dont la patience s'était exercée pendant dix-huit ans sous la dépendance tyrannique d'un époux auquel ses enfants seuls avaient pu l'attacher, n'avait trouvé d'autres consolations à ses infortunes que celles de la religion. Après avoir fait à Fontevrault en 1116 des vœux dont Dieu

(a) D. Bouquet, *ibid*, p. 119.

(b) *Chronic. Sancti Maxentii*, ub sup ; — *Art de vérifier les dates*, VI, 520 ; X, 108.

ne prolongea la durée que d'une année à peine, Hildegarde ne lui avait succédé que pour se voir répudiée à son tour. Cette dernière séparation s'était faite avant le voyage d'Espagne ; c'était encore à Maubergeonne que le profit revenait de toutes ces profanations du mariage, et le scrupule jouait un si petit rôle dans la vie des deux coupables, qu'on a pu croire, non sans quelque apparence, que le fils de Guillaume, né à Bordeaux, était celui de sa méprisable prostituée, qui l'y aurait suivi. A défaut de certitude historique sur ce fait, le rapprochement des dates en témoignerait assez, car Hildegarde était déjà renvoyée au commencement de 1118. Maubergeonne avait aussitôt reparu à la cour, et avec elle toutes les souillures de la corruption. Mais un orage s'élevait pendant l'absence des deux complices.

Supercherie de Guillaume pour y échapper.

Le Pape Calixte II qui, d'archevêque de Vienne, était devenu le chef de la chrétienté le 1er février 1119, avait indiqué un concile à Reims pour le 19 octobre suivant. Le Comte y avait été assigné pour y répondre à de nouvelles plaintes exprimées contre son inconduite, et pendant qu'on s'y occupait des graves questions du temps, la simonie, les investitures, les usurpations des évêchés et la discipline ecclésiastique, on y vit apparaître une dame de haut parage, honorablement accompagnée de chevaliers et de suivants. C'était Hildegarde, la fausse épouse délaissée à son tour, qui venait demander justice contre son prétendu époux; elle qui n'avait pas craint de prendre près de lui la place d'une épouse et d'une mère légitime. Le Duc ne paraissant pas, on allait le condamner par défaut, lorsque l'évêque de Saintes, Geoffroi de Soubise, qui se trouvait là, excusa le prince sur ses infirmités survenues, disait-il, quand déjà il était en route pour se rendre à l'assemblée (a), et qui l'avaient arrêté malgré lui. C'était un grossier mensonge. Ce qui était vrai, c'est que ce Geoffroy, lui-même, d'une

(a) Besly, *Comtes*, p. 435 ; — Ordéric Vital, dans Bouquet, XII, 727.

grande maison de Saintonge, n'était venu au concile avec quelques abbés du même pays qu'envoyé secrétement par Guillaume lui-même pour détourner à tout prix de sa personne de nouvelles sévérités. Celui-ci et Geoffroy avaient été ennemis jurés ; on les avait réconciliés et ce rapprochement servait déjà à l'iniquité d'un faux témoignage. Devant ce refus du prince de se commettre dans une affaire où il n'était pas sans tache, Hildegarde ne retint pas ses plaintes, et s'exprima trés vivement en revendiquant sans dignité un titre et des richesses qui déjà avaient été l'objet de l'examen attentif d'une commission. La tenue de la plaignante confirma dans l'opinion qu'on s'en était faite. Entre une femme de si mauvais aloi et un prince qui ne l'avait jamais estimée et que ses désordres proclamérent incorrigible, il est possible que le concile ait cru ne pouvoir mieux faire que de différer la solution demandée. On admit donc l'excuse présentée par l'évêque de Saintes et l'on n'entendit plus parler de l'affaire qu'on laissa, faute d'amélioration à en espérer, dans le mépris qu'elle méritait (a).

Eglise de Sainte-Pélage à Poitiers.

C'était un peu avant le concile que le même pape Calixte II avait confirmé à l'abbaye de la Trinité de Poitiers la possession de l'église paroissiale de Sainte-Pelage. Cette église, dont on ne connaît pas l'origine, était située dans une petite rue attenant au côté occidental du monastère de Saint-Cyprien. Cette rue était mal habitée et, pour se défaire d'un mauvais voisinage, les religieuses en avaient obtenu l'annexion à leur couvent où elle fut remplacée par une terrasse, prés de laquelle se voyait encore, au XVII[e] siécle, l'ancien presbytère de la paroisse qui fut alors réuni à celle aussi peu considérable de Saint-Simplicien (b).

Prieuré de S[t]-Denis à Poitiers.

C'est aussi de cette même année que date la première mention que nous trouvions dans nos chartes du prieuré de Saint-Denis, situé dans l'enceinte wisigothe et près

(a) Labbe, *Concil.*, ad ann. 1119 ; — *Art de vérifier les dates,* ub sup.

(b) Dufour, l'*Ancien Poitou,* p. 376.

des murs de la ville de Poitiers du côté de l'Orient. Là était une église de ce vocable, dont le nom est resté à une rue encore existante. Elle fut plus tard un prieuré de l'abbaye de Noyers en Touraine, à qui Guillaume Gislebert, notre évêque, la donna par un acte daté du 12 mai 1120 (a). Ce prieuré demeura jusqu'après 1782 dans cette même rue alors appelée de Saint-Denis-des-Treilles, parce qu'autour de la maison étaient des vignes qui lui appartenaient et tenaient la principale part de ses terrains adjacents (b).

Cette année 1120, quand le Duc se reposait à Poitiers de ses fatigues d'au delà des Pyrénées, vit le commencement de plusieurs de nos anciennes abbayes qui méritent notre attention non moins pour leurs origines attachantes qu'à cause du bien qu'elles répandirent autour d'elles et de la part si active qu'elles prirent avec tant d'autres au développement de la civilisation chez nous pendant le cours de quatre ou cinq siècles.

Fondation de l'abbaye des Châtelliers.

Parlons d'abord de celles des Châtelliers, située à quatre lieues à l'Est de Saint-Maixent, dans un territoire qui appartenait à la famille des seigneurs de Rochefort. Ce fut d'abord une simple *Celle* fondée par un homme apostolique à qui son zèle et ses prédications donnèrent une place distinguée dans nos affaires religieuses de ce temps.

Saint Géraud de Salle, ainsi nommé du lieu de sa naissance au diocèse de Périgueux, était disciple du B. Robert d'Arbrissel, sous la conduite duquel il vint se ranger et pratiquer dans une sorte d'apprentissage les vertus religieuses qui devaient donner à ses prédications le succès que Dieu accorde toujours à de tels préléminaires. Il était donc un de ces élèves qui font la gloire d'un maître. Plusieurs maisons religieuses lui durent leur existence et il contribua singulièrement à la régénération de son siècle

(a) D. Fonteneau, XX, 729.

(b) Dufour, *loc. cit.*, p. 375 ; — *Pouillé de Poitiers,* 1782, p. 47.

en leur imprimant cette première ferveur qui devient le fondement solide d'œuvres durables. Le saint évêque Pierre II, qui voyait et goûtait les fruits de sa parole, lui demanda d'en gratifier son diocèse; et c'est à l'issue d'une mission donnée à Saint-Maixent que quelques-uns de ses disciples découvrirent aux Châtelliers une solitude qu'ils obtinrent pour s'y établir et mener la vie érémitique. Ceci se passait en 1119, et Géraud les abandonna à leur propre conduite pour y essayer sans lui le genre de vie qu'ils semblaient préférer. Un an aprés, le maître, qui était allé à Fontgombaud chercher les conseils et la parole fortifiante de Pierre de l'Etoile, revint et trouva le petit monastére en de telles dispositions qu'il érigea l'ermitage en abbaye, sous la régle de Saint-Benoît. Il y fut généreusement aidé par Eblon de Rochefort, seigneur d'Aubigny-en-Parthenay (7). L'établissement eut pour premier abbé un certain Aimeric qui le gouverna longtemps puisqu'il fut présent à la dédicace de l'église abbatiale en 1156 et qu'en 1178 il est mention d'une bulle qu'il reçut du pape Alexandre III.

Ce que le temps amena de plus remarquable dans l'histoire des Châtelliers se réduit à quelques faits qui distinguèrent l'abbatiat de Thomas. Il remplissait sa charge en 1248, et en 1277 il présida à la dédicace d'une nouvelle église, celle dont aprés plusieurs remaniements on possédait encore les restes à la dernière période de son existence. Ce même abbé procéda aussi à la translation des reliques de saint Géraud, dont il plaça la tête en un vase doré, et le corps dans un cercueil de marbre supporté par six colonnes dans le chœur de l'église. L'abbaye fut gouvernée ensuite par divers personnages qui acquirent une certaine célébrité dans les événements de leurs époques. Ce furent, au XVI[e] siècle, le cardinal de Bourbon, que la ligue avait nommé roi de France après la mort de Henri III; Jean-Baptiste Tiercelin et René du Lude, qui occupérent l'un aprés l'autre l'évêché de Luçon,

et en 1742 un Chasteigner de Rouvre qui était chanoine de Poitiers (a).

L'Absie *(Absia)*, surnommée en Brignon, à cause du territoire de la vaste forêt de ce nom *(Brignum)*, qui occupe encore une partie des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire (8), doit son origine à ce même saint Géraud, qui, y ayant commencé aussi par un simple petit groupe de quelques ermites, en fit une abbaye en cette même année 1120, qui devait être celle de sa mort. Peu de temps auparavant un ermite nommé Pierre de Bunt, ayant découvert dans un lieu désert, non loin et au Sud de la Chapelle-Seguin (9), les ruines d'un vieux sanctuaire écroulé, avait construit de ses débris une petite église autour de laquelle s'élevèrent les cloîtres de Notre-Dame de l'Absie, sous la règle de Saint-Benoît. Mais le lieu ne tarda pas de paraître incommode et on l'abandonna un an après pour se rapprocher d'un cours d'eau, ce qui changea un peu la position de l'établissement, et à son avantage. La nouvelle église qu'il fallut y construire fut faite en de belles conditions d'architecture qui se sont bien conservées et qu'on admire encore. Beaucoup de seigneurs des environs prirent part à cette fondation par des terres et des sommes d'argent: on y remarqua surtout les Parthenay, les Chabot, les La Meilleraie, les Chasteigner et les Appelvoisin, auxquels vinrent se joindre, vers la fin du même siècle, ceux d'Aunis et de Surgères. Les la Trémouille durent y figurer aussi, quoiqu'un peu plus tard peut-être, car on sait par d'anciens cartulaires de la maison, que plusieurs d'entre eux y avaient eu leur sépulture. On croit que Pierre de Bunt en fut le premier abbé.

Fondation de l'Absie-en-Brignon.

On reconnaît à l'Absie une liste de trente-huit de ces dignitaires, sans préjudice de ceux dont les noms ont été perdus ou oubliés. On y trouve aux XVe et XVIe siècles trois Appelvoisin, ancienne maison noble du Poitou, et au

(a) Cf. Besly, *Comtes*, p. 442; — Labbe, *Nov. Bibl. ms.*, II, 219; — *Gall. Christ.*, II, col. 1349 et suiv.; — Longueval, XI, 152 et suiv.

XVII[e] deux Phelippeau de la Vrillière, fils du secrétaire de Louis XIV, dont le dernier mourut en 1694 sur le Siége archiépiscopal de Bourges (a).

Fondation de l'abbaye du Pin.

Il faut encore attribuer à saint Géraud de Salle cette abbaye du Pin, aujourd'hui disparue comme tant d'autres, et qui s'éleva par ses soins à peu de distance à l'Ouest de Poitiers, dans une vallée solitaire des bords de la Boivre, où n'était plus en dernier lieu qu'un mince hameau et un moulin de la commune de Béruges. Il est probable que tout d'abord la population y était réduite à une ou deux familles exploitant le moulin, lorsqu'en 1121 Guillaume des Forges, chanoine de Saint-Hilaire et ami de saint Géraud, obtint de ses confrères du chapitre un petit terrain pour y pratiquer la vie anachorétique. Un seigneur des environs, Tition des Barres fut, paraît-il, son premier bienfaiteur, et Guillaume son premier abbé. Placé d'abord sous l'invocation de Saint-Benoît, l'abbaye du Pin prit plus tard celui de Notre-Dame. Son troisième abbé Jourdain, qui sortait de l'abbaye de Pontigny au diocèse d'Auxerre, laquelle était une création toute récente (1114), y introduisit la règle de Citeaux et gouverna au moins jusqu'à 1165. Un autre abbé Milon, qui vécut jusqu'en 1212, devint aumônier de Richard Cœur de Lion, le suivit à la troisième croisade et y contribua souvent à des succès en encourageant les troupes par l'éloquence de sa parole entraînante. C'étaient là de grands hommes qui parurent à peine au milieu d'une trentaine d'autres dont la mémoire est restée ignorée, soit par la perte des documents détruits dans les guerres, soit depuis que la commende y fut introduite après le concordat de 1517, lorsque les abbés venant de toutes parts à une proie attrayante y portèrent ou leurs habitudes de mondanité, ou l'indifférence pour la règle qui ruina la discipline, et à quelques rares exceptions près, contribua à toutes les causes

(a) *Gall. Christ.*, II, col. 1381 ; — *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, XIV, 442.

qui amenèrent chez nous le relâchement et l'extinction de la vie religieuse.

L'abbé du Pin était seigneur de ses domaines et y avait, en cette qualité, droit de haute justice. Il y avait entre les religieux du Pin et Saint-Hilaire des conventions de fraternité et un traité conclu sous les auspices de l'évêque Gislebert, par lequel les premiers étaient admis aux mérites des prières et des bonnes œuvres des seconds, et réciproquement : ce qui donnait à l'abbé le droit de séance au chœur canonial immédiatement après le sous-chantre. Les huguenots détruisirent tout au Pin en 1562. Dom Gautier, qui fut abbé après la cessation des guerres, entreprit la reconstruction des cloîtres et de l'église. Sa mort subite en 1660 laissa la continuation de cette reprise à son successeur, qui était son neveu, et eut la grâce de la terminer (a). Mais d'autres huguenots devaient venir plus tard qui consommèrent la tâche des premiers. Les destructeurs de 93 s'emparèrent de la malheureuse abbaye, la dilapidèrent et la vendirent. Le seul souvenir qui en reste avec les murs démolis des cloîtres et de l'église, consiste en une moderne usine remplaçant pour la vie matérielle celle de la méditation et des vertus. Signalons une portion des intéressantes stalles de l'ancienne abbatiale qui ornent encore le chœur de l'église paroissiale de Thénezay.

L'abbaye du Pin possédait, d'après une ordonnance du roi Richard Cœur de Lion, le droit de minage à Poitiers, c'est-à-dire qu'il lui appartenait exclusivement de prélever le péage imposé à chaque marché aux marchands qui venaient y vendre le blé et la farine. Par cela même elle était dépositaire, dans une maison qu'elle possédait à Poitiers, du boisseau royal, dont on s'y servait depuis le commencement du XIIIe siècle. Ce boisseau contenait dix-huit livres trois quartrons de blé, et c'était d'après lui que se mesuraient au minage de la ville les céréales et la

(a) *Gall. Christ.*, II, col. 1350 et suiv. ; — *Chart. de Saint-Hilaire*, I, 175 ; — *Chroniq. Malléac.*, Thibaudeau, I. 342.

farine qui s'y vendaient (a). Ce dépôt était un témoignage de la ville et des intéressés dans les marchés et foires qui se tenaient aux halles de Poitiers. Toutes les contestations nées à ce sujet étaient contrôlées d'après la valeur reconnue à cette mesure légale, et dont les comparaisons du boisseau-type avec les autres étaient une décision irrévocable qui évitait tout autre recours à quelque juridiction que ce fût.

Fondation de l'abbaye de Bonnevaux-en-Marçay.

Les Lusignan eurent aussi leur part dans ces fondations à cette époque. Hugues VII et Sarrazine sa femme, possédèrent entre leur ville et celle de Poitiers et à quatre lieues de cette dernière, au milieu de forêts touffues et traversées par des eaux nombreuses et abondantes, une vallée au milieu de laquelle il fondèrent pour des bénédictins, appelés de l'abbaye de Cadouin en Périgord, un monastère de Notre-Dame que leur inspira encore et auquel donna ses soins infatigables cet excellent saint Géraud, dont tous les jours étaient employés à la gloire de Dieu et au bien des âmes. Tout était là si paisible, si riant, si favorable à la prière, que le nom de la *Bonne-Vallée* ne convenait mieux à aucune autre. C'est celui qu'on lui donna tout d'abord, et qu'elle a conservé avec raison jusqu'à la fin. La règle de Citeaux, qui florissait alors et faisait revivre dans toute son exactitude celle de Saint-Benoît altérée par les malheurs des temps, fut adoptée dès 1124 à Bonnevaux. Les religieux furent des premiers qui, se renfermant uniquement dans leurs attributions monastiques, se retirèrent du ministère curial, pour lequel furent délégués dans chaque maison un ou plusieurs religieux chargés de l'administration des sacrements dans chaque paroisse.

La liste des abbés de Bonnevaux a de nombreuses interruptions entre le premier quart du XIIIe siècle et le milieu du XVe. La régularité y fut observée quant à l'élection de ces dignitaires jusques et y compris l'abbatiat de René de la

(a) *Mémoires des Antiq. de l'Ouest,* XI, 276.

Roche. Cette régularité qui paraît cesser par sa mort en 1544. A partir de cette année, les commendataires apparaissent, un prieur claustral les remplace ; les troubles du protestantisme y détruisent la vie religieuse avec les bâtiments, les cloîtres et l'église. C'est au XVIII[e] siècle seulement que la maison fut reconstruite, dans un style tout moderne et qu'on voit encore en grande partie, par le dernier abbé M. le marquis François-Marie Frottier de la Coste, d'une des branches de ces Frottier que nous avons si souvent rencontrés dans notre histoire, et qui, conformément aux honorables traditions de sa famille, y consacrait généreusement ses propres ressources lorsque la Révolution vint tout effacer et livrer l'œuvre comme tant d'autres à la merci des spoliateurs.

Cependant, abbé commendataire et par conséquent propriétaire légal du fond qui lui restait, le marquis de la Coste vendit en 1798 ce qui restait de la maison et des terres à la famille Véron, qui la céda plus tard à celle de l'amiral Duquesne. Elle était revenue aux premiers acquéreurs lorsqu'elle fut achetée en 1832 par l'honorable M. Dominique de Montjou, dont les enfants la possèdent encore (a).

Fondation de l'abbaye des Alleuds.

L'abbaye de Notre-Dame des Alleuds *(de Allodüs)*, date aussi de cette même époque. A ce propos nous remarquerons, comme pour tous les établissements qui précèdent, combien on s'était épris d'amour pour le culte de la Sainte Vierge depuis les croisades qui avaient été l'occasion en France de beaucoup de ses reliques. Jamais les églises et les monastères n'avaient été et ne seront plus souvent honorés de ce nom sacré si justement devenu cher aux fidèles.

Les Alleuds étaient de vastes terres situées entre Chef-Boutonne et Lezay (b). Bâtie en de belles conditions,

(a) Lettres de M. Joanneau, curé de Marçay, du 24 juillet 1889.

(b) Lezay, canton de Sauzé (Deux-Sèvres). Nous avons parlé de Chef-Boutonne ci-dessus, t. I. p. 498, et de Lezay, III, 96.

comme le témoignent encore des ruines qui n'ont pu se relever, ses infortunes lui vinrent surtout de sa position sur le passage des troupes qui au XVIe siècle dévastèrent le pays où des bienfaiteurs aujourd'hui inconnus la posèrent sous les auspices de saint Géraud de Sales. La perte de ses archives n'a laissé que des noms d'abbés sans aucune biographie bien saillante. L'un d'eux, Guillaume Ier, mort en 1300, a été découvert en 1887 par sa pierre tombale sur laquelle son effigie était gravée au trait selon l'usage du temps. Or, cette découverte combla une lacune importante (10). Antérieurement et plus près du berceau de l'œuvre, on remarque parmi ces dignitaires dont un saint religieux, Grimoard, le propre frère de Géraud, qui, après avoir été prieur des Châtelliers, reçut l'abbatiat des Alleuds à l'unanimité des voix, et se prépara, par la régularité de sa vie édifiante, à devenir en 1141 évêque de Poitiers. D'autres occupèrent aussi divers sièges en France. Dans ces derniers temps, et depuis que le fléau de la commende se fut joint à celui des guerres civiles, la pauvre maison était tombée dans la misère ; ses revenus ne pouvant plus servir à son entretien ; le petit nombre de religieux qui lui restaient était obligé de vivre chacun en son particulier du mince produit des terres qui n'avaient pas été aliénées. Cet état de choses durait depuis longtemps en 1789, car Dom Beaunier le constate dès 1726, époque où son *Recueil des bénéfices* fut publié (a).

Guillaume IX se rend maître de Parthenay.

Simon de Parthenay était mort subitement dans son château au cours de cette même année 1120. Le duc d'Aquitaine, qui se trouvait ainsi délivré d'un rival redouté, songea à se débarrasser aussi des nouvelles oppositions que ne manqueraient pas de lui ménager ses successeurs, et résolut de s'emparer de la ville et du château d'où il pourrait tenir en respect la Gâtine et peut-être même le pays de Thouars. Aussitôt donc, après la disparition de Simon il s'avança

(a) Beaunier, I, 169 ; — *Gall. Christ.*, II, col. 1295 ; — Du Tems, II, 472.

vers la place qui ne l'y attendait pas, et après un siège de plus de douze mois pendant lesquels la garnison se défendit avec un courage opiniatre, le Duc s'en rendit maître le 28 mars 1122 (a). Le fils de Simon, Guillaume Larchevêque, fut assez heureux pour trouver un refuge à Bressuire où le seigneur Jean de Beaumont l'accueillit. Mais il s'agissait de recouvrer son beau domaine, et il fit au Duc des propositions que celui-ci accepta sagement. Ayant mis à la raison un antagoniste aussi fort que peu loyal, il fallait profiter encore de sa défaite pour diminuer ses ressources et détacher de lui les feudataires qui l'abandonneraient plus volontiers s'ils voyaient déchoir sa puissance. Il consentit donc à lui rendre sa belle demeure pour une somme considérable, dont on ne nous dit pas la quotité mais qui faisait, pour quelques temps du moins, une forte brèche aux capitaux du vassal. Il rompit même avec la maison d'Anjou une alliance qui avait toujours desservi celle de Poitiers, et il est à croire que cette rupture fut une des conditions du contrat. Quoi qu'il en soit une levée de boucliers eut lieu où Larchevêque se vit entouré des nombreux barons de la contrée, il batailla plusieurs années, secondé aussi de Guillaume IX et d'Amaury IV, vicomte de Thouars. Mais Geoffroy d'Anjou, fils de Foulques V, parti pour Jérusalem où il allait ceindre la couronne royale, sut défendre avec habileté les Etats de son père devenus les siens. Les Parthenay évitèrent une catastrophe peut-être définitive en faisant encore une coûteuse soumission. Le plus mal traité dans cette circonstance ce fut Thibaud de Blazon, que nous avons vu déjà occupant un château des environs de Mirebeau, depuis longtemps disparu. Son château fut incendié par l'ennemi qui le força de se jeter dans Mirebeau, où un long siège finit par la reddition de la ville au secours de laquelle le comte de Poitiers avait inutilement envoyé des auxiliaires (b).

(a) *Chronic. Sancti Maxentii.*
(b) Marchegay, *Chroniq. d'Anjou*, p. 263 et suiv.

Conséquences de cette conquete.

Mais ces dernières conséquences de la révolte des Parthenay se passaient en 1130, et il nous faut revenir à 1122: Le reste de cette année, qui avait commencé par une action d'éclat à l'avantage de Guillaume IX, se passa très mal : une trombe, à laquelle on n'en pouvait comparer nulle autre de mémoire d'homme, désola le 8 juin toute la campagne de Thouars, répandit au loin des torrents qui ravagèrent tout, et y détruisit pour cette année plus de la moitié des récoltes, des vins et des fruits (a).

Guerre entre le comte d'Anjou et le seigneur de Montreuil-Bellay.

L'année suivante vit les différentes péripéties de la guerre que nous venons de raconter. Sans doute elle avait porté à quelque mouvement qui déplut au comte de Poitiers le seigneur de Montreuil-Bellay, ce qui devint pour le premier une autre occasion de prendre les armes contre lui. Ce fief de Montreuil, dont nous avons vu les origines, s'était embelli et fortifié aux mains d'une nombreuse descendance de Berlay Ier. Cette famille, devenue très puissante par son alliance autant que par ses acquisitions, avait contribué beaucoup à la fondation de Fontevrault et plusieurs autres maisons religieuses de la contrée. Géraud Berlay II entre autre, avait épousé Grécia, une des filles de Guillaume IX. Pour on ne sait plus qu'elle raison, peut-être pour un refus d'hommage comme il arrivait souvent, Foulques V d'Anjou, dit le Jeune, se porta sur les terres de Géraud, et, après les ravages ordinaires, se mit en peine de prendre le château où ce dernier s'était enfermé. L'entreprise n'était pas sans difficulté : posé solidement sur un rocher élevé, entouré d'escarpements naturels, Montreuil était une des plus fortes places de la province. Les assauts y devenaient inutiles, on en fit le blocus qui se prolongea pendant plus d'un an, et le manque de vivres ayant forcé Géraud à se rendre, il renonça à ses prétentions, recouvra le fief, mais dut souffrir une garnison dans le château (b).

(a) *Chroniq. Saint-Maxent*, ub sup; — Labbe, II, 220.

(b) Bouquet, XII, 470 et 490; — *Chronic. Sanct-Albin* Andeg., ibid, XIII, 731.

Guillaume de Poitiers ne put se mêler en rien à ces affaires. Outre qu'il était encore en Espagne soutenant de son mieux Alfonse d'Arragon dont il affermissait la couronne, d'autres soins fort imprévus l'attendaient à son retour sur ces terres d'Aquitaine, car cette même année, pendant que les hostilités susdites s'exerçaient en Anjou, des opérations bien plus graves s'accomplissaient contre lui dans le comté de Toulouse. Là, après en avoir fait sa conquête, il avait laissé pour le représenter le baron de Montmaurel dans le château de Toulouse afin d'y commander pour lui. Quand il y songeait le moins, le commandant se vit investi par des troupes sous la conduite d'Araud de Lévezand, évêque de Béziers. Ce prélat, un des seigneurs du pays qui avait le plus déploré l'envahissement des Etats de Raymond IV par le Duc d'Aquitaine, était resté sincèrement et par principe attaché à son jeune fils Alfonse, qu'il regardait comme son souverain légitime. Celui-ci, sûr de sa fidélité, lui avait confié la place de Toulouse et donné à garder un des châteaux de la ville, tandis que Montmaurel gardait l'autre pour le comte de Poitiers. Beaucoup de barons de Gascogne partageaient les sentiments d'Arnaud et avaient médité avec lui un coup de main qu'ils espéraient faire d'autant mieux réussir pendant l'absence du Duc. Ils formèrent donc le siége du château que tenait le lieutenant de ce dernier, et, après l'en avoir chassé, ils s'emparèrent de la forteresse. De là un parti nombreux fut envoyé délivrer Alfonse, assiégé dans Orange par le comte de Narbonne, parent de Guillaume IX, et le ramenèrent à Toulouse, où, ayant pour lui toute la population qui l'aimait, il se trouva remis à la tête des Etats de son père. Ainsi Guillaume se vit définitivement dépouillé des fruits de ses injustices et ne revint d'Espagne qu'en évitant les terres sur lesquelles il s'était établi que par une odieuse supercherie (a).

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 380 ; X ; — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, I, 291 et suiv.

Guillaume IX s'allie avec le roi de France contre le roi d'Angleterre.

Cependant une autre guerre l'attendait, et celle-là devait avoir une juste cause, puisqu'elle répondait à un devoir féodal.

Louis VI, surnommé le Gros, fils de Philippe Ier, avait succédé en 1108 à son père mort le 28 juillet de la même année, réconcilié avec l'Eglise, mais laissant avec sa réputation de prince agréable, beau parleur et sympathique, celle de ses criminelles incontinances et de son mépris de toutes les vertus de son rang. Louis VI voyait depuis plusieurs années la Normandie troublée par les prétentions opposées de factions anglaises et normandes qui s'y disputaient le pouvoir. Le roi d'Angleterre, Henri Ier, fils de Guillaume le Conquérant, non content du beau royaume qu'il avait soustrait à son frère Robert, voulait encore avoir la Normandie, au sein de laquelle il avait porté la guerre et s'était attiré de sévères leçons de la part de Dieu et des hommes. Pour mieux envahir de nouveau la belle province que son ambition convoitait, il s'était décidé à occuper traîtreusement la Champagne, le pays de Mantes et autres qui lui donneraient par terre l'accès de la Normandie. Il voulut se faire aider pour ce nouveau méfait par l'empereur d'Allemagne Henri V, le fils de ce Henri IV que nous avons vu en révolte ouverte contre le Saint Siège et qui continuait dans ce sens les errements paternels. C'est alors que Louis VI, voyant très bien que de graves malheurs résulteraient pour ses Etats d'une invasion de ce genre, invoqua l'appui du duc d'Aquitaine, qui n'hésita pas, comme vassal et comme aimant la guerre, à marcher à la suite de Louis le Gros. Cette coalition, à laquelle étaient venus se joindre d'autres barons des provinces voisines, détermina l'Empereur à déguerpir, et cette fois encore la paix fut faite, moins par des traités que par la peur (a)! Toutes ces difficultés durèrent jusqu'en 1124.

Après ces démonstrations belliqueuses, des fêtes d'un

(a) *Art de vérifier les dates*, V, 516 ; VII, 88, et suiv. ; X, 108.

caractère tout pacifique appelèrent de nombreux courtisans au palais ducal de Poitiers. Il s'agissait du mariage de Mathilde, nommée aussi Agnès, fille du comte de Poitiers, avec Amaury V, vicomte de Thouars. La jeune fille avait à peine vingt ans et n'avait plus sa mère Philippe, morte depuis peu à Fontevrault après la répudiation qui avait mis fin à ses humiliations d'épouse outragée et de mère méconnue (a).

Un prieuré de Saint-Léger, disparu depuis longtemps et oublié, nous est révélé à Poitiers par une charte de cette même date. On y voit que dès l'an 693 une église avait été consacrée en un endroit de la ville où il n'a laissé aucune trace. C'était seulement quinze ans après la mort du saint martyr. Cette église était devenue, bientôt après sans doute, un prieuré de quelqu'une des abbayes de la ville. Elle fut brûlée par les Normands, on ne sait plus à quelle époque; mais comme les Normands n'occupèrent jamais Poitiers et en furent repoussés chaque fois qu'ils tentèrent de s'y introduire, on peut conjecturer que si la petite église fut détruite par eux c'est peut-être parce qu'elle touchait de près les murs d'enceinte comme il en avait été du prieuré de Saint-Denis (b). Cependant il ne faut pas oublier que de vieilles traditions conservent à Poitiers le souvenir d'une rue Saint-Léger, très probablement nommée ainsi lorsque l'ancien prieuré existait encore, et qui changea son nom en celui de Mongaugnier, lorsqu'un commandeur de Malte dut y habiter vers le commencement du XVII[e] siècle. De là est venu à la rue le nom qu'elle a encore. Nous croyons même, en examinant les terrains adjacents, que le haut dignitaire se fit un hôtel sur le sol même où le prieuré avait existé. Ça été longtemps le logis appelé *la Commanderie*, où ne manquait pas un certain luxe d'habitations et de jardins et que se sont partagé par une

Prieuré de S[t]-Léger à Poitiers.

(a) Imbert, *Vicomtes de Thouars*, p. 418.

(b) D. Fonteneau, XV, 631; — Dufour, l'*Ancien Poitou*, p. 375.

vente récente des propriétaires et des commerçants (a). Donc le prieuré de 693 avait été détruit par les pirates du Nord dans quelqu'une de leurs entreprises vers Poitiers, on l'aurait relevé plus tard, et sa dernière ruine serait venue sans doute des protestants qui pillèrent la ville en 1562.

Fondation de l'abbaye de l'Etoile.

En 1124 ou un peu plus tard, nous apparaissent les premières notions de l'abbaye de l'Etoile, dont les commencements, comme nous l'avons vu maintes fois, avaient été ceux d'un modeste ermitage où quelques âmes attirées par la grâce s'esseyèrent aux vertus difficiles de la vie solitaire. C'était le temps où Isambaud de l'Etoile, originaire d'une maison noble de Bretagne, n'ayant pu réussir à réformer l'abbaye de Preuilly, et s'étant retiré près de son frère Pierre, qui gouvernait Fontgombaud, cherchait toujours dans son cœur comment il pourrait établir pour un certain nombre d'hommes fervents une association où la règle de Saint-Benoît, mieux comprise qu'à Preuilly, devînt le germe de véritables vertus religieuses. Il se mit donc en quête, et, à force de s'arrêter et d'essayer des lieux favorables, il arriva non loin de l'église de Saint-Hilaire de Cenan, dans une vallée que couvrait une forêt aujourd'hui détruite, entre Chauvigny et Angle-sur-l'Anglin (11). Là il s'arrêta et crut avoir trouvé l'asile désiré dans cette vallée où une fontaine était connue sous le nom de Font-à-Chaux, par allusion au terrain calcaire sur lequel elle coulait. Le pieux solitaire n'avait pas tardé à y être rejoint par quelques disciples ; le seigneur du lieu ne tarda pas à s'apercevoir que ses bois abritaient de vrais hommes de Dieu. Ces hôtes ne lui déplurent donc pas. Non seulement il leur confirma ce refuge sur ses propriétés, mais il les encouragea à y bâtir un monastère, les gratifiant en ce but d'un terrain fort étendu ; et la charte en est curieuse, car, outre le soin que le généreux donateur y prend d'abandonner aux

(a) V. De Chergé, *Guide du Voyageur à Poitiers*, 2e édition, p. 165.

religieux le droit de pacage pour tous leurs animaux, de récolter le bois mort dans ses propres domaines, d'y faire la glandée pour les troupeaux de porcs, l'une des plus fructueuses richesses des communautés. Il y ajouta en tout don le bois de Tiraux, qui existe encore dans la commune toute voisine d'Archigny, certaines terres labourables, et en plus la permission de choisir jusque sur ses domaines seigneuriaux le bois vert nécessaire à se faire des charrues et des voitures pour l'exploitation. Ce généreux et intelligent donateur était Jean de *De Cenuïs,* village que depuis on a nommé Cenan. Pour plus de sûreté, l'acte de donation fut consenti par sa femme et ses deux enfants, Simon et Rorgon qui étaient seigneurs d'Angle. La famille d'Isambaud, qui était riche et considérable, donna aussi des preuves d'une grande largesse et y mit pour condition que l'abbaye nouvelle recevrait le nom de l'*Etoile,* en souvenir de sa participation. En 1125 tout était fini, l'église était consacrée au nom de la Très Sainte Vierge, et Isambaud devenait le premier abbé, gardant cette dignité jusqu'à sa mort, qui n'arriva qu'en 1140.

Les premiers moines qui vinrent peupler l'abbaye y avaient été envoyés de Pontigny en Périgord, où Isambaud avait eu des relations évangéliques. C'est ce qu'expliquent les termes employés quelquefois à l'égard de l'Etoile, qu'elle était de la filiation de Pontigny. Dès le commencement, elle fut sous la dépendance de Citeaux, et l'on remarque à cette origine une donation d'un seigneur du pays, qui, en s'y faisant religieux, pourvoit à ce qu'au jour anniversaire de sa profession une distribution de pain blanc serait faite aux moines. Donc ils mangeaient habituellement du pain noir.

Quelques-uns de ses abbés illustres à divers titres.

Les abbés de l'Etoile ont mieux gardé leur rang dans les dyptiques de leur maison que beaucoup d'autres si vite et pour toujours disparus en d'autres établissements moins heureux. Leur liste atteint jusqu'au cinquantième, et,

en 1147, le troisième, Anglais d'origine, connu sous le nom d'Isaac, et venu de Citeaux, se distingue parmi les lettrés de son époque. C'était le temps où saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, s'était illustré déjà par d'excellents traités de philosophie, et il est à croire qu'Isaac avait pu suivre ses leçons dans sa jeunesse, car devenu religieux et chef de la communauté de l'Etoile, il s'occupa de cette science avec plus de succès que personne, et publia un *Traité de l'âme*, où il fit preuve de connaissances métaphysiques embellies par une véritable appréciation des choses naturelles (a). La doctrine y est juste, claire, exacte, et prouve très bien que, sur ces matières difficiles, il avait des idées que les maîtres ont pu adopter depuis, au grand honneur d'Isaac et des quelques autres qui, à cette époque, traitèrent des mêmes matières au grand avantage de la science et au grand profit de la raison.

La prétendue réforme vint à son heure troubler la paix du monastère; elle l'incendia en 1562. Parmi les abbés commendataires, Lunard de la Béraudière porta la cruauté jusqu'au cynisme en s'attribuant tout ce qui pouvait, dans la maison et dans l'église, devenir un objet de commerce au profit de sa cupidité : si bien qu'il avait par ses brigandages réduit l'abbaye à un seul moine. Il avait eu le temps de faire du mal, ayant été pourvu de ce bénéfice à l'âge de dix ans par une de ces honteuses menées qui mettaient de niveau en valeur morale ceux qui disposaient de ces dépouilles de l'Eglise, et ceux qui ne craignaient pas de les accepter. C'est ce même système de conduite qui, en dépit de quelques abbés réguliers venus au XVII[e] siècle, réduisit le pauvre monastère à un tel état de misère, qu'en 1785 il n'y avait plus qu'un prieur, et pas un moine de plus (b).

Mort de l'Evêque de Poitiers Guillaume Gislebert.

L'évêque de Poitiers, qui avait secondé ces grands

(a) *Histoire littéraire de la France*, IX, 190; — Dreux-Duradier, I, 261; — *Gallia Christiana*, II, col. 1352 et suiv.

(b) Lalanne, I, 174.

travaux de tout son zèle pastoral, Guillaume Ier, dit Gislebert, ne vit pas s'accomplir tous ceux qui devaient encore en grand nombre signaler à la reconnaissance de son Eglise une administration courte mais fructueuse. Il mourut, suivant la *Chronique de Saint-Maixent,* à Poitiers en 1123, sans autre date précise, et fut inhumé à Fontevrault, à gauche du grand autel, dans un enfeu où se voyait encore, en 1789, sa statue couchée, les mains jointes, parée des habits épiscopaux et surmontée d'une épitaphe que Besly y avait vue, déjà très fruste, et dont on ne pouvait plus lire que les deux premiers vers (a).

Examen de son épiscopat. — Sa charité.

Cet épiscopat, qu'on a dit à tort avoir passé inaperçu parce qu'il ne fut que de six années, ne fut pas exempt des sollicitudes et des soins de la vie pastorale. Outre les méfiances et peut-être les mesures que lui imposèrent le caractère et la conduite de Guillaume IX, il dut mener d'une main ferme un clergé difficile, tel qu'avaient dû le faire les mœurs relâchées du temps, ce qui n'est pas une mince tâche pour un évêque, toujours responsable devant Dieu, sinon du succès de sa vigilance et de son action, au moins des soins qu'il se sera donnés pour corriger les abus et déraciner les désordres de la négligence et des mauvaises mœurs. Heureux de confirmer les biens faits aux abbayes et aux maisons hospitalières de son diocèse, il contribua généreusement à leur bien-être, à leurs développements et à leur maintien en leur donnant une partie considérable de son patrimoine ou de ses acquêts, entrant ainsi dans les nécessités publiques, et méritant devant Dieu les biens promis à ceux qui se font un bonheur de donner. A peine intronisé en 1117 il avait gratifié l'abbaye de Charroux de l'église de Saint-Pierre d'Ambernac, dans la Marche, avec toutes ses dépendances qui lui appartenaient (b). Nous

(a) Besly, *Comtes*, p. 88.

(b) Sur Ambernac, V. ci-dessus, t. III, p. 346, 371 et 423, et sur toutes donations de Gislebert que nous indiquons ici ; — D. Fonteneau, IV, 139 ; XX, 729 ; XVII, 171 ; IV, 145 ; XVII, 117.

l'avons vu aussi donner à l'abbaye de Noyers en Touraine son église de Saint-Denis, qui en devint aussitôt un prieuré. La Trinité de Mauléon reçut de lui en 1120 l'église de Saint-Léger de Chanteloup (12). On a un acte du 23 avril 1121 constituant en son nom, à Charroux, les églises d'Alloue (13) et de Mauprevoir (14). En 1120 c'est Saint-Maixent nanti de l'église paroissiale de Saint-Georges de Noisné (15), dans l'archiprêtré de Saint-Maixent, et de Lésigny (16), dans celui de Châtellerault. Il ajouta à ces bonnes œuvres le zèle de la paix entre les religieux, les membres du clergé séculier et les particuliers que divisaient certaines prétentions toujours plus ou moins fondées. On lui dut, vers la fin de 1122, de clore, par un jugement que lui avait confié le pape Calixte II, les démêlés qui s'étaient élevés depuis plusieurs années entre les religieux de Marmoutier et ceux de Luçon, à propos d'un moulin situé à la Roche-sur-Yon, lequel fut adjugé à ces derniers, qui l'avaient possédé depuis longues années : ceux de Tours acceptèrent la décision sans aucune marque de contradiction.

Manifestation de l'esprit national en faveur de la royauté.

Cependant de grandes affaires, qui méritent notre attention, se passaient dans la France du Nord. Le roi d'Angleterre, Henri Ier, fils de Guillaume le Conquérant, avait toujours ses prétentions sur la Normandie, au grand préjudice de cette province, de son frère Robert son possesseur légitime, et de la France qui souffrait de ses entreprises continuelles en dépit de tous les traités de paix. Une dernière fois il voulut se faire aider par l'empereur Henri V d'Allemagne, son gendre, dont la loyauté était aussi peu sûre que la sienne. Pendant trois ou quatre ans depuis 1120 des efforts furent tentés par ces deux alliés, qui finirent par se décider à envahir l'un la Normandie, l'autre la Champagne, et menaçaient l'unité de la France qui commençait à se former. Ce fut réellement la première occasion où la féodalité donna la première preuve de l'esprit national. A la nouvelle des préparatifs faits par les deux

princes, les barons sentirent se soulever en eux une indignation patriotique et, se groupant autour du roi Louis le Gros, réunirent sous son commandement cent mille hommes levés dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Picardie, prêts à les opposer à l'ennemi. C'était la première fois que le sentiment généreux s'éveillait aussi unanimement et opposait à un ennemi commun des forces aussi considérables. C'est que déjà un ordre régulier avait été suivi pour la levée des troupes, qui était devenue un des soins les plus importants de l'art militaire. Ainsi on procédait avec une méthode arrêtée et reconnue indispensable. On n'appelait pas en campagne, comme naguère encore, les masses entières de soldats improvisés au besoin. Une prudente division s'était faite entre une première levée et l'arrière-ban, qui consistait dans un rassemblement de vassaux possesseurs des arrières-fiefs, et qui, tenus en éveil pendant la guerre, se tenaient prêts à marcher au premier appel. Surtout on peut remarquer en cette circonstance une régle commune à toutes les provinces qui dès lors furent classées sous le commandement de leurs chefs naturels, pour former ce qu'on appelle, comme dans l'antiquité, l'avant ou l'arrière-garde, le centre, les ailes droite ou gauche, et la réserve destinée à donner sur la fin de l'action.

Progrès à cette époque de l'art militaire.

On remarquera que l'élite de ces troupes c'étaient les chevaliers guidant sur leur pas les nombreux contingents de leurs domaines ; ils se battaient comme les simples soldats qu'ils entraînaient, au milieu desquels ils tenaient haute la bannière de leur suzerain, et la défendaient jusqu'à la mort. De si vaillants hommes, forts de leur patriotisme et de leur nombre, firent peur à l'empereur qui déjà s'était jeté sur les terres de France à travers les flots du Rhin et de la Moselle. Il les repassa à la hâte, et ne laissa, au cœur de ces nobles enfants de la France, qu'un sentiment de mépris et de colère. Qu'eût-ce donc été si les alliés avaient vu en plus les dix mille chevaliers attendus avec le comte

de Flandres Charles le Bon, ceux de Conan III duc de Bretagne, de Foulques V comte d'Anjou, et enfin notre Guillaume X, qui tous, désintéressés pour eux-mêmes mais sentant que la France était là déjà grande et forte, s'étaient engagés dans cette même défense, mais ne purent arriver aussi vite que les événements, n'ayant pu franchir à temps les longues distances qui les séparaient du rendez-vous ?

Caractère peu honorable des Plantagenets.

Nous disons *désintéressés* sans préjudice de la justice qu'il faut rendre à Foulques d'Angers, qui n'accorda son concours que moyennant la charge de grand sénéchal qu'il exigea de Louis le Gros, comme ayant été injustement ravie à sa famille qui la tenait de Geoffroy-Grisegonelle. Nous citons cette particularité parce qu'elle peint bien le caractère de ces princes d'Anjou, que l'histoire du Poitou ne peut oublier. Celui-ci osa manquer encore de bonne foi envers Louis VI. Un peu plus tard, quand il y vit son intérêt, il s'allia contre lui au même roi d'Angleterre dont il épousa la fille, et continua jusqu'en 1142 une vie de bravoure naturelle, de politique douteuse et de violences trop dignes de sa race. En effet, la vertu et l'honneur y étaient rarement apparus sans un regrettable mélange de duplicité ambitieuse, et d'orgueilleuse jalousie. Lui aussi, il ne racheta ses vices et ses torts que par des générosités princières, il est vrai, mais qui n'effacent jamais complètement les mauvais côtés du caractère et du cœur (a).

Apparences de meilleurs sentiments dans Guillaume IX.

Il faut dire ici que le Comte de Poitou, que nous voyons disposé autant que personne à se montrer fidèle vassal du roi de France, et dont les événements seuls arrêtèrent l'élan vers les bords de la Seine, de la Marne et de l'Oise, semblait ne pas demeurer aussi étranger que naguère encore aux actes de piété qui regardaient l'Eglise. On ne sait trop quels changements pouvaient s'être

(a) Bolly, *Hist. de France,* 111, 64 et suiv. ; — Daniel, Mézerai, *ad h. ann.* ; — Chéruel, *Dictionnaire de la France,* p. 135 ; — *Art de vérifier les dates,* XIII, 34 et suiv.

manifestés depuis peu dans sa conduite morale, ni si quelque relation avec son dernier évêque avaient pu l'améliorer. Toujours est-il, qu'en 1122 il avait soutenu par un jugement équitable les moines de Saint-Cyprien contre les viguiers de Saint-Jean de Sauves qui les pillaient, et, que cette même année, il pourvut la même abbaye de tous les droits et coutumes qu'il possédait sur le territoire de Migné et de Paché près Poitiers (a).

Fondation de l'abbaye de Trizay.

C'est à la dernière année de sa vie qu'il fut donné à Gislebert de voir doter son diocèse d'une nouvelle fille de Pontigny, qui ne paraît avoir eu alors cependant que des commencements assez timides lesquels ne furent complétés qu'en 1145 lorsqu'elle passa à la congrégation de Citeaux. Tout est obscur jusque-là dans l'histoire de Trizay au point de ne pouvoir rien distinguer de sa première origine dont on est pourtant assuré par une charte de Gislebert, non datée, mais regardée par tous comme antérieure à 1124. Voici ce qui en résulta :

Richard, abbé de Pontigny, dont la fondation datait à peine de dix ans, et André de Baudiment, un de ses moines, avaient reçu d'un bienfaiteur quelconque un lieu nommé le Gué-de-Trizay (b), situé dans une vallée profonde sur le Lay, dans la paroisse de Notre-Dame de Puymaufrais (c). Le but du donateur était qu'ils y construisissent un lieu de prière sous le vocable de la Sainte Vierge. L'agrément du pieux évêque Gislebert ne pouvait leur manquer ; il fit plus, et ce que les bénédictins du *Gallia Christiana* (d) n'indiquent qu'à l'époque de 1145, doit être daté, d'après cette charte (e), du temps même de son épiscopat. Ce fut lui,

(a) D. Fonteneau, VII, 493 ; XIX, 159.

(b) Trizay, *Tresagium*, *Trisaium*, village de 300 âmes, canton de Chantonnay.

(c) Puymaufrais, village de 300 âmes de la commune de Saint-Vincent-Puymaufrais.

(d) T. II, col. 1444.

(e) Besly, *Evesq.*, p. 89.

en effet, qui obtint à l'abbé de Pontigny le patronage dans les environs de Trizay des seigneurs Hervé de Mareuil, de Geoffroy de Tiffauges et de son frère l'évêque Pierre de la Chaize, dont le siège n'est pas indiqué, et qui n'était peut-être qu'un chorévêque de la contrée. Hervé de Mareuil, paraît avoir eu la principale part à cette œuvre pieuse, et il en trouvait la raison humblement avouée dans le repentir de ses péchés et des regrettables scandales qu'il avait donnés pendant une longue vie adonnée au vice. On peut croire, d'aprés le contexte de la charte, que cet Hervé de Mareuil était de la famille des Chabot, son fils Thibaud signant de ce prénom pour approuver la charte avec tous ses autres parents. Trizay fut donc établi dès lors sous l'invocation de Notre-Dame de l'Assomption. On ne sait quelle raison fit différer plus de vingt ans l'achèvement de cette maison : peut-être faut-il y faire entrer pour beaucoup les difficultés inhérentes à l'architecture d'alors, les cloîtres, les lieux réguliers et l'église elle-même étant entièrement en pierre et sculptée avec soin dans le goût du roman fleuri. Le 15 août 1145 vit consacrer l'abbatiale, et c'est cette année que s'ouvre la liste des abbés dont huit seulement sont connus, et pas des plus illustres. On y rencontre toutefois un Châteaubriant, qui paraît être issu des Roches-Baritaud, dont le château, renouvelé à la Renaissance, est encore très bien conservé et fut la demeure du savant Marchegay, cité si souvent dans cette histoire. En 1787, il n'y avait plus qu'un seul religieux dans l'abbaye ; l'abbé commendataire qui était chanoine de Luçon, lui payait une pension. Les ruines actuelles disent assez dans quelle pauvreté était tombé le malheureux monastère (a) (17).

Amélioration dans la vie de Guillaume IX.

Au cours de ces années si fécondes en œuvres de charité chrétienne, le Duc d'Aquitaine avait donné des preuves de repentir et de retour à une conduite plus régulière. On

(a) L'abbé Aillery, *Pouillé*, p. 29.

n'entend plus parler de Maubergeonne, qui disparaît de l'histoire sans qu'on sache plus où elle est allée qu'on n'avait su d'abord d'où elle venait. Il semble que la vie de libertinage s'était modifiée peu à peu dans quelques relations avec l'évêque Gislebert, dont les actes furent toujours marqués au coin des convenances qui anoblissent les hautes dignités. Il est certain d'ailleurs que, sans être encore avancé en âge, mais vieilli pourtant par une vie qu'avaient usée vite les passions les plus ardentes, il put être averti par quelques infirmités que les développements de l'esprit et du corps avaient nécessairement ici-bas un terme auquel il fallait songer. Il comprit apparemment la vanité de ses plaisirs et que l'oubli de Dieu, qui avait été jusqu'à nier sa Providence dans l'intérêt de ses égarements, n'étaient plus de mise quand la mort s'approchait à grands pas. Il contribua de ses biens à une mesure considérable aux besoins de Fontevrault et aux frais de cette mémorable fondation (a). L'église de Sainte-Radégonde de Poitiers et l'abbaye de Sainte-Croix lui durent aussi le désistement de quelques droits prélevés sur la terre des Fosses (b) par les officiers de sa forêt de Chizé (c).

Il soutient le comte d'Auvergne dans une guerre injustement soulevée contre l'Évêque de Clermont.

Et cependant, par une de ces aberrations qui deviennent possibles en dépit des meilleures notions du droit et de la conscience, il ne se refusa pas à se faire, dans une guerre injuste, l'avocat et le soutien armé d'un de ses vassaux le moins méritant. Il semble que pour ces natures indomptées, dont la guerre était l'élément préféré, il ne s'agissait jamais de savoir s'il était bon de se battre ; l'examen de conscience ne venait jamais qu'après la faute commise.

Occasion de cette guerre.

Guillaume VI, comte d'Auvergne, dont les Etats étaient un des fiefs dépendants du Duc d'Aquitaine, était resté

(a) Chaudeau, *Poème de Robert d'Arbrissel,* p. 402.

(b) Les Fosses, *Fossæ,* commune de 300 âmes, dans le canton de Brioux (Deux-Sèvres), à 11 kilomètres au Nord-Ouest.

(c) D. Fonteneau, XXIV, 45.

douze ans en Palestine, où il s'était signalé à la tête de sa noblesse par de glorieux faits d'armes sous la direction de Raimond de Saint-Gilles. Pendant son absence, le pays de son obéissance avait été gouverné par Pons de Tournon, évêque de Clermont, qu'un droit déjà ancien adjoignait au Comte dans le gouvernement de la ville. Ce prélat étant mort en 1111, eut pour successeur Aimeric, abbé de la Chaise-Dieu, que Guillaume VII trouva déjà nanti de tous les droits de son Siége lorsqu'il revint, la même année, reprendre le gouvernement de son comté. Peu scrupuleux, comme tant d'autres et suivant de trop nombreux exemples de son temps, il trouva bon de profiter de cette intronisation du nouvel évêque pour revendiquer tout le pouvoir et déclarer au prélat qu'il n'aurait désormais rien à voir dans l'exercice de ses pouvoirs temporels (a). Aimeric avait à défendre pour son Eglise les droits acquis par ses prédécesseurs, et que ses successeurs devaient attendre de lui. Il contesta donc... mais en vain. Le despote, ne reculant devant aucun moyen, s'entendit avec le doyen du chapitre qui lui livra la cathédrale. Guillaume s'en empara et la fortifia contre l'évêque qu'il obligea de recourir au roi contre ces violences.

Il y est défait par le roi Louis le Gros.

Louis le Gros, après maintes négociations qui avaient traîné les choses en longueur, se décida à se faire obéir, et pour ne pas laisser au rebelle le temps d'organiser sa défense, il entra avec une armée sur les terres d'Auvergne, résolu de se faire obéir comme suzerain. La guerre s'engagea donc, et le roi ne tarda pas à forcer l'agresseur à rentrer dans le devoir. L'évêque avait donc recouvré sa position. Mais le vaincu retrouva des prétextes pour l'attaquer de nouveau cinq ans après, c'est-à-dire en 1126, et cette fois, le Comte d'Auvergne invoqua l'assistance de son ami de Poitiers, en qui sa confiance semblait d'autant mieux fondée, qu'il s'était naguère donné

(a) *Art de vérifier les dates*, X, p. 131; — *Gall. Christ.*, II, p. 331 et suiv.

les mêmes torts. Celui-ci ne vit en cela qu'une occasion de guerroyer ; il hésita peu, selon sa vieille habitude, à s'armer contre l'Eglise en faveur d'un persécuteur désavoué de tous ; il oublia même qu'en opposition à toutes les lois féodales il allait tirer l'épée contre un souverain à qui il avait fait hommage. Mais les deux alliés se trouvèrent en face d'antagonistes redoutables. Louis, secondé par Charles comte de Flandre et plusieurs autres de ses vassaux, commença par le siége de Montferrand. La garnison s'y défendit bien, mais, pressée par la faim et s'étant hasardée à une sortie, elle tomba dans une embuscade où une défaite sanglante lui fut infligée. Un grand nombre de prisonniers furent conduits au quartier du roi. Celui-ci, malgré l'offre d'une forte rançon, fit couper une main aux principaux et les renvoya. Pendant que les assiégés, cédant à l'horreur de ce spectacle, délibéraient de se rendre, le Duc d'Aquitaine arrivait au secours de ces malheureux découragés. Instruit de son entrée en Auvergne, par Aubusson et Felletin, deux villes frontières à l'Occident de la province, le roi marcha vers lui. Une jonction s'étant faite entre lui et le Comte d'Auvergne quand l'armée royale leur apparut. Mais cette rencontre inattendue, la belle ordonnance des troupes royales, le sentiment enfin de ce qui venait de se passer sous les murs de Montferrand, imprimèrent aux deux princes la crainte d'une défaite, et le Duc n'hésita pas à diriger vers Louis des envoyés qui lui tinrent de sa part un langage plein de soumission et lui assurèrent l'obéissance la plus complète. La condescendance ducale alla jusqu'à promettre des otages si le roi agréait ses vœux pour la paix. Les otages furent acceptés, et un jour fixé pour vider, par un jugement irrévocable, le différend entre l'Evêque et le Comte. Ce fut par le conseil du Duc que ce dernier prit la sage résolution de prévenir cet arrêt, dont on prévoyait l'issue, par un arrangement préalable entre les deux parties. Il s'en suivit que l'Evêque rentra dans

ses droits et le Duc dans ses Etats, où il put se souvenir de la leçon qu'il avait reçue (a).

Autre guerre en Angoumois.

Ce n'était pourtant pas la dernière. Peu après, il s'engagea trop facilement à soutenir des prétentions que l'ambition avait, semble-t-il, inspirées plus que la justice. Wulfrin II, comte d'Angoulême, avait fiancé son parent, Robert le Bourguignon, à l'héritiere des riches fiefs de Chabannais et de Confolens. Mais Adhémar de la Rochefoucaud revendiqua cet héritage du chef de sa femme, comme il arrivait souvent sans que la parenté et les droits fussent bien clairement établis. Guillaume IX reconnut-il qu'il avait là une juste réclamation à faire valoir comme suzerain? se laissa-t-il entraîner par quelque autre considération moins élevée! Nous ne saurions nous prononcer. Toujours est-il qu'Adhémar sut le mettre dans ses intérêts. Guillaume prit donc les armes, et sut si bien se ménager des intelligences dans les deux châteaux qu'il s'en empara tour à tour avec moins de valeur que d'habileté, et livra au prétendant cette riche dot (b).

Il meurt peu après.

Le Duc ne fit plus la guerre enfin après cette campagne. Il vécut désormais dans un repos complet que les fatigues d'un corps usé lui rendait absolument nécessaire. Il déclina sensiblement à partir de cette campagne d'Auvergne : ses historiens ne nous disent plus rien ni de ses actes, ni de ses derniers moments. Ce qu'on sait sûrement, par plusieurs sources authentiques, c'est qu'il mourut le 10 février 1127 à Poitiers, et fut enterré dans le chapitre de Montierneuf, qu'il s'était accoutumé dès son enfance à voir bien traité par son père, etqu'il favorisa en lui faisant toujours beaucoup de bien, et jamais de mal. Il avait cinquante-six ans.

Jugement des auteurs de son temps.

Quelque publique qu'ait été la vie de Guillaume IX, tissue tout entière d'aventures romanesques et scandaleuses, des écrivains se sont trouvés qui tout en avouant ces graves

(a) *Art de vérifier les dates*, V. 515 ; X, 108, 135 ; — *Suger, Vita Ludov*. VI.

(b) *Art de vérifier les dates*, XI, 186.

écarts et signalant surtout son libertinage et ses impiétés, le désignent comme un grand prince et le défendent contre ce qu'ils appellent lés exagérations passionnées de Guillaume de Malmesbury (a). Ce Guillaume n'avait aucun intérêt à traiter ainsi un grand seigneur de son époque. Mais il était de ceux au contraire dont l'esprit observateur et les écrits généralement estimés peuvent nous faire justement apprécier la valeur d'une sentence ainsi portée. Qu'Ordéric Vital se soit montré plus indulgent et en ait parlé comme d'un homme d'esprit agréable et fécond en bons mots (b); c'est une note qu'on pouvait écrire après l'avoir vu une fois; elle ne fait qu'incomplètement le portrait d'un homme quelconque. S'il ajouta qu'il était « rempli de probité » nous savons par ce que nous en avons vu combien il se trompe, et l'on s'explique, après tout, comment l'éminent historien peut n'avoir parlé de lui que d'après certaines impressions préconçues venues de quelques rapports entre lui et le prince à l'époque où celui-ci se mêla aux affaires de Normandie. Mais le personnage n'avait pas encore été étudié sérieusement. D'après le caractère de ses juges et le plus ou moins d'importance que chacun attachait à la dignité d'un prince, on se prononça sur son compte selon qu'on goûtait ou qu'on réprouvait les intempérances de sa conduite.

Aujourd'hui l'Histoire interrogée sur son compte peut le condamner ou l'absoudre; elle nous l'a montré à l'œuvre, et nous redit plus haut que jamais combien est lamentable une vie qui devait être la leçon d'un grand peuple et n'en fut que la honte et le déshonneur. En tout il abusa des beaux côtés d'une nature exceptionnelle. Son intelligence au lieu de s'élever aux grandes pensées de son siècle, les contredit en tout avec un cynisme révoltant; sa foi, au milieu de nations chrétiennes, s'affaissa jusqu'à l'indifférence Celui de l'Histoire.

(a) Dreux-Duradier, *Biblioth. litt. du Poitou*, I, 219 et suiv.

(b) Dreux-Duradier, *loc. cit.*, p. 222.

et toujours s'insurgea contre les principes et le devoir. Il s'en fit une philosophie d'Epicure; il ne respecta rien de ce que la conscience condamne dans l'honnête homme; il poussa, comme ses pareils de tous les siècles, le mépris du bien jusqu'à ne se rien refuser de ce qui est mal. Dissipateur sans calcul, il se ruina en de détestables opérations, et ne répara sa fortune que par des iniquités audacieuses. Ses guerres, qui ne défendirent qu'une fois ou deux ses droits légitimes, attaquèrent toujours le droit d'autrui, qu'il plia à ses caprices. Ses violences n'eurent jamais d'autres bornes que des revers mérités. Mauvais époux, adultère public, il devait être mauvais père, et nous verrons quel fils il eut pour successeur. Enfin sa vivacité d'esprit ne lui servit guère qu'à s'attirer cette admiration irréfléchie que prodiguent des complices intéressés. On le vante d'avoir été le premier des troubadours; on loue ses élucubrations poétiques; on le classe à la tête de nos littérateurs de la France. Si la littérature était un manteau d'honneur qui couvrît les fautes des princes, on pourrait le glorifier peut-être d'un tel don; encore faudrait-il que l'usage en eût été conforme aux vues de la Providence qui ne les distribue à quelques élus que pour le plus grand avantage d'eux-mêmes et de l'humanité. Non seulement Guillaume, en cherchant la gloire facile d'un chansonnier, attesta l'inutilité de son talent: il s'en servit pour des bouffonneries d'où suinta toujours l'esprit dangereux du libertinage et de l'irréligion. C'est le double caractère qu'on doit reprocher à celles de ses poésies qui nous sont restées, et le contraste qu'elles présentent avec celles de ces trouvères qui, dans le même temps, chantaient l'héroïque dévouement des croisés et s'inclinaient devant la guerre sainte en des poëmes où brillaient, entourés d'une foi respectueuse le nom de Jésus et la gloire des libérateurs de son tombeau.

Caractère de ses poésies.

Quant au génie qu'on accorde à cet auteur de poésies aussi *légères* que *fugitives*, il paraît peu dans ces essais d'une muse échevelée où l'invention littéraire n'a jamais

d'élévation, manque toujours de dignité, et reste, sous ce double rapport, bien au-dessous d'autres poëtes qui dépensèrent moins d'esprit et firent preuve de plus de goût et de sentiment.

Il est difficile, au reste, d'apprécier au berceau de la langue française le mérite de l'expression ou de l'harmonie, deux conditions essentielles de toute poésie : ces chants à la désinvolture effarée, aux inspirations capricieuses, et qui ont besoin d'une traduction, ne séduisent ni par la forme ni par le fond, et ne peuvent exciter d'enthousiasme que dans l'esprit des juges qui se laissent prendre moins aux mérites réels d'un écrivain qu'à une curiosité d'amateur sous laquelle s'égare trop souvent la complaisance d'Aristarques de second choix.

En un mot, ce ne fut pas un grand homme que celui qu'en certaines histoires superficielles on affuble trop facilement de cette glorieuse épithète si rarement méritée : ce fut un prince vicieux, qui eut beaucoup plus du tempérament des comtes d'Anjou que des ducs d'Aquitaine, et qui, lorsqu'il aurait pu s'honorer des belles qualités et des vertus de ses pères, ne garda quarante ans le pouvoir que pour mériter la répulsion de ses sujets.

Election de Guillaume Adelelme, 52e évêque de Poitiers.

Les incidents de ces dernières années nous ont détourné de l'évêque Guillaume Adelelme, sacré le 1er juin 1124, et dont la paix ne paraît pas avoir été troublée depuis son élection. Mais les préliminaires n'en avaient pas moins été difficiles, car des intrigues s'étaient formées et ce candidat offert et retenu par la meilleure portion du Chapitre s'était trouvé en face d'un rival ambitieux aspirant à une prélature dont il était indigne. Il s'agissait de Pierre de Châtellerault, ainsi nommé parce qu'il était frère d'Aimery Ier, vicomte de cette ville. Devenu chanoine de la cathédrale sans aucun des mérites qui auraient pu l'y porter, il s'affublait, en revanche, de conditions qui avaient dû l'en éloigner. Ce personnage, au jugement d'Arnaud, abbé de Bonneval, qui le connaissait, était d'une vie peu édifiante, n'avait

Concurrence de Pierre de Châtellerault.

aucune instruction et était pourvu d'une élocution embarrassée. Comme il arrivait déjà trop souvent, et par une tradition qui, au grand dommage de l'Eglise, ne s'est jamais perdue entièrement, le Chapitre l'avait accepté. Mais aussi, par un de ces ridicules égarements de l'esprit humain dont la médiocrité ne sait que rarement se défendre, le chanoine, abusé d'ailleurs par sa naissance, se persuada qu'il pouvait monter plus haut. Riche et ambitieux, il ne voyait pas pourquoi l'épiscopat ne lui aurait pas été aussi bien qu'à cet Adelelme dont tout le monde admirait la piété, le savoir et les mœurs austères. Il travailla donc à se faire dans le clergé une faction qui voulut le porter à la plus haute dignité de son Eglise même. De là les intrigues, les bassesses et les violences qui divisèrent les électeurs. Jusque-là, après avoir duré un an, les dissentiments ne purent se terminer qu'à Rome où le pape Calixte II se prononça pour le plus digne, c'est-à-dire pour Guillaume Adelelme (a). Ce double nom est attesté par des actes de cette époque, y compris la *Chronique de Maillezais* (b).

Celui-ci arriva donc, à la grande satisfaction de tous, et se hâta de réparer les brèches faites à l'Eglise de Poitiers, en signalant ses premiers jours par des actes de charité. Le château de Béruges lui appartenant, il en donna l'église à l'abbaye de Montierneuf.

Fondation du prieuré de Béruges.

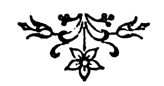
C'est aussi vers cette année 1127 ou un peu après, qu'Adelelme se montra favorable à Montierneuf en lui ménageant le bon vouloir de la famille de Lusignan. Il s'agissait, pour le grand monastère poitevin, de fonder à Béruges le prieuré qu'on y devait unir à la cure de Saint-Gervais et Saint-Protais, qui existait, nous l'avons vu, depuis au moins l'année 1068. — En devenant propriété de la riche abbaye, Béruges avait vu s'accroître beaucoup

(a) D'Achery, *spicil.* II, 207; — *Gall. Christ.*, II, col. 1173; — *Gall. Christ.*, I, col. 1174.

(b) Besly, *Evesques de Poict.*, p. 92.

son importance ; le château dominant les forêts et les plaines voisines, était devenu un lieu fort, organisé pour une solide résistance. Le prieuré nouveau en augmenta la valeur, car Angelbert de Lusignan, Agnès sa femme et leurs enfants lui firent don de terres et autres immeubles qui lui constituaient une richesse suffisante. Au reste, il ne faudrait pas confondre cet Angelbert de Lusignan avec le seigneur propre de l'illustre fief qui était alors Hugues VII, fils de Hugues VI, dit *le Diable,* à cause de sa hardiesse et de ses succès dans les entreprises militaires. Celui dont il est ici question était sinon un frère de Hugues VII, au moins un de ses neveux à qui la tour et le village de Béruges appartenaient en propre. Nous verrons ce fief revenir à la branche régnante, et l'une des places du pays que Louis IX renversera dans le siècle suivant pour enlever à Hugues X un des boulevards de sa révolte contre le saint Roi et son frère Alfonse V, comte de Poitou, après la mort de Jean sans Terre.

Avisons maintenant les premiers actes du règne de Guillaume X en Aquitaine.



NOTES DU LIVRE LIII

NOTE 1

On s'accorde à nommer la femme d'Aimery Ier *Danzerosa, Dangerosa,* ce qui était déjà un dérivé du roman *Danjiarium, Danger,* d'après Ménaget et Huet. Quelle que soit l'allégorie, peut-être maligne qui pesa sous ce mot, il est bien clair que le Vicomte n'aurait pas souffert sans une opposition qui eût eu son retentissement, une injure aussi cruelle. L'abbé Lalanne *(Histoire de Châtellerault,* I, 158), prétend que Maubergeonne, la vicomtesse en question, était surnommée *Dangereuse.* D'où lui venait ce renseignement, et comment ce nom de Maubergeon, donné à la tour principale du palais ducal de Poitiers, était-il celui d'une courtisane que Raoul de Dicet (D. Bouquet, XIII, 729), traite de concubine, et Guillaume de Malesbury de débauchée *(Histor. Angl.)*? Tout cela ne peut aller avec tout ce qu'on est en droit de penser d'une femme haut placée, tenant un des premiers rangs dans la noblesse du Poitou, et dont rien ne prouve qu'elle ait aucunement appartenu au Vicomte. Maubergeonne n'était donc qu'une de ces amies équivoques et de mauvais aloi qu'un libertin attire et retient pour la satisfaction de ses goûts dépravés, et que Guillaume, séduit par une passion sans frein, avait, au mépris de toutes les lois de l'honnêteté publique, introduit dans sa demeure, non loin de l'appartement conjugal, et que dans son enjouement libertin, dont il était coutumier, il aura appelé lui-même Maubergeonne, comme étant la plus importante *pièce* de sa demeure princière. Pourquoi s'étonnerait-on même que ses appartements eussent été donnés à la jeune fille dans l'enceinte de la fameuse tour? Pour nous c'est l'origine de ce nom qui n'a rien à voir dans la famille de Châtellerault. L'erreur qui rattache l'indigne créature à cette famille vient sans doute de ce qu'elle était venue de cette ville : mais rien n'autorise à composer à ce sujet un roman comme celui qu'ont édité les auteurs peu scrupuleux, trop facilement suivi par des inventeurs d'aventures romanesques.

NOTE 2

Les fêtes *des Fous, de l'Ane* et *des Innocents,* avaient leurs origines raisonnées, mais non leurs abus, dans l'amour que le peuple a

toujours eu des spectacles et l'indulgence que l'Eglise a toujours mise à se prêter à des délassements très légitimes en eux-mêmes; ils sont fort tolérables quand ils n'ont pas encore dégénéré en désordre. Quoi de plus naturel aux esprits simples et de bonne foi que de célébrer dans l'intervalle de Noël à l'Epiphanie, cet âne, animal doux, inoffensif, laborieux, docile, qui figure, d'après le Nouveau Testament, dans plusieurs scènes de l'enfance de Notre-Seigneur? La fête des Innocents, qui se faisait à la même époque dans certaines églises où le clergé était peu nombreux, était aussi un hommage mérité rendu aux jeunes martyrs dont le souvenir a toujours été si précieux aux chrétiens. Mais dans toutes ces représentations, d'abord pieuses et justement motivées, on dut voir entrer bientôt des abus qui y vécurent et en devinrent tôt ou tard inséparables. On ne sait pas l'époque où elles commencèrent, mais on voit bien qu'au temps dont nous parlons, vers la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle, on ne crut pas devoir les tolérer davantage, tant elles avaient dégénéré de leur origine et s'étaient détournées de leur véritable sens. Il est probable même que le nom de fête *des fous, stultorum*, ne fut donné qu'en dernier lieu à ces exercices qui, par leur nature même, devenaient des indécences insupportables, et qui laissent juger combien le clergé du temps avait lui-même besoin de réforme. Ce fut le cardinal de Capoue, légat en France du Pape, qui le premier abolit ces sortes d'amusements; quand Sully, évêque de Paris, se prononça dans le même sens (Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise*, t. XVII, p. 159), et notre saint Pierre II entra dans la même voie en les interdisant à Chauvigny. Nous n'avons pas de raisons certaines de croire que cette étrange dévotion ait existé à la cathédrale de Poitiers, le même évêque n'eût pas manqué de les interdire. Seulement il ne faut pas oublier que des oreilles d'âne forment sur les bases de plusieurs piliers de notre belle basilique des rattachements qui pourraient bien être une allusion à cette *fête de l'âne* qui n'y aurait certainement pas eu une semblable mention si elle y avait mal fini. Il y a donc à croire que celle *des fous* n'était plus qu'une dégénérescence des autres, que le mauvais goût avait corrompues et qui ne fut définitivement interdite que parce qu'un goût meilleur la discrédita. (V. *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, I, 143.)

NOTE 3

Nous tirons ces détails d'une intéressante notice trouvée avant 1789 dans les papiers de M. Beaulieu, ancien curé de Saint-Pierre de Chauvigny. Cet opuscule, resté inédit, nous a été communiqué en 1832 quand nous remplissions le ministère pastoral dans une des

paroisses de la petite ville, par M. du Charraud, qui l'avait administrée plusieurs années, au grand profit de sa direction et de ses monuments. M. Beaulieu, possesseur d'un mémoire tiré des archives du Chapitre, avait bien voulu lui en donner une copie qu'il nous permit de transcrire aussi en vue de l'histoire du diocèse. Nous avons suivi ce récit tel que le vénérable curé l'avait écrit dans un style dont la simplicité prouve la bonne foi, en dépit des fautes historiques que notre récit a déjà réfutées et que nous avons cru devoir accompagner d'un petit nombre de notes qui rectifient certains détails ou suppléent à certaines omissions. Nous tenons ce manuscrit, comme toutes les sources tirées de notre bibliothèque, à la disposition de quiconque voudrait l'examiner par soi-même.

Note 4

Art de vérifier les dates, X, 108; — Dreux-Duradier, qui a déjà plaidé contre les historiens du temps la mauvaise cause de Guillaume IX, s'est cru obligé de relever aussi le caractère de Hildegarde et de la représenter au concile de Reims comme une victime, comme une épouse légitime, revendiquant ses droits les plus sacrés. Il ajoute, en preuve de la justice de sa réclamation, que le Duc l'avait épousée vers l'an 1112, *après la mort de Philippe* — c'est là une grossière erreur qui changerait toute la physionomie de l'affaire, car Philippe ne mourut à Fontevrault, où elle entra en 1116, qu'après deux ans de profession. C'était donc pendant sa vie que Guillaume avait pris Hildegarde. Celle-ci n'était donc qu'une concubine adultère dont l'audace était au niveau de son rôle, et le Concile éclairé sur sa valeur ne crut devoir laisser tomber l'affaire en un espèce d'oubli que parce qu'elle aurait dû condamner à la fois les deux coupables dont il n'avait à attendre aucune sincère conversion. Remarquons d'ailleurs qu'Hildegarde plaida sa cause en 1119. Or Philippe était morte l'année précédente, et cette mort ne pouvait même pas servir de prétexte, car rien ne pouvait faire une union légitime, entre elle et le prince, de ce mariage prétendu contracté pendant la vie d'une véritable épouse, ce qui le rendait nul de plein droit. Dreux-Duradier avait donc tout à fait méconnu la question, et l'espèce de panégyrique fait par lui de son héroïne prouve qu'il l'avait étudiée sous un faux jour. *(V. Biblioth. litt.,* I, 228).

Note 5

Une erreur considérable a été commise ici par *l'Art de vérif. les dates*, qui attribue à l'an 1112 la révolte du fils aîné de Philippe contre son père. En effet, en 1112 le jeune homme n'était encore qu'un

enfant de 13 ans. Nous préférons l'année 1118 qui fut celle de la répudiation de sa mère, dont la honte mit le comble à l'exaspération de son fils.

NOTE 6

Savigné, *Sabiniacum*, localité gallo-romaine de 1,800 âmes sur la rive droite de la Charente qui y coule dans une vallée profonde et pittoresque. On y voit de nombreux débris celtiques, tels que dolmens, tumulus, armes en silex, et enceintes militaires plus modernes, toutes choses qui laisseraient supposer une population considérable. L'âge romain y a laissé aussi des traces curieuses dans ses poteries, ses sarcophages. Le XII[e] siècle construisit l'église romano-ogivale de Saint-Hilaire.

NOTE 7

Aubigny, *Albiniacum*, paroisse, succursale du doyenné de Thenezay (Deux-Sèvres), à 3 lieues au Sud-Est de Parthenay. Elle fut une châtellenie relevant de la baronnie des Essarts. Son église de Saint-Aubin était du XI[e] siècle et avait considérablement souffert des guerres religieuses du XVI[e] siècle. La paroisse a maintenant une population de 600 âmes.

NOTE 8

Ce lieu de Brion, qui est un chef-lieu de commune à quatre ou cinq kilomètres au Nord de Thouars, et qui a pour patron Saint-Germain, ne doit pas être confondu avec le lieu de même nom situé dans le canton de Gençay (Vienne) et qui fut en 838 un chef-lieu de viguerie. C'est aujourd'hui une commune de 400 âmes au Nord-Est et à 1 kilomètre de Gençay, son église romano-ogivale du XIII[e] siècle dépendait de Saint-Martin de Tours. Elle est assez bien conservée, et présente au-dessus de sa porte occidentale un cordon de modillons romans symboliques. Elle a pour clocher un double campanille à plein cintre.

Il y avait dans la paroisse de Brion un château de la Bussière, situé au hameau de ce nom, et dont la châtellenie avait eu jusque vers 1780 une juridiction judiciaire sur la plus grande partie de ce petit territoire. Mais vers ce temps le peu d'importance de ce tribunal en avait fait porter les causes à Gençay alors vicomté, dont les officiers remplaçaient ceux qui n'existaient plus à la Bussière.

NOTE 9

Chapelle-Seguin, *Capella-Seguini*, du nom de son fondateur, localité déjà bien établie depuis quelque temps lorsque les religieux de l'Absie s'en rapprochèrent, ce qui donna forcément à ce nouveau

centre une prépondérance naturellement transportée à l'abbaye par le bourg qui s'y forma et la population qui s'y trouva agglomérée. Cette paroisse avait été d'abord dépendante de Saint-Jouin de Marnes; elle passa ensuite à Saint-Maixent, dont l'abbé en eut le patronage, et elle relevait de l'archiprêtré d'Ardin. Son peu d'importance lors du concordat de 1801 la fit réunir à l'Absie dont elle reste une annexe, formant avec elle une population de plus de 1,500 âmes.

NOTE 10

M. Beauchet-Filleau des *Antiquaires de l'Ouest,* avait pu recueillir de ses recherches sur le pays de Chef-Boutonne quatre abbés oubliés jusqu'en 1859. On les ajoutera désormais à la liste des vingt autres donnée par les Bénédictins, et celle-ci s'augmentera encore de ce Guillaume, aujourd'hui le 25e connu. La pierre tombale dont nous parlons ici a été trouvée en 1887 dans une ferme de la commune des Alleuds par M. l'abbé Largeault. De son côté M. Beauchet-Filleau a publié une intéressante notice sur notre abbaye dans le volume de 1859 des *Bulletins de la Société de statistique des Deux-Sèvres.* Cet honorable écrivain a publié aussi dans *Le Mellois* en 1859, une notice sur un Guillaume qui paraît être le 2e du nom, car il mourut en 1318, et dont la tombe sculptée en haut relief *est encore très remarquable* dans l'ancienne abbatiale, devenue l'église *paroissiale* des Alleuds. (Cf. *Semaine religieuse de Poitiers,* 1889, p. 690).

NOTE 11

Cenan, qui a eu le titre de paroisse au siècle dernier, relevait du chapitre de Saint-Pierre de Chauvigny, et fut réunie à la paroisse de La Puye en 1819.

NOTE 12

Chanteloup, *de Cantulupi,* ainsi nommé sans doute de ses abords, couverts, bien plus alors qu'aujourd'hui, de bois et de futaies. Son église de Saint-Léger était déjà fort ancienne et fut rebâtie à l'époque romane. C'est aujourd'hui un bourg de 1,200 âmes, paroisse du canton de Montcoutant (Deux-Sèvres). On ne sait comment la donation faite par Gislebert revint à l'évêché de Poitiers. Au commencement du XIIe siècle, le *Pouillé* de Gauthier de Bruges la cite comme dépendant de l'évêque.

NOTE 13

Alloue, *Aloa, de Alaude,* avait été donnée à Charroux dès la fondation de l'abbaye. Elle appartient aujourd'hui au diocèse d'Angou-

lême. Mais, dans le principe, il faut qu'à une certaine époque une convention à présent oubliée l'ait fait annexer à la mense épiscopale de Poitiers, puisque nous voyons Gislebert la ramener à sa première filiation. Elle était tout d'abord de Notre-Dame, et garda ce vocable jusqu'à présent, quand elle est devenue un bourg de 2,000 âmes du canton de Champagne-Mouton (Charente). Ruinée par les calvinistes en 1562, elle a perdu ses voûtes et ne conserva plus que sa belle façade avec ses sculptures maltraitées du xII[e] siècle. (V. notre *Histoire de Charroux,* p. 398.)

Note 14

Mauprevoir, *de Malo Presbytero,* ou *Presbyterio,* semble rappeler à tort ou à raison par son nom même, quelques souvenirs d'un prêtre ou d'un presbytère malvenu, ce nom se trouve appliqué dès 1096, et arriva en 1339 à sa forme actuelle. L'église était de tout temps sous le vocable de Sainte-Impère, vierge du vI[e] siècle, dont on ignore les actes, et qui paraît honorée seulement en Poitou et dans cette paroisse. Comme Alloue, elle dut faire retour à Charroux après en avoir été séparée, on ne sait par quelle raison. Cette division fut la cause pour elle d'une plus grande importance; car les moines, trouvant le terrain et la position favorables, et sa proximité à deux lieues de Charroux pouvant leur faire un poste avancé contre les attaques de quelques voisins mal intentionnés, y firent un château, devinrent hauts justiciers, et nommèrent un officier qui, sous le titre de capitaine-châtelain, y fut préposé à la garde du bourg.

Mauprevoir, fut donc un point de haute valeur pour la communauté de Charroux, et put résister ainsi aux entreprises des Lusignan et des Cadelon de l'Aunis. La cure était, comme le prieuré, à la nomination de Charroux.

Note 15

Saint-Georges de Noisné, *de Noiniaco,* cure de l'archiprêtré de Saint-Maixent, n'a guère que 6 à 700 âmes, et doit, à en juger par son nom, remonter à l'époque où quelque *Nenius* dont l'analogie se trouve dans Cicéron, vint habiter la ville gallo-romaine qui dut donner son nom à ce futur village. L'église, qui reçut peut-être son nom de l'époque où saint Georges devint aussi le patron d'une localité vendéenne de Montaigu, c'est-à-dire au vII[e] siècle, dut, d'après certaines apparences, se reconstruire au xII[e] siècle, et fut remaniée au xv[e].

Note 16

Lésigny, *de Liziniaco,* ne doit pas être confondu avec Leugny, qui figure aussi dans un titre de 1125. Lésigny, bourg de 900 habi-

tants, avait pour seigneurs les sires de Lusignan, dont le nom latin est identique. C'est une paroisse de 900 âmes, du canton de Pleumartin. Le bourg est sur la Creuse, à 20 kilomètres au Nord-Est de Châtellerault. L'église de Saint-Hilaire était, jusqu'en 1853, un reste fort maltraité de l'époque romane primitive. Cette année, elle fut construite en style ogival, et fait honneur à l'architecte.

La vie féodale de Lésigny nous a laissé peu de traces; sur un coteau dominant la Creuse, le château d'Alogny rappelle une seigneurie qui relevait en 1363 du duché de Châtellerault, et fut de haute justice. (Redet, *Dictionn.*, p. 8.)

Leugny est un village de 600 âmes, autrefois de la commune de Dangé (Vienne), nommé aussi Leuguy-sur-Creuse, à cause de sa position sur cette rivière. C'est une paroisse de Saint-Hilaire, dont l'église est déjà citée en 1122. Le fief dépendait en partie de la baronnie de Montoiron. La cure était donnée par l'évêque, et son temporel formait un fief à part dépendant du duché de Châtellerault. Une petite partie du territoire de la paroisse appartenait à la Touraine, sur la rive droite de la rivière. — Une fontaine dite de Saint-Hilaire, avoisinait non loin de Leugny une chapelle dont les ruines se voient encore sur les bords élevés de la Creuse, et attirait tous les ans un pélerinage renommé. C'était Notre-Dame de Prilong, dont la chapelle avait le titre de prieuré.

Note 17

Disons aussi un mot des origines de Trizay, qui se nomme d'abord *Tidiriciacum*, et autour duquel on trouve encore des débris de l'ère celtique. C'est le même nom latin donné à l'île voisine de Triaize, dans le golfe des Pictons, et remarquable aussi par ses souvenirs gaulois. Les Mérovingiens y eurent un atelier monétaire, qui suppose dès lors une résidence importante. On a, de cet atelier, un tiers de sous d'or dont le type s'est multiplié dans le cabinet de numismates. (*Revue de numismatique*, 1836, p. 203 et suiv. — Besly, *Evesq.*, p. 89.)



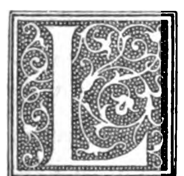


LIVRE LIV

Depuis l'avènement de Guillaume X au trône d'Aquitaine, jusqu'à sa mort

(De 1127 à 1137)

Avènement de Guillaume X.



Lorsque Guillaume IX mourut, son fils aîné était encore en Auvergne, où il s'était réfugié après sa révolte et la défaite définitive qui s'en suivit. Rien ne pouvait le consoler d'avoir vu répudier sa mère, à la place de laquelle régnait dans le palais des Ducs d'Aquitaine une femme empruntée, contre laquelle il partageait le dégoût et l'indignation publiques. Né en 1099, il avait alors vingt-sept ans, était grand et bien fait, comme son père, et se ressentait dans son humeur et dans ses goûts de ce qui avait trop distingué celui-ci en des temps difficiles et des circonstances scabreuses. Moins déréglé dans ses mœurs, peut-être parce qu'il en avait compris la honte, il écoutait la même ambition ; son caractère n'était pas meilleur. Les exemples qu'il avait subis si lontemps ne lui avaient inspiré qu'une religion de convenance dont le sentiment s'effaça facilement devant les intérêts de ses passions. Il fut donc de ces grands seigneurs de son temps se familiarisant avec l'austérité des devoirs pour se les alléger, faisant céder sans remords la religion à la politique, et la justice à leurs convoitises terrestres.

Ses projets contre Châtelaillon.

Peut-être se serait-il plus empressé d'en donner des preuves en prenant les armes contre les seigneurs de Châtelaillon, s'il n'avait été retenu par une guerre à laquelle il ne devait pas s'attendre. Wulgrin d'Angoulême, que Guillaume IX avait dépossédé de Chabannais et de Confolens, s'était uni à Robert son neveu pour les reprendre aussitôt après la mort du Duc. Guillaume X menaça de les reprendre; Wulgrin, décidé à les garder, se prépara à une résistance sérieuse. Ce n'était pas le moment pour Guillaume de s'engager dans une affaire d'autant plus difficile que d'autres guerres s'activaient autour de lui, et qu'il avait tout arrêté pour exécuter un projet qui lui tenait bien plus au cœur. Il savait d'ailleurs quel ennemi le menaçait. Wulgrin était connu par son intrépide ténacité. Il aima donc mieux l'avoir pour ami que pour ennemi, et il proposa la paix, qui fut acceptée. Mais ce fut pour engager une autre affaire pour laquelle Guillaume semblait naturellement disposé. A la prière de Wulgrin, il réunit ses troupes aux siennes pour aller assiéger le château de Montignac (a), que Girard de Blaye avait enlevé à Wulgrin. On prit le château, et par une de ces singularités qui n'est pas la moins curieuse des guerres de ce temps, on avait vu accourir à sa défense, contre des alliés dont Guillaume X n'était pas le moindre, beaucoup de seigneurs de la Saintonge et du Poitou (b).

Alliance avec Wulgrin d'Angoulême.

Ils prennent ensemble le château de Montignac.

Cependant d'autres engagements, et des plus graves, se multipliaient au Nord de ses Etats, mais auxquels il ne pouvait se mêler sans s'exposer à n'avoir plus de troupes fraîches pour accomplir ses desseins arrêtés sur l'Aunis. L'histoire doit pourtant s'y arrêter pour ne rien négliger de ce qui intéresse notre pays.

Guillaume prend le château de Thouars.

Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, venait de prendre possession des domaines de son père Foulques V, qui les

(a) Sur la Charente, canton de Saint-Amand-de-Boixe.

(b) *Art de vérifier les dates*, X, 186; — Labbe, *Hist. Cons. Engolism.*, c. VI.

lui avait cédés avant de partir pour la Terre-Sainte. Jaloux de sa puissance, ou pour n'en pas subir bientôt les atteintes, les plus hauts seigneurs Poitevins formèrent une ligue pour entrer sur ses terres et le forcer à des concessions. Le chef de la ligue était le vicomte de Thouars Aimery VI (a), que secondaient le seigneur de Parthenay Guillaume III, André, seigneur de Mirebeau, et plusieurs autres du Maine et de l'Anjou. Geoffroy avait à peine quinze ans, et son inexpérience faisait espérer une victoire facile. Mais le jeune Comte, ardent de lui-même et bien conseillé, savait leurs démarches et leurs moindres préparatifs. Avant donc qu'ils n'eussent le temps de se réunir, il marcha d'abord contre le château de Thouars, l'assiégea, le prit après quelques jours, et en fit raser le donjon. De là il va se rendre maître de Parthenay et se présente devant Mirebeau. Cette place, bien assise et vaillamment défendue, résista plusieurs semaines. Mais des attaques réitérées et vigoureuses finirent par triompher. Il s'empara de la ville et de la forteresse, et y mit une garnison qui la remantela, car il voyait à cette résistance même qu'il pouvait s'en faire une protection sur ce point. Quant à Thouars et à Parthenay, il fallut bien les rendre aux deux barons qui demandèrent la paix en termes soumis et respectueux (b). La tranquillité revint donc de ce côté.

Et ceux de Parthenay et de Mirebeau.

C'est alors que Guillaume X songea sérieusement à réaliser des projets de guerre qu'il avait ainsi préparés pendant que le Nord du Poitou était en feu. Il n'attendait que la fin de ces hostilités pour entrer lui-même en campagne contre un voisin dont la conduite lui paraissait depuis longtemps répréhensible. Il s'était fait d'ailleurs sur la province d'Aunis un système né des efforts que son

Etat des affaires de l'Aunis.—Mauvaise foi des Châtelaillon.

(a) Et non Aimery IV, comme on l'a dit par erreur. (V. M. Ledain, *La Gâtine*, p. 73.)

(b) *Art. de vérifier les dates*, XIII, 66; — *Joannis Majoris Monast., Histor. Gaufredi com. Andegav.*, ap Marchegay, *Chronolog. d'Anjou*, p. 263; — Imbert, *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXX, 363.

père avait tenté plus d'une fois pour s'emparer de ce territoire, sur lequel il avait à faire valoir de légitimes revendications. Nous avons vu comment en 1087 Ebles II de Châtelaillon avait profité de la position de Guillaume IX pour s'emparer malgré lui de l'Ile-d'Oleron, et professer ouvertement une certaine indépendance contre la suzeraineté du jeune Duc.

Motifs du comte d'en venir à une guerre.

Quand le spoliateur, qui avait été excommunié avec sa femme pour ce crime, arriva enfin avec elle à un accommodement qui remettait les choses dans leur premier état, Isembert II leur fils, refusa sa signature au traité, secondant ainsi l'opposition secrète de sa mère, qui réellement ne semblait céder que pour dégager son mari de grands embarras. Une espèce de réconciliation s'était donc faite entre les deux familles: mais la froideur d'Ebles et la cessation de tous rapports d'amitié entre les deux maisons furent encore entretenues par le soin qu'Isembert avait eu de maintenir sa mauvaise humeur; plus d'une fois même il avait exprimé l'intention de n'en pas toujours rester dans les termes du traité de 1089. Or, cet Isembert avait succédé à son père, et sans plus de scrupule que lui il continuait contre les moines de Saint-Maixent et ceux de Saint-Jean-d'Angély en particulier les traditions d'impiété et de rapine dont ses parents avaient été si sévèrement punis (a). Tout cela soit dit en dépit du surnom de *Pacifique,* appliqué une fois en sa faveur dans une charte de 1152, c'est-à-dire à une époque où il était privé depuis vingt ans de son héritage: on ne peut donc regarder cette épithète que comme un compliment sans importance (b).

Cette conduite d'Isembert, que Guillaume de Poitiers avait pu suivre de près, la rupture toujours entretenue par le prince de l'Aunis avec ceux du Poitou, le droit de justice que le nouveau duc d'Aquitaine acquérait sur tous

(a) Cf. *Mémoires des Antiq. de l'Ouest,* XIII, 415 et suiv.; — D. Fonteneau, LXIII, 477; — Massiou, *Hist. de Saintonge,* I, 487.

(b) M. Faye, *Mém. des Antiq. de l'Ouest.,* ub sup, p. 419.

ses vassaux, les plaintes que les abbayes spoliées de son territoire faisaient arriver chaque jour jusqu'à lui, ne permettaient guère à celui-ci de laisser impunies de si énormes exactions. Sans qu'aucun monument écrit semble l'indiquer suffisamment, il n'est pas douteux que le prince aura fait mander à Isembert d'avoir à réparer ses injustices, le vassal aura dédaigné cette mise en demeure. De là une déclaration de guerre que Guillaume ne lui aura pas fait attendre. Cependant l'heure n'était pas venue de cette entreprise de haute importance. Les commencements d'un règne ont des difficultés de premier établissement auxquelles il faut songer tout d'abord. Mais, résolu d'en venir là, il en ménagea dès lors les préparatifs de façon à ne trouver en temps donné aucune résistance sérieuse. Il ne pouvait oublier d'ailleurs quel parti il pourrait tirer de Châtelaillon, que n'atteignaient pas encore les accidents maritimes qui devaient le ruiner plus tard, et de la Rochelle qui commençait à se faire un commerce important (a).

Ceci étant nettement établi et les causes de cette politique bien comprises, arrêtons-nous avant de les voir se réaliser à quelques faits de l'année suivante qui méritent notre attention.

Du mariage de Guillaume X avec une sœur du vicomte de Châtellerault.

Constatons d'abord un fait sur lequel planent dans les histoires de ce temps les nuages les plus épais. On ne voit aucune trace, en effet, d'un mariage que Guillaume X ait contracté avec une sœur du vicomte de Châtellerault, Aimery Ier (b). Au milieu des confusions que rien n'éclaircit, on ne parle nullement d'une date donnée à cet événement et nous sommes réduits à des conjectures. Tout fait croire que ce mariage ne put se faire avant l'avènement du prince, quand il vivait encore dans les plus mauvais termes avec son père

(a) Arcère, *Hist. de la Rochelle*, I, 98.

(b) D. Clémencet, X, 111 ; VI, 521 ; — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 175 ; — Belly, p. 136 et 465.

dont les égarements l'avaient éloigné de Poitiers. Ce ne put donc être qu'en 1127 au plus tôt, et dès les premiers jours de son règne sans doute. Ayant déjà vingt-huit ans, il aura voulu se donner une compagne, et c'est ici le cas d'affirmer une fois de plus que le passé de son père ne lui avait pas permis d'aller la prendre dans la maison de Châtellerault, si de là avait pu jamais sortir la Maubergeonne, dont on a fait l'épouse adultère d'Aimery I[er].

Cela dit, entrons dans quelques détails qui firent suite immédiatement à la prise de Châtelaillon.

Secondigny rendu par Guillaume X à la Trinité de Poitiers.

La terre de Secondigny, dont nous avons parlé quelquefois, appartenait à l'abbaye toujours florissante de la Trinité de Poitiers; mais elle trouvait dans ses environs de ces voisins puissants que la jalousie et la cupidité poussaient trop souvent à s'attribuer des portions plus ou moins considérables de ses terres, et des plaintes réitérées qui n'étaient pas assez écoutées par le dernier Comte qui ne trouvaient dans les coupables que des récalcitrants trop mal surveillés. Enfin une charte de Guillaume X s'exprima plus énergiquement, menaça les voleurs de représailles onéreuses, et reprit sur quelques-uns, à titre de restitution, les propriétés et les fruits acquis par la force. En même temps il dédommageait la communauté des pertes que ces injustices lui avaient causées en la gratifiant de bois qu'il possédait au lieu nommé *Ariathon,* aujourd'hui inconnu, mais qui pourrait indiquer un alleu voisin d'Argenton-Château, situé au *pagus* de Thouars et qu'arrose une petite rivière nommée encore l'*Argentin* (a).

Exactions de quelques seigneurs réprimées par l'évêque Adelelme et le comte Guillaume X.

Les chanoines de Saint-Hilaire avaient à souffrir aussi des exactions de quelques antagonistes de même valeur. C'étaient de fiers adversaires que ces grands maîtres des choses humaines, toujours prêts, chaque fois qu'ils

(a) D. Fonteneau, XXVII, 71.

trouvaient près d'eux un lopin de terre à leur convenance, ou le moindre cours d'eau garni d'un ou deux moulins, ne manquaient pas d'y poser la main en dépit des droits d'une abbaye ou d'un prieuré qui les possédaient paisiblement depuis leur fondation. C'est ce qui était arrivé et durait depuis longtemps entre ledit Chapitre et le seigneur Hélie de Vivonne, qui ne se faisait pas faute de telles iniquités. En vain, des premières plaintes portées dès longtemps avaient abouti, quatre ou cinq ans auparavant, à une excommunication prononcée par le pape Calixte II; en vain, Hélie avait vu, en 1121, un habitant de sa propre ville, Catelon Le Roux, rendre aux chanoines, après deux ans de débats, tout ce qu'il leur avait usurpé dans leur domaine de Champagné (a). Ces sévérités de l'Eglise contre lui-même, ce retour à la justice par un de ses vassaux, que sans doute il avait aidé de son appui, n'avaient pu le convaincre, lorsque, profitant d'un nouvel avènement épiscopal, les victimes recoururent à l'autorité d'Adelelme, qui n'hésita pas à renouveler la sentence du Saint-Siège, et condamna de nouveau le relaps (b). Il est à croire que dans cette occasion le crédit et les observations de Guillaume sur Hélie furent pour beaucoup dans le renoncement du baron déloyal. Il voyait, à côté des remords de sa conscience, un prince qui protégeait les faibles et venait d'en donner les preuves; il sentait que l'ordre se reconstituait sensiblement autour de lui, et ne voyait plus de profit à espérer d'une plus longue résistance. Pourquoi les princes songent-ils si peu que leurs exemples font toujours le bien ou le mal, et qu'à leur égard l'un ou l'autre détermineront un jour la justice de Dieu ?

Un événement de haute portée avait marqué l'année 1128

(a) Champagné-Saint-Hilaire, canton de Gençay.

(b) D. Fonteneau, X, 447, 457 ; XXVII, 71 ; — *Cartul. de Saint-Hilaire*, I, 122 ; — *Gall. Christ.*, II, 1172.

dans les destinées de la maison d'Anjou, et ne fut pas sans importance dans celles de la maison de Poitiers.

Agrandissement dans la famille d'Anjou.

Baudouin II, comte de Flandre, l'un des héros de la première croisade, était devenu roi de Jérusalem, et n'ayant pas d'enfants, avait songé pour lui succéder au comte d'Anjou Foulques V, qu'un long séjour en Palestine, une bravoure éprouvée et une conduite sans reproches, lui avaient fait justement apprécier aussi bien qu'aux seigneurs latins qui maintenaient avec lui l'œuvre difficile de la conquête. En même temps Henri Ier, roi d'Angleterre, veuf et n'ayant qu'une fille d'abord mariée à Henri V d'Allemagne, et devenue veuve, désirait la remarier à un gendre capable de prendre le sceptre après lui et de le garder contre toutes les entreprises à prévoir. Il avait jeté les yeux sur Geoffroy d'Anjou, fils de Foulques V, jeune homme de seize ans à peine accomplis, mais que de belles qualités, acquises sous l'influence de son père, rendaient digne de recevoir par exception l'Ordre de chevalier qui ne s'accordait qu'à vingt et un ans.

C'étaient donc deux couronnes royales qui allaient décorer deux vaillantes têtes de la famille d'Anjou, relevée, par les mérites d'une nouvelle génération, des ignominies que ses prédécesseurs lui avaient imposées trop longtemps (a).

Le jeune Geoffroy devient roi de Jérusalem. — Il est reçu chevalier à 15 ans. — La rue *Favrouse* à Poitiers.

La réception du jeune chevalier se fit à Rome au milieu d'une affluence considérable, et, en décrivant la somptueuse armure dont on l'avait revêtu pour la cérémonie, les auteurs du temps ne manquent pas de faire un bel éloge de sa lance de bois de frêne, en ajoutant que le fer en avait été travaillé à Poitiers (b), où se faisaient alors ces remarquables ouvrages et dont une rue portait déjà le nom de *rue Favrouse* (1).

Ces affaires de ménage princier furent de haute impor-

(a) Cf. Marchegay, *Chroniq. d'Anj.*, I, 136.

(b) Cf. Guill. Malmesb., *Histor. Anglor.*, p. 161 et 228; — Bodin, *Recherches*, I, 226 ; — Guillaume de Tyr, ap. D. Bouquet, XII, 511.

tance pour la province d'Anjou. Geoffroy venait d'acquérir, par la cession que Foulques lui faisait de tous ses Etats, les comtés d'Anjou, du Maine et de Touraine. Outre ces beaux diadèmes, il allait faire l'essai de celui d'un royaume. Son père étant reparti pour la Terre-Sainte, il songea aussi à s'y rendre, et, après avoir confié ses provinces à des sénéchaux de son choix, il s'embarqua peu de temps après que son père eut abordé à Jaffa; il y toucha lui-même, empêché par ce retard d'y donner d'héroïques exemples à tant de chevaliers à la tête desquels il était appelé à marcher.

Origine du nom de la branche des Plantagenet.

Nous n'avons pas à raconter ici les malheureuses circonstances qui après la mort de son beau-père forcèrent Geoffroy d'abandonner l'Angleterre, que lui contesta avec trop de succès le frère de celui-ci ; mais nous devions indiquer sa position parce que par lui-même ou par les siens, nous le retrouverons dans notre histoire comme auteur d'une branche de sa famille dont le rôle aura bientôt un vif intérêt dans les affaires du Poitou. Car ce fut lui, Geoffroy, II[e] du nom, qui porta le premier le surnom de *Plantagenet,* devenu si célèbre parmi nous. Cette distinction lui vint de l'habitude qu'il avait prise dans sa jeunesse de surmonter son casque, au renouvellement de chaque été, d'une branche fleurie de genêt qui y devenait un symbole de son Anjou, et y remplaçait le panache du chevalier (a). Nous touchons au temps où ce nom prendra chez nous une célébrité dont il sera bon de se rappeler l'origine.

Protection du Comte envers Montierneuf et Ste-Radégonde.

On trouve cette année 1129 le Comte de Poitou s'occupant avec zèle des monastères toujours florissants de Montierneuf et de Sainte-Radégonde. Le premier avait reçu de son père et de son aïeul, des domaines situés en Saintonge et sur lesquels les officiers de la cour ducale avaient fait valoir des prétentions injustes dont ils s'appuyaient encore, pour y continuer des vexations profitables.

(a) Bodin, *loc. cit.*, p. 281.

Le Chapitre de Sainte-Radégonde, qui possédait dans la paroisse de Vouillé des libéralités, venues de Guillaume IX et de ses prédécesseurs, s'était vu aussi spolié, et était toujours en réclamations qui n'aboutissaient pas. Ce fut Guillaume X qui, invoqué dès la première année de son avènement, s'occupa de ces litiges et les arrangea à l'avantage des réclamants. On le vit donner la main en ce même temps à d'autres affaires de guerre qui intéressaient Sainte-Croix, Nouaillé et Saint-Maixent, secondant aussi les sollicitudes de l'évêque Adelelme, soit pour des donations volontaires, soit pour des confirmations d'actes favorables à des églises ou à des couvents (a).

Ces actes de bon vouloir religieux n'atténuaient guère cependant la politique de celui qui semblait s'y livrer très volontiers. Rien de sa vie pleine d'activité administrative n'avait effacé de son esprit ses desseins depuis qu'il avait conçu ses projets de guerre : au contraire, il les avait mûris et disposés avec réflexion, et ce ne fut qu'en 1130 qu'il mit enfin la main à l'œuvre, et avec une ruse de guerre qui devait amener le succès voulu, tout en évitant les cruels préliminaires d'une attaque sanglante (2).

Siège et prise de Châtelaillon.

Donc, un des premiers jours du mois d'août, il invita à son château de Chizé les seigneurs, en plus grand nombre que possible, des environs qui touchaient à ce domaine, avec eux beaucoup d'autres qui appartenaient à l'Aunis, et qui, par conséquent, étaient vassaux d'Isembert. Après quelques jours de plaisir pris sans aucune défiance, il les convia à venir continuer à Poitiers les fêtes qui les avaient séduits, puis, aussitôt leur arrivée dans sa ville, le Duc les y fit séquestrer, et, se mettant à la tête des troupes qu'il avait tenues prêtes, il marcha sur l'Aunis, arriva le 11 août sous Châtelaillon et en commença le siège. Isembert sentit ce qu'il avait à redouter d'une attaque si imprévue, privé qu'il se voyait des officiers qui étaient sa meilleure

(a) D. Fonteneau, XIX, 197 ; XXI, 611 ; XXIV, 47.

défense. Il se rassura cependant en voyant son château fortement entouré de murs et garnis de tours capables de résister aux assauts ; il compta sur sa garnison, à qui ne devait manquer de longtemps ni le blé ni l'eau, les deux plus importantes munitions pour un siège à soutenir.

De son côté pourtant le Duc n'avait rien négligé pour se rendre maître de la place. Il l'avait entourée du côté de la mer de navires levés de force sur les habitants du littoral. Du côté de la terre son camp s'étendait sur toute la longueur de la ville, et se trouvait muni de plusieurs puits. C'était donc une prison infranchissable qu'il avait faite à l'ennemi. Celui-ci vécut donc d'anxiétés et de fatigues, résistant énergiquement à des assauts réitérés, perdant du monde, usant ses vivres, et découragé à la fin quand il put constater que l'assiégeant s'était ménagé des intelligences à l'intérieur: c'est pourquoi, après quatre mois d'une résistance épuisée, il prit le parti, vers les derniers jours de novembre, de se rendre et de livrer son château. Ainsi se termina l'opération. Guillaume s'empara de la forteresse, exigea qu'Isembert lui cédât en plus le petit château de l'Ileau, peu éloigné de Châtelaillon, au milieu de marais qui auraient pu devenir au vaincu un refuge difficile à aborder. Cette résolution n'allait pas à Isembert, qui supportait difficilement l'idée de perdre jusqu'à son dernier château. Il s'esquiva donc à la faveur de la nuit, s'y retira avec un personnel suffisant pour le seconder, et résista plus d'un an aux efforts du Duc. Ce ne fut qu'à défaut de vivres qu'il consentit à se rendre. Guillaume, devenu maître de tout, ne lui laissa que l'île voisine de Ré, annexe de l'Aunis, et située dans une position découverte au milieu de l'Océan. Il était sûr que là Isembert ne tenterait aucune entreprise qu'on ne pût aussitôt réprimer. Le pauvre seigneur s'y retira, y vécut jusque dans une vieillesse avancée, isolé, sans héritier de son nom, et expiant, après une conversion sincère, les fautes

nombreuses et les criantes injustices d'une vie beaucoup moins *pacifique* et bienveillante que ne l'a dit un auteur ou trop favorable ou mal instruit de ce qui regardait les hommes et les choses de ce temps (3).

Fin de la maison de Châtelaillon.

Telle fut la fin de cette maison de Châtelaillon dont la tige semble n'avoir disparu qu'en punition de ses fautes, en qui l'égoïsme et l'ambition étaient devenues héréditaires. Guillaume s'empara donc de la petite province, dont il s'arrangea un peu plus tard avec les deux seigneurs de Mauléon et de Rochefort, proches parents d'Isembert et ses héritiers légitimes (a). Il ne serait donc pas exact de regarder le Comte de Poitiers comme un usurpateur agissant en dehors de toute conscience et de le traiter, avec Richard de Cluny, en ravisseur injuste des biens d'autrui. Richard appartenait à un ordre qui avait reçu des faveurs des Châtelaillon, et pouvait bien se sentir indulgent envers elle, outre qu'il pouvait ignorer bien des circonstances de la conduite d'Isembert. C'est pourquoi nous traitons les choses, après les avoir examinées de près, autrement que Richard de Cluny et nos Bénédictins du XVIIIe siècle (4).

Origines de la famille de Curzay.

Cette année nous trouvons un Guillaume de Curzay, chevalier, qui probablement avait déjà une demeure féodale dans le bourg actuel de ce nom, à quelques kilomètres au Nord-Est de Lusignan. A cette époque la seigneurie existait depuis plus de cent ans, car on en a eu des titres de 1025 (b). Elle devint très considérable, eut le droit de haute justice, et ressortit du château de Lusignan et de l'archiprêtré de Sanxay. L'église, devenue le centre d'une paroisse est de Saint-Martin ; elle fut retouchée au XVe siècle, et reçut alors le portail ogival qu'on y voit encore. Le château fut aussi reconstruit du XVIe au XVIIe siècle, et s'était entouré d'abord d'une grande forêt dont il ne reste

(a) Richardi Pictav., *Chronic.*, apud D. Bouquet, *Scriptores.*, XII, 418 et suiv.

(b) D. Fonteneau, VI, 575 ; — *Art de vérifier les dates*, X, 109.

plus qu'un bois peu considérable. Le chevalier Guillaume de Curzay, dont nous parlons ici, apparaît en 1130 comme donateur à l'abbaye de Nouaillé de quelques terres. Les Curzay portaient dès 1080 : « *Fascé d'argent et d'azur de huit pièces, à la bande engrelée de gueules, brochant sur le tout* » (a). Guillaume est traité dans l'acte que nous citons ici de *très noble chevalier*. Lui et ses descendants acquièrent des preuves de leur honorabilité en souscrivant souvent comme témoins dans les actes des seigneurs féodaux de la contrée, et par leurs donations aux églises, ce qui n'empêche pas quelques-uns d'entre eux de se faire excommunier le 21 mars 1226 pour avoir usurpé les biens de Notre-Dame de Poitiers. On les trouve à la seconde croisade et dans la suite se distinguant en Poitou par leurs charges dignement remplies dans l'Eglise et dans l'armée. Enfin cette famille eut dix branches dont la dernière s'est éteinte en 1803, par une alliance qui ne donna pas d'héritiers du nom. Les dernières armoiries étaient les mêmes que celles décrites ci-dessus comme portées en 1080 par un Aymar de Curzay.

Ici de grands événements se préparent dans notre contrée, dont la religion aura beaucoup à souffrir, et pour l'intelligence desquels il faut remonter jusqu'au commencement de cette année.

Commencement du schisme de l'antipape Anaclet

Donc, le 14 février 1130, mourait à Rome le pape Honorius II. Son règne de six ans s'était ressenti des agitations dont l'Italie souffrait à cette époque. Le lendemain un certain nombre de cardinaux s'étaient hâtés d'élire Innocent II, comme plus digne par ses mœurs et ses vertus sacerdotales que Pierre de Léon, que ses alliances avec de nombreuses familles des plus puissantes rendait redoutable autant que ses habitudes mondaines le rendaient indigne de la tiare. Un caractère qui n'est pas à négliger en pareil cas, c'est qu'Innocent avait obstinément

(a) D. Estiennot, *Familles du Poitou*, I, 734.

refusé l'honneur qu'on venait de lui faire, et que Pierre de Léon, qui se hâta de prendre le nom d'Anaclet, n'était arrivé que par de l'argent et des intrigues (a). L'avènement des deux personnages fut suivi de grands désordres, et, comme il arrive souvent, quand surviennent des conflits entre le droit et la violence, cette dernière l'emporta d'abord et força Innocent à se réfugier à Pise. Là il sut qu'en France tout allait selon ses vœux, et qu'au jour du besoin il y serait aussi bien accueilli qu'il y avait compté. Le roi Louis le Gros et le clergé s'étant rangés de son côté dès le commencement des discussions, car la France, disait un auteur du temps, n'aime pas le schisme, comme on fait trop ailleurs, et n'a jamais élevé d'idole sur la chaire de saint Pierre (b). C'est dans cet esprit que le roi avait convoqué à Etampes une assemblée ecclésiastique où il voulut que se trouvassent aussi de nombreux personnages des plus hautes conditions du royaume; son but était de s'éclairer loyalement sur la question. Deux personnages surtout contribuèrent, soit par leurs témoignages, soit par leur éloquence à la résoudre en faveur d'Innocent II. Il importe avant tout de bien connaître ces deux hommes dont l'influence va s'exercer puissamment sur la suite de notre histoire.

Rôle que s'y fait l'évêque d'Angoulême Gérard II.

Le premier était Gérard, IIe du nom, évêque d'Angoulême, à qui Honorius II avait donné la légation d'Aquitaine. Né à Blaye, près Lisieux en Normandie, de parents infimes, il était doué d'une haute intelligence qui l'avait conduit à de fortes études et enfin au Siége qu'il occupait depuis vingt-neuf ans. Ce poste l'avait lié d'une étroite amitié avec le duc Guillaume X, et il s'était fait remarquer pendant ce long intervalle par son zèle pour le service de l'Eglise, mais beaucoup moins par des vertus éprouvées que par ses travaux dans les écoles diocésaines. Ces services lui avaient mérité du chapitre d'Angoulême, dès avant son

(a) Longueval, *Histor. de l'Egl. Gall.*, XI, 319 et suiv.

(b) Edmond. Bles., *Vita S. Bernardi*, lib. II, c. I.

élévation à l'épiscopat, le titre de chanoine honoraire (a) qui resta rare jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, et qui n'avait pas la banalité que les temps modernes lui ont donnée. Néanmoins, à ces qualités réelles, Gérard avait mêlé trop de défauts qui les déparaient. Ambitieux par nature, il s'était laissé dominer par des travers de caractère toujours inséparables de cette passion malheureuse ; il manquait de l'humilité qui tempère les excès de la tête, de la patience qui fait supporter les contradictions, et de la douceur qui fait aimer le pouvoir. De sorte que ses fonctions de légat s'en étaient ressenties, et lui avaient ménagé ainsi beaucoup et de sérieuses oppositions. Le nouveau Pape arrivé en France, était devenu aussitôt l'objet des empressements du légat qu'on n'avait pas manqué de lui dénoncer comme ne suffisant plus à sa tâche devenue plus difficile que jamais, et Gérard ignorait ces démarches demeurées quelque temps secrètes. Son zèle se manifesta donc à propos du concile, et n'ayant pu s'y rendre, et désireux de se faire bien venir près d'Innocent II, en faveur duquel son témoignage devait être de grand poids, il y envoya un député avec des lettres scellées de son sceau affirmant qu'il connaissait les deux compétiteurs, qu'il avait su pertinemment tous les détails de leur double élection ; qu'il n'y avait aucun lieu de douter que la justice fût du côté d'Innocent, prélat de mœurs édifiantes, élu le premier et par les principaux du clergé romain. Au contraire, ajoutait Gérard, Pierre de Léon avait usurpé le Siège à la faveur de son crédit et de ses richesses ; prélat, au reste, si décrié pour ses mœurs que lors même qu'on trouverait les conditions exigées par le droit dans son élection, sa vie scandaleuse devrait l'exclure de la papauté (b).

Perplexités de Gérard d'Angouleme sur les desseins du Pape à son égard.

Ces faits, cette opinion d'un évêque renommé pour sa science et sa position, furent corroborés au concile par

Saint Bernard défend la papauté légitime.

(a) Du Tems, II, 196 ; — *Gall. Christ.*, VI, 996.

(b) Longueval, XI, 321 et suiv. ; — Rohrbacher, XV, 275 et suiv. ; — Fleury.

un témoignage d'une valeur qu'y seconda une merveilleuse éloquence. C'était celui de saint Bernard, déjà abbé de Citeaux depuis quatorze ans. Ce grand homme, en qui le génie n'était pas moindre que la sainteté, s'était montré au monde depuis plusieurs années comme un envoyé de Dieu dont la parole remuait puissamment les consciences, en qui l'étude assidue de la thèologie et de l'écriture avait produit des fruits admirés de tous, et qui, par la subtilité de l'esprit et la force de raisonnement jointes à l'aspect de ses traits empreints de douceur et d'un ascétisme que fortifiait toujours plus l'incessant exercice de la pénitence, saisissait les âmes et les donnait à Dieu aussitôt qu'il entreprenait de les convaincre.

Le saint n'aurait manqué à aucun prix de se rendre à Etampes, sa présence y réunit tous les cœurs dans une même pensée. Le concile fut unanime à lui demander de dire et de motiver sa préférence pour celui des deux papes qu'il acceptait. Il se prononça pour Innocent II dont il avait déjà examiné la cause en saint et en savant, avec les doubles lumières de la prière et de la mortification. Son admirable élocution, la triple autorité de la dialectique, des textes bibliques et de la théologie des Pères, lui firent une éloquence surnaturelle et emportèrent l'assentiment général. Par acclamation, toutes les voix se rangèrent de son avis. Entre le schisme et la France, l'héroïque solitaire venait d'élever l'irrésistible barrière de la raison et de la foi.

Ambitieuses menées de Gérard.

Cependant Gérard, pendant que l'affaire se traitait au concile, avait eu quelques données d'une grave décision qui le menaçait à son tour. Il aurait voulu que le Pape reconnu en France lui continuât sa légation : c'était surtout le motif déterminant de son empressement à le reconnaître lui-même, à lui multiplier ses assurances de dévouement; mais il n'était pas exempt d'inquiétudes, et des affidés lui rendaient compte de ce qui se passait à Etampes, d'autres l'instruisaient des affaires d'Italie. Il espérait pourtant que le succès obtenu au concile lui

vaudrait les bonnes grâces du Pontife, lorsque la nouvelle lui fut donnée de dispositions toutes contraires : dès lors il initia ce système d'opposition qui devait être le déshonneur de ses derniers jours.

Innocent, en effet, avait reçu de nombreuses plaintes et de fréquents avis sur la conduite du légat. Il avait tout examiné par lui-même, fait peser par des hommes de sa confiance le plus ou moins d'importance des principales accusations, et conclu que la justice n'était pas moins appelée que ses propres intérêts à éloigner de ses conseils un homme qui avait déjà tant abusé de sa position. Gérard, se sachant près d'être dépossédé, n'hésita point à s'offrir à Anaclet pourvu qu'il voulut faire de lui son légat en France, et réparer ainsi la perte des honneurs et des profits d'une charge qui allait lui échapper. L'adhésion de l'antipape à ce plan inique ne valait pas mieux que la trahison de l'évêque d'Angoulême. Les deux se font suffisamment juger par de telles menées. Dès ce moment, celui-ci leva le masque, ne trouva plus qu'une mauvaise cause dans celle du pape légitime, et ce fut son indigne concurrent dont il acheta la faveur en soutenant ses prétendus droits.

Il se déclare pour Anaclet, et devient le fauteur de schisme.

Nous ne tarderons pas à voir les funestes conséquences qu'eut pour le Poitou cet affaissement d'une des colonnes de l'Eglise. Arrêtons-nous maintenant à d'autres faits qui se classent dans le cours de cette même année 1130.

Fondation de l'abbaye de l'ile Chauvet.

Vers le fond septentrional de la Vendée, dans le canton de Challans, existe encore sous le patronage de Saint-Etienne une paroisse du Bois-de-Céné (5), peuplée de seize cents âmes, sur le territoire de laquelle fut fondée en ce temps-là une abbaye de l'île Chauvet, dont les ruines appartiennent aujourd'hui à la paroisse de Châteauneuf. Cette île réunie plus tard au continent, se trouvait alors entourée de marais formés en partie par les eaux du Tenu, qui descend des environs de la Loire et se perd dans l'Océan, en vue des îles de Bouin et de Noirmoutier. On ne sait à quelle époque l'île reçut le nom de Chauvet



qui fut sans doute celui de ses propriétaires. C'est une erreur de quelques écrivains de l'attribuer à Charles le Chauve, ce qui devait être en effet assez commode. Ce qui est plus vrai, c'est que la fondation de l'établissement religieux date de 1130 et doit être attribuée aux moines de l'Absie et aux seigneurs de la Garnache [a], châtellenie alors assez considérable, située à une lieue au Nord-Est (6). Etablie d'abord sous la règle de Saint-Benoît, on ne connaît de l'île Chauvet que dix-huit abbés dont le dernier fut un Charles de Menou, vicaire général de la Rochelle, et parmi lesquels se remarquent Richelieu, des Puy du Fou, des d'Illiers d'Entragues et même un Gaspard de Coligny, qui abandonna l'état ecclésiastique pour se marier en 1681. Le motif de cette désertion fut peu honorable; la maison avait été incendiée par les protestants en 1588. Il avait été impossible avec un petit revenu de réparer cette catastrophe : l'esprit monastique s'était ressenti pendant un siècle de la destruction des lieux réguliers et des négligences invétérées qu'en avait souffertes la discipline. Henri de Maupas, évêque du Puy et ensuite d'Evreux, étant devenu abbé vers 1645 voulut rétablir l'ordre dans les habitudes religieuses et y appela pour les réformer en 1670 douze Camaldules (7) dont la ferveur travaillait avec succès à cette régénération, quand l'abbé de Maupas se démettant, laissa l'abbaye à Gaspard qui lui succéda en 1681. Il était peu digne de cette distinction, car il s'en débarrassa peu aprés, n'ayant pu soumettre ses idées mondaines à cette réforme qui les gênait, et prétextant pour son mariage le besoin de perpétuer sa famille: ce dont la France aurait très bien pu se passer [b]. Ajoutons que cette réforme sous laquelle les moines de l'île Chauvet se maintinrent jusqu'en 1791 fut utilement appuyée par l'évêque de Luçon, Henri de Baraillon, et par D. Vincent

(a) André Duchesne, *Histoire de la Maison de Chasteigner*, p. 2.

(b) *Gall. Christ.*, II, col. 1431 et suiv. ; — Du Tems, II, 571 et suiv.

de Marsable, abbé général de la congrégation de Saint-Maur.

C'est du même temps que date l'abbaye de Notre-Dame de Breuil-Herbaud, située à une lieue de Palluau (a), qu'occupèrent des bénédictins dans un endroit herbeux et boisé aux environs des Sables. On n'a que de vagues données sur son origine et son existence qui furent modestes et très obscures. Le seul souvenir diocésain qu'elle conserve, est d'avoir appartenu à l'évêque de Poitiers Gilbert de Clérambaud, qui mourut en 1630 et avait possédé aussi l'abbaye de Lien-Dieu-en-Jard. La liste des abbés s'est perdue. Le *Gallia Christiana* n'en cite que cinq. Du Tems en a trouvé quatre de plus. Détruite par les guerres du XVIe siècle, elle vivait si pauvre et si dénuée qu'elle s'éteignit peu à peu et qu'en 1733, quand fut nommé son dernier abbé, il n'y avait plus aucun religieux, et que ses quatre mille livres de revenu tombaient aux mains de l'abbé seul : abus non moins déplorable que tant d'autres inhérents à l'usage des commendes (b). Celle de Breuil-Herbaud.

Nous sommes plus riches en renseignements sur Fontaine-le-Comte, située dans un vallon couvert de bois, à trois lieues au Sud de Poitiers et qui appartenait par héritage au Duc d'Aquitaine alors régnant. A cette époque, Geoffroy de Loroux, ainsi nommé d'un lieu de la Touraine *(Loriolum)* où habitait sa famille, et qu'il ne faut pas confondre avec l'abbaye de ce nom en Anjou, s'était associé quelques compagnons avec lesquels il cherchait une solitude où ils pussent pratiquer la vie érémitique sous la règle de Saint-Augustin. Le Comte de Poitou, qui aimait cette famille, favorisa le pieux dessein en donnant au chevalier un territoire considérable et y fit ajouter les terres que possédait dans le pays Savary de Mauléon, membre de la riche famille de ce nom et le même que nous verrons se Et de Fontaine-le-Comte.

(a) Palluau, *Paludellum*, chef-lieu de canton de la Vendée, ayant 600 habitants

(b) *Gall. Christ.*, II, col. 1433 ; — Du Tems, II, 574.

conduire glorieusement sous le règne de Philippe-Auguste et de Louis VIII. En même temps le prince fondait, pour la soumettre au même personnage, l'abbaye de Sablonceau en Saintonge (a). Les mêmes priviléges et immunités furent faits aux deux établissements qui pourtant se séparèrent plus tard, à cause surtout de la distance qui les éloignait l'un de l'autre, et ils vécurent dans une complète indépendance.

A Fontaine-le-Comte, comme partout, l'église fut la première construction qu'édifièrent les moines. Encore très bien conservée, et devenue paroissiale, elle garde les beaux caractères de ce style roman mêlé de l'ogive qui en varie agréablement la sévérité. L'ornementation y est sobrement ménagée, mais répond bien à la belle étendue de sa nef unique, élégamment coupée en avant du sanctuaire par les deux bras d'une croix très exacte de forme régulière et d'un digne effet (b).

Geoffroy était aussi distingué par sa piété éclairée que par sa science. Il fut prieur du nouvel établissement, d'abord habité par de simples ermites, et devint en 1136 archevêque de Bordeaux. C'est en 1148 que, la règle étant devenue tout à fait monastique, nous le trouvons sous le titre de premier abbé Adhémar. Cette première époque manque d'un certain nombre de ces dignitaires. L'abbaye traverse sept à huit siècles avec des chances diverses d'épreuves et de paix, sans beaucoup de célébrité, mais plus heureuse de cette obscurité relative que d'une notoriété qui trop souvent s'acquérait par des discussions et des revers. Rien ne put cependant les abriter contre les grandes secousses des XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles qui dévastèrent l'abbaye et y rendirent impossibles pendant longtemps les saints offices et la vie régulière. Le mal ne commença à disparaître et l'ordre à se reconstituer que sous l'abbatiat de François le Veneur, qui gouverna dès 1632, et qui en 1654 y introduisit, pour la

(a) Près Saugeon (Charente-Inférieure).

(b) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* VII, 226.

régénération de la vie religieuse, les chanoines réguliers de la congrégation de France. Enfin son dernier abbé fut de 1749 à 1774 un vicaire général de Poitiers, Pierre de Rybeyreys, dont on ne connaît pas le successeur (a).

Influence des croisades sur les fondations monastiques.

Ces dernières fondations, faites dans ce premier tiers du XIIe siècle, n'avaient pas, on le voit, les dimensions des grands établissements du siècle précédent où l'importance des créations répondait aux plus grands besoins spirituels des populations, où un plus grand zèle s'était porté vers elles et où le sentiment général de la foi cherchait à s'assouvir en des œuvres grandioses. Ce sentiment avait trouvé ensuite à se satisfaire dans l'enthousiasme des croisades vers lesquelles nous avons vu les plus puissantes familles diriger leurs ressources, le besoin d'argent y étant devenu plus impérieux que jamais. Aussi ne sont-ce plus des plus grands seigneurs qui entreprennent les fondations monastiques ; ce sont presque toujours, comme nous l'avons vu, des familles titrées mais secondaires, pieuses par éducation, mais dont les propriétés sont bornées, et restreignent forcément leurs libéralités. Guillaume X, il est vrai, se montra à la hauteur d'une magnificence princière dans la fondation de Fontaine-le-Comte, car, sans compter les alentours du lieu où le prince avait sans doute une maison de chasse, alentours qui s'étendaient vers les villas de Marçay, d'Iteuil et d'Andigné, il abandonnait à Geoffroy une vaste étendue de terrain et de bois remontant jusqu'au delà de Croutelle et Mézeaux (b), ce qui, pour un propriétaire dont le père avait tout dissipé, avait une valeur d'autant plus considérable et constituait un sacrifice méritoire à tous égards. Il ne faisait d'ailleurs en tout cela que se conformer à son caractère sérieusement religieux ; mais cette religion allait passer bientôt par les rudes épreuves de l'orgueilleux entêtement qui fait le schisme, et

Générosités exceptionnelles de Guillaume X.

(a) Du Tems, II, 199 et 496 ; — *Gall. Christ.*, II, 1459.

(b) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* VII, 230.

domine malheureusement jusqu'aux convictions les plus respectables du cœur humain en des circonstances imprévues contre lesquelles il n'est pas assez préparé à se garder.

Mort d'Hildegarde, troisième femme de Guillaume IX.

Un événement de famille, qui ne lui fut que très peu personnel arriva vers ce temps sans que nous en sachions sûrement l'année. Il s'agit de la mort d'Hildegarde, la troisième femme de Guillaume IX, laquelle avait remplacé au palais de Poitiers la mère de celui-ci à qui cette expulsion avait été si sensible. Cette femme avait vécu, depuis sa plainte au concile de Reims en 1119, dans un oubli égal sans doute au peu d'intérêt qu'elle y avait inspiré. Le temps qu'on avait pris, à son grand regret, pour éclaircir les doutes qu'elle avait fait naître sur le bien fondé de ses demandes n'avait autorisé que davantage l'indifférence des juges et du public, confirmée encore par les recherches faites inutilement sur son origine et sa parenté. Femme prise au hasard de quelque liaison déshonnête, on ignore même ce qu'elle était devenue depuis douze ans, lorsque la mort vint mettre un terme fatal aux équivoques de sa vie (8). On ne nous dit pas si Guillaume X, qui était resté étranger en tout et toujours à cette fausse épouse de son père, se préoccupa beaucoup de cette disparition. En pareil cas une telle parenté est à charge, et ceux qui la subissent regrettent peu d'en voir effacer le souvenir.

Zèle de Guillaume X pour le bien et la justice.

Au reste le Duc menait doucement les affaires de son gouvernement et ne semblait étranger à rien de ce qui intéressait la justice et le bien de ses sujets. On date des environs de novembre 1131 un acte de réparation qui, tout en prouvant qu'il ne s'était pas toujours assez gardé contre l'esprit d'envahissement de ses contemporains, démontre cependant aussi que la conscience pouvait se réveiller en lui et le porter à en reconnaître les torts. Ainsi ayant été coupable envers l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, de vexations qui avaient troublé la paix de ses religieux, il

leur rendit par un acte ou était exprimé son repentir les oblations faites par les fidèles à la fête patronale de l'abbaye; il leur donna des maisons et des locaux extérieurs situés près du monastère, et leur remit tout ce qu'on lui prouva avoir été usurpé avant lui par ses prédécesseurs (a). Cette restitution devenait alors d'autant plus remarquable que déjà, à la date de la charte qui la consacrait, le prince faiblissait dans la fidélité à l'Eglise, en se jetant dans le schisme, dont nous avons à décrire maintenant les phases aussi affligeantes que scandaleuses.

En effet, nous revenons ici au schisme toujours existant entre Innocent II et Anaclet.

L'Aquitaine se distinguait malheureusement du reste de la France par l'ardeur qu'y témoignaient de puissants fauteurs des troubles religieux. Le plus actif était cet évêque d'Angoulême, Gérard II, que les plus mauvaises passions avaient porté à la révolte contre le Saint-Siége. Dès qu'il avait su qu'Innocent II, dont il désirait par-dessus tout demeurer le légat, avait été prévenu de sa conduite antérieure et semblait peu disposé à lui confier cet honneur, il s'était hâté d'écrire à Pierre de Léon et lui avait offert de seconder ses efforts contre Innocent, pourvu qu'il lui assurât sa faveur et sa confiance. L'antipape n'avait eu garde de rien refuser, et Gérard était passé dans son camp.

Il favorisa le schisme en faveur d'Anaclet.

Malheureusement il n'y entra pas seul. Son étroite liaison avec le Comte de Poitiers ouvrait à celui-ci la même voie, et ce que Gérard seul n'aurait pu faire, il devait l'obtenir de Guillaume. Une persécution allait s'en suivre, dont les fatales conséquences devaient frapper l'Eglise de Poitiers avec celles d'Angoulême et de Bordeaux. Guillaume abandonna donc l'obédience d'Innocent qu'il avait d'abord embrassée et se tourna ouvertement vers le parti de l'erreur.

C'était faire preuve d'une grande faiblesse de caractère et de convictions peu solides, c'est-à-dire aussi d'une

(a) D. Fonteneau, XV, 661.

profonde ignorance des idées fondamentales de la politique chrétienne. Car les intimités longtemps cultivées entre ces deux hommes autorisaient-elles ces variations de doctrine sur des principes où l'esprit humain n'a rien à voir ? Les deux amis devinrent donc complices, l'un par ses habitudes de l'astuce et des intrigues, l'autre par cette sorte d'entraînement qui domine trop souvent les natures incomplètes chez lesquelles on voit le cœur se déterminer par le sentiment bien plus que par la raison.

Saint Bernard s'y oppose et le combat énergiquement.

Un seul homme semblait capable d'opposer au progrès de l'erreur la double force de l'éloquence et de la foi. C'était saint Bernard qui, depuis le commencement des troubles, n'avait cessé de ramener ou de maintenir d'éminents personnages dans la vérité catholique. Innocent l'envoya en Aquitaine pour s'y aboucher avec le Duc. Celui-ci l'aimait, était séduit par son talent, sa sainteté le dominait et, après plusieurs entretiens, l'éloquent docteur le conquit au Pape que suivait de préférence toute la chrétienté. Mais à peine le grand apôtre avait-il disparu que Gérard arriva et lui reprocha son peu de fermeté [a]. Le saint avait su aussi que le Comte s'était montré violent envers les chanoines de Saint-Hilaire qui tenaient fidèlement contre l'erreur. Ce fut l'objet de réclamations énergiques. Mais le crédit et les ruses de Gérard l'emportèrent dans le cœur du prince et il revint à celui dont la perfide amitié ne cherchait qu'à l'égarer.

Efforts de Guillaume pour Anaclet.

Ce dernier, au reste, mettait tout en œuvre pour fortifier le parti d'Anaclet, dans lequel de grands profits lui souriaient. Ajoutons qu'il fomentait le schisme sous la protection de Guillaume qui le soutenait en toutes circonstances jusque-là, et qu'on peut le considérer comme l'auteur des plus lamentables désordres. C'est par lui que lorsqu'un évêque venait à manquer dans un diocèse, ou un abbé dans un monastère, on voyait aussitôt le schisme se faire

(a) S. Bernardi, *Epist.* 124, *inter. opp.*

deux titulaires, s'y disputer le pouvoir, et Gérard, décider toujours pour la mauvaise cause, jetant ainsi et entretenant la discorde entre les deux partis [a]. De là des divisions ardentes et de bruyantes prétentions au milieu desquelles les chefs des diocèses trouvaient à leur administration d'inextricables difficultés. Notre évêque Adelelme n'était pas le moins à plaindre de tous, ayant à la fois à s'opposer au mal et à contester contre le Duc dont la faveur honteusement avouée secondait les méfaits des schismatiques. C'était avec son agrément que déjà Eustorges de Limoges avait été chassé de son siége et remplacé par Ranulfe, abbé de Saint-Pierre du Dorat. Adelelme eut bientôt son tour et se vit obligé de céder son évêché à un archidiacre de Bordeaux, qui n'y vint pas cependant, ayant été remplacé par Pierre de Châtellerault, dont nous ne tarderons pas à parler. Bien plus, Gérard s'empara de ce dernier siége, qu'il acheta du duc Guillaume, dit Arnaud de Bonneval (**9**), auteur de la vie de saint Bernard (**10**). Ces bouleversements attiraient l'attention d'Innocent, qui persuada à saint Bernard et à Jean, évêque de Soissons, d'aller à Poitiers pour y tenter une nouvelle démarche. Le Comte les accueillit avec assez de bienveillance et parut peu disposé à une résistance prolongée; mais dès que les envoyés se furent éloignés, il retomba aux mains de son mauvais génie, il retrouva toute sa ténacité dans le mal, et chassa de leur cloître plusieurs chanoines de Saint-Hilaire, qui s'étaient permis de lui tenir un autre langage. Bernard n'ignora pas longtemps ces nouvelles violences, et loin de s'en laisser décourager, il songea à faire agir contre le coupable le duc de Bourgogne Hugues II, parent du comte de Poitiers, et qui ne tarda pas à lui écrire. Cette lettre était pleine de doctrine: elle pressait Guillaume de considérer que les puissants de la terre se devaient à l'Eglise pour le bien qu'elle répandait sur leurs sujets; que ceux-ci

L'Evêque de Poitiers chassé de son Siège.

Comme celui de Limoges.

Combattu par saint Bernard qui fait agir le duc de Bourgogne.

Et écrit lui-même à Guillaume.

(*a*) Dupuy, ***Estat de l'Eglise du Périgord***, II, 55 et suiv.

gardent d'autant plus le respect et la foi qu'on les leur inspire mieux par sa propre conduite : c'était donc dans ses intérêts qu'il avait songé à lui inspirer un retour salutaire vers une mère dont les périls étaient si redoutables, surtout lorsqu'il n'y avait rien d'honorable à suivre Anaclet, avec sa mauvaise réputation, au lieu d'un Pape dont la chrétienté toute entière reconnaissait les droits et admirait les vertus (a).

En même temps saint Bernard essayait encore son zèle sur le prince. Il lui disait, dans un style plein de douceur, combien l'avait chagriné ce qu'il avait su de sa conduite et de ses violences lorsqu'à peine il l'avait eu quitté plein d'espérance dans un sincère et prochain retour: « Quelle n'est pas ma tristesse, ajoutait-il, en vous voyant » revenu à un aveuglement qui vous perd! Je ne doute pas » que l'auteur de tant de mal ne subisse un jour le châtiment » qu'il mérite. On ne pourra se défendre bientôt de » retrancher de l'Eglise ceux qui la méconnaissent ainsi » et persistent à égarer ses enfants. Revenez donc, prince » bien aimé, à la vérité qui peut seule vous garantir de ce » malheur. Usez donc de votre influence sur vos amis et » sur vos vassaux pour les ramener à l'unité qui fait la » paix. Réunissez à l'Eglise désolée les clercs et les fidèles » afin que Dieu ne se lève pas contre vous, lui qui punit » les princes qui lui résistent en les privant de l'entendement » (b).

Et aux évêques de l'Aquitaine.

Non content de ce combat livré avec autant d'énergie que de bonté au principal fauteur du mal, à celui qui d'un mot aurait pu remettre l'Eglise dans sa tranquillité providentielle, le saint docteur s'adressa encore à tous les évêques de l'Aquitaine dans la personne surtout de ceux de Poitiers, de Limoges, de Périgueux et de Saintes qui tous déjà sont exilés de leurs villes et ne participent plus qu'à travers

(a) Besly, *loc. cit.*

(b) Saint Bernard, *Epist*, 126, *ub sup.*

mille empêchements à la direction de leurs diocéses. Il les encouragea à ne pas faiblir sous les coups des persécuteurs, et à s'exposer à tout plutôt qu'au malheur de leur céder. Il dévoila les perfidies de Gérard qui, après avoir déposé les évêques sur lesquels il n'avait aucun droit, nommait aussi illégalement des titulaires à leurs siéges, et des abbés partout où il peut faire pénétrer sa révolte.

Le diocése de Poitiers, en effet, était bouleversé dans ses habitudes et dans ses sentiments ; son évêque, obligé de fuire, s'était réfugié à Parthenay où le seigneur Guillaume III étant toujours, s'efforça de ramener la paix entre les partis. La majeure portion du Chapitre s'était séparée du petit nombre de dissidents qui le fuyaient, et le peuple et presque tous les monastéres suivaient fidélement la trace de son pasteur persécuté. Les auteurs du temps nous ont laissé peu de dates précises sur les allées et venues et les fréquents pourparlers qui signalérent les trois ou quatre années ou le schisme fut entretenu avec d'autant plus de zéle par Gérard, que son ambition était devenue plus ardente. Il n'avait pas craint, sans autre autorité que la sienne, de saccager toutes les églises qu'il tyrannisait sous prétexte de sa légation illégitime. Et tant d'iniquités s'accomplissaient sous la protection du duc d'Aquitaine ! Troubles dans le diocèse de Poitiers.

Un concile ayant été tenu à Reims le 19 octobre 1131 par Innocent, on y voit treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques et un grand nombre d'abbés, de clercs et de moines français, anglais, espagnols et allemands. Par dessus tous y brilla saint Bernard. Cette foule d'esprits distingués parla très haut en faveur d'Innocent. On excommunia l'antipape, avec ses fauteurs, desquels étaient trop évidemment Gérard et Guillaume X (a). De son côté l'archevêque de Bourges, en sa qualité de primat d'Aquitaine, s'opposa d'abord à l'élection scandaleuse que le Chapitre Concile de Reims

(a) *Art de vérifier les dates*. III, 140 ; — Du Tems, p. 198 ; — *Gall. Christ.* II, col. 810 ; — Arnault Boneval, *vita S. Bernardi*, apud ; — Mabillon, lib. II, c. VI, 36.

de Bordeaux avait faite de Gérard, malgré l'opposition de plusieurs évêques de la Province. Gérard lui-même fit peu de cas de ces graves réprobations. Ayant trouvé dans les évêques d'Agen et de Saintes un refus formel de consacrer les évêques intrus qu'il voulait donner à Limoges et à Poitiers. Il excita contre eux la colère de Guillaume qui, toujours entraîné par une impardonnable faiblesse et n'exerçant de force que contre ses victimes, se porta contre eux aux dernières violences, les contraignant à quitter leurs Siéges et les privant de leurs biens (a). La condamnation de Reims trouva, du reste, Gérard aussi opiniâtre que toujours : mais cette rébellion lui devait causer de rudes revers. Ayant voulu, malgré son interdiction, exercer des pouvoirs épiscopaux dans le diocèse de Saintes, il vit se dresser contre lui Aymar d'Archiac, chevalier de la contrée, qui s'en saisit et le retint en une étroite prison de plusieurs mois et ne le relâcha enfin que contre une forte rançon. A peine libre, il vit Wulgrin, archevêque de Bourges, lui lancer un nouvel interdit, défendant à tout évêque de l'Aquitaine aucuns rapports avec lui. Ce fut alors que le rebelle s'en vengea en se portant sur le Siége métropolitain de Bordeaux, qu'il convoitait depuis longtemps, par l'élection du Chapitre à laquelle se refusèrent tous les prélats ses comprovinciaux. Ces violences impardonnables troublaient donc tous les diocèses qui, pendant quatre ans, furent livrés par ce malheureux à toutes les commotions et à tous les désordres (b). Le nôtre, privé d'un chef aussi éminent qu'Adelelme, ne fut pas de ceux qui en souffrirent le moins.

Violences de Gérard.

Les chanoines de Ste-Radégonde obligés à rendre leurs services à Sainte-Croix.

Ces grandes tempêtes semblent toujours favorables à quelques prétentions qui, pour être moins violentes, n'en sont pas plus justes. A la faveur des inquiétudes soulevées de toutes parts, les chanoines de Sainte-Radégonde, pourtant restés fidèles à la bonne cause, comme Sainte-

(a) *Gall. Christ,* ub sup., col. 1011.

(b) *Ibid.*

Croix et les autres communautés de Poitiers, espéraient que voulant se dégager de leurs obligations envers leur Maison-Mère, ils en trouveraient tôt ou tard l'occasion, dans un temps où il semblait qu'on devait éteindre les moindres querelles par de faciles concessions. La collégiale de Sainte-Radégonde, sous prétexte de servitude gênante, et en dépit de ses obligations aussi vieilles que le Chapitre, tendait depuis longtemps à une indépendance absolue, et plusieurs fois s'était refusé à ses devoirs, jouissant ainsi de ses libertés improvisées jusqu'à ce que le temps et l'autorité y eussent mis ordre. Cette fois encore, il s'agissait d'une des conditions même de leur existence envers Sainte-Croix : ils se refusaient à y fournir chaque jour, pour l'office du matin, l'assistance du prêtre, comme des diacre et sous-diacre qui avaient coutume d'y remplir les fonctions de leur ordre. Un vide considérable, fait dans les dyptiques entre les abbesses Aliénor et Sara Ire, nous empêche de savoir assez précisément qu'elle fut celle des deux qui dût porter sa plainte au Saint-Siège. Une commission n'en fut pas moins nommée par Innocent II. Le Pape, après s'être ainsi renseigné, ordonna aux chanoines de rendre immédiatement à l'abbaye les services anciens et continuels auxquels ils étaient obligés par leur fondation (a). Ce fut Guillaume Adelelme que le rescrit pontifical chargeait d'exécuter la décision, faisant ainsi acte d'autorité et montrant à tous que les tyrannies du duc d'Aquitaine n'ôtaient rien à la puissance ecclésiastique de sa victime. Cet acte était du 27 février 1133.

Différends entre Pierre de la Chaise et l'abbaye de St-Maixent.

Les schismatiques profitaient assez volontiers des désordres publics pour s'adjuger ce qui leur convenait des biens ecclésiastiques. Comme toujours on se faisait tel pour avoir un prétexte d'injustice. Ainsi, à Saint-Maixent, les moines avaient donné leur église de Saint-Léger à un curé séculier qui n'y respectait que le moins possible

(a) D. Fonteneau, V, 563 et suiv.

les conditions passées entre lui et l'abbé Geoffroy Chenet, qui gouvernait depuis vingt-six ans avec autant de succès que d'intelligence. Ce curé était Pierre de la Chaise qui, sans le concours de ses supérieurs et contrairement aux usages, avait élevé un autel de plus dans son église, qu'il semblait ainsi s'attribuer. Au lieu d'une seule cloche, il en avait fait établir deux. Ce double abus de pouvoir déplut aux moines qui y voyaient avec raison un acte d'autorité sur l'église et, après avoir réclamé en vain et ne comptant pas beaucoup sur un changement conforme, ils firent enlever l'autel et fêler la cloche. L'affaire n'était pas finie cependant, ni les prétentions et les plaintes du curé abandonnées. Un légat, étant arrivé dans le pays à la fin de l'année, fut nanti des réclamations de l'abbaye. Il assigna les parties au troisième dimanche du carême de 1134, mais Geoffroy était mort le 9 janvier de cette même année, et le cardinal légat, étant parti, ne put terminer l'affaire dont on ignore la fin (a). Les religieux n'en avaient pas moins été dans leur droit.

Combien ses petitesses étaient fréquentes.

Ces détails, qui pourraient sembler des minuties historiques, ont pourtant leur intérêt, et bien d'autres semblables se rattachaient à d'autres établissements religieux et y prouvaient les prétentions outrées d'ambitieux ou de pervers. Et nous voyons combien de causes inattendues faisaient tourner presque toujours au détriment des moines les discussions dans lesquelles les engageaient ces contradictions nées des malheurs des temps.

Mais un grand événement, qui laisse quelques jours bien loin ces détails secondaires, s'accomplissait en Poitou à la suite de ces préléminaires qui nous les dérobaient entièrement. Remontons pour plus de clarté à quelques faits antérieurs qui ne sont pas étrangers à notre histoire. Et avant tout entrons dans certaines intimités de la famille ducale que nous ignorons encore et qui nous

(a) *Chartrier de Saint-Maixent*, I, 332; — D. Fonteneau, XV, p. 681.

conduiront aux grandes choses de cette année et de la suivante.

Mariage de Guillaume X. — Ses frères et ses enfants.

Par une singularité très rare dans l'histoire, nous sommes arrivés aux dernières années de Guillaume X sans savoir s'il était marié et quelle princesse était devenue sa femme. Il est certain qu'à cet égard les auteurs du temps sont restés dans un mutisme remarquable, et ce n'est qu'à force de fouilles opiniâtres faites çà et là qu'on recueille de ces ténèbres quelques points qui se puissent affirmer. Nous concluons de certains rapprochements tirés de chroniques assez incohérentes, que le Duc s'était marié vers 1121, lorsqu'il touchait à ses vingt-deux ans. C'était la fille d'Amaury, vicomte de Châtellerault, qui avait son choix. Cet Amaury ou Emery I[er], du nom, était le même qu'on a prétendu à tort l'époux de cette Maubergeonne devenue si célèbre par ses scandales avec Guillaume IX. On voit, par ce qui se passa ici, combien cette version est inadmissible. Guillaume X n'aurait pas été chercher pour femme la fille d'une concubine de son père (qui aurait bien pu être sa sœur), lui qui avait déserté la maison paternelle par une si juste haine de telle prostituée. Quoi qu'il en soit, la jeune épouse de Guillaume X lui donna l'année suivante une fille, qu'il appela du nom de sa mère Aliénor. C'est elle dont les destinées seront dans un prochain avenir plus brillantes que glorieuses, et à qui le Poitou et l'Aquitaine devront un jour de perdre leur autonomie et d'appartenir à l'Angleterre. De cette épouse Guillaume eut une seconde fille dite Péronnelle, et enfin un fils qui avait déjà fait ses preuves quand il mourut encore jeune, de façon à mériter le surnom de *Guillaume le Hardi*. Enfin il avait encore, en 1134, deux frères nés comme lui de Philippe de Toulouse, dont l'un s'était fait moine à Cluny et l'autre Raymond, se déplaisant sans doute à la cour de Poitiers, où ses souvenirs l'auraient peu consolé de sa position secondaire, s'en était allé en Angleterre où il vivait près du roi

Henri I[er], qui venait de lui conférer l'Ordre de chevalier, lorsqu'une haute fortune l'appela à renouer les relations que la maison d'Aquitaine avait eues naguères avec la Palestine (11).

Raymond de Poitiers devient prince d'Antioche

Foulques d'Anjou, que nous avons vu prince de Tyr et de Plotemaïs, était devenu roi de Jérusalem après la mort de Baudouin II, arrivée le 21 août 1131. La principauté d'Antioche, vacante après la mort de Boémond, était devenue le théâtre de discordes sanglantes. La veuve du prince défunt tendait à s'emparer de la principauté par une alliance insensée avec un prince Turc, qui en serait devenu le maître. Les barons eurent alors recours à Baudouin pour obtenir de lui un prince qui pût acquérir et garder aux chrétiens la principauté par un mariage avec Constance la fille de Boémond. Baudouin s'y prêta, et ses souvenirs lui rappelèrent un jeune prince qu'il avait pu apprécier plus d'une fois dans les rapports mutuels de leur premier âge. Preux et vaillant, ce second fils de Guillaume IX (a) était Raymond, vers lequel il députa en Angleterre un message qui rapporta bientôt en Palestine l'assurance de son acceptation. Mais un prince Franc, descendant des Mérovingiens, ne pouvait passer outre-mer que dans un appareil digne de son rang, et, pour s'y préparer, il fallut repasser en Poitou où le nouveau croisé dut recueillir beaucoup d'argent et se faire une suite digne de lui. Duchesne mentionne quelques-uns des gentilshommes qui tinrent à honneur de l'accompagner. De ce nombre furent Charles de Mauzé en Aunis, Roger de Mons en Loudunais, Richard de Beaumont-Bressuire, Hugues de l'île de Bouin, Payen de Faye-la-Vineuse en Touraine, Gauthier de Sourdeval en Normandie, Gauthier de Maussion en Anjou, un Guillaume de Poitiers parent de la famille ducale, et beaucoup d'autres (b).

(a) Guill. Tyren., lib. XIV, 9, *passim*.

(b) De Fourmont, I, 132.

Ses aventures.

Ceci s'était passé dans le courant de 1134. Il fallut quelques mois à l'expédition pour se former, mais tout fut prêt quand vint le printemps de 1135. Raymond garda cependant le plus strict incognito, ayant été prévenu qu'un prince italien, Roger, duc de Pouille, jaloux qu'on eût donné au fils de Guillaume IX l'héritage de Boémond qu'il enviait, devait lui tendre des embûches sur tout le littoral de sa principauté (a). Il partagea donc son escorte en trois ou quatre groupes qui partirent à deux ou trois jours l'un de l'autre et par divers chemins, évitant les côtes de l'Adriatique. Lui-même s'était déguisé tantôt en marchand, tantôt en pélerin, montant soit une mule, soit un cheval, et se détournant des gués perfides que le Duc avait fait pratiquer sur certains cours d'eau qu'il lui fallait traverser et qui cachaient des piéges habilement dissimulés. Le prudent voyageur eut le bonheur d'échapper à toutes ces entreprises, et débarqua bientôt au port d'Antioche. On y fut ravi de trouver en lui toutes les qualités du corps et de l'esprit qui séduisent les foules. Le même jour, il épousa Constance, cette fille de Boémond II, qui était entrée comme objet principal dans les négociations. Il s'en fallut que la suite répondît à ces beaux commencements. La mauvaise foi des uns, l'ambition des autres entravèrent le jeu régulier de son gouvernement autant que ses intentions loyales et sa bravoure éprouvée. Cette bravoure elle-même fut cause de sa perte, lui ayant fait livrer imprudemment à Noradin, sultan d'Alep, une bataille où il fut tué le 27 juin 1149. Il était donc resté en Palestine un long espace de quatorze ans, qui se passèrent en revendications armées et amenèrent de laborieuses alternatives de succès et de revers. Ces péripéties durent s'attribuer surtout à la politique maladroite et aux rivalités mutuelles dont ne se méfièrent pas assez les princes croisés. Au reste, il faut repousser ici comme une calomnie ce qu'on

(a) Willelm, Tyr., lib. XIV, c. xx ; — *Art de vérifier les dates*, V. 78.

a prêté à ce prince d'une connivence avec certains autres mécontents pour faire abandonner le siège de Damas en 1148. Quelque activité qu'il ait déployée dans les guerres qui soutenaient sa propre cause contre de tristes défections et des oppositions injustes, on ne l'a jamais accusé de manquer de franchise ; et ce qui semble le disculper surtout, c'est que les principaux historiens des croisades restent muets sur une aussi grave inculpation (a). Les bénédictins n'y croyaient pas (b), et quoique notre prince ait pu mériter quelques reproches de tergiversation et d'inhabilité en quelques circonstances difficiles, on ne lui attribua cependant rien qui jusqu'ici ait jeté sur sa mémoire le soupçon d'une déloyauté criminelle (c). Nous le retrouverons dans quelques années moins irréprochable peut-être.

Un autre Raymond, avant de clore cette année, attire notre attention pour s'être rendu remarquable comme abbé de Saint-Maixent par une vie occupée et une administration de trente années qui a laissé au Poitou d'intéressants souvenirs.

Pierre Raymond abbé de Saint-Maixent.

Il y avait depuis longtemps à Saint-Michel-de-Cluse en Piémont une abbaye de Saint-Benoît, très florissante depuis sa réforme en 1066, et qu'habitaient vers 1130 un certain nombre de moines français parmi lesquels se distinguait Pierre Raymond (d). Il était de la famille ducale des comtes de Poitiers (e) et vint se fixer à Saint-Maixent où son mérite l'éleva bientôt à la première dignité. Il est certain qu'il vivait encore en 1163, après avoir gouverné depuis 1134. Outre qu'il eut à réparer en partie en ce long

(a) Michaud, *Histoire des Croisades,* II, 110 et suiv., 208 et suiv. ; — De Fourmont, l'*Ouest aux Croisades,* I, 133 et suiv.

(b) *Art de vérifier les dates,* X, p. 79.

(c) V. Guizot, *Mém. sur l'Histoire de France,* XVII, *passim.*

(d) Du Tems, *Abbaye de Saint-Maixent,* ann. 1134 ; — *Gall. Christ.,* II, c. 1155.

(e) *Chronique de Saint-Maixent,* an. 1082, 1134.

abbatiat les ruines causées au monastère par l'incendie qui l'aurait dévoré sous son prédécesseur Geoffroy [a], il eut encore de plus graves préoccupations dans des différends survenus vers la fin de sa vie entre lui et le pape Alexandre III, dont les monuments écrits ne nous disent pas les motifs, mais qui pouvaient venir de ce que Pierre se serait trouvé dans l'opposition faite quelque temps à ce pape auquel les schismatiques préféraient l'antipape Victor III [b]. L'affaire alla pour Raymond jusqu'à se trouver interdit et suspendu de ses fonctions abbatiales. Il eut heureusement pour lui le roi Louis VII et la reine Eléonore qui intervinrent par des lettres pressantes en sa faveur près du Pontife mécontent, et obtinrent sa réconciliation. La lettre d'Eléonore le traite de *très cher cousin* [c]. Ces termes confirmeraient l'opinion qui fait naître Raymond d'un prince de ce même nom sire de l'Ile-Jourdain (**12**), petit-fils d'un Guillaume Taillefer, mort comte de Toulouse en 1037, et qui figurait parmi les ascendants d'Eléonore. Mais un titre qui nous attache surtout à la mémoire de Pierre Raymond, c'est le soin qu'il prit de trouver des moments de loisir pour réformer dans le silence de son abbaye un cartulaire depuis longtemps oublié et qui nous conserve des pièces du plus grand prix pour son histoire des xe, xie et xiie siècles. Quant à la chronique connue longtemps sous le nom de *Maillezais*, et que nous avions cru avec La Fontenelle (**13**) rédigée en meilleurs termes à Saint-Maixent, d'où lui serait venu ce dernier nom, elle est due réellement à un moine de Maillezais, resté inconnu, et c'est là qu'il faut en chercher l'origine, qui d'ailleurs paraîtrait encore discutable aujourd'hui, car on hésite malgré soi entre les raisons données pour et contre.

Cartulaire et *Chronique* de St-Maixent,

L'intervention des royaux époux près d'Alexandre III,

(*a*) Anselme, *Histoire Généalogique de la Maison de France*, II, 703.

(*b*) Longueval, XII, 338.

(*c*) Voir d'Achery, *spicileg.*, II, 452 et suiv.

ne fut pas le seul service qu'ils rendirent à Raymond. C'est par eux que l'abbaye obtint dans ses environs des fonds de terres et des restitutions depuis longtemps attendus. Sa vie se prolongea ainsi jusque vers 1167 et même bien plus tard sans doute, puisque son successeur, Pierre de la Tour, n'apparaît pas avant 1174.

Pendant que se passaient en Orient les choses que nous avons racontées, notre histoire se poursuivait au milieu de commotions qui, pour avoir de moindres proportions, ne s'en ralliaient pas moins à des agitations qui ébranlaient toute l'Europe. Revenons donc à ce qui se passait dans nos provinces de l'Ouest.

Continuation du schisme.

Le schisme se continuait toujours en Aquitaine, et quand l'opposition au véritable chef de l'Eglise s'appaisait pour toute l'Europe, chez nous elle tenait encore, en dépit des efforts de l'épiscopat fidèle, et soutenu par les coupables intrigues de Guillaume qui se laissait dominer par son entêtement orgueilleux, et celles de Gérard dont l'ambition satisfaite ne redoutait rien tant qu'une paix qui l'aurait remis à sa place et dépouillé de tous ses titres usurpés. Ses artifices, sa duplicité n'étaient pourtant ignorés de personne. Arnoux, archidiacre de Séez, et qui devint plus tard

Traité du schisme d'Arnoux de Séez.

évêque de Lisieux, venait de composer en 1134 un *Traité du schisme,* où il n'épargnait ni le passé ni le présent de Gérard, ni ceux de Pierre de Léon. Cet écrit est plein de faits très importants sur la vie de ces deux personnages et montre fort clairement comment l'un était fort digne de l'autre. Ce qu'il y a de vérité et de preuves dans toutes les accusations portées contre ces deux sectaires leur fit beaucoup de tort en les manifestant à ceux qui ne les connaissaient pas encore. Et pourtant quelques écrivains de notre âge, Du Tems, entre autre [a], reprochent à Arnoux d'avoir fait une violente invective contre Gérard, comme si la vérité en ces cas si graves où elle est menacée

(a) *Clergé de France,* II, 198.

de périr, pouvait être traitée en style doucereux; comme s'il fallait laisser à ses adversaires seuls le droit de parler haut dont ils abusent jusqu'à la calomnie. C'est ainsi qu'on blâmait saint Hilaire d'avoir accusé Constance de se faire complice de l'arianisme. On trouve toujours des raisonneurs qui voudraient que la vérité se défendît comme si elle avait tort (14).

Nouveau voyage de saint Bernard en Poitou.

Saint Bernard, avec la grande autorité de sa raison, son éloquence entraînante et son dévouement sans bornes, n'avait rien négligé pour soutenir la cause sacrée de l'Eglise et du droit. Des voyages en Angleterre, en Espagne et en Italie; ses démarches près du roi Louis le Gros, ses miracles surtout à Milan, à Paris, à Nantes et en d'autres villes où l'avait conduit la grande affaire du schisme, avaient convaincu tout le monde que Dieu bénissait sa mission. Lui-même éprouvait ainsi que le secours divin l'assistait effectivement en des circonstances si difficiles, et s'encourageait dans ces immenses fatigues par l'espérance que Dieu, qu'il voulait servir, frapperait enfin un coup décisif et mettrait fin aux calamiteuses discordes dont son Eglise avait tant à souffrir (a).

Conférence de Parthenay.

Il songea donc à appuyer de ces succès une nouvelle démarche qu'il crut utile de tenter près du Duc d'Aquitaine et voulut la mener avec autant d'activité que de promptitude. Donc il se décida à un nouveau voyage dans le Poitou, et souhaita d'y être accompagné par plusieurs prélats qui s'étaient trouvés à Nantes avec lui lorsqu'il s'y était rendu pour la fondation du monastère de Buzai, voisin de cette ville. De ceux qui l'accompagnaient Geoffroy de Lièves, évêque de Chartres, était certainement le plus important. Ce prélat, dont les vertus et le mérite commandaient le respect de tous, et qui avait rempli plusieurs missions de haut intérêt pour les affaires de l'Eglise, avait remplacé Gérard comme légat d'Aquitaine. Il avait pensé lui-même

(a) Cf. Saint Bern., *Epist.*, 132, 133; — Arn. Boneval, *Vit. Sanct. Bern.* lib. II, c. II et III; — Longueval, *Histoire*, XI, 375, 381 et suiv.

à y venir pour tenter un dernier coup sur l'obstination du prince, dont on savait bien que la conversion mettrait fin aux dissentions religieuses. Ainsi d'accord, l'évêque et l'abbé crurent prudent de savoir avant tout si Guillaume agréerait de les recevoir, et comme il savait le seigneur de Parthenay Guillaume III Larchevêque désireux de cette paix, ils invoquèrent d'abord son entremise, lui demandant par lettres s'il ne pourrait pas obtenir du prince une entrevue ou traiter d'une réconciliation, et de leur dire où elle pourrait avoir lieu. Le Comte de Poitiers accepta à la demande du seigneur son vassal, qu'elle se fît à Parthenay, terrain neutre où la protection du seigneur était une garantie d'ordre et de respect pour tous.

Le jour de l'assemblée fut donc indiqué et l'on y vit une foule nombreuse et brillante d'évêques et d'abbés, de seigneurs et de hauts vassaux, impatients d'assister à une réunion dont presque tous espéraient une issue consolante. C'est au château, alors remarquable par sa vaste enceinte, ses hauts remparts et ses solides fortifications, que se tinrent les conférences.

Dès qu'elles furent ouvertes, Bernard et Geoffroy y parlèrent tour à tour et avec un égal entraînement contre le schisme et le mal qu'il faisait aux Eglises d'Aquitaine. Ils firent voir qu'il ne peut y avoir qu'une Eglise, que tout ce qui reste en dehors d'Elle, périt. Cette vérité développée avec cette force d'argumentation, cet emploi merveilleux de l'Ecriture et cette chaleur qui étaient particuliers au docteur de Clairvaux ; cette conviction profonde qui éclatait dans ses phrases ; ce geste digne et imposant, témoignage en même temps du calme de cet esprit supérieur qui dominait tout son auditoire, ébranlèrent le Comte de Poitiers. Il n'y résista pas. Déjà la vérité se faisait jour : il comprenait qu'en effet pour l'Eglise, pour son propre gouvernement, pour la paix de tous, il fallait refaire l'unité dont la perte n'avait fait que du mal depuis cinq longues années. Il avoua donc que devant les raisons qu'il venait

d'entendre, il se sentait plus disposé à reconnaître Innocent II ; mais, comme s'il eût à prouver que les plus généreux sentiments pouvaient toujours s'affaiblir sous les basses influences de l'orgueil et de la rancune, il déclara avec une force qui n'excluait pas un reste de colère, qu'il ne fallait pas attendre de lui l'oubli de ses griefs contre les évêques dont on lui demandait le rétablissement sur leurs siéges. Ces offenses étaient surtout dans l'excommunication qu'il avait encourue. Ils l'avaient, disait-il, trop offensé pour qu'entre eux et lui un rapprochement fût possible. Une longue et vive discussion s'engagea sur ce point. Personne ne pouvait comprendre qu'on pût revenir au Pape en restant éloigné des évêques. Mais ce n'était plus pour le Comte qu'une question de sentiment. La raison n'y pouvait plus rien. On remit donc la conférence au lendemain.

Saint Bernard et un certain nombre des hauts personnages ecclésiastiques qui le secondaient, se rendirent pour y passer la nuit à Parthenay-le-Vieux, ce prieuré bénédictin de la Chaise-Dieu, dont nous avons raconté la fondation (15), et qui, par sa proximité avec la ville, n'en était pour ainsi dire pas séparé. C'était un devoir pour saint Bernard d'y demeurer comme appartenant à son Ordre. L'office monastique devant prendre une partie de la matinée, il dut être convenu que la seconde conférence devrait se tenir au prieuré où l'église était vaste autant que d'un bel aspect. Le Comte, par condescendance, avait consenti à s'y rendre, parce que déjà engagé par la promesse de retourner à Innocent, il espérait sans doute qu'on lui céderait sur sa répugnance à recevoir les évêques (a).

Autre à Parthenay-le-Vieux.

La discussion reprit donc sur ce même sujet, et se prolongea par des explications et des instances auxquelles le

(a) V. D. Estiennot, *Antiquités bénédictines,* dans les manuscrits de D. Fonteneau, VIII, 125. — Ce savant, qui avait mieux étudié que personne la question topographique, indique positivement Parthenay-le-Vieux, comme le lieu où se passa cette conversion miraculeuse.



prince opposa son inflexibilité de la veille. L'heure s'était avancée. Le saint, désespérant de convaincre son tout puissant adversaire, résolut de s'en prendre à Dieu lui-même, et d'invoquer son secours avec cette foi vive qui lui était habituelle, et dont il avait ressenti plusieurs fois l'efficacité.

Comment un miracle antérieur de saint Bernard l'avait préparé à un nouveau triomphe.

Une fois entre autre, étant à Milan, où Innocent II l'avait envoyé pour réconcilier cette ville avec le Saint-Siége, on lui avait amené dans l'église de Saint-Ambroise, où il priait avant sa messe, une femme possédée du démon depuis plusieurs années. Il la fit placer dans le sanctuaire, avertit le peuple de prier pour elle, monta à l'autel, et chaque fois qu'il faisait un signe de croix sur l'hostie, soit avant soit après la consécration, il le répétait sur la possédée en se tournant vers elle qui était dès lors plus agitée que jamais. Après l'Oraison dominicale, le saint avait pris l'hostie consacrée sur la patène et la tenant sur la tête de la femme, il avait adjuré le démon de l'abandonner, au nom de ce Dieu qui, né d'une Vierge, paraissait entre ses mains après nous avoir sauvés par sa mort et sa résurrection. Malgré cet ordre, le démon tourmenta encore quelques instants sa victime en d'effroyables convulsions : mais le saint abbé étant remonté à l'autel, la possédée fut entièrement délivrée au moment même où il donnait au diacre la paix que celui-ci devait communiquer aux assistants (a).

Et opère la conversion de Guillaume X.

Ce fait était devenu célèbre dans la vie du saint : des milliers de témoins l'attestaient encore, et parmi eux l'évêque de Chartres. Accoutumé à de pareilles faveurs de Dieu, qui les avait naguère encore renouvelées à Nantes, Bernard, pour réitérer une telle tentative, sentait au besoin s'augmenter sa confiance. Méditait-il déjà d'user du même moyen à Parthenay-le-Vieux, ou bien vint-il au Comte par une inspiration subite ? Nous ne savons. Voici ce qui se passa.

(a) Arnald Boneval., liv. II, c. III ; — Longueval, *ub sup.*, p. 381 et suiv.

Le saint commença le divin sacrifice. Une multitude compacte remplissait la belle église de Saint-Pierre et en inondait les abords. Dans le sanctuaire assistaient les évêques dépossédés de leurs sièges, entre autre celui de Poitiers, qui était là chez lui, protégé par le respect de tous. Au dehors, le parvis était occupé par Guillaume, à qui son excommunication ne permettait pas d'assister aux saints mystéres. Une suite brillante l'entourait. Lui, debout, inquiet sans doute de son rôle, mais recueilli, gardait l'attitude du respect et de la piété. Dans la foule toute préoccupée do lui, on gardait le même silence : on le couvrait de ses regards. Enfin, le Saint-Sacrifice allait s'achever, lorsque le pieux officiant, dont les priéres avaient été offertes surtout pour la conversion du prince, se sentit pris du même mouvement que la grâce avait opéré en lui à Milan. Il résolut de tenter un dernier effort. Déjà il venait de donner la paix au diacre, lorsque prenant l'Hostie divine sur la patène, et la tenant visible et élevée, il sort du sanctuaire, fend la foule qui s'agenouille, puis le suit de ses regards étonnés. Lui, l'œil en feu, le visage enflammé, s'avance vers la porte du temple, et se tient devant le prince stupéfait, dans l'attitude de l'autorité et du commandement. Puis, l'interpellant, il lui adresse ces paroles reproduites par l'historien du saint moine : « Prince, nous » vous avons supplié et vous avez méprisé nos prières, » jusque dans ce second entretien dont avait tant espéré » cette multitude de serviteurs de Dieu dont vous avez » repoussé les conseils et trompé l'attente. Voici main- » tenant le Fils de la Vierge, le chef et le seigneur de » l'Eglise que vous persécutez. Voici votre juge, au nom » duquel tout se prosterne au Ciel, sur la terre et dans » l'enfer même. C'est ce juge entre les mains duquel » tombera votre âme. Le mépriserez-vous aussi ? le » repousserez-vous comme vous repoussez ses serviteurs ? » A ces mots l'assistance fondait en larmes : on priait ardemment, on s'attendait à quelques manifestations d'En-

Haut. Le prince lui-même n'y tient plus. Ce prêtre vénéré de tous et dont la véhémente autorité s'exhale en des paroles inaccoutumées ; ce Dieu qu'il voit si près de lui, lui impriment un trouble irrésistible ; un tremblement général s'empare de lui, et pâle, défait, sa raison l'abandonne ; il tombe à la renverse, et se roule sur le parvis. En vain ses chevaliers le relèvent : il retombe prosterné sur la face, ne prononce pas une parole, ne semble voir personne : une épaisse salive souille sa barbe ; il pousse des gémissements pénibles et de profonds soupirs : on croirait à une attaque d'épilepsie.... Enfin, il répand un torrent de larmes.... Et l'homme de Dieu est toujours là, ses mains soutiennent toujours le corps du Sauveur. C'est donc de son pied qu'il le touche, lui ordonnant de se relever et d'écouter enfin le jugement de Dieu. Pendant cette scène qui avait déplacé tous les assistants, Adelelme s'était lui-même rapproché : « Voici reprend le thaumaturge, l'évêque de Poitiers que vous avez chassé de son » Eglise. Réconciliez-vous avec lui, donnez-lui le baiser » de cette paix qui consacre entre vous et lui une sainte » alliance, en ce moment ramenez-le vous-même à son trône. » Satisfaites ainsi à Dieu dont vous avez attaqué la gloire. » Ramenez à l'unité vos Etats séparés du vrai Pape auquel » s'est soumise l'Eglise entière, et désormais obéissez-lui » comme Elle. » — Cependant Guillaume s'était relevé : il se sentait vaincu par cette parole du Saint-Esprit et par la présence réelle du Sauveur. Mais, encore ému, il ne pouvait ni n'osait parler. Il fit mieux pourtant et se sentant sous le coup de Dieu, converti au fond de son cœur, il se tourne vers l'évêque de Poitiers, l'embrasse, lui présente sa main, cette même main qui lui avait fait tant de mal. Il le reconduisit ainsi aux acclamations de la multitude au siége épiscopal d'où il avait présidé la cérémonie. Bernard n'était pas le moins reconnaissant à Dieu de ce triomphe. Après avoir achevé la messe au milieu de la plus grande émotion des fidèles, il rejoignit le Duc, et

dans un sentiment d'exquise charité, il lui adressa des paroles empreintes d'intérêt et de douceur, l'avertissant, dans la crainte de quelque nouvelle faiblesse, d'éviter de perfides conseillers et de ne plus troubler en rien la paix que Dieu venait de lui rendre (a).

On voit ici combien les détails de cette scène saisissante ressemblent à ce qui s'était passé à Milan. Comment expliquer naturellement de telles entreprises, et qui peut refuser d'y trouver le doigt de Dieu ?

Ainsi fut pacifié par un incontestable miracle cette Aquitaine qui n'avait été si malheureuse que parce qu'elle s'était trouvée sous la dépendance de Guillaume. Le Duc tint sa parole. Il s'appliqua à fermer les plaies qu'il avait ouvertes, laissa Adelelme gouverner en paix son diocèse, et prouva par de bonnes œuvres qu'il était revenu à l'amour de la religion (16).

Maux que le schisme avait causé dans l'Aquitaine.

Cependant, au cours de ces cinq malheureuses années, sa déplorable persistance dans le mal l'avait porté à un genre de méchanceté qui témoignait surtout de son opiniâtreté à rester dans le schisme et d'un zèle satanique à l'entretenir. Il aurait cru ne faire que la moitié de son œuvre si, en chassant les évêques légitimes de leurs siéges, il ne les avait remplacés aussitôt par quelques-uns de ses favoris qui ne reculaient ni devant le sacrilège ni dans l'usage de pouvoirs usurpés, qui ne pouvaient leur servir qu'à fomenter les discussions qui les enrichissaient. Toutes les églises dépouillées ainsi avaient donc reçu, sous le titre de pasteurs, des complices de Guillaume et de Gérard. Poitiers avait donc vu aussi un intrus s'emparer du palais épiscopal, et sacré par l'indigne métropolitain. Il avait osé, entouré d'un clergé improvisé comme lui, profaner l'autel, la chaire et le parvis des églises. Et quel était cet homme ? Le même que nous avons vu après la mort de Gislebert briguer les honneurs de sa place et les

(a) Arnald Boneval., *ub sup.*; — Longueval, Rohrbacher, Fleury, *ad ann.* 1135.

Usurpation de Pierre de Châtellerault.

bénéfices de la mense épiscopale, ce Pierre de Châtellerault, qui trouvait à reprendre, sous les auspices d'un prince apostat et d'un évêque sacrilége, ces riches avantages qu'un jugement du pape Calixte II lui avait refusés en 1124. Quand il n'y aurait pas aspiré en embrassant le schisme, il aurait trouvé, dans ces deux principaux appuis, une confiance qu'il méritait. Sans considérer donc qu'il avait contre lui les deux tiers du diocèse et surtout la portion la plus considérable qui se formait des seigneurs et des arrière-vassaux, il céda autant à ses mauvais instincts qu'aux instances d'un parti aveuglé, et ne craignit pas de se porter en concurrent contre celui qu'à tant de titres il devait suivre et respecter. Cette scission se faisait au mépris de ses serments d'obéissance filiale et à la grande réprobation de tout ce qui restait fidèle au droit, à la discipline et à la foi. Pour en venir là, Pierre dut mépriser aussi les excommunications lancées dans toute l'Eglise catholique contre ceux qui adhéraient au schisme. Il profana tous ses devoirs et ne craignit pas de joindre son nom à ceux de Guillaume de Poitiers et de Gérard pour obtenir d'Anaclet la déposition d'Innocent II. L'antipape avait refusé d'aller aussi loin ; mais Pierre n'en avait pas été déconcerté et s'était jeté plus avant dans l'opposition en y suivant Gérard qui l'entraînait (a). Le sort de l'autre était tracé par les événements. A peine les troubles furent-ils éteints, que le pauvre homme disparut de l'histoire où il s'était fait une si triste part, sans doute il sera rentré dans sa stalle de Saint-Pierre, ou aura été cacher dans sa famille de Châtellerault la juste honte qu'attirent toujours et le déshonneur d'une telle conduite et l'amertume de si honteuses déceptions (17).

Guillaume X marie sa sœur Agnes, à Ramire, roi d'Arragon.

Ce calme depuis longtemps inconnu en Poitou, donna au Comte le loisir de songer à ses affaires de famille. L'occasion se présenta, et nous ne savons s'il avait cherché

(a) Arnald Boneval., *De Vit. Sanct. Bernard.*, c. VI et VII.

au delà des Pyrénées, à marier sa sœur Agnès avec Ramire II roi d'Arragon. Cette princesse était sa seconde sœur, née du mariage de Guillaume IX avec Philippe de Toulouse, la veuve de Sanche Ramire Ier (a). Agnès était donc nièce par sa mère de ce Ramire et cousine de son fils Ramire II. De là, les dispenses données par le Saint-Siège et dont parlent les auteurs espagnols qui racontent ce fait. On s'accorde donc à faire d'Agnès une sœur du Duc d'Aquitaine et non sa fille, comme certains autres l'ont prétendu à tort (b). Au reste, ce mariage était d'une bonne politique puisqu'il semblait resserrer une fois de plus les liens qui rattachaient l'Aquitaine à l'Espagne et faisaient à celle-ci un appui de plus contre les entreprises des Maures (c).

Aventures curieuses de ce dernier.

Cette alliance même, qui fait entrer un prince étranger dans la famille des nôtres, présente certaines singularités qui peignent bien les mœurs du temps.

Ce Ramire, dont nous parlons ici, était le troisième fils de Sanche Ramire, qui, mort en 1104, avait laissé le trône d'Arragon à son fils aîné Alphonse Ier, dit le *Batailleur*. Ramire ce puîné dégoûté des vanités du monde, était allé se faire moine de Saint-Pons-de-Thomières au diocèse de Narbonne (d). Il y avait vécu près de trente ans, heureux d'être ignoré, lorsque, son frère aîné étant mort sans enfants et des troubles ayant eu lieu pour sa succession, les Arragonais élurent roi le solitaire, vinrent le chercher dans son couvent et quoique prêtre, il le placèrent sur le trône en 1134. Or, il ne s'agissait pas seulement pour le pays d'avoir un roi, on voulait qu'il perpétuât la dynastie. De là une demande au Saint-Siège pour qu'il lui permît de se marier. En pareil cas, et il en est quelques

(a) *Art de vérifier les dates*, VI, 225 ; — Besly, p. 465 ; V. ci-dessus, an. 1127.

(b) Besly, *ub sup.*, p. 466 et suiv. ; — Richardi Pictav., *Chronic.*, ap. D. Bouquet, XII, 413.

(c) Mariana, *Histor. Hispan.*, lib. IX.

(d) Sur cette abbaye et sa fondation V. ci-dessus, t. IV, 239.

autres dans l'histoire, des Papes croyaient devoir faire céder la discipline aux besoins de tout un peuple dont la démarche prouvait au reste un esprit de sagesse et un attachement à ses rois toujours aussi honorables aux sujets qu'à l'autorité qui la mérite. La dispense fut donc donnée, et comme nous l'avons vu, elle porta à la fois sur la parenté et sur les vœux du sacerdoce. Mais la foi et le sentiment chrétien avaient survécu en Ramire à ces aventures si exceptionnelles. Ayant eu de ce mariage une fille, il n'eut rien de plus pressé que de regagner sa solitude où il reprit sa vie religieuse jusqu'à sa mort qui n'arriva qu'en 1147. Sa fille Pétronille, qui avait pour mère notre Agnès d'Aquitaine, régna donc en 1137. C'est-à-dire à deux ans, sous la tutelle de Raymond Béranger IV, comte de Barcelonne, à qui son père l'avait fiancée et qui l'épousa en 1157. Pétronille lui survécut, n'étant morte qu'en 1172 (a).

Soins de l'évêque Adelelme pour effacer les conséquences du schisme.

De son côté, l'évêque Adelelme s'employait activement à réparer les maux que le schisme avait causés dans les communautés de son diocèse. A peine la liberté d'y travailler lui était-elle rendue, que, soit par délégation d'Innocent II, soit de lui-même et usant de sa propre juridiction, on le voit, dès cette même année, s'occuper à la fois ou tour à tour des intérêts de Saint-Hilaire, de l'Orbestier, de Saint-Cyprien et de Fontevrault. Toujours empressé, il a repris sans retard les visites de son diocèse, se portant sur différents points où sa présence était nécessaire. On le voit donner à Loudun sa signature à la fondation d'une abbaye de Belleval, près Fontenay, qui fut réduite plus tard à l'état de simple prieuré, et dont les chroniqueurs ne nous apprennent rien. En sortant de Loudun, il alla à Fontevrault et y bénit le cimetière des religieuses où déjà la mort avait marqué de nombreuses places (b).

(a) Marca, *loc. cit.*; — Roderic de Tolède, *Gesta com. Barcinon.*, passim, an. 1137 et suiv. ; — *Art de vérifier les dates*, VI, 521 et suiv.; X, 112.

(b) *Gall. Christ.*, II, col. 1171 et suiv.

Quelques jours après, on le trouvait à Celles où il érigeait en abbaye le prieuré. Nous avons vu que cette maison, fondée en 1100, n'était d'abord qu'un prieuré de l'Esterp, auquel le saint évêque Pierre II donnait alors plusieurs églises. On en avait peu parlé pendant cette première phase de son existence. La seconde période donna naissance à une suite, aujourd'hui plus ou moins complète, d'abbés titulaires dont le premier, établi en l'an 1135, fut Jean d'Uzon. L'évêque Guillaume Gislebert avait fait d'importantes donations en 1121 ; son successeur voulut faire davantage, et Jean I[er], l'un des chanoines, ouvrit la série des abbés. Aussitôt installé, il établit nettement, par une charte expresse, les relations d'un nouveau genre qui allaient s'établir entre Celles et l'Esterp dont elle avait dépendu. On établissait, tout en reconnaissant à la nouvelle abbaye sa filiation incontestable, la plus grande indépendance de l'ancienne maison-mère, mais on créait des obligations mutuelles de charité et de prières communes qui devaient subsister et demeurèrent en effet inviolables entre les deux maisons (a).

Le prieuré de Celles érigé en abbaye.

Guillaume Adelelme se prêtait aussi l'année suivante à un arrangement entre l'abbesse de Fontevrault, Pétronille de Chenillé, et l'abbé aujourd'hui inconnu de l'Absie, pour des terres dont la mitoyenneté laissait des doutes sur le véritable propriétaire. On voit que ces incessantes sollicitudes pour le bien public devait constraster avec les avantages que l'église de Poitiers aurait en vain attendu de la paresse et de l'incapacité de Pierre de Châtellerault.

Le Comte de Poitou, sincèrement revenu, secondait de son mieux cette action de zèle catholique en faveur des établissements religieux. On le voit se prêter à des actes de justice ou de réparations envers les abbayes de Montierneuf et de Maillezais. Ses rapports avec saint Bernard étaient devenus des témoignages réciproques de confiance

Vie exemplaire de Guillaume X après sa conversion.

(a) *Gall. Christ.*, col. 1337.

affectueuse. Le saint en profitait pour l'affermir dans la vertu et garder sa foi contre des retours toujours à redouter dans un nouveau converti. Surtout il le gardait contre les influences de Gérard expulsé de Bordeaux après le retour de l'ordre, et qui siégeait encore à Angoulême où l'avait maintenu Innocent II (18). Là, son caractère ne changeait en rien; il laissait vieillir ses rancunes dont Adelelme, Guillaume X et tous les évêques demeurés constants dans leur devoir éprouvaient chaque jour les atteintes en des colères qui ne tarissaient pas et qu'il garda contre eux jusqu'à sa mort. Elle tarda peu. Toutefois il eut le temps d'apprendre comment le prince qu'il avait entraîné si loin, continuait d'expier sa malheureuse coopération à ses crimes. C'était pour ce dernier une renaissance à la vie chrétienne. Pour Gérard, s'il est vrai, comme l'ont dit ses apologistes, qu'il déplorait ses égarements en s'excusant sur sa bonne foi dans le parti d'Anaclet, on ne peut guère croire à un repentir qui laissait oublier au coupable que cette bonne foi n'aurait jamais pu autoriser ni ses violences de sectaire, ni son usurpation d'une dignité métropolitaine achetée, à force d'intrigues et d'argent, d'un Chapitre indigne de sa position et de ses pouvoirs.

Fondation de l'abbaye de la Grâce-Dieu.

Le Duc marchait dans une voie bien différente. Les pensées sérieuses de la foi lui étaient revenues plus ardentes en proportion qu'il sentait le besoin de profiter des lumières que Dieu lui avait rendues. Il prit à cœur d'en donner un témoignage aussi public que mémorable en monumentant sa conversion par une fondation qui en perpétuât le souvenir. C'est à cette pensée que les frontières occidentales de l'Aunis durent l'érection d'une nouvelle abbaye à laquelle saint Bernard ne resta pas étranger, car, ayant reçu à ce sujet communication des projets du prince, il l'y encouragea aussi bien que sa fille Eléonore dont la foi avait rendu aussi de vives actions de grâces pour le retour à l'unité. On dit même qu'elle voulut

Commencements d'Eléonore d'Aquitaine.

participer à cette œuvre de piété en prenant à sa charge une partie de la dépense. C'est dans cette pensée de reconnaissance que le monastère fut nommé la *Grâce-Dieu.* On ignore le nom primitif du lieu choisi. On sait seulement que les fondements en furent établis en 1136 près d'une forêt dite de *Bois-Labbé*, à cinq lieues au Levant de la Rochelle et sur le territoire du diocèse de Saintes. Le 16 mars 1139, l'église en fut dédiée sous le vocable de Notre-Dame. La coopération de saint Bernard se voit clairement en ce que la charte originale établit l'abbaye comme étant fille de Clairvaux et recevant la règle de Citeaux avec ses premiers religieux que Bernard y amena: ce qui les fit nommer plus tard Bernardins. La prospérité de l'abbaye avait déjà diminué par suite de la commende qui lui avait été imposée, lorsqu'en 1568, elle fut entièrement détruite par les Calvinistes qui n'y laissèrent que des ruines. Elles furent relevées peu à peu, mais si incomplètement, qu'en dernier lieu l'église restait encore établie dans l'ancien réfectoire. On ne lui connaît, sur une liste où se remarquent de nombreuses lacunes, que vingt-sept abbés, dont le dernier fut François-Henri de la Broue de Vareilles, nommé par le roi Louis XV en 1770 (**19**).

Guerre entre le comte d'Anjou Geoffroy Plantagenet et les seigneurs de Thouars et de Parthenay.

Un autre épisode mit ici en scène notre Duc d'Aquitaine qui ne s'attendait plus à aucune guerre, mais ne refusait pas de la faire quand il s'en présentait une occasion qui semblait toujours une bonne fortune à des hommes de fer.

Geoffroy Plantagenet, que nous avons vu en 1127 défendre contre ses vassaux révoltés sa couronne de Comte d'Anjou, avait épousé Mathilde, fille du roi d'Angleterre Henri Ier, qui le faisait de ce chef héritier d'un beau royaume. Mais le monarque fut à peine mort en 1135, que son neveu Etienne s'était emparé du trône. Après une guerre née entre lui et Geoffroy, ce dernier dut borner ses prétentions au duché de Normandie, et encore fallut-il, quand il voulut en prendre possession, combattre les principaux barons de cette province qui avaient élu pour leur duc le comte

de Blois Thibaud IV. La Normandie était un riche domaine à ne pas abandonner, mais de valeureux tenanciers devaient y soutenir Thibaud. Geoffroy résolut donc d'augmenter ses forces et invoqua pour le seconder le secours de Guillaume de Poitiers auquel s'adjoignit bientôt Geoffroy de Vendôme. Un autre Guillaume fils du Comte de Nevers, et un autre encore surnommé Talvatius (**20**), comte de Pontivi en Bretagne. La malheureuse province se vit donc envahie à la fois par cette ligue puissante des Angevins et de tant d'alliés qui les avaient suivis ou accompagnés. L'expédition y fut terrible, et les alliés entraînés soit par l'attachement à leur prince, soit par l'ardeur du pillage, s'y conduisirent de telle sorte, qu'ayant abusé surtout des fruits du pays, un très grand nombre y contractèrent des maladies intestinales et y mourut, ou ne revint au foyer que pour y succomber de ces mêmes suites. Ce souvenir les fit détester dans toute la Normandie où des noms injurieux furent l'unique souvenir qu'ils purent garder de cette honteuse infirmité (a). Ceux qui revinrent sains et saufs, comme le Duc d'Aquitaine, durent au moins rapporter d'une si fatale expédition le regret de s'y être engagés (**21**).

Guillaume X entre dans une vie sérieusement chrétienne.

Mais ces événements auxquels le Duc d'Aquitaine n'avait été entraîné que par l'impulsion d'alliés intéressés à l'y voir, les agitations longues et fatiguantes du schisme dont il s'était fait le protecteur trop actif, les ennuis venus à la suite d'expéditions où sa gloire guerrière n'avait rien gagné, étaient autant de causes pour lui de réflexions chrétiennes auxquels il ne pouvait se refuser quand sa nature orgueilleuse n'y portait plus d'obstacles. Il n'avait que trente-huit ans, et, en dépit d'une santé fatiguée par tant de secousses, il se faisait un plan de réforme qui devrait consacrer sa vie à la pénitence en la donnant aux soins d'une administration chrétienne et à la prospérité des maisons de prières qui devaient l'y aider plus efficacement.

(a) Cf. Ordéric Vital, *Histor. Eccles.*, lib. XIII ; — apud Besly, *Comtes*, p. 468 ; — Bodin, I, 281 ; — Marchegay, *Chroniques d'Anjou*, p. 282 et 294.

La dernière guerre de Normandie était surtout pour lui un sujet de regrets profonds quoique les horreurs commises dans ces pays eussent été moins de son fait que de celui de ses soldats salariés demi-sauvages que rien n'arrêtait quand il s'agissait de pillages et de débauches. C'est dans ces dispositions sans doute qu'il fonda à Fontenay l'aumônerie de Saint-Thomas, en faveur de l'ordre de Saint-Lazare, sur l'emplacement d'une ancienne église qui servait aux fidèles du Marchoux et des alentours. Il y joignit un prieuré de Saint-Hilaire pour l'abbaye de Maillezais, dont le terrain appartient aujourd'hui aux Ursulines de Chavagnes (a). De cette même époque probablement date à Fontenay la création de la prévôté civile, qui cependant semble se rapprocher beaucoup plus de la fin de ce siècle. C'est encore dans un but de réparation pour les injustices dont il avait fait souffrir Saint-Jean-d'Angély, que Guillaume donna cette même année à l'abbaye la terre d'Esnandes qu'il possédait non loin de la Rochelle. Pour cette donation, il n'exigeait qu'un service annuel de prières en faveur de l'âme de son père et de la sienne. Il mentionne dans cet acte le don d'un vase renfermant cent onces d'or. Il fallait, en effet, que ce cadeau du prince fût d'une certaine valeur pour compenser en faveur de l'abbé une telle obligation. Ce lieu d'Esnandes n'est plus aujourd'hui qu'une pauvre bourgade de sept ou huit cents âmes ; mais on voit par l'acte même, que d'importants privilèges y étaient ajoutés, tels que exemption d'impôts sur les revenus des moines, et la participation aux devoirs de la milice qu'entraînait les faveurs faites à la population. Une particularité curieuse se remarque dans cette charte, c'est l'existence d'un *umbraculum* ou tente de paix, aboutissant à quatre piliers et formant une sorte de tribunal en plein air où se prenaient les décisions publiques, civiles ou judiciaires. Celle-ci se trouvait au château de Mauzé, et dans le manoir d'Otton,

Il fonde à Fontenay l'aumônerie de Saint-Thomas.

Et y établit la prévôté civile.

Prieuré d'Esnandes.

(a) Fillon, *Histoire de Fontenay*, p. 17.

frère de Guillaume seigneur du lieu, où sans doute le prince était allé passer quelques jours (a).

Guillaume songe à un second mariage.

Le Duc était donc réellement entré dans une phase toute nouvelle de sa vie morale. Le sang répandu à flots, les détresses de tant de familles par des violences de toutes sortes assombrissaient son âme, et lui imposaient pour l'avenir une conduite qui fut devant ses peuples une éclatante désapprobation d'un passé si regrettable. Pour affermir ces généreuses résolutions, il pensa à s'appuyer d'une épouse qui secondât et soutînt ses pas dans cette vie nouvelle. Il s'en préoccupa donc, formant le projet d'aller aussitôt qu'il aurait fixé son choix en pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle, mettre sous la protection de l'Apôtre, et sa conversion et la direction de son avenir.

Nous l'avons vu épouser vers 1120 et peut-être un peu plus tard, une sœur du vicomte Aimery de Châtellerault, nommée Aénor, et qui mourut jeune, on ne sait quand, en lui laissant un fils qui vécut peu, et deux filles dont l'aînée nommée Aliénor et née en 1123 (b), ressemblait à sa mère *(Alia Ænor)* (c), et vint la remplacer dans la tendresse de son père. Cette jeune fille avait à peine seize ans. Elle et sa sœur Peronnelle devenaient le double objet de la sollicitude paternelle, mais ne suffisaient pas à sa juste ambition de se voir perpétuer sur le trône d'Aquitaine. Le Comte crut donc devoir s'arrêter à une jeune femme, veuve depuis peu de Bardonis, seigneur de Cognac. Cette Emma était fille d'Adhémar III, seigneur de Limoges. Ce mariage eut lieu et devenait un lien de plus entre les deux maisons, quand un traître vint jeter le désordre dans ces deux familles par une de ces aberrations si fréquentes alors en des têtes que l'orgueil, l'ambition ou la luxure rendaient capables de tous les crimes. Guillaume Taillefer était fils

Trahison du comte Wulgrin d'Angoulême à ce sujet.

(a) Besly, *Comtes*, p. 472.

(b) D. Bouquet, XII, 435.

(c) Baillet, *Vie des Saints*, t. II, février, p. 176.

de Wulgrin d'Angoulême. Sa réputation de force et de bravoure ne le laissait douter d'aucune entreprise et encore sous la dépendance de son père auquel il ne devait succéder qu'en 1140, rien ne le retenait dans ses écarts, il ne respectait ni les dignités, ni les personnes quelles qu'elles fussent, et ne consultait en cela aucun sentiment de convenance ou de justice, mais uniquement ses exaltations, sa colère et son orgueil (a). Il avait recherché Emma, et, furieux de voir qu'elle lui avait préféré le Comte de Poitiers, il s'était décidé sans hésiter à s'emparer d'elle par surprise quelques jours seulement après son mariage. Adhémar était exaspéré. De son côté, le Duc ne souffrait pas plus patiemment une injure dont le caractère imposait une sévère répression. Cette juste vengeance ne semblait donc pas pouvoir se faire attendre, elle dut pourtant se différer. Le jour approchait où le Duc avait fait vœu de se mettre en route pour Compostelle. Il crut devoir s'en acquitter avant de rien entreprendre et s'entendit avec son futur beau-père pour ne commencer qu'à son retour l'expédition qui se préparerait pendant son absence.

Le Duc retarde de se faire justice et songe à son pélerinage.

Et pourtant sa santé était devenue chancelante et une nature moins énergique, une conscience moins austère, aurait pu suffire à l'éloigner d'un voyage qu'il voulait faire dans toutes les conditions d'une pénitence exemplaire. Au moins trouva-t-il dans ce mélange de fatigues et d'embarras un motif de sages et profondes préoccupations et d'une prudence toute chrétienne. Il était, en effet, d'une indispensable prévoyance de préparer un appui à deux jeunes filles dont l'aînée devait hériter de ses immenses Etats, et l'autre recevoir en même temps une dot qui lui assurât un établissement digne d'elle et de son nom. Et comme de tels arrangements ne pouvaient acquérir de solidité que par un testament authentique, le Duc conçut le sien dans les termes suivants, que nous a laissés dans l'original

Il fait son testament.

(a) *Art de vérifier les dates*, II, 187.

même une copie suspecte peut-être par quelques-uns de ses détails, mais incontestable quant au fond. Nous donnons cette pièce tout entière comme une expression remarquable des sentiments dont le prince avait su remplir son cœur. Elle a une grande importance, comme toutes celles que nous a léguées le moyen âge : il n'y manque aucun témoignage de la piété sincère qui animait alors la grande société chrétienne. On trouvait toujours, dans tous les actes religieux d'une vie fervente, cette perpétuité de la foi catholique qui n'a changé en rien ni dans ses dogmes, ni dans l'expression que l'Eglise n'a pas cessé de leur donner :

Texte de cette pièce.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité qui est un » seul Dieu. Ceci est le testament que moi, Guillaume, par » la grâce de Dieu, je fais en présence de l'évêque » (Adelelme), pour honorer le Sauveur du monde, les » bienheureux Martyrs et tous les Saints Confesseurs et » Vierges, et particulièrement la Vierge Marie. Songeant » à mes innombrables péchés commis avec une témérité » diabolique ; craignant le jour du jugement redoutable ; » comprenant que les biens que nous croyons posséder » s'évanouissent en fumée entre nos mains ; certain, » du reste, que pendant ce voyage de la terre nous ne » pouvons qu'à grand'peine passer une seule heure sans » pécher, nous reconnaissons aussi que tout échappe à » nos espérances après être devenu pour chacun de nous » une charge plus difficile à supporter. Je me recommande » donc à Dieu, pour lequel j'abandonne tout en ce monde. » Je laisse mes deux filles à la protection du roi mon » seigneur. Eléonore deviendra, du consentement de mes » barons, l'épouse de son fils Louis. Je lui laisse dans ce » but l'Aquitaine et le Poitou. Je donne à mon autre fille, » Peronnelle, toutes les possessions et les châteaux que » j'ai en Bourgogne, comme descendant du duc Gérard de » Roussillon. Et comme je ne veux dégénérer en rien de » mes ancêtres, mais résolu jusqu'à la fin de marcher sur » leurs traces dans les bonnes œuvres ; désireux de me

» recommander à Dieu et à ses Saints, et de mériter sa » bénédiction dans la participation à leurs mérites, je » donne à tous les monastères de mes Etats mille livres » de terre qui leur seront distribuées selon l'appréciation » de mes barons ». Suivaient ensuite les formules habituelles d'anathèmes appelant les malédictions divines sur les violateurs de ces dernières volontés, et appelant toutes sortes de bénédictions sur ceux qui les observeraient ou en prendraient la défense. Après la signature du Comte venait celle d'Eléonore, puis comme témoins Robert III comte d'Auvergne, Regnault vicomte de Thouars, Ebles baron de Mauléon, son frère Guillaume de Talmont, Geoffroy du Puy-du-Fou, Guillaume frère de ce dernier et camérier de France, Guillaume de Pouzauges, son frère Richard, baron, Regnault de Mortagne, Regnault de la Flocellière et enfin Guillaume des Herbiers, maître d'hôtel du duc d'Aquitaine (22).

Dispositions pour son voyage.

Ces conditions une fois bien établies, le Duc n'avait plus de soucis pour l'avenir. Il multiplia ses aumônes et vécut dans la prière et la solitude autant qu'il lui fut donné pendant les derniers préparatifs de son départ. Déjà au reste, il avait embrassé les habitudes d'une rude pénitence. Les lumières d'En-Haut étaient descendues assez vives dans ce cœur pénétré du mal qu'il avait fait à l'Eglise, des scandales donnés en si grand nombre à ses sujets, du mépris si longtemps affiché de la sainte parole, et enfin de ces colères inexcusables qui augmentèrent toujours la gravité de ses violences. Pour effacer tout cela il ne croyait pas pouvoir se montrer trop humble ni trop faire état de la pauvreté évangélique; et si l'on considère cette intention nettement exprimée dans son testament de tout abandonner pour Dieu en ce monde, on peut se persuader que peut-être, après avoir pourvu à tous les intérêts de sa famille et de ses Etats, il avait pris le parti de s'oublier entièrement en Espagne, d'y vivre en solitaire obscur et de donner au monde et

aux princes un illustre exemple du zèle qu'ils doivent mettre à se sanctifier dans le repentir. Celui qui aurait gagné le plus à cette abnégation si méritoire était sans contredit le ravisseur d'Emma, sur qui il n'était pas douteux que le Duc n'eût vengé justement son honneur si cruellement offensé. Mais il est à croire que ce sacrifice était entré avec tant d'autres dans le plan du prince, et toutes ses dispositions disaient assez haut qu'il renonçait à toute espérance de postérité masculine.

Enfin le moment vint de partir, et le pénitent ne voulut pour ce voyage de pénitence, ni luxe princier, ni apparat quelconque. Il s'était pénétré du néant de toutes choses sensibles ; un pressentiment de sa fin prochaine, avertissement secret que Dieu donne parfois à ses serviteurs pour les détacher plus complètement d'eux-mêmes, ne lui laissait aucune inquiétude ni sur les affaires de son gouvernement ni sur le sort de ses filles.

Son arrivée à Compostelle.

Il se mit donc en route à la fin de 1136 accompagné seulement de quelques seigneurs dont le dévouement lui était connu. On s'achemina vers l'Espagne dans le simple équipage de pélerins pauvres, presque toujours à pied, ce qui prolongea le trajet, et l'on arriva à Compostelle vers le commencement de mars. Beaucoup de pélerins y étaient déjà et s'édifièrent de ces exemples de mortification et d'humilité que le prince donna tout d'abord, s'étant logé très modestement, ne sortant presque pas de l'église, et anticipant sur les austérités du carême qui approchait. Rien ne put le retenir quand il fut commencé. Assidu à l'église dont il suivait les offices avec une ferveur exemplaire, l'affaiblissement de ses forces ne lui fit modérer en rien ses pratiques austères, on le vit souvent pleurer, et tous s'édifiaient autour de lui en se rappelant ses égarements et voyant comment il les expiait. Il s'usa ainsi par le jeûne, les disciplines, la prière et le cilice. C'était l'esprit de pénitence porté jusqu'au mépris de la vie dont le sentiment était remplacé en lui par le repentir et l'espérance des misé-

Sa vie pénitente.

ricordes éternelles. Enfin le 9 avril une faiblesse le prit... on comprit comme lui que la mort n'était pas loin. C'était le Vendredi-Saint, il se fit porter dans l'église vis-à-vis de l'autel de Saint-Jacques dont les reliques étaient déjà exposées ; il y demanda la sainte communion qu'il reçut en viatique (a) et, après avoir recommandé aux siens de veiller à l'exécution de ses dernières volontés, il expira dans la paix du Seigneur pendant que se chantait l'Evangile de la Passion, et plein du Dieu avec lequel son repentir l'avait réconcilié.

Sa mort édifiante.

Plusieurs erreurs d'hagiographes peu expérimentés ont fait confondre notre Guillaume avec son père Guillaume IX qui était mort le 10 février 1126. Par une singulière coïncidence, ce même jour moururent, mais en 1157, saint Guillaume, ermite de Malaval en Toscane, et un autre ermite du Mont-Vierge, près de Naples, où il expira en 1142 ; Voilà donc quatre Guillaumes de la même époque à peu près qu'on a confondus, ce qui a fait dire à Baillet que le nôtre avait été pris pour le dernier et n'avait jamais eu de culte public dans l'Eglise. C'est une assertion contre laquelle s'élèvent toutes nos traditions locales dont nous ne savons pas, il est vrai, la date d'origine, mais que l'état de la critique historique au moyen âge explique suffisamment. Le martyrologe romain lui-même ou n'en parle pas aux jours indiqués, ou le confond comme on a fait très anciennement avec le saint de Malaval ou celui du Mont-Vierge. On voit comment tant de Guillaumes qui ont vécu dans le même temps et sont morts à si peu de distance, ont pu prêter à une confusion si complète et contribuer à faire oublier le nôtre quant à sa canonisation. Il n'en est pas moins vrai que celui-ci a son culte immémorial dans le diocèse de Poitiers, ce qui passa dans l'appréciation de l'Eglise pour une canonisation *équipollente.* On y a célébré sa fête au 9 avril, jour de sa mort, et encore aujourd'hui ce même jour est celui où sa mémoire est vénérée chaque année sous le

Ce prince confondu avec plusieurs autres de son nom.

Honoré comme saint dans l'Eglise de Poitiers.

(a) Bolland., *ub sup.;* — Baillet, II, 178 ; — Besly, p. 128.

rit double au rang des saints Confesseurs. Nous avons vu quels titres ont dû établir à cet égard la dévotion populaire, et l'on a tout lieu de croire que saint Bernard, mort en 1153, aura dû travailler près du Saint-Siège à sa canonisation dont les pièces se seront perdues comme tant d'autres.

Sa sépulture en Galice.

Saint Guillaume fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques où il était mort, car si il n'y avait pas pourvu d'avance par une volonté expresse, il eut sans doute été rapporté à Poitiers où son père et son aïeul avaient reçu la sépulture à Montierneuf. Il n'avait que trente-huit ans, étant un des princes de sa race qui fussent morts aussi jeunes, après avoir régné sur le Poitou et l'Aquitaine. Cette race, qui avait commencé par un saint Guillaume et dont plusieurs s'étaient honorés par des règnes glorieux, se terminait par un autre saint. Celui-ci, qui eut le bonheur d'expier de grands égarements par une sincère pénitence était le dernier de sa lignée masculine, laquelle avait duré deux cent trente-cinq ans depuis le troisième prince de ce nom. Ainsi donc s'effacent tôt ou tard les dynasties de la terre, comme s'éteignent eux-mêmes les royaumes les plus florissants. L'histoire a nécessairement sa philosophie qui nous apprend comment user de ces innombrables vicissitudes. On y lit clairement cette grande pensée de l'antique sagesse : que la justice, l'amour et la pratique du bien élèvent les peuples à la gloire et à la prospérité, mais que le péché, c'est-à-dire l'instinct du mal, la soif ambitieuse du pouvoir, de la fortune et les sensualités de la vie rendent souverainement malheureux les rois qui les suivent et les nations qu'ils égarent. Cette grande déviation en effet, vient de l'abus de la liberté et ménage insensiblement à travers les siècles le règne des libres-penseurs. C'est l'histoire du monde à ses diverses phases. Ça été celle du Poitou jusqu'ici : ce sera celle de la France que nous allons étudier maintenant dans ses rapports avec notre ancienne Province.

Il est le dernier des souverains de sa race en Aquitaine.

NOTES DU LIVRE LIV

Note 1

Rue *Fabrouse*, *Vicus fabrorum*, parce qu'elle était exclusivement habitée par les ouvriers qui s'occupaient des armures. C'est aujourd'hui la rue Saint-Etienne. (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XIII, 361.)

Note 2

Arcère plaint beaucoup Isembert d'avoir été doublement puni d'une faute qu'il n'avait pas commise (*Hist. de la Rochelle*, I, 177). C'est que notre oratorien avait trop peu étudié le caractère, les précédents et les derniers actes du prince aunisien. Nous avons éclairci ces malentendus d'après les auteurs du temps et de façon qu'on ne puisse plus s'y tromper. C'est une des nombreuses inexactitudes de notre écrivain qui, sous le rapport historique, ne peut être bien consulté qu'avec beaucoup de précautions : on pourrait dire avec méfiance. — Il en fut de même du moine de Cluny qui écrivit alors le récit de ces événements, et qui accuse Guillaume de Poitiers d'une violence déloyale. C'est en comparant les textes, et en faisant la part aux diverses impressions d'après lesquelles écrivirent les chroniqueurs, que nous avons pu prendre le parti de disculper notre comte des accusations que les Bénédictins ne lui ont pas épargnées. (V. l'*Art de vérifier les dates*, X, 110.)

Note 3

Arcère s'est trompé de beaucoup (*Hist. de la Rochelle*, I, 177), en plaignant Isembert comme ayant été plus malheureux que coupable. Nous avons prouvé qu'il ne valait pas mieux que son père, et que Guillaume X, en le mettant à la raison, n'avait fait que recourir à des moyens très légitimes contre les aspirations déloyales d'un vassal sans dignité ni honneur, continuant les traditions iniques de son père, et devenu pour le Poitou un voisin des plus dangereux.

Note 4

Ce récit, que nous tirons des auteurs originaux, cités ici avec le même soin que toujours, a été dénaturé merveilleusement par

Guérinière, qui, sous prétexte d'une histoire générale du Poitou, nous a fait un roman de la plus belle venue, où l'on comprend du reste comment il est si avare de preuves et de citations. A l'entendre, la prise de Châtelaillon se serait faite par ce que la forteresse était occupée par un ramassis de Normands et autres pirates qui s'y étaient établis pour y piller les navires hasardés sur les côtes, et « ne reconnaissaient d'autre souverain que le duc de Normandie ». — Ces gredins auraient été commandés par un chef du nom d'Isembert,... et mille autres détails de cette valeur et de cette exactitude. Pour nous, qui n'avons jamais prétendu nous embarrasser en écrivant notre histoire d'une critique minutieuse des auteurs qui nous ont précédé, nous devons veiller cependant à ce qu'un jour on ne puisse pas, quand des scrupuleux entreprendront la critique de notre ouvrage, opposer au résultat de nos recherches patientes et consciencieuses des anecdotes grotesques comme celles que nous sommes obligé de signaler ici.

Note 5

Bois-de-Céné, *Boscum-Cœnatum,* espèce de *Gâtine* ou endroit humide et marécageux ; ce bourg est du canton de Challans. Il n'a plus que quelques ruines de son vieux château. Un souvenir plus positif se rattache à cet endroit. C'est que les historiens de l'abbaye de Tournus constatent que Bois-de-Céné fut, en 866, la seconde station où s'arrêtèrent, le 11 juin, les reliques de saint Filibert enlevées de Noirmoutier par les moines de Déas. Le *Bois* s'appelait alors Varennes, *Varenna,* mot qui a la même signification et dont on a fait *Garenne.* Dans la paroisse et non loin du chef-lieu de la commune, mais privée depuis longtemps de tout usage sacré, était une chapelle de Sainte-Radégonde que les *Pouillés* de Poitiers et de Luçon ne paraissent pas avoir jamais mentionnée, mais qui devait remonter jusqu'aux premiers temps de cette dévotion dans le Poitou. (V. ci-dessus, t. IV, p. 439; — Aillery, *Pouillé de Luçon*, p. 52).

Note 6

La Garnache, *Ganaspia*, *Guanarchia,* a beaucoup d'autres variantes qui s'échelonnent depuis le XIIe siècle jusqu'au XIVe, où elle prend et garde enfin le nom que nous lui connaissons aujourd'hui. C'est une petite ville de 3,000 âmes du canton de Challans où une motte féodale s'associe encore à de vieilles tours en ruines. C'était un prieuré de Notre-Dame à la nomination de Saint-Liguaire.

NOTE 7

Les Camaldules étaient des religieux bénédictins dont le nom vient de la petite ville de Camaldoli, en Toscane, établis par saint Romuald qui en jeta les fondements dans une vallée des Apennins en 1009. Les Camaldules unissaient la vie des ermites à celle des cénobites, c'est-à-dire que chacun avait sa cellule séparée dans les bois et revenait à la vie commune pour les offices, les repas et le dortoir.

NOTE 8

Nous ne mentionnons ici cette dernière notion sur cette femme peu recommandable que pour établir combien s'est trompé sur son compte notre poitevin Dreux-Duradier *(Bibliothèque littéraire,* I, 217), qui a fait une quasi héroïne de patience et de modération résignée, d'une femme jugée beaucoup moins favorablement par les auteurs qu'il cite lui-même pourtant à son avantage. C'est une des preuves les plus remarquables de la légèreté des appréciations de cet écrivain qui a grossi ses livres souvent aux dépens de la réflexion et d'une impartialité raisonnée.

NOTE 9

(Besly, *Comtes de Poict.,* p. 134 et suiv.) Notre vieux chroniqueur semble douter de cette simonie qui, dans ce temps, soulevait peu de scrupules en des consciences comme celle de Gérard. Arnaud de Bonneval était bien placé pour savoir à quoi s'en tenir sur les détails de son histoire.

NOTE 10

Arnaud était abbé de Bonneval, au diocèse de Chartres : cette maison datait de 841. Arnaud fut un des écrivains les plus élégants du XII[e] siècle. Ami de saint Bernard, nul ne pouvait mieux écrire sa vie dans laquelle le beau sujet ne prêta jamais à la flatterie ni à l'enthousiasme, pas plus qu'à l'esprit de parti et au favoritisme comme nous en voyons tant surgir à notre époque, où l'inexpérience et la complaisance personnelle font admettre un esprit et des détails qui, dans quelques années, ne résisteront pas à l'analyse. La *Vie de saint Bernard* a été imprimée dans le Recueil des œuvres du saint docteur, donnée par les Bénédictins offrirait plus d'intérêt qu'aucune autre si elle était publiée avec des notes et éclaircissements qui missent le lecteur au fait des usages de ce siècle, et complétassent certaines notions jusqu'à présent incomprises de géographie locale et d'histoire. (V. D. Rivet, *Hist. littéraire de la France,* XII, 535 et suiv.; — D. Ceiller, *Hist. des Auteurs sacrés,* XIV, 616.)

Note 11

On voit que toutes ces particularités que nous citons ici avec leurs sources, sont en contradiction évidente avec les circonstances réelles que nous rétablissons dans leur véritable teneur. M. l'abbé Lalanne, dans son *Histoire du Châtellaudais,* a nettement affirmé le premier, ou d'après d'autres témoins fort mal instruits, des erreurs qu'il importe de ne pas laisser devenir historiques. Nous voyons dans son livre (I, 158), que la vicomtesse, femme d'Aimery Ier, se serait appelée à la fois Aliénor et Maubergeonne, sans qu'on puisse deviner d'où lui venait ce dernier nom qui ne pouvait avoir de motif qu'à Poitiers, et dont nous avons dit ci-dessus la véritable cause. D'après ces notions aussi fausses que possible, on verrait le duc d'Aquitaine, Guillaume X, qui n'a jamais été un débauché, porter le cynisme jusqu'à épouser la fille d'une femme qu'il avait souverainement méprisée, et s'exposer peut-être au plus hideux inceste. Il faut y réfléchir bien peu avant d'écrire pour accepter et redire de telles trivialités qu'il serait très malheureux d'implanter dans l'histoire et de vulgariser en les répétant avec l'assurance qu'on y a trop mise jusqu'à présent. Au reste, d'autres avaient propagé avec la même bonne foi, et sans en dire la source, les aventures scabreuses de la prétendue vicomtesse. Entre autre, ce roman de Guérinière, si hardiment intitulé *Histoire générale du Poitou,* donne dans les mêmes bévues et les raconte sans plus de réflexion et de critique. Ce devait être le talent d'un historien hâtif écrivant à l'aventure, ne citant que peu ou pas du tout ses autorités, et jugeant des choses et des hommes du moyen âge comme auraient fait les journalistes et les libre-penseurs de son temps. Ce sont les allures de Michelet, de Thiers, de Thierry, d'Ampère et de tant d'autres, en qui le talent d'écrire exclut trop souvent celui de penser.

Note 12

Le seigneur de l'île Jourdain portait le titre de comte et avait pour armes, d'après le père Anselme *(ub sup.)*, *« de gueules, à la croix clichée et vidée d'or ».*

Note 13

La Fontenelle avait cru d'après Dufour qui l'a si souvent trompé, qu'une copie de la *Chronique* dite *de Saint-Maixent,* avait été découverte dans l'abbaye de Maillezais et avait reçue indûment ce nom qu'elle a porté longtemps parce qu'on l'en croyait originaire. Nous même avions consacré cette idée comme une découverte importante à laquelle nous nous étions rangé d'autant plus volon-

tiers que nous la voyons, tirée des convictions des plus renommés Bénédictins de Saint-Maixent, Dom Liabœuf et Dom Chezal. C'était dans cette persuasion que nous avions suivi cette trace dans notre *Etude sur les historiens du Poitou.* Nous constations avec Lafontenelle et ces érudits à la suite desquels il se tenait si ferme, que Pierre Raymond était l'auteur du fameux manuscrit. Mais deux autres sont venus qui, en dernier lieu, ont apporté plus de preuves que jamais contre Pierre Raymond, contre Lafontenelle et Dufour, contre Labbe et ses doctes confrères, contre les plus absolus jouteurs des *Antiquaires de l'Ouest,* contre nous-même enfin qui n'avons que la consolation de nous être fourvoyé en bonne compagnie, si l'on peut se consoler d'avoir professé une erreur. Au moins est-il indispensable de la réparer, et nous citons ici deux érudits qui ont défendu contre nous une vérité à laquelle nous rendons hommage dans toute l'étendue de notre bonne foi. Il s'agit de deux érudits de bonne renommée, MM. Marchegay et Mabille qui, dans deux introductions des *Chroniques des Eglises d'Anjou* (p. 32 et suiv.), élucident parfaitement la question, et prouvent que le manuscrit original de cette utile compilation fut fait au monastère de Maillezaîs. Les habiles critiques esquissent en quelques mots l'histoire de la découverte qu'en fit notre vieil historien Besly, dans la bibliothèque de ce même monastère, et comment on en vint, faute de détails acquis dans la suite, à en déposséder Pierre Raymond, qui effectivement n'y avait jamais touché.

Et voilà comme nous reconnaissons très volontiers que sur ce point le *haut poitevin* qui écrit ces lignes doit se rendre absolument à l'avis de ses deux regrettés collègues du *Bas-Poitou.* Après cet humble et si complet aveu, on nous demandera peut-être comment nous avons si souvent cité la *Chronique de Saint-Maixent* au lieu de dire de *Maillezais?* c'est tout simplement pour nous conformer au texte du plus grand nombre.

Note 11

Au reste, Arnoux n'est pas le seul qui traite en ces termes le fauteur de l'insurrection. Arnaud de Bonneval s'exprime avec non moins de sévérité (*De vit. S. Bern.,* c. 6); Suger et Ordéric Vital (*Vita Ludov. Gross.)*; Rohrbacher *(Hist. eccles.*), ne parlant de lui que dans les mêmes sentiments. La différence du style vient seulement, entre ces auteurs et Arnoux, que ceux là écrivirent de Gérard en historiens dont quelques mots suffisaient à le faire connaître; celui-ci devait aller plus loin: il était avocat dans la cause de l'Eglise contre un homme dont la vie était pleine de déplorables

précédents, dont quelques belles aptitudes ne rendaient l'ambition que plus détestable, et qu'il s'agissait de le dépeindre au vif pour éloigner de lui le plus grand nombre que possible des partisans qu'il avait séduits. Envers de tels hommes les ménagements n'ont jamais servi qu'à les autoriser. Plus on les ménage, plus ils se persuadent que leur parti est le bon. Et quand ils ne savent plus que dire pour leur défense perdue, ils crient alors bien haut contre ce qu'ils appellent des fureurs; ils vont jusqu'à réclamer pour eux cette charité qu'ils ont toujours méconnue, comme si la charité consistait à fomenter l'erreur par la faiblesse, à la protéger par son silence; comme s'il n'y avait que le catholicisme à qui il fut permis de faire la guerre, au risque de le laisser périr sous les attaques ouvertes ou hypocrites de ses ennemis.

Note 15

Voir ci-dessus, *ad ann.* 1092, tom. VII. p. 400, pour plus de renseignements sur ce lieu comme théâtre du fait raconté ici de la conversion de Guillaume IX. Voir aussi notre dissertation sur ce sujet, insérée au tom. IX du *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* p. 142 et suiv.

Note 16

Ce trait si intéressant de notre histoire a été reproduit par le peintre Bernard d'Agescy, de Niort, qui a laissé à notre pays quelques toiles historiques qui témoignent d'un beau talent. Ce tableau de grande dimension est dans l'église Saint-André de Niort. L'artiste y a représenté le Comte au moment où il prend l'évêque par la main et le reconduit à son trône qu'on aperçoit dans le sanctuaire. C'est un tout bien ordonné, d'un effet grandiose; mais ce n'est pas autant la conversion de Guillaume que si la scène eût représenté saint Bernard vis-à-vis de l'illustre schismatique et le terrassant par sa parole et l'intervention de l'adorable Eucharistie. Il est vrai que cette dernière scène suppose des détails pleins de difficultés pour un peintre. Nous avons étudié et fait connaître quelques autres œuvres de ce genre prises du même sujet dans le diocèse et ailleurs, au *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* IX, 512, X, 53, et développe en même temps les preuves que Guillaume fut converti à Parthenay-le-Vieux, et non à Notre-Dame de la Coudre, dans Parthenay même.

Note 17

Ce Pierre de Châtellerault a été classé dans le catalogue de nos évêques comme étant le 72e selon Sainte-Marthe, et d'après d'autres sous un autre numéro, selon la liste qu'il se sont faite de ces

premiers dignitaires de notre Eglise. Nous nous garderons bien de les imiter : les intrus ne devant jamais figurer parmi les évêques dont ils ne furent que de honteux compétiteurs. Mieux instruits et plus fidèles aux véritables notions du droit canonique, nos dyptiques diocésains se sont bien gardé de leur faire cet honneur, non plus qu'aux Mestadier, aux Lecesve, et autres, qui en 1791 firent preuve de coupable faiblesse et du méprisable oubli de leurs plus saints devoirs. Leur sacre ne fut qu'un sacrilège, leur installation laïque la consécration schismatique d'un abus révolutionnaire, leur vie une suite de scandales, et leur mort hélas ! la juste fin à laquelle Dieu les attendait. Ainsi donc ces misérables apostats ne peuvent être que jugés par l'Eglise ; ils ne peuvent jamais attendre d'Elle qu'une juste et éclatante condamnation ; leur place ne peut être parmi ses évêques, mais dans les rangs honnis de ceux qui lui ont fait le plus de mal ; et l'histoire qui ne peut jamais taire le nom d'Erostrate, ne peut jamais en parlant d'eux comme de lui, ne les nommer que pour les flétrir.

Ajoutons ici une remarque utile à ceux qui, lisant cette *Histoire du Poitou,* s'étonneraient peut-être de la voir si peu d'accord, en lisant ce qui regarde le schisme d'Anaclet dans notre province, avec ce qu'en ont dit quelques-uns de nos plus modernes historiens. L'abbé Lalanne surtout, est curieux par les renseignements assez vagues d'ailleurs qu'il donne comme positifs et qui sont bien loin de l'être. A l'entendre (*Histoire de Châtellerault,* I, 158), Guillaume IX aurait corrompu Maubergeonne, la prétendue femme du vicomte Amaury Ier, laquelle a disparu sans qu'on sache pourquoi ni comment ; puis il prête au fils de ce même comte, à Guillaume X, l'étrange idée d'avoir voulu dédommager Amaury de ses infortunes conjugales, dont son père Guillaume eut été l'auteur, en mettant sur le siège de Poitiers son frère Pierre. Ce prince fait mieux encore ajoute-il : « il épouse, dans cette même idée de réparation, la fille d'Amaury » qui aurait dut être sans doute aussi celle de Maubergeonne. Et voilà comme se serait fait entre ces deux familles un amalgame désordonné d'alliances inqualifiables, le Vicomte pardonnant au Comte de l'avoir déshonoré dans sa propre femme jusqu'à donner au fils de ce Comte en mariage sa propre fille qui était peut-être celle de Guillaume IX. En conscience où a-t-on jamais traité l'histoire avec de tels matériaux ? Et Guérinière, qui sert ici de guide (I, 245), où a-t-il pris les détails qu'il raconte sans en citer la source ? D'où viennent ses romanesques assertions sur les premières aventures de Maubergeonne et de Guillaume IX ? Est-ce ainsi qu'on raconte à un peuple son histoire ?

Enfin faisons remarquer encore que D. Clémencet (*Art de vérifier les dates*, X, III), donne à peine deux lignes à ce grand drame de la conversion, et qu'il le place *dans une église de Poitiers*, ce que personne n'a jamais dit.

Note 18

On dirait aux contradictions qui dominent les historiens de Gérard, que les uns étaient de fervents catholiques, défendant la vérité contre ses partisans, et les autres des schismatiques, dont le cœur n'avait pas encore repoussé les restes du poison qu'ils avaient avalé à pleine coupe. C'est pourquoi, à les entendre, on croirait encore que Gérard était un saint. C'est l'opinion de l'auteur *des Gestes des Evêques et des Comtes (consulum) d'Angoulême*. Labbe, *Nov. Bibl., ms.* tom. II, lequel le vante beaucoup en peu de mots mais se garde bien de raconter rien de sa vie. D'autres, comme Arnault de Bonneval et Arnoux de Séez et le commun de ses biographes, le déchirent à plaisir, soit dans leur récit, soit dans leur polémique, comme un misérable couvert justement du mépris de tous. Il n'était pas possible d'ailleurs d'être catholique, d'avoir vu Gérard à l'œuvre, et de marcher tous les jours malgré soi sur les ruines désolées qu'il avait faites, sans s'indigner de sa perversité orgueilleuse. L'histoire doit toujours se montrer juste et impartiale envers tous, mais en tenant la balance des vices et des vertus, elle doit se garder contre les distractions qui pourraient la laisser pencher à faux. En mettant donc à l'avantage de Gérard le bien qu'il a pu faire, les soins qu'il a eus de son église d'Angoulême, les services qu'il avait rendus à l'Eglise universelle pendant de longues années de son épiscopat, on ne sait comment l'excuser des impardonnables exemples d'ambition haineuse et de révolte passionnée dont il tacha les sept dernières années de sa vie. En ces temps de troubles, il eut des historiens qui surent l'excuser, sans doute parce qu'ils avaient été de ses complices. D'autres, qui le virent agir, qui furent en rapports avec lui, comme saint Bernard, Arnault de Bonneval et Arnoux de Séez n'ont pu se tromper; et s'ils furent énergiques en défendant contre lui la vérité outragée, ils eurent aussi, au jugement de tous, une vertu inattaquable et ne purent dire de lui que la vérité. C'est à eux, nous semble-t-il, qu'il faut s'en rapporter sur la mort subite de Gérard qui fut malheureuse et parut en 1136, lorsqu'il n'avait encore donné aucuns signes d'un sincère retour, un châtiment exemplaire et mérité de sa coupable révolte. Il fallait bien qu'il en fût ainsi, puisque son successeur n'avait pas permis qu'il fût inhumé dans son église cathédrale, mais

en dehors, et recouvert d'une simple pierre. (Vigier de la Pile, *Histoire d'Angoumois*, ad ann. 1136). Nous avons vu cette sépulture relevée dans un enfeu du côté Nord de la cathédrale, toujours à l'extérieur, mais ornée, on ne sait par qui, d'une statue de prélat couché, en habits pontificaux. Cette statue semblait être du XIIIe ou XIVe siècle. Un des successeurs de Gérard, un peu avide du nouveau par sa nature, crut en ces derniers temps qu'il pourrait réhabiliter le fauteur du schisme, pour lequel il s'était pris de tendresse en lisant que ce Gérard avait rebâti sa cathédrale ; en conséquence et n'osant pas trop l'installer dans l'église, il fit du moins restaurer l'enfeu susdit en l'accompagnant d'une belle inscription... Il crut faire mieux encore ; il favorisa la confection d'un livre ou la réhabilitation du schismatique était rondement entreprise sous le prétexte d'une thèse pour le doctorat en théologie. Nous avons eu le courage de lire cette thèse tout entière, et nous avons eu conscience qu'à la place du jury nous eussions fait comme lui, qui renvoya le candidat chercher un autre sujet mieux choisi et moins systématique. (V. Besly, *Comte*, p. 458, 460 ; — Du Tems, II, 196 et suiv. ; 318 et suiv. — *Gall. Christ*, II. *ub sup.*)

NOTE 19

Ce dernier dignitaire mérite ici une mention comme poitevin, car il était de cette ancienne famille qui était venu se fixer en Poitou vers le commencement du XVIe siècle et dont une branche acquit la baronnie de Sommières, dans l'ancien vicomté de Gençay. L'abbé de Vareilles fut vicaire général de Metz et chanoine de la cathédrale avant de recevoir l'abbaye de la Grâce-Dieu. Nommé en 1784 évêque de Gap, déporté pour refus de serment pendant la Révolution, il fut de ceux qui consentirent, lors du Concordat de 1801, a résigner leurs fonctions à la demande du Pape Pie VII. En 1825, il devint chanoine de Saint-Denis, et vint se fixer à Poitiers, où pendant dix ans il donna l'exemple d'une régularité épiscopale et d'un dévouement religieux qui édifièrent le diocèse. C'est là qu'il mourut le 24 novembre 1834, âgé de quatre-vingt-seize ans ; il reçut la sépulture dans le caveau des évêques à la cathédrale, où rien ne nous donne, au grand étonnement de ceux qui se souviennent de lui, le moindre indice de son dernier repos. Il n'en laissa pas moins à ses neveux, s'il devait s'en trouver qui fussent honorés d'un caractère ecclésiastique, l'exemple toujours précieux d'une vie honorable en tout, puisqu'il y avait préféré la simplicité à l'ambition ; le dévouement à l'Eglise aux séductions du pouvoir, et le mépris des honneurs suspects à des dignités aussi déshonorantes qu'éphémères.

Note 20

Talvatius, le *Dur* ou le *Fort,* surnom donné à quelques chevaliers par allusion à une sorte de bouclier impénétrable qu'ils portaient dans les combats. V. Ducange, V. *Talbatius.*

Note 21

Nous traduirions difficilement aussi le mot *Hilibecci,* employé par Ordéric Vital, et que Besly, page 468, reproduit en marge par le synonyme *Guiri-Becci.* Ducange, qui a donné une place au mot dans son *Glossaire,* ne l'explique pas, tout en citant le texte d'Ordéric que nous suivons ici. Il nous semble que ce texte même autoriserait à traduire *Guiri-Becci* par le terme de mépris et tout à fait populaire de *Souille-Chausses.*

Note 22

Cet acte de Guillaume X a paru entaché de nullité par Besly, *Comtes de Poitou,* p. 233 ; par l'*Art de vérifier les dates,* X, 112 ; par Lafontenelle, *Bulletin de la Société Académique de Poitiers,* VI, 256 ; enfin par une note de M. de La Boutetière insérée aux *Bulletins des Antiquaires de l'Ouest,* XIV, 53. — Lafontenelle fait surtout une longue dissertation pour prouver, à propos des fausses *Chroniques de Saint-Maixent,* que ledit testament n'est pas authentique. Cela pourrait être dans la forme sous laquelle nous le connaissons aujourd'hui, et il paraît peu douteux que la pièce ait été modifiée au XVIe siècle par des faussaires quelconques en faveur des familles de Sanzai et du Puy-du-Fou, dont on prétendait que les fausses signatures avaient témoigné de l'inauthenticité de cette pièce. Il est certain qu'on peut y discuter, en fait de signature, tel ou tel signe qui conviendrait peu à de véritables critiques, mais nous regardons comme beaucoup moins concluants les arguments tirés des signatures mêmes, des défauts de date, et la mention de ce Gérard de qui le testateur aurait tenu ses propriétés de Bourgogne. Aucune de ces objections ne nous semble aussi forte qu'on veut bien le croire. En effet, sauf les signatures de Regnault de Thouars, qu'il faudrait ici remplacer évidemment par Aimery VI, dont le nom pourrait seul constater aussi bien une distraction qu'un faux des plus maladroits, tous ces noms nobiliaires, associés à ceux du Duc et de sa fille Eléonore, sont ceux de seigneurs régnant alors. Presque tous étaient alliés à la maison de Thouars ; on peut très bien supposer qu'ils se trouvèrent ainsi réunis près du suzerain lors de quelque voyage que celui-ci aurait fait en Bas-Poitou peu de temps avant sa mort ; il y aurait alors pressenti l'esprit de la noblesse sur les clauses si graves

de ses dernières volontés auxquelles tous ses barons s'intéressaient personnellement. C'est pourquoi sans doute la pancarte ne fut pas datée de Poitiers, ce qu'on n'aurait pas manqué de faire s'il y avait eu lieu. Cela n'explique pas comment elle ne fut pas datée du tout; mais il semble qu'on pouvait plus facilement oublier un nom et une date partout ailleurs, ou l'écrivain pouvait être moins expérimenté. On s'expliquerait très bien aussi par là comment figurent ici tous les seigneurs des bords de la Dive, du Thouet et de la Sèvre-Nantaise, les seuls à peu près dont le prince fut alors entouré. Le Gérard invoqué en Bourgogne est expliqué par les Bénédictins comme un des contemporains de Charlemagne (D. Clément, *ub sup.*). Rien donc qui soit ici bien péremptoire contre le testament. — Le meilleur argument en sa faveur n'est-il pas, malgré toutes ces apparences, dans son exécution même, dans ce zèle que les barons poitevins mirent à dépêcher à son occasion des ambassades vers Louis le Gros, dans l'empressement de celui-ci à envoyer en Aquitaine le fils dont il avait accepté et préparé les belles destinées, dans l'enthousiasme enfin qui reçut les jeunes époux à Poitiers? A quoi attribuer de tels sentiments, de telles démonstrations si l'acte qui les déterminait avait pu sembler à qui que ce soit entaché de nullité par le moindre des détails alors très connus que certains critiques lui opposent?

Et dire que personne de nos érudits critiques n'a songé à cette objection!

Entendons-nous une fois pour toutes, et sachons enfin établir une distinction toute naturelle et concluante dans l'espèce.

Lafontenelle a eu raison d'attaquer comme un travail de complaisance un *Fragment de l'histoire des Comtes de Poitou* inséré par mégarde dans l'*Amplissima Collectio* de D. Martenu, et dans les *Scriptores* de D. Bouquet. S'inscrire en faux contre ce *Fragment* était le premier devoir d'un critique éclairé. Cette admission n'avait été, tout le monde le reconnaît, que la suite d'une incroyable distraction. Quoi qu'il en soit, c'était l'œuvre très digne d'oubli d'un moine de Saint-Maixent à qui des familles intéressées (nous avons dit leurs noms), avaient fourni à l'avantage de leurs fausses généalogies des documents falsifiés par eux et reçus avec trop de confiance. Mais cette fraude bien postérieure au XIIe siècle, a consisté alors à falsifier pour le besoin de gens indélicats une pièce très valable par elle-même, qui avait eu son exécution depuis quatre cents ans et dont la teneur n'avait été douteuse alors pour personne. On ne devait donc pas crier sans merci à la fausseté de l'acte dont l'original s'est perdu sans doute, mais dont la falsification consista moins en

quelques détails secondaires et de peu de valeur, que dans les signatures comprenant un faux vicomte de Thouars, qui n'a jamais existé, et un Puy-du-Fou dont la notoriété n'était pas encore incontestable.

Il y a donc entre le testament donné en 1136 et celui publié par l'imposteur Jean de la Haye, la différence d'un acte réel dans son origine à un acte détérioré plus tard au profit d'intrigues et de menées déloyales qui n'en peuvent pas infirmer le fond.





LIVRE LV

Les mœurs, habitudes et usages des XIe et XIIe siècles

(Vers 1137)



La population des Gaules s'était formée, depuis l'envahissement du pays par les Romains, de beaucoup de petits peuples qui s'y étaient fixés avec des mœurs différentes, et s'y étaient fait autant d'établissements variés qu'il y avait entre eux de provinces ou de pays tous divers par leurs instincts sociaux, leurs langues et leurs usages. Comme la guerre était le fond de leur existence sociale, il se formait en quelques années des changements notables dans ces populations qui se dévoraient mutuellement, et il n'était pas rare de voir certains pays dépeuplés, ruinés, comme la Thuringe l'avait été au ve siècle, et disparaître pour ainsi dire, n'ayant plus qu'un sol dénudé, jusqu'à ce que de nouveaux envahisseurs vinssent s'emparer des terres et les cultiver de nouveau. Après quoi une nouvelle civilisation, encore tout élémentaire, y faisait renaître une nouvelle race. Mais le caractère particulier de ces peuples successifs étaient l'instabilité. Ils ne se faisaient pas de patrie, rien ne devait les attacher à un terrain qu'ils cultivaient à peine, d'où les hasards de la guerre pouvaient les chasser d'un jour à l'autre, et où la propriété n'existait

Origines de la vie sociale dans les Gaules.

pas pour des hommes qui n'avaient besoin que d'une épée et d'un bouclier.

Comment la population s'augmente à cette époque.

Cependant, à mesure que ces peuples nouveaux s'établirent plus nombreux, ils se firent des contrées acquises un séjour plus durable, ils y apportèrent leurs lois. Dans les Gaules, ce furent presque toujours des peuplades germaniques, qui, nanties de villes florissantes, s'y consolidèrent et finirent par s'y acclimater. Néanmoins les populations, souvent exilées par la guerre, nées le plus souvent de prétentions rivales, varièrent beaucoup, augmentèrent ou s'amoindrirent selon leurs succès et leurs défaites. Il en était ainsi partout, et notre France, péniblement formée elle-même jusqu'à l'époque féodale, resta insuffisante à la culture et au défrichement des terrains incultes jusqu'à la fin du XI[e] siècle. Ce fut vers ce temps que jusqu'au milieu du XII[e] on vit s'accroître sensiblement la population des campagnes et des villes. Plusieurs causes amenèrent ce changement remarquable.

Causes de cette augmentation de population en Poitou et ailleurs. — 1° Les constructions monastiques en plus grand nombre ;

D'abord il faut regarder comme la principale la grande multiplicité de bourgs que le clergé régulier créa autour des abbayes et prieurés où ils étaient maîtres des choses spirituelles et temporelles. C'était une très utile ressource aux pauvres, aux *bourgeois* dont le nom commença à s'appliquer en ce temps à des paysans où *Villains (Villani)* enrichis dans le commerce ou dans le service des grands, enfin aux serfs qui, moins disséminés sur de vastes étendues de sol à exploiter, s'établissaient plus volontiers dans un centre commun et y trouvaient facilement à se marier.

L'état où la féodalité se trouvait arrivée n'avait pas peu contribué à ce progrès. Il faut compter aussi pour beaucoup l'affranchissement des serfs qui fut alors plus fréquent que jamais. Car, outre ces divers degrés de la hiérarchie inférieure dont nous avons pu constater l'existence jusqu'à présent dans ce récit historique, on ne peut plus méconnaître qu'une condition nouvelle que nous pourrions appeler

déjà le *Tiers-Etat* s'était fait jour insensiblement dans les affaires publiques. A mesure que cesseront les guerres locales de province à province, nous verrons l'établissement des communes occupées à un sensible changement de l'économie politique, et les progrès de la population deviendront de plus en plus appréciables (a).

2° Les progrès de l'agriculture;

Il résulta aussi de ce travail, que la culture des terres se fit mieux, que les familles s'augmentèrent et devinrent une richesse pour les colons dont les bras se multiplièrent proportionnément à leurs besoins. Les croisades, on ne l'a pas assez compris, favorisèrent énergiquement ce développement inespéré. On aurait cru que ces émigrations devaient priver la France d'une énorme quantité de sujets dont la disparition allait l'appauvrir. C'est le contraire qui arriva. Ce qui disparut de sa population n'était qu'un trop plein manquant d'influence sociale et dont l'action vitale et spontanée était réellement nulle ; toutes gens en qui l'esprit d'ordre indispensable à la vie commune manquait absolument. En réalité les apitoiements douteux de quelques politiques de parti sur ce côté regrettable de la première croisade, retombent moins sur ces malheurs partiels, inappréciables dans l'histoire d'un peuple, que sur le côté glorieux et utile qu'y dut considérer dès lors la société chrétienne qui effaçait du sol de l'Europe des infiniments petits, lamentables, besoigneux, contingent fatal de guerres incessantes et destructives. Point d'autres remèdes à ces maux incurables qu'un déplacement de ces intérêts mal compris. Quand ces lointaines colonies, dont les papes avaient compris les premiers le besoin et les avantages, eurent détourné vers des plages éloignées les instincts de ces foules inconscientes, le monde grec vit naître chez lui l'esprit d'une civilisation nouvelle, l'Occident respira après de longues querelles aussi nuisibles à son avancement politique. Une paix relative s'en suivit ; les arts, les métiers,

3° L'action des croisades.

(a) Guizot, *Essais sur l'Histoire de France*, c. v ; — Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*.

le commerce prirent certaine consistance, et tant d'éléments d'une vie meilleure et plus paisible créèrent la facilité des unions régulières ; la population dut y gagner comme les relations de parenté et l'aménité des habitudes publiques.

Comment elles préparèrent l'affranchissement des serfs.

Les croisades avaient eu aussi cet avantage de nantir beaucoup de familles secondaires des biens dont les chevaliers se démunissaient pour fournir aux frais de leur voyage. Les acquéreurs commencèrent à travailler pour leur propre compte; leurs nombreux enfants devinrent pour eux une famille de travailleurs; les redevances aussi furent diminuées envers les maîtres de la terre qui durent en abandonner un certain bénéfice à leurs tenanciers; l'aisance se fit partout; la puissance territoriale eut ses bornes plus près des châteaux; de plus grandes surfaces du sol y devinrent le domaine où l'exploitation des roturiers et préparèrent l'affranchissement des communes: or, ces communes, nous ne tarderons pas à le voir, furent comme le premier degré du bien-être populaire, de l'agrandissement des villes et des corporations qui devaient les animer.

Comment l'état des serfs s'améliore à cette époque.

Déjà aussi s'étaient opérés dans la condition des classes inférieures, dont nous venons de parler, des changements notables qui les relevaient à leurs propres yeux, et les préparaient à une émancipation progressive, exempte des commotions violentes et dangereuses qu'amènent toujours des révolutions dues à la révolte et aux idées mal comprises des libertés sociales. Les droits de l'homme s'étaient mieux développés à mesure que l'enseignement chrétien avait mieux établi les droits de Dieu. Les colons n'étaient plus ces esclaves gouvernés d'après la civilisation romaine : vilains, ils cultivaient la terre au profit du seigneur devenu leur souverain, et exigeant de leur travail une redevance fixe pour les domaines dont ils tiraient leur propre existence. Mais la religion imposait aussi des devoirs au propriétaire; elle protégeait le pauvre contre les exactions et l'injustice qui gardaient le caractère du vol et rendaient tôt ou tard la restitution obligatoire. Le serf aussi quoiqu'appartenant

en pleine propriété au maître, qui en usait comme de sa chose, pouvant en disposer comme objet de change ou de concession, cependant ne changeât de possesseurs qu'en même temps que la terre où il avait sa demeure et sa famille. Il avait donc une existence civile et religieuse, de sorte que son éducation morale était la même que celle de son seigneur; sa vie était à lui; sa condition, qui le rendait égal devant Dieu à celui dont il dépendait, ne pouvait lui interdire le droit d'entrer parmi les clercs, d'embrasser la vie monacale, simple serviteur, la religion le protégeait contre les brutalités et l'injustice; devenu clerc ou moine, et capable par là d'arriver aux dignités de l'Eglise, il devenait l'égal du seigneur, s'élevait parfois au-dessus de lui, et son pouvoir spirituel pouvait aller, comme pasteur de son âme, jusqu'à lui rappeler ses obligations chrétiennes et à lui intimer les lois de l'Eglise au nom de la probité et des mœurs [a] (1).

Habitations civiles.

Il nous faut dire aussi que les édifices servaient alors à l'habitation civile. Nous avons assez compris par ce qui précède la construction des châteaux qu'habitait le seigneur et qu'il destinait toujours par son économie intérieure à sa propre défense, non moins qu'à ses habitudes de la vie de famille. A l'extérieur tout indique une pensée et un besoin de résistance. Herses, ponts-levis, mâchicoulis et sarbacanes, tout porte un défi d'entrer à qui le maître l'interdira. A l'intérieur, c'est autre chose : tout en se confinant entre ces murs épais, aux escaliers étroits, on a su apporter tout le confort d'une vie luxueuse et princière. Les grandes tapisseries, les coussins, les tapis de pied égaient et assainissent les appartements des châtelains et de leur cour toujours nombreuse. La salle des gardes, les logements de la garnison, se rapprochant presque toujours des écuries de réserve où de larges terrains aboutissaient fort loin quelquefois à des issues secrètes ou à d'autres

(a) Cf. Théophile Lavallée, *Histoire des Français*.

châteaux, s'alliant pour les besoins de la vie domestique à l'oratoire où le chapelain célébrait les saints mystères, ou à une église plus ample que fréquentaient les serviteurs et les vassaux. Autour de cette forteresse les fenêtres de tous les étages procuraient des aspects d'horizons immenses précédés de forêts profondes, de plaines et vallées vastes et immenses. Des rivières et ruisseaux nombreux y formaient des méandres se mariant aux villages dont les clochers variaient les sites de ces vivantes campagnes.. Enfin au bas des tours et en avant, de profonds et larges fossés qui les protégeaient de leur ceinture humide, de larges cours, de hautes galeries offraient aux regards des nobles familles des champs clos pour les tournois et de commodes espaces pour tous les exercices d'équitation.

Outre ces graves séjours de la noblesse dont les campagnes étaient couvertes, il fallait encore dans les villes des palais pour les princes ou gouvernants, et chacun avait soin de s'y faire une demeure aussi agréable que sûre. Il était rare alors que la physionomie des châteaux avec leurs détails de défense ne leur fût donnée, car on pouvait être à l'improviste obligé à se défendre comme toujours à se garder.

Outre ces habitations qu'on pourrait appeler royales puisqu'un gentilhomme suzerain était en réalité un roi dans ses Etats, ils avaient aussi des demeures destinées à leurs officiers, soit de ville, soit des champs, et dont l'extérieur ne manquait ni d'élégance ni de caractère architectonique. Au XII[e] siècle, l'ogive commence, comme dans les monuments religieux, à s'y marier au roman, surtout pour les portes et la fenestration, nous n'avons plus rien de ce style qu'on adaptait à des maisons faites de pierres de taille, de bois, de moëllons dont les rangs sont parfois intervallés par couches de briques dont on voit l'usage sous Charlemagne dans ses propres domaines, et qu'on employait encore au X[e] siècle, comme nous l'avons constaté dans le mur septentrional de Notre-Dame de

Poitiers, et dans l'ancienne église aujourd'hui détruite du prieuré de Saint-Paul (a). La tuile était le plus souvent employée pour les toitures, et tout cela était l'ouvrage d'un *maître de l'œuvre* que chaque prince ou seigneur comptait parmi les officiers de sa maison et qui, après avoir été formé sous ses yeux, ne recevait d'ordres que de lui.

Déjà en ce temps les maisons de moindre apparence, quand elles étaient en bois, recouvraient toutes leurs façades d'ardoises clouées aux poutres enchevêtrées qui en formaient le canevas avec un solide torchis de sable, de chaux et de paille, on voit encore en certaines villes et même à Poitiers de ces maisons qui durent depuis les xv[e] et xvi[e] siècles. Elles se paraient d'un certain luxe de grosses sculptures qui, presque toujours, se composaient des échantillons de fleurs et de guirlandes, s'unissant à des poteaux terminés par des figures d'hommes à mi-corps, supportant sur leur tête le premier étage qui s'avance sur la rue d'un ou deux pieds. Ces maisons étaient surtout celles des bourgeois et des commerçants. Leur intérieur se divisait en une grande chambre dite ménagère, où se tenait toute la famille. C'était le dortoir de la nuit et le lieu des réunions générales du jour. La boutique ou le salon de réception, les chambres et autres divisions à l'usage des maîtres ou des étrangers, se partageaient le reste du logis où les cours et jardins manquaient rarement. Poitiers, avec son périmètre qui s'est toujours agrandi depuis Henri II, avait encore, au xvii[e] siècle, plus d'espaces consacrés à la culture qu'il n'en donnait aux habitations proprement dites (b).

Les viguiers remplacés par les prévôts et les baillis.

L'administration civile se ressentait aussi de ce grand mouvement. Nous avons vu disparaître peu à peu les vigueries, dont il est rarement question dans l'histoire du dernier siècle. Nous en avons trouvé la cause dans l'ex-

(a) Notre *Notice historique sur le prieuré de Saint-Paul de Poitiers*; — Eginard, p. 176; — D. Bouquet, VI, 319.

(b) V. Batissur, *Histoire de l'art monumental,* p. 613 et suiv.

tension que la féodalité avait donnée aux titres de justice civile et criminelle selon que les tribunaux de plus d'importance s'étaient multipliés lors de la création d'un plus grand nombre de vicomtés. Avec le temps il avait fallu former de nouvelles juridictions. L'étendue quelquefois immense des vigueries et le partage que dut en faire le morcellement du territoire en fiefs de plus ou moins d'importance, exigea une nouvelle forme de magistrats inférieurs qui fut instituée sous le nom de *prévôts (præpositi).* Ce furent les mêmes attributions que celles des viguiers mais restreintes à des populations moindres. C'était toujours à peu près comme nos justices de paix rendant la justice inférieure à quatre ou cinq et quelque fois à dix ou douze de nos communes réunies dans le cercle d'un de nos cantons.

C'est de cette époque, c'est-à-dire de la fin du XI[e] siècle ou du commencement du XII[e] que nous voyons le titre de prévôt pour exprimer le supériorat dans les corps électifs comme les Chapitres ou autres communautés, où il devient le synonyme de Doyen. En même temps se produit le terme de sénéchal pour exprimer un juge de juridiction supérieure à celle des viguiers, comme on voyait aussi les Baillis *(Ballivi),* recevoir une juridiction supérieure à celle des prévôts dont les jugements ressortissaient de leur appel (a). Ce terme, au reste, était venu de la cour de France, lorsqu'ayant encore l'Ile-de-France et quelques provinces adjacentes, les ducs de France eurent un sénéchal avec la fonction de commander sous leurs ordres la levée des troupes et les armées en campagne. Devenus suzerains de tout le pays des deux côtés de la Seine, les ducs de France prenaient volontiers leurs principaux officiers parmi les grands vassaux qui s'en honoraient sans trop comprendre peut-être que par là ils resserraient les liens de leur dépendance. En effet, le comte d'Anjou Geoffroy

Les sénéchaux.

(a) Chéruel, *Des Institutions de la France,* I, p. 57; II, 1148; — La Chesnaie-Desbois, *Dictionnaire de la France.*

Grisegonnelle ayant rendu un grand service de guerre au roi Lothaire, en avait reçu pour récompense la dignité de grand sénéchal de France [a]. Quelque contesté que soit ce fait appuyé par Foulques Réchin, dans un mémoire publié parmi les documents de la famille comtale [b], il n'est pas moins vrai que cette charge leur fut reconnue héréditairement à la cour de France. Il est vrai que les Comtes d'Anjou, non plus que les autres grands vassaux résidents habituellement dans leurs Etats, ne firent pas de ce titre un exercice ininterrompu ; mais en quelques circonstances ils durent réclamer leur charge et obtinrent toujours qu'elle leur fut reconnue.

Dans chaque province le chef de l'administration civile et militaire eut aussi son sénéchal dont les fonctions furent continuées. Ils agissaient souvent par délégations loin du siège du pouvoir central en qualité de *Missi Dominici*, comme nous les avons vus dès le temps de Charlemagne.

Les comtes du palais.

Le Comte du palais ou Palatin royal, dont nous avons vu l'appellation donnée à certains Comtes de Poitou, n'étaient ni moins ostensibles ni moins réels. Ils étaient donc, au besoin, les chefs de la guerre ou ceux de la paix à la cour du roi, des ducs ou des comtes, et dans cette dernière juridiction leurs attributions très considérables durèrent jusqu'à l'établissement des Parlements par Philippe le Bel.

Mais on sent que ce haut exercice de la justice, que des circonstances nouvelles durent motiver alors selon les accroissements de population et la multiplicité des moindres tribunaux, exigea un grand nombre de magistrats secondaires, indispensables à la bonne administration de la justice, qui ne peut jamais être trop prompte

(a) Bodin, *Recherches*, I, 166.

(b) Cf. Marchegay, *Introduction aux Chroniques d'Anjou*, 80, IV ; et I, 385 ; et Duchesne, *Script. rerum francicarnum*, t. IV.

ni trop mûrie (a). Le temps vint pourtant où la monarchie s'appropriant plus que jamais l'exercice de la haute justice, des sénéchaussées furent créées en France comme grande divisions ressortissant du parlement de Paris en plus grand nombre, alors le mot de sénéchaussée reçut un sens plus étendu, absorba la juridiction de plusieurs seigneuries à la fois, et celle-ci relevèrent en Poitou, pour le fait de la justice, de plus vastes sénéchaussées créées sous le nom de sièges royaux à Poitiers, à Niort, à Saint-Maixent, à Montmorillon et autres lieux plus ou moins considérables de la province, lesquels subsistèrent sous le même nom jusqu'à 1790.

Châtellenies et présidiaux.

Tous ces remaniements du pays administratif se multiplièrent aussi en proportion que les familles, s'étendant par les alliances, se partagèrent le sol en morcellements plus nombreux. Chaque seigneurie eut son château dont le possesseur, héritant du droit de justice, l'exerça dans l'étendue de sa juridiction personnelle. De là les *Châtellenies,* auxquelles nous verrons succéder dans leur temps la juridiction supérieure des présidiaux.

Les coutumes.

Les coutumes établies, selon le bon vouloir des seigneurs et les convenances des lieux, étaient aussi des lois secondaires, depuis longtemps établies, et qui régissaient les habitudes de la vie intime lorsque chaque seigneurie formait une société à part, régie dans son intérieur par certains détails obligatoires réglant les rapports journaliers entre le seigneur et les sujets.

Tout cet enchevêtrement des tribunaux judiciaires, dont la base morale était la haute pensée de la justice rendue à tous et regardée comme le premier besoin des sociétés, ressortait, on le voit, du système féodal qui gouvernait le monde occidental depuis le commencement du x[e] siècle, et se conserva sans grandes variations jusque vers la fin du XIII[e], où la législation de Saint-Louis et de ses successeurs

(a) Cf. Robert de Helsen, *Dictionnaire de la France;* — La Chesnaie Desbois, *Dictionnaire historique*; — Ducange, *Glossaire,* V. *Semscelles.*

imprima de multiples et rapides mutations à cet ordre de choses. C'est ici surtout qu'il est bon de bien comprendre la marche de la vie féodale afin d'en représenter l'esprit et le mode dans les habitudes diverses et journalières de ces temps reculés.

Relations entre le seigneur et le vassal.

Et d'abord des relations réciproques entre le seigneur et le vassal, et à quelque degré de dépendance que celui-ci se trouvât, étaient fondécs sur des obligations mutuelles dont le grand n'avait pas plus le droit de se démettre que le petit. Celui-ci subordonné par les chances de la guerre ou par un long servage héréditaire, mais libre pourtant quelquefois et jouissant de ses avantages naturels d'affranchissement ou de famille, était, selon le degré de sa position hiérarchique, tenu à *hommage* et soumission à son seigneur, s'engageant, par l'acte qui en était dressé, à lui vouer un fidèle et loyal service envers et contre tous ceux qui l'attaqueraient, et de garder ses droits seigneuriaux dont on le faisait dépositaire. *L'aveu* faisait que le subordonné s'avouait dépendant du baron, quant au devoir de sa condition, de son rang et de ses fonctions ; il reconnaissait les droits à payer, les engagements à remplir, de se maintenir, lui et les siens, à la cour du prince, de n'en pas sortir sans son agrément, à moins qu'il n'y fût autorisé par un déni de justice ou d'un arrêt injuste conçu contre la teneur des lois existantes. De son côté, le suzerain devait à son vassal protection dans ses dangers, assistance dans sa pauvreté et ses besoins matériels. De telles obligations, en y comprenant surtout celle de n'agir jamais envers le faible que pour son plus grand bien dans l'usage de ses droits. Cette réciprocité d'obligations qui jaillit du droit naturel n'était que le maintien jamais interrompu de ce qu'on avait pratiqué depuis la législation primitive. Chaque membre d'une société quelconque doit, par une suite de circonstances personnelles, prendre sa part dans le gouvernement de ce monde ; aux yeux de la Providence, de qui cette loi est venue, il y a des droits et des devoirs sacrés pour tous,



une hiérarchie à observer, une supériorité du commandement, un assujettissement dans l'obéissance. De là incombait au serviteur des charges que le maître s'était réservées en échange de son patronage. Celui-ci avait donné des terres, des troupeaux, il avait tracé des chemins sur ses terres, créé des logements, des étangs, abandonné de vastes landes à la pâture; l'autre n'avait reçu de ces bien plus ou moins considérables, soit la propriété, soit l'usage, qu'en s'engageant à certains devoirs, la corvée par exemple qui donnait au seigneur un certain nombre de jours de travail à son profit, ou la dîme sur les produits de la terre et des cours d'eau, ou le service militaire à première réquisition, ou la garde pendant certaines périodes de l'année, de jour ou de nuit, aux portes de la ville ou du château.

Comment les modernes calomnient l'époque féodale.

On voit qu'une telle organisation se tenait par des ressorts très solides. Elle constituait un ensemble de mouvements et de moyens calculés moins par l'homme que par la Providence dont l'action s'était montrée visiblement dans cette transition de la barbarie et de la force brutale aux sages calculs d'une théorie lumineuse. Ainsi s'imposait au monde une législation universelle qui en transformait l'esprit au profit de l'ordre matériel et arrivant par des progrès suivis à une amélioration insensible qui fondait peu à peu l'unité du gouvernement, partait de là comme d'une force centrale d'où l'impulsion devait se donner à une politique générale plus ferme, plus solide et constituant à de grands royaumes, qui se sont partagé l'Europe, une vie devenue florissante sous l'influence favorable des inventions et des découvertes. C'est de là que sortirent les sciences et les arts : ce grand fait a été trop méconnu par les faiseurs systématiques de l'époque moderne. Ils n'ont voulu voir dans l'ère féodale que l'abus très malheureux sans doute qu'en firent trop des souverains encore imprégnés de leur dureté originelle...

Sans doute aussi cette dureté même rendit souvent mal-

heureux le serf opprimé par les capricieuses colères et les barbares exigences de son seigneur; celui-ci méprisa souvent les lois de l'humanité, inonda, sous de vains prétextes d'ambition avide ou d'orgueil insatiable, le sol de ses voisins de sang et de flammes; il s'empara maintes fois du bien d'autrui, outragea la nature, entoura ses provinces de ruines et de terreur. Qui jamais a nié que ce fussent d'horribles abus, et que parmi ceux que nous découvre l'histoire, il n'en soit même pas resté un très grand nombre d'inconnus ou d'incomplètement appréciés? Mais on ne considère pas assez que ce moyen âge féodal, dont on semble ne pouvoir que médire, fut un âge de transition où une société agonisante allait enfanter une ère nouvelle dont l'éclosion commencerait pour l'humanité une éducation dont les germes étaient tous dans les nouveaux épanouissements du christianisme.

On oublie ce courant de foi solide, de religion pratique traversant ces masses populeuses dont la piété sincère et souvent improvisée obéissait à l'Eglise, faisant elle-même son travail d'assimilation et s'appropriant les peuples à force de zéle charitable, de tendresse maternelle, de dévouement irrésistible; présidant à la confection des lois et secondée dans ses conciles par toutes les hautes intelligences qui honoraient le clergé et par les laïques dont le pouvoir, la fortune et l'éducation chrétienne lui furent de si utiles secours dans la réussite de ses entreprises sociales. C'est une déplorable injustice aux prétendus penseurs de notre temps de n'envisager le moyen âge que par le côté des abus, et la société de ce temps, qu'à travers les voiles dont ils se sont efforcé de la couvrir afin de la diffamer, méconnaissant tout ce qu'elle a eu de bon sous prétexte du mal qui s'y est produit, agissant dans ces jugements passionnés comme des juges qui ne voudraient prononcer qu'aprés avoir entendu la moitié de la cause, et des faux témoins tous à la charge de l'accusé. Oui, les temps féodaux eurent leurs abus, les seigneurs

Ce que l'histoire répond à ces injustices.

restèrent longtemps Germains avant d'être Français ; quelques-uns, toujours en trop grand nombre, résistèrent à l'Eglise, d'autres la persécutèrent. Ceux-ci furent des pillards, ceux-là pratiquèrent la violence contre le droit, chassèrent les évêques de leurs sièges, ne restituèrent qu'incomplètement le bien volé ; beaucoup s'en seront allés devant le tribunal de l'Eternelle Justice qu'indignes de cette réconciliation suprême sur laquelle nous n'avons pas toujours le droit de nous prononcer ici-bas. Eh bien, sont-ce là des raisons pour méconnaître les grandes vertus, les belles institutions, les héroïques entreprises, les religieux instincts qui font tant de magnifiques pages à cette grande phase de notre histoire ? Les profondes tristesses qui s'y remontrent effacent-elles tout ce qui s'y impose à notre juste admiration ? N'est-ce pas alors qu'est apparue la vie chevaleresque et l'honneur national ? Pauvre France ! Il te sied bien de redoubler tes cris et tes efforts contre l'honneur de tes péres, lorsque, depuis trois siècles, tenue en laisse par tes réformateurs tu les as laissés préconiser à tes dépends la haine de tes traditions monarchiques, l'esprit d'indépendance et de révolte, la persécution du christianisme, la proscription du nom adorable de Dieu ; l'enfance livrée aux enseignements de l'impiété, le prêtre jeté à la merci de pouvoirs tyranniques, et des ministres des cultes portant le cynisme de leur rôle odieux jusqu'à se vanter devant une assemblée nationale de n'avoir donné depuis dix ans à la France que des évêques selon leur cœur ! Sectaires éhontés. Allez maintenant dénigrer le moyen âge ; préférez à sa vieille féodalité des dégoûtantes perfidies de votre Révolution divinisée !...

Comment l'Eglise et la monarchie combattirent toujours ses abus.

Au reste, c'est encore une justice à rendre à la Monarchie, qu'aussitôt qu'elle fut assez puissante, aux diverses époques de son agrandissement, elle supprima, comme nous le verrons, les droits abusifs que les seigneurs féodaux s'étaient donnés presque toujours au

mépris du droit des gens. L'Eglise aussi prit maintes fois l'initiative de défenses sévères, et imposa, avec son autorité incontestable et alors incontestée sur les âmes, le respect d'autrui à ceux qui méconnaissaient la dignité humaine et les lois inaliénables des internationalités. N'est-ce pas ce saint pape tant calomnié, Grégoire VII, qui fulmina l'anathème contre les seigneurs Bretons qui, sous prétexte d'un *droit de bris* inventé par eux et propagé partout sur les rivages de l'Europe, s'attribuaient les épaves de tous les naufragés, pillés sans miséricorde par ceux qui auraient dû les aider et les sauver ? (a)

Fabriques et industries.

En dépit des cupidités déplacées et des recherches égoïstes des grandeurs empruntées, un peuple a toujours des besoins réels inséparables de la vie matérielle et qui ouvrent à ses instincts des voies où il entre forcément. De là les fabriques d'étoffes dont l'origine, aussi ancienne que les premières lueurs de la civilisation, durent se fonder partout. Dès lors que l'homme, s'occupant de la culture et des premiers arts nécessaires, comme l'exploitation des forêts et les constructions auxquelles elles fournirent tout d'abord, dut confier à d'autres les soins du ménage et les confections des objets de première nécessité. On trouve dès le temps de Charlemagne des règlements sur les villas (b), où il est mention, pour ces établissements agricoles et industriels, de réunions de femmes s'occupant ensemble dans un vaste local de la confection des tissus ou des cuirs destinés aux vêtements grossiers encore, mais chauds et solides, de la colonie travailleuse. Le lin, le chanvre, la laine s'y cardaient et se changeaient en draps ou étoffes, en toile même, quoiqu'on ne l'ait employée généralement qu'aux XII[e] et au XIII[e] siècles. Il est donc probable que cette industrie fut particulière d'abord à chaque famille, et que, selon l'extension que

(a) Labbe, *Collect. concil*, X, 370.
(b) Baluze, *Capitul. de Villis*.

Habillements.

prirent les villages autour des monastères, on les vit se restreindre au travail commun, livré à des spécialistes qui s'en firent une industrie et un métier lucratif. Les abbayes elles-mêmes ne purent manquer d'avoir pour leur propre usage ce genre d'occupation, et c'est quand leur action se fait plus large et plus féconde au profit du peuple, que nous voyons pour la première fois l'art de l'habillement se pratiquer à titre d'industrie publique par des fabricants de Parthenay. On voit que déjà au milieu du xiᵉ siècle on usait de cette étoffe sans doute renommée puisqu'en 1076 le prieur de Saint-Jean-d'Angély, Ausculfe, fit présent de cinq aunes de ce drap à un gentilhomme du pays en reconnaissance d'une vente qu'il lui avait faite d'un fief presbytéral et d'un bourg de sa dépendance (a). D'autres villes, comme Saint-Maixent, Bressuire, Niort, eurent aussi, dès cette époque, un genre d'industrie analogue, et ce commerce dut s'étendre beaucoup proportionnément aux besoins des populations qui s'accroissaient; dès lors, et c'est sans doute à ces développements que fut dû l'esprit de cupidité qui fit bientôt de tous ces genres d'industrie des moyens de fraudes et des occasions de gains illicites. De là survinrent, au xiiiᵉ siècle, ces corporations et ces corps d'états pour lesquels des réglements protégèrent la valeur des métiers et les conditions des objets vendus.

Ces étoffes, travaillées avec un soin varié pour les costumes, dont elles étaient l'élément nécessaire, servaient aux habillements des différentes classes qui variaient peu d'ailleurs pour celles des vilains ou des bourgeois. Rien de plus uniforme alors que le vêtement adopté en France, en Angleterre, en Italie. C'était depuis longtemps, pour tout ce qui n'était pas militaire, un pantalon et une chemise en laine, plus ou moins épais selon la saison, et recouverts des pieds à la tête d'une coule au col de

(a) Cf. Besly, *Comtes*, p. 363 *bis*.

laquelle était attaché un capuchon disposé à se relever sur la tête contre le soleil et la pluie ; chacun ainsi vêtu, et sauf la couleur qu'il prenait à sa convenance, aurait eu la physionomie d'un religieux, si l'on n'avait reconnu ceux-ci presque tous bénédictins, à leur robe noire que serrait une ceinture de cuir et que recouvrait devant et derrière un étroit scapulaire de même couleur porté seulement en dehors des heures du travail. La chaussure était de cuir naturel, coupé et cousu selon la forme du pied. Dans les couvents, des frères s'appliquaient spécialement à cette partie du costume, comme d'autres tricotaient la laine ou coupaient le drap à la *taille* voulue : c'étaient les tailleurs. En dehors des communautés, cette confection se faisait par les femmes et les enfants. Les personnes plus aisées trouvaient aussi des hommes de profession qui se livraient à ce genre de fourniture.

Usage du linge.

On gardait la tête nue habituellement, lorsque les intempéries des saisons ne forçaient pas à la couvrir. Les cheveux se portaient courts au niveau du cou, la barbe ne se rasait pas, cette coutume se tempérait par des bains fréquents de la figure auxquels le corps entier participait souvent pour s'opposer aux ardeurs et autres inconvénients qui auraient pu résulter de l'usage de la laine sans aucun mélange du lin, cette matière étant relativement rare à ces époques où l'agriculture recherchait surtout le blé et les autres céréales. Le linge proprement dit ne devint d'un usage plus répandu qu'au XIIIe siècle quand on crut s'apercevoir que la lèpre et d'autres maladies cutanées venues de l'Orient avaient pour remède nécessaire le soin d'une propreté de corps inusitée jusque-là sous cette forme.

Les couronnes des seigneurs.

Ni l'or, ni les pierres précieuses ne manquaient, on s'en doute bien, aux costumes des grands. Les rois, les principaux feudataires, les suzerains et leurs barons savaient se faire une élégance à laquelle se prêtaient d'ailleurs

merveilleusement la noble fierté de leur port, l'élévation de leur taille bien proportionnée, et le feu du regard si naturel à des hommes dont l'idée originale, entretenue par l'éducation, était celle des exercices guerriers, ceux-ci n'ayant jamais d'interruption momentanée. Car, en dehors de la cour du prince ou de la sienne propre, le baron ne paraissait guère qu'à cheval et revêtu de son costume d'homme d'armes. Dans le salon du château, la soie aux couleurs brillantes revêtait le seigneur comme ses habitués. Deux robes le couvraient, dont l'une formait le dessous du vêtement et, comme sorte de doublure, descendait jusqu'aux genoux. Les plis savamment formés sur cet ensemble y ajoutaient une espèce d'élégante coquetterie que relevait encore, sous le manteau drappé sur les épaules et la poitrine, un riche baudrier auquel s'attachait toujours une épée aux ornements splendides d'or et de pierreries. Ajoutez à ces prestiges celui de la couronne ducale pressant une belle chevelure répandue sur les épaules princières avec ses beaux fleurons et ses brillants, cadeau parfois de quelque prince ami ou allié, et vous pourrez vous représenter le Duc d'Aquitaine, fixant les regards et recevant les obséquosités de sa cour dans son palais royal de Poitiers.

Costume des femmes du peuple.

Les femmes du peuple n'ont pas encore le sentiment de la mode. Leur costume est le même partout, avec les différences qu'établissent nécessairement pour elles les productions du pays dont elles s'habillent. Ce fut aussi des vêtements longs pour l'hiver, et qui le sont moins pour l'été où d'ailleurs elles usent comme les hommes eux-mêmes de tissus moins épais. En apparence elles diffèrent donc peu de ceux-ci, sinon pour la *coiffe* qui se compose de quelques morceaux de linge ajustés avec plus ou moins de convenance au visage, mais destinés moins comme parure que par le besoin à préserver des inconvénients du froid ou des très fortes ardeurs du soleil. Ce n'est guère que dans cent ans,

quand le mélange dans notre pays des Anglaises venues avec les Plantagenet, et par les relations réciproques de toutes les provinces, qu'on verra la race féminine se modifier au contact de ces multiples nationalités. Alors commenceront chez les femmes de notre pays, paysannes des fermes et des villages, ou citadines des bourgades et des cités, ces allures dégagées, ces mouvements alertes, ces coiffures prétentieuses et pittoresques adoptées surtout dans le bas Poitou et dont les dernières traces vivent encore dans l'Anjou, dans la Vendée et aux environs de Niort et de Fontenay.

Il n'en était pas ainsi des femmes appartenant aux hautes conditions. Deux robes élégamment drappées et de deux ou trois couleurs différentes, le bleu, le jaune et le rouge, descendaient jusque sur les pieds. Ces robes ont la guimpe complète et sans aucune nudité ; la première est fendue jusqu'à la ceinture et laisse apercevoir tout le devant de la seconde; telle est la chaste et noble parure des épouses des barons et des hommes libres. Le bandeau ceignant une chevelure abondante dont il retient les plis, un voile recouvrant la tête et que surmonte au besoin, dans les grandes circonstances, la couronne hiérarchique du seigneur époux, ou bien un diadème placé sous ce voile qui descend par derrière jusqu'au milieu des reins, se marient avec une agréable distinction à des colliers de perles. Une ceinture de draps d'or ou un large ruban à la couleur préférée, ceint aussi la taille svelte de la châtelaine et se mêlant aux reflets chatoyants de la soie ou de la pourpre qui constitue l'ensemble du costume. Quelquefois un pardessus dépendant de la première robe vient se relever par des bouffants au-dessus de la ceinture qui en retient les plis ; voilà, avec une pose gracieuse autant que digne, la dame des xe et xie siècles en Poitou certainement, mais ailleurs aussi où nous ne pouvons la suivre. Citer ici nos preuves écrites serait difficile, nous ne trouvons pas tant ces descriptions dans les auteurs du temps, qui n'y ont

Et de celles de condition.

guère songé, que dans les monuments originaux de l'époque, les façades sculptées, les vitraux peints et les ravissantes miniatures des manuscrits. Ces témoins sont fidèles et ne craignent pas les contradictions. Cependant nous les trouvons réunis dans le beau recueil de Gaignères qui les a reproduits [a].

En parlant des couronnes, il faut dire que chaque seigneur avait la sienne, formée et ornée selon le rang de chacun dans la hiérarchie nobiliaire. La couronne a toujours été l'emblème de la souveraineté chez tous les peuples. Homère, Virgile, Diodore de Sicile s'extasient avec bien d'autres sur celles des héros de leur temps : il eût été impossible que la féodalité n'en amenât pas l'usage en même temps que celui des armoiries. Quand celles-ci, aux XI[e] et XII[e] siècles, prirent tout leur développement singulièrement accru par les guerres de la Palestine, on surmonta gracieusement l'écu de la couronne baroniale qui, toute seule, indiqua la dignité du chevalier qui le portait. Pour les rois, la première couronne ornée de fleurons et de pierres précieuses fut celle de Charlemagne, succédant pour lui et ses successeurs au simple cercle d'or massif que ses prédécesseurs portaient avant lui sur la tête nue ou sur le casque. Dès que chaque baron fut roi dans sa province il dut vouloir aussi cette distinction qu'il fut naturel de varier d'après le degré de sa position nobiliaire, et pour qu'un tel accord pût se faire, il fallut bien qu'après quelques incertitudes, on arrivât par une convention arrêtée, à une règle commune dont on ne dut plus s'écarter. L'Empereur, le Roi, eurent leurs couronnes qu'il ne fut permis à personne d'usurper. Leurs ornements aussi bien que leur forme générale différèrent naturellement à une époque où le symbolisme parlait si absolûment dans toutes les affaires de la vie élevée. Celles-ci furent donc ouvertes ou fermées par le haut. En France les

(a) Ce recueil est à la bibliothèque nationale à Paris.

fleurs de lys en ornèrent le cercle et le sommet. Les Ducs se firent, comme ayant la première dignité après le roi, un diadème d'or rehaussé de huit fleurons et enrichi de pierres et de perles. Après eux venaient les marquis préposés à l'importante garde des frontières : ils portaient quatre fleurons séparés chacun par trois perles qu'on posa d'abord horizontalement autour et au-dessus du cercle, mais qui se réunissent depuis longtemps groupées par trois, en forme de tréfles posés entre chaque fleuron. Ces fleurons manquent à la couronne du comte, qui se rehausse de seize grosses perles dont neuf seulement sont visibles, c'est-à-dire posées en fase au-dessus de l'écu. Quatre perles, dont trois visibles sont sur le diadème des vicomtes. Plus simple encore était celle des vidames, dignité qui ne fut pas généralisée et resta particulière à quelque province où elle exprimait surtout le remplaçant du seigneur dans la conduite des armées en campagnes. Le baron, avec moins de prétention à une couronne complète, semblait s'en dédommager par un diadème relevé de cinq ou six rangs d'une torsade de perles, ce qui lui donnait encore une gracieuse élégance. Enfin les chevaliers, qui n'avaient franchi que le premier degré de la noblesse, timbraient leur écu d'un cercle d'or orné de perles et de pierres (a).

De ces grandioses détails, il faut pour continuer méthodiquement la description des mœurs et habitudes de notre XIIe siècle, nous rabattre à des particularités plus modestes en apparence, mais d'un grand poids dans la marche des gouvernements humains. Le commerce, dont nous avons parlé à propos d'une époque moins avancée, avait eu depuis deux ou trois siècles, mais surtout en ce temps d'une civilisation plus avancée, des expensions plus notables ; les relations internationales s'étaient étendues avec les progrés de la navigation qui n'avait pas peu contribué par ses courses fréquentes à donner la chasse Le commerce.

(a) V. Jouffroy d'Eschavannes, *Armorial universel*, I, 67 et suiv.

aux pirates du Nord, dégoûtés enfin de leurs entreprises sur un pays où tout s'était organisé et agrandi. Les produits de l'Orient avaient éveillé l'émulation ; les tapisseries, les vêtements de luxe, l'art de travailler les métaux pour l'agriculture, les armes et la parure des habitations ; les succès de la culture agricole, l'introduction des arbres exotiques, les exportations des produits européens en Asie, et les échanges qui s'y multiplièrent de nos produits et des leurs, donnaient une activité vitale au commerce national par un mouvement multiplié en chaque province dont les produits spéciaux opéraient des relations de tous les jours au delà de toutes les frontières.

Foires et marchés.

Il résulta de ces rapprochements que l'esprit de rivalité diminua entre les divers pays qui divisaient l'étendue territoriale de la France ; on se connut mieux, on se retrouva souvent, les foires et les marchés devinrent florissants, enrichirent les maîtres du sol par des péages qui contribuèrent au percement ou à l'entretien des voies de communications, lesquelles, comme l'ont dit des économistes autorisés, tournaient au bien des populations dont les charges et les impôts étaient encore très peu lourds si on les compare à ce que notre politique nouvelle nous a créé de gros et très nuisibles budgets. De temps immémorial, et déjà fructueuses au siècle que nous décrivons ici, le Poitou eut ses foires célèbres de Poitiers à la Saint-Luc, de Niort à la Sainte-Agathe et à la Saint-André, de Châtellerault à la Saint-Roch, de Fontenay à la Saint-Jean-Baptiste, de Thouars et de beaucoup d'autres endroits où marchands et acheteurs venaient s'approvisionner des objets employés dans les arts de l'industrie, dans les usages domestiques et la fabrication de tous les produits. Aussi y voyait-on beaucoup de merciers, parce qu'ils vendaient les objets nécessaires à la vie commune. Beaucoup de ces foires furent réglées plus tard par des ordonnances de police, qui ne manquèrent pas d'importance, surtout après l'établissement des communes, auquel nous touchons. Jusque-là les règlements

et les péages regardèrent presque exclusivement les fondateurs, c'est-à-dire les seigneurs ou les abbayes (a).

La guerre.

Les armées régulières qu'avait créées le génie de Charlemagne, les ordonnances qui avaient prévu sous son règne l'équipement même du soldat et les armes dont il devait être pourvu (b) étaient très remarquables, nous l'avons vu, par l'ordre qui y régnait, la ponctualité des assemblées et des revues, et toutes ces mesures de discipline qui opposaient à la difficulté de faire mouvoir à propos ces masses formidables la justesse et la précision qui décident souvent de la victoire. Mais cette science de stratégie avait bien changé depuis que les seigneurs féodaux multipliant les attaques inopinées, se hâtaient si souvent de se porter sans mesures prises d'avance sur les lieux où tout commençait par le pillage, les flammes incendiaires et les ruines des villes et des châteaux. A ces premiers désordres l'Eglise, aidée par les seigneurs en qui le sentiment chrétien dominait ces débauches de tyrannie, avait opposé ses lois protectrices. Les conciles interdisaient tout commencement de guerre avant une permission de l'évêque ; ils défendaient de sortir de chez soi couvert de ses armes pendant la majeure partie de la semaine, et des peines graves d'excommunication ou de confiscation des domaines menaçaient ceux qui enfreignaient ces règlements. Quand des règles de suzerains à feudataires eurent stipulé entre eux des conditions de dépendance légale, les premiers s'étaient engagés à soutenir les droits attaqués des seconds, ceux-ci n'entreprenaient aucune guerre que de leur consentement, et dès lors le duc se faisait un devoir de les secourir contre d'injustes agressions. Les conflits avaient donc beaucoup diminué ou ralenti depuis que la féodalité s'était prononcée sous les formes d'un gouvernement régulier. Les croisades

(a) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XII, 61 ; XX, 147 et suiv.

(b) Baluze, *Capitul.* de 811 et 813.

aussi n'avaient pas peu contribué à développer en Europe l'art de la guerre. Ceux de nos chevaliers qui en étaient revenus avaient rapporté de leurs combats contre les infidèles des théories que ceux-ci tenaient par tradition des Grecs et des Romains : on s'était accoutumé à prévoir les difficultés, à interroger les chemins, à mettre plus de méthode dans sa marche et plus de sang-froid en des mêlées où l'on ne laissait que le moins possible au hasard, où les bataillons ne s'avançaient que selon des principes étudiés, où les réserves enfin ménageaient toujours des ressources contre certaines chances. Ainsi s'était développé le talent militaire. Ces conceptions d'une sage stratégie, ces combinaisons habiles de généraux réfléchis et expérimentés n'avaient même pas attendu chez nous que l'inspiration en vînt de nos guerres lointaines ; car nous avons vu en 1018 Guillaume V, marchant contre les Normands envahisseurs de nos côtes occidentales, se faire précéder par des courriers chargés de recruter sur la route qu'il devait tenir des contingents qu'il ralliait sur son passage, et qui lui formèrent, une fois arrivés sur le terrain, une armée considérable. Il est très probable que cette mesure si prudente n'était pas la première de ce genre qui eût été prise en cas semblable : mais elle constatait un remarquable progrès dans la manutention des armées et l'art d'en gouverner les mouvements.

Armes et instruments des combats.

Le harnais militaire avait pu se perfectionner, mais les objets en étaient restés les mêmes. Si l'on excepte l'arbalette et l'épée, ce n'étaient que des haches, des masses d'armes et autres espèces d'assommoirs pouvant seuls avoir quelque prise sur des hommes et des chevaux bardés de fer des pieds à la tête. A voir ces diverses pièces de l'armure, depuis les cuirasses, les boucliers, les casques et les épées, dont nos musées et nos livres modernes offrent de si nombreux spécimens, on se fait une haute idée de la force corporelle des hommes qui devaient porter ou manier de telles pièces ; mais aussi

un tel bagage laissait difficilement se relever d'une chute, et la plus part de ceux qui tombaient dans une bataille restaient affaissés le plus souvent sous leur propre poids ou celui des cadavres qui les couvraient.

Les mesures stratégiques.

C'est surtout depuis l'affermissement de la royauté, qui s'identifie avec les expéditions d'outre-mer, que l'ordre absolu et un règlement définitif présidèrent à la formation et à la conduite des armées. On eut affaire plus que jamais à des ennemis du dehors dont les attaques firent sentir le besoin de l'union et d'un chef unique sous lequel vinrent, avec le sentiment d'une obéissance jurée, se poser autour du roi, se distribuer les mouvements et les fonctions stratégiques ; nous avons vu comme ces plans raisonnés de batailles étaient compris en 1124 dans l'armée que Louis le Gros opposait à l'invasion de l'Allemagne et de l'Angleterre. C'était déjà un art tout nouveau qui allait se perfectionner, jusqu'à ce que vers le milieu du XIV[e] siècle l'artillerie viendra obliger à de nouvelles combinaisons et bouleverser entièrement la face des armées et leurs opérations régulières.

La marine.

La marine du XI[e] siècle était d'autant plus remarquable en France, que de tout temps les Gaulois comme les Francs s'y étaient appliqués. Il n'y avait pas d'évolutions difficiles auxquelles ils ne fussent arrivés. Les courses, la direction des vaisseaux, par la boussole déjà inventée (a), répondaient à ce qu'on pouvait attendre d'une construction savante, et dont les plus anciens peuples policés avaient eu des notions et une pratique. Les expéditions des Normands en Angleterre s'étaient aidées particulièrement des ressources d'hommes et de navires empruntées aux côtes du Poitou (b). Celles de la Palestine dont Philippe-Auguste demanda aussi les éléments à nos ports à peine formés (c), sup-

(a) Pasquier, *Recherches de la France,* lib. IV, col. 25 ; — D. Rivet, XII, 199.

(b) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest* X, 72.

(c) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* ub sup.

posent une grande expérience de cet art merveilleux où les théories d'application entrent pour une si grande part. Ces théories résultaient évidemment de l'étude des mathématiques, de l'astronomie, de sorte que le génie humain, toujours porté par la marche providentielle vers le progrès des sciences et des arts associés à ses besoins, n'était pas si loin alors qu'on voudrait bien le penser aujourd'hui de ce dernier terme où nous croyons être parvenus de la perfection en ce genre. Nous n'avons même guère mieux en fait d'architecture navale, les formes de nos vaissaux étant plus variées sans doute, mais notre génie ne consistant guère qu'à obtenir une plus grande vitesse, et, ce qui est pire, s'occupant beaucoup moins en ce genre des meilleurs procédés de marche, d'attaque ou de défense, que des moyens mécaniques de détruire l'ennemi avant de l'avoir vaincu.

La féodalité fut peu favorable à la navigation, les guerres se bornant toutes à l'intérieur. C'est encore un caractère de l'époque où la royauté acquit une plus grande prépondérance, que ces voyages nautiques qui joignaient les terres rivales et portaient des unes aux autres des armées entières. C'est alors surtout que nos ports se creusèrent sur l'Océan et la Méditerranée, et désormais, la voie étant tracée, ce qui ne servit pas à la guerre favorisa le commerce, et ce double mobile, portant les peuples les uns vers les autres, multiplia les relations en modifiant la face de l'Europe, qui se porta sans hésitation vers les plages de l'Asie et de l'Afrique, comme vers les stations maritimes créées par le négoce aux anses favorables qui garnissaient l'un et l'autre littoral de la France (a).

Navigation intérieur.

La navigation intérieure était d'une haute importance, et en Poitou nos grandes rivières avaient été très anciennement autant de voies ouvertes aux communications avec

(a) Lynelton, *Histoire de Henri II*, I, 437.

les provinces voisines. La Creuse, la Gartempe et la Vienne transportaient les denrées usuelles des montagnes du Limousin et de l'Auvergne jusqu'à la Loire et au delà, et recevaient, pour les épancher sur les terres du Poitou et de l'Aquitaine, les échanges qui s'étaient opérées jusqu'aux deux mers qui faisaient une si riche position à notre commerce. On avait vu comment les pirates du Nord s'étaient approprié nos cours d'eau, et quand ils eurent disparu, l'ardeur qu'ils avaient mise à se faire des havres en Neustrie et en Bretagne ne fut pas perdue pour les Aquitains qui durent profiter de la paix pour organiser chez eux ou perfectionner peut-être des moyens de navigation qui importaient tant au bien public. On ne voit guère dans le passé qu'on ait songé à rendre le Clain navigable et à diriger ses produits d'exportation de Poitiers à la Charente et à la Loire que vers le milieu du xve siècle où Charles VII, qui devait tant à Poitiers, se prêtait par reconnaissance à ce projet, dont les travaux furent commencés, et toujours interrompus à diverses reprises, faute de ressources suffisantes (a). Mais les rivières plus considérables dont celle-ci était un des plus grands affluents, avaient depuis longtemps, par suite de leur plus grande profondeur, des parcours fréquentés par des barques nombreuses qui, s'arrêtant à des stations secondaires placées surtout aux embouchures moins importantes, leur fournissaient, pour l'intérieur des terres et sur de plus menues embarcations, des provisions et fournitures pour la vie animale et l'industrie. C'était encore l'unique moyen de suppléer aux voies de terre encore peu multipliées en dehors des grandes lignes qui menaient aux villes les plus importantes et que les voies romaines n'avaient pas cessé de desservir.

Celle du Clain à la Vienne.

Les écluses devenaient d'une absolue nécessité dans les rivières plus ou moins importantes qui donnaient le mou-

Ecluses et chaussées.

(a) ***Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,*** VII, 423 ; — Bourgnon de Layre, ***De la navigation du Clain,*** in-8°, Poitiers, 1807 et 1840, ***passim.***

vement au grand nombre de moulins qu'on n'avait pas manqué d'y établir. Ces petites usines, que nous avons vues posées de tout temps aux bords des moindres ruisseaux, avaient besoin d'une eau qui ne leur manquât jamais ou qu'on détournât vers elles, quand on s'était vu forcé de les construire un peu en dehors de leurs rives. Détourner les courants, en multiplier les flots sur un point donné, était le résultat de constructions en pierres qui traversaient le lit, y formait autant d'obstacles que les eaux plus élevées s'efforçaient de franchir et qui, en se précipitant dans les portions inférieures de la rivière, allaient porter aux moulins une masse plus forte et plus abondante. Cet emploi d'une force factice devait être aussi ancien que celui de la mouture par les voies humides. Mais il devint plus ingénieux quand les développements de la navigation commerciale firent sentir le besoin de se créer des communications qu'il fallait conquérir sur la nature des lieux. On s'ingénia alors, pour faire passer un navire d'un canal inférieur dans un autre plus élevé, à ménager, de distance en distance, des écluses destinées à élever le niveau des eaux. Ainsi fut établi sur le canal de Briare, en dépit de hauteurs qui dépassent cent mètres, au point de jonction entre la Loire et la Seine, une écluse qui permet aux barques de passer d'un fleuve à l'autre par une pente qu'adoucissent des niveaux calculés (2). En Poitou, la digue ou l'*échelle* de Châtellerault est une de celles qui pouvait aider, en même temps, la navigation, la pêche du saumon, et les travaux de la manufacture d'armes. Mais c'est un travail tout moderne, et nous trouvons dans le bas Poitou une œuvre de ce genre bien plus remarquable dans ce qu'on appelle encore, à une lieue de Niort, les *Portes de la Roussille*, non loin de Belle-Ile, où une véritable écluse mobile ouvre ses portes de bois aux barques qui vont de Niort à Marans pour le transport des blés expédiés sur la Rochelle, la Saintonge et l'Aunis, dont ils approvisionnent les marchés. Cette navigation de Niort à Marans est déjà fort ancienne

et constituait entre ces deux villes une communication très active, mais toujours plus florissante depuis que Niort, recevant au commencement du XIII[e] siècle son droit de commune, s'évertua d'autant mieux à étendre ses transports et à former, à quelques distances de là, des magasins et des dépôts qui secondaient sa fertile agriculture, son commerce varié et sa pelleterie qui fit longtemps une partie importante de son opulence (a). La Sèvre, du reste, navigable de Niort à la mer, fut certainement fréquentée aux époques les plus reculées de la civilisation du pays; les Normands s'en firent plus d'une fois un canal pour arriver dans les campagnes du bas Poitou, où les bords du fleuve étaient garnis de riches villas et d'abbayes qu'ils pillaient à loisir (b).

Ainsi pratiquée la navigation, soit intérieure soit au loin, n'était pas moins que tant d'autres industries assujetties à des droits et péages qui dédommageaient les seigneurs des dépenses faites pour le bien public. Le fisc était nettement établi à ce sujet, et il n'y avait aucun des moyens applicables à la vie usuelle qui ne fût grevés de quelque charge semblable. C'était la fortune du maître, et dans aucune société, il n'est possible que par son travail ou son épargne la plus modeste, le simple particulier ne contribue pas à ces impôts qui assuraient la paix et le bien-être général. Les péages furent toujours prélevés par les souverains, c'est-à-dire par les seigneurs féodaux sur les rivières et canaux, et sur les chemins, de quelque importance qu'ils fussent. Ils obligeaient le maître à un devoir de protection contre les voleurs et les pirates ; mais, outre qu'à cet égard la condition était souvent inutile ou mal remplie, cette obligation de l'inférieur, quelque juste qu'elle fût comme compensation des chemins ou des rivages dont le seigneur faisait les frais, était aussi trop souvent

Les péages.

(a) V. Briquet, *Histoire de Niort*, I, 15.

(b) M. Favre, *Histoire de Niort*, p. 29 et suiv.

exagérée soit par le seigneur, soit par ses officiers : ainsi de grandes injustices avaient lieu sans que l'offensé pût se défendre ni recevoir justice. Cet excès était des plus malheureux, comme celui des autres impôts quels qu'ils fussent, et qui causèrent maintes fois des révoltes et des troubles qu'il importait souverainement au seigneur d'éviter dans son propre intérêt, mais surtout dans celui de la justice et de la conscience. Un grand adoucissement se faisait, il est vrai, de ces exigences par le caractère d'un très grand nombre de ces seigneurs féodaux. Les abbés, les prieurs, les évêques étaient de ceux à qui étaient dus ces droits, et ceux-là ne les exagéraient jamais ; le pauvre n'était pas opprimé par eux, et on ne rencontre que très rarement des plaideurs de la classe inférieure invoquant le juge contre des exactions et des brutalités dont ils étaient garantis par le sentiment de la religion et de la justice. Là encore il y avait une *Trève-de-Dieu,* et plus d'une fois des serfs, changeant de maîtres par suite d'une mutation de propriété, trouvèrent que pour eux et leur famille cette translation d'un maître à un autre était dans leur existence une heureuse amélioration.

La chasse.

Un des droits que les seigneurs continuaient surtout à se réserver, était la chasse, qu'ils ne permettaient à personne, parce qu'elle passait pour un privilége. C'était le dédommagement de la guerre quand on ne la faisait pas, et ces grandes chevauchées n'avaient guère lieu qu'à l'encontre des cerfs, des sangliers, des chevreuils, de l'ours quelquefois. Nous voyons, cependant, sous les pieds des statues tombales des XIIIe et XIVe siècles, des lévriers qui nous rappellent l'emploi fait de cette jolie race de chiens pour la chasse du lièvre qu'on ne négligeait pas sur les tables nobiliaires. On dressait aussi le faucon au vol, prenant dans les airs des oiseaux de passage, ou dans les sillons la perdrix, la caille ou autres oiseaux indigènes dont les châtelains ne faisaient pas moins leurs délices. Cette chasse *à vol* était même celle des dames,

qu'on trouve souvent dans nos manuscrits portant, aussi bien que leur mari, le faucon sur le poing, d'où il s'élançait par un certain mouvement, compris de lui, vers la proie qu'il rapportait fidèlement entre ses serres. On le voit aussi sur le poing du seigneur ou de la dame noble, au frontispice de quelques monuments où cette reproduction rappelle assez souvent qu'elle part ils assurent à la construction de l'édifice. Au reste, on trouvera beaucoup de traits fort attachants sur ce fait des différentes chasses, dans *La vie privée des Français,* de Théophile Lavallée, ouvrage constatant à quelles époques beaucoup de ces antiques usages s'étaient conservés.

La Pêche.

On pêchait aussi, car c'était une des ressources les plus actives de la vie animale. Nous avons vu souvent, dans les concessions faites par les grands aux communautés ou parmi les transactions particulières, les droits exclusifs ou restreints à des pêcheries établies dans les étangs, les lacs ou les rivières appartenant à un territoire dont le seigneur avait ou cédait la possession. Les jours où l'on n'usait que d'aliments maigres, le poisson devenait indispensable, et il faut peu s'étonner du soin que prenaient les moines surtout d'entretenir leurs pêcheries en les bordant d'arbres touffus, en y faisant, pour les poissons, des refuges où le frai restât à l'abri, ou des murs bien entretenus interdissent les fuites d'eau, et que tous les deux ou trois ans des pêches générales procurassent des choix favorables à une reproduction intelligente. On pratiquait d'ailleurs l'art des salaisons qui aidaient singulièrement des réserves pour les carêmes et les temps de disette ou de maladie qui venaient parfois diminuer les ressources de la cuisine monastique. C'est ainsi que ces hommes laborieux, dont le génie s'appliquait à tout ce qui pouvait être utile, restaient toujours des ouvriers infatigables aux choses matérielles, à l'amour du prochain et aux soins des âmes comme aux productions supérieures de l'esprit.

Nourriture.

Mais le poisson, déjà estimé depuis des siècles, ne différait pas des espèces que nous aimons aujourd'hui. Nos îles avaient sur leurs bords les mêmes crustacées, les mêmes coquillages qu'elles nous donnent encore, sauf les huîtres qui furent abandonnées du VIe au XVIIe siècle. C'étaient aussi la sole, la raie, la morue, et même des variétés que nous rejetons : alors plus délicats apparemment, tel que le phoque ou chien de mer, le marsouin et la sèche. Les étangs étaient peuplés des mêmes carpes et des mêmes tanches ; nos rivières n'avaient pas moins d'anguilles et de saumons. On mangeait du porc pour lequel la glandée était si abondante ; c'est à peu près le temps où l'on s'adonna au mouton et au bœuf ; on avait toutes les races de gibier qui nous sont restées ; si les basses-cours n'avaient pas encore les dindes si estimées de notre temps, on savourait déjà les oies engraissées, les pigeons du colombier féodal ; le paon et le faisan figuraient surtout sur les tables nobles, aussi bien que les poules et les canards. Le lait, le fromage, le beurre, les crêmes, plus ou moins bien façonnées selon les inventions des cuisiniers, s'employaient aussi fréquemment que jamais, et les fruits, sauf quelques-uns venus plus récemment des pays étrangers, se multipliaient dans les jardins et dans les bois, où la pomme, la poire, la cerise, certains genres de prunes, la fraise et le raisin entraient comme toujours dans les variétés de la nourriture dont Dieu a couvert les deux hémisphères, comme autant de preuves irrécusables de sa puissance et de sa bonté.

Les boissons.

Joignons à toutes ces ressources, dont le pain était la base tirée des diverses céréales pures ou mélangées, les nombreux condiments dont s'emparait l'art culinaire, le sel, le vinaigre, la moutarde ; les épices, venus soit des rivages avec lesquels les croisades nous mettaient en rapport, comme le poivre, le gingembre, la canelle, le girofle, soit ceux que fournissaient les jardins de nos contrées tels que le thym, le laurier, l'anis, la muscade excitaient le goût et donnaient aux chefs de cuisine des

moyens variés de faire de leur métier un art qui n'a rien perdu à traverser jusqu'à nous les siècles qui nous séparent de nos ancêtres. N'oublions ni la pâtisserie ni les desserts de confitures, ni les pâtés en croûte dont les variantes et la réputation n'étaient pas encore ce qu'elles devinrent aux XIVe et XVe siècles, mais qui déjà, selon que les relations avec les peuples étrangers nous les procuraient plus abondants, se pétrissaient avec le miel, un de leurs agréments indispensables puisqu'il remplaçait encore le sucre, au moins en Poitou : et nous aurons une idée générale de l'alimentation domestique de nos Poitevins à l'époque dont nous parlons.

Les boissons.

Les boissons cependant occupaient comme toujours une grande place dans le vivre habituel. On y usa de tout temps du cidré et de la bière (a) ; la *piquette* tenait aussi sa place chez le peuple qui l'appelait *buvande (bibanda),* et qu'on obtenait en faisant macérer dans l'eau le marc de raisin. Les riches ne se contentaient pas de ces boissons pour ainsi dire élémentaires. Leurs tables avaient toujours honoré le Bordeaux, le Champagne et le Bourgogne. En dehors de ces exceptions les crûs estimés n'étaient pas rares en France ; chaque province y avait ses vins de choix, et en Poitou, où la vigne était d'une bonne venue, le temps dont nous parlons avait ses vins recherchés sur les coteaux encore appréciés de Saint-Georges, de Chauvigny, de la Foye-Montjau (3) et de beaucoup d'autres. N'oublions pas non plus les vins factices que les gourmets d'alors ajoutaient volontiers aux fêtes bachiques des palais et des châteaux. Ainsi on savourait le *Clairet,* mélange de vin et de miel dont nos chansonniers des deux derniers siècles nous ont laissé de joyeux souvenirs, et l'*Hypocras,* passé de mode, mais qu'on savoura jusqu'au XVIe siècle : c'était un vin de choix dans lequel on avait fait tremper quelque temps du piment, des épices variées

(a) Bollandistes, *Vit. S. Columbani,* 31 Aug.

et des aromates venus de l'Asie. Le mérite de ces boissons si recherchées disparut au XVI[e] siècle, quand les liqueurs alcooliques venues d'Italie semblèrent plus délicates et aussi plus excitantes (a).

Maintenant, élevons nos recherches, voyons à des choses moins matérielles et suivons les développements de celles de l'esprit et de la pensée.

Les écoles.

C'est dans les écoles qu'il nous faut surtout recueillir une juste estime des développements de l'intelligence. Il faut encore le dire comme un acte de justice trop méconnu aujourd'hui, mais que l'ingratitude de nos contemporains n'effacera pas facilement de l'histoire. Tout ce que nous avons vu du clergé régulier établit comment on voit cette physionomie morale du moyen âge dont le sourire calme et digne opposa tant d'intervalles de sérénité aux tempêtes publiques soulevées si souvent par les passions plus ou moins barbares d'une humanité qui ne se complétait que difficilement. Nous avons vu qu'aux X[e] et XI[e] siècles les lumières n'avaient fui ni la France ni le Poitou, et n'ont été si calomniées dans leur prétendue nullité que parce que, dans l'impossibilité où elles seront de tenir tête à la violence des armes ou aux penchants désordonnés des mœurs féodales, elles avaient dû se réfugier dans les monastères où les études se poursuivaient, où les paisibles hôtes des cellules continuaient par l'histoire de leur temps les annales universelles du monde qui avait vécu avant eux: Là, en effet, s'élaboraient les *mémoires* et les *chroniques,* et se rédigeaient leurs propres archives, monuments si précieux de leur histoire et de la nôtre. Nous avons vu, en maintes occasions, que le Poitou s'était avivé, comme tant d'autres provinces, au contact des hommes lettrés qui commencèrent en ce temps l'illustration littéraire de notre pays et participèrent à la résurrection morale dont la France se sentait avide. Nous savons comment nos comtes

(a) Cf. Legrand d'Aussy, Lavallée et Chéruel, *ub sup.*

participèrent à ce progrès, soit par leur amour des études, soit par la faveur qu'ils accordèrent aux littérateurs et aux savants. D'autres encore viendront en assez grand nombre et se rendront célèbres dans le Midi pour y rivaliser avec le Nord de la France, et nous leur donnerons avec soin l'hospitalité méritée de nos annales. Une observation importante se rattache pourtant à ce sujet, et dont il est temps de parler ici. Ce sont les origines de la langue française, qui datent de ce temps, et dont les singularités sont dignes de quelques études.

C'est, en effet, l'époque où plusieurs causes contribuent à déformer le latin, à le métamorphoser en un langage nouveau qui n'est plus lui, mais qui n'est pas encore le français. Ce nouvel idiome va tendre, par les mêmes raisons qui l'ont créé, à nous faire cette limpidité, cette transparence qui prendra d'abord la charmante naïveté des xv[e] et xvi[e] siècles pour arriver aux élégances majestueuses des écrivains du xvii[e], dont nous sommes hélas ! déjà si loin, grâce à la déplorable manie du xix[e], où le style et la pensée ne représentent plus que l'expression d'une société qui s'écroule. Aux xi[e] et xii[e] siècles la poésie latine fut cultivée ; elle laissa jaillir autour de ceux qui s'en mêlèrent des éclairs de génie qui dissipèrent de temps en temps la nuit d'un grand nombre de compositions auxquelles manquaient à la fois et le style et l'inspiration ; on y voit pourtant l'acheminement à une lente mais sûre progression. Tout cela cependant coïncidait avec l'abandon de la langue latine, dont le peuple ne savait plus le mécanisme. On avait fini depuis un siècle par se faire un jargon et un patois dans lequel beaucoup de mots et encore quelques tournures gardaient une certaine physionnomie du latin, et le reflétaient encore en un assez grand nombre de mots. C'est de là que naquirent, dans les diverses provinces où la prononciation native est l'*accent* du terroir, les patois multiples qui y ont duré si longtemps et qui, malheureusement pour l'histoire de la langue française et nos

La langue romane.

études littéraires, s'effacent de plus en plus chaque jour sous les efforts stériles d'une instruction exagérée et les malheureuses tendances qui poussent vers les villes les villageois qui n'en recueillent que la corruption par le luxe et le bien-être matériel. Donc le latin, disons-nous, devenait d'autant moins usité. On le parlait, on l'écrivait encore dans les couvents où les écoles florissaient toujours, où les moines, ecclésiastiques promus aux ordres sacrés, le parlaient encore et l'écrivaient, parce que c'était la langue de la théologie et des autres sciences, celle des rapports avec Rome et le haut clergé du diocèse. Mais le peuple parlait son patois, le roman, tiré tant bien que mal du romain ; et les grands eux-mêmes, peu cultivés en ce genre, n'y entendaient plus rien, élevés dès l'enfance pour les armes, et ne communiquant guère avec leurs inférieurs ou leurs égaux que sous cette forme nouvelle, qui n'était plus tant l'objet du raisonnement guidé par des règles que de la mémoire qui n'en a jamais besoin. La preuve de cette ignorance des grands sur ce point se trouve dans ce fait que nous tirons d'une lettre de saint Yves, évêque de Chartres, écrite vers 1116. Il s'y agissait d'une excommunication encourue par Thibaud IV, comte de Chartres, de Blois et de Champagne, auquel Conon, légat du pape Pascal II, avait adressé en latin les sévères décisions du Saint-Siége qui le condamnait. Le prince, quelque bien élevé qu'il eût été par sa mère Adèle d'Angleterre, fille de Guillaume le Conquérant, avait été parfaitement négligé quant aux études. Yves fut obligé de lui interpréter la teneur des lettres apostoliques auxquelles il n'entendait rien (a). Un témoignage plus explicite encore résulte vers le même temps d'une lettre de Geoffroy, abbé de Vendôme, qui parlant d'un certain moine envoyé, pour s'expliquer, sur un fait de sa maison, devait être interrogé « non en latin, langue qu'il n'avait pas apprise, n'étant qu'un simple

(a) *Yvonis, Carnotensis Episcopi Litteræ.; Epist. 275, mihi* in-12, 1610, p. 480.

moine laïque, mais dans la langue maternelle » [a]. Aussi le peuple n'entendant plus le latin, Hildebert, évêque du Mans, mort cette année 1137 prêchait le peuple en langue romane et le clergé en latin, que le prélat parlait bien plus facilement et dans lequel il charmait son auditoire [b]. Il y avait déjà plus d'un siècle que cet usage était suivi ; il avait présidé, pour ainsi dire, à l'éclosion de la langue romane, laquelle, n'étant qu'un dérivé capricieux de la langue primitive, avait eu le temps de s'acclimater dans toute la France, si bien qu'au XII[e] siècle nous la voyons pratiquée généralement. Nos écrivains les plus lettrés, comme notre Guillaume IX, la pratiquaient exclusivement et la préféraient à la langue normale, dont c'était aussi le beau temps, mais que certains n'auraient pas comprise, au grand détriment de la vanité de nos Troubadours qui, en chantant ou en récitant leurs vers, comptaient surtout sur l'admiration et les largesses de leurs auditeurs.

La poésie.

La poésie française date vraiment de ce temps-là. C'est l'époque des vers Alexandrins qu'employait alors, pour chanter les exploits d'Alexandre le Grand, Lambert le Court et un autre Alexandre de Paris. Les chanteurs couraient déjà les rues, et, dans une espèce de poésie très hasardée souvent, s'adonnaient moins aux chants héroïques et sérieux qu'à des plaisanteries souvent déplacées et parfois satiriques contre les personnes. Dans les cours des grands, pendant les repas et les soirées, on admettait volontiers les Trouvères, gens plus relevés, de meilleur style et dont le thème habituel était les aventures de guerre ou d'amour. On conçoit comment il était facile, en de pareils sujets, de dépasser les bornes des convenances, et ces récits des exploits chevaleresques ne restaient pas toujours en deça des bornes légitimes. Car si Thibaud de Vernon, chanoine de Rouen, traduisait en vers français

(a) Gofredi Vindocin. abb., *Epist.* VIII, lib. III.

(b) Fleury, *Histoire Ecclésiastique,* X, 19.

la vie des saints; si un autre s'évertuait à y introduire sinon le génie, au moins les idées et peut-être un peu la poésie des psaumes; le genre érotique, les licences de la dissipation d'esprit, les étrangetés plus ou moins poétiques de la chanson populaire et les extravagances d'amour éhonté survenaient dans notre Poitou sous les auspices de son Duc d'Aquitaine Guillaume IX, cet initiateur dans notre province d'un mauvais genre de chansons qu'il se plaisait à chanter lui-même, et que ne peuvent citer ceux qui écrivent pour des lecteurs qui se respectent. En lisant de telles imaginations on regrette qu'un prince ait pu se respecter si peu lui-même que d'écrire en y attachant son nom de si piteuses aventures.

Les Troubadours.

Observons d'ailleurs avant d'en finir sur ce point, que les Troubadours, y compris le Guillaume dont nous parlons ici, usaient moins de l'idiome de leur province que de la langue provençale, celle qui était formée d'un mélange des idiomes italiens et du roman déjà essayé vers la fin du xe siècle. Elle avait pour caractères principaux la rime et la cadence, c'est-à-dire une mesure de tel nombre de syllabes au choix du poète. Ce genre de composition était ordinairement accompagné, quand on les chantait, de quelque instrument, comme la harpe portative ou la lyre qui en était une variété. Tout cela, poésie et chant, fut d'abord grave et raisonnable, au moins chez les Trouvères de haut rang qui fréquentaient les cours et y apportaient leurs poésies auxquelles les nobles dames donnaient elles-mêmes le prix, mais où tout se passait dignement. C'étaient là des *Cours d'amour*, si renommées dans nos histoires, mais où tout était l'expression d'un amour chaste et honnête, bien différent des mauvaises plaisanteries chantées dans les rues et même en quelques salons équivoques, comme celles de Guillaume IX, qui ne craignait pas de compromettre sa dignité en se rabaissant au niveau de ces jongleurs de bas étages qui couraient les villages et

s'y exerçaient pour un morceau de pain ou un verre de *Bibanda*. Dans le temps même de Guillaume IX, Philippe de Thaun, que des critiques éclairés ont cru originaire de Thouars, et peut-être de la noble famille de ce nom, composait deux grands ouvrages en vers Français, l'un *Des Créatures,* dans lequel il traite des douze signes du zodiaque, de l'année, du mois, des sept jours de la semaine et des phases de la lune ; l'autre, intitulé le *Bestaire,* traite de la nature des bêtes et fait ressortir les idées que la symbolistique rattache à chacune. De tels travaux, on le voit, l'emportaient de beaucoup sur les jeux d'esprit où se reflétaient si souvent les dissipations de la vie mondaine. Ils témoignent, en faveur de ces temps peu connus, d'études sérieuses, et nous disent que les écoles des cloîtres, des cathédrales et des palais ne perdaient pas plus à Poitiers qu'ailleurs le sentiment de la philosophie et de la littérature (a).

La musique.

On conçoit que les arts dussent aussi se ressentir de cet élan donné de toutes parts à la pensée humaine. La musique fut le plus ancien sans doute, puisque elle naquit avec l'homme. Aussi quand la poésie faisait tant d'efforts pour sortir de son berceau, la musique la rattachait tout entière au culte public. Dès le commencement de ce siècle, on en avait écrit des traités ; grâce aux moyens que Guy d'Arezzo avait tirés de la gamme diatonique ; les théories s'étaient étendues, les idées s'en étaient développées ; mais l'art pratique n'était pas encore autant guidé par elles que par un instinct naturel de l'harmonie et de la mesure qui d'ailleurs se traitaient à peu près comme on le fait encore. Car on étudiait alors, et l'on suivait, selon le goût des lieux, les quatre dialectes de l'ancienne musique à savoir : le Grégorien, l'Ambroisien, le Gallican et le Mozarabe : ainsi les efforts de Charlemagne, pour n'avoir plus en France

(a) L'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'Histoire de Paris,* II, 117 ; — Saint Bernard, *Epist.*, 398 à la note 220.

que le chant romain de saint Grégoire, étaient déjà oubliés. Quant à la notation musicale, si on la suit depuis ce temps, on reconnaît, comme l'ont fort bien établi nos laborieux bénédictins de Solesme (a), que la notation, cette écriture technique, ne diffère de celle d'à présent que par des transformations imperceptibles et qu'on suit avec intérêt dans les traités spéciaux qui en ont été écrits.

Ce fut alors qu'on commença à unir avec les voix les sons des instruments mélangés, auquel les Trouvères donnèrent beaucoup de charme. L'emploi de petites cloches vint en même temps s'accorder au chant et aux instruments: Elles finirent par donner, dans leur accord, l'idée de nos carillons qui se perfectionnèrent au xv[e] siècle jusqu'à répandre dans les airs, du haut de nos flèches élancées, des harmonies qui séduisaient les foules. Le plain-chant profita de ce crédit donné à la musique profane pour se transformer lui-même, et malheureusement s'y accoutuma si bien, qu'il ne tarda pas à perdre la gravité qui lui est essentielle, et, par sa mollesse et ses afféteries, se montra en contradiction formelle avec l'esprit de prière et de piété qu'il devrait s'efforcer d'entretenir dans les offices de l'Eglise. Saint Bernard se scandalisait non sans raison, avec d'autres écrivains de son temps, de ce qu'on voulut introduire jusque dans le chant ecclésiastique les raffinements dont on prétendait embellir l'art profane (b). C'était ainsi que les mondanités se glissaient dans les choses spirituelles : on dirait que la faiblesse des hommes les plus sérieux doit son tribut aux exigences du siècle... C'était le sujet des gémissements et des reproches des chrétiens fervents. Qu'eussent-ils ajouté s'ils eussent vu au delà des six siècles qui nous séparent d'eux, les mêmes désordres maintenus et choyés dans nos églises, comme si les Papes, les Conciles, une foule de prélats les plus

(a) La curieuse et savante *Revue* des Bénédictins de Solesme, 1889, n° 4, octobre.

(b) Saint Bernard, *Epist.*, 398 ; — D. Martenne, *Anecdotes*, p. 1586.

soucieux de la dignité de la liturgie n'avaient pas mille fois interdit ces grotesques, ridicules et scandaleuses attaques à la majesté de la plus belle liturgie que le ciel ait donné à la terre ? Saint Bernard, l'illustre et énergique antagoniste de tous les désordres de son temps, a tracé trop nettement les règles de l'Eglise sur ce point pour que nous ne les donnions pas à ce propos comme la condamnation de ce qui se passe encore. « Il faut, dit-il, » que le chant ne soit ni dur ni efféminé, mais grave et » modeste, doux et grâcieux, sans légéreté, propre à » toucher le cœur, à le consoler, à le calmer ; que, loin » de faire perdre de vue le sens des paroles, il ne serve » qu'à en faire sentir d'avantage l'impression et l'énergie. » — La piété, ajoute-t-il, souffre un grand préjudice de ces » chants qui enlévent à l'esprit l'utilité qu'il retirait de » l'attention au sens de ce que l'on chante, et où l'on est » plus appliqué à flatter l'oreille par la légèreté et la déli» catesse du sens qu'à se servir des sons pour faire » passer dans l'âme les choses mêmes » [a]. On voit par ces sévéres objurgations du grand docteur, si bon juge en ces matières, et qui nous en a laissé de si charmantes preuves, quelles choses déparaient alors la musique sacrée et par quoi il aurait fallu les remplacer. Pourquoi faut-il que ces observations soient de tous les temps et de tous les pays même du nôtre ?

En dépit des imperfections des objets d'art peu nombreux à cette époque quand ils ne s'appliquaient pas aux choses de la guerre ou de la vie usuelle, comment se fait-il qu'elle nous ait laissé par son architecture des preuves si remarquables d'un véritable génie et des idées supérieures qui l'ont inspiré ? Le sentiment qui saisit au premier aspect de cet intérieur de nos basiliques, où il semble qu'on respire à la fois le temps, l'espace, l'harmonie ; où la matière semble avoir quelque chose de divin ; Architecture.

(a) Saint Bernard, *ub sup.*, traduction de D. Rivet, XII, 202 et suiv.

où le jour est si bien mesuré à la prière ; où les vitraux ne laissent entrer le soleil qu'autant qu'il en faut pour éclairer sans éblouir, ce sentiment n'est-il pas celui d'une admiration religieuse qu'on n'éprouve nulle autre part? Ne semble-t-il pas aussi qu'on y vit de Dieu, que l'âme y contracte une intime union avec Celui qu'elle y vient chercher ? l'intelligence quitte-t-elle jamais sans regret ce lieu saint qu'elle revoit toujours avec une sensation incomparable qui lui affirme que si elle est chez elle, déjà presque dans la paix de son héritage, c'est que sur ces murs solides et majestueux, sur ces colonnes élancées, sous ces voûtes arquées, dont le vaste espace semble soutenu par de si minces meneaux, vivent dans toute leur magnificence l'esprit catholique, le symbolisme vital qui parle aux yeux et à l'âme, l'enseignement de l'Eglise et la foi des populations qui élevèrent ces imposants mausolées où reposent encore les restes vénérés de nos Apôtres, de nos Vierges et de nos Confesseurs? On rencontre parfois dans ses études sur le moyen âge, des demi-savants ne parlant qu'avec dédain de cette rénovation des églises, traitant de manie cette ardeur des âmes religieuses à couvrir de nouveaux sanctuaires un sol qui, disent-ils, ne les réclamait pas. C'est là qu'est l'ignorance et l'erreur. Les vieilles églises, toutes en bois, relativement petites, construites en des siècles où il fallait se presser, où le feu détruisait si souvent et si vite, où les forêts s'exploitaient pour tous les besoins de ce genre plus facilement que les carrières: ces églises, disons-nous, n'étaient presque toutes que des ruines ; celles qui n'en étaient pas encore menaçaient de le devenir bientôt. De là sans doute ce mouvement général qui, éveillé aussi par les souvenirs grandioses de l'Orient, changea la face de l'Europe et la dota de ces merveilles architecturales qu'on ne se lasse pas d'admirer : car la solidité l'y dispute à l'élégance ; vingt générations y ont prié. Qui pourrait redouter encore l'affaissement de ces voûtes six ou sept fois séculaires, ou l'effondrement de ces murs qui les

soutiennent si glorieusement? C'est l'époque de la cathédrale de Poitiers, de son abbaye de Montierneuf, de sa collégiale de Notre-Dame où l'on n'entre jamais sans qu'une pensée d'adoration nous saisisse et qui parlent également des grandeurs de Dieu et de la foi, traduites dans une ornementation splendide, dans l'esthétique des livres sacrés et des docteurs de l'Eglise. Ces monuments, que ne cessent d'admirer les archéologues, feraient seuls la gloire du siècle qui les conçut. Tous trois, et bien d'autres que Poitiers n'a plus, grâces aux sacriléges délapidations de 93, appartiennent à ce XIIe siècle que nous allons regarder bientôt dans sa dernière moitié et nous disent par leurs détails beaucoup plus que les livres n'ont pu nous laisser quant au génie de la construction, à la sculpture et à la peinture de ces étonnantes merveilles.

Ce qu'étaient les architectes d'alors

En ce temps tout allait d'autant mieux que chacun, se tenant dans sa vocation, se livrait à ses études spéciales, consultait les anciens, voulait travailler en conscience, et n'abordait une œuvre qu'avec mission de s'en occuper. Personne ne s'y livrait comme à une affaire de commerce, à un objet de lucre, à une spéculation exploitée sans aucun souci de l'exégèse religieuse. Quand on voulait bâtir une église on n'en demandait pas les plans à un crayon inexpérimenté de toutes ces exigences; on n'avait pas d'architecte officiel qui prélevât à son profit une part considérable des dépenses et gagnât encore sur les ouvriers subalternes préférés à de nombreux concurrents moyennant un rabais plus ou moins avoué pour l'honnêteté et la conscience. Cet artiste ne vendait pas son concours à condition que les multiples entrepreneurs nécessaires ne relèveraient que de lui, et ne fourniraient aucun produit qu'à des prix minimes qui diminueraient forcément la valeur de ses livraisons ou de son travail. Aussi était-il inouï qu'après quelques années l'édifice manquât d'aplomb et de solidité, que les charpentes se fussent affaissées pour

avoir déjà trop longtemps servi, que les peintures murales s'effaçassent, à peine appliquées, des cryptes ou des chapelles qu'elles devaient embellir : enfin, quand les verrières étaient posées au-dessus des nefs avec leurs légendes historiques et le symbolisme des couleurs et des feuillages, on ne s'apercevait jamais que le peintre gagé eût étourdiment fini l'histoire de saint *Maurille*, évêque d'Angers, par celle de saint *Maurice*, le héros de la légion Thébéene. Si l'Eglise n'avait eu alors que de tels architectes, leurs œuvres n'eussent pu gardé si longtemps l'admiration des âges ; nous trouverions encore que nos péres de cette miraculeuse époque avaient moins des arts de mérite que des ouvriers sans valeur. Mais il en était autrement. Les évêques, les chanoines, les religieux, avaient parmi eux, formés par des règles spéciales, des sujets destinés à ce genre de travail. C'étaient eux qui fouillaient les saintes lettres, y trouvaient comme dans les Péres les cathéchéses de la science en même temps que celle de la foi. Eux seuls cultivaient à l'abri des cloîtres les multiples procédés des arts d'ornementation, broyaient les peintures, tressaient les résilles où s'encadraient les vitraux, dessinaient les bordures fleuries des grisailles ou les images parallèles des deux Testaments parées, dans leurs immenses pages de verre, des nuances et des mille couleurs qui captivaient les regards de la foule et enseignaient sans efforts les ignorants (a). Voilà d'où viennent à nos édifices sacrés l'ensemble et l'unité de la forme, le spiritualisme du fond, et les détails savants que nos entrepreneurs contemporains ont ignorés, qu'ils n'ont pas su comprendre, qu'ils ont enfin adoptés, quoique mal entendus trop souvent, sous la pression de la nouvelle science archéologique, et qu'ils ne pratiquent pas encore sans y mêler beaucoup de leur inintelligence ou de leurs caprices prétentieux.

Nous avons déjà parlé de la sculpture d'ornementation

(a) Théophile, *Schodula artium*, passim.

qui, en ce même temps aussi, nous laissa des preuves de progrès sensible dans ses charmants entrelacs, dans ses feuillages indigènes et dans cet art très heureux d'imitation qui reproduisit si fidèlement les végétaux et de nos forêts et de nos lacs. La figure humaine fut surtout reproduite avec une fidélité étonnante ; on la voit encore dans les modillons de la Cathédrale, de Sainte-Radégonde, de Nouaillé et de Montierneuf, perfectionnée selon que l'ouvrier avançait plus ou moins dans le cours du XIIe siècle ; là aussi les animaux naturels ou hybrides ont leurs formes réelles et non une allure forcée ou maladroite, essayée par le siècle précédent. Ces remarquables spécimens ont surtout ce mérite de nous rendre dans les têtes humaines et dans la statuaire complète des tympans et des bas-reliefs la pysionomie, la pose, les costumes de cette génération étonnante de nos ancêtres. On y a souvent mêlé à ces familles françaises des spécimens germaniques ou septentrionaux qui venaient y étaler leurs figures bizarres, leur barbe hérissée, leur chevelure tordue, et n'étant pas avoisinées sans raisons des hideuses grimaces des anges infernaux ou de bêtes contournées aussi peu dignes de confiance et de respect. La sculpture.

C'est encore à cette époque de progrès réels que sont dus les premiers vitraux coloriés qui depuis lors ne cessèrent de décorer nos églises que lorsque la froideur morale eut remplacé les ferveurs de la foi aux siècles de Calvin et de Jansénius. Notre province ne manqua pas de cet ingénieux moyen dont nous avons encore à la cathédrale de Poitiers de si beaux spécimens surtout dans la fenêtre terminale de sa magnifique abside : ce vitrail est certainement de la fin du XIIe siècle. Le plus ancien dont il soit parlé dans notre pays semble être celui dont un acte donné vers 1102, mais sur lequel nous n'avons que de vagues renseignements, constatent la pose vers cette année dans l'une des églises de Mirebeau. Nous supposons que cette église, traitée dans le texte de Verrières peintes des églises.



nouvelle basilique, était celle dont la fondation, en effet, ne remontait pas au delà de 950 (a), et était un prieuré de Bourgueil. Cette mention, pour spécialiser une date, montre que la pose de cette verrière fut considérée alors comme un événement. Ce fut donc comme une période des plus intéressantes de l'art chrétien que l'introduction dans nos églises de ce nouveau genre de décoration dont il nous reste encore de trop rares exemplaires. Le XII[e] siècle, au reste, vit épanouir cette belle efflorescence, par les soins surtout de Suger, abbé de Saint-Denis, dont l'incomparable basilique, le chef-d'œuvre de son temps, fut ainsi parée dans toute son étendue (b).

Arts métalliques. Les cuivres, les métaux précieux, le bronze, furent aussi traités alors avec un succès relatif qui a laissé en quelques rares objets parvenus jusqu'à nous des témoins d'une habileté qui fait encore le juste objet de notre admiration. La serrurerie dans ses grilles splendides séparait des nefs l'espace sacré du sanctuaire, ou des chapelles latérales : ou bien c'étaient des ferrures artistiques avec leurs gonds, grandes ou petites, destinées aux portes des maisons et des églises, ou aux coffres de toutes dimensions multipliés partout pour recevoir les objets précieux, les bijoux et les minuties de la toilette des deux sexes. Ne s'extasie-t-on pas encore, et avec raison, devant ces calices, ces reliquaires, ces autels, ces crosses des évêques ou des abbés, ces encensoirs et ces croix aux formes si variées dont les dernières traces habitent nos musées ? Beaucoup de ces charmants objets révèlent, par leurs formes générales comme par quelques-uns de leurs détails, les méthodes de confection auxquelles on les soumettait, que leur forme même nous révèle : car alors

(a) V. ci-dessus, t. V, p. 288 ; — D. Fonteneau, XVIII, 115 ; — En effet, ce ne pouvait pas être Notre-Dame, qui ne fut fondée qu'à la fin de ce siècle par l'évêque Maurice de Blazon.

(b) Suger, *De suâ administratione,* passim, voir l'abbé Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne,* col. 1355.

il n'y avait pas de théories écrites; le livre pour l'artiste ou l'ouvrier, c'était le maître seul, démontrant par ses conseils et ses exemples comment on parvenait par l'attention, l'application et la patience à réaliser des merveilles, après quoi il leur fallait appliquer le marteau, la lime ou le burin. Ajoutez à tant de soin l'art d'émailler, qui nous a laissé de si aimables types, et se continue de notre temps avec tant de succès, et vous aurez une idée de ce génie que nous sommes obligés aujourd'hui, après tant d'années de stupides dénigrements, de consulter, d'étudier, d'imiter (quelquefois tant bien que mal), pour rendre à nos chères églises, s'il est possible, leur caractère d'autrefois (a).

(a) Abbé Texier, *loc. cit.*, passim.



NOTES DU LIVRE LV

Note 1

Quelque tyrannique et exorbitante que pût être cette législation arbitraire, livrée au bon plaisir de maîtres capricieux autant qu'absolus, il ne faut pas cependant exagérer les abus qu'on leur reproche et dont certains furent surtout l'objet préféré des récriminations de nos *moralistes* modernes. Tel fut le fameux droit de *prélibation* qu'ils attribuaient, avec tout ce qu'il a de hideux, à quelques seigneurs sur les mariages de leurs serfs. Nous avons cherché aux sources de la question avec tout le soin possible, et tout nous a convaincu que ce prétendu droit du seigneur ne fut jamais qu'un prélèvement financier mis par le seigneur sur quelques-uns de ses sujets à l'occasion de leurs mariages. Il est si facile au libertinage de se faire et de propager sur de tels points des illusions auxquelles sourient volontiers les imaginations dévergondées... ! et combien qui ne croient pas à la chasteté se sont épris à cette occasion d'un bel amour pour cette vertu, devenue tout à coup pour eux la plus inviolable et la plus sacrée ! (V. Lavallée, *loc. cit.*, p. 214.)

Note 2

Briare, *Brivadurum*, est une petite ville, chef-lieu de canton dans le Loiret. Son canal a vingt lieues de cours. La ville, est fort ancienne, comme son nom latin le fait comprendre, et se pose, agréablement située, dans une vallée, près l'embouchure de son canal.

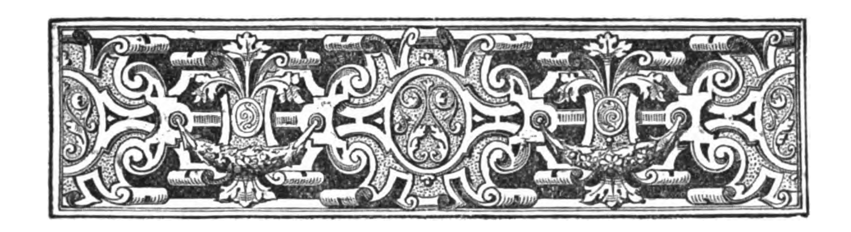
Note 3

La Foye-Montjau est aujourd'hui un bourg de 1,000 âmes du canton et à 8 kilomètres au Levant de Beauvoir-sur-Niort. Le sol de cette commune et de ses environs est sec et léger, et convient bien à la vigne qui enrichit le pays de ses eaux-de-vie et de son vin encore estimé, et dont Rabelais, au XVIe siècle, faisait un mémorable éloge. Le nom latin de la *Foye-Monjau*, qui fut longtemps *Moniau*, se trouve à l'origine dans les mots *Faya Monacalis*. Il y avait donc là un *hêtre (Faya)* renommé dont le surnom date de la fondation d'un prieuré donné à Montierneuf en 1077 par Guy Geoffroy ou Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, et dont la première église était fondée

sous l'invocation de Saint-Simon et Saint-Judos. C'était alors du diocèse de Saintes, dont l'évêque donnait les pouvoirs pastoraux au prieur présenté par l'abbé de Montierneuf. Au reste, il n'y avait que deux moines y compris le prieur.

Les vins blancs de la Foye-Montjau étaient fort renommés. On les estima aussitôt après l'institution du prieuré. Des assemblées foraines y ont succédé à deux fêtes patronales qui s'y faisaient le lundi de la Pentecôte et le 25 octobre. Cette dernière était l'époque du vin nouveau qui y conserve encore un rôle important.

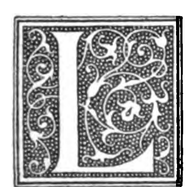




LIVRE LVI

Depuis l'avènement d'Eléonore, duchesse d'Aquitaine, jusqu'au retour de la seconde Croisade

(De 1137 à 1152)



OUIS LE GROS qui régnait depuis 1108 avait, pendant son règne de vingt-neuf ans, mené une vie active et laborieuse, ayant été presque sans interruption occupé à réprimer les révoltes de ses puissants vassaux, à consolider les institutions monarchiques et à donner à son successeur, par ses exemples, la preuve de ce que valaient, pour consolider un royaume, une forte épée et un jugement mûri par l'expérience. En 1133, il s'était associé son jeune fils, sacré à Reims le 27 octobre. C'était celui qui allait lui succéder sous le nom de Louis VII, qu'on appela dès lors le *Jeune,* pour le distinguer de son père qui fut Louis le *Vieux* (a). Peu de temps avant la mort de Guillaume X, il s'était mis en campagne contre le seigneur de Saint-Brisson-sur-Loire, dans le Berry, qui désolait son entourage par ses brigandages et ses spoliations. Cette expédition, qui lui fut pénible par une longue résistance du vassal, dont le château ne fut pris et brûlé qu'après plusieurs assauts, altéra sa santé. En

Beau caractère du roi de France, Louis le Gros.

(a) *Art de vérifier les dates,* V, 520.

Comment il accueille les ambassadeurs Poitevins qui lui portent le testament de Guillaume X.

retournant à Paris, il fut obligé de s'arrêter à Béthisy, près Senlis, et il y était encore quand il reçut une ambassade composée de seigneurs Poitevins qui venaient lui annoncer la mort du Duc d'Aquitaine et le testament qui faisait une si belle fortune à son fils. Louis, à qui l'on n'apprenait rien de ce qui avait été convenu d'avance entre lui et le Duc, se hâta d'accepter aussi bien que son fils des avantages dont l'effet devait être immense, puisque la France s'agrandissait d'un territoire plus étendu et plus riche que celui dont elle se composait déjà. Il forma donc au jeune Louis, âgé seulement de seize à dix-sept ans, une cour somptueuse et de magnifiques équipages. Cinq cents gentilshommes et chevaliers furent choisis pour lui faire un digne cortège, et à leur tête brillaient, comme personnages en qui le roi avait toute sa confiance, Thibaud de Champagne, comte du palais, et Raoul de Vermandois, en qui la valeur ne le cédait pas à l'habileté. Cette royale escorte disait assez où en était venu déjà la pratique du pouvoir sous la couronne de France, et la prévoyance du grand suzerain n'en parut pas moins que ses richesses lorsque, adjoignant à ces hommes de si haute distinction des conseillers dont il avait éprouvé la sagesse, il recommanda, pour peu que la moindre difficulté imprévue se présentât, que rien ne se fît sans son avis. En même temps il donna au jeune prince, avec des joyaux riches et nombreux, des sommes considérables, destinées à payer sur sa route et en Aquitaine, toutes les dépenses de cette remarquable expédition, tenant surtout à ce que nul désordre ne fût causé par les soldats en un pays dont il importait surtout de se concilier les sympathies (a).

Mariage d'Eléonore à Bordeaux.

Eléonore n'était pas à Poitiers. Elle s'en était allée à Bordeaux, on ne sait par quelle raison, peut-être pour que son mariage se fît en de plus somptueuses conditions dans la capitale de l'Aquitaine que dans celle d'un simple

(a) Suger, *Vie de Louis le Gros*, c. XXIII ; — Dans Guizot, VIII, 158 et 212 ; — Mézerai, II, 127 ; — Daniel, III, 234 ; — Besly, *Comtes*, p. 471.

comté de Poitou. Car à peine âgée de quatorze ans, mais privée de mère, son éducation avait été manquée, et ce défaut de direction dans un enfant que sa nature portait à l'étourderie et à la vanité, pouvait bien déjà ouvrir sa pensée à une certaine coquetterie qui devait plus tard lui devenir funeste. Quoi qu'il en soit, c'est à Bordeaux que le fiancé royal fut la chercher. On s'y rendit en traversant le Limousin, une halte à Limoges ayant été décidée pour honorer particulièrement cette grande ville, une des plus considérables de la seconde Aquitaine. On touchait à la grande fête de saint Martial, et Alfonse, le fils de Raymond, comte de Saint-Gilles, y était venu sans rien savoir de l'arrivée du roi. Il contribua à faire aux illustres époux une réception d'autant plus solennelle qu'une foule de prélats et de chevaliers venus de loin y étaient présents et se prêtèrent à cette marche triomphale (a).

Apparences d'opposition de la part de quelques vassaux.

On partit le lendemain pour Bordeaux: on s'en approcha jusqu'à la Garonne, où des tentes furent dressées pour le gros de l'armée. De l'autre rive, où était le port, partirent aussitôt des vaisseaux qui vinrent embarquer Louis et ses principaux seigneurs. Là s'étaient rendus en foule des chevaliers de la Saintonge et du Poitou, à qui le prince prodigua de riches présents. Ce furent des fêtes splendides. Le pays tout entier fut enthousiasmé d'une alliance qui mettait sa souveraine au niveau des plus hautes grandeurs de la France. Personne ne pouvait prévoir quelles tristes suites étaient réservées à de telles fêtes... Toutefois les esprits n'étaient pas si généralement disposés en ce sens, que d'assez nombreux mécontents ne se fussent pas rassemblés sur certaines parties de la route pour manifester contre ce qui venait de se passer. C'était une protestation contre la perte de son autonomie à laquelle l'Aquitaine se soumettait, disaient quelques-uns, trop aveu-

(a) Geoffroy du Vigeois, cité par Besly, p. 480.

glément. Disons pourtant que le petit nombre de ces entreprises pouvaient bien être attribuées à quelques-uns de ces gentilshommes pillards, qui, sous prétexte de patriotisme, espéraient quelque profit de ces petites guerres de grands chemins. Mais l'escorte respectable des souverains n'eut pas de peine à dissiper ces apparences de révolte et l'on arriva sans autre encombre à Poitiers, où Louis fut couronné Comte le 8 août. La couronne ducale qu'on devait aller ceindre à Bourges, capitale des trois Aquitaines, ne fut posée sur la tête du roi que le jour de Noël suivant. Car un grand événement rappela inopinément à Paris, où de grandes fêtes avaient été préparées, le couple royal qui dut y revenir à la hâte.

Mort de Louis VI

C'est que d'extrêmes chaleurs, dont on avait souffert pendant ce voyage, avaient causé dans cette capitale de graves maladies. Louis le Gros y avait gagné une autre crise de son mal, et il en mourut le 1er août, laissant à Louis VII la couronne de France qu'il partageait avec lui depuis six ans. C'est à Poitiers même, et quand il venait de recevoir l'hommage et le serment de fidélité de ses barons, que le fils apprit la mort de son père (1). On quitta donc tout pour revenir en toute hâte à Paris où les caveaux de Saint-Denis allaient recevoir un hôte de plus (a).

Louis VII accorde de grands avantages à l'Aquitaine.

Avant d'aller plus loin, et tout en restant dans l'ordre des faits qui se suivent ici naturellement, comprenons bien la portée de cet incident survenu sur la route de Bordeaux à Poitiers, pendant le voyage de la nouvelle reine de France.

Guillaume de Mauzé, sénéchal de Poitou.

Ces mécontentements exprimés par de telles gens et à une époque où le pouvoir était si bien respecté, durent faire comprendre à Eléonore et à son mari qu'une surveillance active et forte devait s'exercer sur un pays où tout devait subir leur influence. A leur départ de Poitiers,

(a) V. Mézerai, Daniel, les Bénédictins et autres sur cette année.

ils en avaient confié le gouvernement à Guillaume, seigneur de Mauzé, qui avait des raisons dans sa fortune même d'user envers ses maîtres d'une fidélité honorablement motivée, et le titre de sénéchal de la province, qu'il venait de recevoir, lui imposait une vigilance sur laquelle la cour pouvait compter. Il fallait d'ailleurs faire sentir de loin que l'autorité acquise n'était pas purement nominale. C'est pourquoi, sans doute, les premiers soins de Louis le Jeune se portèrent en Poitou, sur une population intéressante, dont ses faveurs pussent augmenter le bien-être et la fortune. Nous avons parlé des lois maritimes d'Oléron et du bien qu'elles avaient fait déjà aux populations de ce pays lorsque Guillaume III leur avait accordé leurs premiers privilèges (a). Les nouveaux souverains firent pressentir dès leur avénement que des lois plus protectrices encore se préparaient déjà pour le développement de cette prospérité : cette question, en effet, demandait d'attentives études; il fallait concilier des intérêts publics de haute importance avec ceux des particuliers; le temps devait donc apporter à de sérieuses révisions la maturité qui devait en assurer le succès.

Comme les rôles d'Oleron,

Une autre mesure plus immédiate, et qui devait rapprocher des jeunes époux un grand nombre d'esprits distingués et justement jaloux de leurs droits, fut promulguée à Bordeaux pendant le rapide séjour qu'ils y firent. Ce fut comme un don de joyeux avénement et comme un beau cadeau de noces que Louis rendit aux évêques, abbés et dignitaires des Chapitres et des monastères le droit d'élection dont les rois s'étaient emparé depuis longtemps sous prétexte de ces droits de régale que l'Eglise leur avait toujours contestés comme contraires à ses plus chères et plus indispensables libertés (b). En effet, ce n'est

Et les élections ecclésiastiques,

(a) V. ci-dessus, t. VI, 313 et 336.

(b) Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 136; — Secousse, *Ordonnances des Rois de France*, I, 756; — D. Fonteneau, III, 255, 281; IV, 167.

pas avoir un gouvernement propre que d'être dirigé par une autorité étrangère toujours disposée à se faire une fausse idée de son pouvoir par les prétentions d'un ambitieux empiètement. Les concessions de l'Eglise, quand elle a cru devoir pour la paix abandonner quelques-unes de ses immunités, n'ont jamais abouti, par la mauvaise foi de la partie laïque, qu'à des déceptions que la violence ou l'impiété de celle-ci amenaient trop vite dans les rapports des deux puissances : et nous savons ce qu'ont été et ce que sont encore les concordats entre les mains qui s'efforcent d'en faire des instruments de persécution et d'injustice. Ce qui est certain, c'est qu'en pareil cas les droits rendus à l'Eglise ne lui sont jamais restés longtemps. Le successeur plus ou moins prochain du prince, sous prétexte de revenir aux véritables notions du droit, usurpait de nouveau ces privilèges, et quelques années suffisaient pour qu'on osât les prescrire en invoquant le temps immémorial.

Les menses épiscopales et les biens de l'Eglise sauvegardés par la même ordonnance.

Mais la liberté des élections ne fut pas la seule question résolue par l'ordonnance de Bordeaux. D'autres abus existaient auxquels il fallait opposer les principes canoniques si longtemps oubliés. On abolit donc cette mauvaise coutume établie au profit de la puissance temporelle des seigneurs, en vertu de laquelle hommage était fait des bénéfices au baron qui les accordait. L'investiture n'en devait plus être donnée par les laïques ; les biens délaissés par les évêques et les abbés reviendraient désormais à leurs successeurs, et enfin toutes les églises jouiraient de leurs privilèges et biens-immeubles selon les anciens usages, sans que personne eût le droit de s'en attribuer la moindre part à aucun titre. On reconnaissait donc la possession légitime par le clergé des biens qu'il avait reçus ; on regardait comme inviolable à l'avenir, selon la loi canonique, les biens des menses épiscopales ; et s'il y avait eu des gens assez injustes pour le méconnaître, on revenait du moins au droit de propriété toujours imperscriptible, et ces décisions s'écrivaient sous

la dictée d'un roi de France, non moins pour l'avenir que pour le présent (a).

Raisons de multiplier dans les désordres publics les communes.

Une autre question fut touchée aussi en cette circonstance. C'était de donner en un certain nombre de localités des libertés aux bourgeois et aux vilains qui y aspiraient déjà d'autant plus qu'ils étaient par trop sous le joug tyrannique de quelques petits seigneurs, profitant de leur autorité pour les contraindre à des méfaits opposés autant à la conscience chrétienne des populations qu'à leur bien-être et à leur repos habituel. L'habitude n'était pas perdue, et elle datait de loin, de voir certains petits gentilshommes mal pourvus d'héritages chercher une honteuse augmentation de leur fortune en des expéditions que des bandits n'auraient pas désavoués. On dévastait les campagnes voisines du manoir, on pillait des marchands ambulants, et les voyageurs étrangers : de là pas plus de petit commerce que de sécurité publique. (b) C'étaient autant de raisons pour laisser se former autant que possible de ces associations communales qui pussent prendre au besoin l'initiative de leur propre défense. Ainsi les communes se multiplièrent promptement. Nous ne savons qu'elles furent nos premières communes rurales du Poitou, qui ne ressemblèrent en rien à ce que l'on appelle aujourd'hui de ce nom, agglomérations factices et uniformes de prétendus pouvoirs constitutionnels dont les moindres élans sont étouffés par la centralisation. Au XIIe siècle commença le système qui fit plus tard à toutes les localités des campagnes et à toutes les villes, une bourgeoisie qui eut son action propre, ses privilèges, ses corporations et sa milice. Tout cela, relié par une organisation qui, après avoir tout reçu du pouvoir royal, ne lui donna rien en échange de nouveaux privilèges, mais qui finit par se trouver aussi tout à fait assujettie à l'influence royale à mesure que celle-ci

Caractères de ces institutions au XIIe siècle.

(a) Labrousse, *loc. cit.*

(b) Daniel, III, 242 ; — Ordéric Vital, *Hist.*, lib. L, c. II.

se développa et put empiéter plus sûrement sur les libertés qu'elle avait données. Nos grandes villes du Poitou furent privées presque toutes pendant le XIIe siècle du titre de communes parce que les guerres ininterrompues ne permirent pas d'y songer. N'omettons pas, d'ailleurs, que les grands, qui avaient leurs motifs bien connus de ne pas favoriser cette expansion des libertés publiques, s'y montrèrent d'autant moins empressés que le roi pouvait l'être plus. Celui-ci, par les mêmes raisons, put au moins jeter çà et là les premiers éléments de l'institution qu'il ne fallait pas exposer à des réactions publiques, toujours fâcheuses et plus nuisibles à l'autorité supérieure que l'arbitraire des grands vassaux.

Esprit d'indépendance de la noblesse luttant contre les nouvelles institutions

Il y avait eu d'ailleurs des preuves et il en vint de plus récentes encore, qu'en donnant une trop grande autorité aux bourgeoisies, on avait pu aussi leur donner pour certain ces difficiles idées de démocratie qu'un gouvernement monarchique doit toujours redouter. Ainsi une curieuse note, tirée des matériaux que Suger avait préparés pour son histoire de Louis le Jeune, nous fait juger que la noblesse poitevine se gênait peu pour professer une résistance décidée au nouvel ordre de choses inauguré après la mort de Guillaume X. Suger donc, qui était du voyage de Bordeaux, accompagnait la cour en qualité de premier ministre de Louis le Gros, quand elle revint à Poitiers. On cheminait par les routes de l'Ouest non éloignées du littoral, lorsque arrivé non loin de Talmont, on se vit assailli tout à coup par un nombreux parti aux ordres d'un sire de Talmont, qu'il n'est pas facile de déterminer (2), mais à qui la chronique donne le nom de Guillaume de Lezay, et qui aurait été fils de Hugues VII de Lusignan (a). On serait peu étonné de cette identité, les Lusignan, en effet, ne souffrant qu'impatiemment en Poitou leur rôle secondaire, ne devaient voir qu'avec déplaisir un pouvoir

(a) M. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou,* II, 333.

nouveau, qui leur laissait peu espérer un rang supérieur. S'élever contre le nouveau roi n'en était pas moins une félonie. Il en fut puni. Le roi était entouré d'une armée venue à sa suite. Il n'hésita pas à ordonner une attaque vigoureuse qui mit les traîtres en déroute, et comme Lezay ne s'était pas cru intéressé à cacher sa présence, il fut reconnu, poursuivi jusqu'à Talmont, où le château fut emporté de vive force et livré aux flammes, au grand péril du maître, qui se réfugia dans l'inexpugnable donjon ou un petit nombre de gens n'échappa qu'à peine avec lui aux énergiques mais inutiles attaques des vengeurs (a). Le château resta donc entre les mains du roi, justement confisqué pour crime de félonie en vertu des lois de la féodalité.

N'allons pas plus loin pour raconter qu'en l'année suivante, la mauvaise idée vint aux habitants de Poitiers de se constituer en commune, tant le système souriait déjà assez généralement et semblait naturel. Ils se fortifièrent dans la ville, et entraînèrent tout le Poitou dans leur rébellion. Mal leur en avait pris. Le jeune roi était peu patient et comprenait que de telles entreprises pouvaient mener loin. Il résolut de sévir contre Poitiers en le démantelant, de munir de ses garnisons beaucoup des autres places, et de faire incendier un grand nombre des châteaux compromis dans la révolte. C'était la ruine et le déshonneur de la province. Heureusement un intermédiaire de haute portée se jeta entre le prince et ses sujets. L'abbé de Saint-Denis, le sage Suger, persuada à ceux-ci une soumission qui ramena la paix. De son côté, Louis comprit que le pardon serait plus politique et de meilleur aloi qu'une sévérité excessive, si juste qu'elle pût être et après avoir obtenu des garanties et laissé quelque temps ses troupes exercer sur le pays une active surveillance, l'hommage de la noblesse renouvelé entre ses mains, il retira ses troupes, tout rentra

Révolte de Poitiers réprimée par Louis VII.

(a) Bibliothèque nationale, *ms.*, fonds latin, N. S. 12710. — Cité par M. de la Boutetière, *Bibliothèque des Antiquaires de l'Ouest*, XIV, 36.



dans l'ordre, mais les vaincus n'en gardèrent pas moins cet esprit du pays qui leur laissa toujours sentir que si le roi avait son obéissance, il n'avait pas son cœur (a).

Sigillographie de Louis le Jeune comme roi de France et Duc d'Aquitaine.

Une observation, qui ne doit pas nous échapper ici, regarde le type armorial choisi par Louis le Jeune depuis son double avènement à la couronne de France et à celle de l'Aquitaine. C'est le grand scel qui fut appendu à la charte donnée par lui à Bordeaux pour rétablir dans son droit d'élection le clergé de toute la province: c'est celui aussi dont il usa jusqu'à son divorce en 1152. Le côté principal ou obvers de ce sceau représentait le roi siégeant sur son trône et tenant le sceptre. Au revers ou contre-sceau, était le Duc d'Aquitaine, montant un cheval de bataille, revêtu en guerre comme le cavalier. Celui-ci portait une épée nue et s'avançait lancé au galop (b). C'était assez généralement cette même image du cavalier qui accompagnait dans la sigillographie du temps, les actes authentiques des seigneurs. On a encore, entre autre, le sceau de Geoffroy III, qui régna à Tours de 1104 à 1123, celui-ci tient une lance de la main droite, et de l'autre porte à la bouche un olifant (c).

Mariage d'un vicomte de Thouars avec Agnès de Poitiers, fille de Guillaume IX.

A ce propos, mentionnons que cette année 1138, Aimery VI était vicomte de Thouars. Il avait épousé, avant 1106, Agnès, fille de Guillaume VIII, sœur de Guillaume IX par conséquent (d). Aussi était-il souvent à Poitiers où il signa plusieurs fois des actes du Comte son beau-père, et de son successeur Guillaume X. Comme il songeait, étant octogénaire, à se faire enterrer dans l'église de Saint-Jouin-de-Marnes, où son père Herbert II reposait depuis 1127. A cette occasion il fit du bien à cette abbaye et lui ménagea les bons offices de son cousin Guillaume,

(a) Cf. La Boutetière, *ub. sup.* — *Ms.* de la Bibliothèque national, *loc. cit.*

(b) Bouchet, *ibid.*; — Daniel, III, 235.

(c) D. Fonteneau, XXVI, 193.

(d) Besly, p. 120 et suiv.

premier du nom, qui devait lui succéder d'après son testament: car Aimery mourut sans enfants. Sa mort arriva en 1139, le jour même, dit-on, où il avait signé ses dernières volontés (a).

Du droit de monnayage à cette époque dans le Poitou.

Eléonore, tout en habitant ordinairement à Paris, n'administrait pas moins conjointement avec le roi ses belles provinces du Midi, et nous en trouvons une importante preuve dans plusieurs chartes données par elle de 1137 à 1152, relativement à son droit de monnayage dans l'Aquitaine. Nous résumerons en quelques lignes les différents changements que cet objet y subit, pour en donner au lecteur une connaissance appuyée sur des faits. On a bien compris dans le passé que les rois s'étaient réservé, sans y réussir toujours, l'autorité sur l'émission et le type des monnaies de l'époque mérovingienne et des deux autres races. Les grands vassaux avaient souvent résisté à cette prétention, se regardant comme nantis chez eux d'un droit qui leur paraissait inséparable d'une autorité quasi-royale. En Poitou surtout, où la dynastie comtale s'était toujours très appliquée à lutter contre les vues du pouvoir central, les rois n'avaient pu obtenir à cet égard la moindre renonciation à un usage consacré. Melle était toujours le grand atelier poitevin, même quand les événements l'avaient privé de ses travaux; car alors, par une singulière anomalie, où que les deniers fussent frappés, ils continuaient à porter le nom de la ville dépossédée METVLO, METALLO. Poitiers et Niort eurent même des pièces frappées sous ce nom, grâce à la routine connue. Et cela durait depuis que Guillaume V, ayant cédé en 1049 la ville de Melle au comte d'Angoulême Foulques Taillefer, le Duc établit, pour suppléer à cette ressource, la monnaie de Niort. Quelques années après, en 1076, nous avons vu son fils Guy-Geoffroy donner la monnaie de cette ville à l'Ordre de Cluny, et sans rien changer au siége de ce

(a) Grandmaison, *Cartulaire de Saint-Jouin*, p. 33.

travail en cette ville déjà importante, en abandonner les bénéfices et ceux de Saint-Jean-d'Angély à l'abbaye bourguignonne sous la direction sans doute de Montierneuf qui était devenu une de ses dépendances (a).

Valeur de la livre et du denier de cette époque, relativement à la nôtre.

Nous avons vu que plus d'une fois, sous prétexte ou peut-être aussi par de bonnes raisons nées de causes malheureuses, les comtes en Poitou s'étaient vus poussés à diminuer la valeur des monnaies, ce qui avait toujours compromis la fortune publique, changé brusquement le prix des denrées et amené des troubles. Ces inconvénients forcèrent le pouvoir à reprendre le système naturel. De sorte que vers le temps où nous sommes, à la moitié du XIIe siècle, la valeur intrinsèque répond à très peu de chose près, quant à la livre d'argent, à dix-huit francs de notre monnaie, et que le denier de billon représente un peu plus de sept centimes et demi (b).

Ce qu'on entend par le *Don de change*.

Nous avons vu Guillaume X donner à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes le droit exclusif du change des espèces monétaires. C'est-à-dire que les hôtels des monnaies étaient en même temps des bureaux de banque, où des lettres de change, en faveur d'une plus grande facilité des relations commerciales, étaient échangées pour de l'argent comptant qui était rendu ailleurs à présentation de ces lettres. A cette opération commerciale était attaché un droit de commission d'un produit plus ou moins fructueux, mais qui devait l'être à cette époque où les affaires d'outre-mer et celles des relations européennes, devenant plus nombreuses, créaient des gains plus considérables que jamais. Nous voyons au reste, par ce fait, que lorsque les princes transféraient la monnaie de Saint-Jean-d'Angély, de Niort ou d'ailleurs à la communauté de Cluny ou à toute autre, rien n'était changé pour cela à l'existence ni au mouvement habituel des ateliers. Il ne s'agissait que du

(a) Cf. *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, VI, 331 et suiv., et ci-dessus, t. VII, ad ann. 1076; — d'Achery, *Spicileg.*, VI, 458.

(b) Lecointre-Dupont, *Essai sur les Monnaies du Poitou*, in-8°, 1839, p. 75.

droit de change tel que nous l'exposons ici. C'est ce droit qu'Eléonore confirma en faveur du célèbre monastère de Saintonge (a).

Le sénéchal Guillaume de Mauzé, et l'abbaye de Montierneuf.

La confirmation faite par le roi des biens-immeubles de Montierneuf, nous semble avoir dû être l'occasion pour le sénéchal de Poitou, Guillaume de Mauzé, de se désister enfin de prétentions qu'il soutenait contre les mêmes moines à l'égard de moulins situés sur le Clain non loin de la communauté, et qu'il soutenait lui appartenir. Il avait déjà commencé un procès lorsque tout à coup il retira sa plainte : il comprit, sur des observations venues de haut lieu qu'il n'était pas prudent de s'acharner à des adversaires si bien appuyés (b).

Etablissement des templiers dans notre province.

En 1139 nous trouvons, semble-t-il, une des premières mentions dans nos archives d'une institution créée depuis plus de vingt ans, et qui, depuis lors, s'était fortement assise en Europe en y portant d'incessantes preuves d'une honorable bravoure et d'un glorieux dévouement. Cette année donc, par deux chartres distinctes et qui se suivirent de près, Eléonore d'abord, puis son royal époux Louis le Jeune, donnaient aux templiers de la Rochelle des maisons et des moulins sis en cette ville dont le commerce maritime commençait à accroître l'importance. Ces générosités étaient accompagnées d'exemptions d'impôts et d'autres charges. Il s'agissait d'être favorable et d'exciter par ces hauts exemples les mêmes faveurs de la contrée envers un Ordre nouveau qu'il faut faire connaître comme devant avoir plus tard, à Poitiers même, une célébrité d'un autre genre.

Leur origine.

Les templiers, en effet, furent une milice honorée de tous et digne de l'estime qu'elle s'attira dès son origine. Désormais nous la rencontrerons chez nous adonnée, comme partout ailleurs, à une belle et noble

(a) D. Fonteneau, XXV, 427.

(b) D. Fonteneau, XIX, 219.

tâche. Disons en quelques mots ce que notre histoire en comporte.

C'est de la Terre-Sainte qu'elle eût ses commencements dès 1118, et près du tombeau sacré que les croisés étaient venus délivrer. Hugues de Payen, gentilhomme français, originaire de Champagne où est encore un village de son nom, était un des premiers chevaliers implantés dans la Palestine à la suite de Godefroy de Bouillon. Un séjour de quelques années à Jérusalem n'avait pas tardé à lui faire plaindre le sort de ces nombreux pèlerins qui, une fois débarqués, ne se dirigeaient vers la ville sainte que pour trouver sur leur route des hordes furieuses de musulmans leur disputant le passage, les attaquant et profitant de leur

Leur organisation et leur esprit.

faiblesse pour les massacrer. Dans le but de secourir et de protéger ces frères malheureux, Hugues avait formé une milice à part, et, secondé de neuf de ses frères, qui s'augmenta bientôt considérablement, il se dévoua au service des pèlerins soit pour seconder leurs voyages, soit pour soigner leurs maladies et leurs infirmités dans un hôpital dont ils avaient pris la direction. Près de cet hôpital le roi Baudoin II leur avait donné une demeure commune, près du fameux temple de Salomon : de là leur nom de *Templiers*, qui signifia bientôt tout ce que pouvaient réunir de sublime le courage allant jusqu'à l'extrême, la charité jusqu'à l'abnégation la plus dévouée. Partout où ils étaient on sentait passer un courant d'héroïsme. Comment en eût-il été autrement, dès lors qu'un autre héros non moins puissant par son éloquence élevée et l'enthousiasme de sa passion chrétienne, saint Bernard, en un mot, avait été chargé, en 1128, par le concile de Troyes, qui les approuvait, d'écrire leur règle. Mais Bernard fut obligé par ses occupations de s'en décharger sur Jean de St-Michel, qui avait été secrétaire de ce concile. Cette règle, très conforme à celle de Saint-Augustin, les obligeait sous la foi du serment à ne jamais refuser le combat, fût-il d'un contre trois, à ne jamais demander quartier ni offrir de rançon,

enfin de ne céder *ni un pan de mur, ni un pouce de terre* (a), termes auxquels ils tinrent toujours, et dont nous avons vu aux dernières tristesses de la France, l'indigne parodie jouée par les chevaliers provisoires de 1870. En 1128 le concile de Troyes approuva cette règle. Le grand abbé de Clairvaux prit en quelque sorte sous son patronage cette armée de héros qui ne tardèrent pas de rendre les plus grands services aux croisés, marchèrent toujours les premiers aux périls et à la mort, et plus d'une fois sauvèrent les armées chrétiennes des suites d'entreprises imprudentes ou des maladresses de commandement (b).

Les Templiers formèrent donc un ordre religieux, firent les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance auxquels ils joignaient, dans leur profession, celui de se consacrer à la défense des pèlerins et à combattre les infidèles. Leur bravoure devint l'admiration de tous ; personne n'en doutait plus, et prononcer leur nom s'était personnifier l'honneur militaire joint à la plus haute idée de tout ce que la foi chrétienne y ajoutait de surnaturel. Les sièges, les batailles les voyaient vaincre ou ne tomber qu'après une résistance qui durait jusqu'à la mort. Tyr, Jaffa, Ascalon, Tibériade, Jérusalem enfin, les trouvèrent toujours aux premiers rangs méritant les plus belles réputations d'inébranlable intrépidité (c).

Les Templiers hors du combat, portaient par-dessus leur armure un manteau blanc orné d'une croix rouge sur la poitrine. La principale dignité de l'Ordre était celle de grand-maître, préposé à la direction générale, qui avait rang de prince et frayait à ce titre avec les rois et les plus hauts suzerains de la noblesse. Il y avait aussi les Grands-Prieurs, commis à la direction des maisons ou couvents particuliers ; puis les Commandeurs, placés à la tête de

(a) Mabillon, *præfat. in opusc,* VI.

(b) Michaud, *Histoire des Croisades,* II, 98 et 256 ; — Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise,* XV, 247.

(c) Hélion, *Histoire des ordres religieux.*

maisons secondaires qui se multipliaient dans les villes et les campagnes et y servaient de noviciats aux jeunes adeptes désireux de s'affilier à ce chevaleresque apprentissage de l'héroïsme religieux (a). Chacune de ces maisons avait son existence à part, visait à la plus grande économie, et versait ses revenus au trésorier de l'Ordre qui l'employait à soutenir les frais de la guerre, à soulager les pauvres et à entretenir les hôpitaux, où les chevaliers faisaient eux-mêmes le service des malades (b).

Leur première maison en Poitou.

Quoique les Templiers n'aient guère quitté la Palestine qu'à la fin des croisades, nous voyons que déjà, sous le règne de Guillaume X au plus tard, ils s'étaient fait des établissements en Poitou et dans la partie de la Saintonge qui lui appartenait. Hugues de Payen, aussitôt qu'il eût reçu du concile de Troyes en 1118, ses lettres de confiance, parcourut diverses contrées en France et en Angleterre, recevant des aumônes, fondant des commanderies, et laissant provisoirement sous la conduite d'hommes sûrs et connus la direction du nouveau couvent. Un des premiers établissements en Poitou fut celui de Condrie, hameau de la commune de Challans en Vendée. Les seigneurs des environs qui s'y firent très généreux et fournirent à un grand nombre des *Temples* érigés dans le pays où ils devinrent une source féconde de civilisation et de bonnes œuvres. La première charte de la Condrie date de 1130.

Fondation de l'abbaye de Moreaux.

C'est vers 1138 ou un peu avant, qu'il faut indiquer l'achèvement de l'abbaye de Moreaux, dont les ruines se voient encore au bord du Clain au milieu des ronces et des végétations parasites dans la commune de Champagné-Saint-Hilaire, non loin de Sommières et de Couhé. Le peu de détails qui nous sont restés sur ces lieux désolés vient surtout de la perte de leurs archives détruites avec la maison d'abord pendant les guerres des Anglais ; celles des

(a) Hélion, *Histoire des Ordres religieux.*

(b) *Regula Mit. templit.. ap.* Migne ; *Patrol.,* p. 166, col. 833 et suiv., et *in Chronic. Cisters,* c. v, n° 10.

Calvinistes ne firent qu'augmenter le mal en la mettant dans l'état où on la voit encore. On l'a confondue parfois avec l'abbaye de Moreilles, que nous avons vu ériger dans le bas Poitou vers 1109 par les seigneurs de Triaize. L'évêque Guillaume Adelelme semble l'avoir commencée pour des bénédictins, et Grimoard, son successeur sur le siège de Poitiers, l'aura terminée ou bien avancée, car en avant de la façade orientale de l'église, on voit encore les deux statues de ces prélats. L'inscription placée sous chacune de ces images indiquent aussi, en caractères bien avérés du XII[e] siècle, un archidiacre de la cathédrale du nom d'Arnaud, qui y est qualifié de Père, *Patris nostri,* et fut probablement le bienfaiteur, peut-être l'architecte de la sainte maison dont le zèle aura secondé celui des deux évêques. L'un et l'autre de ceux-ci est revêtu de ses habits épiscopaux et s'appuie sur une longue crosse. C'est sous eux sans doute qu'Arnaud avait rempli les fonctions d'archidiacre. On trouve son nom dans un grand nombre de chartes de 1142 à 1145.

Les dommages souvent imposés à l'abbaye ne lui avaient laissé qu'un médiocre revenu, ce qui avait forcé les moines de se réduire à un petit nombre et de restreindre au seul sanctuaire l'abbatiale si maltraitée d'ailleurs qu'on n'en pût refaire la nef. Quant à la liste des abbés dont les bénédictins n'avaient nommé que huit, M. Redet y en avait ajouté seize retrouvés dans ses études aux archives de la Vienne ou dans le Recueil de D. Fonteneau. C'est à René de Vaugiraud, pourvu de la charge en 1504, que commencent les abbés commandataires ; parmi les suivants figurent un Turpin de Crissé, et un Rechignevoisin de Guron, un Louis de Cressac, archidiacre de Thouars et official de Poitiers qui posséda l'abbaye de 1766 à 1772, et enfin François Bruneau, vicaire général d'Angoulême qui en fut dépossédé en 1790. Un fait curieux et qui prouve combien les bénéfices ecclésiastiques étaient devenus alors une simple marchandise, c'est qu'en juillet

1726 messire Donatien de Maillé, seigneur de Carmon en Languedoc, donnait une procuration au nom de son fils mineur, messire René de Maillé, abbé de Moreaux; on ne dit pas si cet abbé n'était pas encore en nourrice.

Mort de l'évêque de Poitiers Guillaume Adelelme.

Guillaume II succomba l'année suivante 1140, le 6 octobre. Sa vie pastorale avait été traversée par bien des tribulations: il avait été la victime la plus maltraitée dans son diocèse du schisme d'Anaclet et des entêtements déraisonnables du duc Guillaume X. Au moins une double consolation lui avait été donnée par la providence: le retour à l'unité du Comte de Poitou qui avait amené sa propre restauration. Il avait pu se réjouir aussi de la mort du faux pape, arrivée en 1138 le 25 janvier, et qui laissa enfin à l'Eglise la paix qu'il y avait troublée pendant huit ans. Ami de saint Bernard, il avait été soutenu par ses conseils et ses efforts, son zèle naturel pour les œuvres du saint ministère avait trouvé dans celui du saint abbé de Clairvaux un modèle qu'il avait su s'appliquer. Aimant les communautés, veillant à leur régularité, c'était à lui que Fontevrault avait dû la bénédiction solennelle du grand cimetière où reposaient déjà les personnages remarquables des familles de l'Anjou venues abjurer dans la solitude poitevine leurs richesses et leur vie du monde. Il avait aussi tout récemment donné aux religieux de Celles une preuve de sa pieuse affection, en érigeant leur prieuré en abbaye.

Comment Grimoard, son successeur, n'est réellement que le LIIe évêque de Poitiers

Grimoard fut son successeur immédiat, et le LIIIe évêque de notre liste, car nous ne mettons pas au rang de ces prélats le trop fameux Pierre de Châtelleraultqui s'était nommé Pierre III et avait envahi pendant l'exil d'Adelelme le siège dont il fut chassé honteusement au retour de la paix. Le caractère épiscopal ne se donne pas au hasard. Quiconque l'usurpe en est indigne; il a abusé scandaleusement, au profit d'une ambition impie, d'événements où se compromettent à la fois et l'ordre des choses et la dignité des personnes, et les droits incon-

testables dont on fait les siens. De tels spoliateurs ne méritent que le mépris de l'histoire et n'ont pas de place dans ses dyptiques d'honneur.

Son avènement.

Grimoard, frère de saint Géraud de Sales, et par conséquent issu d'une noble famille du Poitou, était abbé des Alleuds, quand il fut élu au Siége de Poitiers, dans les premiers mois de 1140. Il avait été d'abord prieur des Châtelliers dont son frère était le fondateur, et son élection au siége de Poitiers, dit saint Bernard (a), se fit aux applaudissements de tous, sans opposition d'une seule voix, et dans une parfaite indépendance des votes (b). D'où pouvaient donc venir les difficultés qu'opposa à sa consécration le roi Louis le Jeune qui naguère à Bordeaux avait rendu l'autonomie sous ce rapport à toutes les Eglises de la province ? De quelques-uns de ces caprices de prince sans doute qui à la faveur de leur protection ou de leur influence sur les masses, s'adjugeaient depuis trop longtemps contre l'Eglise de prétendus droits dont l'exercice lui avait toujours été si fatal. C'est qu'en dépit des promesses royales, il s'agissait sans doute ici de ce fameux droit d'investiture par la crosse et l'anneau auquel Grimoard aurait eu raison de ne pas se soumettre, puisque très récemment encore, les Papes et les conciles l'avaient formellement réprouvé. Ce qui est certain, c'est qu'en ce même temps Louis soutint les mêmes prétentions contre les évêques Giraud de Limoges, et Pierre de la Châtre de Bourges, lesquels légitimement élus s'en allèrent à Reims, reçurent la consécration des mains d'Innocent II, et revinrent par ses ordres prendre possession de leurs siéges. Le roi, il est vrai, se monta à chaque fois contre ces actes d'énergie et troubla beaucoup l'Eglise de France, mais il reconnut bientôt qu'il gagnait peu à ces actes de tyrannie et il finit par y renoncer (c). Ainsi les sources encore existantes nous indiquent très

Commencements difficiles de son épiscopat.

(a) Saint Bernard, *Epist.*, 342.
(b) *Gall. Christ,* II, 1295.
(c) Besly, *Comtes,* p. 482 et suiv.

bien la cause déraisonnable de cette injuste opposition, dont nous avons les preuves dans les félicitations adressées au nouvel évêque de Poitiers. Pour ne parler que de celles-là, citons le pape Innocent II, qui en avait vu bien d'autres, et le respect sympathique dont l'entourèrent dans le diocèse entier tout le corps ecclésiastique et celui des fidèles dont pas un ne se sépara de son évêque. Une preuve toujours incontestable d'ailleurs de son mérite était son amour de la vie religieuse et sa pieuse régularité restée toujours la même; c'était aussi qu'il n'avait occupé que malgré lui les dignités monastiques, celle de prieur des Châtelliers et celle d'abbé des Alleuds. Ce fut bien autre chose quand la grande voix du Chapitre et du peuple l'appela à la dignité suprême. En dépit de cette imposante unanimité, il fallut le forcer à l'accepter; mais cette violence, à laquelle il ne céda que par sentiment du devoir, lui fut un poids sur le cœur, et pendant les quelques mois de son court épiscopat on l'entendit répéter maintes fois qu'il aurait aimé mieux être lépreux qu'abbé et martyr ou exilé qu'évêque. Quel qu'ait été donc le motif ou le prétexte des sévérites royales, on voulut le prélat, qu'on avait élu peut-être à l'encontre de quelque favori du prince qui ne l'eût pas valu. Grimoard dut vivre exilé de Poitiers presque tout le reste de sa carrière. Car, ayant été élu peu après la mort d'Adelelme, le mépris que le roi fit de cette adoption universelle, n'empêcha pas l'archevêque de Bordeaux Geoffroy de Loroux, en sa qualité de métropolitain, de sacrer Grimoard à Angoulême le dimanche de la Septuagésime 1141. Le roi, qui avait contre lui et la canonicité de l'élection et ses engagements antérieurs sur les immunités reconnues par lui aux églises de l'Aquitaine, n'en témoigna pas moins de colère et s'en plaignit amèrement. On ne sait pourtant pas comment il changea d'avis bientôt après: ce fut sans doute sur quelque observation de saint Bernard, qui aimait Grimoard, et avait vu sa nomination avec une grande joie. Mais

Le roi s'oppose à son sacre sous prétexte des investitures.

Mais il cède à l'influence d'Innocent II et de saint Bernard.

surtout l'hostilité du prince se trouva singulièrement affaiblie par l'assentiment qu'Innocent II donna sous une double forme au prélat persécuté. Il lui écrivit directement pour le fortifier contre les contrariétés venues de si haut, il l'exortait à remplir de son mieux la charge qu'il lui confirmait et lui parlant avec complaisance des vertus qui la lui avaient méritée. Une seconde lettre fut adressée par le même Souverain Pontife aux Evêques, aux dignitaires et au clergé des provinces aquitaniques, les exortant à la soumission envers l'évêque de Poitiers. C'était prostester d'avance contre la possibilité d'un schisme qui aurait pu naître de l'opposition du roi. Celui-ci le comprit, et embarrassé d'ailleurs par de graves affaires qui allaient exiger toute son attention, il céda d'autant plus facilement aux bons conseils reçus de haut lieu. Il se décida donc à mettre fin à ces rigueurs, et se trouvant à la Pentecôte de 1141 à l'abbaye de Saint-Maixent, il y donna des lettres pour le retour à son Siége de l'évêque qu'il en tenait injustement éloigné. Il était venu sans doute en cètte ville pour caractériser d'autant mieux son retour vers le prélat, car celui-ci, qui aimait cette maison et y savait l'esprit religieux dont il était pénétré lui-même, l'avait choisie pour asile dès qu'il s'était vu interdire sa propre demeure de Poitiers. Il y avait passé le carême qui suivit sa consécration, y avait consacré le Saint Chrême du Jeudi Saint, célébré la Pâque, et s'y trouvait encore à la Pentecôte, époque enfin de sa délivrance et de son retour à Poitiers.

Entreprise repoussée de Louis le Jeune sur le Toulousain.

Pendant que Louis VII se faisait ainsi des droits factices sur l'Eglise, oubliait ses promesses les plus solennelles et perpétuait à son profit un système d'envahissement aussi contraire au repos de ses Etats qu'à la justice et au droit, il songeait aussi à empiéter sur les terres d'un de ses plus riches vassaux, Alphonse Jourdan, fils de Raymond IV comte de Toulouse. Alphonse était né en Palestine, et avait été baptisé dans le Jourdain en 1103,

Injustice de cette attaque.

d'où lui était venu son nom de Jourdan. Nous avons vu comment Guillaume IX, profitant une première fois de l'absence de Raymond, s'était emparé de ses Etats qu'il avait été bientôt forcé de lui rendre, et de quelle façon, en 1141, il avait renouvelé cette usurpation cause d'une révolte du pays qui l'avait enfin chassé définitivement (a). Il n'y avait donc plus aucuns droits pour Eléonore à l'héritage du Toulousain, dont tant de bouleversements et de traités avaient modifié les conditions d'existence légale. Comment Louis VII put-il s'aveugler jusqu'à s'y croire des droits par sa femme qui n'en avait plus aucuns par suite des derniers traités, et surtout lorsque, à propos même de son mariage, rien n'avait laissé apercevoir qu'il pût jamais en être question ! c'est que c'est souvent le malheur des souverains de se faire une législation à part, dont la raison se base sur leurs intérêts, à la grande honte de la bonne foi dont ils devraient être les défenseurs naturels. Les mauvais conseils ont aussi trop de pouvoir sur de telles âmes, et il n'est pas supposable qu'Eléonore, très tenace dans ses volontés, n'ait pas influencé beaucoup

Qui est repoussée victorieusement

cette détermination. Louis entra donc sur les terres de Toulouse et assiégea la capitale, Orderic Vital et Guillaume de Neubrige, contemporain de ces faits, ne semblent pas en avoir compris la trame. Ils paraissent même ignorer la vraie raison de cette attaque, soit qu'elle eût pour prétexte des droits qui n'existaient plus, soit, comme le dit ce dernier, qu'il se soit agi d'en finir avec les vieux comptes intervenus entre la maison de Toulouse et celle de Poitiers quand Guillaume IX avait engagé ses Etats au moment de la croisade. Toujours est-il que les mesures prises par Jourdan repoussèrent victorieusement l'assaut. Il revenait d'un pélerinage à Saint-Jacques lorsque prévenu de la marche de l'envahisseur, il disposa des hommes et des chevaliers qui l'avaient accompagné

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 280 ; X, 106, et ci-dessus, *ad ann.*

contre sa première secousse. Il fut aussitôt secouru aussi par les nombreux seigneurs qui lui amenèrent des contingents. Le courage empressé des habitants qui l'aimaient secondaient très efficacement sa propre bravoure, et le roi de France dut renoncer à ses espérances (a). Ceci se passait vers le mois de septembre 1141.

Premiers actes de l'épiscopat de Grimoard.

Revenons à notre évêque Grimoard. A peine installé solennellement, à la grande joie du clergé, du peuple et de la noblesse, il s'employa à une réconciliation qui fut à la fois pour un de ses principaux diocésains une œuvre de réparation et de justice. Nous savons que la seigneurie d'Airvault appartenait depuis longtemps à la maison de Thouars dont une dame, Aldéarde d'Annay, avait fondé son église vers 971. Cette seigneurie n'était pas sortie de la famille, et à l'époque où nous sommes elle appartenait, à titre dotal, à Agnès veuve du vicomte Aimery VI, mais par une usurpation injustifiable leur fils Guillaume Ier, alors régnant, s'en était emparé au détriment de sa mère. Grimoard, à l'occasion de son heureux avènement, fut supplié par la vicomtesse douairière d'agir près de son fils, et le prélat obtint de ce dernier qu'il la remît en possession (b). Le frère aîné toutefois n'était pas le seul à redresser en cette affaire. Les archives du château de Thouars nous signalent les frères puînés comme complices des méfaits et ayant été déjà frappés d'excommunication par Adelelme, sous l'épiscopat duquel la spoliation s'était taite. La paix revint donc dans la famille princière. Elle fut l'inauguration d'un pontificat qui, maheureusement, allait finir trop tôt.

Sa mort prématurée.

Ce fut Grimoard qui se donna pour archidiacre Arnaud, prêtre distingué de ses amis. A cette occasion nous dirons ici que ces dignitaires étaient alors au nombre de trois pour le diocèse, car on trouva dans un acte cité par

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 380 et suiv.

(b) Imbert, *ad ann.* 1141.

Besly (a) et de cette époque, outre cet Arnaud, un Chalon qui fut évêque plus tard, et un Pierre de Poitiers qui ne nous est pas connu autrement. Arnaud est le même que sa gravité un peu sèche avait fait surnommer Qui-ne-Rit, *Qui non Ridet,* et dont nous verrons les sérieuses contestations avec Gilbert de la Porée qui devait être le successeur de Grimoard; cette succession, au reste, ne tarda que trop peu. Le moine, qu'on avait retiré malgré lui de sa solitude des Alleuds, ne put se consoler de l'avoir perdue. Les soucis que lui avaient ménagés les abords du trône épiscopal ajoutèrent à sa tristesse, et il succomba de chagrin le 26 janvier 1142. Pour être demeuré si peu de temps dans sa charge, on voit qu'il n'emporta que des regrets de son peuple et une mémoire honorée par les hauts témoignages venus du Saint-Siége et l'estime respectueuse du clergé, de son peuple et des grands. Le trait le plus louable de sa vie connue est sans contredit de n'avoir accepté que malgré lui un poste et des honneurs si élevés que tant d'autres convoitaient avidement et n'obtenaient que par des moyens honteux. Les saints n'ont jamais eu qu'une opinion sur la charge épiscopale : c'est qu'elle est si *bonne,* selon la parole de saint Paul, qu'elle ne peut être confiée qu'à des hommes dont l'excellence se soit formée par la pratique de vertus solides et le dévouement qui met Dieu à la place de tout.

Mouvements insurrectionnels en Aquitaine.

Il paraît que, pendant le séjour qu'Eléonore faisait à Paris dans les fêtes qu'elle aimait beaucoup et où la brillante cour de son mari la retenait sans peine, les barons du Poitou ne se soumettaient pas volontiers au nouveau régime qu'avait apporté en Aquitaine ce changement de dynastie. Des tentatives d'indépendance, dont nous n'avons plus les détails, se renouvelèrent plus d'une fois, mais furent comprimées par le sénéchal.

(a) *Evêq. de Poict.*, p. 162.

Bouchet en a parlé, mais en termes trop vagues (a). C'était toujours l'esprit carlovingien luttant contre les aspirations de la race franque. Mais les convictions héréditaires du Midi étaient trop profondément entamés ; les démarches des seigneurs trop surveillées pour qu'un retour fut possible à ces airs patriotiques d'un pays si profondément attaqué et qui, à travers des événements et des péripéties encore imprévus, s'acheminait infailliblement vers une fusion laborieuse, quoique inévitable, dans la grande unité française.

Les actes de possession territoriale revus et confirmés à cette occasion.

C'était néanmoins contre ces mouvements qui mettaient souvent en question l'intégrité des propriétés seigneuriales ou particulières, que songeaient à se prémunir les possesseurs des biens fonds dont l'envahissement résultait trop souvent de ces guerres intestines. Les communautés s'empressaient donc de recourir à la protection des grands et même du Saint-Siége pour faire confirmer leurs titres. C'est ainsi qu'Eléonore et Louis le Jeune confirmèrent en 1142, tous les dons faits à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, aussi bien que le change de sa monnaie. Dans le même temps le pape Innocent II mettait cette même abbaye sous la protection du Saint-Siége aussi bien que celle de Saint-Hilaire de Poitiers et ses dépendances (b).

Les marais, l'étang et le bourg de Saint-Hilaire.

L'année suivante 1143, une autre question s'élevait entre Saint-Hilaire et des particuliers de la ville qui aspiraient à la moitié de quelques moulins créés sur la Boivre à Pont-Achard. Les religieux prétendaient aussi à régulariser en marais permanents dans cette même vallée des masses d'eaux sans culture ni utilité. En les prenant à leur charge, ils en égalisaient le terrain, y faisaient un étang et continuaient d'en faire du côté du couchant une défense pour la ville qui devenait là inabordable à aucune attaque. On se rappelle que la comtesse

(a) *Annal. d'Aquitaine*, p. 136.
(b) D. Fonteneau, XXV, 449, 453, 455 ; X, 479.

Agnès, épouse de Guillaume VI, s'était déjà occupée de donner la même destination à ces terrains. Son plan était-il resté négligé dans la suite ? c'est probable puisqu'on y revenait encore. De longues discussions s'étaient multipliées à ce sujet, lorsqu'enfin Louis XII donna des lettres patentes autorisant l'abbaye aux travaux qu'elle sollicitait et même à construire des bourgs sur toute l'étendue de ce sol qui lui était abandonné (a). Ce fut l'origine de cette vie active qui régna ainsi dans la vallée occidentale de Poitiers, et où se voit depuis quarante ans la gare de la ligne ferrée d'Orléans à Bordeaux avec son activité incessante et ses attractions commerciales.

Réformes importantes dans le Chapitre de Saint-Hilaire.

Une grande révolution se fit aussi en ce même temps dans le sein même de l'illustre abbaye de Saint-Hilaire. La mense commune et les biens du Chapitre avaient longtemps souffert de ce mélange toujours malheureux du pouvoir spirituel exercé moins par les trésoriers, dont la tenue avait été le plus souvent très régulière, que par les comtes eux-mêmes qui avaient usé et abusé presque toujours de leur prépondérance. Des réclamations de la communauté avaient attiré l'attention des Papes, et cette année, par lettres adressées à Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux, Innocent II chargea ce prélat de tout régulariser sur de nouvelles bases, en présence et sur l'avis des chanoines. Ce fut un grand point pour l'ordre et la prospérité de l'abbaye qui n'en devint que plus puissante et mieux accréditée.

Confirmation par le pape Lucius II.

Après cette importante opération, Innocent II comprit aussi, sans doute à la demande de Geoffroy, combien il importait de dégoûter le roi de France d'un nouveau retour contre les privilèges qu'il avait reconnus au clergé de la province de Bordeaux, et par un bref adressé à Gilbert de la Porée, nouvel évêque de Poitiers, le 21 mars 1144, le pape Lucius II, qui venait de remplacer Innocent II dans

(a) D. Fonteneau, X, 499 et 503 ; — Besly, *Comte,* p. 483 et suiv.

la chaire pontificale, confirma toutes les prérogatives de ce genre, auxquelles personne ne fut plus tenté de toucher (a).

Commencement de Gilbert de la Porée, LIVe évêque de Poitiers.

Ce Gilbert venait de remplacer en 1142, sur le Siége de Poitiers, le regrettable Grimoard, et s'était bientôt attiré le respect et la confiance que lui avaient d'ailleurs mérités tous les précédents d'une vie laborieuse et honorée. Il était le LIVe de nos évêques. Né en 1070, selon l'avis commun, il avait donc soixante-douze ans quand il fut élu, et la science ne le recommandait pas moins que l'aptitude aux choses de l'administration diocésaine, car il avait été chancelier de l'Eglise de Chartres. Né à Poitiers, d'une famille dont aucune notion ne nous est parvenue, il y avait commencé ses études sous Hilaire, Ecolâtre de la célèbre collégiale, dont les élèves brillaient dans toute la France de succès qui répondaient toujours à la réputation du maître renommé. Mais, conformément à l'esprit du temps où l'on recherchait jusqu'aux délicatesses de la science, il ne tarda guère à se rendre à Chartres, où le fameux Bernard Sylvestris donnait aussi ses leçons enviées. De là il fut attiré à Laon par la réputation des deux illustres frères Anselme et Raoul, qui excellaient dans la théologie et sous lesquels il aima à garder plusieurs années le titre de disciple. Cette assiduité, dit Otton de Frisingues, son contemporain (b), aussi bien que la gravité de ses mœurs et la régularité de sa conduite, développa singulièrement ses aptitudes naturelles, qu'il préféra toujours aux vains amusements de son âge, et il ne devint savant qu'en s'appliquant à des choses sérieuses et utiles. Cette retenue le disposa à une grande élévation de pensée, inaccessible aux esprits futiles, et que les jeunes gens devraient toujours désirer en eux. Sa jeunesse s'écoula donc ainsi dans les études approfondies de la théologie et des sciences où il eut pour émules et pour amis les plus savants hommes de son époque. Après s'être rempli de doctrine, il revint en 1141

(a) D. Fonteneau, II, 13.

(b) *Otto. Frising. de Gestis Frider. Œnobarbi,* I, col. 50.

à Poitiers où il retrouva son ancien maître Hilaire, qui ne tarda pas à mourir et lui laissa sa chaire où il put professer ses idées sur les attributs de Dieu et l'essence de la Trinité.

Nous verrons bientôt les conséquences de ce faux système. Revenons présentement aux affaires de la famille de nos princes poitevins.

Différent injustement soulevé par Louis le Jeune contre l'archevêque de Bourges, Pierre de la Châtre.

Louis VII venait de donner encore un exemple de son malheureux entêtement à se soumettre les nominations ecclésiastiques dans son royaume, en s'opposant violemment à la prise de possession que dut faire en 1140, de l'archevêché de Bourges, Pierre de la Châtre. Ce personnage, que le Chapitre n'avait élu que pour sa piété et sa vertu et qui était d'une des plus recommandables familles existante encore aujourd'hui dans le Berry, n'avait eu contre lui qu'un concurrent dont tout le mérite était d'être un des courtisans les plus complaisants du jeune roi. Celui-ci, cédant aux instances du favori, s'était faché, avait ordonné une nouvelle élection, et, sur le refus du Chapitre, avait indiscrètement juré d'éloigner de son siège pendant qu'il règnerait l'élu réprouvé par lui. Pierre, qui n'avait aucunement intrigué dans cette affaire, ne demandait pas mieux que de se retirer. Innocent II le lui défendit, le fit venir à Rome où il le sacra lui-même. De là indignation du roi qui défendit que la Châtre fut reçu à Bourges ni dans aucune terre de ses Etats. L'exilé trouva asile dans celles de Thibaud IV, comte de Champagne. Louis s'en vengea en entrant avec une armée sur ses domaines, mit tout à feu et à sang et s'avança jusqu'à Vitry-en-Perthuis, ville alors considérable qui ferma ses portes, se défendit, et, prise d'assaut, fut livrée au pillage avec une perte de treize cents personnes réfugiées dans l'église et brûlées sans que le roi, dit-on, en eut donné l'ordre (a). C'est à Louis cependant que l'histoire reproche ce crime, suite d'une vengeance coupable. Quelles que soient les dis-

(a) C'est Vitry-sur-Saulc, dans l'ancien chef-lieu de canton de 900 âmes, à une lieu Nord-Est de Vitry-le-Français.

cordances entre les chroniqueurs, plusieurs soutiennent qu'il fut le fait de ses officiers, quoi qu'il en soit, la Châtre, tout banni qu'il fut, était, par un privilége conservé à son siége, primat d'Aquitaine : le Pape, pour le faire respecter, mit l'interdit sur tous les domaines appartenant au roi, et toutes les églises se fermèrent (a). Cet abandon d'une si grande partie de ses sujets augmenta en lui le remords qu'il avait conçu des irréparables malheurs de Vitry, et le disposa à une soumission qui fut traversée pourtant par d'autres déboires survenus à propos d'une affaire qui allait intéresser le Poitou (3).

Ses terres mises en interdit par Innocent II.

Quand Louis VII était allé se marier à Bordeaux, il y avait été accompagné par Raoul IV, comte de Vermandois, son proche parent et grand sénéchal de France. Ce baron, qui était l'un des principaux feudataires du monarque, distingua parmi les plus belles personnes de sa cour la jeune sœur d'Eléonore, la princesse Péronnelle, fille puînée de Guillaume X. Quoique marié depuis peu de temps avec une cousine germaine de Thibaud, Raoul ne craignit pas d'aspirer à un adultère, et comme il lui fallait un prétexte, après s'être fait agréer de Péronnelle, il trouva un moyen de réussir dans cette banale invention d'une parenté qu'on avait toujours ignorée jusqu'au moment où le besoin s'en faisait sentir. Raoul commença donc par se faire aider de faux témoins : malheureusement ce furent trois évêques. L'un était son frère Simon de Noyon ; les deux autres étaient Barthélemy de Vir, son parent, qui siégeait à Laon, et le troisième enfin, son ami Pierre I[er] de Senlis. Tous trois affirmèrent avec serment devant le roi qu'il y avait parenté, cassèrent le mariage, et le lendemain unirent le comte de Vermandois à Péronnelle, qui reçut en douaire la ville de Péronne, petite ville de Picardie sur la Somme (b).

Mariage illicite de Péronnelle de Poitiers avec le comte de Vermandois.

(a) Longueval, XII, 82 et suiv. ; – *Art de vérifier les dates*, XII, 195.

(c) Péronne, aujourd'hui une des sous-préfectures de la Somme, peuplée de 4,000 habitants.

Cassé par le légat du pape Innocent II.

Cependant, en répudiant son épouse légitime, Raoul s'était attiré avec l'animadversion publique justement augmentée par ce qu'on savait du parjure des trois prélats, celle de Thibaud de Champagne, qui aussi estimé pour sa vertu que pour sa puissance, ne se fit faute de s'en plaindre au pape Innocent II pour lui demander justice d'une prévarication qui lui devenait un outrage personnel. Saint Bernard appuya sa plainte, et le cardinal Yves, nommé légat en France à cette occasion, après avoir tenu à Lagni (a) un concile où l'affaire fut examinée, prononça la nullité du mariage, excommunia les prétendus époux et suspendit de leurs fonctions les trois évêques qui n'avaient pas craint de se souiller d'un parjure (b). C'est de là que vinrent à Louis le Jeune les colères qui le soulevèrent contre Thibaud, et amenèrent la malheureuse guerre que nous avons vue.

Remords de Louis VII et son retour à de meilleurs sentiments.

Cette guerre, avec ses conséquences funestes, poursuivait toujours la conscience du roi. Les hostilités avaient cessé aussitôt après le massacre de Vitry. Les décisions de l'Eglise, la suspension des trois évêques, la voix publique l'avaient mieux conseillé que l'orgueil irréfléchi n'avait fait d'abord ; il ne tarda pas à s'avouer coupable d'une opposition déraisonnable et songea à régulariser sa vie aux yeux de tous. La mort ayant enlevé Innocent II le 24 septembre de cette année 1143, Célestin II lui avait succédé apportant sur le Siége de Rome, le triple mérite d'une illustre naissance, d'une érudition universelle et d'une égale capacité dans toutes les charges qu'il avait exercées (c). Louis lui demanda la levée de l'interdit qui pesait sur ses terres : il l'obtint à condition de laisser en paix l'archevêque de Bourges. Cette réconciliation se fit donc sous les auspices de saint Bernard (d) et, la paix

(a) *Latiniacum,* chef-lieu de canton de Seine-et-Marne, a 2,000 habitants.

(b) Longueval, XII, 84 et suiv. ; — Daniel.

(c) Robert du Mont, *Chronic.,* ap. D'Achéry, *spicileg,* II, 642.

(d) Du Tems, *Eglise de France,* III, 20 ; — *Gall. Christiana,* III, col. 201.

solidement rétablie, le prince revenu à lui-même ne pensa plus qu'à un grand projet qui devait réaliser ses pensées de pénitence.

Un acte de 1144, passé sous forme de transaction entre Gilbert de la Porée et Hugues VII de Lusignan, établit formellement que les sires de Lezay commençaient alors la branche de ce nom surgissant du tronc principal. Simon de Lezay, ainsi nommé d'une villa du pays de Melle qui lui appartenait, était un des fils puînés de Hugues VII; il commença la treizième branche de l'illustre maison, laquelle branche s'éteignit vers 1775 dans la personne d'un Lezay-Lusignan, lieutenant des carabiniers au service de Louis XVI, et dont le père était maréchal de camp. On avait contesté cette descendance que Besly affirma cependant et que des études postérieures ont établie comme il l'avait fait. Un autre rameau de cette branche avait passé au protestantisme dans le XVI[e] siècle. Mais il ne tarda guère à se convertir et ce furent deux époux de ce rameau secondaire qui aidèrent leur fille Marie-Françoise de Lezay à fonder en 1669 le monastère de Puyberland près Melle (a).

Transaction entre Gilbert de la Porée et un Lezay de Lusignan.

C'est vers le même temps que nous voyons se dessiner un de ces traits souvent oubliés mais qu'il faut noter comme tenant aux annales de notre église cathédrale. De temps immémorial déjà l'abbé de Saint-Cyprien avait reçu et gardé, d'après une disposition prise en sa faveur par le fondateur du monastère, un droit de prébende dans l'église-mère du diocèse. Il arriva qu'en 1144 ce droit fut disputé, sous prétexte de la perte du titre, à Mascelin, chef alors de la communauté, et qui n'est pas connu autrement. Celui-ci soutint ce droit pour lequel il avait eu recours, devant le pape Lucius II, au témoignage de plusieurs prêtres, à l'usage non interrompu et à la tradition capitulaire. Le pape examina

La prébende de l'abbé de Saint-Cyprien à la cathédrale.

(a) Sur Puyberland, V. ci-dessus, VI, 137 et 179.

l'affaire et ordonna à l'évêque Gilbert de maintenir l'abbé en possession de son titre (a).

Nouvelle opposition à Sainte-Croix de Poitiers par les chanoines de Sainte-Radégonde.

On avait eu aussi recours l'année suivante au même pape pour forcer les chanoines de Sainte-Radégonde à rendre aux religieuses de Sainte-Croix les devoirs et services liturgiques pour lesquels la sainte fondatrice les avait établis. Plusieurs injonctions dans ce sens leur avaient été faites à différentes époques, et ils paraissaient en avoir toujours aussi peu de soucis (b). Tant d'efforts en faveur du droit, et si souvent réitérés, ne prouvaient pas que le clergé en fut venu à une pratique bien exacte de la discipline canonique.

Etat des affaires de la Croisade en Palestine.

Cependant, au delà des mers, sur ces plages où la croix était tour à tour glorifiée ou humiliée, de grands revers venaient de décourager les chrétiens. Outre qu'une mauvaise direction était donnée à leurs affaires par des chefs qui ne savaient ni s'entendre ni déjouer les trahisons des Grecs de Constantinople, à mesure que leur nombre diminuait ils sentaient se lever contre eux de plus grosses difficultés soit dans les choses de la guerre, soit dans leur établissement sur un sol où leurs pas chancelaient. Cette année 1144 de grands revers venaient de les frapper successivement, depuis plusieurs années ; Raymond de Poitiers, accueilli par tant d'espérances, avait trouvé dans l'empereur Jean Comnène un antagoniste qui prétendait à la souveraineté d'Antioche. Il s'en était suivi des guerres continuelles qui finirent par une dernière défaite après laquelle Raymond n'eut d'autre ressource que d'aller demander à Constantinople une paix plus nécessaire qu'honorable.

Préliminaires de la seconde Croisade.

Une autre catastrophe empira encore, bientôt après, la position des croisés. Foulques V d'Anjou, que ses hautes qualités avaient fait regarder comme le digne

(a) *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 9 ; — D. Fonteneau, VII, 555.
(b) D. Fonteneau, V, 571 et 575.

successeur de Baudouin II, roi de Jérusalem, dont il était devenu le gendre ; ce Foulques, qui réparait l'honneur si endommagé de sa maison par ses vertus et sa valeur, venait de mourir dans une aventure de chasse le 14 novembre. Jérusalem n'avait plus pour se soutenir que la force d'une femme et d'un enfant de douze ans (a).

En ces mêmes plaines, témoins d'un réel abaissement des chrétiens, les Musulmans, au contraire, se relevaient d'autant plus. La prise d'Edesse, boulevard qui assurait aux Croisés la Mésopotamie dont elle était la capitale, acheva de les abattre, et ils ne virent de salut que dans un secours venu d'Europe, de la France surtout où le sentiment chrétien et la valeur chevaleresque ne laissaient pas douter du succès (b). Raymond de Poitiers, Pons de Toulouse, Melizende, veuve de Foulques d'Anjou et régente de Jérusalem, dépêchèrent vers Louis VII des ambassadeurs dont les larmes, les récits et les supplications trouvèrent des cœurs capables de les comprendre. Le roi surtout, qui songeait toujours à réparer par la pénitence ses égarements envers l'Eglise et ses malheureuses cruautés de Vitry, prit le parti d'aller se mêler à des combats où son salut lui semblait intéressé. Une assemblée fut indiquée à Vezelay en Nivernois, pour le mois de mars de l'année suivante. Le pape Eugène III venait de ceindre la tiare. Il apportait aux affaires de l'Eglise le même esprit que ses généreux prédécesseurs. Il chargea saint Bernard, le plus haut représentant de la sainteté et du génie, de prêcher à tous et partout la nouvelle entreprise, et bientôt la France se porta vers les plages qui n'espéraient plus qu'en elle.

L'expédition fut décidée le 31 mai 1146, après un discours du saint abbé de Clairvaux dont l'éloquence enleva toutes les âmes. La reine Eléonore s'y trouvait avec le roi. Elle ne résista pas à cet ascendant. Elle voulut se croiser elle-

La part qu'y prend Eléonore d'Aquitaine.

(a) Guillaume de Tyr, *Hist.*, c. xv, liv. 27.

(b) Michaud, *Histoire des Croisades*, II, 140.

même; beaucoup de grandes dames l'imitèrent; l'élan était donné; on allait partir.

Pour subvenir aux frais de la guerre, Louis emprunta des Templiers déjà fort riches, des sommes énormes qu'il promit de rendre à la fin de la croisade sur le produit d'autres impôts levés dans ce but sur tous ses Etats (a).

Eléonore obéit-elle alors à l'enthousiasme général qui entraînait les masses? Son esprit aventureux trouva-t-il un élément séducteur dans un voyage qui lui promettait des distractions d'un nouveau genre, ou bien ne prit-elle sa résolution que par des vues politiques et un calcul de prudence et d'intérêts personnels? Peut-être écouta-t-elle ce double motif, persuadée à la fois par sa légèreté naturelle et par un instinct habile des choses de son gouvernement. Quoi qu'il en soit, elle crut que sa présence à la tête des Aquitains assurerait mieux leur obéissance et elle donna le commandement du contingent poitevin à Hugues VII de Lusignan, renommé par une valeur héréditaire, que devait seconder Joffroi de Rancon, gentilhomme d'origine limousine qui devait se faire un nom moins par sa science du commandement que par les maladresses funestes de son esprit d'indiscipline et de témérité. La jeune reine se donnait ainsi une importance que le roi aurait fait sagement de lui interdire. Au reste, l'exemple de la cour de France ne fut pas assez généralement suivi; beaucoup de provinces crurent devoir s'abstenir par diverses raisons dont toutes n'étaient pas sans valeur. Ainsi, la Bretagne avait pour duc Moël que retinrent de graves raisons de famille, et l'Anjou ne pouvait aller en guerre vers des lieux lointains quand depuis deux ou trois ans Geoffroi Plantagenet se battait ou contre ses propres barons ou contre le roi d'Angleterre, Etienne, qui lui disputait la Normandie. Ce fut pourtant une belle et imposante entreprise que celle où les premières maisons de France et d'Aquitaine allaient encore se mesurer contre la tyrannie

(a) *Epist.* Godefr. de Rancon; — Bouquet, XV, 449.

orientale et où un si grand nombre devaient mourir pour une cause qui paraissait sacrée à tout ce que l'Europe avait de hautes intelligences et de cœurs sincèrement religieux (a).

On devait partir au printemps de 1147. Avant de quitter la France, Louis et Eléonore crurent bon de visiter l'Aquitaine dont le contingent fourni à la croisade était le plus nombreux. Ensemble ils en visitèrent les principales villes, Poitiers, Limoges, Niort, Angoulême, pour y recueillir des adhésions qu'ils y trouvèrent nombreuses, mais surtout celles du littoral qui pouvaient sembler plus favorables à un embarquement. A Poitiers, ils confirmèrent les anciennes faveurs faites à Montierneuf, à Saint-Hilaire et à la chapelle du Palais. D'autres abbayes eurent part aussi à d'autres générosités, particulièrement à Sainte-Gemme en Saintonge, et à l'abbaye nouvelle de la Grâce-Dieu dans la forêt de Benon (b). Louis VII et Eléonore visitent le Poitou avant leur départ.

La régence fut confiée à Suger. Après avoir reçu le bourdon et la panetière, insignes du pélerinage, à Etampes dans le courant du mois de mars, et des mains d'Eugène III, qui était alors en France, le roi fut précédé à Metz par Eléonore. Là était le rendez-vous général de l'armée qui se comptait par plus de cent mille hommes, commandés par beaucoup de barons vassaux du roi. Nous avons dit que les Poitevins obéissaient spécialement aux sires de Lusignan et de Rancon.

L'arrivée d'Eléonore au camp fut signalée par des fêtes splendides. Elle s'y trouva entourée d'un grand nombre des épouses des grands vassaux qui avaient voulu suivre leurs maris, et dont la présence amena autour d'elles un cortége de suivantes ou de dames d'honneurs qui devaient par trop contraster avec le caractère d'une guerre sainte. Tant de femmes parmi des guerriers qui couraient à la défense de la foi; les légèretés inhérentes à une vie Rôle que prend la reine dans l'armée. — Dangers de cette conduite.

(a) De Fourmont, l'*Ouest aux Croisades,* I, 144.

(b) Bouchet, *Annales d'Aquitaine,* p. 137; — D. Fonteneau, XIX, 227, et IX, 23; — Briquet, *Histoire de Niort,* I, 21; — Besly, *Comtes,* p. 136.

mondaine qu'auraient dû remplacer les austérités de la pénitence; tout cela garantissait peu le succès voulu. Un cortège brillant de jeunes filles, de pages, de valets, se formait autour de ces châtelaines peu recueillies : celles-ci s'étaient même fait escorter, pour ne rien sacrifier de leurs habitudes mondaines, de trouvères et de jongleurs, de musiciens et de ménestrels, plus disposés à chanter les grâces de cette joyeuse assemblée que l'héroïsme des soldats du Christ. Eléonore, disent les auteurs du temps (a), aimait cette cour qui lui rappelait les danses et les plaisirs de la cour de Poitiers. On voit donc ici l'action trop directe de la reine de France: ce n'était celle ni de Suger, qui avait peut-être prévu tout cela quand il s'était opposé à l'expédition, ni de Bernard, qui avait prétendu lui donner un caractère de sainteté, dont il avait dit qu'il fallait attendre surtout le succès de l'entreprise.

Mais disons-le avec l'amertume d'un historien pour qui l'impartialité est toujours la souveraine justice. Les grandes fautes d'Eléonore commencent ici, et beaucoup d'autres signaleront désormais ces voies déplorables où il nous faudra la suivre, au grand détriment de l'Aquitaine et de la France.

Trahison des Grecs.

On s'engageait donc par les Etats de Conrad, l'empereur d'Allemagne, et, comme les troupes de la première croisade, on préférait ce trajet plus prompt d'ailleurs et plus économique, par un sentiment louable de respect pour des frères qui, à cinquante ans de là, avaient rencontré dans cette marche pénible et désordonnée la couronne des souffrances et la palme de bien des martyres. C'était le cas d'user d'une prudence et de précautions qu'on n'avait pas eues alors. Cette expérience ne fut d'aucun secours aux nouveaux Croisés: ils se laisssérent séduire par les avances trompeuses et les hypocrites promesses de la cour de Constantinople, où l'empereur Manuel Comnène donnait des ordres secrets pour entraver la

(a) Guillaume de Neubrige, *Hist. hyerosol.*, lib. II et autres

marche des Croisés, pendant que l'impératrice Irène secondait son mari en des lettres charmantes à Eléonore, qui se laissait prendre à ces perfides témoignages et se persuadait d'autant plus qu'elle exerçait une irrésistible influence dans ses relations avec d'aussi puissants personnages (a).

Ils reçurent à la cour de Constantinople un accueil qui cachait les desseins les plus perfides. Les souverains de la France y furent fêtés; mais sous les apparences d'une amitié aussi franche qu'ouverte, eux et leurs barons étaient trahis, Manuel s'entendait avec le sultan d'Icone, l'instruisait de leurs mouvements et de leurs projets : cette conduite amena bientôt la ruine de l'armée allemande, exterminée par les Turcs, lorsqu'à peine elle entrait en Bithynie (4). De son côté l'armée française, marchant à la suite de ses deux souverains, n'arrivait aux bords du Méandre (5) que pour trouver la rive opposée couverte d'ennemis qu'il fallut aborder à la nage et mettre en fuite après une mêlée où la bravoure des Croisés renversa tous les obstacles et mit en fuite les Sarrasins.

Mais ceux-ci allaient prendre une terrible revanche, grâce à l'imprudente opiniâtreté d'Eléonore. Après la victoire, que suivirent quelques heures d'un repos chèrement acheté, l'avant-garde arriva au pied d'une haute montagne. Elle était commandée par Geoffroi de Rancon, et c'était là que se trouvait Eléonore avec ses femmes et cette cour folâtre de jongleurs et de musiciens qui ne la quittait jamais. D'après les ordres très raisonnables de ce chef, le pic de la montagne, où se trouvait un plateau dont il comptait se faire un lieu d'observation, devait être occupé, et l'opération était presque achevée, lorsque la reine, apercevant dans la plaine une vallée verte et riante, voulut qu'on y descendit, sans égard aux graves raisons opposées par le gentilhomme poitevin. Mal leur en prit, car les Turcs, qui veillaient dans les gorges inaperçues, virent à peine le

Déplorable étourderie d'Eléonore

Désastre qui en est la conséquence

(a) Othon de Deuil, abbé de Saint-Denis, lib. II.

plateau dégagé qu'ils s'en emparèrent, et quelques heures après, quand le gros de l'armée eut à suivre les défilés qui conduisaient à la vallée, il se vit accablé par l'ennemi, qui l'écrasa de blocs détachés du haut de la montagne. Ce fut un malheur affreux, un désordre mêlé des cris des mourants, et des hennissements des chevaux effrayés. Louis VII, venu avec le corps principal, se trouva engagé dans cette terrible affaire. Heureusement, il n'avait ce jour là aucun signe distinctif de son rang. Sa valeur se déploya admirablement en plusieurs rencontres où il tint tête, lui seul, à des ennemis que son énergique résistance acharnait contre lui avec une force et une vivacité étonnantes : il renversait tout ce qui s'opposait à lui, il tuait quiconque était à sa portée ; si bien que ses assaillants, ignorant à qui ils avaient affaire, l'abandonnèrent et le laissèrent sans même avoir pu le blesser (a).

Belle conduite du roi.

Dans ce jour malheureux la France perdit plus de trente de ses principaux chefs tombés autour de leur souverain miraculeusement conservé. Ce beau fait d'armes ne prouverait-il pas à lui seul combien le sentiment monarchique était passé dans le cœur de la nation.

Repentir honorable d'Eléonore.

Eléonore, cause unique de cette catastrophe, trouva du moins à en témoigner son repentir par un acte de justice. Geoffroi de Rancon, dont beaucoup ignoraient quelle résistance il avait opposé au caprice de la reine, était généralement signalé comme la cause du malheur par désobéissance aux ordres qu'il avait reçus. On ne parlait de rien moins que de la lui faire payer de sa vie. Ce fut alors que la reine intervint, se posa énergiquement entre lui et ses ennemis indignés. Elle le sauva en s'avouant coupable, et exempt de toute peine, il fut renvoyé en Poitou, nommé gouverneur de la province, et chargé de percevoir les impôts levés avant le départ des Croisés, pour payer aux Templiers la somme qu'ils avaient prêtée au roi.

(a) Odon de Deuil, *ub sup ; — Gesta Ludov. VII regis.*, ibid., lib. VII.

Belle conduite de Raymond de Poitiers prince d'Antioche.

A travers mille périls et d'innombrables difficultés, résultat de cet irréparable désastre, le roi déploya en ces tristes circonstances un courage moral et un esprit de sacrifice qu'on ne sut pas imiter assez autour de lui. On se pressa de gagner Antioche : Raymond de Poitiers régnait sur cette importante principauté. Nous savons qu'il était frère de Guillaume IX et par conséquent, oncle de la reine Eléonore. Prince généreux, chrétien jusqu'au fond du cœur, il apprit le débarquement des Croisés dans un de ses ports à cinq lieues seulement de sa ville capitale : il s'empressa de sortir en grand apparat pour aller au devant d'eux. Il les reçut accompagné de son clergé et de ses barons avec les démonstrations dignes d'une âme dévouée. Aucun sacrifice ne lui coûta pour dédommager ces guerriers malheureux, et, depuis les rangs les plus élevés de l'armée jusqu'au dernier des soldats, tous furent logés, soignés et dédommagés autant que possible de leurs souffrances et de leurs déceptions.

Jusqu'à quel point ces prévenances étaient intéressées

Que cet accueil fut moins désintéressé qu'on ne l'a dit, il y a cependant, très heureusement pour la nature humaine, des caractères assez nobles pour mettre de tels sentiments au niveau sinon toujours au-dessus de leurs intérêts particuliers. Nous accordons volontiers ce bénéfice à Raymond qui avait fait preuve assez souvent d'honneur chevaleresque et désintéressé pour n'autoriser personne à croire qu'il agissait en cela d'après des vues moins dignes de lui. Il est vrai qu'il songeait à enlever à Nouradin, l'un des plus habiles chefs des Mahométans, les villes d'Alep et de Césarée, qu'il importait beaucoup de lui enlever. Compter sur l'arrivée des Français et surtout de ses compatriotes comme sur un secours opportun que semblait lui envoyer en ce but la Providence, quoi de plus simple et de plus naturel ? mesurer ses égards et ses cordialités sur cette espérance n'était pas manquer de franchise : c'était simplement se ménager un moyen de réussir dans une tentative des plus légitimes.

Louis refuse de l'aider avant d'avoir visité Jérusalem, premier but de son pèlerinage.

Donc Raymond avait pensé à se faire aider par Louis dans la reprise des deux cités en question. Comme il voyait le roi sur le point de reprendre son pèlerinage vers Jérusalem où il s'était engagé à visiter le tombeau du Sauveur, le prince l'aborda un jour en présence de ses barons et sollicita son concours pour la guerre projetée faisant ressortir quelle gloire ce serait pour lui et ses nobles chevaliers d'avoir rendu aux chrétiens deux postes d'une si grande importance. Mais le roi tenait à remplir son vœu avant tout. Raymond n'insista pas ; pourtant, sans se rebuter non plus, il recourut à l'intervention de sa nièce qui, désireuse de rester dans une cour où rien ne manquait à ses goûts frivoles et à son amour du plaisir, prit sa cause en main et demanda au roi de condescendre aux désirs du prince. Les agréments du lieu, les charmes des pittoresques paysages dont Antioche s'entourait, le désir d'y profiter du printemps, dont les approches renouvelaient l'éclat de la verdure et l'attrait des cavalcades au dehors inspiraient l'éloquence de la princesse que nous savons plus portée, hélas ! à commander qu'à écouter des conseils. Aussi quels ne furent pas son désappointement et ses colères lorsqu'elle vit le roi persister dans son plan de prochain départ. Instances, prières, ordres formels d'un époux à qui les convenances toutes seules lui eussent persuadé d'obéir, tout fut inutile, et la fille de Guillaume X, trop imbue peut-être des opiniâtretés de son père, refusa de céder et déclara qu'on partirait sans elle. De telles scènes devenaient scandaleuses et devaient faire parler. Raymond n'avait guère que cinquante ans. Elle n'en avait pas trente. Les langues s'exercèrent, et elle donna prise, par de si imprudentes oppositions à des propos qui trop souvent paraissent aussi valables que des preuves. Des soupçons durent alors entrer dans l'esprit du roi qui ne vit plus que dans une action criminelle la raison d'une telle résistance, et déclara nettement qu'il fallait partir.

Cet ordre, disent quelques auteurs du temps (a), ne semblait pas moins motivé par d'autres découvertes que le roi aurait faites d'intrigues non moins remarquables et qu'il devait faire cesser à tout prix. De tels faits pouvaient embarrasser la postérité : on s'arrête difficilement à croire certains détails comme on en reproche à Eléonore. Mais une femme, de haut rang surtout, devrait-elle oublier que la plus belle de ses vertus ne tiendra pas longtemps contre le mépris de tant d'autres qu'elle doit pratiquer, lorsqu'elle affecte de ne les pas comprendre? C'est beaucoup trop pour son honneur d'avoir autorisé des jugements que lui eussent évités la douceur et la modestie de son sexe.

Quand la mésintelligence née de ces lamentables conflits en fut venue à l'extrême, Eléonore osa déclarer qu'elle était résolue de divorcer, et qu'elle ne quitterait pas la cour d'Antioche où elle garderait la sienne. Il fallut que le roi répondit à de si instantes bravoures en la faisant saisir en pleine nuit, et il arriva avec elle à Jérusalem suivi de tous ses chevaliers (b).

Mésintelligence du roi et de la reine à ce sujet.

Cette conduite d'une femme si oublieuse d'elle-même persuadera difficilement que son pélerinage, entrepris surtout dans les conditions de luxe et de plaisirs que nous avons vues, fut autant un objet de dévotion qu'une distraction qui allait à ses goûts de divertissements et de vanité.

Louis fut reçu magnifiquement à Jérusalem, après quoi, son vœu accompli, on songea à convenir de la guerre. On commença par le siége de Damas qu'on ne put emporter, grâce à ses moyens de défense, la trahison des Grecs entrait d'ailleurs pour beaucoup dans les insuccès de l'armée chrétienne. On songea à abandonner l'expédition et chacun prit les moyens de regagner ses

Insuccès de l'armée française. — Retour en France.

(a) *Hist. littéraire de la France,* XXI — Mathieu Paris, *ad ann.* 1150. — Vinc. Bellov., *spic. Histor,* III, c. 128.

(b) Belleforet, *Grandes chroniq. de France,* liv. III. — Besly, *Comtes*, p. 4.

Retour du roi en France.

foyers. En 1149 Louis s'embarqua sur un navire où la reine n'était point, ce qui prouve qu'une grave mésintelligence continuait entre eux. Après une navigation périlleuse de plus d'une manière, il aborda avec trois cents chevaliers au port de Saint-Gilles, sur les côtes du Languedoc, au mois d'octobre (a).

Conduite scandaleuse d'Eléonore.

A peine à Paris le couple royal vit de nouveaux orages se former sur sa tête, disons mieux ; Eléonore sembla tenir à y continuer le rôle qu'elle s'était fait en Palestine. Elle affecta autant de dégoût pour sa cour que d'insultants dédains pour son mari. Bientôt elle ne put se souffrir à Paris ; un attrait irrésistible la ramenait vers l'Aquitaine. Là, du moins, elle restait éloignée d'un époux détesté à qui elle n'épargnait plus, même de loin, les ridicules impies et les propos injurieux. Elle revint donc à Poitiers elle se fixa à l'île d'Oleron, qu'elle avait toujours aimé comme allant mieux à ses idées romanesques avec sa grève solitaire, son spectacle monotone et les vents de la mer, et l'éloignement de toute société qui put la distraire malgré elle des impressions auxquelles seules elle se complaisait. Outre que sa résolution d'un divorce ne la quittait pas, elle avait encore, comme héritière du Poitou, un droit de gouvernement qu'elle ne comptait pas négliger, et c'est pendant ce séjour à Oleron que se souvenant des *Coutumes de la mer* et du droit *Rhodien,* célèbres dans la Méditerranée, et qu'elle avait vu pratiquer en Orient, elle fit dresser définitivement les *Rôles d'Oleron*, dont nous lui avons vu la première idée aussitôt après son mariage. Cette idée était vraiment gouvernementale. Nous lui en verrons bien d'autres. Pourquoi sa jeunesse, fut-elle, en tant de choses, si mal inspirée, au détriment de son âge mûr, où nous verrons pourtant qu'elle s'occupa sérieusement des choses du Poitou.

Elle publie le *Rôle d'Oleron.*

Elle se livra elle-même, aidée des conseils sages et

(a) Guillaume de Tyr.

réfléchis de quelques chevaliers qui l'avaient accompagnée en Terre-Sainte, à ce travail des *rôles* qu'elle publia en 1150. Ils se composent de quarante-cinq articles qui règlent toutes les coutumes maritimes de l'Ouest, bientôt adoptées comme une règle générale des décisions judiciaires sur les matières de la navigation et du commerce.

Les églises de Bonneuil-Matour et de Saint-Saturnin de Poitiers, adjugées à Saint-Cyprien.

Il nous faut revenir maintenant à quelques faits de notre histoire ecclésiastique dont les détails coïncident avec les événements que nous venons de raconter. Ainsi se rapportent à l'année 1049 une érection de deux vieilles églises paroissiales, Saint-Pierre de Bonneuil-Matour, voisine, sur la Vienne, du château de Chitré, et Saint-Saturnin du *Suburbium* de Poitiers qui n'existe plus, mais qui avait alors son importance. Toutes deux relevaient de Saint-Cyprien qui en réclamait la possession très anciennement à travers les phases prolongées d'un procès contre plusieurs évêques de Poitiers qui en prétendaient aussi successivement la disposition. Saint-Cyprien revendiquait ses droits en montrant une donation de l'évêque Guillaume-Gilbert, ce qui établissait un titre ayant déjà au moins vingt ans de date. Du côté de l'évêché on arguait de faux cette pièce si longtemps contestée. Mais comment récuser un fait qui avait son témoignage écrit, le contradicteur n'en montrant aucun de même genre qui secondât ses prétentions! Quand Gilbert de la Porée arriva à l'épiscopat, le monastère renouvela ses revendications, et, soit qu'il eut prouvé son droit, soit que Gilbert reconnut que lui-même n'en avait aucun, l'affaire fut vidée par un synode de Bordeaux, que présidait l'archevêque Geoffroi de Loroux, et en présence même de Gilbert, en faveur de Saint-Cyprien qui, depuis lors, posséda les églises sans conteste (a).

C'est du 20 mai 1148 que furent découvertes et attestées par le même Geoffroi de Bordeaux, Gilbert de Poitiers et

(a) Arcère, *Histoire de la Rochelle*, I, 83. — Clairac, *Us et coutumes de la mer*, p. 2. — De Fourmont, *l'Ouest aux Croisades*, I, 155. — *Art de vérifier les dates*, X, 113.

Translation de la vraie croix de sainte Loubette.

Bernard de Saintes, les portions de la Vraie Croix, apportées autrefois par sainte Loubette (a). Ces prélats procédèrent à ce qu'on appelait translation, c'est-à-dire à un changement de reliquaire, car d'une croix en or, où elles avaient été déposées très anciennement, on les plaça dans une autre croix avec une partie de la sainte couronne d'épines. Cette dernière croix était annexée à la reliure d'un très ancien manuscrit d'une belle écriture du XIIe siècle, renfermant, avec le faux évangile de Nicodème dont la critique n'avait pas encore apprécié la valeur plus qu'équivoque, une légende de sainte Loubette, telle que nous l'avons rapportée en son temps, et que M. de la Rocheposay authentiqua de nouveau par un procès-verbal du 19 juin 1647. On reconnut alors que dans le Crucifix attaché à la reliure du livre, se trouvait plusieurs morceaux de la Vraie Croix que Jean, duc de Berry, y avait fait placer au XIIIe siècle. Le livre et les reliques se sont perdus sans doute quand les révolutionnaires de 1791 pillèrent les églises et les sacristies (b).

Histoire de Pierre Béranger.

Cette année fut celle où arriva la mort d'un littérateur du temps qui eût mieux fait de traiter des lettres que de la théologie. Nous parlons de Pierre Béranger, confondu par Gerson (c), avec le trop célèbre archidiacre d'Angers, dont nous avons raconté l'histoire. Pierre Béranger était né à Poitiers, où il commença, croit-on, les fonctions de scholastique dans une des écoles de la collégiale de St-Hilaire. C'est ce titre qu'il se donne dans ses écrits. Esprit vif, satyrique jusqu'à l'impétuosité, il dut manquer de la sagesse qui devrait distinguer les hommes religieux, et c'est ce qui le tourna du côté d'Abailard, dont il fut un des derniers disciples, et il choisit pour se déclarer son partisan le temps où ce trop célèbre hérétique, condamné comme tel

(a) V. Ci-dessus, t. I, p. 109 et suiv.

(b) Dreux Duradier, I, 234.

(c) Gerson, *opp.*, t. III, p. 31.

au concile de Sens en 1140, l'était encore un mois après par Innocent II, pour ses erreurs contre la Trinité (a). Pierre se laissa entraîner alors à la fougue de son caractère, et, comme saint Bernard avait été le plus éloquent et le plus écouté des adversaires d'Abailard, ce fut contre lui qu'il tourna sa colère dans un écrit des plus calomnieux où la sainteté sembla inspirer d'autant plus les écarts de son style et l'imprudence de son argumentation. Dans ce libelle l'abbé de Clairvaux, l'objet de la vénération de l'Europe, n'était pas seul pris à partie, les évêques du concile de Sens n'étaient pas moins insultés en termes des plus grossiers. Ces hardiesses, propres aux dissidents contre l'Eglise qui les condamne, ne firent pas plus de bien à Abailard que de mal au moine de Clairvaux. Le premier s'étant converti, était allé se repentir à Cluny, où il était mort depuis huit ans (en 1142), dans les sentiments d'humilité et de pénitence qui lui dictèrent une sincère rétractation (b). Lui, Béranger, ne se faisait pas faute de supposer dans ses écrits des passages de saint Ambroise et de saint Bernard que ni l'un ni l'autre n'avaient jamais écrits. Les Chartreux furent aussi l'objet de ses diatribes parce qu'ils avaient pris la défense de l'Eglise contre Abailard et contre lui-même (6).

Ses liaisons avec Abailard.

Ces violences ne pouvaient qu'attirer de lourds orages sur sa tête. Il les vit venir et, pour éviter des condamnations ignomineuses, il ne trouva rien de mieux que d'abandonner son poste de Poitiers, et alla se cacher dans les Cévennes. Mais cette vie retirée ne lui convint pas longtemps ; il s'y ennuya, chercha à se faire un poste meilleur, et, tout en écrivant à l'évêque Guillaume de Mende, il laissa paraître un coupable orgueilleux qui n'avouait qu'à peine sa faute pour en éviter la punition. Il continua de diminuer le mérite de saint Bernard, lampe de l'Eglise,

(a) *Art de vérifier les dates,* III, 143. — Labbe, *Conc.*, X, ann. 1140.

(b) Moquart, *Histoire ecclésiastique,* I, 453.

dit-il, mais *lampe de terre*, fragile, et que les chocs de la nature peuvent attaquer et briser. Enfin il s'y excuse de tout ce qu'on a blâmé en lui. Il ne demande point pardon, mais une indulgence qu'il mérite: et si on la lui refuse, il ira jusqu'à s'avouer coupable pour avoir la paix. Ces derniers traits montrent bien comment le plus grand nombre des hérétiques est incorrigible. On ignore quelle réponse fit l'évêque de Mende à cette requête. Elle était tellement conçue que le prélat pouvait bien refuser à son diocèse l'embarras d'une telle acquisition. On perd de vue le personnage qui semble être demeuré jusqu'à cette année de sa mort dans l'obscurité où il eut mieux fait de se tenir toujours (a).

Il meurt dans l'obscurité.

Fondation de l'abbaye de la Grénetière.

On date aussi de 1150 la fondation de l'abbaye de la Grénetière, située dans la paroisse de Saint-Sauveur d'Ardelay, à une lieue des Herbiers. Ce lieu fut appelé ainsi sans doute d'une grange d'exploitation ou de réserve pour les récoltes des environs. Il avait été donné vers 1130 par un chevalier du pays, Gilbert de la Chaise-Dieu, à Guillaume de Conchamp, premier abbé de Font-Douce, fondée en 1117 au diocèse de Saintes. C'est le second abbé, Geoffroi, qui songea à y établir un monastère qui dépendit de Saint-Michel-en-l'Herm. L'emplacement était des plus favorables. Une solitude complète y régnait, à l'exclusion même de la moindre ferme, au milieu de la vaste forêt qui environnait de ce côté le château du Parc. L'abbaye fut donc construite, mise sous la règle de Saint-Benoît, et fut bientôt remarquable par des cloîtres en pierre de taille, des salles voûtées ornées de colonnes délicieusement sculptées comme savaient les faire alors les architectes monastiques. Mais l'église consacrée à Notre-Dame surpassa comme toujours en magnificence tout ce qui l'entourait. Elle eut trois nefs, mesurant une longueur d'à peu près soixante mètres, terminées à l'Orient par une triple abside, riches de

(a) *Histoire littéraire*, ub. sup, Dreux Duradier, I, 138.

voûtes délicates, de motifs symboliques tels que saint Bernard les signalait dans toutes ces nouvelles créations de son époque. Personne de notre âge n'a jamais vu la façade dont on devine quel devait être le portail, et la première zone d'un clocher octogone d'une grande élégance dit ce qu'il faut penser du splendide édifice quand il était encore dans toute la beauté de ses premières années. Mais là, et partout en face de ce sanctuaire démantelé, régnent les ruines. Toutes les voûtes sont effacées non moins que les larges dalles des nefs.

On voit encore au milieu de la nef principale une pierre tombale sur laquelle est couchée une statue d'un chevalier avec les mains jointes, selon l'usage, la tête reposant sur un coussin et les pieds sur un lion. C'était, d'après la tradition, un membre de la famille des Parthenay-Larchevêque, à qui appartenait alors le château du Parc et qui furent les bienfaiteurs de l'abbaye. Les seigneurs de Mouchamps lui furent aussi favorables. On regrette que ce beau spécimen de la sculpture du XIII[e] siècle n'ait pas été recueilli pour quelque musée. On lui eut évité des mutilations successives qui, dans les dernières années encore, on achevé de détruire ses intéressants détails (7).

Cette abbaye eut cela de particulier qu'au milieu de ces forêts elle était restée isolée, aucun bourg ne s'était formé autour d'elle, on y voyait que les quelques demeures des serfs et des colons employés à l'agriculture et aux charrois. C'est qu'alors les ressources des seigneurs s'étaient singulièrement diminuées par suite des croisades. Les frais de ces grandes expéditions avaient altéré les fortunes et l'on commençait à se montrer forcément moins généreux que pour les fondations antérieures. Observons d'ailleurs que les constructions avaient leurs caractères de solidité et de luxe architectonique que le XI[e] siècle nous avait apportés. Cependant le voisinage des Herbiers, de la Flocellière et de Mortagne ménagea au monastère des relations que les riches seigneurs de ces endroits lui

rendirent utiles. On sait aussi par des chartes qu'au xiv[e] siècle elle eut les faveurs du roi Charles VI et d'Arthur de Richemont, comte de Bretagne.

Ses abbés.

Parmi les trente-cinq abbés de la Grénetière nous trouvons le second, Thomas, faisant vers 1160 un accord avec Airaud, seigneur de Mouchamps, en présence de l'évêque de Poitiers Châlon, qui leur sert d'arbitre. Peu sont illustres. Le premier commendataire paraît de 1472 à 1476, c'était Amaury d'Acigné, évêque de Nantes, que suivirent quatre autres évêques parmi lesquels Jean VI de la Trémouille, de 1496 à 1507. Ensuite vint une série de trois Chasteigner de la Roche-Posay, dont le dernier, neveu de l'évêque de Poitiers, frère de Charles, et aumônier du roi Louis XIV; lequel avait succédé en 1637 à Louis, son autre frère, dans ses abbayes, car il possédait à la fois celles de Prémontré, de Beauport en basse Bretagne, et des bénédictins d'Ahun en Limousin, puis de Preuilly et de la Merci-Dieu en Poitou (a).

Erreurs de Gilbert de la Porée.

Revenons maintenant sur quelques détails que nous ont fait omettre les péripéties des croisades, et vers lesquels il faut nous reporter comme intéressant souverainement la littérature et la théologie de ce siècle. Il s'agit surtout à cette époque, de Gilbert de la Porée qui se donna vers ce temps le double mérite de s'être trompé de bonne foi et d'avoir réparé son erreur avec une humilité épiscopale.

C'était le temps, nous l'avons vu, des grandes disputes théologiques, et nos maîtres de l'époque s'y donnaient d'autant plus ardemment que la sagacité de leur esprit éveillait d'autant mieux l'esprit d'argutie qui avait pénétré dans les écoles : Là, en effet, les conceptions les plus abstraites, les plus obscures, entraient sans difficultés dans l'esprit des savants. Qu'on réprouve cette manière de raisonner dont le temps ne tarda pas à prouver la fausseté, rien de plus logique : Abailard et les deux Béranger n'étaient

(a) *Gall. Christ*, II, col. 1428.; — Du Tems, II, 569.

tombés que par l'excès de ces arguties dans les hérésies qui n'allaient pas moins qu'à renverser les principes fondamentaux de la Présence-Réelle et de la Trinité. Gilbert ne sut pas assez se méfier de ce travers. Son zèle épiscopal, la régularité de sa vie, l'austérité de ses mœurs lui méritaient le respect de tous : mais il passait, quoique très docte dans ses enseignements, pour obscur dans l'énoncé de ses pensées, et à travers ces sortes d'énigmes exprimées avec une diction facile et abondante, on découvrait des idées peu exactes sur les mystères, d'où résultaient même des erreurs fondamentales contre la foi. Ainsi, pour ne citer qu'une de ses subtibilités les plus dangereuses, il établit comme autant de points de doctrine, un jour qu'il prêchait dans sa cathédrale le clergé réuni en synode, que l'essence ou la nature de Dieu, sa divinité, sa bonté, sa sagesse, sa grandeur ne sont pas Dieu, mais la forme par laquelle il est Dieu. De telles distinctions pouvaient avoir le mérite de donner à ergoter sur une matière aussi importante, mais leur fausseté n'en paraissait pas moins évidente aux esprits réfléchis qui se demandaient comment Dieu pouvait être distinct des attributs qui constituent essentiellement la nature divine : ce qui allait tout simplement à se faire un Dieu qui n'était pas Dieu. Un tel enseignement pouvait être des plus funestes à un tel auditoire, qui, soit dit en passant, ne devait pas manquer d'intelligence puisque son évêque lui adressait un tel discours. Quelle que fût l'impression que causât dans les esprits cette éloquence singulière, il y avait là deux hommes surtout dont la science était plus sûre et dont l'autorité réclamait une explication.

Il est dénoncé à Rome.

C'étaient Arnaud Qui-ne-Rit, archidiacre de Poitiers, et Châlon, qui l'était de Thouars. Après en avoir conféré avec l'évêque et s'être assuré qu'il ne voulait rien céder de ses idées, ils prirent le parti de recourir à l'autorité suprême. Ils partirent donc pour Rome, et trouvèrent le Pape à Sienne, d'où il était sur le point de revenir en

France. C'était Eugène III, abbé de Sainte-Anastasie de Rome élu en 1145. Disciple de saint Bernard qui l'aimait, il n'avait jamais songé au pontificat, et cependant les Romains s'étaient révoltés contre son élévation parce que, remuants à l'excès et depuis longtemps nourris de cabales et d'intrigues, on craignait encore qu'ils ne s'en servissent pour troubler l'élection et la fausser (a). Saint Bernard, qui était devenu l'oracle universel dans toutes les controverses où il s'agissait des grands intérêts de l'Eglise, avait été présent et s'était prononcé contre Gilbert. Le Pape ne voulut rien faire sans son conseil et indiqua un concile à Reims où il se trouverait à la mi-carême, le 22 mars 1148. Là se trouvèrent aussi sous la présidence du Pape, Geoffroi de Loroux archevêque de Bordeaux, Milon évêque de Terrouanne et Josselin de Soissons, recommandables par leur savoir. On y voyait aussi Suger et saint Bernard. Ajoutons-y plusieurs autres venus de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France, pressés autour des légats et des cardinaux qui y entouraient le Souverain Pontife. Gilbert, avant de s'y rendre avait envoyé au pape pour sa défense, un commentaire sur le *Traité de la Trinité,* par Boëce, philosophe chrétien du VIe siècle, dans lequel l'abbé de Saint-Eloi d'Arras Gotelschalc, trouva des erreurs auxquelles il opposa plusieurs passages des Pères. Gilbert fit apporter par ses clercs plusieurs gros volumes d'où il comptait conclure qu'on avait mal jugé de ses opinions. Ces opinions étaient déjà bien connues, réprouvées de tous les savants, et leur reproduction ainsi faite, ne pouvait que provoquer à l'infini les débats qui n'en recevaient pas plus de lumière. Saint Bernard coupa court à toute discussion nouvelle en adjurant l'évêque de déclarer ce qu'il savait de l'essence et de la nature de Dieu : c'était toute la question qu'il s'agissait d'éclaircir. Gilbert eut la hardiesse de répondre que les attributs divins étaient la forme de Dieu et distincts de

Concile de Reims où il est condamné.

(a) Othon de Frisingue, VII, col. 31.

Dieu lui-même. C'était bien là ce qu'on lui avait toujours reproché. Une confession de foi fut dès lors rédigée sur l'ordre du Pape en quatre articles par saint Bernard, à laquelle tout le monde adhéra. Ce fut la condamnation de cette fausse théologie qui avait tant ému le diocèse de Poitiers et avec lui la chrétienté tout entière. C'était la seconde condamnation, car nous avons omis de dire pour abréger que déjà l'année précédente 1147 un autre concile tenu à Paris avait jugé dans le même sens.

Il se soumet et revient à Poitiers reprendre son ministère.

Devant cette unanimité de ses juges, la philosophie ou plutôt la fausse dialectique de Gilbert ne put tenir. Il eut la droiture de reconnaître que, puisque le jugement du Saint-Siège le déclarait dans l'erreur, il s'était sûrement trompé, et qu'abjurant ses idées personnelles, il adhérait à la foi qu'on lui disait être celle de l'Eglise. Cette profession, aussi humble que simple termina le procès. Le pieux évêque avait pu s'égarer, mais il revenait de bonne foi, recevait la direction du Pape, embrassait dans une parfaite réconciliation et saint Bernard et ses deux archidiacres et revenait à Poitiers à la grande joie de ses diocésains. Il y recommença avec zèle le cours de ses œuvres pastorales, et retrouva avec l'amour de tous ses subordonnés, la paix qu'avait compromise près de quatre ans les seules fautes de sa pensée (a).

Tant il est vrai qu'en fait de théologie catholique il n'y a rien de plus sûr que de ne rien innover, de n'entrer jamais, pour expliquer les mystères, dans des idées personnelles, et de s'en tenir aux décisions de l'Eglise toujours et partout inspirée par la foi née des Ecritures et de la doctrine des Pères : car l'erreur commence toujours là où une opinion inouïe vient se poser à la place des Livres Saints et de la Tradition ! N'est-ce pas un des miracles qui appuient la perpétuité de l'Eglise, son

(a) Labbe, *Concil.*, X, p. 1105, 1107 et 1121. — Dom Ceillier, *Hist. des Auteurs sacrés*, XIV, 342. — Longueval, XII, 194, 202 et suiv. — Dreux Duradier, I, 240 et suiv.

infaillibilité et sa toute-puissance spirituelle que cette autorité qu'Elle a exercée dès les premiers jours de son existence contre la moindre erreur propre à éloigner l'esprit humain de la doctrine évangélique? Quelle autre société offre cet enchaînement continuel de combats et de victoires où la vérité méconnue et violée triomphe dans le sang de ses martyrs ?

Gilbert refuse, jusqu'à coercition par le Pape, de rendre à Saint-Cyprien de Poitiers, les églises qu'il lui a reconnues.

Faut-il croire que l'esprit de subtibilité dans la dispute avait engendré dans Gilbert une sorte d'entêtement qui lui laissait difficilement le mérite de céder en des choses qui n'étaient même pas littéraires, et sur lesquelles il ne se hâtait pas d'obéir aux injonctions supérieures? Plusieurs fois il s'était vu condamner par l'autorité de l'archevêque de Bordeaux à rendre justice au monastère de Saint-Cyprien, qui avait ses preuves contre lui. Après avoir de nouveau méconnu ses droits, il avait été plus loin. Se trouvant en 1149 à Bordeaux pour le sacre d'Hélie, évêque d'Agen, Geoffroi de Loroux, qui était le consécrateur, avait reçu en présence de plusieurs prélats sa déclaration qu'il reconnaissait les exigences de l'Abbé Marcelin pour justes et s'empresserait d'y satisfaire : l'année suivante, où nous sommes, il fallait pour faire exécuter cet aveu qu'un bref d'Eugène III enjoignit à l'évêque de terminer le différend. Gilbert pourtant se hâta peu d'obéir, et en 1152 rien n'était fini: il avait fallu une nouvelle injonction de s'exécuter dans un délai de sept jours, sous les peines de droit (a). C'était, avouons-le, retenir un peu trop pour les affaires matérielles le génie de chicane qui avait trop présidé aux disputes académiques.

Prévision en Aquitaine d'une prochaine séparation de Louis VII et d'Eléonore.

Pendant ce temps, Eléonore et Louis VII faisaient chacun de leur côté des œuvres satisfactoires en confirmant à des communautés des donations anciennes qu'on ne manquait pas de leur demander en Poitou ou en Saintonge en prévision de leur séparation prochaine. On a de 1151

(a) *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 89, nos 8 et 189. — D. Fonteneau, VII, 585, 589 et 593.

un diplôme de Louis le Jeune contre les prévôts et autres officiers du seigneur de Chizé, qui levaient sur les manants de Secondigny de nouveaux *devoirs*, impôts ou services, contrairement aux règles établies. Cet abus s'était beaucoup grossi depuis l'extinction des ducs d'Aquitaine, les officiers nouveaux se prêtant à des exactions que l'éloignement du pouvoir central rendait difficile d'entraver. La charte réglait qu'on devait revenir aux anciennes règles plus douces sous les comtes qui n'avaient permis que de lever des tailles modérées. Eléonore confirmait en même temps à Montierneuf tous les biens qu'elle tenait des trois derniers comtes de Poitiers. — Tout cela précéda de peu les derniers orages qui allaient désunir ces deux vies disparates et que nous allons raconter dans le livre suivant.



NOTES DU LIVRE LVI

Note 1

Nous trouvons sur ces dates de la mort du roi et du couronnement de son fils, Comte de Poitiers, des contradictions qui ne manquent jamais dans les grandes histoires quant à ces faits particuliers. Mais l'ordre du récit indique tout seul comment il faut l'établir, et nous avons suivi celui qui nous semblait le plus admissible, parce qu'il est évidemment le plus logique.

Note 2

Talmont appartenait alors simultanément à la maison de ce nom et à celle de Mauléon, dont le membre le plus célèbre, le fameux troubadour Savary, était contemporain. (V. *Bulletins de la Société Académique de Poitiers,* VI, p. 243.)

Note 3

On ne peut assez s'étonner de voir jusqu'à quel point les historiens les plus catholiques du XVIII[e] siècle, obéissant, à leur propre insu, à ce qu'on appelait encore les *maximes gallicanes,* auraient voulu en faire celles de l'Eglise *française* trop souvent en opposition avec l'Eglise romaine. Ici encore, Longueval, dans son *Histoire de l'Eglise gallicane,* que nous citons, s'exprime sur ce fait de l'interdit en termes évidemment destinés à convaincre que les papes et les évêques, par conséquent Innocent II, en ce cas, ne frappait pas si rudement ces grands coups que le peuple y attachât autant d'importance qu'ils l'auraient voulu. La preuve que le prince n'y fut pas aussi peu sensible qu'on l'insinue, c'est qu'après s'être soumis à cette pénitence, il se hâta d'en demander la remise qui ne fut donnée qu'à son repentir et à ses promesses.

Note 4

La Bithynie est une contrée de l'Asie Mineure, entre la Propontide et le Pont-Euxin. Son quarante-neuvième roi, Nicoméde III, mourut l'an 75 avant Jésus-Christ, léguant son royaume aux Romains. Elle était au pouvoir des Turcs seljoucides, dynastie qui posséda cette partie de la Grèce de 1055 à 1194.

NOTE 5

Méandre, fleuve de l'Asie Mineure, entre la Lydie et la Carie. Son cours est très sinueux et baigne, entre autres villes remarquables de l'ancienne Grèce, celles d'Aprimée et de Milet. Cette dernière a pris son nom moderne de *Meinder*.

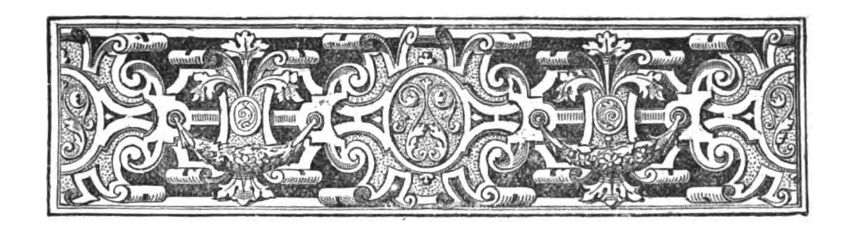
NOTE 6

Cf. *Histoire littéraire de la France,* XII, 256 et suivantes. Dom Clément, qui a rédigé ce volume, analyse très bien la polémique de Pierre Béranger, ce dont on peut se convaincre en lisant le texte latin de l'irascible écrivain dans l'édition d'Abailard donnée en 1616, à Paris, in-4°, avec les notes d'André Duchesne. Il nous semble que dans le douzième volume de l'*Histoire littéraire,* que nous citons ici et auquel nous empruntons quelques-uns de ces détails, M. Paulin Paris qui surveille cette édition, a trop voulu justifier Béranger de ses invectives contre les Chartreux, auxquels il ne rend pas justice, embrassant contre eux le parti de celui qui n'avait rien de grave à leur reprocher, que de se ranger du parti de l'Eglise et de saint Bernard, ce qui semble très naturel en pareil cas. Le docte annotateur, page 710, ajoute (note 8), que Béranger n'avait pas si grand tort de s'élever contre eux, car, ajoute-t-il, le XII[e] et le XIII[e] siècle fourniraient des documents qui autoriseraient à penser que les Chartreux n'avaient point encore atteint le degré de perfection ou de régularité qui a depuis distingué leur Ordre (p. 711). Nous croyons qu'il y a là, quoi qu'en termes assez vagues, une grosse erreur. D'abord il ne s'agit pas d'abriter l'autorité du pamphlétaire sur des irrégularités des XII[e] et XIII[e] siècles bien postérieures à ses écrits et à sa vie. Quant au XI[e], il est difficile de croire que, créé en 1084, l'Ordre toujours austère de saint Bruno, vivant sous la règle cénobitique, dans un silence absolu, au milieu d'une solitude où rien ne favorisait le relâchement, n'ait pas conservé sa ferveur primitive, inséparable de ce genre de vie. Ils restèrent unis et d'égale piété, jusqu'en 1409, quand le schisme d'Occident vint mettre en question les principes qui devaient maintenir l'unité de l'Eglise. Il y a dans les grandes commotions de l'histoire ecclésiastique des nuances et, pour ainsi dire, des délicatesses qu'on ne peut bien comprendre que par la connaissance du droit canonique trop peu familier ordinairement à beaucoup de doctes qui, par cela même, y pénètrent avec trop peu de précautions. — (V. Fleury, XIV, 588; — Rohrbacher, ad ann. 1409; — Longueval, XI, 95, 336; XIII, 97.)

Note 7

Isidore Macé, dans la *Vendée poétique,* s'est égaré (II, p. 192), sur cette sculpture en un style fantaisiste de la plus fausse valeur au double point de vue de l'archéologie et du symbolisme. Au reste, de son temps, on ne trouvait encore personne qui soupçonnait l'un ou l'autre. Son livre en est une meilleure preuve.





LIVRE LVII

Depuis la séparation de Louis VII et d'Eléonore jusqu'à la paix de Montlouis

(De 1151 à 1174)



Les dernières nouvelles de la Palestine arrivaient plus mauvaises que jamais. C'était la conséquence attendue des derniers revers qui devaient aller bientôt jusqu'à la perte du *plus fier et du plus hardi baron* que la France et la maison d'Aquitaine eussent envoyé s'illustrer sur les plages orientales. C'était ce Raymond de Poitiers qui devait mourir, lui, oncle d'Eléonore, dans une défaite de son armée par ce Nouradin près duquel ses légéretés l'avaient compromise (a).

Affaire du comte d'Anjou Geoffroi Plantagenet.

Guillaume de Mauzé, que la nouvelle reine en quittant le Poitou avait constitué sénéchal de la province, n'avait pas gardé longtemps cette charge; elle était passée bientôt aux mains de Gérard, deuxième du nom, seigneur de Montreuil-Bellay. A ce titre, il semble que ce chevalier aurait dû comprendre que, vassal à la fois des comtes d'Anjou et de Poitiers, il devait de tous ses efforts garder une prudence qui ne compromît en rien les affaires d'aucun des deux. C'est pourtant ce qui n'arriva pas.

Le comte d'Anjou était Geoffroi le Bel, qu'on n'avait pas

(a) *L'Ouest aux Croisades*, I, 156.

manqué de surnommer *Plantagenet*, parce qu'en été il affectait d'attacher à son casque une branche de genêt fleurie. Avant que son père, Foulques, ne partit pour la croisade avec Louis le Jeune, Geoffroi reçut de lui l'entière propriété de ses Etats, auxquels il l'avait d'ailleurs associé depuis quelque temps (a). Depuis lors, Geoffroi, qui n'avait pu accompagner Louis à la croisade, avait trouvé Giraud à la tête des conspirateurs qui persistaient à le dépouiller de son patrimoine, et il l'en punit par l'incendie de son château de Montreuil. Cette guerre, plusieurs fois apaisée par les mesures décisives du comte, se renouvela aussi par la perfidie orgueilleuse de Giraud, et le prince lui dut encore l'Anjou, où d'injustes attaques l'avaient combattu contre lui après son retour. Mais les choses avaient fini par la défaite la plus entière de Giraud, qui, devenu prisonnier, tremblait beaucoup moins pour sa vie que pour celle de sa femme et de ses enfants. Louis, à peine arrivé de l'Orient, avait revu avec plaisir le comte d'Anjou. Il sut qu'il s'était toujours conduit, et en tout, très loyalement, et avait mérité ainsi que Louis le Jeune, revenu en 1149 de son voyage, lui renouvelât l'investiture de la Normandie, que son père, Louis le Gros, lui avait déjà donnée; et il en garantit de nouveau la succession à son fils Henri qui devint peu après roi d'Angleterre (b). Mais cette bonne entente ne fut pas sans des préliminaires difficiles. Louis VII pouvait-il ignorer que Giraud était toujours l'objet de la haine du comte d'Anjou; que, revenu chez lui, il s'était rétabli à Montreuil, dont les ruines étaient relevées à la hâte, et qu'il conservait une profonde rancune de la déloyauté de son vassal? Le roi considérait pourtant que le sire de Montreuil était de ses barons, son représentant dans le Poitou; il s'employa donc pour le sauver. Il manda Geoffroi à sa cour, le pria d'entrer dans ses désirs et de recevoir comme

Révolte contre lui de Giraud de Montreuil-Bellay.

Le roi s'interpose vainement entre eux.

Geoffroi se refuse à lui pardonner.

(a) *Art de vérifier les dates,* XIV, 66.

(b) Bodin, I, 283.

arbitre le saint abbé de Clairvaux qui devait se rendre à Angers dans ce but (a). Celui-ci, en effet, ne manqua pas de s'y rendre; mais Geoffroi, en dépit des ordres du roi, s'était rendu à Montreuil, y avait assiégé Giraud, l'avait fait prisonnier avec sa famille et se disposait à un mauvais coup, lorsque subitement, il vit arriver saint Bernard. Il n'osa se refuser à une conférence en voyant que les ecclésiastiques et les seigneurs se rendaient à l'avis du saint et lui conseillaient l'indulgence et le pardon. Geoffroi furieux, quitta brusquement l'assemblée et s'enfuit à cheval sans prévenir ni emmener personne. Où alla-t-il? Il ne paraît pas qu'on l'ait jamais su. Toutefois, ce mouvement mystérieux eut pour issu un fait extraordinaire qui l'expliquerait surnaturellement. Geoffroi, avant la conférence qu'il abandonnait ainsi, avait longtemps discuté avec le saint pour expliquer sa sévérité envers Giraud. Les violences exercées contre celui-ci, et la destruction de son château, et les ravages commis sur un vaste territoire, au mépris du droit des gens, lui avaient mérité une excommunication qu'il soutenait injuste et dont il s'obstinait à ne pas demander l'absolution. Cet entêtement en une telle matière avait contristé saint Bernard, et il n'avait pas craint de prédire devant plusieurs personnes que Dieu ne laisserait pas impuni un tel exemple et appellerait devant lui avant la fin de l'année celui qui ne craignait pas de le donner.

Il y est forcé par un miracle de saiut Bernard.

Cependant, après la disparition du comte l'assemblée s'était séparée, et l'on désespérait d'un accord, lorsque Gérard demanda à Bernard en pleurant la permission d'aller reprendre ses fers, car il avait été amené sous bonne garde, et comme le saint s'efforçait de le consoler par quelques paroles d'espérance: « Ah ! reprit le malheureux, ne croyez-vous pas que je pleure pour moi-même mais que sera-t-il de ma femme et de mes enfants qui sans doute vont périr avec moi! » L'abbé reprit sans hésiter,

(a) D. Bouquet, XII, 529.

mais avec un air d'inspiration qu'on lui avait vu d'autrefois quand Dieu devait le favoriser d'un prodige : « Prenez confiance et soyez certain que Dieu viendra à votre aide plus tôt que vous n'osez l'espérer ». Et Gérard partit. Il avait à peine quitté son protecteur, qu'on vient annoncer le retour du comte. La conférence fut alors reprise et le prisonnier apprit bientôt l'issue qu'elle avait eu pour lui. Tout s'était arrangé sous la parole de saint Bernard; le comte, sans doute ramené par sa prière vers ceux qu'il refusait d'écouter, était converti à de meilleures idées; il pardonnait, consentait à traiter désormais avec Giraud comme si rien n'avait été. Quant à sa mort, saint Bernard ne s'y était pas trompé (a). Les événements que nous venons de raconter s'étaient passés à la fin d'août 1151; le 7 du mois suivant, Geoffroi mourait d'une pleurésie, à son château du Loir, une de ses propriétés du Maine (b), il laissait une réputation mêlée de beaucoup de bien et de mal, parce que, trop conformément à ceux de sa race, il n'avait jamais voulu apprendre à orner son âme de vertus solides qui ne s'acquièrent que par le travail de la volonté, ni combattre généreusement ses orgueilleuses colères et ses injustes ambitions. En un mot, il se ressentait trop de ces ancêtres qui n'avaient gagné les Gaules qu'à travers les eaux fougueuses du Danube, de la Sprée et du Rhin.

Et meurt bientôt après comme le saint l'avait prédit.

Mort de Suger et de saint Bernard.

Une grande perte et un grand malheur frappèrent la France le 13 janvier 1151. L'abbé Suger, saint religieux et grand ministre, mourut à 70 ans, après avoir gouverné la monarchie pendant quinze années de zèle, de désintéressement et de génie. Ami de saint Bernard, opposé à celui-ci qui prêchait avec tant de succès la croisade qu'il ne voulait pas, ils ne s'aimèrent pas moins de tout l'ascendant de leurs vertus, et, morts à peu de distance l'un de l'autre, ils emportèrent les regrets de l'Eglise et de

(a) Gaufred., *Vita S. Bernardi*, XLIV, c. III. — Dom Bouquet, XII, 507 et suiv.; 529 et suiv.; 534 et suiv.

(b) *Art de vérifier les dates,* XIII, 28 et suiv.

leur patrie qu'ils avaient servies à la fois dans l'oubli d'eux-mêmes, et ensevelis dans la parure de ces belles vertus qui sont pour les vrais grands hommes la récompense de leurs travaux et l'auréole d'un autre bonheur.

Fondation de l'abbaye de la Merci-Dieu.

Donc l'esprit chrétien vivait toujours, en dépit des entraînements des mauvais exemples. Une preuve de plus en fut donnée en 1152 dans la création d'un nouveau monastère. Cette grande et providentielle dévotion restait toujours la plus aimée de ceux qui servaient Dieu ou revenaient à lui sincèrement. Nous ne savons plus comment vint à l'idée d'Eschivart de Preuilly, seigneur du lieu de ce nom et de la petite ville, voisine de la Roche-Posay, de construire un monastère de Notre-Dame aux bords de la Gartempe, sur un sol voisin du Vieux-Posay, connu alors sous la dénomination de Rochebon, qu'il porta jusqu'en 1175. On ne sait pas mieux d'où vient à cette pieuse création le nom de la Merci-Dieu *(de misericordia Dei)*, sinon peut-être qu'il devait rappeler un sentiment d'humilité et de crainte salutaire que les Preuilly pouvaient bien tirer d'un passé qui n'avait pas toujours été exempt de reproches. Au reste, il devait leur paraître juste de réparer par des œuvres pieuses l'inaction qu'ils semblaient avoir aimée à l'égard des bonnes. De ces chevaliers riches et puissants, l'histoire n'en compte pas un ayant essayé des croisades. Au moins voulurent-ils rattacher leur nom à une fondation utile, et ainsi parut tout à coup, en 1151, à un quart de lieue de la Roche, l'abbaye qui y vécut jusqu'aux derniers jours du dernier siècle. Eschivard, ses enfants et plusieurs membres de la famille, reposèrent dans l'église qui fut assez lente à s'achever, car elle ne fut consacrée qu'en 1224 par l'évêque de Poitiers Guillaume Prévot, la dernière année de la vie de ce prélat.

La Merci-Dieu est une des abbayes du diocèse de Poitiers qui sont restées des plus obscures; la liste de ses abbés ne contient que des noms sans histoire et des dates dont la sécheresse s'accuse encore. Ce n'était, au

reste, qu'un petit bénéfice tombé en commende dès 1416, aux mains de trois ou quatre Chasteigner de la Roche-Posay qui s'y succédèrent jusqu'en 1679, en y unissant les abbayes non moins modestes de Nanteuil, de la Grénetière et de Preuilly.

Conduite réciproque de Louis le Jeune et d'Eléonore.

Tournons nos regards maintenant sur les affaires générales du pays, et voyons, pour le bien comprendre, les graves événements qui vont suivre, quels personnages s'y allaient rencontrer à l'approche d'un avenir qui importait tant à la France.

Les deux époux qui occupaient le trône de France n'avaient rien gagné en intimité depuis leur retour de la Palestine. Eléonore, dépitée, toujours légère, parlait sans cesse d'un divorce sous ce coupable prétexte de parenté qu'on savait trouver au besoin et était devenu la plaie habituelle des familles princières. Plus scrupuleuse, elle eut compris qu'une telle séparation ne pouvait être qu'un scandale de plus dans sa vie; mais elle était probablement poussée à s'aveugler par quelqu'un de ces conseillers dont les princes ne manquent jamais pour déchirer volontiers avec eux toutes les règles de l'honnêteté publique. De son côté, Louis n'ignorait pas à quoi s'en tenir sur la valeur d'une femme avec laquelle il savait qu'il n'y avait pas à traiter. Tous ceux qui l'avaient vue à l'œuvre ne pouvaient que mépriser les étrangetés de son caractère, sa conduite sans dignité et sans pudeur, et ses propos souverainement déplacés envers un mari dont elle ne respectait assez ni le rang ni le caractère, ni les droits. Les meilleurs amis du roi ne se taisaient pas sur le parti à prendre. De son côté, Suger, qui avait vu de près les détails du ménage, l'avait bien compris. Toutefois, en qualité de ministre, il avait eu des ménagements à garder et une discrétion que lui imposait la crainte de sembler pousser à une extrémité dangereuse, d'autant plus qu'il savait la reine jalouse de son crédit auprès du roi: toutes sortes de raisons lui conseillaient donc, au moins en public, une réserve à toute

épreuve. On voit qu'on l'a mal jugé en le regardant comme un adversaire de ce divorce lorsqu'il n'était plus possible de l'éviter. Saint Bernard était moins intimidé par de telles considérations. Son indépendance, la sûreté de ses vues, la confiance universelle qui vénérait ses décisions, ce qu'il prévoyait enfin pour tout le règne d'un prince malheureux, dont la vertu ne s'était jamais démentie, lui conseillaient de faire casser le mariage dont la reine ne voulait plus reconnaître aucun devoir. L'évêque de Langres Geoffroy partageait ces vues et n'était pas le seul [a]. Au fond rien n'était plus acceptable, car il était bien certain que la parenté existait du troisième au quatrième degré par certaines alliances contractées antérieurement entre la maison de France et celle de Poitiers, depuis le roi Robert dont ils étaient issus l'un et l'autre directement (1). Louis s'était d'abord refusé à une rupture de ces liens. Il avait pu être mal informé, aussi bien que son père, d'un empêchement qu'il eût été mieux de respecter, mais qu'enfin il était temps de faire valoir [b]. On s'y décida, le roi déclarant en prince chrétien que « si Dieu et l'Eglise ne lui permettaient pas de garder la reine, il prétendait s'en tenir aux canons et à la loi du sacrement » [c]. D'autre part la reine ne demandait pas mieux, ne s'en cacha pas plus que de coutume, et fit supposer par divers propos que son mari n'avait reçu qu'à ses instigations le conseil d'en finir avec une situation aussi fausse. Le Pape fut consulté sur la question de fait et de droit. Il permit qu'une assemblée fut tenue dans ce but à Baugency (2), petite ville de l'Orléanais, le mardi de la cinquième semaine de carême de 1152. Baugency était de l'archevêché de Sens, mais la présidence y fut donnée à l'archevêque de Bordeaux Geoffroy de Loroux, en qualité

Raisons canoniques contre la validité du mariage.

Concile de Baugency, où il est cassé.

(a) *Art de vérifier les dates,* X, 113.

(b) Labbe, *Concile,* X, p. 1129; — Longueval, XII, 255.

(c) Longueval, *ibid.*

de légat. Dès le premier jour la question étant bien exposée et comprise, et l'empêchement canonique reconnu, on décida que le vendredi suivant le roi et la reine se présenteraient au concile. Ce nouveau délai fut adopté pour que l'archevêque de Reims Simon de Montvoisin, put examiner la question et en faire un rapport. Le jour venu, et sur le consentement des deux époux la séparation fut résolue, mais on remit à la prononcer après la solennité de Pâques qui tombait le 30 mars (a). Ainsi fut terminée cette fâcheuse affaire si onéreuse à la France et dont on ne peut que déplorer les conséquences politiques.

Suites de cette rupture et de la politique d'Eléonore.

Louis, en effet, s'amoindrissait de tout ce qui, depuis quinze ans, l'avait placé à la tête des plus puissants vassaux de la France. De gros événements qu'il ne pouvait prévoir allaient ouvrir à des puissances étrangères les portes de l'Océan qui se fermaient pour lui; une rivalité se préparait, cruelle et acharnée avec le premier étranger à qui Eléonore voudrait offrir sa main. C'est à elle que l'histoire doit reprocher tous nos malheurs, nous allons le voir ; car de son côté, elle avait voulu et longtemps prémédité son divorce ; dans ce but elle s'était rendue insupportable à un époux qui ne s'était montré sévère que lorsqu'il s'était vu outragé. Son honneur à défendre, la paix de la famille à protéger, la dignité de sa position à sauvegarder, les conseils de ses amis qui comprenaient tous ses motifs, et n'avaient pu apprendre qu'à mépriser une femme sans retenue et dont tout faisait soupçonner les mœurs. Un prochain avenir prouvera donc que le roi ne peut être accusé de rien. C'est elle seule qui devant la Patrie et l'histoire doit répondre des malheurs qui vont nous accabler pendant un siècle et plus.

Comment elle avait obtenu de son mari le retrait des garnisons de l'Aquitaine.

Prise de l'idée de cette séparation qu'elle avait plus d'un motif de convoiter, la reine de France avait fait naguère un voyage en Aquitaine, où elle avait persuadé au roi de retirer

(a) D. Bouquet, XII, 127.

ses garnisons des villes et places qu'il en avait munies. Ce fait prouverait tout seul qu'il y avait entre eux entente préalable d'arriver à se séparer, puisqu'ils n'eurent aucun dissentiment sur ce point. Il est bien entendu que ces mêmes villes ou châteaux reçurent aussitôt les troupes de la duchesse; tout était donc prêt pour son retour dans les Etats qui redevenaient les siens (a).

Il est donc bien clair que jamais une séparation de ce genre ne se fit d'un plus mutuel accord, l'un et l'autre, par des raisons particulières, sachant parfaitement se consoler. D'où vient donc que le bon Bouchet nous a laissé dans le canevas d'une véritable tragédie une de ces lamentations à la manière antique dans laquelle, lorsque deux évêques et un chevalier viennent annoncer *à la pauvre royne* que son mariage est cassé, on la voit tomber *esvanouie*, et fut *plus de deux heures sans parler, ne pouvoir plorer, ne desserrer les dents*. Il faut lire toute la suite de ce récit où l'héroïne de tant d'anectodes scabreuses demande à hauts cris *en quoi elle avait offensé le roi*, quels défauts il a trouvé en sa personne, si elle ne lui avait pas *toujours obéy* et si son lignage ne valait pas le sien (b). Quand le naïf annaliste recueillait de telles notes pour nous les servir, était-il, par hasard, un de ces chevaliers errants qui, dans les romans, ont fait, de la *pauvre royne*, la dame de leurs pensées et un vrai parangon d'honnêteté?

Raisons qu'avait celui-ci de ne pas retenir l'Aquitaine sous son sceptre.

D'autres ont faussé le sentiment de l'honneur public jusqu'à déplorer comme une faute la loyauté politique qui sépara alors l'Aquitaine de la France. Disons de notre côté qu'on a jugé trop légèrement Louis VII d'avoir rendu une telle dot à la femme qu'il n'estimait plus. C'est mal raisonner, ou plutôt, c'est déraisonner que parler ainsi. La loi féodale, en effet, établissait comme principe que la dot suivait la femme soit pour le mariage à contracter,

(a) D. Bouquet, XIII, 738.

(b) *Annales d'Aquitaine*, p. 141 et suiv.

soit pour le veuvage qui suit la mort de l'époux : le douaire revenait toujours à la femme, même s'il y avait une séparation (a). Nous avons reconnu maintes fois ce principe. Donc si la dot eût été retenue, de graves revendications se fussent faites soit par la princesse, soit par les barons Poitevins qui ne demandaient pas mieux que de revenir sous l'obéissance de la vieille famille de leurs seigneurs. Louis eut donc en cela le triple avantage d'obéir en même temps à une loi déterminée, à une politique honorable et à une loyauté qui devait primer ses intérêts matériels.

Eléonore revient en Poitou. Aventures de ce voyage

A peine le concile de Baugency avait-il prononcé la sentence de cassation, que les adieux se firent, plus ou moins tendres ou sérieux. Eléonore se mit aussitôt en route pour Poitiers. Ce voyage, si court qu'il dût être, témoigna encore trop contre elle de sa frivolité et du peu de respect que les grands qui l'avaient longtemps suivie et observée pouvaient avoir de sa vertu. Quelques-uns pouvaient se persuader qu'ils gagneraient avec elle une belle dot qui aveugle trop souvent sur les conditions d'un mariage sortable. Tel fut le comte de Blois, Thibaud V, chez lequel elle eut l'excessive confiance de s'arrêter, et qui, lui ayant fait des propositions qu'elle déclinait, osa recourir à la force pour la garder. Heureuse, semblait-il, d'échapper à ce piège, elle se sauva à Tours, où elle devait trouver d'autres embûches. Car Geoffroi VI d'Anjou, fils du premier Plantagenet mort depuis un an, possédait alors, comme héritier de son père, la Touraine, l'Anjou et le Maine. Il accueillit l'illustre voyageuse : mais ce ne fut que pour lui demander sa main, et bien entendu son héritage. Il n'en fut pas mieux écouté, et alors il recourut à la ruse pour en venir à ses fins. Feignant de la laisser libre de partir pour Poitiers, il alla l'attendre à Port-de-Piles (3), village du Poitou situé sur les confins des deux provinces et où les comtes de Poitiers possédaient un

(a) Mézeray, ad ann. 1152.

domaine. C'était donc sur les terres mêmes de l'Aquitaine et dans le propre domicile de la comtesse que l'audacieux chevalier osa se porter à des violences que rien ne pouvait justifier, sinon les espérances qu'elle même avait toujours trop autorisées de ses étourderies. Elle fut prévenue, et, changeant de direction, elle abandonna la route habituellement suivie et gagna ses Etats, soit en prenant celle de Loches, soit en préférant celle de Chinon, plus voisine du Poitou par le Loudunais (a). Ainsi elle arriva au palais de Poitiers, où elle ne se trouva pas sans quelque satisfaction, ceinte de nouveau de cette couronne ducale qu'elle semblait heureuse de reprendre aux yeux des Poitevins qui la reçurent avec joie, mais non sans qu'elle eût de secrètes aspirations à de plus hautes destinées.

Le dédain, en effet, pour deux unions si imprévues était parfaitement motivé dans les plans cachés et arrêtés d'avance avec un plus haut personnage qu'on ne soupçonnait pas. Comprenons bien toute cette intrigue.

Henri, deuxième du nom, fils de Geoffroi le Bel, avait succédé en 1151 à ces comtes d'Anjou et du Maine. En plus il avait des droits sur le duché de Normandie dont il fut investi par le roi Louis le Jeune. En 1150 Henri était venu pour cette importante affaire à la cour de France où il demeura quelques semaines. Déjà il avait à la couronne d'Angleterre des droits qui ne devaient pas tarder à se réaliser. C'était un beau fleuron, capable de tenter l'ambition vaniteuse d'Eléonore. Quant à Henri, il comprit aussi que cette femme, qui ne dissimulait en rien ses projets de quitter un époux qui lui déplaisait, ne renonçait pas à en prendre un autre, et que celui-ci pour riche qu'il fût, trouverait très convenable d'ajouter à sa couronne, même royale, la suzeraineté du fertile territoire qu'on appelait encore l'Aquitaine. De telles idées germèrent bientôt jusqu'à s'enraciner. Des rapports plus

Sa connivence avec Henri d'Anjou pour son second mariage.

(a) D. Bouquet, XII, 127 ; XIII, 738 ; — *Chronique gaufr. Vosiens*, XII, 437 ; — *Chronique Turon.*, ibid, XII, 474 ; — Chalmet, *Tablettes de Tour.*, in h. ann.



fréquents, des attentions mutuelles plus assidues, ne firent que resserrer ces liens d'affection nouvelle, et entre ce jeune homme de dix-huit ans et cette femme qui touchait à sa trentième année, rien ne parut plus convenable que de s'engager pour un avenir prochain. L'un et l'autre se trouvaient des rapports de caractère qui semblaient leur promettre une sympathie de goûts et de sentiments aussi durable qu'elle fut courte, mais un détail odieux de cette étrange comédie, c'est qu'au rapport du bénédictin anglais Jean de Brompton, qui écrivait au XIV[e] siècle, Henri avait été prévenu par son père, Geoffroi Plantagenet, qui voyait déjà les tendances de son fils à ce mariage, de bien s'en garder, car lui, Geoffroi, avait eu à se reprocher des rapports criminels avec la reine lorsqu'il remplissait naguère à la cour de France ses fonctions de grand sénéchal (4). Ainsi se formait contre le roi de France un projet de véritable trahison tramé par une épouse au mépris de ses devoirs et un vassal qui recevait de lui, au moment même de sa trahison, la plus grande preuve de dévouement, car il lui assurait la possession d'une des plus belles provinces de France, de cette Normandie qu'il tenait de ses pères, qu'on lui avait disputée injustement, et que son protecteur, indignement méconnu, lui rendait, inviolable cette fois parce qu'il était prêt à en soutenir, même par les armes, l'investiture aussi légale que bienveillante.

Tout cela résulte encore des renseignements donnés par un des meilleurs historiens de l'époque, Guillaume de Neubrige, qui ne doute pas que les conventions du mariage n'eussent été faites pendant le séjour d'Henri chez Louis VII (5). On explique aussi, en rapprochant ces circonstances de quelques autres, comment Eléonore, peu de temps avant le concile de Baugency, avait été consulter l'archevêque de Rouen Hugues d'Amiens, qui, assuré de la décision qu'on devait y prendre, n'avait pas à hésiter sur un avis qui favorisait dans son jeune souverain une affaire dont il avait sans doute reçu la confidence (6).

L'honnêteté publique fut moins considérée après cette rupture que la passion qui l'avait conseillée, et à peine arrivée à Poitiers, la reine de France, redevenue simple duchesse, fit prévenir Henri, qui se tenait prêt en Normandie, qu'enfin le moment était venu de se retrouver et de s'unir. Pour un prince si jeune et si aveuglé par l'amour et l'ambition à la fois, il n'était guère possible de réfléchir qu'il se livrait à une femme bien plus âgée que lui, impérieuse, dont le caprice, une fois satisfait, retomberait sur lui avec toutes ses conséquences, et dont la réputation perdue s'alliait peu à sa propre dignité. Et quelle preuve d'ingratitude, quelle indélicatesse envers ce roi de France à qui il devait tout!... Mais il voyait surtout dans cette alliance un accroissement de richesses et de territoire. Bientôt roi d'Angleterre, il touchait presque aussi dans la France au trône dont il allait posséder le plus bel apanage. Tout l'entraînait donc vers l'abîme où il allait se jeter. Il ne se fit donc accompagner que par un très petit nombre de seigneurs; se rendit en un endroit convenu, resté secret pour l'histoire, et où l'attendait la noble fiancée. C'était peu avant la Pentecôte, un peu plus de six semaines après la sentence de Baugency que le fait se passa en cachette, sans préparatifs dont le peuple put se douter, sans autre pompe nuptiale que celle qui convenait tant à de tels époux et si peu à la dignité de leur rang (a).

Comment l'un et l'autre y compromettent leur dignité.

Cette union, qu'on pourrait qualifier de clandestine, déplut à la province, et en général à tout le pays. On trouvait que pour avoir ajouté à ses possessions les comtés d'Anjou et de Normandie, Eléonore n'en avait pas moins pris un maître dont le caractère violent était le funeste héritage de ses ancêtres Angevins. Ce maître, qu'elle devait bientôt se repentir de s'être donné, ne fut pas adopté de ses sujets, et on ne recula ni en Poitou, ni ailleurs, devant les occasions de le lui prouver. A Poitiers, on était froid. Les

Et méprisent l'opinion publique.

(a) D. Bouquet, XII, 125, 293. — Guill. de Neubridge, *loc. cit;* — Raoul de Dicet, *Fragments historiques,* apud. Bouquet, XVII, 621.

communautés surtout; qui n'avaient aucun moyen de défense, se réfugièrent sous la protection du Saint-Siége. Dès le 10 mars suivant, Charroux se remettait entre les mains du nouveau pape Anastase IV; Saint-Hilaire s'arrangeait de façon à se ménager, par des contrats entre quelques-uns de ses dignitaires, des précédents contre les prétentions possibles du nouveau Comte-Abbé, et Eléonore elle-même, agissant déjà en pleine indépendance, confirmait dans la même collégiale sans aucune participation d'Henri un traité entre le trésorier et le Chapitre sur l'étang et les moulins de Pont-Achard, sur lesquels la comtesse se réservait une redevance annuelle de trois cents sous (a). On pourrait conclure de ce fait que sans doute en se mariant, elle s'était conservé certains droits de propriété, d'usage et de juridiction, où l'époux n'aurait rien à voir. Ce dernier acte était de 1154 et nous le mentionnons ici.

Henri mal reçu à Limoges pour son couronnement de duc d'Aquitaine.

Le premier désagrément qu'éprouva Henri Plantagenet dans son nouveau gouvernement suivit de près sa prise de possession de l'Aquitaine. Après trois ou quatre mois passés tour à tour à Poitiers, à Angers ou à Rouen, il voulut, quand l'automne de 1152 était déjà commencé, aller recevoir solennellement à Limoges, selon l'antique usage, la couronne des ducs d'Aquitaine. Les Limousins n'y tenaient pas. Il fut reçu froidement, quoique rien n'y témoignât d'aucune hostilité, et que la cérémonie sembla devoir s'y passer convenablement. Cependant il se montra irrité en quelque altercation avec le vicomte Archambaud, usurpateur du titre et de l'autorité de son neveu, lequel était héritier légitime de son père Adhémar IV. Ce mécontentement le poussa à des exigences mal fondées qui, étant repoussées parce qu'elles étaient contraires au droit, amenèrent une rupture violente qu'il aurait évitée avec plus de modération.

(a) D. Fonteneau, IV, 171 et 179; X, 563; — *Cartulaire de Saint-Hilaire*, I, 156.

Ainsi, mal renseigné peut-être en voulant outrepasser les privilèges concédés à ses prédécesseurs, il fit dire à Albert, abbé de Saint-Martial, d'avoir à le défrayer dans la ville. Celui-ci répondit qu'il n'était tenu à ce devoir que dans l'enceinte du château où son monastère et sa juridiction étaient renfermés. Ce fut un premier prétexte de mécontentement : un second le suivit de près. Les Limousins, voyant de telles altercations, épousèrent naturellement le parti des leurs, et une rixe s'éleva entre les bourgeois de Saint-Martial, et les gens du prince se laissèrent aller alors à une indignation malheureuse. Henri fit abattre les murs du château et partit immédiatement, se promettant de revenir pour se faire reconnaître un droit de gîte tel qu'il le voulait.

Vie publique d'Eléonore.

C'est vers ce temps, c'est-à-dire entre 1152 et 1154 qu'il faut placer un épisode romanesque et encore peu honorable de la vie de la comtesse de Poitiers. Sa vie était des plus dissipées ; elle admettait tout ce que l'esprit d'intrigue le plus dangereux pouvait prêter à une femme qui ne vivait que de plaisirs et ne craignait jamais de se compromettre. Elle tenait successivement et à des époques rapprochées, chaque année, une cour en Normandie, en Poitou et à Angers : elle savait s'y entourer d'un monde à qui elle communiquait ses goûts ; le plaisir y dominait les moments sérieux, et son mari, dont l'esprit ressemblait beaucoup au sien, favorisait trop ce genre de vie dont son inexpérience lui cachait le danger. Léger et étourdi comme sa femme, on le voyait prendre part avec elle à tous les genres de distractions, ce qui n'empêchait pas les calculs ambitieux de tenir une grande place dans son esprit. C'étaient de ces mondanités périlleuses où tombent toujours ceux qui ne savent pas s'en défendre, à plus forte raison ceux qui en goûtent les attraits.

Les Trouvères :

Nous savons ce qu'étaient alors les Troubadours ou Trouvères, poètes que la Provence, leur berceau, avait répandus sur toute l'Aquitaine et ailleurs. Sous prétexte

des croisades, ils avaient fréquenté les cours de l'Europe, l'Asie elle-même, où, après avoir commencé par chanter les preux et les champs de batailles, ils en étaient arrivés à ne pas moins chanter la beauté des dames que la bravoure des chevaliers. Des échos de ces poèmes de morale douteuse s'étaient faits dans les salons des palais et des châteaux ; il n'y en avait pas où ils ne fussent reçus ; ils y mêlaient aux louanges des guerriers célèbres l'éloge enthousiasme des amours profanes, et souvent il arrivait que ces poètes de la gloire et des voluptés séduisantes, travaillaient pour leur propre compte en des chants où les passions sensuelles trouvaient le leur.

Bernard de Ventadour.

De ce nombre était un jeune poète limousin né vers 1134, Bernard de Ventadour, fils d'un domestique d'Ebles, vicomte de cette petite ville. Ses gentillesses d'enfant, son esprit ouvert, les dispositions qu'il montrait pour l'étude et l'esprit qui brillait souvent dans sa conversation et ses réparties, firent croire à son seigneur que ces belles qualités devaient être cultivées, et il en fit un jeune homme assez bien doué pour qu'on espérât de lui un grand homme. Mais ce beau titre ne s'acquiert pas seulement avec le goût des lettres et de la poésie. Ces belles faveurs reçues des grands servent beaucoup plus presque toujours à développer dans les favoris l'orgueil et l'amour de soi-même que les dispositions d'un cœur digne d'estime par sa reconnaissance et son dévouement.

Ses aventures.

L'égoïsme dans Bernard remplaça les vertus et l'honneur. Après s'être fait applaudir maintes fois pour des chansons où on le retrouvait sous les allusions que la vicomtesse comprenait trop, il se fit chasser honteusement par le vicomte à qui certaines indiscrétions avaient ouvert les yeux. Il fallait se tourner d'un autre côté, et Bernard compta assez sur ses agréments naturels et le charme de son talent, pour espérer que sa fortune se referait à la cour de Rouen où la renommée lui disait que régnait alors une femme dont la galanterie était devenue célèbre. Cette

femme était la duchesse Eléonore. Elle agréa le jeune étranger dont le talent lui plut autant que la personne ; elle n'y ternit que plus sa réputation déjà si mauvaise ; sa légèreté habituelle laissa tout deviner ; et quand, l'année suivante, elle passa en Angleterre avec son mari qui en prenait le sceptre, le poëte délaissé en Limousin ne craignit pas de chanter publiquement des élégies où il regrettait son bonheur perdu avec celle que sa mauvaise fortune lui enlevait.

La part qu y prend Eléonore.

Pour en finir avec ce Trouvère, disons qu'il alla se consoler à la cour de Toulouse, où était aussi une de ces cours d'amour où les questions oiseuses s'épuisaient, comme en beaucoup d'autres, sur les choses de la galanterie, les délicatesses des sentiments tendres et autres subtilités de ce mérite ; après quoi, on passait aux carrousels et aux tournois. On prétendait par là rappeler les combats héroïques de l'Asie où des milliers de frères se sacrifiaient encore à des questions autrement chrétiennes, mais auxquelles nos compatriotes d'Aquitaine, de France et de Normandie songeaient moins qu'à jeter au milieu de leurs héroïques oisivetés les éléments d'une nouvelle civilisation (a).

Et ensuite la comtesse de Toulouse.

On devine aisément que sous ce ciel, qui était déjà celui de la Provence, le Trouvère fut courtoisement accueilli. Le comte Raymond V avait épousé en premières noces une sœur de Louis le Jeune, qu'il rendait peu heureuse, étant lui-même de mœurs légères, et favorisant les lettres, qui alors tendaient, sous la harpe des troubadours, à développer le sensualisme et les voluptés païennes. Après la mort de celle-ci, un second mariage l'avait uni à une fille de la maison de Beaucaire, aussi vertueuse jusque-là qu'elle était bonne et éclairée. Elle ne résista pas longtemps aux recherches du séducteur, mourut après deux ans d'une liaison coupable, et l'on ne dit pas que le comte s'en

Caractère immoral de cette poésie des Troubadours.

(a) Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, I, 275 et suiv.

aperçut ou s'en soit offusqué, puisque Bernard n'aurait quitté la cour qu'après sa mort, arrivée en 1194. Mais cette vie aventureuse, ces égarements de l'esprit et de la raison cédèrent après cet événement à des réflexions plus sérieuses. Dégoûté du monde, sans être converti par les déceptions qui suivent toujours une existence où l'honnêteté et la vertu avaient eu la moindre part, il se jeta de dépit dans l'abbaye de Montmajour, près d'Arles, non pour y embrasser la vie religieuse, mais pour y vivre plus tranquille et dans un asile qu'à son âge il n'aurait pu remplacer par aucun autre. Il y vécut jusqu'au commencement du XIIIe siècle sans qu'on en puisse bien préciser l'année. La preuve qu'il songea peu à son salut dans cette solitude de la Provence, c'est qu'on cite de lui comme pièces remarquables entre les siennes, des élégies où il regrette toujours son passé et les plaisirs que l'âge et et les événements lui avaient enlevés: les titres seuls de beaucoup d'entre elles prouvent que les mêmes pensées occupaient toujours cet esprit frivole et quelquefois licencieux (a).

Et de celle de Bernard en particulier.

Nous ne nous sommes pas arrêté sans dessein à faire connaître ce personnage, type fidèle, et peut-être un peu adouci, de tous ceux qui, en si grand nombre, suivirent la même carrière pendant les XIe et XIIe siècles. En les lisant à un point de vue sérieux c'est toujours le vice présenté sous sa forme la plus séduisante et la plus coupable; c'est l'éloge des plaisirs sensuels, des réunions dangereuses, des rendez-vous scabreux, des anecdotes scandaleuses, des allusions indécentes, et tout cela exprimé en vers souvent élégants, sous des idées où la morale lubrique se revêt des charmes de cette diction provençale, empreinte d'harmonie et relevée d'images qui visent à la corruption du cœur par les enivrements de

(a) Cf. D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, XIII, 175; — Hugues de Saint-Césaire, *Catalogue des poètes provençaux;* — Renouard, *Histoire des Troubadours*, I, 250; — Michaud, *Biographie universelle*, IV, 28.

l'esprit. En examinant de près comment la société de ce temps s'abandonnait à cette pâture empoisonnée, comment les femmes et les hommes y trouvaient les éléments d'une dissipation qui éteint peu à peu dans le cœur humain les idées saines, on comprend que la foi diminuait insensiblement dans cette société endommagée. C'était l'éveil déjà donné, après l'indifférence religieuse d'un grand nombre, à l'hérésie qui allait venir, sous mille formes, séparer violemment de l'unité religieuse des âmes qui dès longtemps avaient abjuré sans prévoir à quelles conséquences elles se livraient.

Ses conséquences sur l'esprit français.

Henri II devient roi d'Angleterre. — Eléonore est couronnée avec lui.

Pendant qu'Eléonore s'abandonnait aux multiples agréments de voyages où elle était l'objet de joyeuses idolatries, et de cours tenues en ses nombreuses capitales au milieu des courtisanes qui l'y suivaient, le roi d'Angleterre, Etienne, mourait le 25 octobre 1154. Il avait usurpé cette couronne en 1135 sur Mathilde, mère de Henri Plantagenet. Celui-ci, non seulement comme héritier légitime, mais par suite d'une convention intervenue depuis quelque temps entre Etienne et lui, passa en Angleterre, y arriva le 7 décembre, et fut couronné à Westminster (7) la fameuse abbaye qui était devenue l'église privilégiée du couronnement des rois anglais, et par un remarquable contraste, celle de leur sépulture. Il donna dès lors une première preuve d'un hardi courage en faisant restituer à l'Etat les villes et châteaux au nombre de cent quarante qu'Etienne en avait distraits pour récompenser ceux qui l'avaient servi dans ses guerres (a). Eléonore aussi était allée le rejoindre, emmenant avec elle sa fille aînée âgée à peine de deux ans. Elle fut couronnée elle-même reine d'Angleterre, et se vit enfin au comble de ses vœux, car ses faiblesses, ses démarches, ses étourderies n'avaient eu pour but depuis quatre ou cinq ans surtout que ce diadème qu'elle ne devait pas tarder à trouver lourd.

(a) *Chronic.*, *S. Albini, Andeg.*, Marchegay, p. 38. — *Art de vérifier les dates*, VII, 94.

Politique de Louis VII à son égard.

De son côté le roi de France, qui avait respecté les convenances mieux que l'épouse infidèle justement oubliée, restait depuis trois ans dans une espèce de veuvage qui ne pouvait durer; car il n'avait eu d'Eléonore que deux filles et il était justement préoccupé de se donner un héritier. C'est dans cette pensée qu'en 1154, il épousa à Orléans, Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille. Peu de temps après, étant allé avec sa jeune épouse en pélerinage à Saint-Jacques en Galice, ils allèrent visiter le roi Alphonse qui les reçut magnifiquement à Tolède (a).

Cependant, revenu à Paris, il y reçut des nouvelles d'Angleterre où les vigoureuses entreprises de Henri II contre ses barons soulevaient beaucoup de mécontentements. Il vit alors clairement qu'en laissant généreusement l'Aquitaine à la femme dont il était débarrassé, il avait grossi d'autant le patrimoine si considérable du jeune prince sur les deux rivages de la Manche et sur une partie si importante de notre Océan. Henri devenait donc pour lui un embarras : il prévoyait des entreprises, et s'il voyait le nouveau roi joindre à ses belles apparences et à de séduisantes qualités une activité qu'il savait mettre au service de son intelligence, il n'ignorait pas non plus que le personnage était ambitieux, déloyal au besoin, assez astucieux pour user de ruses en les dissimulant sous des promesses qui ne méritaient la confiance de personne. Il y avait donc à se méfier de lui, et le monarque français crut d'une bonne politique d'employer à diminuer ces succès sur la terre de France l'antipathie qu'il savait à la noblesse poitevine pour le comte d'Anjou devenu roi. Les circonstances favorisaient une levée de boucliers; Henri contenait sur ses possessions anglaises les efforts persévérants de quelques mécontents; Eléonore y tenait une *cour d'amour* où se retrouvait encore le poète de Ventadour qui ne cachait plus qu'à peine un rôle dont elle acceptait

Celle d'Henri II contre lui.

(a) *Art de vérifier les dates*, V, 522.

la contre-partie. C'était le cas de traiter en Poitou de choses sérieuses et de préparer une subite révolte, mais il fallait y mettre autant de prudence que l'adversaire y pouvait employer de supercherie et de savoir. Il temporisa donc, résolu, tout en attendant, de ne pas négliger la première occasion d'agir dans les intérêts de l'Aquitaine. Et d'ailleurs une circonstance imprévue, mais calculée certainement par une rivalité déjà éclose, aurait apporté à toutes prises d'armes un empêchement immédiat. Henri dont la politique était déjà et naturellement artificieuse eut vent de ces velléités, et, comme il n'était pas prêt à les étouffer, il usa d'une supercherie qui n'aurait pas dû échapper à Louis, mais que la bonne foi habituelle à ce dernier ne lui permit pas de soupçonner dans un homme qu'il ne connaissait encore que trop imparfaitement. Tout à coup, en effet, l'Anglais débarquait en Normandie et il faisait demander à son royal collègue de France une entrevue pour affaire importante. Elle fut accordée et l'on se trouva peu après dans une petite île de la rivière d'Epte, qui naît près de Bernay et s'embouche dans la Seine au-dessus de Vernon (Eure). L'important sujet de cette entrevue était la proposition que fit Henri II d'un mariage entre son fils Henri, qui fut plus tard Henri le Jeune dit *au-court-mantel,* et la jeune Marguerite que Louis avait eu de son second mariage avec Constance de Castille. Au premier abord une telle proposition devait sembler impossible à l'égard de deux enfants qui avaient à peine quatre ou cinq ans. Mais on arrêtait que le mariage ne se ferait que lorsqu'ils auraient atteint l'âge convenable. Ceci pouvait passer pour un gage d'alliance entre les deux rois, et comme une trêve répondant d'une paix de quelques années. Mais que dire de la condition qu'y mit l'Anglais, et que Louis accepta, d'emmener avec lui la princesse enfant, sous prétexte de la faire élever sous ses yeux, par conséquent sous ceux d'Eléonore dont le souvenir était si amer à Louis ? Une autre particularité n'est pas moins remarquable. La ville

Fiançailles de deux enfants de quatre ans.



de Gisors, pourvue d'un château fortifié sur la limite de la Normandie et du Vexin français, était déjà la dot de la jeune fille. Henri obtint que cette place serait mise entre les mains des Templiers qui la gouverneraient jusqu'au mariage, en accumulant les revenus pendant tout cet intervalle, et rendraient le tout à l'Angleterre lors du mariage de la jeune princesse. L'enfant fut donc emmenée, véritable otage qui ne promettait rien, qu'à l'Angleterre pour l'avenir. Si un tel marché prouvait en faveur de la couteleuse politique de l'insulaire, ne donne-t-elle pas droit de s'étonner que celle du monarque français fut si peu avisée ?

Sortons un peu de ces affaires tant soit peu équivoques pour nous arrêter à un événement qui a eu son importance pour le diocèse de Poitiers.

Mort de l'évêque Gilbert de la Porée.

L'évêque Gilbert de la Porée s'était fait vieux en s'occupant avec zèle, depuis sa rétractation méritoire, des choses de son administration et d'études dans lesquelles il n'avait persévéré que pour s'y attacher à la vérité dogmatique sans donner lieu à aucun doute sur sa foi et sa docilité à l'Eglise. On ne voit pas que, même sur la question de discipline, il se fut occupé en rien des affaires du divorce royal, quoiqu'il assistât aux conciles de Paris et de Baugency où il en avait été question. Il fut donc dans ses dernières années uniquement occupé de se procurer une mort sainte devant Dieu. Elle arriva le 4 septembre 1154 lorsqu'il était, dit Othon de Frisingue, plein de jours et de mérites. Il avait beaucoup aimé Saint-Hilaire de Poitiers dans la basilique duquel il voulut recevoir les derniers honneurs. Il y fut donc inhumé, Geoffroy de Bordeaux présida la cérémonie, accompagné des évêques de Saintes, d'Angoulême et de Périgueux (a). Si nous pouvons en croire quelques traditions conservées jadis à Saint-Hilaire et publiées par quelques

Sa sépulture à Saint-Hilaire.

(a) *Gallia christiana*, II, col. 1178.

antiquaires poitevins, le prélat reçut pour sépulture un ancien sarcophage païen qui serait venu d'une des îles de la Grèce au temps des croisades et dont les sculptures délicates, dues probablement à un artiste du XI[e] ou XII[e] siècle, ne furent pas comprises alors de ceux qui lui donnèrent place dans une église chrétienne et en firent le tombeau d'un évêque. Ce coffre, devenu plus précieux après cette dernière destination, était placé encore en 1751 au fond de l'abside, près du tombeau de saint Fortunat. Ils avaient été tout deux profanés et mutilés en 1562 lors de l'invasion des Calvinistes; ils demeurèrent vides jusqu'à l'autre révolution de 1793, et c'est à peine s'il nous reste au musée lapidaire de Poitiers quelques fragments mutilés de ce monument que le peuple appela longtemps *la pierre qui pue,* parce qu'en effet le marbre dont il était fait exhalait une odeur d'hydrogène sulfuré qui est particulier aux marbres de certaines îles de l'archipel.

Gilbert était un homme de goût qui aimait sa cathédrale et ne négligeait rien pour l'embellir. Il aimait aussi à la décorer des tapisseries; des ornements de soie et d'or recouvraient les murs et le pavé; les vases sacrés ornaient les autels et les tabernacles; il y avait même consacré de riches anneaux d'or et des pierreries qu'il remplaçait volontiers par d'autres de moindre prix et dont le symbolisme n'y perdait rien (a). Ce ne fut pas tout: comme savant il aimait les livres. Il n'épargnait rien pour se procurer des manuscrits, et légua à la bibliothèque du Chapitre de nombreuses copies des Pères de l'Eglise qu'il avait tant étudiés. Lui-même avait beaucoup écrit et laissa de nombreux traités et des sermons dont ses contemporains faisaient l'éloge. Au milieu de beaucoup de ces élucubrations qu'on ne lit plus et dont le fond se trouve, plus intelligible, en une foule d'ouvrages modernes, on ne peut méconnaître un esprit élevé, une grande érudition, une piété même

Son zèle pour son église.

(a) Besly, *Evesques*, p. 106; — *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, I, 62.

sincère que les idées de son temps ne semblèrent ternir que jusqu'au moment où il y trouva une occasion de soumission humble et exemplaire aux décisions de l'Eglise.

Son éloge par le doyen Laurent.

Aussi ces nuages répandus sur quelques jours d'une vie toute ecclésiastique se dissipèrent si bien qu'après cette soumission on n'eut généralement pour lui que l'admiration et le respect qui se manifestèrent surtout après sa mort. Le doyen du Chapitre Laurent, qui s'était uni aux deux archidiacres pour protester contre les doctrines erronées de son évêque, n'en était pas moins resté son ami et, dans une lettre adressée au clergé et aux fidèles du diocèse, il loua, tout en déplorant cette grande perte, les éminentes qualités et les vertus épiscopales qu'il releva avec une véritable éloquence et un heureux emploi des saintes Ecritures qu'il applique au digne pasteur avec autant de délicatesse que d'à-propos. Ce morceau est en même temps un exposé de doctrine catholique dont la pureté représente celle de l'antiquité chrétienne. Les vanités de la vie présente, l'attachement aux vérités du salut, le sentiment de la mort et de l'expiation, les espérances de la vie meilleure n'y font pas moins l'éloge du prélat qu'on pleure que du panégyriste qui l'aime encore dans l'expression de ses regrets (a).

Le Chapitre de Poitiers ne fut pas ingrat envers le prélat qui lui avait été si utile. Chaque année, au jour anniversaire de sa mort, on rendait à la cathédrale hommage à sa mémoire par des prières solennelles et on offrait le Saint Sacrifice pour celui qui s'était plu à embellir et à protéger le lieu saint, et qui, après avoir contristé son Eglise, avait si noblement rétracté ses erreurs et réparé ses fautes par un exemple d'humilité et de foi qu'on devrait rencontrer toujours dans ceux qui ont eu le malheur de s'égarer (b).

Chalon, LVe évêque de Poitiers, succède à Gilbert.

On ne tarda pas à nommer son successeur. Le Chapitre

(a) V. Besly, *loc. cit.*; — Dreux-Duradier, I, 240 et 249.

(b) Calendrier Ms. du chanoine Fauveau; — *Histoire de la Cathédrale*, I, 67.

élut ce Chalon, archidiacre de Thouars, qui avait agi pour forcer Gilbert à se rétracter de ses erreurs. Chalon est le même nom que Cadelon que portaient les seigneurs d'Aunay, et il pouvait être de cette famille. Une des portes de la ville de Saint-Maixent garde encore le nom de Porte-Chalon, et il paraît que les évêques de Poitiers avaient des droits sur cette porte; mais elle est mentionnée en des chartes plus vieilles de cent ans que la date de notre évêque. Quoi qu'il en soit cet épiscopat fut court, peut-être parce qu'il était donné à un dignitaire déjà avancé en âge, et ne se remarque guère par cela même. Il ne reste donc que très peu d'actes de son gouvernement. Nous trouvons dans l'un d'eux que les seigneurs de Vivonne disputaient au Chapitre de Poitiers la terre de Chambrichon (8). Les chanoines appelèrent à l'évêque de cette injustice contre laquelle ils exposèrent leurs titres écrits remontant jusqu'au règne de Guillaume V qui la leur avait donnée en toute propriété. Chalon adjugea donc aux appelants le bien qui leur appartenait depuis si longtemps et dont les discuteurs avaient perçu les fruits. Ces fruits ne revinrent jamais à leurs possesseurs légitimes, pressés d'en finir et heureux encore de rentrer dans leurs droits (a). Cet acte était daté de 1155.

Il termine des affaires litigieuses entre le seigneur de Vivonne et le Chapitre de Poitiers.

L'année suivante, Chalon termina un différend élevé entre l'abbé de la Grenetière et Airaud, seigneur de Mouchamps, qui s'était fait excommunier après un jugement rendu à la curie épiscopale pour n'avoir pas voulu s'y soumettre. Airaud avait sur le territoire de son château un pressoir appartenant aux moines, et qu'il s'attribuait indûment. Cet état d'excommunication et aussi sans doute d'utiles réflexions sur l'incontestabilité des preuves apportées par l'abbaye, firent rentrer en lui-même le récalcitrant qui se décida à céder aux bienveillantes observations de l'évêque. Et celui-ci s'empressa d'écrire à l'abbé pour lui

Puis entre l'abbaye de la Grénetière et le seigneur de Mouchamps.

(a) D. Fonteneau, II, 23.

apprendre que toute difficulté venait de s'éteindre (a). Cet abbé était le second de la série de ce monastère. Il avait dû succéder à Guillaume Ier vers 1150, année où ce dernier mourut, et c'est à remarquer, puisque de la sorte son abbatiat daterait de quatre ans plus tôt que ne l'indiquent le *Gallia christiana* et du Tems, qui ne le font commencer qu'à 1160 (b).

Fondation de l'abbaye de Bois-grolland.

On voit aussi en 1156 une mention inattendue d'un nouveau monastère vendéen que l'obscurité de ses origines avait soustrait jusqu'ici à notre attention. C'est Bois-Grolland *(Brolium-Grolandi)*, dont une petite congrégation de quelques solitaires avait formé le noyau en 1109, à deux lieues au Nord-Est de Talmont. Ils avaient embrassé la règle de Saint-Benoît, et vivaient ainsi au milieu des forêts, des sables et des bruyères, par les soins et la piété d'Aimeric de Beuil, seigneur du lieu voisin de Poiroux, qui était déjà le centre d'une paroisse de Saint-Eutrope. En 1143, désireux d'affermir la petite fondation, Aimeric et son frère Pierre obtinrent une bulle du pape Lucius II, qui fit de la modeste famille un prieuré de l'abbaye de Moreilles, et enfin on songea, douze ans après, à lui donner une existence plus indépendante. C'est dans ce but qu'Aimeric, toujours zélé pour ses moines, fit acheter près des Sables, de Vital de la Chaume, par Giraud, le chef de la communauté, un emplacement où put être construite une abbaye. Il y intéressa de nombreux seigneurs du voisinage. L'église en fut dédiée un 16 décembre. Les moines, qui avaient embrassé l'étroite observance de Citaux, durent à ces savants et austères religieux pour ce monument, qu'ils entreprirent et achevèrent eux-mêmes, ce beau style roman-fleuri qui était alors à sa plus belle période. C'est après cette grande œuvre accomplie et par laquelle les familles

(a) D. Fonteneau, IX, 113.

(b) *Gallia christiana*, II, col. 1429; — Du Tems, II, 569.

religieuses commençaient toujours leur établissement que Géraud acquit en 1158 le terrain des Sables-d'Olonne. Ainsi l'établissement commença et se continua en des circonstances assez obscures, et nous ne voyons parmi ses abbés aucun homme de marque dont la convoitise fut excitée depuis le commencement des commendataires par le modeste revenu de l'établissement, qui n'était plus en 1790 que deux mille quatre cents livres (a).

Mort de l'évêque Chalon.

C'est en 1157 et le 4 novembre que mourut Chalon, après un épiscopat de deux ans et dix mois ; bien rempli, paraît-il, par un louable exercice de son autorité. Nous savons (b) qu'il s'employa souvent et activement à régler des choses de sa compétence où son désintéressement ne parut pas moins que son zèle. De ce nombre sont différents accords consommés pour le même bien de la paix entre des établissements religieux et des seigneurs avides de leurs biens. Telles furent des arrangements passés entre un seigneur de Lussac et les religieux de Nouaillé ; il provoqua de la part d'Henri II et d'Eléonore des générosités envers le monastère de Luçon. Il avait demandé au Saint-Siége de protéger celui de Mauléon contre les exactions dont les fauteurs exagéraient des prétentions mal fondées, et l'exécution s'en fit par une bulle d'Adrien IV, qui ne vint qu'après sa mort le 16 avril 1158. Ce fut aussi à sa bienveillance que Charroux dut la donation des églises de Mauprevoir et de Pleuville (9), qui fut confirmée par le même Pape le 8 avril 1159. On voit que c'étaient beaucoup d'entreprises heureusement terminées en bien peu de temps.

Troubles dans l'Eglise de Bordeaux suscités par Henri II.

A la même époque et pendant que se prolongeait la vacance du Siége de Poitiers, qui pourrait bien se rattacher à quelques-uns de ces actes tyranniques dont Henri II prenait l'habitude, ce prince jetait le trouble dans

(a) Du Tems, II, 575.

(b) Calendrier Ms. de Fauveau, p. 234.

l'église de Bordeaux. On venait d'y perdre l'archevêque Geoffroy de Loroux en 1158. Le Chapitre soutenu par les évêques de la province, voulait se donner l'évêque Raymond de Marceuil qui siégeait alors à Périgueux. Henri préférait y mettre une de ses créatures, Jean Sochins, « principal, dit le P. Dupuy (a), du collége de Poictiers », dont la science ecclésiastique répondait peu à celle qu'on lui accorde des lettres profanes. Ces prétentions du duc d'Aquitaine venaient dix ans à peine après le droit d'élection rendu à ce clergé par Louis le Gros et Louis VII. On en fut donc d'autant plus étonné qu'on devait moins s'y attendre. Le Chapitre protesta énergiquement et les évêques répondirent noblement au prince cette belle parole « que les honneurs ecclésiastiques ne s'accordaient ni aux prières ni aux présents, et qu'on les méritait par la vertu et la doctrine » (b). On fit valoir aussi l'insuffisance notoire du sujet présenté; mais que servent les meilleures raisons contre le plus fort? Ce malheureux avait aussi des partisans dans le Chapitre et c'est probablement aux séductions employées que les évêques faisaient allusion en parlant des « présents » qu'ils méprisaient. On résolut donc de remettre le choix aux quatre évêques d'Angoulême, de Poitiers, de Périgueux et d'Agen. Ces prélats s'assemblèrent donc à Bordeaux. Henri assista à la décision qui y fut prise. Il en sortit furieux, méditant une vengeance éclatante contre les deux Eglises coupables, l'une d'avoir donné son évêque l'autre de l'avoir voulu. Et croirait-on qu'après s'être opposé aussi longtemps qu'il le put à l'intronisation de Raymond à Bordeaux il y consentit à condition que l'église de Saint-Front lui donnerait une plaque d'argent sur laquelle les douze apôtres étaient représentés (c) en relief! Ce n'est pas

(a) *Estat de l'Eglise du Périgord,* in h. ann.

(b) *Honores ecclesiastici non precibus, non largitionibus, sed virtute et doctrinâ comparandi,* Dupuy, *loc. cit.*

(c) Dupuy, p. 52.

la dernière fois qu'on lui verra acheter la paix à des conditions si peu honorables.

Raymond ne jouit pas longtemps de son archevêché, mais il avait été remplacé, à Périgueux, après beaucoup de difficultés qu'Henri n'avait pas manqué de soulever, par un Poitevin, Jean d'Asside qui, enfin, ne fut installé qu'en 1160. C'était l'Ecolatre de l'église de Poitiers, c'est-à-dire le Chef et le *Recteur* de toutes les écoles de la ville dont il avait la haute direction. Quelques-uns ont cru que c'était le même que ce Jean Sochins qui avait été refusé à Bordeaux, et que le roi d'Angleterre serait parvenu à faire accepter pour le Périgord. Tout semble combattre cette opinion qui s'accorderait peu avec les répulsions qu'on avait exprimées, puisque celui-ci ne mérita dans son épiscopat que des éloges [a]. Toujours est-il qu'il gouverna neuf ans son église, où il mourut. Il fit du bien à l'abbaye de la Chancelade qui était de son diocèse, et se montra, conformément aux idées du temps, assez militant pour réduire par un siége un château de l'Agenais, appelé *Gavaudunum*, et dont s'étaient emparé les hérétiques Pétrobrusiens (**10**) qui désolaient le Midi depuis plus de vingt-cinq ans. Jean d'Asside mourut le 3 mai 1169 [b].

Henri II revendique Toulouse au nom de sa femme Eléonore.

Cependant que se passait-il dans le monde féodal pendant que ces graves choses intéressaient si profondément l'Eglise ? La paix promise entre Henri d'Angleterre et le roi de France ne devait pas durer aussi longtemps qu'avaient pu le faire espérer les fiançailles de leurs deux enfants. Henri, Angevin par nature et qui n'aurait pu administrer sans des batailles, se laissait dominer par l'orgueil qui, dans un prince, conseille toujours l'ambition, et sans trop calculer si ses efforts n'augmenteraient pas les charges de ses peuples en multipliant ses propres déconvenues. Il ne cherchait qu'à augmenter son terri-

(*a*) Le P. Dupuy, *loc. cit.*

(*b*) Dupuy, II, 55 ; — Gall. *Hist.* II, 1179 ; — Du Tems, *ub sup.*

toire par des conquêtes, et à satisfaire son avarice en ajoutant à ses revenus les trésors d'autrui. Une nouvelle occasion se présenta de mettre en verve ses aptitudes guerrières, et, pour nous éclairer sur une question de justice et de droit qui devrait dominer toutes les prétentions princières, il nous faut exposer dans toute sa netteté l'état des choses sur lesquelles il appuyait son entreprise.

Louis VII s'y oppose.

Nous avons vu en 1141 Louis le Jeune, devenu époux d'Eléonore et duc d'Aquitaine, revendiquer au nom de sa femme le comté de Toulouse, dont il voulait être non plus le suzerain mais le possesseur. Cette prétention n'avait jamais été moins juste, car nous l'avons vu, elle n'a plus pour elle ni aucun titre ni aucun traité existant. Ce qui est vrai, c'est que Louis, repoussé vigoureusement, avait été obligé d'abandonner le siége, ce qui semblait être une raison de plus pour n'y plus songer. Mais le nouveau duc d'Aquitaine eut soin de ne rien considérer du passé sur cette question réellement épuisée. Par cela même qu'Eléonore lui avait apporté ses Etats et qu'elle avait pu regarder quelque temps le Toulousain comme en faisant partie, le mari se crut nanti d'une bonne raison pour le saisir. Mécontent d'ailleurs du peu de condescendance que la noblesse lui montrait, il trouvait dans ces airs peu soumis un autre motif de ne pas hésiter. Il se lança donc en 1159 à demander à Raymond V, successeur depuis 1148 d'Alphonse Jourdain, la restitution de son patrimoine. Sur le refus de Raymond, il entra dans le Quercy, accompagné du jeune roi d'Ecosse Malcolm IV, qu'il regardait comme son vassal et avait forcé de le suivre (a), puis de trois ou quatre barons français auxquels vinrent se joindre le comte de Narbonne Raymond Béranger IV, et le seigneur de Montpellier, qui tous deux avaient des motifs de jalousie contre le comte de Toulouse. Pendant que cette jonction s'opérait entre ces diverses armées, Louis VII, qui avait des raisons

(a) *Art de vérifier les dates,* VII, 253.

de n'aimer pas Henri, dont il craignait les empiétements déjà nombreux, jugea d'une bonne politique d'aller au secours du Toulousain. Il parvient à pénétrer dans la place, s'y loge et la défend si bien que l'Anglais, voyant s'écouler le mois de septembre sans espérer de succès, comprit que la ville devenait imprenable et donnant pour touchante raison qu'il ne voulait pas, lui vassal, oublier le respect dû à son suzerain, il reprit le chemin de l'Anjou où il aimait à demeurer autant que possible, s'y croyant encore dans ses Etats.

Henri II dépouille son frère Geoffroi de l'héritage paternel.

Ce respect apparent et très utile en pareil cas pour l'autorité suzeraine eut été plus édifiant dans un prince qui ne l'aurait pas démenti par l'oubli des volontés de son propre pére. En effet, en dépit des dispositions formellement exprimées dans le testament de son père Geoffroi Plantagenet, il avait laissé à son frère Geoffroi les comtés du Maine, de la Touraine et de l'Anjou. Henri prétendait s'attribuer cet héritage ; des guerres s'en suivirent entre les deux fréres, la noblesse du pays étant favorable au plus jeune l'aida de ses efforts ; mais Geoffroi n'avait pas les immenses ressources du duc de Normandie : celui-ci l'emporta et par suite des concessions de son frère la paix se fit et réduisit le frère puîné à une très petite portion de ses Etats, le reste demeurant aux mains du roi d'Angleterre (a). Une autre déloyauté signala de la part de celui-ci les suites de cette persécution paternelle. Après la mort de Geoffroi que la noblesse de Bretagne, instruite de ses qualités militaires, avait nommé comte de Nantes afin de résister à des révoltes intérieures, Henri ne trouva rien de mieux que de s'emparer de la Province qu'il assura à sa maison en y ménageant avec un de ses fils un mariage qui le rendit héritier de la couronne comtale (b).

(a) Bodin, I, 305 et suiv. ; — Velly, III, 169.

(b) Robert du Mont, *Histoire de Henri II*, apud d'Achery.

Il s'empare de Thouars et le brûle à la demande d'Eléonore.

Il fallait d'autres anneaux à cet enchaînement d'iniquités. Geoffroi, obligé pendant la première persécution de son frère, de se retirer à Chinon, y avait été soutenu par un autre Geoffroi, quatrième de ce nom, parmi les vicomtes de Thouars. Aussitôt après la mort de son frère, et l'usurpation étant consommée à Nantes et dans toute la Bretagne, il n'eut rien de plus pressé que de se venger du vicomte. Redoutant les longueurs d'un siége que Thouars aurait pu soutenir longtemps, il gagna les officiers qui y commandaient; puis, arrivant le mercredi 16 août sous les murs de la ville, le vendredi 18 il en était maître au grand étonnement de la contrée. Il paraît qu'Eléonore accompagnait son royal époux dans cette expédition, et qu'au lieu d'y user de cette douce influence que les femmes devraient toujours se garder par la charité pour épargner des ruines et des attentats, ce fut pour lui plaire et à sa demande qu'Henri rasa les murailles et le château regardé jusque-là comme imprenable. Le vicomte prit la fuite, se réfugia à Puy-Beliard (11), et la ville resta occupée par les troupes du roi d'Angleterre jusqu'en 1161 [a].

Sa conduite envers saint Thomas de Cantorbery.

C'était aussi l'époque où ses querelles insensées avec saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbery et son chancelier, remplissaient le monde catholique de scandaleuses impressions. Les orgueilleuses volontés du souverain pesaient seules dans la balance de la justice; il remplaçait les canons par les coutumes royales et donnait ce nom à des règles improvisées, qu'il créait à son besoin et qui effaçaient à ses yeux les immunités de l'Eglise, le droit qu'Elle tient de son divin Auteur de se gouverner Elle-même et de ne se laisser imposer aucun joug qui entrave en ce monde l'action salutaire de sa nécessaire autorité; car Elle l'a reçue pour le gouvernement des âmes dans les questions élevées ainsi entre le rci et l'archevêque. Les légitimes résistances de celui-ci ne firent qu'irriter

(a) Labbe, *Nov. Bibl*, I, 276; — D. Bouquet, XII, 417 et 482.

davantage son déloyal adversaire, dont la fureur, un jour, alla jusqu'à lui faire exprimer le vœu que quelqu'un le délivrât de l'audacieux qui osait ainsi lutter contre lui. A ces horribles paroles, quatre de ses officiers se hâtent d'aller à Cantorbery et assassinent le saint évêque dans sa cathédrale, avec des circonstances d'une cruauté inouïe. Le tyran, il est vrai, n'avait pas compté sur une telle obéissance de ses satellites. L'indignation publique devint la mesure de ses remords. Il fit pénitence, il abandonna ses prétendues coutumes, rendit à l'Eglise de Cantorbery les biens qu'il lui avait confisqués. Il entreprit un pélerinage au tombeau du saint que signalaient déjà beaucoup de miracles, y fit d'exemplaires pénitences, et montra publiquement que si un roi peut aussi cruellement s'égarer, il doit aussi réparer le mal et s'humilier en proportion de son orgueil (a). Au reste, il eut bientôt de bonnes raisons d'agir ainsi. De toutes parts des miracles variés, et qu'allèguent tous les historiens, se multipliaient par d'étonnantes guérisons; le roi Louis VII y obtint lui-même la vie gravement menacée de son jeune fils Philippe-Auguste. Enfin, en 1173, Alexandre III canonisa Thomas en le déclarant martyr. C'est que l'Eglise n'a jamais hésité à donner ce glorieux titre à ceux de ses évêques dont l'énergie se fit un devoir de soutenir ses droits, sa discipline, comme étant les fondements de sa vie militante et un magnifique témoignage de leur courage et de leur foi (b).

Assassinat du saint archevêque.

Une autre preuve de la mauvaise foi d'Henri II allait éclater en 1160. On sait les fiançailles faites en 1158 de sa jeune fille de trois ou quatre ans avec le fils non guère plus âgé de Louis VII, et comment la ville de Gisors, remise aux mains des Templiers jusqu'à la cérémonie définitive, devait revenir à la jeune princesse dont elle était la dot aussitôt que le mariage serait consacré. Henri

Il s'empare de Gisors contre la foi des traités.

(a) *Bolland.*, ad 29 *die;* — Mgr P. Guérin, *Petits Bolland.*, XII, 468 et suiv.
(b) *Bolland.*, ub sup.

était impatient de posséder cette place qui servait de barrière à son duché de Normandie. Sans donc prévenir le roi il fit procéder au mariage à Neufbeury, près de Saint-Lô, et s'empara aussitôt de la ville qu'il retint. Cette supercherie est d'une audace qui expliquerait toute la vie d'un homme. De là une nouvelle guerre entre les deux princes; elle dura peu, mais assez pour qu'Henri, toujours plus heureux qu'il ne le méritait, prît Chaumont qu'on lui opposait comme tenant une position entre Blois et Amboise, y fit prisonniers cent cinquante-trois chevaliers du comte de Blois jusqu'à ce qu'enfin, au mois de mai 1161, un nouveau traité vint rétablir entre les deux rois une paix qui n'était jamais assurée pour longtemps avec un allié comme le roi d'Angleterre.

Avènement de Laurent, LVI[e] évêque de Poitiers.

N'oublions pas cependant que le Siége épiscopal de Poitiers était devenu vacant dès 1157, deux ans à peine après l'avènement de Chalon. Celui-ci fut remplacé par Laurent, doyen du Chapitre, celui-là même qui, ami de Gilbert de la Porée, avait adressé en 1154 à tout le diocèse l'éloge éloquent et chaleureux de cet homme éminent et justement regretté: il fut élu le 26 mars 1159. Le court espace que Dieu lui laissa dans ses fonctions ne permet pas qu'on y rencontre rien de bien saillant. On le vit assister, cette même année, à la translation des reliques de saint Florent de Saumur, qui furent dotées alors d'une châsse plus riche qu'elles attendaient depuis longtemps. Le 8 décembre de la même année, il conclut un accord entre l'abbaye de la Grénetière et Gautier de la Réorthe: celui-ci lui retenait depuis longtemps la terre de la Galtière, dont il avait fait sa propriété, et que lui et ses enfants donnèrent à perpétuité au monastère. L'acte de cette restitution se fit solennellement dans l'église de Saint-Pierre de Mouchamps, et fut signé dans le chœur, en face de l'autel. C'est de son temps aussi que le pape Alexandre III accorda à Charroux quelques adoucissements aux statuts qui ne touchaient pas à l'essence de la règle, et quelques

allégeances à certaines austérités devenues incompatibles avec leurs habitudes de prière et de travail. Quand il mourut, le 28 mars 1159, il n'avait encore que deux ans et deux jours d'épiscopat.

Avènement de Jean de Belesme, LVII[e] évêque de Poitiers.

On remarque un intervalle de presque trois ans entre la mort de l'évêque de Poitiers Laurent, et l'avènemeut de son successeur immédiat Jean de Belesme. Cette vacance si prolongée vint sans doute de ce qu'Henri II voulut garder aussi dans cette occasion quelque prétendu droit d'investiture que l'Eglise de Poitiers ne goûta pas. Ainsi l'année 1162 se passa presque tout entière sans que le titulaire fut désigné, et ce ne fut que le 23 novembre qu'il put être sacré dans l'église abbatiale de Déols, près Châteauroux en Berry. Le retard qu'avait éprouvé sa nomination doit tenir aussi à ce que déjà, en certaines rencontres, Jean, qui était lors de son élection trésorier de l'église d'Yorck, aimait beaucoup le saint archevêque de Cantorbery et probablement s'était montré de son avis dans les questions où le roi voulait faire valoir ses idées de préférence à celles de son métropolitain. Quoi qu'il en soit, il faut avant tout parler ici des origines aujourd'hui bien connues et longtemps contestées de notre prélat. Nous dirons à cet égard ce qu'il nous semble qu'il en faut croire, sans entrer en d'interminables discussions sur des conjectures qui ne tiennent pas contre des vérités actuellement acquises et que nous devons aux plus sérieux de nos historiens.

Ses origines sérieusement établies.

Et d'abord Jean, le troisième du nom dans la liste de nos évêques, était fils de Gauthier de Belesme, seigneur normand, d'une petite ville du Perche (Orne), qui avait suivi Guillaume le Conquérant lors de l'invasion de l'Angleterre et dont un frére, Richard, devint évêque de Londres. Ce Gauthier descendait lui-même de Roger de Montgommèry, comte de Scwesbury, régent d'Angleterre et de Normandie sous Guillaume le Conquérant.

Avant ce grand mouvement qui porta la France contre

l'Angleterre, Roger avait épousé une Mabille de Belesme, ces deux époux furent les père et mère de Jean, à qui ils donnèrent le nom de Belesme, pris par eux depuis que Mabille l'avait apporté dans la famille par son mariage (12). Jean, de son côté, né en Angleterre, n'avait pas eu de peine, ayant son oncle évêque de Londres et donnant de grandes preuves d'une haute intelligence et d'une éminente piété, à se faire un rang dans l'Eglise, et sa qualité de trésorier en témoignait. Les fréquentes relations entre l'Angleterre et le Poitou avaient dû révéler de ce côté de l'Océan les aptitudes et les talents de ce Français d'autrefois, outre les liaisons qu'il avait sans doute formées dans cette province. C'était une bonne acquisition à y faire, et le Chapitre donna ainsi au diocèse un homme de bien pourvu de tout ce qu'on pouvait demander à un évêque (a).

Jean de Belesme est le premier de nos évêques dont Nicolas de Sainte-Marthe nous ait donné les armoiries. Il portait *d'or, à trois bandes d'azur*. Nous voici donc en pleine possession d'armoiries très bien déterminées et qui désormais se reproduiront en des conditions régulières. Chaque famille aura les siennes et nous les rencontrerons plus nombreuses dans la suite de nos excursions historiques.

Reconstruction de la cathédrale de Poitiers.

Un événement des plus mémorables dans l'histoire d'un diocèse signala l'arrivée de Jean III au gouvernement du sien. Cette belle cathédrale, naguère embellie encore avec tant de soins par son illustre prédécesseur; ce monument que Guillaume V avait reconstruit avec tant de zèle révélait sans aucun doute le goût qui dominait depuis une soixantaine d'années notre architecture chrétienne. Avait-il été victime d'un nouvel accident? Comment le silence s'est-il gardé si profondément sur la cause, quelle qu'elle fût, d'une reconstruction si improvisée? Rien ne répond à nos incertitudes à ce sujet sur ce point. Les chroniqueurs restent

(a) *Gallia christiana*, II, 1180; — Du Tems, II; — Fisquet, *France pontificale*, Lyon, p. 253.

muets, la *Chronique de Saint-Maixent* qui, malgré son laconisme, enregistrait du moins les événements de chaque année et nous donnait des dates, ne parlait plus depuis 1140. On peut s'étonner aussi que les pièces capitulaires, sans lesquelles une si grande chose ne pouvait se faire, manquent entièrement et se soient perdues quand un si grand nombre d'autres nous sont restées du même temps et dans les mêmes archives. Un seul point reste précis et sur lequel tous les historiens s'entendent, c'est la date qui se rattache à l'événement. On s'accorde à ce sujet sur l'année 1162 (a) : or nous venons de voir que cette année le siége était vacant. Le Chapitre n'aurait pas entrepris seul une œuvre aussi importante. C'est là qu'en dépit de toutes les apparences contraires, malgré cette singulière absence du nom de Henri II et d'Eléonore partout où il faudrait les retrouver, on est porté forcément à s'en prendre à eux pour découvrir l'influence toute puissante qui aura disposé de richesses assez considérables en faveur d'un monument aussi recommandable. Ce serait même à la reine qu'il faudrait en attribuer la première idée, au rapport de Bouchet (b). Nous savons d'ailleurs que le roi aimait à bâtir. On lui doit la magnifique cathédrale de Bayeux, le splendide hôpital d'Angers et bien d'autres édifices empreints de ce style-Plantagenet qui lui doit son nom, qui fit école, et nous a laissé de nombreux monuments de cette époque qu'admirent encore les connaisseurs. De son côté Eléonore s'employait volontiers pour le Poitou, qu'elle aimait naturellement, et on la cite comme travaillant avec Henri en maintes rencontres, soit à l'embellissement de la ville, soit à l'administration de leurs provinces.

Nouvelle enceinte de Poitiers.

C'est de ce temps aussi que date la nouvelle enceinte de Poitiers qui, vers l'Occident, s'élargit jusqu'au quartier Saint-Hilaire, et au Levant s'étendit jusqu'aux bords du

(a) Bouchet, *Annales d'Aquitaine.*

(b) *Annales d'Aquitaine*, p. 145.

Clain où des remparts et des tours nombreuses ne laissèrent qu'un espace de quelques mètres entre eux et le fleuve qui devint leur limite naturelle (a).

Jusque-là, on n'avait vu la vieille cité défendue que par ses murailles romaines ou wisigothes tombées pour ainsi dire en débris après les derniers sièges, mais ces mêmes dangers ne l'ayant pas menacée depuis le milieu du XIe siècle, grâce au respect que nos Comtes avaient commandé autour d'eux, les habitations s'étaient groupées en dehors de ces limites et un périmètre considérable laissait sans protection contre des entreprises redevenues très possibles, sous un prince de naturel batailleur, les quartiers très populeux de Sainte-Radégonde, du Marché-Neuf (le Pilori), de Montierneuf, puis la place et l'église de Saint-Didier, voisines du palais des comtes, et enfin en remontant vers l'Occident tout le bourg de Saint-Hilaire et celui de Saint-Nicolas. On voit que ce fut là une entreprise considérable et digne d'un maître qui, peu jaloux de la paix avec ses voisins, l'était beaucoup plus de leur opposer en cas de besoin une solide résistance. A en juger par les quelques restes de murailles et de tours qui ont résisté jusqu'ici autour de Poitiers aux attaques du vandalisme moderne et à l'indifférence de nos conseils municipaux, cette enceinte était un bel ouvrage de fortification, couronné de créneaux élégants, et d'un temps où l'architecture militaire ne le cédait en rien à l'architecture civile et religieuse (b).

Il résulte de cet état de choses que cette enceinte, qui agrandit la ville de plus de moitié, dut renfermer la cathédrale, et remplacer pour elle les fortifications qui l'avaient nécessairement protégée jusque-là et reliée à la ville quoiqu'appartenant à son ancien *pomœrium*. Nous avons dit ailleurs pourquoi on devait regarder

(a) *Chron. comit. Pict.*, D. Martenne, *amplissimo*, V, 266.

(b) Ibid. — Dufour, *de l'Ancien Poitou*, p. 260 et suiv.

l'emplacement de notre basilique comme celui qu'elle a toujours eu (a). Ajoutons maintenant qu'en reculant les murailles de la cité et y englobant l'Eglise-Mère, on aura cédé à l'esprit du temps, et conçu le plan grandiose plus digne que ce qui existait alors. La cathédrale, qu'avait tant aimé Gilbert de la Porée, pouvait être fort belle par ses dimensions et son architecture générale. Elle était le produit du zèle de Guillaume V qui l'avait relevée de ses ruines comme la ville elle-même après l'incendie de 1018 (b). Les églises de cette époque, si différentes qu'elles fussent des églises antérieures par leur solidité et leur étendue, étaient pourtant bien loin encore de ces aspects si gracieux qu'elles avaient gagnés dans la suite. D'ailleurs si nous considérons qu'un siècle et demi avait bien pu amener quelques atteintes à sa solidité, nous serons portés à croire que des souverains à qui ne manquaient ni les ressources de l'intelligence ni celles de leurs trésors se seront volontiers donné le plaisir d'attacher leurs noms à un ouvrage immortel dont la solidité dure encore dans toute son énergie, dont la vue extérieure étonne par sa force d'une construction inébranlable et dont les détails intérieurs saisissant à la fois l'esprit, le cœur et le regard, imposent avec le sentiment religieux celui d'une profonde admiration.

On peut se livrer ici à une autre conjecture. C'est que des ouvriers anglais seront venus travailler à ce chef-d'œuvre. Le chevet plat, avec ses étonnantes dimensions et son aplomb inébranlable, est un type qui se reproduit souvent en Angleterre à la même époque, et assez rare chez nous pour que nous puissions regarder comme venant du même architecte les églises du XIIe siècle frappées au même caractère. Cela tendrait aussi à prouver qu'après avoir terminé leur travail à Poitiers, les *maîtres*

(a) *Histoire de la Cathédrale*, I, II.

(b) Labbe, *Biblioth. nov.*, II, 180.

maçons se répandirent dans le diocèse où ils s'adonnèrent à d'autres constructions du même style. La petite église d'Augé, près Saint-Maixent, rappelle ces conditions. On sera plus agréablement surpris en examinant celle du Puy-Notre-Dame, ancien prieuré annexé à l'Anjou (Maine-et-Loire), qui est en petit la reproduction dans tous ses détails de la cathédrale de Poitiers.

Reconstruction de Sainte-Radégonde.

Il y a plus. Une autre de nos belles basiliques intéressa évidemment les mêmes bienfaiteurs et dut sa résurrection à leur zèle et au génie des mêmes mains. Sans doute que le Chapitre de Sainte-Radégonde, peu riche en comparaison de telles dépenses, gardait depuis longtemps en mauvais état son église collégiale, victime d'accidents inconnus ou demeurés sans réparations définitives après la catastrophe de 1018. On y reconnaît depuis près de sept siècles une importante reprise. La façade n'existait plus, la belle nef était détruite, le sanctuaire roman et les chapelles latérales de son beau chevet existaient seuls, curieux témoignages d'une réédification du XIe siècle. On y ajouta, pendant les travaux de la cathédrale ou aussitôt après, une nef aux superbes proportions, aux voûtes élégantes; une arcature continue règne à l'intérieur sur tout le pourtour des murailles dont elles ornent le grand appareil. C'est la nef de notre cathédrale tout entière, en des proportions restreintes, sans doute, mais aussi pure de coupe, aussi dégagée, aussi élégamment posée que celle de Saint-Pierre. Au premier coup-d'œil on comprend que ce noble ensemble, du pavé à la galerie supérieure où s'ouvre la fenestration, est la mise en œuvre d'un plan admirable de simplicité et d'élégance qui devait être complété au second étage par un système de baies larges et sveltes destinées à de riches verrières de couleurs. Mais les guerres survinrent, des maîtres armés se disputèrent le Poitou, les ouvriers disparurent, l'argent manqua, l'art tomba en deuil, et nos édifices durent attendre pour s'achever des ères de paix qui vinrent successivement,

mais à de trop longs intervalles, fixer leurs caractères chronologiques sur les sévères menaux, les contours grâcieux, et les charmantes sculptures des grandes fenêtres des absides et des latéraux.

Restauration de la salle des Pas-Perdus du palais de Poitiers.

Comme type de la même époque on doit admirer aussi la salle des Pas-Perdus du palais de justice actuel, ouvrant sur la place Saint-Didier. C'est évidemment la même disposition d'intérieur qu'à la cathédrale, sauf la charpente qui y fut toujours (13). Ce beau travail et ceux du même âge que nous venons de signaler, prouveraient qu'après la catastrophe de 1018 il s'en fallait que tout eût été réparé aussitôt. Un siècle et demi s'était écoulé depuis ce funèste événement, et tous les travaux indiqués ici comme appartenant à cette époque devaient dépendre d'un plan d'ensemble pour la restauration de la ville, qui fut conçu en même temps que celui de la cathédrale.

Reconstruction de l'évêché.

Il faut attribuer à la même époque les grandes constructions qui furent consacrées à l'évêché de Poitiers. L'agrandissement de la ville permit, en augmentant le terrain qui l'environnait, de développer beaucoup les dépendances de l'évêché qui comprenait, avec un logement propre du prélat et de ce qu'on appelait la famille épiscopale, sa chapelle particulière, le baptistère et la chambrerie ou palais de justice ecclésiastique (a). Encore les proportions de chacune de ces annexes étaient-elles fort réduites antérieurement à la nouvelle cathédrale, puisqu'après sa reconstruction en 1020, si l'on en croit un chroniqueur de l'Angoumois, la demeure épiscopale ne comportait à elle seule qu'un simple bâtiment de peu d'étendue et affectant la forme circulaire (b).

On voit par ce qui existe aujourd'hui et malgré les multiples transformations que l'évêché à subies, qu'en 1162 il dut s'augmenter de beaucoup. Quelques portions de

(a) Besly, *Comtes*, p. 359 *bis* et suiv.

(b) *Histor. pontific.* et *Consul Engolism.*, apud Labbe, II, 261.

l'intérieur, les caves surtout disent qu'à plusieurs reprises on déposa sur ces vieux murs les caractères variés de chaque siècle qui y toucha, et le XIIe surtout y montre, dans toute la longueur de la rue Saint-Jean, ces formidables quartiers de grand appareil formant un mur lié par un ciment impérissable, ouvert à des hauteurs considérables par des rares et étroites fenêtres, et prouvant que de ce côté du moins on pouvait se rassurer contre la perfidie de quelques invasions inattendues.

L'abbaye de Ste-Croix mise sous la protection du Saint-Siège.

L'abbaye de Sainte-Croix soutenait depuis longtemps d'ennuyeux démêlés avec quelques-uns des vassaux de ses prieurés et de ses villas du diocèse où elle en avait un assez grand nombre. Le plus difficile à supporter peut-être était le Chapitre de Sainte-Radégonde qui lui devait son existence et qui persistait trop à abuser contre elle de tout ce que la sécularisation de certaines collégiales avait inspiré d'indépendance aux membres qui en avaient profité. Le Chapitre, qui avait toujours reconnu l'autorité de l'abbesse, avait prétendu la secouer et nous l'avons vu plus d'une fois refuser au monastère le service qu'il devait à l'autel conventuel dont l'office journalier devait se faire par trois officiants tirés du Chapitre. C'était une des charges qu'avaient motivées sa création aussi bien que les autres soins spirituels réclamés par les religieuses. En dépit des décisions des évêques et même du Saint-Siège, les mêmes chicanes s'étaient souvent renouvelées, et ils étaient allés naguère jusqu'à faire entrer dans leurs intérêts l'évêque Gilbert qui disputa à l'abbesse le droit d'installer le prieur ou doyen de Sainte-Radégonde. Toutes ces prétentions ne pouvaient finir que par une décision solennelle du Saint-Siège qui en ôtât le goût aux prétendants et c'est dans ce but qu'Alexandre III, par une bulle du 19 février 1164, mit sous sa protection et celles de ses successeurs le monastère de Sainte-Croix avec toutes ses églises et ses biens présents et futurs. Ceci s'était passé du temps de l'abbesse Sara première, et

d'Hermelinde qui la suivit et gouverna jusqu'en 1167. En même temps la même sauvegarde était accordée à l'abbaye de Mauléon que les seigneurs du lieu ne traitaient pas toujours avec toute la justice indispensable (a).

Beaux exemples donnés par l'évêque Jean de Belesme.

Dans une autre affaire de ce genre Jean de Belesme eut un insuccès qui tourna à son honneur, ce qui arrive toujours à un juge qui reconnait s'être trompé. C'était aussi dans un but de paix que nous avons vu Fontevrault exempté dès ses commencements de la juridiction épiscopale. Jean III n'avait pas vu sans déplaisir dès son arrivée à Poitiers que l'abbaye exerçait un droit d'exemption et se prétendait dégagée de toute soumission à l'évêque. Elle y persista d'après la bulle de Pascal II qui dès l'origine du monastère avait consacré ce grand principe et qu'avait reconnue peu de temps après le saint évêque de Poitiers, Pierre II. Jean n'insista plus dès lors et donna une preuve de son bon retour en accordant à l'abbaye, dont il bénit peu après le cimetière, des terrains qui lui appartenaient. L'abbesse était alors Audeburge de Haute-Bruyère, d'une maison noble du voisinage de l'abbaye, et qui mourut en 1180 après avoir gouverné pendant vingt-six ans (b). Au reste le digne prélat, toujours respectueux pour les Papes qui se succédèrent pendant toute la durée de son épiscopat sur différents sièges, se montra plein de bienveillance pour les communautés de ses diocèses. Amoureux de la paix avec tous il ne négligea aucune œuvre de zèle qui put utiliser son action dans le gouvernement des âmes et le soin de tout ce qui était bien. Nos chartriers en ont gardé de très nombreux témoignages. On a conservé à l'une de ces chartes le sceau du prélat pendant à une bande de cuir blanc. Il est de cette année 1164. L'évêque y est assis, crossé, mitré et bénissant; la légende est SIGILLUM IOANNIS. PICTAV. EPI. ; au revers est un cercle

Sceau du prélat.

(a) D. Fonteneau, XVII, 221 ;— Du Tems, XI, 480 ;— *Gall. christ.*, XI, 1299.

(b) Du Tems, II, 419 et 486.

de plus petite dimension. Dans le champ une femme assise, peut-être la Sainte-Vierge, et autour du sceau SECRETUM MEUM MICHI.

Naissance de Philippe-Auguste.

Marquons ici un événement qui devait grandir bientôt les destinées de la France. Louis VII n'avait aucun enfant mâle après dix ans de mariage avec Alix de Champagne sa troisième femme. Cette longue stérilité inquiétait les royaux époux qui durent enfin à des prières publiques, faites dans tous leurs Etats, la naissance au mois d'août 1168, d'un fils que par reconnaissance ses parents nommèrent Dieudonné. Ce fut plus tard Philippe-Auguste dont les hauts faits affermiront d'autant plus dans ses progrès le beau pays qui s'acheminait à la tête de l'Europe (a).

Guy de Lusignan tue le comte de Salisbury.

Cependant Henri II, toujours actif, toujours préoccupé de ses projets d'ambition et de sa domination sur plusieurs terres à la fois, parcourait ses beaux fiefs de l'Anjou et de la Normandie, demeurant peu à Poitiers qui restait sous le gouvernement d'Eléonore, mais où son autorité militaire était toute aux mains de Patrice de Salisbury, dont il avait fait son sénéchal en Poitou. Ce sénéchal étant Irlandais, Henri se l'était attaché après la conquête de ce pays qui avait suivi de près celle de l'Angleterre. Mais il n'était pas le seul étranger qui fût venu s'implanter avec le roi sur les terres aquitaniques. Ce mélange peu goûté des Poitevins avait mal réussi, les deux races s'aimaient peu, et les nôtres surtout n'acceptaient pas les faveurs royales prodiguées en grand nombre à cette noblesse d'outre-mer. De là des jalousies entre les vassaux, et contre le suzerain des inimitiés sourdes qui ne cherchaient qu'une occasion d'éclater. Elle se présenta en 1168.

Henri était passé en Angleterre pour y réprimer une révolte du pays de Galles. Il avait laissé la direction des affaires à Jean de Salisbury qui, moins craint qu'il n'aurait dû l'être, y fut regardé comme rien par la noblesse d'Aqui-

(a) Mézeray, Daniel, d'après tous les historiens.

taine unie, en une conspiration bien ourdie, à celle du Maine et de l'Anjou. Le connétable n'hésita pas à lui tenir tête et en vint à bout malgré les braves efforts des premiers seigneurs du pays parmi lesquels se faisaient remarquer surtout Guy de Lusignan, fils du Hugues VIII qui était alors en Palestine. Henri, prévenu de ce mouvement, s'était hâté de revenir en Poitou, et, sans rien ménager de la vigueur dont il était capable, il réprima en quelques jours les armes de Guillaume de Rancon, de Robert de Sillé, de Hugues son frère, et de beaucoup d'autres qui avaient conclu avec le comte de Bretagne Conan une étroite alliance. A peine leur défaite assurée, le roi s'achemina, très peu accompagné, vers Paris où était Louis VII. Celui-ci avait soutenu de son approbation et de ses promesses l'entreprise des barons, et n'aurait pas manqué de les aider après un premier succès. Henri feignit d'ignorer tout et lui proposa de renouveler entre eux les traités de paix qui avaient déconcerté l'avenir de telles entreprises. Au fond, il comptait se ménager ainsi un appui nécessaire contre les menées qu'il supposait à ses autres provinces voisines de la Normandie et du Maine, et il est certain que cet accord que Louis ne pouvait refuser, fut d'un grand secours à Henri qui vit s'affermir en Aquitaine une puissance qui lui coûtait si cher à soutenir (a).

Le plus humilié parmi les vaincus fut toujours Guy de Lusignan. Il s'était accoutumé à croire qu'un Lusignan ne devait céder à personne. Il exhaltait d'après ce sentiment celui de ses rancunes et de ses vengeances, et il avait juré de punir Salisbury du zèle qu'il avait mis à réprimer la révolte et à servir son maître. Un jour donc de la semaine de Pâques qui était cette année là le 31 mars, quand le comte, à peine revenu d'un pélerinage à Compostelle, passa sans méfiance non loin du château de Guy, celui-ci

(a) Robert du Mont, p. 311, apud, *Scriptor rer. Gallic.*, VIII.

l'aperçut, alla au-devant de lui et tirant son épée força le sénéchal de se mettre en défense, un combat s'en suivit, où l'Anglais succomba. Guy rentra aussitôt à l'abri de ses remparts pour y attendre ce que le roi d'Angleterre entreprendrait contre lui. Il ne tarda pas à comprendre qu'il était menacé d'un siège. Il prit le parti de disparaître, et, sortant nuitamment de la forteresse, il s'embarqua pour la Terre-Sainte où son père, Hugues VIII était déjà depuis trois ans. Nous verrons comment tous ces incidents servirent plus tard à la fortune de Guy et portèrent dans sa maison une illustration royale. En attendant Henri se vengea en portant le ravage sur ses terres. Les propriétaires s'en plaignirent au roi de France que son titre autorisait toujours à juger de telles causes. De là conflit entre les deux princes, l'Anglais usant de ruses et de subterfuges pour obtenir l'approbation de son suzerain, le roi de France, n'accordant rien par méfiance, et trop payé déjà assez souvent pour n'attendre rien d'une mauvaise foi éprouvée. Enfin à la suite d'une entrevue à Montmirail dans le Perche, où les deux princes s'étaient rendus vers le milieu de mai, la paix se fit à condition que les barons poitevins n'auraient plus aucune rigueur à redouter (a). C'était stipuler aussi la restitution de leurs châteaux dont quelques-uns pourtant avaient été rasés ; les garnisons furent aussi retirées de ceux qu'elles occupaient encore (b).

Incidents qui s'en suivent.

Henri ravage la Marche et l'Angoumois.

Mais cette paix promise aux Poitevins ne parut pas à Henri l'obliger à quelque modération envers les provinces voisines pas plus qu'à se faire aimer de ses vassaux de l'Aquitaine. Cette même année, quand il avait embrassé Louis VII en signe de réconciliation, il porta le pillage et le feu dans l'Angoumois et dans la Marche, et, après toutes ces ruines qui semblaient lui avoir donné au moins les

(a) Daniel, III, 332 ; — Beauchet-Filleau, II, 232.

(b) Robert du Mont, apud, *Scrip. rer. Gallic.*, XIII, 311 ; — *Chronic. Abb. andegav.* ; — Ibid, p. 483.

satisfactions de la guerre, il finissait toujours par signer des traités de paix, dont la solidité ne dépendait jamais que de ses caprices.

A la fin de cette année 1168, le Poitou se reposait non sans besoin, de ces émotions cruelles et Henri retourna à Rouen où il avait perdu dans l'automne de 1167 sa mère Mathilde qui vivait très retirée et se consolant avec Dieu des trahisons d'un autre fils qui l'avait détrônée (a).

Il partage ses Etats entre ses deux fils aînés.

C'est dans ce temps et sans qu'aucun titre conservé puisse en déterminer l'année, mais probablement en 1169, qu'Henri, dont la politique n'oubliait rien des soins qui allaient à son ambition autant qu'à ses sentiments naturels, songea à pourvoir sa dynastie des garanties d'un solide avenir. Il avait trente-six ans, Eléonore lui avait donné cinq fils, dont les deux aînés surtout appelaient sa sollicitude ; l'un portait le nom de son père et avait quinze ans ; un autre n'en avait que treize et se nommait Richard. Les deux jeunes princes avaient le malheur d'être élevés à une école où se prodiguaient des leçons d'où ressortiraient un jour de remarquables infortunes : ils devaient avoir l'un et l'autre les légèretés aussi maladroites que peu honorables de leur mère ; le père devait se refléter en eux partout ce que les mauvais sentiments du cœur pouvaient ajouter d'aigreur ou de dureté à une ambition insatiable que la religion même ne put leur apprendre à modérer.

L'un est associé à la royauté d'Angleterre;

Le choix des lots dans ce splendide héritage était dicté naturellement. Henri devait avoir l'Angleterre et en devenir roi si aucun empêchement humain n'y mettait obstacle. Et pour en finir avec cette affaire, il voulut que son fils fut proclamé roi avec lui et sacré aussitôt. Mais là devait se montrer encore dans le monarque cette incorrigible méchanceté qui empoisonnait sa vie et lui ménageait de si tristes remords. Le sacre du roi d'Angleterre se faisait dans la cathédrale de Cantorbery, par l'archevêque. Cet arche-

(a) Robert du Mont, *loc. cit.*, p. 313.

vêque était encore le saint pontife Thomas Becket. Henri ne lui pardonnait pas d'avoir résisté à ses violences et défendu l'Eglise contre ses exactions. En vain le saint prélat voyait sa cause soutenue par ce qu'il y avait de plus vertueux en Angleterre. Inutilement les papes et le roi de France avaient cherché plusieurs fois un rapprochement que le prince avait toujours refusé. Etranges égarements de l'orgueil ! il alla jusqu'à empiéter sur les droits de l'archevêque et fit sacrer son fils par l'archevêque d'Yorck. Thomas était alors réfugié en France. Le royaume d'Angleterre fut mis en interdit. Henri pour éviter ce châtiment promet tout ce qu'on voudra, permet à Thomas de retourner à son Eglise ; mais bientôt la colère prend le dessus dans son cœur et c'est dans un accès de cette passion qu'il exprima le désir qu'on le délivrât de ce prêtre importun, et que le saint est martyrisé (a).

C'était une triste inauguration d'un règne nouveau. Les difficultés furent moindres quand il s'agit de doter Richard. Son père, d'accord avec Eléonore à qui devait rester le titre de reine, lui donna les comtés de Poitou, de la Marche et le vicomté de Limoges, puis le duché d'Aquitaine. La reine-mère gardait donc avec elle son plus jeune fils ; l'aîné devait résider à Londres et y être formé à l'administration de ses vastes Etats (b)

L'autre devient duc d'Aquitaine.

Richard accompagné de sa mère alla se faire couronner à Limoges. Ils étaient de retour à Poitiers le dimanche après la Pentecôte de 1169. Là le jeune prince fut installé duc d'Aquitaine. L'archevêque de Bordeaux Bertrand, et Jean, évêque de Poitiers, lui donnèrent la lance et l'épée dans l'église de Saint-Hilaire où, en qualité d'abbé laïque, il était assis dans la stalle de ce dignitaire. Deux ans après Richard retourna à Limoges où la cérémonie fut complétée. Il y fut reçu processionnellement, et l'on passa

(a) *Art de vérifier les dates,* VII, 96 ; — Longueval, ad ann. 1170.

(b) Robert du Mont, D. Bouquet, XIII, 311.

à son doigt l'anneau de sainte Valérie. Ces détails faisaient toujours partie du rituel séculaire et dureront encore bien longtemps dans la suite (a).

Commencement des humiliations de Henri II.

Ce fut en 1171 que les colères intempestives de Henri déterminèrent un groupe de ses courtisans à passer le détroit et à s'en aller secrètement assassiner saint Thomas de Cantorbery dans sa cathédrale, au milieu d'un office qu'il présidait. L'effet d'un si horrible sacrilège fut tel sur tous les rangs de la société que le roi lui-même, qui n'avait pas supposé de telles extrémités possibles, en tomba dans une tristesse profonde et désavoua hautement un crime qu'il n'avait pas voulu, mais dont il trouvait la cause, comme tout le monde, dans ses imprudentes paroles. L'Europe entière en fut émue. Le roi de France surtout qui s'était toujours refusé à lui livrer le saint archevêque témoigna hautement sa réprobation, et le Pape envoya en Normandie, où Henri se trouvait encore, deux légats pour lui imposer une pénitence publique. Le coupable se soumit à tout, témoigna sincèrement de son repentir, et, comme sa politique ne lui manquait jamais, il prit à tâche de détourner l'attention de ce malheureux événement et des conséquences humiliantes qu'il avait eues pour lui en faisant la conquête de l'Irlande, qui se rendit sans résistance (b).

Ses travers et son mépris des idées morales.

Ce fut l'année suivante que s'ourdit contre Henri une trame dont il avait préparé le tissu et qui devait l'enlacer cruellement jusqu'à la fin de sa vie. Toujours oppressé par les remords que sa pénitence n'avait pu alléger, il alla en 1172, en costume de pénitent, suivi d'une cour nombreuse, au tombeau de saint Thomas qu'Alexandre III venait de canoniser sur un grand nombre de guérisons miraculeuses. Là il se fit flageller publiquement, exprima les regrets du crime que tout le monde lui reprochait, et,

(a) D. Bouquet, XII, 451 et 482; — *Chronic. Vosiens.*, ibid, p. 442 et suiv.

(b) Smolet, *Histoire d'Angleterre*, III, 343 et suiv; — *Art de vérifier les dates*, VII, 97.

à partir de cette austère réparation, il parut plus calme; mais il eut d'amères réflexions à faire lorsqu'il vit dans les malheurs de ses derniers jours une preuve que sa vie entière avait sans doute besoin d'autres réparations, que la Providence pouvait ne lui imposer ici-bas que par un motif de touchante miséricorde.

Ici nous allons voir surgir de ces faits qui prouvent, à toutes les pages de l'histoire, comment tous les vices s'enlacent dans le cœur humain toutes les fois que les passions y sont mal gouvernées. Henri tenait de sa nature de grands avantages de corps et d'esprit. Livré à lui-même, il avait abusé des uns et des autres : l'esprit, l'intelligence, n'avaient su régler ni son ambition insatiable ni l'absolutisme de son orgueil. Il ne s'en était jamais servi qu'au profit d'intérêts matériels; il n'avait jamais respecté dans ses relations ni la loyauté de sa parole ni l'honneur d'une franchise qu'il ne sentait pas être une vertu royale. Dans une âme où régnent de semblables travers et où la foi n'a aucune prise sérieuse, où serait la force contre les turpitudes des mœurs désordonnés allant bientôt jusqu'au scandale public? Ce déshonneur, que la faiblesse humaine et ses entraînements trop excusés ne savent jamais condamner, s'élève dans les sociétés ou en formation ou en décadence bien au-dessus du respect humain, et ceux qui s'y abandonnent ne comprennent plus qu'ils sont d'autant plus coupables qu'ils opèrent par de détestables exemples sur ces masses toujours prêtes à les suivre, et que le coupable s'impose une responsabilité dont la violation devant la justice divine devient un véritable crime social.

Peut-être verrons-nous ici certains lecteurs nous accuser de tomber dans le sermon. Eh bien? sermon soit, s'ils le veulent. Nous croyons, pour nous, faire ici tout simplement de la philosophie de l'histoire : un historien n'a pas le droit de s'en dispenser. Et après tout, un sermon vaut toujours quand il rappelle aux hommes leurs devoirs, leur but sur

la terre, et quel compte princes et peuples en rendront un jour à Dieu qui a créé les sociétés humaines.

Fondation de l'abbaye de la Blanche, en Noirmoutier.

Il faut dater de cette année 1172 la fondation vis-à-vis l'île de Noirmoutier de l'abbaye de Notre-Dame-la-Blanche, ainsi nommée de l'habit de ses religieux qui étaient de l'Ordre de Citaux. Elle fut d'abord établie dans l'île du Pilier, au nord et à peu de distance en mer de l'île où vivait toujours la mémoire de saint Filibert. Ce n'est qu'en l'année 1205 sur laquelle nous anticipons ici pour n'y plus revenir, que l'isolement où elle se trouvait de tous les secours de la vie fit comprendre qu'il fallait l'associer de plus près à celle du monastère principal, et elle fut alors richement dotée par les seigneurs voisins, Pierre de la Garnache, Guillaume de Mauléon et Boucharde sa femme, Joubert de Talmont et Hugues Ier de Thouars, lesquels suivant les inspirations les uns des autres à quelques années de distance, arrivèrent avec les mêmes dispositions bienveillantes jusqu'à la confirmation en 1235 par le pape Grégoire IX de tout ce qui avait été fait jusque-là (a).

Mais la liste des abbés ne date que de 1213. Ce sont des noms ignorés dans l'histoire jusqu'à Jean V de la Trémouille qui semble avoir été, en 1474, le premier commendataire, et devint évêque de Poitiers en 1505. D'autres seigneurs du pays, un René du Puy-du-Fou, un Simon de Maillé figurèrent aussi parmi les abbés qui n'avaient de la charge que le titre et les revenus. Il s'en trouva un cependant qui crut, et avec raison, de son devoir de rappeler dans ses cloîtres oubliés de tous la régularité de la vocation. Ce fut Silvius de Pierrevive, vicaire général de Paris, qui profita des six ans qui lui furent donnés de 1603 et 1609 pour faire rétablir par le prieur Denis l'Argentier, l'étroite observance au moyen de quelques moines qui y furent appelés de l'abbaye de Prières au diocèse de Vannes. Ce régime continua à la Blanche

(a) *Gallia christiana*, II, 1440.

jusqu'à la révolution, lorsque les novateurs dépouillèrent le dernier abbé des huit mille livres de rente qu'elle lui apportait (a).

Débauches publiques d'Henri II.

Henri II, dont le caractère s'accordait peu avec celui d'Eléonore, trouvait en elle une volonté aussi peu souple que la sienne. Les plaisirs de leur cour avaient souvent laissé percer du côté de celle-ci des étrangetés aussi peu dignes de la modestie de son sexe que de la dignité de son rang, et il avait cru trouver dans cette licence de conduite une raison de se gêner peu lui-même. Il s'était donc permis de ces distractions honteuses que réprouve la sainteté du mariage et qui en troublent si souvent la paix. Parmi les personnes de sa préférence une entre autre était l'objet de l'attention publique et divulgait trop les habitudes du roi. C'était une jeune fille de vingt ans, née de Cliffort, gentilhomme anglais dont la maison n'est pas encore éteinte (b). Des relations s'établirent qui finirent par un enlèvement. La jeune fille fut confinée de son propre consentement en une demeure dont les abords étaient si soigneusement dissimulés que le roi seul y pouvait entrer au besoin. Tout le monde savait ce mystère, et Eléonore ne l'ignora pas longtemps. Ses principes faciles auraient pu la rendre indulgente : elle ne le fut pas ; elle ne put pardonner un outrage que grossissait à ses yeux une légitime jalousie. Après avoir cherché plusieurs fois, et toujours en vain, à pénétrer jusqu'à sa rivale, elle dissimula son ressentiment, et résolut de se venger sur son mari même, ne pouvant pas y réussir autrement.

Les deux fils d'Henri auxquels il avait accordé naguère une indépendance trop complète en les mêlant à ses propres affaires, trouvaient dans les ressemblances de leur caractère avec le sien des éléments de mécontentement habituel dans le soin que le roi prenait en toutes choses de leur laisser

(a) Du Tems, I, 576 ; — Aillery, *Pouillé de Luçon*, p. 23.

(b) Michaud, *Biographie universelle*, t. XXXIX, p. 26.

pour les affaires le moins d'autorité qu'il pouvait. Son associé au trône d'Angleterre, Henri, dit au *court mantel*, parce qu'il avait diminué de beaucoup à la cour de Londres la longueur du manteau qui descendait avant lui jusqu'au talon, ne cachait pas son impatience de régner et trouvait que son père régnait trop à sa place. Richard n'avait pas ses mouvements assez libres en Poitou, s'en plaignait hautement, et, comme les mécontentements n'y manquaient pas et qu'on y avait assez généralement le ressentiment d'assez recentes sévérités, il lui était facile d'avoir à ses plaintes des échos qui l'encourageaient. Eléonore ne perdit rien de ces dispositions: outrée de ce que son mari, détaché d'elle par une autre affection, ne lui donnait plus aucune part à son gouvernement, elle vit aussi dans ces conjonctures un moyen de se venger des infidélités de son mari (a) et ne cacha point ces mauvaises pensées à ses enfants. Ceux-ci étaient d'ailleurs soutenus par quelques-uns de leurs officiers dont le roi avait puni certaines exactions, et qui se trouvèrent prêts à prendre leur revanche.

Eléonore pousse ses enfants à la révolte contre leur père,

C'étaient surtout Hugues de Sainte-Maure, seigneur Tourangeau, et le vicomte Raoul de Faye, sénéchal de Poitou pour Richard, lequel se comportait fort mal dans sa charge, était détesté pour ses concussions et que le roi, sur les nombreuses plaintes qu'il en avait reçues, avait plusieurs fois forcé de rendre gorge. Avec de tels auxiliaires la reine et les princes crurent à la réussite d'un complot. Il se forma, reçut çà et là des ramifications. Il ne s'agissait de rien moins que de se défaire du roi, et par la mort même s'il le fallait (b). Pour en arriver là une guerre semblait le moyen le plus facile; Eléonore ne craignit pas d'y encourager ses deux fils aînés. A ceux-ci elle avait su joindre son quatrième fils Richard justement

Et trame avec eux une conspiration contre Henri II.

(a) Smolet, III, 365; — *Chronic. Turon*, Bouquet, XII, 477.

(b) Gaillard, *Rivalité entre la France et l'Angleterre*, II, 51, in-12, Paris, 1771.

irrité de la vie inique autant qu'immorale que son père avait menée en Bretagne dont il l'avait pourtant proclamé duc en 1171. On voit combien toute cette famille semblait chercher son propre déshonneur dans l'adultère, le parricide et la plus honteuse déloyauté. La pitoyable éducation qu'avait faite à ces fils dénaturés la conduite de plus en plus criminelle de leur père et mère indique bien la source de tels égarements, mais quelle excuse de ces désordres personnels, de ces instigations coupables et de ces hideuses immoralités trouveront devant l'histoire ceux qui osèrent les commettre, les conseiller ou les entreprendre ?

Révolte de son fils aîné.

Déjà la trame odieuse était tendue et le secret mal gardé en avait pénétré jusqu'à la cour de Raymond V, comte de Toulouse, c'était précisément vers le commencement de 1173, lorsque le roi d'Angleterre, accompagné d'Eléonore et de Richard, était allé visiter Limoges où Raymond devait faire son hommage féodal à son suzerain. Après la cérémonie il demanda au prince un entretien secret où, en féal chevalier, il lui dévoila le complot qu'il avait appris et les noms propres qui s'y mêlaient. Ceci se passait au mois de mars, le roi, désolé d'apprendre de telles menées, résolut de se préparer à y pourvoir sûrement et de garder le silence jusqu'à ce que son plan put s'exécuter. Une singulière coïncidence en hâta toutefois le dénouement.

Louis VII entre dans la révolte. — Ses motifs de mécontentements.

Humbert, duc de Savoie, venait de marier sa fille Adélaïde à Jean, le dernier fils d'Henri et d'Eléonore, qui n'était pas doté et que pour cela on surnommait déjà *sans-terre*. Le beau-père lui assurait sa succession pour le cas où il mourrait sans enfant mâle, mais des possessions considérables dans le cas contraire. Henri, qui ne pouvait se dispenser d'ajouter de ce côté quelque perle à cette couronne, abandonnait à Jean plusieurs châteaux de son domaine d'Anjou entre autres ceux de Loudun et de Mirebeau et de Chinon auxquels il ajoutait une somme d'argent très considérable. Pourtant c'était peu en compa-

raison de la riche dot de son fils aîné. Celui-ci, soit par avarice, soit pour profiter d'une occasion de mauvaise querelle, refusa d'y condescendre, et toutes les félicitations du père n'y purent rien (a). C'était un trait de lumière. Un autre le suivit, car aussitôt que revenue du Limousin, la cour fut retournée à Chinon où elle se tenait alors, le jeune Henri s'échappa secrètement et se rendit à la cour de Louis VII, qui lui avait promis d'embrasser sa cause.

On ne peut s'empêcher de blâmer le roi de France de s'être associé à une telle entreprise. Cette connivence s'explique pourtant sans en excuser le côté hideux. Louis et Henri II ne pouvaient guère s'entendre, étant de dispositions morales si différentes: l'un pieux et loyal par nature, moins sage qu'il n'aurait fallut souvent, comme il arrive à tous les rois; l'autre turbulent, fourbe, emporté, autoritaire et toujours prêt à motiver ses crimes ou ses extravagances par l'unique sentiment de son pouvoir. Louis avait d'ailleurs à lui reprocher, outre ses souvenirs de Gisors une perfidie récente et impardonnable. Sur la demande d'Henri il avait consenti que sa fille Alix, née de sa seconde femme, allât à la cour de Londres où le roi de France, qui n'était pas encore Philippe-Auguste, ne pouvait entreprendre devant une pareille injure une descente en Angleterre où un gouvernement déjà fortement organisé pouvait repousser toutes attaques de ce genre.

Mais une invasion en Normandie, soit par lui-même, soit par des alliés ostensibles ou secrets, pouvait lui donner des espérances de succès.

Singulier rôle d'Eléonore.

Henri Court-Mantel s'était définitivement retiré en France où il attendait sous les auspices du roi son beau-père, que ses frères vinssent se joindre à lui. Eléonore donna le mot d'ordre, et l'étendard fut levé : mais elle ne se contenta pas d'être l'âme et le conseil de l'affaire. Elle

(a) D. Bouquet, XIII, 150; — *Bened. Peterburgensis,* Smolet, III, 363.

voulut aller la surveiller elle-même. Elle se dirigea donc vers le Maine, afin d'y voir naître les événements et prit la précaution de se déguiser en homme. Ce fut ce qui la perdit. Reconnue, elle fut transportée en Angleterre et enfermée dans la tour de Salisbury, elle y garda sa prison pendant de longues années (a), payant ainsi quelque peu des troubles dont elle était la cause. C'était, au reste, le meilleur moyen de lui interdire de nouvelles machinations.

Intervention de Louis VII dans la guerre contre Henri II.

Mais cet événement fut comme une déclaration de guerre. Une défection générale se manifesta en Aquitaine où la noblesse, vexée par beaucoup de sévérité plus ou moins juste de son Duc ne demandait qu'à revenir sous la domination de la fille de ses souverains. Parmi les barons révoltés, on comptait Guy de Lusignan, son parent Simon de Lezay, Raoul de Mauléon, Guillaume Larchevêque de Parthenay, et les seigneurs de plusieurs autres provinces, tels que Wulfrin Taillefer III, d'Angoulême, et ses frères, Aymar, vicomte de Limoges, celui de Turenne Eschivart de Chabannais, et bien d'autres.

Comment Henri Court-Mantel en profite.

C'était donc une conspiration générale, et le roi de France, qui trouvait dans les revers de son royal ennemi d'Angleterre un moyen de garder la paix dans ses Etats, considéra moins ce qu'avait de coupable le secours prêté à des enfants révoltés contre leur père que le besoin de se défaire d'un brouillon puissant, dont toutes les entreprises tendaient à jeter la Normandie sur les provinces voisines, et l'Angleterre sur les côtes de notre Océan. Ayant donc assemblé à Paris les prélats et la noblesse de France, il fit en leur présence un serment solennel d'assister de toutes ses forces le jeune Henri et ses frères jusqu'à ce que leur père fut chassé du trône d'Angleterre. La noblesse fit le même serment, et les jeunes princes jurèrent de leur côté de ne jamais faire de paix avec leur père qu'elle n'eût été approuvée du roi de France et de ses barons.

(a) Willel. Neubrig, *ub sup.*; — Smolet, II, v.

Après quoi, comme Louis avait donné à son gendre un nouveau sceau pour authentiquer toutes les mesures qu'il croirait devoir prendre, et comprenant l'un et l'autre qu'il fallait multiplier leurs partisans en diminuant le nombre de ceux du monarque anglais, Henri le Jeune prodigua les domaines de la couronne en faveur des fauteurs de sa cause. Il donna à Philippe, comte de France, outre des terres valant mille livres de revenu, les deux forteresses de Douvres et de Rochester qu'on regardait comme les deux clefs de l'Angleterre. Une foule d'autres places du même royaume où le jeune prince se targuait d'agir en qualité de roi sans égard à celle de son père de qui seul il l'avait reçu, et disposa ainsi des plus considérables provinces d'outre-mer en faveur de gens qui se trouveraient intéressés à les garder. C'était désorganiser le royaume, et le faire passer entre ses mains par l'hommage-lige qu'il avait soins de demander à ses favoris.

Les Brabançons et les Routiers. — Premier exemple de troupes réglées.

De telles extrémités étaient graves pour le vieux Henri. Elles dénonçaient de terribles orages : il ne les laissa pas éclater sans y avoir opposé sa résolution et son activité habituelles, avec sa bonne dose de prévoyance et de valeur. Il commença par revenir à un moyen qu'il avait expérimenté en Angleterre au commencement de son règne. En ce temps-là s'étaient formés des corps de volontaires composés de soldats de fortune dont la levée et l'entretien devenait considérable. On les appelait *Brabançons* parce qu'ils étaient sortis d'abord du Brabant et des Flandres, mais ils s'étaient bientôt multipliés partout et finirent par être désignés sous le nom de *Routiers,* parce qu'ils fréquentaient les routes, non pas toujours pour la plus grande sécurité des voyageurs, ou de *Coteraux,* parce que les épaves des côtes les attiraient souvent, et non au plus grand avantage des navigateurs. C'étaient des gens sans discipline, en effet, des hordes dangereuses, incapables d'obéissance et d'autres idées militaires que celles du pillage et du larcin. Lorsque Henri s'était vu

intronisé à Londres avec une foule d'opposants parmi les indigènes, il songea à s'assurer un contingent aussi intéressé que solide, et appela près de lui cette soldatesque effrénée et ce fut le premier exemple des troupes réglées soumises à la solde d'un roi. C'eût été peu cependant s'il leur avait laissé leurs habitudes de vagabondage et de ravageurs. Il leur imposa une discipline sévère, punit sans pitié ceux qui contrevenaient à ses ordres et parvint à s'en faire une force utile. Mais quand il eut mis ordre à ses affaires et établi solidement son pouvoir, il les avait congédiés, ne sentant plus le besoin de les payer ; et ce sont ces mêmes gens par lesquels il voulut suppléer en ces dernières circonstances à ceux de ses sujets qui lui faisaient défaut de toutes parts. Il les appela donc au nombre de vingt mille et convint avec elles de sommes si fortes qu'il lui fallut emprunter sur les riches bijoux qui servaient au couronnement des rois d'Angleterre.

Commencement des hostilités en France.

A la tête de ces terribles auxiliaires, il se jeta sur le Poitou, le dévasta et s'empara de beaucoup de postes fortifiés. Un an s'était passé tout entier de part et d'autre dans ces préparatifs d'une guerre cruelle. Le jour de la Pentecôte 1174 il était à Poitiers. Il y fut informé que Richard s'était rendu maître de Saintes. Aussitôt suivi des Poitevins il court reprendre cette ville, puis se met à la poursuite de son fils qu'il força à chercher un refuge à Taillebourg, château fort de la Saintonge sur la Charente. Tranquille alors de ce côté, il confia la défense du pays à des seigneurs dévoués, et se mit en route pour la Normandie où il savait que se passaient déjà d'autres événements (a).

Henri II prend sa revanche.

En effet, pendant que le Poitou souffrait de ces funestes attaques, l'ennemi, qui n'avait à recourir à aucun moyen coûteux, avait inauguré son entrée en campagne et porta la guerre en même temps en Normandie. Ce qui s'était

(a) D. Bouquet, XIII, 137 et suiv.

passé en Saintonge avait été concerté à Paris. L'Anjou et la Bretagne furent traités de même. Les révoltés y ravagèrent tout. En même temps, Philippe de Flandre et Mathieu son frère, comte de Boulogne-sur-Mer, investirent la Picardie et prirent Aumale par la trahison du gouverneur. De son côté, le roi de France à la tête d'une grosse armée, attaqua la Normandie par les pays chartrains. Il assiégea Verneuil, que défendirent vaillamment deux gentilshommes irlandais venus au secours de leur roi, accompagnés de l'élite des chevaliers du pays. Sommés de se rendre et manquant de vivres, ces braves gens demandèrent, selon l'usage, un sursis de quelques jours après lequel ils s'engageaient à se rendre s'ils n'étaient pas secourus. En même temps ils prévinrent Henri II qui était à Conches, à quatre lieues au Sud-Ouest d'Evreux, lequel n'hésita pas de se porter sur Verneuil quoique son armée fut moins nombreuse que celle des alliés. A Breteuil, château de Picardie, il était attendu par l'archevêque de Sens, Guillaume de Champagne, qu'entouraient les comtes Robert de Dreux et Henri de Blois. Ceux-ci, au nom du roi de France, proposèrent un traité de paix entre le roi et ses fils. On convint d'une suspension d'armes et d'une conférence pour le lendemain. Le vieux roi retourna à Conches. Mais le lendemain, comme il se rendait au lieu indiqué, quelle ne fut pas son indignation et sa colère quand il n'approcha de Verneuil que pour le voir embrasé. Ce jour, sans que le roi d'Angleterre en eût rien su, était celui fixé pour rendre la place si elle n'avait été secourue. Et par une inqualifiable perfidie, Louis, qui avait reculé ce secours et caché aux assiégés ses déloyales négociations, avait reçu les clefs de la ville, puis l'avait livré au pillage et aux flammes (a). C'est à peine si l'on conçoit un tel égarement. Le temps n'était pas venu où l'un des successeurs de Louis VII devait dire cette parole immortelle « que si la

(a) Smolet, III, 371; — Daniel, Mézeray, Longueval, *in h. ann.*

bonne foi était bannie de la terre elle devrait se réfugier dans le cœur des rois ».

Ce qui ajoute au caractère malheureux de cettre trahison, c'est qu'au lieu d'attendre Henri pour mesurer sur le terrain les forces des deux armées, Louis se hâta de décamper et y mit tant de précipitation qu'il laissa derrière lui ses provisions et ses bagages qui tombèrent aux mains de l'ennemi. C'était une première revanche pour celui-ci. Il en voulut une autre. Se mettant à la poursuite des fuyards, il les rejoignit et tailla en pièce leur aile gauche. Puis il entra dans Verneuil dont il commença à réparer les dommages, s'empara un peu plus loin du château de Damville où il prit un grand nombre de chevaliers et de gentilshommes, et put regagner Rouen avec d'autant plus de sécurité que les quarante jours allaient expirer où la noblesse française, selon l'usage féodal, avait droit de ne pas continuer son service réclamé par le suzerain (a).

Traité de paix entre tous les princes.

En Bretagne, où Geoffroi, le troisième fils d'Henri était allé soulever contre lui la population, les capitaines sous ses ordres s'étaient emparé de plusieurs places et tourmentaient les abords de la Normandie. Henri leur envoya quelques milliers de ses Brabançons qui défirent les alliés en bataille rangée, et investirent Dol où s'étaient renfermés un certain nombre de barons avec les fuyards qui les avaient suivis. Henri se tourna aussitôt de ce côté afin de prendre la ville qui pouvait servir de rempart à la Normandie, mais elle était déjà prise quand il arriva et ce succès amena la soumission des Bretons dont les chefs firent des avances pour la paix. Henri n'avait garde de les repousser; dans une conférence où se trouvèrent, près Gisors, les rois de France et d'Angleterre, Henri offrit d'abandonner à son fils la moitié des revenus de l'Angleterre ou de la Normandie, s'il l'aimait mieux, se réservant en tout cas l'administration de la justice. Ces offres ne furent

(a) Smolet, *loc. cit.*

pas écoutées, parce que Louis aurait voulu, de la part d'Henri, un plus considérable abandon de ses intérêts. Sans donc consentir à une paix définitive, les deux rois conclurent une trêve la veille de l'Assomption. Richard, qui, de la Saintonge, avait pu regagner la Bretagne, et à qui les derniers événements faisaient redouter un revers, songea à le prévenir, et, avec ses dispositions ordinaires de supercherie, il comprit qu'il fallait essayer un autre rôle. Il s'en fut donc, les larmes aux yeux, se jeter aux pieds de son père. Ce dernier ne sut jamais se défendre contre ses enfants, si coupables qu'ils fussent et si astucieux qu'il les connût, d'une impardonnable faiblesse. Il n'hésita donc pas à recevoir le fils rebelle, et, le 3 septembre 1174, ils firent ensemble leur entrée à Poitiers, comme si le suzerain eût rendu au vassal la possession d'une province où il s'en fallait que l'un et l'autre fussent généralement acceptés.

Henri II met le Poitou en état de défense.

Henri regardait ce retour de son fils comme de bon augure pour arriver à une paix qu'il avait plus de raison que personne de souhaiter et de garder longtemps; car on était parvenu à soulever contre lui en Angleterre des révoltes qui, jointes à une invasion combinée du roi d'Ecosse, y causaient de graves dommages et pouvaient y renverser son autorité. Il ménagea donc une nouvelle conférence avec Louis VII, qui commençait en même temps à comprendre qu'Henri trouvait toujours des ressources proportionnées à ses embarras. Dans ce but, on était convenu de se rencontrer à Mont-Louis, château fort à deux lieues de Tours. Là enfin on arrêta cette guerre parricide à la fin de septembre. La paix fut signée entre les deux rois et entre Henri et ses enfants. Ce père trop heureux d'une telle paix se montra généreux quant aux conditions qu'il y mit. Il accorda à Richard deux châteaux dont la position en Poitou ne pouvait rien ôter à sa force, puis la moitié du revenu en argent que rendait cette province; il rendit la liberté sans rançon aux prisonniers tombés entre ses mains, exigeant la même faveur pour

ceux qui lui appartenaient. Le nombre des seuls nobles élargis à cette occasion s'éleva jusqu'à neuf cent soixante-neuf. D'autres stipulations prouvèrent de sa part autant de prudence que d'abandon : il fallait d'ailleurs en finir avec des hostilités aussi lourdes que dangereuses. De son côté, Richard se reconnut vassal de son père pour tous les biens qu'on lui abandonnait (a).

Ce ne furent pas les seuls biens que Richard gagna à ce retour de la paix, on crut devoir sceller le traité par les préliminaires d'un contrat de mariage. Marguerite, fille de Louis VII et de Constance de Castille, sa seconde femme, fut fiancée à Richard, n'ayant encore que six ans, et conduite en Angleterre pour être élevée, selon l'usage, à la cour de son beau-père futur. C'étaient là des alliances qui ne réussissaient pas toujours, comme on l'a vu, et qui, par suite d'une politique cruelle, compromettait malheureusement l'avenir des jeunes filles qui en étaient l'enjeu sans le savoir.

(a) D. Bouquet, XII, 420, 443, 483 ; XIII, 160 et suiv.



NOTES DU LIVRE LVII

Note 1

Ce fait étant nettement établi au concile, rien n'était plus simple que d'obtenir du Pape une dispense en confirmation de mariage. C'eût été même plus conforme à l'édification publique, car il y avait eu déjà de ce mariage, pendant ses deux premières années, deux filles, savoir : Marie, qui épousa Henri Ier, comte de Champagne, et Alix, mariée au comte de Blois, Thibaud le Bon *(Art de vérifier les dates,* V, 526). Mais quel rapprochement possible, quand les choses en étaient venues à ce point de dissention, que de nouvelles violences de la reine décourageaient les meilleurs conseillers ? Il est certain que si Louis avait mis de son côté la plus consciencieuse patience à tout supporter, Eléonore, d'autre part, n'avait rien négligé pour rentrer dans une liberté dont il lui tardait d'abuser, comme nous le verrons.

Nous ne voulons pas négliger de faire voir, une fois de plus, la partialité de nos Bénédictins (de l'*Art de vérifier les dates,* III, 146). C'est à propos du concile de Baugency. Nous leur rendons cette justice qu'en toute rencontre ils parlent d'Eléonore avec le mépris qu'elle mérite, et ne négligent aucune occasion de signaler ses torts. Pourquoi donc s'oublient-ils eux-mêmes jusqu'à une sorte de colère malheureuse contre le concile de Baugency : « Il est bien » étonnant, disent-ils, que les évêques aient gardé pendant *quinze* » *ans* le silence sur cette parenté *qu'ils ne pouvaient ignorer*, et » qu'ils ne l'aient rompu que lorsqu'ils ont vu les deux époux » disposés, par *mésintelligence,* à se séparer ». Ce langage ne dévoile-t-il pas une injustice flagrante avec un besoin insatiable de blâmer l'autorité ecclésiastique ? Tous les évêques sont donc obligés de surveiller les mariages des princes qui ne relèvent réellement que de leur Ordinaire ? — C'étaient donc les mêmes évêques qui, *depuis quinze ans,* occupaient les mêmes sièges ? — Ils ne pouvaient, dites-vous, *ignorer cette parenté* — où voulez-vous qu'ils en trouvassent l'origine, quand elle s'était formée sous Robert, mort depuis cent vingt ans ? — On ajoute en citant la lettre 224 de saint Bernard : « Comment saint Bernard lui-même *qui cria tant et si haut* contre ce mariage, lorsqu'il s'agit d'assembler un concile

pour le casser, n'avait-il pas dit le mot quand il fut célébré? » — Ceci est encore un surcroît impardonnable de mauvaise humeur de la part des Révérents Pères. Il est facile de le prouver. D'abord, *crier et si haut contre ce mariage,* laisse supposer que le saint y avait fait opposition quand il se fit en 1137. — Rien n'est plus faux, si nous consultons la chronologie que Horsens a donnée de la vie de saint Bernard (*Opp.,* t. I, 112 et suiv. Lyon, in-f°, 1679). Nous y reconnaissons que de 1137 à 1143, Bernard est continuellement occupé loin de la cour et en Aquitaine à éteindre les dernières étincelles du schisme de Guillaume X. Dans ce même intervalle, on le voit soit en Italie, appelé par Innocent II, soit en Allemagne, où le ramenaient d'autres intérêts religieux. Dans ce même temps, et en ses diverses stations, des courses incessantes, des travaux continuels signalent l'activité de son zèle, car il fonde douze ou quinze abbayes, non sans beaucoup de veilles, de correspondances et de pourparlers. Veut-on savoir maintenant ce qu'est cette lettre 224 où on lui reproche *de crier si haut* contre le mariage de Louis et d'Eléonore? Ces termes ne semblent-ils pas la dater de 1137, quand une opposition directe se serait manifestée par la plume du saint contre une union illégitime? Il n'en est rien. Cette lettre est écrite six ans après, en 1143, à l'évêque de Préneste Etienne, à qui il rend compte des violences que Louis VII se permettait contre les églises et leurs évêques, allant jusqu'à interdire à quelques-uns de bénir des mariages qui ne lui convenaient pas, et sous ce prétexte, portant le désordre dans les familles comtales de Flandre et de Champagne... et invoquant, pour autoriser ses prétentions, de fausses consanguinités dont il n'était pas juge. C'est alors qu'il ajoute: « De quel front un homme vient-il ainsi résoudre des questions qui ne regardent que l'Eglise, lorsque lui-même, *personne ne l'ignore plus,* s'est marié avec sa cousine et viole ainsi le 3e ou 4e degré de prohibition! » — Voilà tout ceci expliqué nettement. On voit comment ni les évêques du concile, ni saint Bernard n'avaient pu s'occuper, en 1137, d'une nullité que tout le monde ignorait, et comment, en 1143, quand les fautes du roi attiraient sur lui l'attention publique, l'abbé de Clervaux trouvait naturellement à réfuter les exagérations qui rendaient le roi injuste en certaines affaires de mariage, lorsqu'on pouvait lui demander compte du sien.

Les Bénédictins méconnaissent donc ici le vrai sens de l'histoire. Ils se sont donné l'air de gens de mauvaise foi, manquant d'impartialité, s'exprimant avec une humeur qui trahit leur hostilité, et se faisant prendre une fois de plus en flagrant délit contre les évêques,

les saints et les conciles, comme il leur est arrivé si souvent contre les Papes, en hommes toujours bien pourvus de ce jansénisme dont ils portaient le drapeau.

Cette note est un peu longue peut-être. Pouvait-elle l'être moins pour mettre au jour une calomnie qu'on avait eu l'art d'exposer en cinq ou six lignes, avec l'air triomphant de gens qui venaient de rétablir une importante question.

Note 2

Baugency, qu'on écrit mal Beaugency, *Balgentiacum* (Loiret), est une petite ville fort ancienne, comme le dit son nom, et qui occupe, avec ses 2,000 habitants, un coteau dont la vallée se prolonge jusque sur les bords de la Loire, à 22 Kilomètres Sud-Ouest d'Orléans. Sa position qui la rend si agréable n'a pu la défendre des ennemis qui l'ont prise à toutes ces époques, même quand un château fort semblait devoir la protéger aussi bien que son enceinte formidable. Ce sont les guerres nombreuses, où elle fut prise et reprise, qui l'ont réduite à des proportions si restreintes et à une population si modeste. Ce n'est plus qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans.

Note 3

Port-de-Piles, *Portus-Pilarum,* déjà connu en 1064, est un village du canton de Dangé, arrondissement de Châtellerault, devenu un chef-lieu de commune en 1849, par un démenbrement de la commune des Ormes. En 1244, on lui voit un prieuré dépendant de l'abbaye de Noyers, en Touraine. L'église prieurale d'autrefois, sous le vocable de Saint-Nicolas, est celle de la paroisse actuelle, érigée le 15 septembre 1846, elle a été rebâtie en 1877 dans le style ogival. Une autre église y a été bâtie en 1861 sous le nom de l'Immaculée-Conception.

Avoisinée par la Creuse et la Vienne qui arrosent au Levant, au Couchant et au Nord la plaine qui les sépare, Port-de-Piles a cinq cents habitants. Au confluent de la Creuse et de la Vienne, c'est-à-dire très près du bourg lui-même, des dolmens indiquent les origines celtiques du lieu, qui ne manquaient pas non plus d'une certaine importance au moyen âge, quand il prit son nom d'une de ces piles monumentales érigées par les Romains, comme la pile Saint-Mars, non loin de Tours. Le beau parc des Ormes, dont nous avons parlé (ci-dessus, VI, 93 et 112), couvre toute la partie ouest de la commune, le long du chemin de fer de Paris à Bordeaux. Au dernier siècle, Port-de-Piles relevait, avec sa haute justice, du

duché de Châtellerault ; il fut cédé en 1749 à la maison Voyer-d'Argenson, propriétaire des Ormes.

NOTE 4

Jean Prompton, *Chronique*, in-f°, Loudini, col. 1075 ; — *Art de vérifier les dates*, X, 114, 1652. — Prompton était abbé de Jorewal, dans le comté d'Yorck, et fut moins l'auteur que le dépositaire du manuscrit de cette chronique composée par un autre moine contemporain. Elle va de l'an 588 où commença en Angleterre la mission de saint Augustin jusqu'à la mort de Richard Ier en 1198. En beaucoup de choses il a reproduit l'historien Roger de Howeden, qui fut témoin de tous les événements de son époque et ne mourut qu'après Eléonore. (*Histoire de l'Eglise gallicane*, in-4°, IX, 455).

NOTE 5

Willelm. Neubridg., *De rebus Angl.*, lib. XXXI, *apud* D. Bouquet, XIII, 102. — Guillaume Litle, ou Le Petit, surnommé de Neubrige, du collège où il avait enseigné, était contemporain de ces événements et chanoine régulier de Saint-Augustin. Son histoire d'Angleterre commence en 1066 avec la conquête par les Normands et finit en 1197. Elle fut publiée en 1719 en trois vol. in-8°, à Oxford, avec des notes critiques de divers savants qui y ont relevé quelques points moins prouvés et qui avaient besoin d'examens. C'est cette édition que nous avons consultée.

NOTE 6

Ce Hugues, que certains ont nommé Rotrou, en le confondant avec son successeur, avait assisté au concile de Baugency, et savait d'avance avant d'y venir qu'il n'y avait rien à espérer d'un accord entre Louis et sa femme que la mauvaise tenue et les propos de celle-ci n'auraient pas manqué de briser au plus tôt. Il valait mieux en finir, sans prolonger cet éclat scandaleux. Le mariage ayant été radicalement nul, il n'y avait plus qu'à rendre la liberté aux parties en mettant à couvert la conscience de l'un et de l'autre.

NOTE 7

Westminster, où *le monastère de l'Ouest* était fondé sous la règle de Saint-Benoît, par Edouard III, dit le *Confesseur*, vers 1050. C'est aujourd'hui comme une annexe de Londres n'ayant pas moins de 200,000 habitants. L'église abbatiale est devenue depuis Henri VIII un temple du culte anglican, et c'est en deux magnifiques salles

de sa dépendance que s'assemblent les deux chambres du Parlement anglais.

NOTE 8

Chambrichon, aujourd'hui Chambrechon, *Campobricum,* était alors une espèce de ferme peu étendue, sur le chemin de Quinçay à Poitiers. Il est encore un simple hameau de quelques habitants, que la *Nomenclature de la Vienne* a oublié et que nous trouvons dans le *Dictionnaire* de Redet.

NOTE 9

Nous avons parlé de Pleuville, ci-dessus, t. III, p. 458. — Mauprevoir, *de Malopresbyterio,* était un prieuré de Charroux, maison de campagne de l'abbé qui en avait la seigneurie. C'était une cure à portion congrue, dont le titulaire était, par conséquent, un vicaire de l'abbaye. La commune a aujourd'hui 1,200 habitants, a toujours son église romane de Sainte-Impère, sainte dont la vie et l'époque, quoique très anciennes, sont absolument ignorées. Il est probable qu'une translation des reliques de la sainte femme aura donné lieu à l'érection de la paroisse. Ce lieu a des souvenirs celtiques et romains que dénoncent certains débris peu faciles à classer; une enceinte militaire à l'endroit nommé la Gannerie, enfin les restes d'un château du xv[e] siècle à Mauprevoir même, et de celui de Combourg, sur le ruisseau voisin de Payroux. (V. notre *Histoire de Charroux,* additions, p. 425.)

NOTE 10

Les Pétrobusiens, disciples d'un fanatique nommé Pierre de Bruys, étaient de véritables Manichéens dont la doctrine avait inondé, vers 1126, le Dauphiné, d'où elle gagna le Languedoc, où Pierre rebaptisait les peuples, profanait les églises, renversait les autels et brûlait les croix. Condamné en 1139 par un concile de Latran, il n'en continua pas moins ses excès jusqu'à ce qu'en 1147, il fut brûlé vif par les habitants de Saint-Gilles, près Toulouse, indignés des horreurs commises par lui dans leur pays. On voit qu'il avait laissé des traces, puisqu'en 1158 ses disciples continuaient de révolter le Midi où ils firent éclore les Albigeois. (V. Longueval, Fleury, Rohrbacher et Daras, ad ann. 1126 et suiv.)

NOTE 11

Puy-Beliard, *Podium-Beliardi,* est actuellement un chef-lieu de commune de 500 âmes du canton de Chantonnay (Vendée). On ne sait rien de ses origines, le premier acte qui nous est resté étant du

commencement du XIIe siècle. On ignore aussi à quelle date son église de Saint-Pierre est devenue un prieuré de Marmoutier, et suivaient par conséquent la règle de Saint-Benoît, observée encore en 1534 par dix prêtres composant le personnel de la maison.

NOTE 12

Belesme était en effet un village du Ponthieu, près Lagny (Seine-et-Marne), d'où Jean était originaire par ses ancêtres. C'était de la basse Picardie, que la famille des Belesme avait quittée en 1166 pour l'Angleterre. Y ayant acquis des seigneuries et des titres nouveaux, elle avait laissé cependant à quelques-uns de ses enfants les noms d'une terre française, et c'est ainsi que Jean avait gardé celui de la propriété picarde.

Il faut moins s'étonner qu'on ne la fait de voir notre Jean de Belesme déguisé par certains auteurs en un Jean aux *belles mains, de Bellis Manibus*. Ces étranges latinistes appuient cette opinion du même sobriquet donné vers le même temps à un Guillaume de Champagne qui occupait le siège de Reims. Ce n'est là qu'un mauvais calembourg quant à notre Belesme, et nous espérons que ce ridicule de mots, fondé sur la manie alors très répandue par les notaires du temps de dénaturer de plus en plus la langue latine, disparaîtra de notre histoire après les explications qui précèdent.

NOTE 13

En 1861 M. Pilotelle, conseiller à la cour impériale de Poitiers, avait été chargé depuis plusieurs années par sa Compagnie des restaurations à exécuter au palais de justice, et l'une des plus importantes était certainement la charpente de l'ancienne salle des gardes, local remarquable de tous points et qui voyait s'effondrer sa splendide boiserie en châtaignier dont la belle portée et les magnifiques enchevêtrements l'ornaient depuis le XIIe siècle. Quand il fut question de la renouveler, l'idée singulière d'avoir une charpente en fer vint au Premier Président, qui en voyait mettre à toutes les gares, à toutes les usines, et qui n'en voulait pas démordre. Ce n'était pas l'avis de Pilotelle, homme de goût, archéologue de sens, qui ne pouvant vaincre une opposition qu'il fallait pourtant ménager, louvoyait autour des difficultés et retardait résolûment le moment d'y toucher. Un heureux hasard voulut que l'auteur de ce livre se trouvât un jour avec le Président qui lui parla de sa charpente en fer comme d'un projet dont il réclamait l'approbation. L'interlocuteur se garda bien d'y souscrire; il exposa les principes, rejeta bien loin un projet qui remplacerait pour le vieux monument l'accessoire

obligé d'une boiserie solide et théorique par des barres de fer mesquines et relativement invisibles dans un espace dont l'aspect et la perspective grandiose appelait des annexes que l'art et le bon goût exigeaient impérieusement. Le lendemain le conseiller vint trouver son avocat et lui apprit que M. le Premier, convaincu par cette conversation, s'était enfin rangé de son avis et que la charpente en bois était décidée. Après trente ans et plus, l'auteur de cette belle conquête croit pouvoir la raconter comme une dernière page très modeste de l'histoire de notre belle salle des Pas-Perdus. Les monuments sont comme les hommes : il ne faut ôter à leur biographie aucun intérêt dont ils puissent s'honorer.

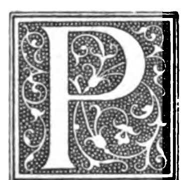




LIVRE LVIII

DEPUIS LA PAIX ENTRE HENRI II ET SES ENFANTS JUSQU'A LA MORT DE CE PRINCE.

(De 1175 à 1189)



Henri II met le Poitou en état de défense.

PENDANT qu'Henri II faisait en France une paix plus honorable que lucrative, mais cependant avantageuse puisqu'elle le laissait libre de ce côté, l'Angleterre était loin d'être aussi tranquille. Les ferments de révolte s'y étaient développés par les soins de ces mêmes enfants qui rentraient dans le devoir aux bords de la Seine, et la présence du roi y était nécessaire. Il comptait cependant assez sur les lieutenants qui l'y remplaçaient pour ne pas se presser d'y aller imposer sa présence avant d'avoir mis ordre aux choses de l'Aquitaine. Avec sa promptitude ordinaire, il se hâta donc, dès les premiers mois de 1175, de mettre le Poitou en état de défense. Dans ce but il fit revenir d'Angleterre Richard à qui ce soin n'incombait pas moins qu'à lui. Il lui prescrivit de faire remettre, conformément aux traités de paix, les châteaux des barons qui avaient été démantelés dans le même état de défense où ils étaient avant les derniers troubles. Les baillis reçurent l'ordre de fournir au jeune duc tout ce dont il pourrait avoir besoin; enfin il mit à sa disposition tous les habitants du pays

sujets au service militaire, en l'autorisant à les faire marcher partout où il le jugerait à propos, et exigea que tous les seigneurs prêtassent le serment de fidélité au monarque anglais, de qui ne cessait pas, après tout, de relever les pouvoirs commis au duc d'Aquitaine. Henri, quelques jours après, débarqua à Douvres, laissant, par cet acte de confiance à un fils qui l'avait tant déçu, une preuve que son cœur ne lui avait jamais été autant aliéné qu'il le méritait.

Prison sévère d'Eléonore.

Remarquons ici que cette indulgence pour ses enfants n'était pas du tout la même pour Eléonore. Le roi n'avait plus pour elle que du mépris et semblait ne vouloir laisser aucun adoucissement aux sévérités dont il punissait les indignités de sa vie. Où qu'il fût conduit par ses affaires, si agitées et si changeantes, il se faisait toujours suivre d'elle sans la voir ni lui parler jamais. Commise à la garde de quelques officiers, réduite à une cour de deux femmes surveillées et prisonnières comme elle, aucun commerce ne lui était permis avec personne du dehors. On ne voyageait qu'en l'isolant, et en quelque lieu qu'on s'arrêtât, elle et ses compagnes de captivité restaient au secret, et n'avaient aucunes communications avec qui que ce fût, réduites à un très étroit espace pour une promenade réglée de chaque jour où elle était toujours l'objet d'une attention aussi fatigante que continuelle (a). Henri n'avait pas seulement à satisfaire pour lui-même une vengeance méritée. Il tenait surtout par système de conduite envers elle à la surveiller lui-même, s'inquiétant beaucoup, si elle s'échappait, de la voir prolonger par ses intrigues près des ennemis de la famille une guerre dont elle espérait que la fin serait le renversement de son époux.

Améliorations dans le droit civil.

Avant d'aller plus loin et de rentrer dans une série d'événements difficiles, arrêtons-nous à une institution qui témoigne bien des tendances de l'époque et nous montre clairement quel pacifique travail commençait à modifier

(a) Smolet, *ub. sup.*; — Howeden, *ad ann.* 1176.

les idées du gouvernement militaire qui avait dominé exclusivement jusqu'alors les principes et les habitudes de la vie sociale.

Les conflits de juridiction dans la justice de ce temps.

L'existence féodale supposait très souvent entre l'autorité civile et le pouvoir spirituel des rapports plus ou moins difficiles dès qu'il s'agissait de se prononcer sur des cas litigieux et à l'égard de choses ou de personnes sur lesquelles les deux pouvoirs pouvaient avoir la même juridiction. Comment s'entendre alors, surtout au point de vue légal et judiciaire, sans faire surgir des conflits et d'interminables procès? Les Abbés, dont le gouvernement était toujours plus doux, et dont l'autorité était bien préférée du populaire, n'avaient pas toujours raison devant des seigneurs plus ou moins revêches et qui souvent se faisaient un point d'honneur de ne pas céder. Quelques-uns cependant se laissèrent guider par des idées meilleures, et quand un accord pouvait se faire entre les deux barons de l'Eglise et de la société civile, des éléments de paix étaient jetés dans le terrain commun, et des lois relativement bonnes succédaient pour la conduite des peuples aux incertitudes de la barbarie et de l'arbitraire.

Etablissement des coutumes de Charroux.

C'est ce qui arriva à Charroux. L'abbaye y avait reçu, dès sa fondation par Charlemagne, assez de privilèges et d'exemptions attestées par des chartes pour n'avoir rien à craindre, semblait-il, de quelque entreprise contre ses droits. Mais le temps arriva où les comtes de la Marche, s'établissant dans le château et y demeurant, eurent leurs sujets comme les moines avait les leurs. Ce furent deux tribunaux appelés à juger dans le même lieu des délits ou des crimes dont la pénalité n'était pas toujours la même. Ce seul fait eût suffi pour diminuer dans les justiciables le sentiment et le respect de la justice, garantie morale indispensable à tout gouvernement. Le comte Aldebert IV, s'entendit donc avec l'abbé de Charroux, que nous croyons avoir été Guillaume II° du nom, pour rédiger une suite d'articles formant un code et disposant les différents points du



gouvernement civil. Ces points étaient contenus en des chartes donnant par de curieux détails une connaissance complète de ce que nous pouvons appeler *les libertés* de la petite ville, et en même temps une juste et belle idée de ce que ce moyen âge si calomnié pensait de la dignité humaine.

Dates précises des deux chartes.

Cette charte qui n'est point datée doit être donnée de 1170 à 1177. Une autre lui fut adjointe en 1247, conforme à de nouveaux besoins et à de nouvelles observations qu'avait fait éclore la durée de presque tout un siècle où de graves changements s'étaient faits dans la vie administrative. Mais dans ces deux pièces, dont nous parlerons à la fois pour n'y pas revenir plus tard, les droits et prérogatives des deux seigneurs s'établissent d'une manière parallèle avec les franchises des bourgeois et leurs privilèges spéciaux. On doit en conclure que ces libertés communales s'étaient levées presque sans qu'on s'en aperçut dans les champs des guerres civiles, et aussi sans doute à l'abri des croisades qui avaient éloigné du sol natal une foule de brouillons et de tyrannaux dont l'absence fut un des principaux fruits des incursions d'outre-mer.

Avantages faits au peuple par ces chartes.

Quoi qu'il en soit, l'application des nouvelles clauses légales se fit dans une banlieue d'assez vaste étendue. Ainsi la bourgeoisie jouissait dans la ville, et dans un rayon de trois quarts de lieue autour d'elle, de l'exemption du droit seigneurial appelé *lots et ventes* imposé aux roturiers de leur mouvance (a). Les limites de droits étaient marquées par quatre croix en deça desquelles ce privilège avait été accordé du temps même de Charlemagne afin d'attirer autour de l'abbaye des habitants qui devinssent pour elle des vassaux, et en même temps des aides et des gardiens. Ainsi encore la liberté individuelle était respectée jusqu'à protéger, avant toute contravention évidente, les personnes contre ces mesures préalables qui nous étonnent à peine dans notre législation passée ou présente, et qu'on appelle

(a) Lango, *Praticien français*, in-4o, 1699, p. 174.

arrestation préventive. On avait également aboli à l'avantage des petits d'autres mesures réglées d'après le droit général, telles que la confiscation au profit du seigneur, la séquestration des biens des accusés et même la contrainte par corps. Les habitants ne pouvaient non plus être forcés d'aller plaider au loin. Les créanciers ne pouvaient comprendre dans une saisie le lit du débiteur insolvable, ce qui n'est donc pas une heureuse innovation dans notre code actuel. Quiconque voulait s'établir dans un des bourgs, y demeurait exempt de tout impôt ou corvée pendant la première année, ce que notre législation moderne n'a continué qu'avec des restrictions fort considérables, soit de droits d'enregistrement pour les ventes domaniales. Point de banalités de moulins ou de fours, ni de contrôle du seigneur sur les mariages des vassaux. Dans les discussions d'intérêts la loi admettait l'arbitrage préalable, ce qui préludait à nos juges de paix, dont l'invention n'est donc pas si récente qu'on le croirait en lisant la loi du 24 août 1790.

La justice criminelle ne s'exerçait que par le Comte. A lui était réservée très convenablement la connaissance des crimes de meurtre, de celle d'adultère, de rapt et de fausse mesure. Les peines pour chacun de ces crimes étaient graduées par des amendes. La vie n'y était jamais compromise, quoique la peine de mort, comme on le voit dans la seconde charte, n'y fut pas abolie puisqu'elle subsistait contre les crimes capitaux de droit commun, l'assassinat, la rébellion et autres qui entraînaient de grands désordres. Par une de ces coutumes qui évitaient alors de fréquentes vengeances, le coupable du bourg de ce comte pouvait se réfugier dans celui de l'abbé, et réciproquement, et l'un et l'autre restait libre de livrer ou de refuser le délinquant. C'était un droit d'asile tempéré par de grands avantages pour les plaideurs, car il garantissait contre beaucoup de violences et n'offrait pas moins la satisfaction à qui de droit. Une foule de précautions d'ailleurs semblaient

Exercice de la justice criminelle.



jetées sur le chemin des contendants afin de les amener à transiger ou à en finir au plus vite. Ainsi, celui qui recevait des injures était excusable s'il frappait l'insulteur. Pourquoi celui-ci s'était-il exposé au châtiment? Parfois et pour des cas plus graves on employait encore le *jugement de Dieu* qui devait favoriser la cause juste que chacun plaidait à armes égales et convenues : c'était un principe dont on ne devait comprendre la valeur qu'à une époque où tous les cœurs étaient pleins de la même foi. Cela d'ailleurs n'empêchait pas une amende considérable de peser sur le vaincu : et qui ne voit qu'on ne devait s'engager que difficilement dans une contestation où les coups de bâton ou d'épée infailliblement reçus étaient encore inévitablement suivis d'une peine pécuniaire. Un procès quelconque pouvait bien faire hésiter aussi le demandeur quand au préalable, il devait déposer une somme à raison des dépens peut-être injustes que pourrait supporter le défendeur. Est-ce que nos frais de justice ne pourraient pas s'adoucir aujourd'hui par quelques tempéraments de ce genre?

Somme toute, cette législation respirait une grande douceur, une grande paternité. On trouve là un progrès remarquable des mœurs publiques, tant de la part des gouvernants que du côté des classes gouvernées.

Idiome dans lequel sont écrites ces deux chartes.

Nous avons dit que ces deux chartes si imposantes, parce qu'elles signalent une importante transition entre les habitudes judiciaires suivies jusqu'alors, coïncidaient avec l'apparition plus large et plus sérieuse de nos institutions communales. La preuve en est donnée d'abord par celle d'Aldebert IV de la Marche. Elle est écrite dans le mauvais latin qui se défaisait rapidement à cette époque pour entrer dans la nouvelle langue créée dans l'Aquitaine du Nord en deçà de la Loire, et au delà dans la Touraine, le Blaisois et l'Île-de-France. La seconde pièce, donnée pour compléter celle-ci en 1247 par Hugues XI de Lusignan, autre comte de la Marche, a cela de remarquable que tout en s'exprimant en la langue romane telle que les trou-

badours la chantaient encore en Aquitaine et en Provence, on y trouve aussi beaucoup de la langue d'oïl : c'était l'indice de ces relations plus suivies qui s'établissaient depuis cent ans entre les grands feudataires d'Aquitaine et la royauté suzeraine des bords de la Seine et de l'Oise. Mais ce dernier parchemin a de plus le malheur de n'être qu'une assez mauvaise copie dont l'intelligence est souvent empêchée par des mots omis ou altérés (1). A charroux, l'abbé Jourdain III gouvernait depuis 1231. Ce fut lui qui obtint de Hugues, dont il prévoyait la mort prochaine, cette seconde charte confirmative et dont le texte est resté altéré, ou incomplet, comme nous venons de le dire.

Nous semblons peut-être nous être attardé sur ces détails : nous ne pouvions moins faire, car ils sont d'un haut intérêt pour bien faire juger de cette attachante période du moyen âge. Revenons maintenant à nos affaires avec les Plantagenet.

Commencement des troubles en Poitou,

Cependant Richard, quoi qu'il eût fait pour assurer le Poitou contre les entreprises des barons du pays, Richard qui, après les mesures que nous lui avons vu prendre, était passé en Angleterre, n'avait pas laissé aux bords de la Vienne et du Clain la sécurité qu'il espérait. La paix factice qu'il croyait avoir imposée par sa vigilance et ses précautions n'avait rien éteint des répulsions que les Poitevins éprouvaient contre son autorité. Loin de se faire aimer d'eux, en effet, par cette amabilité et cette affection qui font le succès des princes près de leurs peuples, il n'avait eu que des duretés envers les petits, des hauteurs habituelles avec les grands. Ses violences envers les hommes, ses insolences envers les femmes n'avaient pu inspirer aux subordonnés que le mépris ou la haine, et à ces motifs trop sentis d'éloignement de sa puissance venaient se joindre les abus de pouvoir, la tyrannie et les extorsions des principaux dépositaires de son autorité (a). Les voisins

Succités par la mauvaise conduite de Richard,

(a) Raoul de Dicet, dans Bouquet, XIII, 199 et suiv.

n'étaient pas mieux traités que ses propres sujets, les officiers du Poitou ne respectaient pas plus leurs droits que leurs frontières. Des récriminations s'en suivirent et de nouvelles prises d'armes ranimèrent le feu de la guerre qui éclata après Pâques dans le courant d'avril 1176. Wulfrin Taillefer III, comte d'Angoulême, se plaignait en termes plus énergiques de ce mauvais voisinage. Il n'hésita pas à profiter de l'absence du Duc pour prendre l'offensive et se jeta sur le Loudunais. Il y avait fait du mal, lorsque, prévenu de cette invasion, notre évêque, Jean de Belesme, en sa qualité de vassal du prince et qui peut-être commandait à Poitiers en son nom, leva à la hâte des troupes, et prévenant le sénéchal Thibaud Chabot, que Richard avait mis à la tête de ses forces militaires et qui habitait du côté de Thouars, celui-ci vint, guidant lui-même son contingent, opéra sa jonction avec le sénéchal, qui se disposa avec lui à marcher vers les confins des deux provinces. Wulfrin, qui avait appris ce mouvement, recula aussitôt, mais fut atteint par les deux généraux qui le poursuivirent jusqu'à Barbezieux. Là, notre évêque prouva qu'il était d'une famille où l'on entendait la stratégie. Par des attaques partielles sur les ailes de l'ennemi, il le força de se mettre en bataille et d'accepter une mêlée, puis il partagea son armée en quatre corps qui fondirent en même temps sur eux, en tuèrent un grand nombre, et obligèrent les autres à se jeter dans une forteresse avec tant de précipitation qu'ils abandonnèrent leurs bagages (a). Cette fois la présence des troupes auxiliaires servit la valeur des Poitevins, en qui on n'avait pas toujours remarqué le double mérite qu'ils eurent en cette journée d'autant de sang-froid que de fermeté (b).

L'évêque Jean de Belesme prend la défense du territoire.

Sur ces entrefaites Richard était débarqué d'Angleterre. Il eut bientôt formé une armée de soldats d'autant plus avides de se joindre à lui qu'il leur promettait une solde

Richard vient prendre la suite de la guerre.

(a) *Radulf. de Dicet.*, ub sup.; — *Art de vérifier les dates*, X, 189.

(b) Raoul de Dicet, *ub. sup.*; Guillaume de Neubrige et autres; — *Art de vérifier les dates*, IX, 189 et 252.

dont on commençait à voir l'efficacité. Se mettant à la tête de cette nouvelle milice, il rejoignit ses propres troupes qu'il anima à poursuivre avec lui celles d'Angoulême, et livra une seconde bataille entre Saint-Mégrin et Bouteville, aux environs de Jonzac. Sans perdre de temps il marcha sur le Limousin où le vicomte Adhémar II s'était allié à Wulgrin contre la foi jurée, prit le château d'Aix, à trois lieues de Limoges [a], où quarante chevaliers tombèrent entre ses mains, et, après quelques jours de siège, Limoges fut prise elle-même, et un traité conclu par lequel les rebelles rentraient dans le devoir et s'engageaient à garder désormais une paix inviolable. A la fin de juin il était de retour à Poitiers où le rappelaient d'importantes affaires de famille.

Caractère et rébellion d'Henri Court-Mantel.

Il s'agissait d'un mariage qui allait se célébrer à Saint-Gilles, près Toulouse, entre la sœur de Richard, Jeanne, seconde fille d'Henri II et d'Eléonore, et Guillaume II, roi de Sicile. Elle avait été fiancée à ce prince par son père. Henri Court-Mantel qui, après la paix de Mont-Louis avait suivi Henri II, mais bien malgré lui, à la cour d'Angleterre. Après avoir opposé à la paix les plus mauvaises raisons, il se sentait si coupable qu'il redoutait par-dessus tout que son père, plus ingénieux que lui, ne lui pardonnât un instant que pour le punir ensuite des torts qu'il avait à lui reprocher. Et cependant il n'en était pas ainsi. Le père, la paix faite, avait tenu à prouver qu'il oubliait tout. Comme roi couronné le fils était traité à l'égal du vieux roi et enfin il s'était accoutumé à trouver dans ces égards une sécurité qui finit par ne lui coûter plus. Il s'était donc chargé de conduire sa sœur jusqu'à Poitiers. Là, d'après une lettre du roi, Richard était prévenu qu'elle devait être remise entre ses mains et reçue par celui-ci avec toute la solennité et les honneurs dus à son rang et enfin conduite par le duc

(a) Chef-lieu de canton de 3,000 âmes, avec un pont du XIIIe siècle.

d'Aquitaine jusqu'aux limites du Poitou, à partir de là jusqu'au bout du voyage, Court-Mantel reprenait son rôle: il accompagna jusqu'à sa destination, sa jeune sœur; nous ne savons pourquoi la cérémonie fut retardée jusqu'au 13 février 1177. Quoi qu'il en soit, le jeune prince que Jeanne épousait était doué des meilleures qualités dont un roi puisse s'honorer. Il était, dit Richard de Saint-Germain (a), la sûreté de ses alliés et la terreur de ses ennemis. Bon et juste, aimant les pauvres, pratiquant tous ses devoirs sous l'influence des vérités chrétiennes, il n'avait que 21 ans lors de son mariage, et mourut trop tôt le 16 novembre 1189, à trente-cinq ans. Jeanne se remaria peu après avec Raymond VI, comte de Toulouse.

Sa conduite déloyale.

Nous venons de parler d'Henri Court-Mantel, et ici nous avons à l'examiner de plus près pour trouver dans son esprit incessant de rebellion et ses indocilités envers son père la preuve d'une ingratitude incurable qui devait être suivie de tant d'autres. Son père, nous l'avons vu, était plein avec lui d'une simplicité et d'une confiance qu'il eût mieux gardées avec des fils moins indignes. Son aîné fut le plus coupable dans sa persistance à ne rien reconnaître de ces bontés. Toujours sombre et inquiet, cherchant de préférence des relations habituelles avec des courtisans suspects, il se plaignait volontiers du gouvernement de son père et montrait ouvertement ses aspirations à un pouvoir qui tardait trop à son gré. Enfin voulant recouvrer une liberté d'action ou de révolte nouvelle, il avait résolu de fuir la cour et de se retrouver à l'aise dans un milieu différent. C'est dans cette pensée qu'il demanda à son père la permission de passer en France sous prétexte d'un pélerinage à Compostelle. Henri le devina et le détourna de ce projet. Mais de telles instances furent faites qu'il céda, se promettant d'ailleurs de le faire surveiller,

(a) *Art de vérifier les dates,* XVII, 218.

lorsque Richard parut tout à coup venant demander à son père des secours pour la guerre recommencée par les barons du Poitou. Ce fut une occasion de dire à Court-Mantel combien le pélerinage de Compostelle était moins important qu'un accord avec son frère contre l'ennemi commun. Henri, feignit donc de se rendre, et, accompagné de sa femme Marguerite fille de Louis VII, il partit avec Richard qui emportait pour la guerre de grosses sommes d'argent. Pendant qu'il disposait ses plans, Court-Mantel fut rappelé à Londres par son père qui voulait lui confier la protection de sa sœur pendant son trajet jusqu'à Toulouse, et quand il aurait eu accompli cette mission, il avait ordre de rejoindre son frère pour reprendre avec lui les opérations militaires.

Richard commença donc seul les hostilités où nous avons vu ses premiers succès. Elles furent interrompues peu après par les détails racontés naguère du mariage de Jeanne, et bientôt nous le retrouvons à Poitiers où il se hâtait de revenir pour y reprendre les choses de la guerre (a). Donc à peine arrivé, il réunit un conseil de ses principaux chevaliers. On y décida d'aller attaquer Taillefer d'Angoulême comme un des plus remuants et le chef de la révolte. Cette fois, le vieux Taillefer, déjà fatigué par l'âge, avait laissé à son fils, qui fut Taillefer III, et qu'il avait depuis peu associé à son pouvoir, le soin de répondre aux attaques nouvelles. Or, c'était à lui surtout qu'on en voulait comme au principal auteur de tout ce que le Poitou avait souffert de l'Angoumois. Il paraît même d'après Roger de Howeden (b) que ce même Wulgrin, l'âme de la ligue, dirigea les hostilités pendant les deux ou trois années qu'elles durèrent encore.

Court-Mantel, revenu de Toulouse, s'arrêta à Poitiers, assista au conseil de guerre où l'on décida de commencer

(a) Smolet, Gaillard, Roger de Howeden et autres.

(b) *Art de vérifier les dates,* X, 189.

par le siège de Châteauneuf (a). dont il importait de s'emparer à cause de sa position sur la Charente où il était un poste avancé pour la défense d'Angoulême. La place fut enlevée après quinze jours de siège. C'est à la suite de cette opération qu'Henri Court-Mantel revint à Poitiers chercher sa femme, et disparut avec elle sans avoir averti son frère : il se réfugia à Paris, aimant mieux la cour de son beau-père, où il était à l'aise que celle de Londres où il ne pouvait conspirer librement. Richard n'en poursuivit pas moins ses projets. Heureux de son premier avantage, il marcha sur Angoulême où s'étaient renfermés les deux comtes Taillefer, avec ceux de Limoges, de Vantadour et de Chabannais. La ville fut si vigoureusement pressée, que les Taillefer, sur le point de se voir forcés, se virent obligés de la rendre, ce qui ne se fit pas sans qu'il fallût abandonner aussi les châteaux de Bouteville, d'Archiac, de Moutignac, de la Chaise et de Merpins. Les vaincus n'eurent que dix jours pour s'exécuter. Mais une grande humiliation s'ajouta à une perte aussi considérable. Richard, pour répondre à la prière de Taillefer qui donnait des otages et en appelait à l'indulgence de Henri, l'envoya comme prisonnier en Angleterre avec son fils et les chevaliers de marque pris avec lui, pour obtenir du roi lui-même le pardon de leur révolte. Ils arrivèrent le 21 septembre à Winchester, se jetèrent aux pieds du monarque qui aimait à se montrer généreux et leur pardonna, les renvoyant néanmoins à son fils à qui il en confia la garde jusqu'à son prochain voyage en Normandie (b).

Causes morales de toutes les guerres.

Les avantages d'un si grand prix pour la maison d'Angleterre, n'anéantirent cependant pas la ligue. Et ici il importe de bien juger de l'état et de l'esprit des deux partis. Il n'est pas douteux que l'Aquitaine n'appartint

(a) Aujourd'hui chef-lieu de canton de 3,000 âmes, arrondissement de Cognac.

(b) Benoit de Peterboroug ; — Robert du Mont ; — Raoul de Dicet, dans Bouquet XIII, 165, 200 et 23! ; — Smolet, III, 410.

comme fief à l'époux d'Éléonore dont l'étourderie malheureusement passionnée la lui avait livrée sans retour. Henri était donc dans son droit et quiconque était chargé par lui du gouvernement du pays devait être obéi comme lui-même. Donc les barons Poitevins étaient mal venus à résister au nouveau pouvoir, soumis qu'ils lui étaient par la loi féodale. On peut objecter d'un côté le patriotisme et de l'autre les abus de la puissance étrangère à qui ne coûtaient contre ses nouveaux sujets ni les vexations ni les violences. Mais qu'étaient toutes ces bonnes raisons contre le droit toujours meilleur d'un légitime possesseur à qui rien n'aurait manqué si ce droit eût été exercé selon d'autres lois plus élevées encore, celles de la justice et de l'humanité? La révolte pouvait donc être illégale, mais les brutalités ou les sévérités de Richard, si différentes de la fermeté raisonnée et généreuse de son père, expliquaient trop bien comment tout un peuple aspirait à se débarrasser de lui, et comment les chefs de ce peuple tendaient toujours, même après leurs défaites, à secouer le joug d'un étranger qu'ils détestaient. Les rois ne comptent pas assez avec les affections de ceux qu'ils gouvernent.

Telles furent les causes qui prolongèrent l'opposition de la noblesse du Poitou et de cette bourgeoisie qui aimait à la seconder d'autant plus que les idées d'émancipation s'éveillaient en elle plus ardentes à la pensée des communes qui s'établissaient déjà çà et là avec des libertés et des privilèges dont chacun se montrait jaloux d'avoir sa part. Ainsi la guerre se continua. Richard, aussi infatigable qu'obstiné à sa tâche sentait qu'il défendait son propre terrain. Le Poitou était son patrimoine et son domaine, et, appuyé sur ce sentiment, il ne laissa de repos à personne qui ne se soumit : il n'eut de paix sur ce point que lorsqu'en 1178, il eut réduit par ses armes tous ceux qui lui portaient opposition. Tour à tour il vit tomber entre ses mains le comté de Bigorre, les places fortes de Gençay en Poitou, de Marcillac en Angoumois, de Pons et de

Taillebourg, en Saintonge : tous ces châteaux furent détruits et rasés de fond en comble, et pour dernière disgrâce il força Taillefer III, devenu héritier de l'Angoumois par la mort récente de son père, de lui remettre Montignac, sa dernière forteresse près Saint-Amand de Boixe et, qui plus est, sa ville d'Angoulême dont les murs furent entièrement abattus (a).

Découverte de la conspiration.

Cependant un nuage se levait sur ces jours splendides où Richard affermissait son autorité. Court-Mantel revint tout à coup à Poitiers sans dire quels motifs l'y ramenaient, sinon un sentiment naturel de bonne fraternité, mais réellement par une raison qui allait éclater nettement. Au lieu d'habiter le palais de Richard, il se fit une maison particulière où rien ne manqua pour lui attirer une cour qu'il ambitionnait par ostentation, mais non moins pour seconder ses desseins. Avec l'arrogance de sa vie habituelle et le peu de prudence qu'il mettait à cacher ses plus mauvais desseins, il s'entoura de familiers plus que suspects, parmi lesquels il choyait surtout ceux qui jadis avaient pris parti contre son père. Celui-ci avait donné à Henri pour Chancelier à Poitiers Adam de Cherchedune dont la fidélité lui était assurée, qui était au reste de l'ordre ecclésiastique, étant diacre. Surveillant les actes de son maître, il crut devoir en prévenir le roi d'Angleterre et le duc d'Aquitaine. Une dépêche fut donc préparée pour Winchester ; elle instruisait Henri II de ce commencement de conspiration. Par une fatalité qui prouve que le conspirateur avait aussi sa police, la dépêche fut interceptée et livrée au jeune roi. Furieux à cette découverte, celui-ci assemble son conseil où se trouva forcément l'évêque de Poitiers, Adam étant ecclésiastique. Le chancelier avait certainement fait son devoir ; il ne nia pas ses intentions et reconnut sa lettre. Les seigneurs consultés, et dont la majorité avait sans doute ses raisons pour le

Vengeance qu'en tire Court-Mantel.

(a) *Art. de vérifier les dates*, ub sup. ; — *Chronic. consul. et Episcop. Engolism.*, ap. Bouquet, XII, 165 ; — Robert Dumont, *ibid.*

condamner, opinèrent pour la mort, les uns voulant qu'il fût pendu, les autres écorché vif. Jean de Belesme essaya alors de sauver l'accusé au nom de son titre ecclésiastique. Henri, ne pouvant rien opposer à cette raison, voulut cependant concilier sa vengeance avec l'impossibilité d'une condamnation capitale, et méprisant la loi qui ne donnait de juges à Adam que dans le clergé, il se hâta, avant que son pére en pût rien savoir, de trouver un supplice qui satisfit sa colère. Ce supplice fut l'objet, disent les historiens, de longues réflexions qui le rendirent d'autant plus impardonnable. Henri ordonna donc que, dépouillé de tout vêtement, il eût les mains liées derrière le dos et qu'on le trainât sur une claie dans tous les quartiers de la ville, s'arrêtant sur les places publiques, et qu'un héraut d'armes y criât : « ainsi doit être traité celui qui trahit les secrets de son maître ». Ayant de la sorte parcouru toutes les rues de Poitiers, il fut battu de verges en public et envoyé en basse Normandie, subissant le même supplice dans toutes les villes de la domination de l'Angleterre, jusqu'à Argentan où il fut emprisonné. Le vieux Henri, dès qu'il sut son malheur, l'envoya chercher par quatre de ses chevaliers qui le conduisirent en Angleterre : il comprit à ce mépris de toutes les lois, à cette colère outrée et aux violences cruelles qu'elle inspirait, combien son fils était coupable et ce qu'il devait attendre encore de sa fidélité jurée (a).

La fin de cette année 1177 et le premier mois de la suivante furent employés à achever la soumission de l'Aquitaine. Les provinces entre la Loire et la Dordogne y étaient devenues paisibles, le succès de Richard y ayant désarmé le plus grand nombre. Il n'en était pas encore ainsi de celles qui composaient la Gascogne et les territoires voisins. C'est la ville de Dax surtout qu'il convoitait de soumettre, Gaston VI, vicomte de Béarn, l'ayant fait

(a) Benoit de Peterb., Bouquet XII, 167 ; — Smolet, III, 410.

fortifier dans l'intention d'y résister au Duc dont il méconnaissait le pouvoir. Un siége de dix jours suffit à la réduire, après quoi le vainqueur alla forcer plusieurs châteaux qui se soumirent. Au reste, c'était moins Gaston qui fut vaincu alors que les tuteurs que son jeune âge lui avait fait donner après la mort de son père. Car, devenu majeur, il reprit dans l'Aragon toutes les terres qui appartenaient à sa maison, mais il reconnut « comme relevant du Duc celles qu'il tenait à hommage de Richard, comte de Poitiers » (a). Ces termes, témoignant qu'après la reddition de Dax, Gaston ou ses représentants avaient reconnu sous forme d'hommage-lige l'autorité qu'il n'aurait pas dû méconnaître. Richard, toujours actif, était revenu à Poitiers le 2 février 1178, et dépêchait à son père une lettre où il lui rendait compte de cette dernière campagne et de son heureuse issue (b).

Contestation des deux rois de France et d'Angleterre à l'occasion des mariages de leurs enfants.

On se rappelle qu'en 1174, Marguerite fille du second mariage de Louis VII, avait été donnée à Richard comme fiancée, amenée à la cour d'Henri II en Angleterre, et qu'elle devait y attendre l'âge, au reste assez prochain, où l'union définitive pourrait se faire. Le temps arrivé, c'est-à-dire en 1176 où les noces étaient devenues possibles, elles ne se faisaient pas, et Richard attendait vainement le Berry, promis en dot. Ces retards réitérés déjà plusieurs fois, étaient attribués au monarque anglais dont les motifs, disait-on, étaient peu honorables. On peut cependant le disculper sur ce point en se rappelant que Louis VII n'avait pas encore livré à Richard le Berry, pas plus qu'à Henri le Vexin, deux provinces stipulées dans le même traité. Le vieux roi qu'on accusait hautement, résolut d'éclaircir la question, envoya trois évêques en qualité d'ambassadeurs à Paris pour demander l'exécution des articles et le retour en Normandie de sa belle-fille Mar-

(a) *Bénédict., Péterburg., loc. cit.; — Art de vérifier les dates.*

(b) *Art de vérifier les dates,* ub sup.

Comment le légat Péter en arrête les conséquences.

guerite, qui en était sortie sans son consentement. Sur le refus de Louis, l'Anglais se préparait à retourner en Normandie pour faire la guerre à la France, lorsqu'il apprit que l'évêque de Meaux Peter, cardinal et légat dans son royaume, était chargé de jeter l'interdit sur l'Angleterre s'il ne consentait incessamment à la conclusion du mariage entre Marguerite et Richard. Les fiançailles, en effet, étaient alors l'expression d'un consentement entre les deux parties et s'en désister, sinon d'un commun accord, pour chercher un autre mariage, constituait un empêchement d'honnêteté publique. Mais Henri éluda l'argument, partit pour le continent et trouva à Rouen le cardinal Peter : on y convint d'une entrevue avec le roi de France. Cette entrevue eut lieu au Gué-Saint-Remi, près Nonancourt (a). Henri offrit de terminer quant au mariage de Marguerite et de son fils pourvu que Louis cédât le Berry au jeune prince et mît son frère aîné en possession de tout le pays entre Gisors et Pontoise. Louis voulut d'abord qu'Henri s'exécutât sur ce qui regardait le mariage. Ce double entêtement fit comprendre au légat que tout arrangement devenait impossible: il recourut à un moyen auquel les deux contendants ne pouvaient se refuser. Les affaires de la Terre-Sainte, dont nous devrons reparler bientôt, allaient assez mal; il était déjà fortement question d'une nouvelle croisade. Peter se tourna vers cet expédient. Pour éviter une rupture d'où serait née une nouvelle guerre entre les deux rois, il leur fit accepter, comme une entreprise toujours honorable, de s'engager dans la croisade. C'était suspendre entre eux tout acte d'hostilité (b).

Mais rien ne pouvait arrêter cette infatigable ardeur du roi d'outre-mer qui, à peine délivré d'une tâche, volait à une autre. Cette affaire était à peine convenue, qu'appre-

(a) Nonancourt, *Nonansicuria,* chef-lieu de canton de 1,500 habitants sur l'Avre (Eure).

(b) Robert du Mont, Benoît de Péterboroug, *ub sup.*

nant le peu de succès de son fils aîné en Berry, où il l'avait envoyé pour étouffer une révolte, s'y rend lui-même suivi de nombreuses troupes, il soumet Châteauroux, qu'avait pris le seigneur de la Châtre, retire de ses mains une riche héritière, fille de Raoul de Déols, qu'il rend à son père, puis se lance vers le Limousin où il apaise un soulèvement. Il est bientôt en Auvergne où une assemblée de la noblesse reconnaît que, contrairement aux prétentions du roi de France, ce pays avait toujours appartenu, par un droit immémorial, aux ducs d'Aquitaine. Quelques jours après, il va s'emparer du château de Turenne en Quercy; il y reçoit l'hommage et le serment des barons et chevaliers de la Marche; il achète pour six mille marcs d'argent cette province du comte Audibert, qui venait de s'engager dans l'expédition de la Terre-Sainte; enfin, il ne sort de là que pour retourner en Normandie où, conformément aux usages consacrés en pareil cas comme inviolables, il assure ses frontières par des lettres de protection du roi de France qui reçoit de lui le même gage, et il repart pour l'Angleterre. A peine arrivé, il y fait chevalier son quatrième fils Geoffroi, duc de Bretagne, et reprend ses soins administratifs avec la même intelligence qu'il y apportait toujours (a).

Sébran Chabot, évêque de Limoges.

Nous trouvons, en cette même année 1177, un haut dignitaire de l'église de Poitiers appelé au siége épiscopal de Limoges. C'était Sébran Chabot, archidiacre de Thouars et écolâtre de Cambrai. Ce n'était point à la faveur de Henri II qu'il devait cette position: le prince n'aimait pas sa famille qui s'était plus d'une fois liguée contre lui avec les sires de Thouars et de Parthenay: Car Sébran était fils d'un autre Sébran, seigneur de Vouvent, et d'Agnès de la Rocheservière, autre fief de cette contrée. Henri fit toute l'opposition possible à son intronisation et ne céda

(a) Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 151; — Mézeray, II, 147; — Daniel, III, 365; — Smolet, III, 415 et suiv.; d'après Robert du Mont et Roger de Howeden, *loc. cit.*

que lorsque Sébran, ayant été sacré à Rome pendant le concile de Latran de 1179, il revint avec des lettres du pape Célestin III qui ne permirent pas une plus longue résistance. Henri, pour se venger, jeta dans le Limousin six mille routiers qui l'eussent ruiné si l'évêque, secondé du vicomte Adhémar V et de la noblesse du pays, n'y eût apporté l'obstacle d'une valeur héroïque. Ce même prélat signala par beaucoup d'œuvres et une grande piété son épiscopat de vingt ans (a).

Union des Chabot et des Lusignan.

On voit que cette famille de Chabot, dont nous avons dit ci-dessus les antiques et assez nuageuses origines, s'était posée honorablement, donnant des chevaliers à nos armées féodales et des prélats à nos églises, car un autre d'entre eux, Thierry, avait occupé ce même siège de Limoges dès l'an 1052 (b). Les noms de Guillaume, de Sébran et de Thibaud furent fréquents dans cette famille. C'est par une Eustachie de Vouvent, fille ou sœur d'un Thibaud de Vouvent, vivant encore en 1173, que Vouvent fut adjugé en dot à Geoffroy de Lusignan, frère de Hugues VIII, premier comte de la Marche. Ce fut cette Eustachie qui devint mère de Geoffroy *à la Grand'dent* dont les romanciers ont fait le fils de la fameuse Mellusine (c).

Usage abusif des tournois.

Sur le continent que venait de quitter le vieux roi, les guerres n'étaient pas finies. De toute part, quand elles n'existaient pas, on aimait encore à en avoir le simulacre dans ces tournois qui y avaient pris un développement extraordinaire, au grand regret de l'Eglise qui cherchait très souvent à en modérer l'usage, et même à les abolir, car beaucoup d'accidents et de morts d'hommes s'y multipliaient, au profit de la vanité sans doute et des dépenses de luxe en armes et en chevaux, mais aussi au détriment de beaucoup de famille et des occupations sérieuses des

(a) *Gall. christ.*, III; — *Eccles. Lemovic.*; — Du Tems, III, 257.

(b) Du Tems, *ibid*, p. 255.

(c) Lettre de Besly, *Archives historiques du Poitou*, IX, 106 et 80.

offices publics. Les femmes n'aimaient pas moins à y paraître entourées d'hommages, se faisant les juges du camp, distribuant les récompenses aux vainqueurs, et jetant dans la lice, avec leurs lauriers et leurs fleurs, des sourires et des flatteries dont l'effet était plus souvent favorable à des sentiments coupables qu'à la chasteté et à la pudeur. Ainsi ces gloires équivoques du champ clos séduisaient les jeunes chevaliers et leur ouvrait maintes fois une autre carrière, celle des plaisirs dangereux.

Combien les aime le jeune Geoffroi, quatrième fils d'Henri II.

Geoffroi Plantagenet, que nous venons de voir élever par son père au rang si avidement convoité de la chevalerie, était souverainement amateur de ces jeux glorieux et bruyants. Jaloux d'y égaler la réputation de ses frères dont la force et l'adresse s'y étaient acquis une grande renommée, il passa en France pour se signaler dans les mêmes exercices. Henri, son frère, passionné également, et plus peut-être, pour ces sortes d'exploits, y trouvait surtout un aliment à ses desseins de conspirateur. Il s'entourait des chevaliers intéressés à le suivre, il s'attachait à gagner le peuple par des dépenses excessives,

Conduite plus honorable de Richard.

Richard, au contraire, employait son temps plus honorablement. Quand il n'avait pas de guerre réglée contre ses ennemis, il trouvait toujours à s'employer contre les fléaux de ces bandes militaires qui pillaient les campagnes et leur enlevaient toute sécurité. L'exemple de ceux que nous avons vu opérer en Aquitaine en avait encouragé d'autres. Les Montagnards des Pyrénées, Basques, Navar-

L'expédition de Gascogne.

rois et autres étaient descendus dans nos plaines méridionales, y cherchaient fortune à la façon des brabançons et des routiers, et devenaient à l'occasion autant d'auxiliaires pour les barons révoltés. C'est à ces fâcheuses hordes que Richard s'appliquait à imposer le frein de ses armes. Il les défit en plusieurs rencontres. Les Gascons se remuaient toujours. Les bourgeois avaient enfermé leur comte Centule III, celui-là même sur lequel deux ans auparavant il avait pris la ville de Dax. Remis entre les

mains de Richard, celui-ci le délivra en exigeant pour rançon la ville de Clermont en Auvergne, dont Centule s'était emparé, et le château de Montbron qui dominait une vallée du Querçy. Centule, qui était sujet à caution, eut besoin pour conclure ce traité, de celle d'Alphonse II, roi d'Aragon, qui vint exprès trouver le duc, et travailla à la délivrance du prisonnier (a). En revenant, il soumet Guy de Romagne, seigneur de Pons en Saintonge, et réprime de nouvelles tentatives du comte d'Angoulême, toujours vaincu et toujours rétif.

Succès de Geoffroi en Bretagne.

De son côté le fameux jouteur Geoffroi ne s'était pas reposé en Bretagne. Guiomer, vicomte de Léon, et ses enfants y avaient excité une nouvelle révolte. Geoffroi prit tous leurs forts et les confina dans une forêt. De là pourtant ils sortaient souvent à l'improviste pour ravager les environs. Mais Geoffroi tint ferme, réprima leurs courses, et les réduisit à manquer de vivres ce qui les força de se rendre à discrétion (b): pour un chevalier de dix-huit ans c'était bien commencer sa carrière.

Les Maingot de Surgères.

Le Poitou avait alors pour sénéchal Guillaume Maingot, troisième du nom, sire de Surgères, allié des seigneurs de Dompierre-sur-Boutonne, où florissait alors l'abbaye de Saint-Séverin. Les Maingot eurent aussi un lien de parenté avec les Lusignan, l'un de ceux-ci, seigneur de Vouvent et de Mervent, ayant épousé une héritière de la maison de Châtellerault, qui avait aussi des alliances dans la vieille famille de l'Aunis (c).

Vente au roi d'Angleterre du comté de la Marche, qui passe à la maison d'Angoulême.

C'est cette année qu'une petite province voisine du Poitou perdit son autonomie par la faute de ses seigneurs que nous avons vus si souvent et depuis si longtemps rebelles à la suzeraineté des comtes de Poitou. Aldebert V, comte de la Marche, vécut en des agitations continuelles, mais

(a) Benoît de Péterboroug, Howeden, dans *l'Art de Vingt.* IX, 292.

(b) Smolet, *ibid*, p. 624.

(c) Duchesne, *Hist. de la Maison de Chasteigner*, liv. III, p. 422 et 424.

infructueuses pour défendre ses domaines que d'ailleurs il ne cessait d'exposer par ses imprudences. Soit faiblesse de caractère, soit entraînement dans le parti de la résistance où sa famille s'était toujours plu, il implorait fréquemment, pour se soutenir, le secours des seigneurs révoltés contre le souverain, et il s'efforçait de repousser ainsi les attaques des Lusignan et l'active répression du roi d'Angleterre. De guerre lasse, il offrit à ce dernier de lui rendre ce qui lui restait de ses terres morcellées par l'ennemi. La charte en fut passée en décembre 1177, à l'abbaye de Gramont (a), moyennant quinze mille livres angevines, vingt palefrois et vingt mulets. Ces quinze mille livres reviendraient aujourd'hui à deux cent soixante-sept mille cinq cents francs (b). Mais Geoffroi de Lusignan, fils puîné de Hugues VII, et ses frères, étaient proches héritiers d'Aldebert, privé d'héritiers directs, et s'opposèrent à la ratification de la vente. Henri II se désista donc et la Marche arriva naturellement à Mathilde, petite fille de Ponce de la Marche, et femme de Wulgrin III, comte d'Angoulême. C'est ainsi que cette dernière maison acquit le comté de la Marche, dont Hugues IX de Lusignan tenait déjà la plus grande partie. Il acquit bientôt le reste par son mariage avec Mathilde; et le nom de l'illustre famille devint inséparable de la province jusqu'à ce que Philippe le Bel trouva moyen de le confisquer sur Guy, qui avait usurpé après la mort de Hugues XIII le titre de comte, et avait livré aux Anglais Cognac et Merpins. Pour Adalbert, il partait aussi après la vente pour la Terre-Sainte, muni d'une somme dont on ne dit pas quelle fut le sort après l'annulation du marché. Henri II était assez riche pour en soutenir la perte.

Nouvelles guerres en Poitou et paix générale qui en résulte.

Richard alla passer à Saintes les fêtes de Noël 1178, et

(a) Abbaye bénédictine fondée en 1076 au diocèse de Limoges, près Chanteloube (Haute-Vienne).

(b) *Art de vérifier les dates,* X, 229, 235; — Gofr. Vogiensis, *Chronic,* apud. Bouquet, XII, 446.

en partit aussitôt après, à la tête d'une armée qui venait de l'y joindre pour aller forcer le sire de Pons, si souvent contraint à la paix, mais aussi souvent revenu à en mépriser les conditions. Cette fois encore il avait donné la preuve qu'il tenait toujours à se montrer parmi les plus acharnés adversaires des nouveaux maîtres, soutenu contre eux par cette pensée de patriotisme qui ne cessait pas d'animer tout le pays. Le siège fut mis autour de la ville et du château. L'une ne résista pas longtemps et subit les conséquences funestes d'un assaut qui l'emporta. L'autre se maintint, et le duc ne put parvenir à s'en rendre maître, il se vit forcé de décamper et de revenir à Poitiers. Après Pâques 1179, il envoya quelques généraux reprendre le siège qui réussit enfin : pour lui il alla s'emparer du château de Gençay si souvent pris déjà par ses armes ; il le démolit encore une fois et fit subir le même sort à quelques autres pour décourager les barons révoltés en les effrayant. Après ces coups de mains, il se rendit en Angleterre où le roi son père aimait à savoir de lui-même les détails de son gouvernement. Alors le vaillant prince put l'assurer que toute l'Aquitaine était soumise, et en vérité, pour des Anglais, c'était le cas de se féliciter en se réjouissant d'un tel triomphe qu'ils pouvaient croire définitif (a).

A son départ de Londres, une grande affaire l'appela à Paris.

Sacre anticipé de Philippe-Auguste.

Louis le Jeune avait eu en 1165, de sa troisième femme Alix de Champagne, un fils longtemps désiré et dont nous avons parlé comme ayant comblé les vœux de la nation. Louis n'avait que soixante-trois ans, mais était vieux et cassé et songeait à prendre, pour la couronne de son fils qui avait quatorze ans, une garantie dont les exemples s'étaient multipliés depuis quelques années. Il voulut le faire sacrer à Reims, et déjà tout était prêt pour la

(a) Bouquet, XIII, 683.

cérémonie quand le jeune prince, s'étant égaré pendant une partie de chasse dans une forêt, y passa la nuit à cheval; il y eut peur et froid, et en tomba malade de façon à donner de graves inquiétudes pour sa vie. Le danger augmentant, Louis, à qui de nombreuses guérisons avaient donné beaucoup de confiance dans l'intercession de saint Thomas de Cantorbery, résolut d'aller chercher sa guérison au tombeau de l'illustre martyr. Henri II s'y prêta de son mieux, le roi partit, accomplit sa dévotion, et à son retour eut la joie de trouver le jeune malade entièrement guéri. On reprit donc les préparatifs du sacre qui se fit à Reims le jour de la Toussaint 1179. Le roi n'y put assister. Ayant été à Saint-Denis pour y rendre grâce de la faveur obtenue, il y fut frappé de paralysie, triste prévision d'une mort qui ne devait pas tarder. Quoi qu'il en soit, la noblesse de toutes les provinces se rangea ce jour là autour du nouveau trône. Celle du Poitou, malgré de nombreuses abstentions, y fut représentée par une cour magnifique formée autour des plus puissants des souverains de la France. Richard revenu tout exprès d'Angleterre y assista avec ses deux frères Henri et Geoffroi (a). La mort de Louis le Jeune étant survenue le 18 septembre de l'année suivante, quand il avait déjà près de soixante-dix ans, amena aussi le couronnement définitif de Philippe-Auguste qui se fit à Saint-Denis du vivant de son père le 29 mai 1180, après avoir épousé, le 28 avril, Isabelle fille de Baudoin V comte de Hainault. La mauvaise santé de Louis VII et l'affaiblissement de ses facultés pendant les derniers mois de sa vie, avait laissé entièrement aux mains de Philippe l'exercice de la puissance royale. C'est par cette raison, qu'ayant voulu éviter les troubles qui pouvaient survenir après la mort du roi, Philippe ménagea avec Henri II un traité de paix qui ne fut que la confirmation de celui signé en 1177. Trois évêques et trois barons furent nommés en

Richard y assiste avec ses frères Henri et Geoffroi.

(a) D. Bouquet, XIII, 683; XVII, 647.

même temps par les deux monarques pour décider les cas de contestation qui pourraient s'élever entre eux. C'était une garantie de leur bon vouloir mutuel (a).

Concile général de Latran. — En quoi il intéresse le Poitou. — Ecolâtre de Poitiers.

Un concile général, tenu à Rome dans le palais de Latran par Alexandre III et qui fut le troisième de ce nom, nomma un écolâtre à la cathédrale de Poitiers, qui apparemment avait perdu le sien. Ce fait laisserait supposer aussi que le Pape se serait peut-être réservé le droit de conférer cette dignité. Quoi qu'il en soit, ce concile fit des prescriptions que nous voulons faire connaître parce qu'elles reflètent parfaitement l'esprit du temps, les abus que l'Eglise ne souffrait jamais sans les condamner et que cette sollicitude prouve toujours quel zèle Elle apportait au grand travail de la civilisation. Ce grand concile eut donc trois sessions, les 5, 14 et 19 mars 1179. Il y eut trois cent deux évêques. Ce fut alors que fut confirmé aux cardinaux le droit exclusif d'élire le Pape, et fixé au tiers le nombre nécessaire des voix. C'était un moyen d'étouffer des intrigues qui avaient fait trouver des antipapes aux empereurs d'Allemagne et aux rois d'Italie. L'évêque, qui ordonnerait un diacre, devrait s'assurer qu'il a un patrimoine, sous peine de pourvoir lui-même à son existence. Un religieux ne doit posséder en propre que l'argent nécessaire au régime de la communauté. C'est le vœu de pauvreté ramené à sa rigueur naturelle sous des peines canoniques très sévères. On défend aux laïques de transférer les dîmes dont ils jouissent à d'autres laïques afin qu'elles ne deviennent pas un objet de trafic. C'était empêcher les aliénations et l'usurpation des biens ecclésiastiques. Enfin les évêques et les archidiacres, lorsqu'ils visitaient les paroisses de leur diocèse, devaient s'abstenir de se faire suivre de chiens et d'oiseaux de proie pour le plaisir de la chasse, d'où l'on peut conclure que des évêques et des ecclésiastiques mondains mêlaient à leur

(a) Rymer, *Fœdera...*, ad h. an.; — Bénédict. Péterburg, *apud* Bouquet, XIII, 441.

œuvre professionnelle des genres de distractions qui devaient nuire au succès de leur ministère et au respect qu'en devaient avoir les populations (a).

Libertés communales.

Les libertés communales, que les troubles si prolongés en Poitou n'avaient pas permis de donner encore aux principales villes de province, s'accordaient pourtant çà et là à celles qui semblaient moins à redouter; mais aussi certaines autres en étaient privées sévèrement. Limoges toujours possédée par des Vicomtes peu enclins à la paix, était une des cités qui avaient eu le plus à se repentir de l'avoir trop souvent altérée pour des intérêts d'ambitions personnelles. Après sa dernière mésaventure, elle avait vu ses murs abattus; elle les avait relevés, et cet acte d'autorité n'était pas pour plaire à Richard qui avait ordonné de les démolir de nouveau. Les habitants ne furent pas de cet avis et se partagèrent bientôt, les uns tenant pour Richard, les autres résolus de lui résister et s'enfermant dans le château à ce dessein. Le Duc, comptant bien en venir à bout, lança des routiers au nombre de cinq ou six mille dans les campagnes où ils ravageaient tout en attendant que le Duc allât mettre la ville à la raison. Tous ces désordres s'étaient prolongés pendant cette année 1181, et au lieu d'aller en finir avec les Limousins tout d'abord, Richard songea à porter de nouveau la guerre en Gascogne. Il y avait là un petit pays faisant partie du bas Armagnac et dont Lectoure était la capitale. C'était la Lomagne dont le vicomte Vivien refusait de reconnaître la suzeraineté du Duc. Celui-ci s'y porte, menace la ville, et alors Vivien, à qui les bonnes idées venaient un peu tard, s'y renferme, puis en ouvre les portes lui-même, se reconnaît vassal et obtient outre la paix les honneurs de la chevalerie que Richard lui confère d'autant plus volontiers qu'il y trouve par le serment de foi et hommage, un titre de plus à la soumission du Vicomte (b).

Guerre de Richard en Limousin.

Richard s'empare de Lectoure.

(a) Labbe, *Collect. concile,* XI, 569; — *Art de vérifier les dates,* III, 155.
(b) *Art de vérifier les dates,* IX, 333.

Mais, on l'a vu plus d'une fois, ces guerres qui occupaient la vie presque entière de la maison d'Anjou, qu'étaient-elles en comparaison de ces dissentions domestiques où l'orgueil des prétentions personnelles et les oppositions systématiques l'emportaient toujours sur les besoins de la paix intérieure et le bonheur des peuples à gouverner? Ce furent ces mêmes causes qui firent naître en 1182 de nouvelles discordes entre Henri II et ses enfants.

L'évêque Jean de Belesme transféré à Narbonne.

Avant d'entrer dans ces dramatiques détails, disons comment notre Jean de Belesme fut transféré du Siège de Poitiers qu'il occupait depuis vingt ans à celui de Narbonne.

Nous savons qu'il y avait donné des preuves de fermeté et de fidélité aux princes anglais dont son serment lui faisait un devoir. C'est dans ce sens aussi que son long ministère à Poitiers, son attachement aux principes de justice, la droiture de son jugement et sa science éprouvée l'y avaient rendu maintes fois, de la part du Saint-Siège ou de ses légats, l'arbitre éclairé et sur de nombreux litiges qu'il arrangea tous à la satisfaction commune des contendants. Il devait ce succès autant à sa douceur patiente qu'à sa force de caractère. Ce double avantage constitue dans un administrateur la preuve des plus essentielles qualités du cœur et de l'esprit. On dit qu'elles lui méritèrent, une fois surtout, la haine des partis et qu'on chercha à se débarrasser par un crime d'un adversaire qui avait fait ses preuves et qui pouvait les faire encore en écoutant plus sa conscience que les conseils d'une colère irréfléchie. Constatons que ce caractère noble et élevé lui mérita d'autant plus les confidences des deux rois, enfin revenus sans doute de colères injustes que leurs prétentions mal reçues leur avaient inspirées parfois, malgré le dévouement, bien connu de tous, qu'il avait mis à leur service. A travers les nuages qui obscurcissent la vérité sur ces relations tantôt amères et tantôt amicales

avec Henri et Richard, il résulte de la correspondance des amis de Jean avec d'autres ou avec lui-même, qu'on avait cherché à se défaire de lui par le poison. On y raconte qu'un religieux, en dînant à sa table, avait succombé peu après le repas, et que lui-même en avait contracté un mal chronique dont il ne s'était jamais remis. S'il en était ainsi, de qui venait le crime? A qui pouvait-il profiter? Il est malheureux pour certaines gens connus pour être peu scrupuleux, que l'histoire qui ne saurait les condamner ne puisse les absoudre, et se contente de leur laisser l'équivoque bénéfice de leur mauvaise réputation (a).

Les Albigeois et les Troubadours.

Quoi qu'il en soit l'aptitude et la dignité de caractère qui brillaient en l'évêque de Poitiers lui méritèrent la confiance des deux rois Henri II et Louis VII qui, en 1178, l'adjoignirent au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone et à l'archevêque de Bourges Pierre, deuxième du nom, pour aller en Provence travailler à la conversion des Albigeois. On sait que ces hérétiques étaient des sectaires méprisant l'autorité de l'Eglise, combattant l'usage des sacrements et renversant toutes les règles de la discipline catholique. Il n'y avait pas loin de là à la négation de Jésus-Christ, et ce dernier degré d'impiété était franchi depuis longtemps par ces malheureux. C'était dans le diocèse d'Albi, dont on leur avait donné le nom, que ces égarements avaient pris naissance.

Au risque de nous faire anathématiser par ceux qui crient le plus contre les anathèmes, nous ferons remarquer, par des rapprochements mal observés jusqu'ici dans l'histoire de ce temps, qu'il y a beaucoup plus de rapports qu'on ne l'a vu entre les désordres de l'esprit humain, depuis les Manichéens du XIe siècle jusqu'aux Albigeois qui les continuaient, et les licences littéraires des troubadours de l'époque. Ces fameux poètes, en effet, se mêlèrent trop

(a) Voir les preuves de cet empoisonnement dans les lettres citées par Besly, *Evêques de Poitiers*, p. 116.

alors à la vie humaine ; ils descendaient des salons des châtelains ou des cercles moins distingués et jusque dans ces fêtes populaires où ils répétaient aux bourgeois les amours profanes et autres mondanités que la religion a toujours interdites comme un foyer de dissipation et de mauvaises mœurs. Aussi en s'élevant par des prédications publiques, contre les erreurs théologiques contemporaines de ces poésies érotiques, les prédicateurs évangéliques se posaient en antagonistes contre les conséquences de cette littérature licencieuse. Car son apparition coïncide avec l'éclosion de mœurs nouvelles que les exemples des grands favorisèrent trop et dont la civilisation qui s'avançait allait porter l'indélébile empreinte.

Jean III de Belesme transféré de nouveau, devient primat de Lyon.

La confiance témoignée à Jean de Belesme par les deux princes dans cette mission importante, lui valut de la part du pape Lucius III le titre de légat pour toute la France, et releva d'autant mieux l'autorité de sa prédication. C'est dans ces circonstances qu'ayant déjà commencé son œuvre, et l'archevêque de Narbonne Pons d'Arce, ayant été déposé en 1182 comme fauteur de l'hérésie, le Chapitre élut l'évêque de Poitiers en sa place. Mais celui-ci ne put prendre possession, ayant été en même temps appelé par le Pape à Rome pour recevoir ses instructions. C'est alors qu'il fut nommé par le souverain Pontife à l'archevêché de Lyon, qui venait de vaquer par la mort de Guichard, et qui était un poste où il aurait à contenir aussi les Albigeois. Au reste, le Siége de cette métropole était primatial et avait juridiction sur trois archevêchés de l'ancienne Gaule lyonnaise. C'était donc une grande charge et une haute dignité dont le Saint-Siége honorait alors un prélat qui en était digne autant par ses talents que par ses vertus.

Son remarquable pontificat sur ce nouveau Siége.

A peine eut-il pris possession de l'archevêché, qu'il s'appliqua à surveiller les abus et à garder ou à refaire les droits de son Eglise et ceux des Eglises suffragantes. Philippe-Auguste s'était attribué le droit de régale sur l'évêché d'Autun, c'est-à-dire d'en confisquer les revenus pendant

la vacance du Siège; Jean les revendiqua et les obtint. Les Vaudois, qui étaient une branche des Albigeois, s'ingérant, quoique laïques, dans le ministère sacré qu'ils prétendaient appartenir à tous les hommes, il leur interdit sévèrement cet abus et en déracina l'usage. Le Chapitre de Lyon en était venu à ce point d'aberration de refuser de faire l'Office quand le trésorier avait manqué de départir aux chanoines les distributions manuelles. Le prélat obtint du Pape un rescrit qui fit cesser cette singulière prétention.

Il se démet et se retire à Cluny.

Ces occupations si sérieuses, cette lutte continuelle contre les hommes et les choses le fatiguérent plutôt qu'elles ne le vainquirent, et, déjà chargé d'années et de travail, il se démit en 1173, et se retira à Cluny où il fit une vie de prières et d'études, correspondant assez souvent avec le savant pape Innocent III dont on a, dans le Corps du droit canonique, une décrétale en réponses à des questions de Jean sur le Saint-Sacrifice de la Messe (a). Il mit beaucoup de zéle à restaurer à Lyon l'église de Notre-Dame de Fourvière, qui était déjà depuis longtemps et demeure encore un lieu de pélerinage célèbre. Il augmenta beaucoup le concours des fidèles en y fondant la collégiale en l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Thomas de Cantorbery.

Miracle du crucifix de saint Martial à la cathédrale de Poitiers.

Au reste, sa piété s'était toujours soutenue et laissait de lui à Poitiers des souvenirs miraculeux que l'histoire ne doit pas hésiter à enregistrer. Roger de Howeden raconte qu'à son départ on vit la croix dite de Saint-Martial, conservée à la cathédrale de Poitiers et depuis longtemps alors l'objet de la dévotion populaire, répandre des larmes abondantes quand Jean de Belesme quitta Poitiers pour Narbonne. Ce fait se renouvelait pour la seconde fois depuis vingt ans, la première s'étant produite quand

(a) *Gall. christ.*, II, col. 11, 80; — Du Tems, II, 419; IV, 366: — Fleury, *Hist. eccles.*, X, 549; — Gofrid Vosiens, apud Labbe, *Nov. Bibl.*. II, 326; — Pluquet, *Histoire des Egarements de l'esprit humain,* I, 328; — La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire des Mœurs des Français,* I, 43.

mourut à Poitiers le saint évêque Laurent, le 28 mars 1161. Nous reparlerons en son temps du troisième renouvellement de ce prodige. Toujours est-il que celui qui fut personnel à Jean III répondait victorieusement aux calomnies et aux persécutions qu'il avait souffertes à Poitiers de ceux qui n'avaient pu trouver en lui ni l'homme de parti ni le flatteur des princes dans leurs entreprises contre la religion (a).

L'élection de son successeur ne se fit qu'après deux ans, les troubles survenus dans la famille royale d'Angleterre y ayant mis obstacle pendant ce long intervalle. Ce sont ces nouveaux désaccords qu'il nous va falloir raconter quand nous aurons parlé de l'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières, qui nous apparaît à cette époque.

Fondation de l'abbaye de Ferrières.

Cet établissement n'eut ce titre d'abbaye que vers cette année 1182, ou peut-être deux ou trois ans plutôt. Une fausse date en avait été insérée par Bouchet, à la fin de ses *Annales d'Aquitaine,* et dont le faussaire était peut-être ce Jean de la Haye qui s'amusa au XVI[e] siècle à écrire sa fable désordonnée de la *Gaule aquitanique.* Ce ne sont point là des sources à consulter. Le *Gallia christiana* lui-même est sans détails sur ces origines et n'a qu'une liste incomplète et mal digérée de ses abbés. Ce que nous apprennent les meilleurs documents, c'est qu'un chevalier poitevin, Geoffroi de Dené, ayant donné à l'abbaye de Tiron, qui venait d'être fondée dans le Perche, en 1107, sa terre de Ferrières, qui en devint une *Celle* ou prieuré, celui-ci se vit érigé en abbaye en 1180, et dut cet avantage sans doute aux suzerains de Thouars, quoi qu'on ne trouve leur nom à ce titre dans aucune pièce certaine de cette époque. Cette bonne réputation n'empêcha pas plus tard les mêmes seigneurs de s'en prendre aux possessions des moines qu'il fallut protéger en 1256 par une bulle d'Alexandre IV. Aimery IX de Thouars accepta, au reste, cet acte de justice daté du 8 septembre, et mourut le 11 décembre

(a) Besly, *Evêques,* p. 115; — *Histoire de la Cathédrale de Poitiers,* II, 14.

suivant, après avoir accordé de nouveaux biens aux monastères.

Tous les bâtiments et tous les titres de Ferrières (a) ont été détruits par les protestants du XVIe siècle, et les dernières pierres en sont à peine reconnaissables aujourd'hui. En 1580, les bâtiments furent relevés en partie par l'abbé commendataire Bonajocsti, d'origine italienne, dont l'oncle de même nom, qui l'avait précédé au même titre, avait touché les revenus sans y rien faire, de 1560 à 1575. Le premier abbé commendataire, évêque de Carcassonne, semble dater de 1454. L'évêque de Poitiers Armand de Quinçay en fit un de ses bénéfices de 1670 à 1688.

Revenons à notre famille ducale dans le sein de laquelle s'agitaient toujours des intérêts personnels qui dévoilaient trop le caractère égoïste des vues et des démarches de chacun.

Nouvelles discordes dans la famille d'Henri II.

Nous devons surtout y observer qu'Eléonore, toujours retenue étroitement par son mari, et qui en avait voulu longtemps à Richard, dont elle se persuadait qu'une opposition plus soutenue contre Henri eût mieux ménagé sa délivrance, semblait depuis quelque temps avoir repris avec son fils des habitudes intérieures moins amères et d'une sévérité moins prononcée. S'agissait-il entre eux de quelque nouvelle cabale contre le chef de la famille, dont l'issue devait aboutir pour la reine captive à un prompt recouvrement de sa liberté, et pour Richard à une manière quelconque de saisir le sceptre paternel? Tout le laisse croire à qui vit à l'œuvre la mère et le fils, et ce qui arriva bientot ne permet guère d'en douter.

Henri II s'était laissé maîtriser toute sa vie par tous les mauvais penchants qui déparent l'âme d'un souverain. Il

(a) *De Ferrariis,* ce n'est plus qu'un hameau de la paroisse de Bouillet-Loret, à une lieue de Thouars, et du canton d'Argenton-Château. — V. *Gall. christ.*, II, col. 1296; — Imbert, *Vicomtes de Thouars;* — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XXIX, 330 et suiv. — V. l'abbé Arbellot, *Vie de saint Léonard,* in-8°, p. 195 et suiv.

Caractère politique de sa faiblesse pour ses enfants.

suffisait qu'il se sentît fort pour ne point douter de sa puissance, et en quoi que ce fût il voulait qu'on tremblât devant elle sans examen ni objection. C'était le moyen de se rendre malheureux, et il le fut toujours. Et cependant, en face de cet amour égaré de lui-même qui l'aveugla si souvent et fut le principal mobile de ses fautes, on l'avait vu toujours subir dans ses chagrins domestiques un ascendant impérieux du sentiment paternel. Quelques coupables qu'eussent été ses enfants, pour peu que leur hypocrisie se fût décidée à des concessions, il n'en avait apprécié que le côté sensible, il ne les croyait pas capables de révolte, il oubliait les rébellions, les crimes et les ingratitudes de la veille, et ne semblait plus songer qu'à s'exécuter lui-même et à trouver sa paix dans celle qu'il cherchait à leur accorder. Les hommes de cette trempe ont devant l'histoire un malheur qui surpasse tous les autres. Leurs faits et gestes, leurs meilleures actions excitent devant la postérité une sorte de méfiance. On craint de se laisser tromper par eux, et leurs bons sentiments trouvent dans ceux qui les étudient un besoin d'analyse né du peu de confiance qu'il eût su gagner. Ainsi cette opiniâtre tendresse d'Henri pour des fils indignes d'une telle faiblesse, ne venait-elle pas encore de cet égoïsme du souverain docile sans le savoir à une disposition de la nature qui attache l'homme à l'idée de se perpétuer, de laisser ses richesses et son pouvoir à des fils dont le nom se rattachera au sien, et promet d'éterniser une dynastie? — Sans doute une telle appréciation peut n'être pas faiblesse : toujours est-il que ce qui va se passer semblerait la justifier une fois de plus.

Ainsi, méfiant toujours contre sa femme prisonnière, et la maintenant depuis si longtemps sous sa main de fer, on ne le voit faiblir en rien dans la dureté de sa surveillance. Il la craint toujours après l'avoir aimée de cette affection passagère qu'une autre efface bientôt et à laquelle succède toujours la haine quand on peut redouter une vengeance

de femme. Ici nous voyons une certaine tendance à quelques égards envers Eléonore se manifester au même moment où il veut gagner certaines concessions de ses enfants.

Il leur propose des arrangements mutuels qu'ils n'acceptent pas.

Il désirait ardemment augmenter en eux la bonne harmonie qui semblait les unir depuis que la paix paraissait revenue dans la famille. Vieux à cinquante ans, fatigué par les passions de l'esprit et du corps, plein de préoccupations et de soucis, il payait cher déjà une vie contre les erreurs de laquelle sa haute intelligence et son esprit délié n'avaient pas su le prémunir. Il sentait que la mort n'était pas loin, et il aurait voulu l'adoucir en emportant l'espérance que cette paix laissée autour de lui survivrait à son dernier soupir. Il crut y réussir en assurant entre ses enfants des liens féodaux, alors aussi inviolables que ceux du sang. Se trouvant donc réuni avec eux à Angers (d'autres disent au Mans), il proposa à Geoffroi, le jeune duc de Bretagne, de faire hommage de son duché, acquis naguère par son mariage avec une fille de Conan IV, à son frère Henri Court-Mantel, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Geoffroi s'y prêta volontiers, mais comme le roi en demandait autant à Richard pour le duché d'Aquitaine, celui-ci refusa d'y obtempérer sous le prétexte qu'étant issu de la même souche que son aîné, il jouissait d'une noblesse égale à la sienne. Il reconnaissait bien que son aîné devait hériter du titre royal, mais prétendait que les domaines venus du côté maternel, comme l'Aquitaine n'étant point partageables, rien de ce qui en dépendait ne devait être soumis à hommage. C'était faux, puisque l'Aquitaine elle-même relevait du roi de France, et c'était cette raison qu'il aurait fallu plutôt alléguer. Ce fut le sujet d'une vive et longue contestation entre les deux frères. Richard ne la termina qu'en s'éloignant brusquement, et, prévoyant que tout n'était pas fini, il se hâta de revenir à Poitiers, s'y fortifia, et disposa plusieurs plans qui devaient concourir à une énergique résistance. Ces préparatifs et la nouvelle bientôt publiée de l'animosité des deux frères

donnèrent l'éveil aux seigneurs Poitevins qui se concertèrent pour en profiter. Ils députèrent près du jeune Henri, qui était à Angers, pour l'informer qu'ils ne cessaient pas de le regarder comme leur souverain en qualité de comte d'Anjou; qu'ils étaient disposés à se ranger sous ses ordres; ils offraient de lui livrer leurs châteaux, leurs forteresses et la cité même de Poitiers, prêts à l'assurer par leurs serments d'une fidélité inviolable envers et contre tous. Ils alléguaient comme motif principal de cette démarche la résolution prise de secouer la tyrannie de Richard devenue insupportable. Ils énuméraient avec amertume ses débauches publiques, ses entreprises sur les meilleures familles où ses hardiesses s'attaquaient aux femmes les plus respectables, et désolaient un grand nombre de foyers de conditions libres. Ils disaient encore que sa méchanceté était un fardeau public, et sa vie une suite d'injures envers tous ceux qu'il aurait dû protéger. A cette mission officielle les barons ajoutèrent des démarches particulières pour réitérer leurs offres, l'assurer de nouveau du dévouement de la noblesse et ils s'engageaient à ne plus se séparer de lui s'il acceptait de se mettre à leur tête.

Nouvelle révolte de Richard,

Que la noblesse du Poitou abandonne.

Richard savait ces négociations, et prenait ses mesures pour les ruiner. Donc, dans l'automne de 1182, il invita à une grande chasse l'élite des seigneurs du Bas-Poitou. Le rendez-vous en était à Port-Juré, non loin d'Orbestier, où il avait une maison de chasse et des habitudes aussi fréquentes que ses rares loisirs pouvaient lui en permettre. On n'y manqua pas. Là se trouvaient groupés autour de lui Aimery VII de Thouars, qui détestait Henri II, Geoffroi de Lusignan, Guillaume de Lezay, Raoul de Mauléon, Pierre de la Garnache et Pierre de Bouillé: mais la chasse y fut oubliée pour la politique: on y délibéra sur les moyens de résister au parti d'Henri II, et l'on s'engagea à suivre le plan arrêté pour soutenir Richard dans ses projets sacrilèges dont l'odieux s'effaçait aisément sous les

Guerre civile entre Richard et Geoffroi.

apparences d'un patriotisme mal raisonné. Les événements qui se pressaient allaient anéantir aussi ces projets éphémères (a).

Court-Mantel qui comptait aussi sur les ennemis de son père n'hésita point à profiter des offres qui lui étaient faites. Après donc avoir combiné ses moyens de prudences il part pour le Poitou où plusieurs châteaux lui sont ouverts. Il s'y entend avec Geoffroi qu'il envoie en Bretagne préparer ses moyens pour une jonction prochaine et une action commune. L'effet suivit de près cette entente. Geoffroi réunit plusieurs milliers de Brabançons et de ses propres vassaux: puis il prend la tête de ses forces, entre sur les terres de Richard, y fait un butin considérable et livre aux flammes les propriétés du pays. Richard tint la même conduite en Anjou, qu'il envahit et ravage. Ainsi dans les deux malheureuses provinces la guerre civile fut poussée à la dernière extrémité. L'acharnement, en un mot, devint tel dans chaque parti, que les prisonniers faits dans les rencontres journalières étaient tués aussitôt sans exception aucune, et sans autre tort que d'appartenir au parti contraire.

Conduite cauteleuse d'Henri II,

Que faisait Henri II pendant ces cruelles phases d'une guerre aussi atroce qu'impie? au lieu de s'interposer énergiquement par les armes entre ses deux fils, et de soutenir devant eux ses forces matérielles par la dignité de son autorité paternelle, il préféra comme toujours n'écouter que sa politique cauteleuse et sanguinaire. Il eut l'horrible courage de contempler les deux camps usant leurs forces mutuelles; il les vit s'épuiser réciproquement, jusqu'à ce que, ne doutant plus que Richard ne vint à succomber bientôt à la suite de défaites sanglantes et réitérées, et comprenant qu'il allait être dépouillé de son comté de Poitou, il se décida enfin à embrasser sa cause.

Qui intervient enfin dans la guerre.

On était déjà en 1183 et il y avait un an que durait cette

(a) Fillon, *Poitou et Vendée*, Saint-Cyr, p. 11.

criminelle campagne. Il assembla donc aux environs de Poitiers une nombreuse armée, et, comme Court-Mantel avait fait de Limoges son quartier général où il s'était solidement retranché, il marcha sur cette ville et vint en former le siège pour faire une diversion favorable au duc d'Aquitaine qu'il dégageait ainsi d'un autre côté. Court-Mantel, pour éviter d'être assiégé, usa d'une nouvelle ruse et, après s'être entendu avec son père, chercha à lui persuader qu'il ne conservait aucun ressentiment contre Richard, et fit signifier publiquement aux barons d'Aquitaine qu'une entente venait de se faire entre lui et le chef de la famille. Richard fut prévenu des intentions de son frère, et celui-ci lui demandait en retour de sa bonne volonté la remise du château de Clervaux, (2) près de Châtellerault, qu'il n'aurait dû posséder qu'après la mort du vieux monarque et dont il s'était emparé pour se faire un poste de plus où il put résister. Le duc avait peu envie de se désaisir d'une telle place : il trouva enfin un biais en ne la cédant qu'à titre de dépôt et sans perdre le droit d'en user à sa guise quand il la revendiquerait. Une telle clause ne semble pas dénoncer une preuve bien remarquable de bonne foi dans ceux qui ne craignaient pas plus de la faire que de l'accepter. En dépit de la clause la convention fut ainsi conclue. Les trois princes convinrent donc qu'ils se réuniraient à Angers pour y signer la paix. Là, de nouveaux serments d'une inviolable fidélité furent prêtés au père par les enfants. Ceux-ci s'y engagèrent à lui rendre honneur en toutes choses et à lui être en aide dans toutes les occasions. Le roi désigna Mirebeau comme le lieu où le traité serait signé afin que les barons prévenus pussent s'y rendre en aussi grand nombre que possible... Geoffroi fut chargé de faire connaître ces dispositions, et même de se rendre auprès des principaux seigneurs pour hâter leur concours et les prévenir de mettre fin à la guerre.

Mauvaise foi de Richard.

Qui le croirait? Geoffroy qui s'était empressé d'agréer

Perfidie de Geoffroi de Bretagne.



cette mission si honorable, qui venait de s'associer ouvertement aux serments de ses frères, ne se sépara d'eux que pour aller jeter de nouveaux germes de discorde parmi ceux qu'il s'était chargé de pacifier ! Il renoua la trame des trahisons, se lia plus étroitement avec les ennemis de son père, et avec eux porta de nouveaux ravages dans ses domaines ! Comme les barons hostiles à Richard se montraient encore très actifs dans cette nouvelle prise d'armes, Court-Mantel conjura son père de s'interposer entre eux et le duc d'Aquitaine. Le roi y consentit et statua que les choses seraient remises sur le même pied que l'été précédent. Il ajouta, en homme qui connaissait ses partenaires, que si l'une des parties contractantes venait à enfreindre le présent accord, elle serait punie de sa résistance, et que dans le cas où la décision royale ne serait pas accueillie par les barons, l'affaire serait portée devant la cour du roi de France, seigneur suzerain qui prononcerait en dernier ressort. Ces dispositions furent agréées par Henri le Jeune, qui eut soin toutefois de faire établir, par forme de restriction, que le château de Clairvaux, qui depuis les plus anciens temps avait toujours relevé des comtes d'Anjou, et qu'il prétendait n'avoir été fortifié par Richard que pour lui faire injure, resterait sans opposition en la puissance de son père. Celui-ci y consentit sans se douter peut-être qu'une telle clause ne cessait pas d'être favorable à Court-Mantel qui comptait bien plus tard en hériter, puisqu'il devait avoir l'Anjou par succession.

Celles de Henri Court-Mantel.

Mais la série des plus étranges perfidies n'est pas épuisées.

Henri Court-Mantel s'en alla ensuite, et du consentement de son père, à Limoges, dans le dessein, disait-il, de rétablir la paix troublée par Geoffroi. Henri II de son côté, se croyant sûr de ses enfants, dut l'y joindre, sur le désir que son fils lui en avait lui-même exprimé. Au jour convenu il se trouva dans la ville où Richard était lui-même. Mais là une déception l'attendait encore : accueilli comme un

ennemi, Court-Mantel lui refusa l'entrée du château, et avant que le roi ne fut descendu de cheval, plusieurs flèches lancées de l'intérieur de la forteresse venaient frapper les chevaliers de son cortège, l'un deux tombait mort à ses côtés et lui-même, qu'on voulait évidemment atteindre, eut reçu un trait dans la poitrine sans un mouvement de son cheval qui, ayant levé la tête, reçut au milieu du front le dard destiné à son cavalier. Le prince fut donc obligé de se retirer avec Richard, l'indignation dans le cœur et maudissant les parricides que tant de pardons ne pouvaient attendrir. Ce qui prouve bien la complicité de Court-Mantel et de Geoffroi dans ce nouveau crime, c'est qu'au lieu de suivre leur père, ils le laissèrent s'éloigner et entrèrent dans la place où ils ne voulurent et ne parurent même pas tirer vengeance d'un pareil forfait.

Son inique conduite à Limoges.

Après quoi un nouveau plan, ayant semblé à Henri le Jeune, capable de mieux réussir, il feignit encore le repentir et partit pour Angers, où le père s'était rendu pour s'y reposer quelques jours de tant de fatigues douloureuses et de poignantes émotions. Il est reçu avec l'indulgente faiblesse dont ce père, si indignement outragé, ne savait pas se corriger. Le traître se jette à ses genoux, implore son pardon aussitôt accordé pour la vingtième fois, s'engage à terminer enfin cet état de guerre qu'il déplore, dit-il, en obtenant des barons d'Aquitaine qu'ils vinssent promettre à ses pieds un sincère retour à son obéissance, décidé d'ailleurs, quant à lui-même, à les abandonner s'ils s'y refusent et à ne plus servir que les desseins du roi par une fidélité à toute épreuve. Un tel discours fut nécessairement étayé d'excuses éloquentes sur toutes les apparences malheureuses qui avaient pu faire croire à ses projets parricides. Le malheureux roi se laissa tromper encore par ces exécrables mensonges. Il embrasse le traître qui va repartir chargé pour les rebelles de paroles de clémence et de paix. Mais ce qui venait de se passer n'était qu'une indigne comédie dont le dénouement sanguinaire ne

Nouvelle trahison contre son père.

tarderait pas à se dévoiler. Sans plus tarder, après ses promesses qui tranquillisent le roi et le laissent plein d'espérances, Henri repart; il va porter, dit-il, cette heureuse nouvelle aux barons et prévenir Geoffroi de venir faire la même soumission au chef de la famille, disposé à l'embrasser comme son fils. Mais le monstre se donne aussitôt un double rôle tout différent. Il emploie un délai de quelques jours à faire entendre aux seigneurs qu'il n'y a rien à obtenir du roi demeuré inexorable, puis il dispose Geoffroi à entrer immédiatement sur les terres de l'Anjou pour y mettre tout à feu et à sang. Lui-même revenu à Angers, expose à son père qu'il n'a pu ramener personne au devoir et lui demande ses ordres. Il lui cache en même temps ce qui se passait déjà sur les terres du comté, ne cesse pas de protester de son zèle, entouré qu'il était déjà à la cour Angevine de traîtres qui le secondaient en interceptant près du roi toutes nouvelles du dehors. Ces nouvelles eussent été graves, car de toutes parts Geoffroi se livrait au pillage, incendiait les monastères et les églises, saccageait les villes et les campagnes, et tuait tout le monde, clairs et laïques, sans distinction d'âge ni de sexe. Les historiens de l'époque affirment que rien ne ressemblait plus aux horreurs tant reprochées aux Normands du IXe siècle. Et pendant que tant de crimes se consommaient sans que le maître pût songer même à s'y opposer, Court-Mantel mettait le comble à tant d'atrocités en venant révéler à son père, comme un événement qu'il venait d'apprendre, les excès commis par Geoffroi sur ses terres. Par surcroît de scélératesse, il s'indignait de cette trahison inattendue, accusait ce fauteur de tant de monstruosités de l'avoir toujours entraîné, lui, Court-Mantel, par ses criminelles instigations dans toutes les révoltes dont il se repentait et, pour preuve d'un sincère repentir, il pria son père d'accepter son cheval de bataille et son armure, en le suppliant de vouloir bien les lui conserver jusqu'à ce qu'une paix qu'il espérait vint lui attester qu'on ne devait plus le retrouver dans les rangs de ses ennemis.

Toutefois ces dissimulations sacrilèges, cette vie commune qu'elles alimentaient sous le même toit, à la même table et dans une hypocrite intimité ne pouvaient longtemps convenir à un ambitieux qui travaillait aussi à un parricide et s'était fait le chef réel d'une conspiration déjà vieille de près de quinze ans. Après quelques jours donc passés dans ces exécrables menées, quand il vit le véritable chef et dont il espérait tirer pour profit personnel la mort du roi ou son abdication, il quitta brusquement le château paternel, rejoignit ses amis auxquels il s'engagea par de nouveaux serments et ne revint, après trois ou quatre jours, que pour déclarer insolemment à son père qu'il ne pouvait plus tolérer ses vexations envers la garnison de Limoges, puis il partit pour le Dorat. C'était une nouvelle déclaration de guerre. Le roi comprit alors que son indigne fils n'avait agi en tout que par duplicité. Il résolut d'en tirer un châtiment mémorable. Il retourna devant Limoges, et assiégea le château qui, à partir du 1er mars 1183, opposa une vigoureuse résistance. Les intempéries de la saison la secondèrent d'ailleurs, des pluies abondantes et continues s'opposant aux efforts des assiégeants : ils se retirent, laissant dans la place Court-Mantel et son frère Geoffroi qui s'y étaient rejoints. Tous les caractères d'infamie se rattachent encore ici à la conduite de ces fils rebelles. Henri n'avait plus d'argent. Il obtient des habitants de Limoges, qui tenaient pour lui, un prêt de vingt mille sous pour payer ses Brabançons, dont la fidélité dépendait toujours de leur solde. Les Limousins s'exécutent et paient cette énorme somme; mais, comme elle était insuffisante, le prince ne fait aucune difficulté de piller le trésor de l'abbaye de Saint-Martial.

A qui il déclare une guerre ouverte.

Sacriléges de cette guerre.

Le lendemain il n'hésita pas d'aller commettre la même profanation à l'abbaye voisine de Granmont, qui s'élevait en face de la ville sur l'autre bord de la Vienne. Le roi n'était pas loin, étant resté campé à quelque distance favorable. Il profite de l'absence de son fils pour rentrer

Sa Mort imprévue

dans la ville : il trouve les habitants aussi soumis qu'ils l'avaient été peu et tout indignés du pillage de Saint-Martial. Henri revient pour chasser son père. On lui ferme les portes en lui lançant une grêle de pierres qui le forcent à reculer. Il espère un refuge à l'abbaye d'Uzerche peu distante de là. Il y est rejoint par le duc de Bourgogne, Hugues III et Raymond V de Toulouse lui amenant des secours de troupes qu'il leur avait demandés. C'est là qu'une première justice de Dieu attendait ses révoltantes ingratitudes. Au moment où il allait revenir se battre encore contre son père, il tomba malade, et les progrès rapides d'une fièvre ardente lui firent comprendre où il en était. Se tournant alors vers un remède qu'il aurait dû appliquer depuis longtemps aux infirmités de son âme, il songe à invoquer la mère du Sauveur et se fait transporter à la célèbre église de Rocamadour, dont il n'était distant que de quelques lieues. Après y avoir fait son pélerinage il veut aller chercher le repos et la guérison au château voisin de Martel, dans le vicomté de Turenne. Là il sentit le mal redoubler et ne douta point qu'il allait mourir. Cette pensée déchira le voile qui lui cachait depuis si longtemps l'horreur de sa conduite. Bourrelé de remords à l'idée de ses récentes noirceurs, il envoya un message à son père, sollicitant son pardon et le suppliant de venir lui-même le lui apporter. Un telle supplique faite en de telles conditions était celle d'un traître dont les méchancetés sacrilèges n'inspiraient plus qu'une légitime méfiance. Néanmoins le malheureux roi serait accouru encore, mais de prudents conseils le détournèrent d'une dernière condescendance qui pouvait le conduire à un nouveau piège : il se contenta d'envoyer au malade un anneau qu'il tira de son doigt et qui devait être un signe de pardon. Ce moyen ne satisfit pas le moribond qui expira avec le regret de se voir condamné par celui qu'il avait abreuvé de tant d'amertumes. Or c'était le 11 juin 1183. Sa mort fut plus édifiante que sa vie. Roger de Howeden raconte qu'après

Témoignages de repentir qu'il y donne.

avoir reçu l'anneau de son père des mains d'un évêque chargé de l'assurer qu'il ne lui en voulait pas, le prince, qui avait alors vingt-huit ans, dont la moitié avait été un tissu de conspirations et de crimes, se tourna enfin vers Dieu dont il subissait la justice. Il se fit revêtir d'un silice, tirer de son lit avec une corde, mettre sur la cendre avec une pierre pour chevet, fit publiquement sa confession, reçut le saint Viatique avec les témoignages d'une sincère dévotion, et mourut en donnant toutes les marques possibles d'une pénitence intérieure. Tardive réparation d'une vie que d'ailleurs les exemples de son père n'avaient pu qu'éloigner de la vertu et autoriser en quelque sorte dans ses atroces égarements. Exemple d'ailleurs très mémorable de la vengeance divine, car le fils ingrat avait résolu d'entreprendre contre son père une dernière campagne le lundi suivant pour l'attirer à un combat singulier où il lui eût ôté la vie et recueilli dans son sang l'héritage de l'Angleterre.

Sage conduite d'Henri II après ce: événement

Le vieux Henri fut aussi faible dans cette occasion que dans un si grand nombre d'autres. Il eut deux ou trois évanouissements, et quand le ciel le délivrait d'un traître qui avait donné tant de preuves de son incorrigible haine, il le pleura comme si ce monstre l'avait mérité... Il en fut autrement de Richard, qui restait encore pour son tourment, et qui n'avait jamais été meilleur fils que bon frère. La mort d'Henri désorganisait le parti qu'il avait le plus redouté. Il profita de la première surprise causée par cet événement pour dissiper l'armée de Henri qu'il poursuivit l'épée dans les reins. Les confédérés se hâtèrent de se soumettre. Le monarque anglais, qui entendait mieux les choses de la guerre que celles de l'économie morale, n'hésita plus à invoquer des mesures devenues indispensables. Il détruisit de fond en comble les châteaux et les postes fortifiés de certains barons poitevins, retint ceux de quelques autres, les soumit tous, et, après s'être réservé les places qu'il avait cédées à Richard avant cette guerre, il licencia ses



troupes, recevant en grâce Geoffroi son fils, duc de Bretagne, puis il le réconcilia avec Richard.

Il rend la liberté à Eléonore;

Mais ces rudes coups l'avaient atterré; son courage d'esprit avait disparu, sa force de corps l'abandonnait. Il ne se soulageait que par des torrents de larmes, et sentant le besoin d'aimer quelqu'un, il envoya chercher en Angleterre son plus jeune fils, Jean, qui touchait à sa dix-septième année. Un autre événement de famille, mais qui était plus pour lui une affaire de politique que de tendresse, ramena sur la scène un personnage qu'on y avait longtemps oublié. Eléonore recouvra enfin la liberté dont elle était privée depuis onze ans.

Ruse politique qui l'y détermine.

On se rappelle que deux filles, nées du second mariage de Louis le Jeune avec Constance de Castille, avaient été fiancées avant l'âge: l'une, Marguerite, à Henri Court-Mantel; l'autre, Alix, à Richard son frère, et que toutes deux, amenées après leurs fiançailles en Angleterre, y avaient été élevées à la cour de Wincestre en attendant leur union définitive. Cette union n'avait eu lieu que pour Marguerite, laissée veuve par la mort de Court-Mantel, et dont Philippe-Auguste, son frère, réclamait le douaire qui n'était rien de moins que le Vexin français. La position de cette province sur la frontière de Normandie la rendait fort précieuse aux souverains de ce pays. Henri, conseillé par une passion illégitime, avait toujours reculé le mariage d'Alix avec Richard. En fiançant son aîné avec Marguerite, à qui le Vexin devait revenir en cas de mort de son mari, il avait compté rester maître de cette province pendant la vie du prince, et la garder encore par quelque supercherie s'il venait à le prédécéder. Cette dernière chance étant survenue, Philippe-Auguste réclama le Vexin pour sa sœur; c'est alors que pour se faire un prétexte, Henri II rend à Eléonore sa liberté, par conséquent ses droits aux domaines qu'elle avait possédés, et prétend qu'il ne peut rendre le Vexin, parce que ce pays avait été déjà constitué pour elle en douaire, antérieurement au mariage de Mar-

guerite. Cette mauvaise chicane manquait de toute apparence de raison. Admettant qu'il en eût été ainsi pour Eléonore, il était clair que les dernières conventions, connues et avouées de tous, n'avaient pu se faire sans annuler les premières, si tant est qu'elles eussent existé. Ces démêlés amenèrent entre les deux rois plusieurs conférences où l'on ne put s'entendre, et des germes de guerre furent encore semés pour un prochain avenir (a).

Celle qui gagna le plus à cette mauvaise querelle fut certainement la reine de Normandie, captive depuis douze ans, traînée à la suite de son mari dans presque tous ses voyages où elle recueillait plus d'humiliations que d'honneurs, surveillée de près par des affidés quand elle demeurait en Angleterre, mais ne recouvrant enfin qu'une liberté relative, car elle ne pouvait voyager, sans en dépasser aucunement les limites, que dans les pays qui rentraient sous son obéissance.

Ses nouvelles idées sur le partage de ses Etats.

Toutes les négociations nées de ces multiples incidents avaient demandé du temps. On était arrivé à la fin de 1184. De nouvelles idées toutes personnelles au monarque anglais suscitèrent de nouveaux troubles auxquels Eléonore se trouva impliquée par la force des choses.

Opposition de Richard à ce projet.

La mort de Court-Mantel inquiéta la politique d'Henri II. Il avait sur les bras en même temps la conquête d'Irlande qui n'était pas finie, la surveillance de l'Aquitaine où l'esprit public le tolérait mal, le gouvernement de l'Angleterre qui lui nécessitait de fréquents voyages, enfin d'incessantes inquiétudes du côté de la Normandie que le roi de France ne manquerait pas d'attaquer s'il voyait quelque chance de la réunir à sa couronne. Il crut donc devoir modifier les vues qu'il s'était faites sur l'avenir de son opulent héritage. Richard était devenu l'héritier présomptif de l'Angleterre et de la Normandie. Henri l'engagea à céder l'Aquitaine, au moins en partie, à Jean son plus

(a) Robert du Mont; Benoît de Péterb.; Raoul de Dicet; *apud* Bouquet, XVII, p. 452. 457, 622, 663 et suiv.

jeune frère. Richard n'adoptait jamais la moindre pensée d'une diminution de son pouvoir. Les flatteries, les menaces restèrent impuissantes ; il demanda quelques jours de réflexion après lesquels il apporta un refus brutal, conçu en des termes désobligeants dont il s'était rendu si fréquemment coupable et qui lui avaient été trop souvent pardonnés. Indigné de cette résistance, Henri ordonna à Jean de s'armer contre Richard et de le forcer à une concession si insolemment refusée.

Nouvelle guerre bientôt éteinte.

La guerre éclata donc bientôt. Ses cruels résultats portés à Henri, qui avait passé en Angleterre pendant que le feu et le sang ruisselaient en Aquitaine, le ramenèrent à des calculs moins violents. Il expédia l'ordre à ses enfants de congédier leurs troupes, et de se rendre près de lui. Ils n'osèrent désobéir, et le 30 novembre, une assemblée des grands du royaume se tint à Windsor, les deux frères furent réconciliés et durent demeurer quelque temps sous les yeux de leur père dont la politique versatile autant qu'irréfléchie avait encore une fois jeté dans ces cœurs orgueilleux les semences empoisonnées d'une éternelle discorde.

Vicissitudes de la vie d'Eléonore tour à tour libre et prisonnière.

Mais en même temps que le capricieux monarque forçait ses deux fils à séjourner près de lui, il fit réintégrer Eléonore dans sa captivité, sans qu'on dise pourquoi, mais sans doute parce que ses nouvelles relations avec Richard, gardé lui-même à la cour, rappelèrent trop vivement au père et à l'époux les trahisons d'autrefois que n'avaient pas démenties le caractère inabordable de ce fils dénaturé. Mais cette rigueur ne devait pas durer. Dans l'été de 1185, Henri le Lion, duc de Saxe et sa jeune femme Mathilde, fille du roi d'Angleterre, vinrent lui faire une visite, Henri II permit à sa femme d'aller les recevoir à Winton, ville maritime sur les côtes septentrionales de leurs Etats. En ce même temps Richard profita de la joie à laquelle conviaient ces fêtes de famille pour obtenir de son père la permission d'aller faire une visite en Aquitaine. C'est pendant ce voyage

que l'empereur Frédéric Ier, surnommé Barberousse, fit des démarches par l'archevêque de Cologne pour un mariage entre sa fille et Richard devenu l'héritier de l'Angleterre. Ces conventions préliminaires n'eurent pas de suite, heureusement pour la jeune princesse.

Elle reprend possession de l'Aquitaine.

Bientôt après Henri revint en Normandie et manda à Eléonore de se rendre près de lui. Dès qu'elle y fut arrivée, il intima à Richard l'ordre de rendre à sa mère tout le Poitou et les autres dépendances qui lui appartenaient en propre, le menaçant, en cas de refus, de marcher contre lui, à la tête d'une nombreuse armée. Richard reçut à ce sujet de sages conseils. Il aimait d'ailleurs assez sa mère, pour laisser ce sentiment dominer en lui tous les autres. Il se décida donc à lui céder toutes les villes et les châteaux de la province, et se retira près de son père où il demeura en paix quelque temps.

Ce retour de la duchesse en Aquitaine fut aussi heureux qu'inattendu pour la noblesse du pays. Eléonore y était toujours aux yeux des grands et du peuple la représentante de leurs anciens souverains, et l'on se trouvait débarrassé d'un tyran que toute sa conduite avait fait haïr à l'égal d'un ennemi déclaré (a).

Nouvelle perfidie du duc de Bretagne Geoffroi.

Ainsi s'écoulèrent quelques mois d'une paix apparente pendant laquelle Richard était enfin revenu à de meilleures dispositions. Quand le roi croyait à quelques repos pour ses derniers jours, Dieu, qui a ses desseins éloquents et sa marche providentielle sur l'humanité, lui ménageait une épreuve cruelle, châtiment visible aussi d'une conduite par laquelle Geoffroi s'était associé à tous les crimes de ses frères. Vers la fin de l'année précédente, il avait demandé à son père la souveraineté de l'Anjou. Richard, qui y comptait à titre d'aîné, s'y était opposé, et le duc de Bretagne, toujours orgueilleux, dissimulé et perfide, se désespéra. Sûr de trouver un asile en France, il songea à

(a) *Art de vérifier les dates,* IX, 384 ; X, 261 ; — Howeden, p. 620 ; — Smolet, III, 438.

y venir, car les ennemis du roi d'Angleterre ne pouvaient manquer d'y être accueillis. Il avait d'ailleurs consenti à tenir la Bretagne à titre de vassal de Philippe-Auguste et à renoncer à toutes soumissions envers son père, pourvu que le monarque français lui donnât les moyens d'envahir la Normandie. La politique, l'ambition de s'agrandir, la soif des richesses et de la domination ne sont que des prétextes déshonnêtes pour des pactes de cette nature, et l'on ne sait lequel blâmer le plus ici des deux contractants qui osaient souscrire à de tels marchés. Dieu y mit ordre. Un tournois, où Geoffroi comptait briller comme à son ordinaire, eut lieu à la cour de France et en son honneur. Il y fut désarçonné, la chute fut tellement lourde que la fièvre le prit et l'enleva en quelques jours. Mort le 18 août 1186, il n'emporta les regrets de personne, pas même de son père, car les sujets le détestaient pour ses rébellions incessantes et le roi se consola bien vite quand il apprit aussitôt quelles embûches lui étaient préparées si le malheureux avait pu vivre quelque temps de plus. Geoffroi fut le premier qui reçut la sépulture dans la cathédrale de Paris à peine achevée. Il laissait enceinte sa femme Constance qui donna bientôt après le jour à un fils qu'on nomma Arthur et devint l'héritier de son père, à la grande joie des Bretons, qui craignaient des compétiteurs et trouvèrent dans cette naissance un gage d'apaisement pour les partis (a).

Comment il en est puni.

Trève conclue et mal observée.

Une trève de deux ans fut signée le 20 juin entre Philippe-Auguste et Henri II. Ils convinrent entr'autres choses que Richard épouserait Alix, la sœur du roi de France, mais il fallut renoncer à l'exécution de cette clause que le père et le fils avaient probablement les mêmes raisons d'abhorrer (b). Un autre soin préoccupa plus justement Henri. Eléonore, quoique intéressée au

(a) Hainaut, II, 190; — Martenne, *an pliss., coll.*, V, col. 811; — Smolet, III, 460.

(b) Benoît de Péterboroug, *apud* Bouquet, XIII, 466; — Raoul de Dicet, *ibid*, p. 629.

gouvernement de ses provinces recouvrées, n'aurait pas suffi à les gouverner en face de tous les embarras suscités par tant de bouleversements. Henri sentit qu'il devait s'y mettre. Il visita donc les villes et les places du Poitou, leur donnant des commandants affidés. Richard ne voyait pas ces mesures sans déplaisir, mais n'osait pas s'y opposer. Le roi le devina, et soit pour lui faire croire à une certaine confiance, soit parce qu'en effet le comte de Saint-Gilles Raymond V méditait encore des hostilités contre le Quercy et le Limousin, Richard s'y porta envoyé par son père. Mais bientôt on ne tarda pas à s'arranger, Raymond, ayant besoin de toutes ses forces contre les Albigeois qui continuaient de s'agiter, et la guerre qu'il devait leur faire étant de celles qu'il importait à tous les catholiques de pas entraver.

Les légats s'opposent à une bataille.

En 1187 d'autres désaccords éclatèrent, en dépit de la trêve de deux ans entre les deux rois de France et d'Angleterre. Le premier trouvait que Richard retardait trop l'hommage qu'il lui avait promis comme possesseur de l'Aquitaine dont il jouissait réellement autant que sa mère. Le second répondit à ces plaintes de façon que l'adversaire entra bientôt en Berry et y ravagea tout sur les confins du Poitou. Alors le père et le fils marchent sur Châteauroux, dont Philippe avait déjà entrepris le siège. Richard, secondé de son jeune frère Jean-Sans-Terre, allaient livrer une bataille importante, lorsque les légats, accourus à la nouvelle de la rupture, menacèrent d'excommunication celui qui commencerait le combat. La trêve fut reprise alors, les armées se séparèrent, et Richard suivit Philippe à Paris.

Richard continue de conspirer.

Henri, avait de trop justes raisons de redouter ce rapprochement, et sachant par des rapports certains que les deux princes contractaient des habitudes d'intimité telles que chacun s'en étonnait, écrivit à son fils qu'il eût à revenir près de lui, et qu'ils s'entendraient facilement sur tout ce qu'il pourrait demander de juste et raisonnable.

Richard répond qu'il va obéir, il ne se presse pourtant pas, et quitte enfin Paris non pour aller rejoindre son père ; mais se portant sur Chinon, il s'empare de vive force des trésors que celui-ci tenait en réserve. Puis, revenant en Poitou, il les emploie à faire fortifier des villes et des châteaux dont il se rend maître sans coup férir. Quelque blessé que pût être le roi de ces nouvelles iniquités, il ne voulut user encore que de négociations pour ramener le parjure : à force de messages, il parvint à le décider ; les deux princes se réunirent à Angers où le coupable ne manqua pas, selon son habitude, de s'excuser sur les mauvais conseils qu'il avait trop écoutés, et, en présence d'une nombreuse assemblée de seigneurs, il réitéra des promesses de fidélité et de soumission auxquelles personne ne crut, pas même peut-être celui qui y était le plus intéressé (a). En dépit de ces engagements aussi faux que tant d'autres, le fils ingrat n'en déclara pas moins à son père qu'il ne croirait jamais à son affection et à ses sentiments paternels tant que celui-ci ne consentirait pas à se l'associer à la royauté. L'expérience avait trop bien appris au vieux roi les fruits d'une telle condescendance pour qu'il se hasardât à y revenir. En rejetant donc cette proposition, il chercha à persuader à l'ambitieux, par des remontrances pleines d'une douceur calculée, combien ses liaisons avec Philippe, couvaient pour lui-même de dangereuses conséquences et laissaient croire contre lui à une incurable ingratitude. Alors, nouvelle soumission, nouvel hommage rendu au père, nouveau serment de ne jamais plus s'écarter de son devoir. Et, pour mieux prouver la sincérité de ces assurances, peu de temps après, il s'engagea à partir pour la Terre-Sainte et reçut la croix de l'archevêque de Tours, sans le consentement et même à l'insu de Henri (b). Cette démarche, qui tenait à des

(a) Benoît de Peterb., *ub sup*. XIII, 471, 478.

(b) Smolet, *loc. cit*. p. 464.

circonstances sur lesquelles nous allons revenir, n'était pour cet étrange chevalier qu'un moyen d'échapper une fois de plus à l'autorité paternelle.

Au reste, les deux rois n'étaient pas de merveilleuse foi entre eux. Philippe, qui n'aurait pas été fâché de gagner la Normandie en faisant perdre à Henri son royaume d'Angleterre, feignait encore de presser le mariage si souvent promis, de sa fille Alix avec Richard. Il savait bien que celui-ci n'en voulait plus, mais au moins, en cas d'impossibilité de cette incestueuse alliance, il se trouvait toujours autorisé à redemander Gisors et les autres places du Vexin. Ce devait être un prétexte à une rupture ; Richard y aurait pris sa part habituelle contre son père, et d'une guerre ainsi amenée pouvait résulter l'accomplissement des vœux parricides si souvent mis en œuvre et toujours trop entravés. Ainsi le roi de France était déjà pourvu d'une armée de routiers et ne devait pas tarder à s'expliquer. Un épisode inattendu vint arrêter ces projets de l'ambition et de la mauvaise foi. Manœuvres de Philippe-Auguste contre lui.

Une autre querelle, toute intérieure, s'élevait en Poitou vers le même temps, et probablement en 1188, entre deux puissants vassaux de notre territoire. Seigneur de Bressuire, Raoul de Beaumont devait à Thouars hommage de sa seigneurie de Bressuire et de celle de Chiché. Il refusait, par une de ces chicanes inventées au besoin pour s'affranchir, de continuer cette redevance interrompue depuis plusieurs années. Revendications et refus duraient depuis bien longtemps, lorsqu'enfin le vicomte de Thouars Aimery VII, voyant arriver la croisade dont il voulait être, prétendit en finir avant son départ, et fit des menaces sérieuses qui amenèrent un accommodement. Tout fut terminé en 1190, par un nouvel hommage de Raoul auquel il ajouta vingt mille sous en dédommagement de ses longs retards (a).

Par suite des événements survenus en Palestine et sur Préliminaires de la seconde croisade.

(v) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1864, p. 374.

lesquels nous ne tarderons pas à revenir, Guillaume, archevêque de Tyr, historien des croisades souvent cité dans cet ouvrage, était venu en France, député par ses frères d'Orient pour réclamer des secours d'hommes et d'argent contre les malheureux succès des Sarrasins. Il avait assisté à cette conférence entre les deux rois et en profita pour prêcher éloquemment la grande guerre qui faisait l'objet de sa mission. Cette diversion venait à-propos au milieu de discussions moins dignes d'où une autre guerre allait sans doute résulter. Les deux monarques, saisis d'un même sentiment de foi, embrassèrent une guerre plus sainte et reçurent la croix des mains de l'archevêque émerveillé de ce succès. Richard, déjà engagé, comme nous le savons, parut des plus enthousiastes, un grand nombre de chevaliers suivit ces nobles exemples. Aussitôt on dressa des règlements pour éviter des désordres inséparables du mouvement des grandes masses, car le zèle passait dans toutes les classes; le pape Urbain III avait accordé une indulgence plénière à tous ceux qui faisaient partie de l'expédition, et, afin de fournir aux dépenses indispensables, les rois de France et d'Angleterre imposèrent une taxe d'un dixième sur tous les biens fonds et les revenus tant du clergé que des laïques. Cette taxe fut nommée *la dîme saladine,* parce qu'il s'agissait d'agir contre Saladin, le chef des armées musulmanes de l'Egypte et de la Syrie.

Révolte et prise de la Rochelle par Richard.

C'est vers ce temps, sans qu'on puisse en préciser la date, qu'il faut placer un événement où se révèlent les progrès d'une ville jusqu'ici presque inaperçue. La Rochelle, que nous avons vue si modeste au dernier siècle, s'était agrandie par le commerce, et entourée du côté de la terre d'un large canal où venaient les eaux de la mer. Du côté occidental un port déjà fortifié la défendait et recevait de nombreux vaisseaux important et exportant des produits qui lui faisaient une sorte de richesse. Sa population aussi s'était augmentée et nous savons que cette prospérité ne

tournait pas moins au profit du comté de Poitiers, auquel elle appartenait dès longtemps comme faisant partie de l'Aunis. Soit qu'on y eut pris quelques idées de liberté nées de l'apparition des communes, soit que l'exemple ou les conseils des seigneurs poitevins l'eussent portée à se créer une folle indépendance qui n'avait que peu de chances de réussite, la Rochelle déclara un jour qu'elle se séparait de l'obédience de Richard et se révolta. Le prince ne tarda pas à lui prouver qu'il était le plus fort. Il s'y rend, franchit les obstacles, force les murs de la ville qu'il prend après quelques jours de siège et il la traite avec cette sévérité cruelle que la colère lui inspirait en pareil cas (a).

Les préparatifs de cette troisième croisade marchaient vigoureusement, quand vint à l'esprit de quelques grands vassaux la malheureuse idée de mettre à profit les préoccupations qu'elle absorbait de toutes parts pour tenter un coup de main contre l'autorité suzeraine. Un Geoffroi de Lusignan, avec Aymar d'Angoulême et le vicomte de Limoges Adhémar V, formèrent une confédération à laquelle s'unirent un certain nombre de seigneurs poitevins pour se délivrer de Richard avec lequel ils n'avaient jamais de réconciliation sincère, parce que celui-ci ne tenait aucun compte de ses engagements. Ils entrèrent donc à mains armées sur le territoire du Duc, en Poitou surtout, et y portèrent la désolation et la ruine. Richard, avec son impétuosité ordinaire, pourvu d'ailleurs d'une nombreuse troupe de coteraux qu'il gardait à sa solde en vue de ses fréquentes révoltes, fondit bientôt sur les possessions des alliés, s'empare de leurs châteaux, livre au pillage leurs riches campagnes, les incendie ensuite, fait abattre les arbres fruitiers, et n'arrête sa vengeance qu'après les avoir forcés à rentrer dans le devoir. Ceux de leurs vassaux qui consentirent à prendre la croix furent seuls épargnés.

Les barons aquitains en profitent pour se révolter.

Mais il était rare parmi ces hommes de fer que l'un

Guerre entre le comte Raymond V de Toulouse, et Richard d'Aquitaine.

(a) D. Bouquet, XII, 421; — *Art de vérifier les dates*, X, 117.



d'eux fut attaqué d'un côté sans qu'un autre en tirât parti pour le surprendre aussi sur un autre point. Pendant que ces dernières violences s'exerçaient donc entre le comte de Poitiers et ses ennemis, le comte de Saint-Gilles crut trouver l'occasion favorable d'en prendre avantage pour se venger des dernières injures qu'il avait reçues. Il fit arrêter des marchands poitevins qui trafiquaient sur ses terres; par ses ordres, quelques-uns furent horriblement mutilés ou privés de la vue, d'autres mis à mort ou incarcérés. A cette nouvelle, qu'il apprit bientôt, Richard pénètre sur les terres du comte de Toulouse, y fait égorger beaucoup de vassaux, fait prisonniers beaucoup d'autres parmi lesquels le favori de Raymond qui avait conseillé l'arrestation des marchands et causé souvent des pertes sensibles à Richard. Celui-ci exigea une rançon considérable, Raymond n'avait pas assez d'argent, et tâcha d'y pourvoir par une ruse. Il aposta plusieurs de ses officiers en divers endroits où il savait que pouvaient être des seigneurs alliés à la famille d'Henri II, avec ordre de lui amener ceux qu'ils pourraient prendre. Or, il arriva que deux chevaliers, parents du roi, s'arrêtaient à Toulouse même en revenant d'un pélerinage à Compostelle. On se saisit d'eux. Raymond leur proposa de les relâcher en échange de son ami, et consentit que l'un d'eux allât en faire la proposition. Richard, outré du prétexte de cette arrestation, s'y refusa absolument. C'était précisément le temps où Philippe-Auguste s'était transporté en Aquitaine pour ménager un accommodement entre le Comte et le Duc. Le chevalier crut réussir en se dirigeant vers le roi pour le prier d'intervenir; mais l'illustre médiateur s'y employa en vain, il invoqua, à défaut d'autre moyen, le respect dû à saint Jacques de Compostelle dont les deux chevaliers semblaient être les protégés. Richard persista et ne fit ouvrir la prison des deux chevaliers que pour une forte somme qu'ils furent obligés de se procurer.

Intervention inutile de Philippe-Auguste.

Après les fêtes de la Pentecôte de 1188 il alla couvrir de sang et d'incendies cette belle partie du Languedoc où sa vengeance n'était pas encore assouvie par le succès de sa dernière invasion. Il s'y empara de Moissac et d'autres places. C'était de son côté une coupable infraction au traité du 21 janvier précédent où les parties contractantes en prenant la croix s'étaient engagées à cesser toute contestation de tout genre jusqu'au retour de la Terre-Sainte, et comme il avait su la connivence, vraie ou supposée, que les barons du Quercy avaient eue avec les Rochelais, le vainqueur se tourna aussitôt contre leur pays, y prit en peu de temps jusqu'à dix-sept châteaux, et laissa à ces malheureuses contrées une preuve de plus qu'il était dangereux de tomber sous sa main.

Politique astucieuse des contendants.

A la suite de ces nouvelles catastrophes, les Toulousains réclamèrent la protection du roi de France qui, après ses efforts restés inutiles, était revenu à Paris. Il fit demander à Henri II si Richard agissait par son ordre ou de lui-même. Henri déclara qu'il était étranger à la conduite de son fils. Celui-ci, de son côté, avait écrit à son pére qu'il n'avait rien fait que par les conseils du roi de France, c'était un de ces mensonges qui lui coûtaient peu et contre lequel s'élève toute la conduite que nous voyons tenir à Philippe. Ce prince, indigné d'une telle déloyauté, se crut obligé d'embrasser chaleureusement la cause de Raymond. Il se jeta par forme de représailles sur le Berry qui relevait de Henri du chef d'Eléonore, et s'empara de Châteauroux, en faisant occuper plusieurs des châteaux voisins.

Les hostilités recommencent contre Henri II.

Richard n'ignora pas longtemps ce qui se passait aux bords de l'Indre. Il accourut, se saisit du château *des Roches*, près Etampes (Seine-et-Oise), et avec lui de quarante chevaliers et de soixante écuyers. De là, par un brusque retour vers le Nord, il se porte sur Mantes, où son père était venu et se trouvait à la tête de son armée. Henri s'y transporte dans la pensée que sa proximité de Paris favoriserait peut-être une défense de la Normandie

Conspiration tramée contre lui par ses enfants.

sur laquelle le roi de France avait toujours des vues (a). Une affaire s'engagea où Richard eut encore l'avantage sur son père, et lui promit de nouveau une fidélité à toute épreuve, et retourna en Berry où il voulait s'assurer des places prises récemment. Quelques jours après, il ménage un colloque entre les deux monarques, Philippe y revint sur les dispositions du dernier traité qu'il proposait de remplir. Henri préférait une paix définitive, qui, du moins, éviterait les chances d'une nouvelle rupture. Richard fut d'un avis opposé, il ne voulait se dessaisir du Quercy et d'autres domaines qui lui valaient un revenu de plus de mille marcs d'argent, et osa, malgré les trop bonnes raisons que nous lui savons, renoncer à un mariage avec Alix de France, demander qu'enfin cette union s'accomplisse. La raison qu'il avait de se vautrer ainsi dans un tel projet, était tout simplement de s'assurer le trône d'Angleterre, car il avait été convenu que celui des fils d'Henri qui épouserait Alix hériterait du royaume : mais le vieux roi, mieux inspiré, se refusa à cette nouvelle iniquité. Il allégua qu'il ne voulait pas donner un consentement sur lequel on pourrait objecter tôt ou tard qu'il avait été arraché par la force. Déchu de ses espérances, Richard s'emporta en reproches contre son père, et, sans hésiter, il se jette aux genoux de Philippe et lui renouvelle l'hommage de tous les fiefs qu'il avait en France, réservant cependant comme palliatif à cette offense, la fidélité qu'il prétendait garder à son père. Philippe, en retour de cette avance, renonça à toute prétention sur Châteauroux et les autres places du Berry ; mais elles ne restèrent pas moins entre ses mains et il ne les rendit jamais. On se sépara sans dissimuler ses mauvaises humeurs ; une trêve fut conclue de nouveau jusqu'au 14 janvier suivant, fête de saint Hilaire. En même temps Henri fit partir Geoffroi, son chancelier, pour l'Anjou, avec ordre à ses officiers de

(a) Mantes, *Medunta*, ville de 5,000 âmes, sous-préfecture de Seine-et-Oise, à douze lieues Nord-Ouest de Paris, sur la Seine.

refuser l'entrée de tous ses châteaux à Philippe et à Richard, dont il redoutait encore quelque entreprise (a).

Quelques mois après la trêve était expirée ; on était au printemps de 1189. Une ligue s'était formée entre Philippe-Auguste et Richard, auxquels étaient venus se joindre une multitude de barons de l'Aquitaine, où le joug d'Henri s'allourdissait toujours plus, et de la Normandie, dont le roi de France ne cessait pas d'envier la possession. Les révoltés portèrent le fer et l'incendie dans le pays du domaine d'Henri II, et avant la fête de Pâques, échéant cette année le 9 avril. Le pape Clément III, qui craignait que ces guerres entre les princes français ne nuisissent à la croisade, avait envoyé à Paris un légat pour exhorter Philippe-Auguste à conclure enfin une paix solide. Une conférence fut donc indiquée par l'illustre envoyé pour y traiter de la paix. Elle se tint le 5 juin, à la Ferté-Bernard, dans le Maine. Philippe y renouvela ses demandes antérieures du mariage d'Alix et de la restitution du Vexin ; Richard refusa de partir pour la croisade, s'il n'y était accompagné par Jean, son frère, par lequel il craignait d'être supplanté pendant son absence. De son côté, Henri voulait qu'Alix épousât Jean-Sans-Terre : singulière prétention pour un homme qui devait bien savoir que ni l'un ni l'autre de ses fils ne pouvait aller à une telle épouse. Il n'y eut qu'une voix pour refuser cette combinaison : donc impossibilité de s'entendre. On se sépara mécontents de part et d'autre, la guerre recommença plus acharnée que jamais. Ce furent encore des prises de châteaux, des excursions sur les territoires contestés, des cruautés sanglantes, des tentatives plus ou moins déloyales, et de graves entreprises sur la Normandie, si chère à Henri, et que Philippe voulait par dessus tout : c'était toujours des deux côtés les mêmes demandes et les mêmes refus. Le véritable obstacle à l'entente à laquelle travaillaient les prélats, et le motif

(a) Rigord, *apud* Bouquet, XIII, 25 et 27 ; — Raoul de Dicet, *ibid.* p. 630 et 672 ; — Roger de Howeden, *ibid.* p. 480 et suiv.

secret de Richard de tout entraver par ses refus, était dans une nouvelle conspiration de ce malheureux prince contre la royauté et contre la vie de son père. Ce travail souterrain était secondé par l'ardeur qu'il mettait à le poursuivre, à lui faire autant de mal que possible et à montrer dans sa guerre contre lui plus d'animosité que jamais. Henri s'était retiré à Saumur. Il y apprenait les plus mauvaises nouvelles de ses forces battues partout, de ses villes prises et incendiées, et de ses défaites de chaque jour. Ces malheurs détruisaient rapidement ses affaires. Philippe et Richard gagnaient partout du terrain. Les amis de Henri, voyant l'aurore d'un nouveau règne luire déjà sous ces sombres nuages, désertaient son parti ; de toutes parts il redoutait la trahison, et ses appréhensions n'étaient que trop fondées. Enfin il apprit que dans une conférence réunie à Azay-le-Rideau, près de Tours, à laquelle il n'avait pas été convoqué, on était convenu, pour en finir et assurer une paix durable, de clauses qu'on le sommait de signer et qui ne lui avaient même pas été proposées. Là s'était consommé, en effet, tout ce qu'il n'avait jamais voulu. On l'obligeait de renouveler à Philippe l'hommage qu'il lui avait retiré au commencement de la guerre ; il devait remettre Alix aux mains de cinq députés nommés par Richard, qui s'engageait (de mauvaise foi), à l'épouser au retour de la Palestine. Henri dut permettre qu'avant le départ de ce dernier, tous ses vassaux lui prêtassent serment de fidélité, et il s'engagea à payer vingt mille marcs d'argent au roi de France pour le dédommager des dépenses faites pour fortifier Châteauroux (a).

Traité d'Azay-le-Rideau. Humiliations qu'il y trouve.

Sa mort à Chinon.

Le malheureux roi voyait ainsi s'écrouler tout l'édifice de sa fortune, son orgueil terrassé, sa position, sa dignité dégradées et anéanties avec toutes ses espérances de domination absolue ; et ce qui devait surtout lui être une cause de douleur cuisante, c'était à ses enfants qu'il devait

(a) Howeden, *loc. cit.*, p. 620 ; — *Art de vérifier les dates*, IX, 384 ; X, 261. — Smolet, p. 438.

cet abaissement fatal de la majesté royale ! Moins que personne il se sentait la force de supporter une si terrible catastrophe. Malingre depuis longtemps et supportant en de fatigantes infirmités les suites d'une vie déréglée, il ne put soutenir ce dernier coup. A Azay même, où il s'était rendu comme pour se voir dépouillé, une fièvre violente le saisit ; il se fit transporter à Chinon où il s'alita. Là il apprit bientôt que Jean, son plus jeune fils, celui sur l'affection et le dévouement duquel il avait le plus compté, était entré dans le complot qui le tuait, et il expira, autant de chagrin que de son mal, le jeudi 6 juillet 1189. Cette mort fut aussi peu paisible que sa vie. Par un contraste regrettable avec l'excessive indulgence qu'il avait trop souvent montrée à ses enfants, il les maudit tous en ses derniers moments, et rien ne fut capable de lui faire rétracter ce sentiment, sinon la pensée de Dieu et des sacrements qu'il allait recevoir. Il avait désigné pour sa sépulture l'église de Fontevrault, dans un testament écrit en langue romane, le latin étant devenu une langue savante que le peuple ne parlait plus. Richard accourut pour accompagner le corps à son dernier asile. On dit qu'à son arrivée et lorsque le mauvais fils aborda cette dépouille éloquente, le sang s'échappa avec abondance du nez et de la bouche du cadavre, comme un reproche providentiel de tant d'injures et de trahisons que le malheureux prince avait reçues de ses enfants, mais surtout de celui qui venait là comme pour s'assurer qu'il était bien mort... Néanmoins, les historiens lui accordent de s'être comporté dignement pendant les funérailles, y gardant toutes les convenances de sa position et une tristesse qui pouvait être du repentir.

Idées qu'il laissa de lui dans l'histoire.

Nous n'avons pas à résumer la vie de Henri II que nous avons fait connaître autant que l'exigeaient dans notre histoire les titres qu'il avait eus en Poitou et en Aquitaine. Si la vie agitée qu'il mena chez nous l'a montré souvent assailli de passions qui firent son malheur, nous ne devons pas

omettre que ses qualités furent plutôt celles d'un conquérant ambitieux, que d'un roi qui veille au bonheur de ses peuples. La guerre fut tout pour lui et la dernière raison de ses actes. Il y trouva l'élément de toutes les douleurs du cœur et de l'esprit qui abrégèrent son existence. Ses passions indomptées se manifestèrent autant par l'orgueil et la colère que par la luxure et la cupidité. Et pourtant, il se rappela souvent qu'il pouvait être un grand roi, quand de nombreuses occasions lui furent données de se montrer généreux jusqu'à la magnanimité, modéré même dans ses fautes comme dans ses victoires, et prouvant par sa tempérance habituelle, son application au travail, sa large charité envers les pauvres et son affabilité princière, qu'il eût pu se faire un règne glorieux s'il eût su le rendre plus pacifique et ne se battre que pour des intérêts légitimes et des conquêtes permises. Comme législateur, les quelques améliorations de son règne en Angleterre prouvent qu'il se fût distingué par des vues sages et des mesures utiles, s'il eût trouvé plus de loisirs dans une vie de famille qu'il se refusa par ses violences irréfléchies, ses déplorables faiblesses et sa soif insatiable du pouvoir, des richesses et des honneurs. C'est dans cette vie désordonnée qu'il faut chercher la cause des crimes de ses enfants et des poignantes afflictions dont ils l'abreuvèrent. Quelles amères leçons l'histoire donne aux hommes, et que d'enseignements trop souvent inutiles aux sociétés (a).

Avènement de Richard à la couronne d'Angleterre et au duché d'Aquitaine et de Normandie.

Richard, il est honteux de le dire, était au comble de ses vœux. Roi d'Angleterre, il avait encore recouvré sur le continent tout ce que son père lui avait disputé. Car, outre les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, il recevait en héritage avec le duché d'Aquitaine, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Normandie : on peut

(a) *Art de vérif. les dates*, VII, 97. — Smolet, III, 480 et suiv. — Raoul de Dicet, ap. D. Bouquet, *loc. cit*, p. 632. — Bened. Poterb. *ib.*, p. 488 et suiv.

dire qu'il tenait aussi la Bretagne par le mariage de son frère Geoffroi avec l'héritière de ce duché (a). Ce devait être un difficile gouvernement que celui de tant de peuples d'usages si différents. Nous verrons quelle espèce de sagesse y présida.

Eléonore participe à son gouvernement.

Le fier titulaire s'empressa d'abord de mettre en sûreté ses domaines du midi y préposant des hommes qu'il avait connus les plus fidèles à son père. Il alla ensuite prendre à Rouen l'épée ducale de Normandie, fit une paix définitive avec le roi de France, puis il s'embarqua pour l'Angleterre, et s'empressa d'y prendre à Wincester les rênes du gouvernement royal. Son premier acte d'autorité fut de délivrer sa mère de la prison, quoique moins dure, où la colère jalouse de Henri II l'avait tenue presque sans interruption depuis dix-sept ans : il lui rendit avec la liberté un pouvoir absolu tel qu'elle voudrait l'exercer avec lui, surtout dans ses domaines du continent. La reine-mère usa dignement de ce bonheur qui lui était rendu. Enivrée de ce retour d'une fortune meilleure, elle en usa pour donner à son fils des preuves de cette tendresse qui l'avait longtemps égarée. Elle se hâta de parcourir les provinces anglaises, alla de ville en ville, de château en château, suivie d'une cour nombreuse et brillante, et tous les seigneurs que le dernier règne avait emprisonnés, elle les renvoyait libres après les avoir rattachés à Richard par un serment de fidélité. Ces premières démarches lui acquirent l'attachement des populations, elle se vit entourée de bien plus de respect et d'affection que le roi dont l'amour n'avait égalé pour elle que l'estime qu'elle méritait. Elle assista le 3 septembre au couronnement qui se fit à Westminster, d'autres, moins bien instruits, disent à Londres (b).

Nous ne suivrons pas dans son nouveau royaume l'administration de Richard qui s'y fera une vie toute séparée de la nôtre. Le Poitou le reverra souvent pourvu

(a) Hainaut, I, 192.

(b) Smolet, IV, 10. — *Art de vérifier les dates,* VII, 102.

d'une autorité qu'il y fera trop valoir et qu'il y mêlera à nos propres affaires. C'est là que nous le suivrons de près et que nous aurons à le retrouver souvent.

En attendant, revenons sur quelques faits de notre histoire ecclésiastique dont la liaison avec les faits précédents nous a empêché de nous occuper en leur lieu.

Episcopat de saint Guillaume Tempier, 58e évêque de Poitiers.

Nous avons vu en 1181 notre digne évêque Jean de Belesme quitter le siége de Poitiers pour sa métropole de Lyon. Il devait être remplacé par un saint qui ne fut élu qu'en 1184, près de deux ans après, les agitations du temps se prêtant peu à une opération si paisible de sa nature. Enfin on fut dédommagé de ce long retard, vers le temps où une éclaircie se fit, la liberté rendue momentanément à la reine d'Angleterre sembla ramener des espérances de paix. Le Chapitre en profita pour remplir enfin un vide trop important dans l'Eglise de Poitiers. Un homme de paix et de savoir, de désintéressement et de piété fut tiré du monastère de Saint-Hilaire-de-la-Celle où il menait l'humble vie de chanoine régulier. C'était Guillaume Tempier, appelé le *Fort* dans une charte de 1191, et de *Ragioles* par le Pouillé de Gauthier de Bruges (a). Il était, au reste, le troisième du nom de Guillaume sur le siége que lui donne le suffrage unanime du Chapitre. Les commencements de son épiscopat durent être pénibles, mêlé qu'il fût aux affaires toujours contradictoires de Henri II et de ses enfants, car dans une charte donnée en 1185 en faveur de l'Absie, on parle du courage avec lequel il souffre certaines persécutions qui ne pouvaient être causées que par sa résistance éclairée à des prétentions qui déjà avaient peut-être retardé son élection (b). D'autres abus avaient dû aussi être réformés dans le diocèse, où la matière des bénéfices et la discipline de certains monastères avaient souffert beaucoup des désordres de cette époque agitée. Saint-Cyprien n'était pas exempt de ce

(a) Besly, *Comtes*, p. 117.
(b) *Gall. christ.*, II, col. 1181 ; — Labbe, *Bibl. nov.*, II, 725.

besoin, et Guillaume s'en occupa avec succès sur une lettre décrétale du pape Lucius III donnée en 1185 (a). Dès l'année 1190, il eut une contestation dont nous parlerons d'autant plus volontiers ici, qu'elle se rattache à un fait contemporain de cette époque et qu'il importe beaucoup d'éclairer pour la solution d'une difficulté de notre histoire.

Othon de Brunswick fait hommage à Guillaume Tempier de plusieurs fiefs du Poitou.

En ce temps-là, Othon, fils d'Henri le Lion, duc de Saxe, et neveu de Richard par Mathilde, sœur de celui-ci, avait en Poitou des propriétés qui relevaient à hommage de l'évêché de Poitiers. Ces fiefs étaient les seigneuries de Civray, de l'Ile-Jourdain et du Dorat (b). Ce jeune prince saxon, suivant en cela l'exemple d'un trop grand nombre de vassaux secondaires, ne s'empressait plus, après l'avènement de Guillaume, de reconnaître sa dépendance féodale de l'évêque; il se refusa, quand il en fut pressé, d'obéir aux prescriptions légales et d'obtempérer aux injonctions réitérées des officiers de l'évêché. Guillaume devait à ses successeurs, selon le serment de son sacre, de garder à son Eglise les biens et privilèges dont Elle jouissait. Il contraignit donc Othon à se soumettre et désormais toute difficulté disparut, l'hommage subsista, grâce à la fermeté du prélat qui s'efforça toujours de montrer une force sans rudesse, mais aussi d'une inaltérable fidélité à ses obligations (c). Nous verrons le prince allemand devenir dans quelques années un des personnages les plus importants de notre province, et ensuite du monde entier.

Comment Richard se prépare à la croisade,

Cependant on se préparait à la croisade. Pour la troisième fois l'Europe allait se jeter sur l'Asie, où il s'agissait de défendre pied à pied le terrain que la chrétienté y avait conquis. Richard nous prouvera bientôt qu'il avait pris la croix moins par dévotion que par respect humain, parce que tout le monde la prenait, mais en aventurier qui ne craignait ni de donner ni de recevoir des flèches et des

(a) D. Fonteneau, III, 285.
(b) *Art de vérifier les dates*, X, 118; — *Gall. christ.*, ub sup.
(c) *Art de vérifier les dates*, X, 102.

coups d'épées. Toujours avide d'argent, et plus que jamais, il se disposait à ce voyage de pénitence et de prières en vendant les bénéfices ecclésiastiques aux plus offrants. Il fit trafic de toutes les charges de l'Etat, vendit les offices et les emplois et, sur ce qu'on lui faisait observer que de tels moyens tournaient au détriment du royaume, il répondit qu'il vendrait la ville de Londres, s'il trouvait quelqu'un qui pût la payer (a).

En pillant le royaume et les églises.

Il se procura ainsi des sommes immenses et prouva, du reste, quelle estime il avait des lois de l'Eglise, de son honneur et de sa propre conscience. Il avait pour chancelier Guillaume de Longchamps, évêque d'Ely en Angleterre, homme de basse naissance et de peu de valeur qu'il avait élevé malgré la voix publique. Il lui donna, pour toute la durée de son absence, le gouvernement de tous ses Etats du continent, voulut aussi que sa mère Eléonore eut tous les honneurs et toute la liberté de la régence. A ce propos, il la fit venir d'Angleterre aussi bien que Jean-Sans-Terre et l'évêque d'York, ami du jeune prince, et leur fit prêter serment devant la reine que ni l'un ni l'autre, dont il se méfiait, ne mettrait les pieds en Angleterre pendant trois ans, avant lesquels il comptait revenir et les délivrer de leur promesse. Quant à Eléonore, la surveillance expérimentée devait seconder l'action gouvernementale de l'évêque d'Ely et elle n'y manqua pas, ayant habité tour à tour, pendant toute l'absence de son fils, soit la Normandie, soit le Poitou où elle se tint, tantôt à Poitiers, tantôt à Mirebeau ou à Chinon. Les Poitevins trouvèrent un double soulagement à ce départ du fils et au retour de la mère. L'un était un de ces tyrans grossiers et intraitables, dont un peuple aime toujours à se débarrasser; l'autre, malgré les nombreux égarements de sa vie morale, n'avait jamais traité ses sujets qu'avec autant de ménagement que de fermeté.

(a) Smolet, IV, 12 et suiv.

NOTES DU LIVRE LVIII

Note 1

Le texte des deux *Coutumes* que Lafontenelle n'a pas donné dans son travail inséré au IXe volume des *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* a été publié par M. Brouillet, dans l'*Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civray,* p. 167 et suiv. La première, comme nous l'avons dit, est écrite en ce mauvais latin qui dégénérerait devant la langue devenue vulgaire, dans laquelle le latin était, à peine reconnaissable, mêlé de patois dont beaucoup de mots ont persévéré jusque dans le langage actuel des campagnes. Pour l'étude de la langue française, se débattant dans le berceau de son époque primitive, c'est un curieux sujet d'études; ce qui, avec l'intérêt qui se rattache à tout ce qui regarde la législation de ce temps, jette un jour agréable sur le côté moral de cette fin du XIIe siècle et la première moitié du suivant.

Quand la première charte fut donnée, Aldebert IV venait de vendre toutes ses seigneuries de la Marche au roi d'Angleterre Henri II, qui semblait s'entendre avec les Lusignan pour le ruiner. Il reçut de ce marché quinze mille livres angevines, vingt palefrois et vingt matelots. Mais Geoffroi de Lusignan et ses frères qui tenaient déjà la plus grande partie de la baronnie la laissèrent de préférence à Mathilde d'Angoulême, leur parente. Henri fut donc obligé de renoncer à son acquisition. Aldebert partit en 1180, après Pâques, pour la Terre-Sainte où il n'arriva pas, étant mort à Constantinople le 29 août suivant. Mais la coutume nouvelle de Charroux n'en eut pas moins sa sanction, et quand elle dut être confirmée en 1247 par Hugues X, déjà dans toute l'Aquitaine des concessions semblables s'étaient multipliées bien ailleurs, et l'aurore des communes marchait rapidement vers le grand jour d'une administration qui allait changer la face des choses. (V. *Art de vérifier les dates,* X, 229 et suiv.)

Note 2

Clairvaux, *Clarum vallum* et *Claravallin* au XIIe siècle, est un village de la commune actuelle de Scorbé-Clairvaux, dans l'arrondissement de Châtellerault, et du canton de Lencloître. On trouve

des chartes de 1190 où ce village, important alors, avait déjà une église de Saint-Hilaire devenue ogivale lors de ses reconstructions. Aux xive et xve siècles, Clairvaux se divisa en haut et bas, l'un sur un coteau élevé où restent encore la tour et les vestiges du château des comtes d'Anjou; l'autre dans la plaine où fut construit le beau château du xve au xvie siècle entouré d'un superbe parc où fut placé le milliaire d'Alexandre Sévère, qu'on y voit encore.

L'Envigne et la Veude arrosent cette commune et fertilisent les deux vallées qu'elles traversent. La première de ces deux petites rivières donne son nom à un village voisin de Scorbé et qui fut un fief du marquisat de Clairvaux. Elle prend sa source à l'Ouest dans la commune de Chouppes et se jette dans la Vienne à Châtellerault, à 28 kilomètres de son origine. La Veude, qui vient de la fontaine de Boisgrollier, commune de Thuré, parcourt douze kilomètres pour aller se jeter dans la Vienne, sur le territoire d'Indre-et-Loire.





LIVRE LIX

Depuis la troisième Croisade, jusqu'à la mort de Richard Cœur de Lion.

(De 1190 à 1199)



endant que les événements racontés dans nos livres précédents se passaient sous le gouvernement de nos princes poitevins, d'autres nous échappaient, séparés de nous par de vastes mers et laissaient, dans les pages écrites par des chroniqueurs de l'Orient, des souvenirs qu'il est temps d'évoquer; ils sont ceux en effet de nos ancêtres, de nos compatriotes, d'hommes, en un mot, que nous ne pouvons ni méconnaître ni oublier. Revenons donc sur ces hommes célèbres à plus d'un titre, et tout en admirant les beaux côtés de leur existence héroïque, jugeons-les aussi au profit de l'histoire, sans plus négliger leurs fautes que leurs vertus.

Etat politique des croisés et leurs affaires douteuses en Orient.

La seconde croisade n'avait pas été heureuse. Sur le terrain de la Palestine, les chrétiens d'Europe avaient trouvé, s'opposant à leurs bataillons, des Mahométans habiles dans la guerre, défendant le pays où ils régnaient depuis quatre siècles avec autant d'intelligence et de valeur que les Francs l'avaient attaqué avec audace et connaissance du terrain. De sanglantes défaites avaient

donc suivi de glorieux succès, et nous avons à signaler ici, avec les uns et les autres, les illustrations qui s'y mêlèrent pour en partager la gloire et les revers.

Départ pour la troisième croisade

De ces hommes au nom impérissable, un surtout se recommande à notre attention avec ce reflet de gloire qui lui vaut encore une réputation historique beaucoup plus que ses mérites personnels. Il s'agit d'un Lusignan, dont nous avons à parler tout d'abord. En 1147, cent huit seigneurs du Maine, de l'Anjou et de la Touraine s'en étaient allés prêter leur force et leur courageuse ardeur aux croisés éprouvés de toutes parts autant par leurs fautes que par de sanglants revers, leur fortune militaire se releva un instant, mais des ressources fréquentes et décisives vinrent bientôt les affaiblir tellement que des découragements suivirent et mettaient en question la persistance de la guerre sainte. Cependant les seigneurs français s'étaient fait jusque sur une partie avancée du littoral des établissements qu'ils ne pouvaient quitter. Les lois françaises y gouvernaient de nombreuses populations; des cohortes actives et vaillantes, à qui ne manquaient pas tant la valeur militaire que l'entente et le désintéressement des chefs qui les conduisaient, ne refusant jamais de se battre; enfin le système féodal gouvernait ce nouveau monde comme en Europe, et l'on y voyait autour d'un roi de Jérusalem des comtes de Jaffa et d'Ascalon, de Tripoli, il n'y avait pas une ville, une forteresse prise par un seigneur croisé dont le vainqueur ne se fit un titre féodal. C'était la France, l'Angleterre, l'Allemagne reproduites sur la terre sacrée que faisaient aimer ses souvenirs. Malheureusement deux énergiques généraux, Nouradin et Saladin défendaient le sol, et, par la bravoure furieuse qu'ils savaient inspirer à leurs soldats, ils balançaient la victoire des croisés et souvent reprenaient sur eux les forteresses conquises à force d'héroïsme et de sang (a). Au

(a) De Fourmont, l'*Ouest aux Croisades*, I, 160 et suiv.

nombre de ces héros était ce Guy de Lusignan que nous avons vu recourir jadis avec son père Hugues le Brun à un voyage en Palestine pour échapper à des rigueurs que lui avait méritées le meurtre d'un sénéchal de Poitiers. Guy, bel homme et gracieux chevalier, entreprenant et livré à de mauvaises mœurs, ne fut pas longtemps en Syrie sans y donner des preuves de sa légèreté qui allait jusqu'à des habitudes dissolues. Une jeune femme, Sybille, veuve d'Amaury frère de Baudoin III roi de Jérusalem, attira son attention et succomba à ses prévenances ; si bien qu'il fallut consacrer par un mariage une union qui ne pouvait cesser autrement d'être scandaleuse. Peu de temps après Baudoin IV, son beau-père, frappé de la lèpre et de cécité abdiqua en faveur de son gendre, à la grande réprobation des chevaliers qui avaient peu de confiance dans son expérience et dans son talent. Guy ne tarda pas à justifier ces dispositions en évitant, quoiqu'il eût sous ses ordres treize cents chevaliers et plus de vingt mille hommes, de combattre Saladin qui sauva ainsi par une facile retraite une armée qu'il tourna bientôt contre les chrétiens. Devant cette défection Baudoin partagea l'indignation générale et se repentit du choix de cet homme si peu capable de sauver le royaume. Il dépouilla Guy des comtés d'Ascalon et de Jaffa, fit casser le mariage de Sybille et fit sommer son gendre de comparaître devant la cour des barons et des évêques. Guy refusa d'obéir et s'enferma dans Ascalon. Baudoin, en dépit de ses infirmités, se porta sur cette ville que le rebelle refusa de lui ouvrir. Le vieux roi se dirige alors sur Jaffa où il fut reçu avec enthousiasme par le peuple et les chevaliers. Il mit son bailli à la place de celui de Lusignan. Puis retournant à Jérusalem il fit passer la couronne sur le front du jeune fils de Sybille, enfant de cinq ans, sous la régence de Raymond, comte de Tripoli, fils du comte de Saint-Gilles qui des premiers était accouru à la première croisade. Mais l'enfant, dernier

Comment Guy de Lusignan devient roi de Jérusalem.

Il conduit mal ses officiers.



espoir du royaume qui s'affaissait, mourut subitement. Après quoi Sybille se fit sacrer le 15 septembre 1186 et, pour avoir un protecteur pour elle, et pour le royaume un chef qui y tînt l'épée en même temps que le sceptre, elle fit couronner Raymond, des comtes de Tripoli, qu'elle choisit pour son époux. Guillaume de Tyr reproche à ce prince de s'être chargé d'un fardeau trop lourd pour une telle tête. Il avait déjà prouvé en effet de quoi il était capable : ce n'était en réalité qu'un cadet de famille n'ayant pour lui qu'un nom déjà illustre dans la famille, mais une épée qui n'avait jamais fait ses preuves.

Comment la royauté de Guy de Lusignan est accueilli en Poitou.

Quoi qu'il en soit, dix ans s'étaient déjà passés depuis que le jeune fils de Hugues VIII avait quitté le château de ses péres où son enfance s'était écoulée sous les yeux d'une population accoutumée aux prestiges qu'il tenait de sa famille et du respect qui l'entourait. Enfin, la joie fut grande à Lusignan et une sorte de fierté exalta le Poitou quand on apprit la nouvelle de cette royauté beaucoup moins due à un mérite contesté qu'au choix d'une épouse égarée par son affection. La noblesse poitevine se laissa aller au même sentiment. Elle accourut à de grandes fêtes données en vue du château dans les immenses prairies arrosées par la Vonne, où les courses et les tournois réjouirent le regard. On lit dans les chants des Troubadours de l'époque de nombreuses descriptions de ces solennités patriotiques auxquelles ne resta pas étrangère la belle basilique achevée naguère par Hugues VI et dont les voûtes redirent des actions de grâces de la famille et des populations du pays (a).

Quelles déceptions la suivent de près.

Mais moins d'un an aprés ces mémorables triomphes, déjà l'éclat en avait disparu sous de sombres nuages. Saladin, qui venait de conquérir l'Egypte, avait juré d'en finir avec les chrétiens. En 1187, il s'avance avec quatre-vingts mille hommes contre les croisés ; de sanglantes

(a) Michaud, *Histoire des Croisades*, II, 306 et suiv. — De Fourmont, I, 160 et suiv. — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XI, 343 et suiv.

batailles sont données où Guy se distingua par sa bravoure et son entrain. Mais elles sont perdues et suivies d'héroïques imprudences et de ce courage mal entendu qui trompe quelquefois les plus habiles généraux. La bataille de Tibériade, gagnée par Saladin le 2 juillet 1187 mit le comble à la gloire du prince musulman et à l'humiliation des armées chrétiennes.

Jérusalem reprise par Saladin.

Ce qui pouvait arriver de plus malheureux, c'était la prise de Jérusalem. Le 20 septembre de cette même année, Saladin était sous ses murs, la sommait de se rendre ; la ville n'avait pour garnison qu'un chef intrépide, à peine secondé par quelques fuyards de Tibériade, le brave chevalier résista pendant quatorze jours, après lesquels il capitula, devant avoir, lui et les siens, la vie sauve ; la rançon des hommes était fixée à dix pièces d'or, celle des femmes à cinq et celle des enfants à deux.

Le roi de Jérusalem était prisonnier avec un grand nombre de chevaliers. Il reçut dans sa tente, après sa victoire de Tibériade, ces héros que la mort n'avait respecté dans le combat que pour leur faire obtenir la couronne d'un martyre volontaire, car deux cent trente furent décapités devant lui et en présence de Guy de Lusignan. Le malheureux prince, d'autant plus humilié que sa hauteur était plus souvent à charge à ses familiers, fut traîné partout à la suite du vainqueur, jusqu'à ce que la ville d'Ascalon, étant réduite à se rendre, les chefs de cette ville, qui avaient appartenu à Guy et qui agissaient avec un héroïsme admirable, affirmèrent qu'ils ne se rendraient qu'à condition de laisser la vie sauve aux défenseurs de la place et la liberté au roi de Jérusalem. Ces conditions furent acceptées ; mais Saladin, dont la mauvaise foi égalait la cruauté, quoique en aient pu dire nos historiens français du XVIIIe siècle, envoya son prisonnier à Damas où ses fers ne furent brisés qu'après une captivité de plus d'un an (a).

(a) Michaud, d'après les *Sources Originales*, II, 336.

Causes morales de cet échec.

Pendant cette captivité, Jérusalem, après avoir appartenue aux chrétiens pendant quatre-vingt-huit ans, retomba malgré une défense héroïque au pouvoir des infidèles. « Triste punition, dit une vieille chronique, de la luxure et impureté, qui, en la cité, estoient et ne laissoient monter oraison ni prière devant Dieu » (a). Ce ne fut qu'après de longs retards et des victoires successives que Saladin se décida à briser les fers de Guy, parce que, devenu maître de la plus grande partie de la Palestine, il ne craignait pas que le roi déchu de Jérusalem reprit les armes contre lui. Il pouvait craindre, au contraire, que s'il restait captif, on ne se décidât à lui substituer, avec le même titre, un successeur plus habile. Mais il lui fit jurer avant tout de retourner en Europe après avoir renoncé à son royaume. Un tel serment, arraché par la violence, ne pouvait obliger. Ce fut l'avis d'un conseil d'évêques. A peine libre, il se remit donc en mesure de relever le trône qu'il avait perdu. C'est dans cette pensée qu'il s'adressa d'abord à la ville de Tyr, où Conrad, fils du marquis de Montferrat et nouvellement arrivée en Syrie, gouvernait avec le titre de marquis. Les habitants refusèrent de reconnaître et d'accueillir un roi qui n'avait pas su défendre ses Etats ; il crut, sans plus de succès, s'emparer de Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre) posé avantageusement sur la Méditerranée et qui s'était rendu à Saladin quelques jours après la bataille de Tibériade. Il allait en commencer le siège quand arrivèrent devant Acre, où le rendez-vous des flottes européennes avait été donné, les flottes de la Norwège, de la Turinge et d'autres parties de l'Allemagne. Les Anglais et les Italiens les suivirent de près et en quelques jours, cent mille guerriers se trouvèrent débarqués devant la ville, occupant les positions favorables qui l'entouraient. On était alors au milieu de 1190.

Ce que devient Guy de Lusignan.

Saladin avait su cette invasion inattendue. Il accourut

(a) *Bibliothèque des Croisades*, II, 339.

avec de forts bataillons. Des deux côtés on se préparait à une bataille. Le roi de Jérusalem, devant lequel quatre chevaliers portaient les quatre Evangiles, commandaient les Français et les chevaliers hospitaliers, la garde du camp était confiée à son frère Geoffroi et à Gérard d'Avesne, seigneur du Nord de la France. L'affaire engagée avec un grand entrain par les Français dura tout ûn jour à la fin duquel, après de brillants avantages pour les croisés, leur audacieuse bravoure céda, comme presque toujours, à des obstacles qu'ils n'avaient pas prévus, et quand l'armée musulmane se retira sur une montagne voisine pour y prendre un repos nécessaire, de formidables pertes avaient signalé des deux côtés une victoire que les chrétiens ne purent s'attribuer (a).

Pendant que toutes ces dramatiques péripéties agitaient l'Orient, l'Occident, qui s'était remué aussi dans le sens d'une nouvelle croisade, avait achevé ses dispositions, et c'était la dîme saladine levée partout, c'était des ventes et des achats de propriétés pour subvenir à des frais considérables; la foi s'animait et chacun voulait prendre part à ce nouveau pélerinage. Ce qu'il y a de remarquable surtout, c'est l'inaction dans laquelle restaient les chefs des peuples; ni le roi de France, ni celui d'Angleterre ne se pressaient, et lorsque Poitevins, Angevins, Manceaux et Bretons cinglaient déjà vers l'autre bord de la Méditerranée, Philippe-Auguste se pressait peu à Paris, Richard encore moins à Londres. Enfin, le roi de France, dont l'esprit était plus sincère et la foi plus solide, songea à réveiller le zèle endormi du comte de Poitou. Il lui envoya en octobre 1189, Jean Ier (b), comte du Perche, porteur d'une missive par laquelle il le pressait de venir se joindre à lui afin de partir ensemble (c). Se hâtant alors et ne pouvant se

Dispositions prises en Poitou pour l'absence de Richard.

(a) Michaud, II, 402.

(b) Et non pas Rotron, comme le dit de Fourmont, tom. II, p. 170.

(c) Benoît de Peterb., *apud*, Bouquet, XVII, 478.

soustraire à cette injonction, Richard appelle sa noblesse à Wertminster et lui fit jurer sur l'Evangile et sur l'image de saint Thomas de Cantorbéry de le suivre en Orient [a]. Aussitôt il nomma Eléonore régente du royaume, lève d'énormes exactions pour suppléer à l'argent qui lui manque toujours, et s'embarque à Douvres pour rejoindre à Nonancourt, près d'Evreux, Philippe-Auguste qui l'y attendait le 14 janvier 1190, et après avoir signé un traité de défense et de sauvegarde mutuelle, ils fixèrent leur départ au 24 juin, se donnant pour ce jour-là rendez-vous à Vézelay [b].

Othon de Brunswick établi comte de Poitou.

Toutes ces lenteurs faisaient perdre un temps précieux ; il fallut y ajouter celui que rendaient nécessaires en Aquitaine les difficultés de la position. Là, était toujours une noblesse inquiète, impatiente de ce qu'elle appelait une *servitude royale* [c] et détestant le pouvoir personnel des Plantagenet devant lequel elle ne manquait jamais d'évoquer sans retenue le souvenir de ses anciens souverains. Richard prit deux moyens d'éviter les nouvelles rébellions que pouvait créer cet état de choses. Il établit comme son suppléant en Poitou son neveu Othon de Brunswick, dont nous avons parlé, et il força de l'accompagner outre-mer ceux des chevaliers révoltés en 1188 dans le Poitou, le Limousin et le Quercy, et ceux à qui il n'avait alors laissé la vie qu'à cette condition. Cette apparition du jeune Othon à la tête de nos affaires, et le pouvoir absolu qui lui fut donné d'administrer le Poitou en y tenant le lieu et place du souverain, explique dans quel sens il faut entendre le texte de certaines chartes de ce temps où il est traité *de duc d'Aquitaine et comte de Poitiers* [d]. Richard ne lui céda pas la propriété, mais l'usufruit de son domaine ; il

(*a*) Benedict Petrob., *ub sup.* p. 496.

(*b*) Benoît de Peterb., *loc cit.* p. 498.

(*c*) D. Bouquet, *script*, XII, p. 121, 417.

(*d*) *Art de vérifier les dates*, X, 118.

devait reprendre celui-ci à son retour de la croisade. Mais son absence durant, il était représenté aussi complètement que possible par un fondé de pouvoirs qui prenait provisoirement ses titres et qualités et à qui l'on devait obéir comme à un autre lui-même (1).

Seigneurs poitevins de la troisième croisade.

Parmi les seigneurs poitevins qui suivirent le roi d'Angleterre, il faut citer particulièrement Thibaud de Chabot qui garantit un emprunt de deux cents marcs d'argent fait par Jean de Clairvaux à des marchands Génois, nous savons que cette maison, établie dans le *pagus* de Thouars, datait d'avant 1040. Les Chabot portent encore *d'or à trois chabots de gueules, amont l'eau.* — Hugues d'Allemagne d'une famille éteinte depuis deux siècles qui paraît dès le XI[e] possédant la seigneurie de son nom, d'une des plus considérables familles de la province. — Hugues d'Angles, de la première des deux maisons de ce nom, dont une ville du haut Poitou porte encore le nom. Ses armes étaient *gironné d'argent et de gueules.* — Roger de Moulins, grand maître des hospitaliers depuis 1177, qui avait fait ses preuves d'autant de valeur que de sagesse. Celui-ci était des Moulins-Rochefort, ainsi nommé par suite d'une alliance et dont la famille se trouvait répandue en Normandie, en Bretagne et en Poitou, portant ici comme les deux autres branches, *d'or à trois croix ancrées de gueules.* — Hugues IX de Lusignan, l'aîné des quatre fils de Hugues VIII, dont nous savons que les trois puînés prenaient déjà une grande part, quoiqu'inégales, aux affaires de la Palestine. — Pierre et B. de Monts, qui à peine arrivés combattirent vaillamment au siège de Saint-Jean-d'Acre, et commençaient l'illustration de leur famille. Ils étaient possesseurs du fief de Monts, en Loudunais ; un Roger de Monts était déjà parti avec Raymond de Saint-Gilles lors de la première croisade et était devenu connétable d'Antioche ; ils portaient *d'argent à la bande de gueules, chargée de trois griffes de lion d'or et trois mouchetures d'hermine*

Thibaud de Chabot.

Hugues d'Allemagne.

Hugues d'Angles.

Roger de Moulins.

Hugues IX de Lusignan.

Les de Monts.

Les Duplessis Richelieu.

au-dessus. — Laurent et Guillaume du Plessis-Richelieu, tirant leur nom d'un fief peu éloigné d'Angles, s'embarquèrent en 1190. Le dernier était l'auteur de la famille et se trouva au siége de Saint-Jean-d'Acre en 1191, on sait à quelles illustrations s'élevèrent les Richelieu aux XVIIe et XVIIIe siècles, leurs armes n'étaient pas alors ce qu'elles sont aujourd'hui : *d'argent à trois chevrons de gueules posées en cœur sur l'écusson de Gênes qui est d'argent à la croix de gueules;* ce dernier écusson, plus moderne, nous semble une provenance des Plessis du Vendômois (a). — Un Eustache de Sainte-Hermine partit aussi avec Richard et assista au siége d'Acre. Sa maison était originaire de l'Aunis, et vint s'établir en Poitou, connue depuis 992, et qu'on trouve depuis lors maintes fois nommée en diverses chartes du pays. Cette famille a sa filiation suivie depuis le commencement du XIVe siècle, et s'est perpétuée dans le Poitou jusqu'à notre époque : elle porte d'*Hermine plein.* — Les vicomtes de Thouars furent aussi représentés en 1190 par Aimery VII (b) qui régnait depuis 1173, se montra digne de son nom, et devait continuer de faire ses preuves bien au delà de son retour en 1174. — Renaud du Vergier, était originaire de la terre de ce nom, près Bressuire. Cette famille touchait à son berceau ouvert au siècle précédent et qui, au XVe siècle, vint s'allier aux seigneurs de la Roche-Jacquelein, et arrivèrent, au XVIIIe, à une illustration militaire qui n'a manqué d'aucune gloire. Renaud, qui se trouvait au siége d'Acre, avait été précédé en Palestine dès 1096 par un autre du Vergier. Leurs armes sont *de sinople à la croix d'argent chargée en cœur d'une coquille de gueules et cantonnée de quatre coquilles d'argent.* — Un Guillaume de Châtellerault, vicomte, fils de Hugues II, devait trouver une mort glorieuse sous ces mêmes

Eustache de Ste-Hermine.

Aimery VII de Thouars

Renaud du Vergier de la Roche-Jacquelein.

Hugues II de Châtellerault, par qui la vicomté passe aux Surgères.

(a) Geoffroi d'Eschavagne, *Armorial universel,* I, V^o^ *Plessis du Vendomois.*

(b) Et non pas Aimery VI, comme on l'a dit par mégarde. M. Imbert, souvent cité ci-dessus. *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* 1864, p. 368.

murs (2) lorsqu'à peine il touchait le sol si vénérable aux croisés. C'est par sa fille Aénor, héritière de son beau fief, que le vicomté passa dans la maison de Surgères par son mariage avec Hugues, fils de Maingot de Surgères et de Berthe de Rancon. — Enfin un Raoul de Saint-Georges, un Guillaume de Lostanges, un Aimeric Roger et un Pierre des Prés, tous Poitevins, sont cités par nos historiens comme étant débarqués avec tant d'autres sur le rivage de Ptolémaïs. — On voit que si de beaux noms n'y furent pas indignes de ceux plus illustres mais non moins purs qui s'y distinguèrent et que l'histoire entoura toujours d'une auréole glorieuse (a). Si nous ajoutons à ces illustres souvenirs ceux de Jean de la Béraudière, qui possédait l'île Jourdain et beaucoup d'autres biens en Poitou et en Touraine, et Guy de Chevreuse, parti avec Philippe-Auguste, et d'une race établie depuis longtemps dans l'Ile-de-France et en Poitou, nous aurons à peu près le personnel des barons dont s'honora notre province pendant l'expédition de Philippe et de Richard.

Raoul de Saint-Georges, Guillaume de Lostanges, Aimeric Roger et Pierre des Prés.

Jean de la Béraudière.

On voit que les croisades furent la source de l'illustration de ces nobles seigneurs dont la meilleure fortune fut de sortir d'une obscurité relative qu'ils eussent longtemps gardée en des guerres aussi nuisibles à leur pays qu'à eux-mêmes. La France, l'Europe entière eut ainsi une très heureuse diversion à ses mœurs violentes, et si les croisades ne présentèrent pas autant qu'il l'eût fallu le spectacle des habitudes chrétiennes, du désintéressement et de la pureté des mœurs, on y vit de nombreux et magnifiques exemples de foi vive, d'héroïsme chevaleresque, l'apprentissage pour les troupes d'une discipline calme et réfléchie que les combats de l'Occident n'avaient guère expérimenté jusque là. Il n'y a pas eu une seule croisade où ces avantages ne se soient clairement manifestés.

Ces grandes illustrations, un des beaux côtés des croisades.

Le temps était venu où Philippe et Richard devaient se

(a) M. de Fourmont, l'*Ouest aux Croisades*, I; — Lalanne, *Histoire de Châtellerault*, I, 200; — Bouquet, XIII, 502, 536.

retrouver à Vézelay. Les deux princes, à la tête de cent mille hommes allèrent ensemble jusqu'à Lyon. Mais là il fallut se séparer, de si grosses masses ne pouvant cheminer ensemble sans se gêner mutuellement. Il fut donc convenu que Philippe prendrait le chemin de Gênes pour s'y embarquer, Richard celui de Marseille. De là il se rendit avec sa flotte à Messine. Mais trouvant Philippe établi depuis huit jours dans la ville, il se logea dans les faubourgs. Puis, très peu pressé de donner ses preuves d'intérêt aux croisés qui l'attendaient, et se gênant peu avéc sa sœur, fille de Henri II, veuve récemment du roi de Sicile Guillaume le Bon, il se résolut de passer l'hiver dans l'île, et s'empara de deux forts châteaux situés sur le Phare: il en laissa un à sa sœur et fit de l'autre un magasin pour son matériel de guerre.

Conduite déloyale de Richard.

C'était un tort grave que le prince aggrava encore en voulant s'emparer de Messine dont les habitants s'opposaient à ces empiètements de mauvaises augures, et quand son suzerain, le roi de France, occupait lui-même et très légitimement la place, qu'il fut obligé de défendre. De ce conflit fussent sortis de grands malheurs, une séparation éminente des deux princes et par suite l'impossibilité de la croisade, si, plus sage que son fougueux allié, Philippe ne fut parvenu, à force de condescendance, à ramener à la raison cette tête effervescente. Richard ne donna ainsi pendant tout le temps qu'il se prolongea en Italie avec Philippe que de tristes témoignages de son orgueil, de l'impétuosité de son caractère, et victime d'une supercherie du nouveau roi Tancrède, peu flatté de voir les deux rois occuper une partie considérable de son propre royaume, il eut rompu complètement avec le roi de France si les barons n'eussent fait de part et d'autres des efforts inouïs pour les rapatrier. Philippe n'en conservait pas moins, peut-être comme prétexte ou excuse de ses méfiances, l'envie inexplicable dans un tel père, de conclure le mariage convenu entre Richard et sa sœur Alix. Il fallut,

pour mettre fin à cette scabreuse affaire, une circonstance plus ou moins inattendue qui vint faire diversion aux troubles qui se prolongeaient depuis l'occupation de la Sicile.

Richard épouse Bérangère de Navarre.

Eléonore, restée en France, songeait depuis longtemps à trouver à son fils une épouse plus digne qu'Alix, dont la position à la cour d'Henri II avait dû lui paraître depuis longtemps celle d'une rivale non avouée. Elle était donc convenue avec Richard de chercher dans quelque famille puissante une alliance qui mît fin à ces tiraillements. Un jour on la vit arriver à Messine accompagnée d'une jeune fille d'une grande beauté que Richard reconnut pour avoir naguère attiré son attention. C'était Bérangère, fille de Sanche, roi de Navarre, qu'Eléonore avait été demander à cette cour dont le consentement ne s'était pas fait attendre. Richard, qui n'avait jamais eu avec Alix que des promesses de convenances, mais qu'aucune cérémonie religieuse n'avait sanctionnées, accepta l'épouse que lui amenait sa mère. Philippe-Auguste se fâcha, menaça d'une rupture; mais finit par céder, abandonna le Vexin français avec les places qui en dépendaient, et qui, depuis près de vingt ans avaient été entre lui et Richard un sujet de conflits dont les éléments s'effaçaient d'autant mieux qu'Alix devait épouser Guillaume II, comte de Ponthieu, le premier des otages donnés par Louis VII pour l'exécution des articles des traités de Gisors (a).

Comment finit le traité de Gisors.

Arrivée de Philippe-Auguste devant St-Jean-d'Acre.

Toutes ces opérations ne faisaient pas les affaires des croisés qui appelaient à hauts cris le secours espéré et qu'ils auraient dû avoir depuis plus de six mois. Enfin, vers les derniers jours de mars 1191, Philippe partit et débarqua la veille de Pâques, 13 avril, devant Acre, dont le siège durait depuis le mois d'août précédent. Il trouva sur ce rivage un très grand nombre de guerriers partis isolément de tous les pays du nord de l'Europe, s'adonnant

(a) Smolet, IV, 29 et suiv.

avec courage à la continuation du siége, mourant en grand nombre, et tous les jours remplacés par de nouveaux arrivants. Saladin, épiant un moyen d'entrer dans la ville, campait sur une montagne voisine et menaçait continuellement le camp des chrétiens. Philippe fut reçu comme un sauveur. Le courage redoubla. Son action fut décisive dès les premiers jours pour l'investissement de la place, si bien qu'on parlait de lui donner l'assaut. Mais cette royale nature ne comprenait la gloire qu'à condition qu'elle ne blesserait personne et il affirma qu'il ne tenterait rien avant que le roi d'Angleterre ne fût là pour prendre part à l'action.

Dignité de sa conduite.

Etourderie de Richard.

Et cependant Richard ne se pressait pas : il s'occupait, dit un historien, de tout autre chose que de la cause de Dieu. Après n'avoir quitté Messine que le 12 avril, une tempête le forçait, deux jours après, de relâcher à l'île de Crète, puis à celle de Rodes, « pour voir dames et damoiséles » (a) dit la chronique de Reims, mais aussi pour rallier sa flotte dispersée. Deux de ses plus forts navires échouèrent sur les côtes de Chypre où se noyèrent plusieurs chevaliers. Ceux qui purent gagner le rivage furent pris, dépouillés et emprisonnés par les ordres d'Isaac Comnène, qui s'y qualifiait empereur. Il ne permit pas l'entrée du port à un troisième vaisseau qui portait Bérangère et la reine de Sicile, qu'on lui avait donné pour campagne dans le voyage. Richard averti se dirigea à leur secours et les trouva à l'ancre, exposées sur un rivage sans abri, à toute la fureur des vents. Après les avoir prises à son bord, il envoya réclamer d'Isaac ses prisonniers avec tout ce qu'on leur avait pris. Le roi de Chypre refusa avec insolence. Richard fit aussitôt débarquer ses troupes, battit l'ennemi, s'empara de la ville et occupa le port. Le lendemain, les Cypriotes arrivèrent de tous côtés, livrèrent une nouvelle bataille où ils tombèrent encore

Il prend l'île de Chypre et s'y maria.

(a) D. Bouquet, XVII, 211.

victimes d'un horrible carnage. Le sort de l'île était décidé. En quelques jours le vainqueur se fut assuré de tous les châteaux et villes qui se rendirent à discrétion, peu fâchés d'échapper à la tyrannie de Comnène, qu'on n'y avait jamais aimé. Et comme tout était personnel et fantastique dans cet étrange vainqueur, oubliant qu'on l'attendait sur un rivage voisin, il doubla son triomphe d'un mariage et y épousa Bérangère, qu'il fit couronner reine d'Angleterre par quatre évêques, épuisant tous les moyens de luxe et de grandeur qui pouvaient relever une telle solennité. Après quoi se prolongent les fêtes et Richard y reçoit les hommages de la noblesse et confirme les lois et coutumes. Il s'oublia encore dans les plaisirs de ses triomphes. Il fallut que les envoyés de l'armée chrétienne vinssent lui représenter que ses lenteurs mettaient en péril les intérêts de la croisade. D'abord il se fâcha, renvoya brutalement ces émissaires ; mais, réfléchissant qu'il se mettait ainsi au ban de la chrétienté, il se résigna à quitter l'île dangereuse, y confia le gouvernement à deux de ses officiers, et s'embarqua enfin le 5 juin, veille de la Pentecôte. Il aborda le 10 du même mois sur les rivages d'Acre, où Philippe-Auguste vint le recevoir au son des fanfares et aux acclamations de tous les croisés (a).

On se réconcilie. — Reprise de la guerre contre les infidèles.

Philippe fut plein de courtoisie pour le roi enfin arrivé et pour la jeune femme qu'il honora de ses royales prévenances. Incontinent on pressa le siège par tous les moyens de la tactique du temps dont pas un ne fut oublié. Si bien que Ptolémaïs allait ouvrir ses portes quand les deux rois tombèrent malades le même jour. Cet accident retarda les opérations du siège qui n'en furent pas mieux quand on put le reprendre.

Mais des incidents plus terribles encore venaient s'opposer aux succès qu'on devait espérer. Avant l'arrivée de ce singulier auxiliaire tout marchait régulièrement.

(a) *Grandes chroniques de France,* Philippe-Auguste, c. v.



La prise de la ville se fut accomplie, grâce à l'habile direction du roi de France, et s'il n'avait mis trop de délicatesse à lui garder sa part dans le triomphe. A peine arrivé, Richard, enrichi des trésors de Tancréde et d'Isaac Comnène, s'en servit largement en soudoyant et amenant sous son drapeau les barons de son suzerain. Dès lors le chroniqueur de Saint-Denis, témoin de ces manœuvres et de ce qu'on en dit chaque jour dans le camp, n'appelle plus le roi d'Angleterre que le *Roi Trichard,* nom qui aurait d'ailleurs convenu à toute sa race (a). Il faut dire aussi que le prince anglais se gênait trop peu avec son égal, n'ayant l'habitude au reste de ne le faire avec personne; il voulait bien s'ébattre à l'occasion aux dépens de ses subordonnés, mais ne souffrant pas sans colère qu'ils répondissent à ses plaisanteries avec la familiarité qu'il autorisait par la sienne. Ce côté de son caractère lui valut parfois d'amères humiliations, et entre autres il se ménagea pour un prochain avenir des amertumes sérieuses en insultant, au camp même des croisés, un prince qui devait s'en venger cruellement. Il s'agit ici du duc d'Autriche Léopold V, qui avait accompagné l'empereur Frédéric Ier à la croisade, où il s'était distingué partout par une valeur *admirée de tous.* Il était au siége d'Acre, et se trouvait à un assaut où les deux rois commençaient à payer de leurs personnes. Dans cette affaire, Léopold, qui venait de prendre une tour, y avait fait fixer son étendard. Richard s'en aperçoit, et, avec son insolence naturelle, trouve mauvais qu'un autre que lui se donne cette distinction, fait abattre le drapeau et ordonne qu'on le foule aux pieds. Le prince autrichien ne dissimule pas son mécontentement; mais un tel affront lui laissa un profond désir de vengeance, et il se promit de n'en pas manquer l'occasion, si jamais elle se présentait. Nous verrons comment elle s'offrit et quel usage en fit le prince.

Nouvelle déloyauté de Richard.

Il s'attire la haine du duc Léopold d'Autriche.

(a) *Art de vérifier les dates*, XVII, 26. — Howeden, *in h. ann.*

Un tempérament si peu capable de retenue n'était pas longtemps supportable en des relations de chaque jour. Aussi c'étaient entre les deux rois des conflits continuels d'où résultait une discorde incessante que vint encore envenimer un différend relatif au royaume de Jérusalem, dont Guy de Lusignan s'arrogeait toujours le titre, quoique sa maladresse l'en eût privé lorsqu'à peine il avait commencé à le porter. Guy était le candidat de Richard, qui en lui ne voyait peut-être que le Poitou à illustrer. Philippe tenait pour Conrad de Montferrat, dans la bravoure et la loyauté duquel il avait trouvé un solide appui, et qui s'était conduit en Palestine, depuis son arrivée en 1189, en chef aussi vaillant qu'habile capitaine (a). C'eût été une trop fertile matière à d'inextricables difficultés entre les deux rois, si de chevaleresques interventions n'eussent apaisé les griefs et ramené la sérénité entre les deux princes. C'est de ce moment que tous deux semblèrent marcher d'un commun accord. Dès ce jour, on reprit vigoureusement le siège. Il y eut des sorties, des batailles, des faits héroïques où les soldats du Christ se montrèrent dignes de leur noble tâche. Du 5 au 10 juillet, ils réussirent, après plusieurs assauts réitérés, à renverser une partie des murs. Le 11, les défenseurs, au nombre de cinq mille, consentirent à capituler, et le 12 ils ouvrirent les portes à Richard : car c'était lui qui avait été chargé de diriger l'assaut, pendant que Philippe veillerait au dehors à ce que Saladin n'entreprit rien en faveur de la ville.

Prise de Ptolémaïs.

La joie fut grande au camp chrétien. On pleurait d'attendrissement, on s'extasiait en entrant en cette ville achetée depuis deux années par tant de sacrifices, par tant de morts héroïques et de faits d'armes que l'histoire devait raconter en grande partie. Là, maintes fois, Richard s'était distingué par un élan et des succès auxquels semblaient accoutumées sa lance et son épée. Nous pouvons croire que

(a) *Art de vérifier les dates*, XVII, 2, 8 et suiv.

ce fut sur ces champs de bataille arrosés de tant de sang et couverts de tant de cadavres, qu'il s'attira le surnom glorieux de *Cœur de Lion.* Malheureusement, le lion a deux côtés et l'histoire peut se demander quel est celui dont l'allusion s'applique mieux au roi d'Angleterre.

Graves désaccords entre les deux rois.

Cette question n'était plus douteuse pour Philippe. Tant qu'avaient duré les travaux de la guerre, l'accord convenu entre eux s'était d'autant mieux gardé que chacun avait pris sa part exclusive des opérations, ce qui rendait les mal entendus impossibles. Mais le but étant atteint de leurs efforts communs, Philippe craignait de son rival de nouvelles *tricheries* qu'il ne pouvait plus supporter. Sa santé fort affaiblie d'ailleurs, autant par ces vives contrariétés que par les fatigues prolongées de la guerre, le força à chercher dans son retour en France un soulagement nécessaire. Son état était vraiment alarmant. Les ongles des pieds et des mains lui étaient tombés, il avait perdu ses cheveux ; à ces symptômes s'ajoutait, sur tout le corps, la dissolution de l'épiderme, ce qui faisait soupçonner un empoisonnement dont la supposition, peut-être téméraire, retombe moins à la charge de ceux qui la font que sur ceux qui l'ont motivée. De telles causes ne justifiaient que trop la détermination de se retirer. Mais comme il avait été convenu entre les deux rois que l'un ne partirait pas sans l'assentiment de l'autre, Philippe dépêcha vers Richard deux envoyés pour demander son agrément. Ils furent accueillis par un éclat de colère exprimé en termes méprisants, et néanmoins, se persuada sans doute qu'il serait ainsi délivré d'un égal gênant dont l'éloignement le laisserait plus libre (a). Un entretien eut donc lieu. Richard fit promettre par serment que le roi de France s'abstiendrait de toute entreprise sur ses Etats pendant toute son absence. Philippe partit donc le 29 août sur deux galères fournies par Richard, et laissa des troupes nombreuses en Palestine.

Philippe revient en France.

(a) Smolet, IV, 36 et suiv. — Daniel, II, 415 et suiv. — Rigord, Roger de Howeden, Benoît de Péter., *in ann.* 1191.

Ces troupes ne formaient pas moins de dix mille croisés. Le prince y ajoutait de grandes sommes d'or et d'argent.

Les croisés recouvrent Jérusalem. — Guy de Lusignan en devient roi.

Par suite de la reddition d'Acre, Jérusalem avait été rendue aux chrétiens, beau triomphe auquel on comprend que les croisés tenaient le plus. Mais la solution de cette difficulté en suscitait une autre : la décision entre Guy de Lusignan qui persistait à se regarder comme roi de Jérusalem, et les prétentions de Conrad de Montferrat qui n'entendait pas y renoncer. Ce fut une dernière convention faite entre les deux rois et que les intéressés acceptèrent en leur présence. Guy conserverait à sa vie le titre de roi ; à sa mort Conrad lui succéderait, et pendant la vie des deux les revenus du royaume devaient se partager entre eux également (a).

Emprunts contractés envers les Juifs par des croisés poitevins.

Pour le moment la question était donc vidée. Une autre était bien plus pressante : c'était celle de la fortune de nos chevaliers qui ne suffisait plus aux besoins d'une guerre difficile à reprendre immédiatement pour assurer le fruit des derniers succès. Notre noblesse poitevine en particulier avait beaucoup souffert des tristes échecs qui avaient précédé l'importante victoire d'Acre. Mais une trêve de quarante jours pendant laquelle Saladin était censé devoir chercher les moyens d'exécuter la capitulation, s'écoulait rapidement, et il fallait se pourvoir. Ce furent de riches marchands de Pise et de Gênes qui prêtèrent sous la garantie de *l'excellent seigneur* Richard. D'autres grands seigneurs acceptèrent la même charge, et répondirent pour beaucoup de leurs frères, et de ces derniers il ne faut pas oublier beaucoup de ceux que nous connaissons déjà et qui, venus en Terre-Sainte, soit des premiers en 1096 ou 1137 comme Jean d'Andigné, Guillaume de Chauvigny, Juhel de Champagné, Guillaume de Quatre-Barbes ; soit dans la dernière expédition Juhel de la Motte-Macé de la Barre, Jehan de la Béraudière, Raoul de Saint-Georges, Guillaume de

(a) D. Bouquet et les auteurs cités plus haut, XVII, 511.

Lostanges, Raymond-Roger et Pierre des Prés, et beaucoup d'autres aussi qui empruntaient des sommes diverses, et non sans doute pour de médiocres intérêts; car les noms des prêteurs sont évidemment tirés des premiers livres de la Bible et un peu traînés dans certaines terminaisons des langues asiatiques (a). On les voit paraître au besoin et à l'improviste partout où leurs services deviennent urgent. Les juifs étaient donc partout comme aujourd'hui plus réservés peut-être mais toujours prêts à compter avec les détresses publiques.

Par quelle cruauté Richard reprend la guerre.

Cependant la trêve finissait et Saladin reculait toujours devant l'accomplissement de ses conditions. Richard savait qu'il voulait les éluder. Il se souvenait qu'après le désastre de Tibériade, Saladin ayant Guy de Lusignan dans sa tente n'avait pas eu horreur de faire décapiter devant lui, le sourire sur les lèvres et s'applaudissant d'un triomphe qui lui avait ménagé un tel spectacle, deux cent trente chevaliers de l'Ordre du Temple dont les têtes avaient roulé sous les yeux des chrétiens et des musulmans (b). Cette apparition sembla dicter au roi indigné une vengeance cruelle, et par cela même peu chrétienne. Le quarantième jour étant arrivé, et le chef infidèle ne laissant plus douter de sa mauvaise foi, il fit conduire deux mille six cents prisonniers, restés entre ses mains comme otages, sur le point culminant d'une colline en face du camp sarrasin, et leurs têtes tombèrent sous l'épée des bourreaux (c).

Les emprunts faits aux juifs venaient de rétablir un peu l'équilibre dans les affaires de nos généreux compatriotes et de tant d'autres obérés par tant de revers. C'étaient, il est vrai, de lourdes hypothèques mises sur les belles seigneuries d'Europe, mais il semblait qu'on avait retrouvé une liberté indispensable au mouvement militaire, et l'on

(a) De Fourmont, I, 180 et suiv.

(b) *Id.*, I, 165.

(c) *Id.*, *ibid.*, 180.

se disposa à marcher de nouveau. L'objectif de Richard était de s'emparer des villes condisérables qui restaient aux mains de l'ennemi et d'arriver ainsi à Jérusalem pour y reconstituer la royauté chrétienne. Donc, après avoir laissé à Saint-Jean-d'Acre une garnison respectable, il se lança, à la tête de ses troupes rafraîchies, sur Jaffa, l'ancienne Joppé au Nord-Ouest de Jérusalem, qu'il fallait atteindre à travers douze lieues difficiles entre la Méditerranée et le Mont-Carmel. Les croisés marchaient divisés en cinq corps dont le troisième composé des Poitevins était sous les ordres de Guy de Lusignan. Saladin les attendait dans les plaines d'Assur à la tête de deux cent mille hommes. Il était prévenu de leur marche par une perfidie de Conrad qui, mécontent de la décision rendue contre lui en faveur de Lusignan, avait refusé de suivre l'armée et correspondait avec l'Emir. Cette défection, coupable au premier chef, n'avait pourtant inspiré que du mépris et ne devait influer en rien sur l'entreprise. Ce fut l'arrière-garde formée des chevaliers hospitaliers qui s'ébranla tout d'abord; elle entraîna le reste de l'armée. La mêlée fut des plus chaudes. Toutes nos provinces combattirent avec une sorte de furie et suivirent les mouvements vraiment héroïques du roi d'Angleterre qui se jetait partout répétant d'une voix formidable son beau cri de guerre : « *Dieu ! secours le saint sépulcre !* » merveilleusement il voyait partout autour de lui les chevaliers Français, Anglais, Aquitains, qui ne regardaient plus en lui que le capitaine, suivaient les trouées qu'il pratiquait et mêlaient des fleuves de sang à ceux dont son épée semblait la source. Une heure d'un tel combat suffit pour affaiblir le nombre et l'audace de l'ennemi. Mais ces natures de fer, combattant pour elles et pour leurs foyers, revinrent trois fois à la charge après avoir été enfoncées trois fois. Enfin ils nous laissèrent le champ de bataille en se réfugiant sous les ombres de la forêt d'Assur qui recueillit et sauva leurs débris en protégeant leur fuite. Pour cette déroute la moitié de la journée du 7 septembre

Bataille d'Assur où se distingue Richard,

avait suffi. Les infidèles laissaient quarante mille hommes sur le champ de bataille (a).

Qui manque le fruit de cette victoire.

Après ce remarquable succès, la seule tactique à suivre était d'aller prendre Jérusalem sans s'attarder le moins du monde. Il paraît que dans un conseil tenu sur ce point, on ne fut pas d'accord. Beaucoup prétendaient qu'il fallait d'abord fortifier de nouveau les villes reprises, y placer des forces, et qu'on serait d'autant mieux préparé à l'expédition principale quand on se serait ainsi assuré des ressources importantes autour de soi. Mais cet avis, qui n'était pas bon, serait venu dit un auteur anglais (b) de l'insistance des templiers qui par condescendance pour Philippe-Auguste, dont ils étaient sujets en plus grand nombre, avaient cherché à diminuer la gloire que Richard s'acquerrait. Ils gagnèrent donc sur lui de marcher sur Ascalon qu'il prit en effet et qu'il fortifia à ses frais (c). Ainsi fut-il de quelques autres places, de Césarée entre autres. Puis on s'accorda même dans le pays à faire du butin et des prisonniers, et à porter çà et là des petites guerres sans importance et sans résultats. De sorte que Saladin, qui observait ces maladresses, en avait profité pour gagner lui-même Jérusalem, s'y était jeté, en avait relevé les fortifications; et quand Richard crut enfin qu'il fallait marcher, on la trouva d'une résistance formidable, et incapable même d'être attaquée au milieu de l'hiver survenu avec ses intempéries habituelles. Il fallut donc abandonner toute mesure immédiate et regagner les villes maritimes pour y attendre le printemps de l'année 1192 déjà commencée.

Tort que s'y donnent les Templiers

Et leurs fâcheux résultats.

Milon, abbé du Pin, parmi les croisés.

Profitons de ce repos pour faire une place ici à une mémoire digne de cette distinction, et qui se fit dès lors un rôle qu'il est juste de ne pas oublier. Il s'agit de

(a) De Fourmont, I, p. 182. D'après les sources originales.

(b) Smolet qui manque souvent d'impartialité envers Philippe-Auguste, IV, 40.

(c) D. Martenne, *Amplis. collect.*, t. V, p. 858; — D. Rivet, t. X, p 181; — Dreux Duradier, *Bibl. littér.*, t. I, p. 313.

Milon, abbé du Pin, près Poitiers, que Richard, séduit par son esprit et son intelligence entraînante, avait fait son aumônier en Poitou. A ce titre il habita longtemps le palais du prince à Poitiers où il facilita les rapports des religieux avec le comte qui lui confiait le soin de ses aumônes et de ses bonnes œuvres. Le prince conçut de quel secours pourrait lui être en Palestine un religieux prêtre aussi propre aux choses de la religion, aussi éloquent, n'ayant peur de rien et capable au besoin de payer de sa personne par son courage et sa parole. L'abbé resta avec le prince pendant tout le temps de la troisième croisade qu'il passa en Terre-Sainte, et sa vie, aussi active que celle d'un capitaine, s'y dépensa tout entière à fortifier, à consoler et retenir le soldat, l'exhortant au devoir sur le champ de bataille et lui faisant aimer et honorer son rôle de défenseur de Jésus-Christ. On le vit souvent, pendant les combats, porter la croix au milieu des rangs sans craindre jamais ni les traits ni la rencontre de l'ennemi. Il était vénéré et aimé du simple soldat comme des chevaliers, des barons, et du roi lui-même, qu'il continua de servir après son retour de Palestine, et à qui nous le verrons prodiguer à la mort les fermes exhortations et les espérances consolantes de la foi chrétienne (a).

Bravoure chevaleresque de Richard Cœur de Lion.

On était encore en 1192. Vers la fête de la Pentecôte, le comte de Poitiers se rapprocha de la Judée où sa réputation militaire se réhaussa encore de nouveaux exploits en des rencontres diverses qu'il cherchait avidement et où il triomphait toujours en de périlleux engagements, quelquefois même en des combats particuliers. Il ne revenait jamais au camp sans rapporter avec lui de nombreuses têtes, et parfois jusqu'à trente, de musulmans terrassés par lui (b). Les héros d'Homère n'en faisaient pas plus. C'était toujours le *Cœur de Lion*.

(a) D. Martenne, *Ampliss. collect.*, V, 858; — D. Rivet, X, 181; Dreux-Duradier, *Bibliothèque littéraire*, II, 313.

(b) Gauthier de Vinsauf, *Itiner. Regis Richardi*, liv. III dans de Fourmont, I, 183.

Guy de Lusignan devient roi de Chypre.

Cependant les arrangements plus ou moins solides qui avaient réglé les droits réciproques de Guy de Lusignan et de Conrad de Monferrat, n'avaient pas moins divisé les partisans de l'un et de l'autre en deux factions qui ne cachaient pas leurs prétentions et se manifestaient par des jalousies et des antagonismes de tous les jours. Ces maladresses avaient un côté politique des plus fâcheux, car elles allaient jusqu'à entraver les opérations militaires des croisés dont le but principal était oublié pour des passions basses et mesquines, et n'en faisaient que mieux les affaires des Sarrasins. On finit par le voir clairement, et il fallut donner à Conrad le trône de Jérusalem, mais il fallait un dédommagement à Guy qui n'était pas homme à s'en passer.

Singularités déloyales de la conduite du roi Richard.

Richard, qui ne manquait jamais d'expédients, ne trouva pas indigne de son honneur de remettre Guy en possession de l'île de Chypre, quoiqu'il l'eût vendue déjà aux Templiers pour une somme de vingt-cinq mille marcs d'argent. Avec l'île, Lusignan, qui n'ignorait pas ce marché, acheta le titre de roi pour lui et ses descendants à perpétuité (a). Il ne lui fallut pas moins rembourser à l'Ordre la somme promise par Richard et que celui-ci n'avait pas encore payée. Une telle origine diminua quelque peu l'éclat que les historiens, trop enclins à se répéter étourdiment sur la valeur de certaines choses humaines, ont fait à cette double royauté de Jérusalem et de Chypre, entourée jusqu'à nous d'un si brillant prestige. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que depuis sa prise par Richard, qui avait eu bien d'autres choses à faire que de s'en occuper, l'île se trouvait presque déserte, les habitants s'étant sauvés de toutes parts dans les îles voisines, ruinés et terrifiés qu'ils étaient par la crainte, et par ce retour des Francs, qu'ils devaient prévoir, et qui ne s'y étaient pas fait aimer. Guy la repeupla d'une foule de pauvres chevaliers ruinés en Palestine qui s'em-

(a) Smolet, IV, p. 54; — Velly, ad ann. 1192. — Michaud, *Biographie Universelle*, XIX, 49; — *Histoire des Croisades*, II, 514.

pressèrent d'y venir avec leurs femmes et leurs filles, attirés par les terres qu'il leur donna aussi bien qu'à de nombreux bourgeois. Ceux-ci y acquirent certaines libertés; trois cents nobles y furent dotés de fiefs, deux cents sergents ou gardes furent créés en corps de cavalerie de la police civile et judiciaire. C'était là un commencement de reconstitution et de gouvernement formé à l'instar des coutumes européennes. La législation devait s'accorder avec ce renouvellement de la vie féodale et militaire. Guy y satisfit en publiant une suite de lois qui pourvoyaient aux cas principaux complétant et dominant les coutumes locales établies d'après celles du Poitou. Il leur donna le nom d'*Assises* comme l'avait fait Godefroy de Bouillon pour Jérusalem après la conquête de cette ville (a). Ce n'en était au reste que la reproduction appropriée aux circonstances et aux lieux. Les fortifications avaient été ou détruites ou gravement endommagées; elles furent réparées ou reconstruites : d'autres furent ajoutées aux abords de l'île pour la défendre contre les aggressions du dehors. Nicosie était la capitale où Guy maintint le siège du gouvernement. Il bâtit une belle cathédrale sous le vocable de Sainte-Sophie. En un mot, l'île et la capitale lui durent de retrouver une vie de prospérité. C'était mieux finir qu'il n'avait commencé; mais cette royauté nouvelle et ces succès qui en étaient inséparables dans un prince qui sentait le besoin de s'établir définitivement après tant d'infortunes méritées, ne durèrent que très peu pour son fondateur. La postérité, malgré l'assertion un peu trop hasardée d'un panégyriste, n'a fait de lui ni un grand capitaine, ni un grand roi (3).

Ses assises à Chypre.

Il est remarquable que Guy ne se donna jamais le titre de roi de Chypre. Il ne voulut en être que le *seigneur*, retenant toujours, envers et contre tous les déboires que le titre de roi de Jérusalem lui avait attiré, cette royauté

Sa mort.

(a) *Histoire des Croisades*, II; 13 et suiv., 129 et 537.



fantastique dont il ne tira aucun bénéfice que pour sa vanité, laquelle ne fut pourtant jamais satisfaite. Quand il aurait pu se commencer enfin une réputation honorable dans l'histoire, se faire le fondateur d'une dynastie, mettre sa gloire à s'entourer d'un peuple nouveau qui lui aurait dû sa tranquillité et son bonheur, il employa une maladroite combinaison à revendiquer des droits à jamais perdus; personne ne les lui rendit, et il mourut deux ans après son établissement, c'est-à-dire en 1194, avec le regret de n'avoir jamais su diriger sa vie vers un but raisonnable, ni ses habitudes personnelles de façon à s'attirer l'amour et le respect de ceux qui avaient dépendu de lui.

Il se décide à attaquer de nouveau Jérusalem.

De son côté, Richard, qu'affectait une suite de revers et de contrariétés personnelles où son amour-propre avait à souffrir en proportion de sa nature passionnée, apprenait d'Europe et de son propre royaume des nouvelles qui le jetaient en de terribles perplexités. Son frère Jean Sans-Terre conspirait pour le remplacer sur le trône; Philippe-Auguste ne paraissait pas étranger aux manœuvres qu'on dénonçait; et que cette accusation fût fondée ou non, elle n'en augmentait pas moins ses inquiétudes, car de grands intérêts le rappelaient en Angleterre, où sa présence pouvait seule arrêter les conspirateurs; et, d'autre part, il ne se résignait pas facilement à abdiquer la gloire qu'il s'était

Projets de retour en Europe.

promise de reprendre Jérusalem. Le titre de ce royaume, après la mort de Conrad, était passé à Henri, comte de Champagne, au moyen d'un mariage adultère que Richard n'avait pas craint de lui imposer en l'unissant à une femme dont l'époux vivait encore (a). Balancé entre ces deux mobiles opposés, peu content d'une fortune dont sa fougue guerrière ne corrigeait pas toujours les défauts, le malheureux prince était devenu triste, abattu, et soudain emporté et colère, ne souffrant personne, même des plus utiles et des mieux motivées. Il songeait donc réellement à

(a) *Art de vérifier les dates*, XI, 372.

son départ. Mais le camp s'indignait en même temps et s'alarmait à cette pensée que le roi ne cachait plus. Il n'y eut qu'un entretien sérieux et prolongé avec un prêtre poitevin nommé Guillaume, et l'un de ses chapelains, qui put lui faire comprendre qu'il se déshonorait devant Dieu et devant les contemporains, s'il abandonnait, dans le triste état où chacun les voyait, les affaires de la Syrie. Il se détermina enfin à reprendre la guerre. A cette nouvelle éclata un enthousiasme général. Vers la fin de juin, Richard se dirige vers Jérusalem à la tête de forces considérables. Tout à coup, à une journée de la ville tant désirée, il s'arrête, et toute l'armée avec lui. On s'étonne et l'on apprend bientôt que Hugues, duc de Bourgogne, à qui Philippe-Auguste avait confié lors de son départ le commandement des forces françaises, s'était tout à coup retiré en se voyant si près d'une action décisive dont l'excellent esprit de l'armée présageait le succès. Jaloux de Richard, il s'était trahi en disant tout haut à ses chevaliers, qu'on ne manquerait pas d'attribuer au roi d'Angleterre un triomphe que les Français ne pouvaient pas obtenir (a). Et il rebroussa chemin, se portant vers Tyr avec ses forces de dix mille hommes afin de s'y embarquer pour la France. Hélas ! encore une fois, de misérables calculs, indignes de cœurs chrétiens et dictés par d'inexcusables passions, venaient de compromettre la croisade avec les plus chers intérêts de la chrétienté.

Il en est détourné,

La défection du duc de Bourgogne ruine ce projet.

Le découragement est contagieux. En voyant les Français abandonner l'entreprise, ce ne fut qu'une débâcle dans toute l'armée. On se jeta sur les routes qui aboutissaient au rivage de la Méditerranée : un moment avait suffi pour faire regarder l'embarquement comme le seul parti à prendre. En vain Richard par un dernier effort, s'avança jusqu'aux abords de la ville sainte afin de se persuader encore qu'avec ses Anglais il en viendrait peut-être à la

Déplorables incertitudes de la politique des croisés.

(a) *Art de vérifier les dates,* XI, 49.

bloquer. Saladin en avait si bien relevé les murs et fortifié les abords, que rien n'était possible avec les moyens qui lui restaient. Il se retira, le désespoir dans le cœur, et gagna à la hâte Saint-Jean-d'Acre où il était résolu de s'embarquer. Il était suivi cette fois des guerriers de ses six provinces venues avec lui et dont un si grand nombre avaient fait sur ces plages le sacrifice généreux de leur sang et de leur vie. Car autour de lui s'étaient groupés avec les Poitevins et les Angevins, ceux d'Angleterre, de la Normandie, du Maine et de la Bretagne [a].

Ainsi les plus belles choses de ce monde peuvent s'effacer, grâce à l'inconduite des hommes, sous les petitesses du cœur et les mesquineries de l'esprit. Et dans ces tristes déceptions, un mal bien plus déplorable pour l'humanité ainsi prévenue, c'est de ne pas apercevoir la main de Dieu qui ne veut pour toucher à ses œuvres que des mains pures et des âmes qui aiment l'honnêteté et la vertu.

Trève conclue avec Saladin.

Richard cependant ne pouvait manquer à une tâche qui lui incombait avant de disparaître. Il fallait assurer l'état et la tranquillité des nombreux pèlerins qui ne pouvaient le suivre et d'un grand nombre de chevaliers de tous pays établis comme feudataires en des domaines acquis de leur sang ou de celui de leurs ascendants dont on voyait déjà commencer la troisième génération. Une trève devenait donc nécessaire et d'habiles intermédiaires firent comprendre à Saladin lui-même, resté maître du pays, qu'il ne devait pas la refuser. Elle fut conclue pour trois ans, trois mois, trois jours et trois heures, selon une vieille habitude des Orientaux pour qui la science des nombres était toujours importante. On y assurait aux chrétiens la possession de toute la côte depuis Jaffa jusqu'à Tyr, y compris celle de ces deux villes : enfin, les chrétiens devaient garder toujours et sans obstacles le plus libre accès au Saint-Sépulcre ; tout cela à partir du 1er septembre 1192.

(a) Visineuf, *Itiner.*, liv. V ; — Howeden, liv. III, Math., Paris, an. 1192.

Commencements de l'abbaye de Sainte-Croix d'Angle.

A Poitiers, où tout était en paix depuis que Richard n'y était plus, le saint évêque Guillaume Tempier procédait cette même année 1192 à la consécration solennelle de la nouvelle abbaye de Sainte-Croix-d'Angle-sur-l'Anglin, dont la première pierre avait été posée en 1175. Tout y était achevé depuis un an et les chanoines de Saint-Augustin y étaient installés, grâce à la fondation qu'y avaient faite d'une église paroissiale notre évêque Isembert Ier aidé de sa mère et de ses frères. Le mouvement religieux qui s'était manifesté à cette occasion avait préparé cette dernière fondation de l'église, nous ne savons comment elle était devenue avant 1090 la propriété de Hugues VI de Lusignan surnommé le *Diable*, et de son fils Hugues VII qui la donnèrent au monastère de Saint-Cyprien, à la demande du saint évêque Pierre II. Ainsi, l'œuvre s'acheva lentement, subissant des interruptions plus ou moins longues et finit enfin en 1192 par la consécration de l'église faite par notre saint évêque Guillaume Tempier.

Quelques-uns de ses abbés.

Parmi les abbés d'Angle, il faut compter de 1511 à 1517, Jean d'Authon, historiographe de France sous Louis XII, qui écrivit avec fidélité les événements qui se passèrent sous ses yeux de 1419 à 1508, et que Bouchet aime à citer. Il est estimé par les bons critiques. Son ouvrage n'a été imprimé qu'en partie.

Richard revient en Europe. — Son naufrage à Aquilée.

Revenons à nos croisés. Le 29 septembre 1192 s'embarquèrent les troupes de l'Aquitaine, du Maine et de la Normandie, escortant Bérangère, la reine d'Angleterre, qui devait débarquer dans un port de l'Adriatique, et y attendre le roi. Car celui-ci devait l'y rejoindre et ne partit que le 9 octobre suivant: il prit sa route par l'île de Corfou, n'ayant qu'une petite escorte de quelques chevaliers et serviteurs. Sa navigation avait été heureuse, lorsque poussé par une tempête, il fit naufrage sur les côtes de l'Istrie, non loin d'Aquilée qui appartenait déjà à l'Autriche. Il fallut donc aborder avec deux ou trois de ses compagnons, un rivage désert et difficile. Son chemin le

plus direct était de traverser l'Allemagne pour regagner ou l'Angleterre ou la France. Malgré le strict incognito dont il voulait se protéger et sous le déguisement d'un simple pèlerin qu'il avait pris, il se trahissait par les nombreuses libéralités qu'il répandait sur sa route. L'attention avait été ainsi éveillée, et comme les ennemis ne lui manquaient pas dans un pays ou beaucoup de croisés avaient des souvenirs de lui, il fut épié et reconnu le 20 décembre dans un faubourg de Vienne où il s'était imprudemment engagé. Léopold y était revenu avant lui, et ayant été reconnu, il fut livré au duc, son ennemi implacable depuis l'affront qu'il en avait reçu au siège d'Acre. Ce fut une grande joie pour celui-ci qui affecta de le recevoir comme un prisonnier du commun, l'humiliant d'autant plus que le sentiment de son injure se réveillait à sa vue plus vif et plus passionné. Après lui avoir reproché l'accès d'orgueil et l'injure cruelle qu'avait soufferte son drapeau, il le fit charger de chaînes, et le confina dès ce moment dans une étroite prison. C'était contraire aux lois de la chevalerie. Un roi ne pouvait être ainsi traité que par un autre roi. Mais Léopold eut soin de tenir l'aventure secrète évitant ainsi l'odieux qu'il aurait mérité.

Prisonnier de Léopold d'Autriche.

Episodes de sa captivité.

Mais l'Europe entière s'était préoccupée de cette disparition. De toutes parts des recherches avaient été faites, des messages multipliés, et sans avoir pu en acquérir aucune certitude, on s'était persuadé généralement que le prince avait péri dans le naufrage que personne n'avait pu ignorer. Néanmoins, pendant que plusieurs mois s'écoulaient et que les recherches demeuraient sans résultats, Léopold s'arrangeait de façon à n'encourir pas la disgrâce de son suzerain l'empereur d'Allemagne Henri VI. Celuici, en effet, jaloux de ses droits, ne pouvait pas ignorer longtemps la mésaventure du roi d'Angleterre : il se trouverait donc disposé à le revendiquer, car il haïssait le le prince devenu si célèbre et dont la politique en Italie avait contrecarré la sienne. Au lieu donc de détenir

Richard indéfiniment dans le château de Thiernsteing où il l'avait fait écrouer, Léopold combina ses moyens et prévint l'empereur de la capture qu'il avait faite. Sur les réclamations de celui-ci, il sembla céder de bonne grâce le prisonnier, mais y mit pour condition qu'ils partageraient la rançon dont ils espéraient l'un et l'autre exiger une somme considérable. En attendant, Henri, plus soucieux d'un tel profit que des convenances et n'estimant pour rien le caractère sacré de son captif, le fit transporter à Worms, où il comptait se donner la joie inique de le faire juger par la diète de l'empire sous le poids de calomnieuses accusations.

Dans ce loisir forcé et qui dut lui paraître bien long, le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, comte d'Anjou, du Maine et de Normandie, aurait pu réfléchir utilement et comprendre qu'il y avait dans ce revers une leçon de la Providence sur les fougues habituelles de son caractère, sur les maux qu'elles avaient causés, et les haines qu'il s'était ainsi attirées. Mais il est rare que ces têtes toutes puissantes, accoutumées aux adulations et aux bassesses, privées presque toujours des méditations de la foi et des conseils d'un ami désintéressé, écoutent ces salutaires repentirs. Richard, en proie aux amertumes de son humiliation, aima mieux exhaler ses plaintes et maugréer contre le sort qui lui était imposé. Il n'était pas de ces illettrés auxquels manquent les ressources de l'esprit; à ses moments, il avait eu ses tournois de poésie avec les troubadours de son entourage, et quand il ne sut plus que faire, il se mit à composer des élégies, et les chantait parfois, dit-on, fenêtres ouvertes, sous les voûtes retentissantes de la tour qui le retenait. A en croire certains romanciers de l'époque, le hasard aurait ainsi ménagé l'occasion de sa délivrance. Blondel, un de ses chevaliers resté fidèle, ancien compagnon de ses délassements poétiques, avait juré de le retrouver, dût-il voyager jusqu'à sa mort. Il était donc parti, déguisé en trouvère ambulant et chantant sous les murs de tous les

Comment se ménage sa délivrance.

châteaux des couplets composés jadis soit par lui-même, soit par son maître, et il serait arrivé de la sorte que Richard répondant à un couplet par celui qui devait le suivre dans la chanson, se serait divulgué, et que l'ingénieux chanteur se serait hâté de retourner en Angleterre répandant partout la bonne nouvelle (a). L'anecdote est aussi touchante que dramatique. Mais un récit plus simple semble mieux accrédité par l'histoire. Ce serait donc le chancelier de Richard, ce Guillaume de Longchamps qui gouvernait pour lui à Poitiers, qui, ayant pu se procurer la copie d'une lettre de Henri VI à Philippe-Auguste, découvrit le secret et l'ébruita (b). Ce ne fut alors qu'un cri d'indignation dans toute l'Europe. Richard n'était aimé nulle part où il avait été connu; mais sa bravoure en Palestine avait séduit les foules. La noblesse de son côté protestait partout, excepté en Aquitaine où l'on s'était vite consolé de sa perte, contre le traitement fait par un roi à un autre roi dont les qualités militaires étaient admirées, et pour lequel tant de gloire, acquise sous les étendards de la croix, diminuait les torts que des ennemis personnels pouvaient lui reprocher.

Indigne conduite d'Henri VI.

Donc, honni de tous pour ce mépris de toutes les lois chevaleresques, Henri VI eut peur du mépris public ; il voulut se donner les apparences d'un justicier impartial et sévère malgré lui ; il amena le roi d'Angleterre devant la diète où, faussement accusé par lui-même de crimes imaginaires, comme par exemple, la mort de Conrad de Montferrat. L'accusé eut d'autant moins de peine à se justifier qu'il plaida sa propre défense en des termes d'une éloquence très élevée : si bien que d'une voix unanime on le déclara innocent des crimes que la méchanceté lui avait seule imputés. Il fallut donc le déclarer indemne, et Henri s'y vit obligé. Mais la bassesse des sentiments dans le fils de

(a) *Chronique de Reims*, c. VIII.

(b) Lingard, *Histoire d'Anglet.* II, 327 ; — Smolet, IV, 59.

Barberousse, et les engagements pécuniaires pris avec Léopold le portèrent à un acte peu digne quand il exigea cent mille livres d'argent en lingots à titre de rançon, et de plus la vassalité de son prisonnier qui ne devait être rendu à la liberté qu'après le paiement de cette énorme somme (a).

Quêtes et impôts en Aquitaine pour la rançon du duc.

La grande affaire pour Richard fut donc, à partir de ce jour, de se procurer sa rançon. Dans son impatience il entreprit une correspondance incessante avec l'Angleterre et ses provinces d'Aquitaine et de France. Des collecteurs royaux y furent institués qui répartirent les impôts avec des mesures et des exigences qui ressemblaient à des tyrannies. Rien n'allait vite en effet dans ce genre d'opérations qui frappaient indistinctement tout le monde et auxquelles chacun répugnait dans toutes les classes, soit parce que le peuple était pauvre soit parce que les grands eussent peu tenu à voir revenir pour les dominer un étranger dont les hauteurs leur était depuis si longtemps à charge. Ils craignaient d'autant plus son retour qu'ils vivaient heureux et en paix sous le gouvernement d'Othon sous lequel aucune guerre ne s'était faite et qu'Eléonore secondait de tout son crédit. Cette mère, au reste, dont les faiblesses avaient toujours été si aveugles, ne voulut rien négliger pour délivrer au plus tôt le captif qui comptait sur elle. Mais elle ne fut pas secondée, et le zèle populaire se montra peu en faveur de ce projet. De grands sacrifices furent faits cependant mais insuffisants à égaler l'énorme poids de cet argent qu'il fallait envoyer en Allemagne : alors on alla jusqu'à l'exaction. On imposa plus strictement le clergé ; les églises furent dépouillées de leurs plus beaux ornements ; on se saisit des vases sacrés, des châsses, des riches ornements des communautés ; si bien qu'après avoir été dépouillé une fois de toutes les ressources de son trésor, le Chapitre de Poitiers, dont la cathédrale restait

Qui ne réussissent pas du premier coup.

(a) Neubridge, liv. IV, p. 37 ; — Roger de Howeden, *ibid.* p. 352 et suiv.

toujours en construction, fit transporter au château d'Angle le reste de ses reliques renfermées en de magnifiques châsses qu'on ne se résignait pas volontiers à jeter dans le gouffre qui engloutissait tout [a].

Ces lenteurs, ces difficultés prolongeaient la prison du roi d'Angleterre qui ne s'en consolait pas. C'était le cas de s'apercevoir qu'on était épuisé et qu'il fallait plaindre les peuples dont les souffrances avaient depuis si longtemps des rapports trop marqués avec les entreprises royales. Mais il souffrait plus de ses propres déplaisirs que des infortunes de ses sujets, et il recourait pour s'en distraire à son talent poétique et à sa belle voix qui rendait très bien l'expression de ses vers. Les historiens ont gardé le texte de ses cantilènes où il se plaint de rester prisonnier quand ses barons et ses vassaux, riches et à leur aise en toutes choses, oublient ses plaintes et refusent de l'aider [b]. En un mot, on ne s'exécutait en sa faveur qu'en proportion de l'amour qu'il s'était acquis.

Intrigues de Jean Sans-Terre et de Philippe-Auguste.

Mais l'argent n'était pas le seul obstacle à cette délivrance si désirée. En Angleterre Jean Sans-Terre, que Richard avait nanti de ses pouvoirs en lui faisant prêter serment de fidélité, avait conspiré ouvertement pour se poser à sa place et s'était fait des partisans assez nombreux pour qu'on le craignit. Philippe-Auguste, si souvent témoin ou victime d'une mauvaise foi et de perfidies que les historiens anglais n'ont pas assez avouées, n'était pas fâché des avanies souffertes par son rival, et sans y être toujours autorisé pour une loyauté irréprochable, secondait les vues du conspirateur dans l'espérance assez illusoire pourtant de se faire un voisin plus commode. Tous deux se croyaient donc intéressés à prolonger l'absence du prisonnier et pressaient Henri VI de le garder nonobstant la décision de la diète de Worms et la rançon qui venait enfin de se

(a) Howeden, *ub sup,* p. 558 ; — Neubrige, *loc. cit.,* p. 37 et suiv.

(b) Renouard, *Poésies des Troubadours,* IV, 183 ; — Bouchet, *Annales d'Aquitaine,* p. 155.

payer. Ce mauvais conseil n'aurait pas déplu à l'empereur, aussi avide d'argent que pauvre d'honneur, si les membres de la diète, qui se respectaient mieux, ne l'avaient obligé de tenir sa parole. Le captif fut donc mis en liberté à Mayence le 4 février 1194, et il aborda les côtes d'Angleterre le 13 mars suivant (a). Il était resté quatorze mois en prison.

Richard recouvre enfin sa liberté

On trouve sous la date de cette année, sans aucune mention du quantième, une confirmation donnée par Richard à l'abbaye du Pin de tous les biens dont elle était en possession. Ce dut être une de ses premières faveurs accordées après son retour. Peu avant cette date, qui doit être fixée entre le 13 mars 1194 et le 30 juin suivant, fut aussi celle de la concession qu'il fit à la même abbaye, sans doute pour la dédommager de s'être montrée généreuse dans l'affaire de sa rançon, du droit de minage sur les foires et marchés de Poitiers où le monastère acquérait par là le droit de prélever une certaine quantité de blé et d'autres denrées sur celles de même nature qui s'y vendaient.

Faveurs accordées par Richard à l'abbaye du Pin. —Droit de minage

Pendant sa longue et fastidieuse détention, Cœur-de-Lion, séquestré de toute communication avec le dehors du donjon qu'il habitait à Worms ou à Mayence, avait ignoré ce qui se passait chez lui, mais se doutait bien que son frère Jean pouvait lui manquer de loyauté, cette qualité royale n'ayant jamais été une vertu de famille chez les Plantagenet non plus que chez leurs ascendants. Il fut donc moins étonné quand, avant même de son embarquement pour l'Angleterre, il apprit ce qui se passait. Jean ne l'y avait pas attendu et s'était retiré en France. Richard commença par annuler son parti en le dispersant avec cette énergie qui lui était habituelle, puis, pour surcroit de sûreté, il se fit couronner de nouveau à Winchester. Aussitôt après il passe en Normandie que Philippe-Auguste aurait déjà prise sans la vigoureuse résistance qu'Eléonore, qui s'y montra femme

Guerre de Normandie avec Philippe-Auguste.

(a) D. Fourmont, d'après les sources contemporaines, I, 188 et suiv.

de tête, lui avait opposée en qualité de régente pour son fils. Une guerre commença alors, Philippe étant décidément entré sur le territoire normand. Cette guerre dura quatre ans avec des péripéties diverses dont pas une ne fut décisive. Philippe y fit une grande perte, celle des titres de la couronne qui suivaient toujours nos rois dans leurs campagnes et qui lui furent enlevés avec ses bagages dans une bataille qu'il perdit entre Blois et Fréteval. Ces pièces originales avaient pourtant un intérêt plus actuel pour le vainqueur, car on y avait joint les traités signés par les barons poitevins qui s'engageaient à soutenir Philippe et Jean Sans-Terre contre leur propre souverain. Tous ces papiers, si précieux aujourd'hui pour l'histoire internationale, furent portés à Londres où on les a toujours gardés depuis cette époque. Une enquête fut faite en France pour en reproduire la teneur, et un double exemplaire fut reconstitué pour assurer à l'Etat la possession et l'authenticité de ces précieux documents (a).

Paix du Gué-d'Amour. — Richard passe en Poitou.

Cette guerre fatiguait les deux rois en proportion que chacun y faisait moins de progrès, les avantages et les défaites s'égalisant à peu près de part et d'autre. On leur fit comprendre qu'une paix solidement établie vaudrait mieux pour les intérêts de tous, et elle fut signée le 7 mai 1195 au Gué-d'Amour, château du Berry, entre Issoudun et Châteauroux (b). Il fallait que Richard tînt beaucoup à cette paix puisqu'il se décida à y abandonner l'Auvergne, un de ses fiefs, à un roi de France qui y trouvait comme un pied à terre au milieu de l'Aquitaine. Après ces conventions, il partit pour Poitiers où sa mère se trouvait, tenant tête aux révoltes des barons qui ne renonçaient jamais à secouer le joug de l'Angleterre. Le comte de Toulouse Raymond VI poursuivait aussi la guerre et s'entendait avec le roi de France pour lui enlever la

Nouvelles difficultés avec le comte de Toulouse.

(a) *Art de vérifier les dates,* V, 532 ; X, 104.

(b) Et non pas *Charroux* comme l'a imprimé l'*Art de vérifier les dates,* V, 532.

Gascogne et le duché d'Aquitaine. Richard savait cette connivence et avait mis pour condition à la paix du Gué-d'Amour, que Philippe ne donnerait aucun secours au comte de Toulouse (a). Cette clause, connue de Raymond, ne l'empêcha pas de continuer ses mesures pour la guerre, secondé qu'il était d'ailleurs par le comte d'Angoulême Adhémar, et Geoffroi de Rancon, sire de Pons, qui avaient excité le soulèvement. Aussi Philippe dut se contenter d'une participation occulte en feignant une sorte de neutralité. Mais ce rôle ne le fatigua pas longtemps, car seize jours suffirent à l'indomptable activité de Cœur-de-Lion pour s'emparer d'une foule de places et de châteaux; il fit prisonniers trois cents chevaliers et cinquante mille soldats: ce qui démontre très bien quelle puissante armée Richard avait entraînée à sa suite, et que de larmes et de sang durent couler dans ce malheureux pays. La paix, si chèrement achetée, y fut donc bientôt conclue. Elle consista en une trêve que Philippe demandait pour trois ans, faisant assez remarquer par cette intervention qu'il n'était pas d'une parfaite indifférence dans ces affaires. Richard ne voulut l'accorder que pour quinze mois, c'est-à-dire depuis la fin de juillet 1195, où l'on se trouvait alors, jusqu'à la Toussaint de l'année suivante.

Soutenues par Philippe-Auguste

Cependant il était clair pour Richard que ses plus graves intérêts étaient à surveiller activement, soit en Angleterre où le parti de Jean, quoique celui-ci fut venu se jeter à ses pieds pour obtenir son pardon, couvait toujours sous la cendre un feu qu'il était urgent d'étouffer; soit en Poitou et en Aquitaine où Philippe-Auguste ne cessait pas d'entretenir des intelligences. C'était une double difficulté qui compromettait la sécurité de son gouvernement, car s'il pouvait aller par lui-même maintenir dans le devoir ses peuples de la Grande-Bretagne, il ne pouvait confier ses Etats du continent à Eléonore qui

Othon de Brunswick devient comte de Poitou et duc d'Aquitaine.

(a) *Art de vérifier les dates,* ub sup, IX, 385 et suiv.

touchait à sa soixante-quinzième année et dont les forces, sinon l'énergie morale, ne répondaient plus aux exigences d'une administration rendue plus difficile que jamais. Ils jetèrent donc l'un et l'autre les yeux sur leur neveu Othon de Brunswick, qui, pendant toute l'absence du Duc, était demeuré à Poitiers et s'y était conduit en homme dont le jeune âge n'excluait pas une sagesse mêlée d'une certaine habileté. Richard venait au reste de donner à Othon le comté d'York comme apanage d'outre-mer. Après cette première preuve de bienveillance qui semblait consacrer les liens de bonne parenté entre les deux familles, ce fut bien plus lorsque Richard lui reconfia ses domaines et ses pouvoirs, et, afin d'être aussi entièrement remplacé par lui que le demanderaient les circonstances, il lui abandonna à titre bénéficiaire, non en propriété par conséquent, mais irrévocable pendant sa vie, les titres, honneurs et usufruits du duché d'Aquitaine et du comté de Poitou avec toutes les provinces qui lui étaient annexées. Dès lors Othon ne signe aucun acte qu'en qualité de souverain et se qualifiant de ces deux titres. Il les accompagne tous du sceau de ce comté dont l'une des faces représente un lion rompant et l'autre un cavalier lancé au galop l'épée à la main (a). Désormais le vrai Duc n'avait plus de soucis sur le continent : il avait fait le mot à son lieutenant, et il pouvait repasser en Angleterre pour s'y occuper d'un gouvernement où son action administrative devait laisser des traces de son intelligence comme législateur d'un peuple qui était tout à constituer.

Etablissement de l'abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard.

Ce fut probablement pendant ce dernier séjour en Poitou que Richard s'occupa de l'abbaye de Notre-Dame de Lieu-Dieu-en-Jard, dont le relèvement date de l'année 1196. Nous disons le relèvement parce que nous savons déjà qu'un prieuré de Sainte-Croix existait en ce même lieu bien avant 732, quand les religieuses de Poitiers s'y réfugièrent

(a) *Art de vérifier les dates,* X, 118.

au moment de l'invasion des Arabes qui allaient se faire battre par Charles-Martel dans les plaines de Moussais [a]. Etait-ce un prieuré qui fut changé en abbaye par Richard? Rien n'autorise à l'affirmer. Ce qui paraît certain, c'est que dès 1180, d'autres disent 1188, ce prince avait créé là une Celle de quelques religieux qu'il donna à ceux de Prémontrés (4), lesquels y vécurent assez modestement jusqu'à ce que le prince, revenu de ses courses aventureuses, songea enfin à monumenter sa délivrance, comme il le dit dans la charte de cette deuxième expédition, « à pourvoir au repos de son âme et à celui de tous les siens ». Il voulut donc donner au petit établissement la forme et la vie d'une abbaye en lui constituant des donations de terres et de forêts importantes, et, par l'augmentation du personnel religieux, il créa un véritable monastère. Les pièces authentiques en furent données à Talmont, où l'illustre donateur se trouvait le 4 novembre 1196 [b]. La belle maison eut dans la suite de grandes infortunes, ayant été soumise aux conséquences des guerres anglo-françaises, et en dernier lieu aux cruautés des Huguenots qui la dévastèrent complètement au XVI[e] siècle. On n'y reconnaît qu'à peine les belles dimensions de l'église abbatiale devenue le centre de la paroisse. Mais là, comme partout ailleurs, les terres labourées par les escadrons de cavalerie, les récoltes perdues, les fruits ravis par la soldatesque, pouvaient renaître et retrouver, avec la fertilité des champs, les revenus de la paix : mais le monastère démoli, ses meubles emportés ou brûlés, demandaient des travaux pénibles et des ressources d'argent qu'on n'avait qu'à grand peine et en s'imposant beaucoup de privations. C'est pourquoi la pauvreté, le dénûment, les dimensions mesquines remplaçaient pour longtemps les antiques magnificences des siècles de foi disparus et parfois malheureusement oubliés.

Malheureuses destinées de cette maison.

(*a*) Cf. ci-dessus, ad ann. 732, et III, 301.

(*b*) *Gall. christ.*, II, col. 1444; — *Instrum.*, col. 423 et suiv.; — Du Tems, II, 579.

Lieu-Dieu-en-Jard fut une des maisons les plus éprouvées sous tous les rapports. Les archives incendiées ne laissent apparaître parmi les premiers abbés que celui qui parut en 1208, plus d'un siècle après la fondation. Parmi les suivants plusieurs évêques se succédèrent, dont un fut Gilbert de Clérambault, qui siégea à Poitiers en 1680. C'était toujours la commende qui régnait sous ces piteuses apparences, et les choses finissaient par aller si mal que, vers 1730, M. de Bussy, évêque de Luçon, qui en était abbé, unit la mense conventuelle au collège des Prémontrés de Paris. C'était alors devenu un usage très fréquent d'éteindre ainsi les monastères qui ne savaient plus se soutenir d'eux-mêmes. La loi divine disparaissant, les lois humaines envahissaient le terrain et préludaient à une suprême catastrophe qui s'approchait sans qu'on voulut même la soupçonner.

Othon de Brunswick élu empereur d'Occident.

Après les trêves conclues et les affaires politiques remises aux mains du jeune Othon de Brunswick, le roi d'Angleterre, tranquille sur l'avenir de ses Etats français, songeait à repasser dans son île lorsqu'un événement inattendu vint remettre en question les plans qu'il s'était formés et les mesures qu'il avait prises. L'empereur Henri VI mourait à Messine le 28 septembre 1197, et son successeur était élu à Cologne. C'était Othon de Brunswick. Il lui fallut donc quitter le Poitou pour aller soutenir en Allemagne cette élection que Philippe de Souabe, un des fils de l'empereur Frédéric Ier, lui contestait. Cette compétition, on devait s'en douter, allait amener des troubles, des oppositions, et peut-être une guerre. Othon ne trouvait rien de mieux que d'aller soutenir son élection. Mais remettant, par la force des choses, ses Etats et ses dignités entre les mains qui les lui avaient confiés, il redevenait pauvre et avait néanmoins besoin d'argent. Il ne trouva rien de plus fructueux que de vendre à son oncle, qui redevenait duc d'Aquitaine, les villes, châteaux et autres propriétés qu'il avait acquises dans le Poitou avant d'en devenir comte. Le prix de ces

domaines, qu'on ne nous dit pas, dut être considérable, mais il fut dépensé, et au-delà sans doute, pour soutenir ses droits au trône impérial que son rival lui contesta jusqu'à sa mort arrivée en 1208.

Une autre mort vint affliger le diocèse de Poitiers la même année 1197 et non pas 1195 comme Bouchet l'a dit par erreur. Guillaume Tempier, le saint évêque, expira le 27 mars. Roger de Howeden témoigne que sa vie fut pleine d'épreuves, attaquée par de faux jugements, qui lui vinrent sans doute de ce qu'ayant eu à opposer certaines résistances à des brutalités du roi, les courtisans se rangèrent contre lui et contrarièrent ses desseins. Les seigneurs laïques, contre lesquels il fallait lutter aussi très souvent, durent aimer très peu ce religieux fervent qui n'avait pas ambitionné sa position, mais devait en soutenir les droits et maintenir ceux de la discipline. Des guérisons miraculeuses suivirent sa mort et attirèrent autour de son tombeau, dans l'église Saint-Cyprien de Poitiers, de grands concours de peuples. Ses restes y demeurèrent longtemps l'objet de la vénération de tous, et l'Eglise de Poitiers célèbre encore sa fête le 27 mars. Les ruines de l'abbatiale s'écroulèrent en 1792 sous les efforts des impies. Quelques mains pieuses purent y recueillir un os fémoral qui fut donné et est encore honoré chez les dames carmélites de Poitiers qui occupent l'ancien couvent de la Celle-Saint-Hilaire. La cathédrale possède aussi une grosse crosse émaillée ornée de dentelures et de filets d'or très délicats, mais que cette délicatesse même ferait attribuer à la première moitié avancée du XIIIe siècle plutôt qu'au dernier quart du XIIe, si des témoignages authentiques ne constataient pas que ce précieux objet avait été trouvé en 1641, dans le tombeau même, près d'une inscription conçue en ces termes : HIC JACET W. EPISC. PICTAVIENSIS (a).

Mort de l'évêque Guillaume Tempier.

D'étranges épisodes devaient signaler le court épiscopat

Election d'Aymar du Peyrat, LIXe évêque.

(a) Ici repose Guillaume, évêque de Poitiers.



de son successeur. C'était Aymar du Peyrat, d'une famille noble qui sans doute tirait son nom d'un fief des environs de l'Ile-Jourdain (5). Il y avait dans le Chapitre de Poitiers, dont il était membre, un dissentiment assez marqué et chaque parti tenait autant d'un côté à son élection, de l'autre à son exclusion. Aymar était un bon prêtre, d'une mansuétude renommée, et l'on ne voit guère d'où lui serait venue cette opposition qui agissait surtout sous la pression du roi Richard, si celui-ci n'en avait trouvé le prétexte dans une certaine inimitié avec la famille de Montmorillon à laquelle il semble que le chanoine de Poitiers devait appartenir (6). De là sans doute le parti pris des dissidents qui avaient pour eux le doyen Geoffroi, premier du nom (7). Othon ne se trouve probablement dans l'affaire que parce qu'on y voit Richard, dont il ne croit pas devoir séparer son action personnelle. En face de ces difficultés, le Chapitre fit un compromis et nomma six d'entre ses membres qu'il chargea d'en finir. Les six, à l'unanimité, s'accordèrent sur Aymar, ce qui était pour celui-ci une preuve hautement valable, de son mérite et de l'injustice de ses ennemis. Il fut donc proclamé aux applaudissements de tous. Cependant on voulut sagement éviter à quelques grands seigneurs de Poitiers l'ennui d'assister pour ainsi dire à la consécration épiscopale dans l'Eglise-Mère du diocèse, et l'on désigna comme étant sur un terrain neutre l'abbatiale du beau monastère de la Couronne, au diocèse d'Angoulême. On s'y rendit pour le jour fixé, premier dimanche de l'Avent; mais là encore la haine royale poursuivit sa persécution, la cérémonie fut interdite par le fait d'Othon. Il n'y avait plus qu'un moyen à opposer à une si odieuse tyrannie. Aymar s'en alla à Rome faire juger sa cause par une autorité plus juste et plus paternelle. Innocent III fut donc éclairé sur les détails et les secrets ressorts de la conjuration. Indigné de ces menées déloyales dont les conséquences rigoureuses eussent été de bouleverser les Eglises au bon plaisir de ceux qui devaient en être les

protecteurs, le pape donna lui-même à Aymar la consécration des évêques, et le renvoya à son Siége pour y donner en même temps, s'il le fallait, l'exemple d'une courageuse résistance unie à sa douceur naturelle et à son édifiante piété. Mais ce triomphe innocent devait avoir sa contre-partie digne de ceux qu'il déconcertait. Aymar s'était à peine remis en route qu'il lui fallut s'arrêter dans un monastère, où il expira dans les derniers jours de décembre 1197; il avait été empoisonné la veille. Un crime de plus ne coûtait rien à Richard....

Aymar avait son caractère d'évêque depuis sept semaines et trois jours (a).

Maurice de Blason, LX[e] évêque de Poitiers.

Le Chapitre avait son choix arrêté d'avance sur le successeur d'Aymar. Alors siégeait à Nantes Maurice de Blason, dont le nom était celui des nobles seigneurs de Mirebeau. Oncle de celui-ci qui était alors le chef de la famille, connu dans le Poitou pour sa conduite digne et ses bienfaits, il aimait les pauvres, il était vénéré du clergé, et il n'y eût qu'une voix dans le Chapitre pour demander à Innocent III sa translation à Poitiers. La bulle qui accorda cette faveur s'exprime en termes des plus élogieux pour le prélat et en même temps pour son nouveau diocèse, puisqu'elle disposa du sujet demandé en permettant sa translation « d'une ville importante à une ville qui l'est » davantage, d'un diocèse populeux à un autre qui l'est » encore plus, et d'une noble Eglise à une Eglise d'une » noblesse plus antique et plus renommée. » C'étaient les termes du Souverain Pontife. Maurice fut donc installé à Poitiers dans le courant de 1198, au milieu de sa famille, honorable entre toutes dont le nom était celui d'un fief de l'Anjou. Cette famille était déjà fort ancienne dans les dignités des deux provinces. Elle avait des alliances avec la maison de France, mais elle n'a pas vécu longtemps dans notre histoire, une Marguerite, dame

(a) *Gall. christ.*, II, col. 1181 et 1215; — Innocent III, épist. 75, lib. I; — Besly, *Evêques*.

de Blason et de Mirebeau ayant épousé au XIII[e] siècle un Jean de Bouville à qui elle porta les terres de son apanage (a).

Nous suivrons les traces du nouvel évêque à mesure qu'elles se présenteront à nous : revenons en attendant à nos événements politiques.

Reprise de la guerre entre Philippe et Richard.

Cœur-de-Lion, en reprenant ses droits sur l'Aquitaine, se trouvait obligé d'en reprendre aussi les soins et la charge. Son projet de départ fut donc ajourné. Et pendant que tous ces événements s'étaient déroulés, la trêve de quinze mois s'était aussi écoulée. Le roi de France, qui n'avait pas renoncé à ses desseins sur la Normandie y entre aussitôt, met le feu partout, prend des places où il fait crever les yeux à toute la garnison. Richard, exaspéré, en fait autant, et ces inexcusables cruautés, quelque soit celui des deux qui en ait donné l'exemple, les déshonore également (b). Leur animosité se montra sous ces dehors barbares pendant les deux mois que dura la guerre. A Vernon, à Courcilles, deux affaires sanglantes tournèrent à l'avantage de Richard. A la suite de cette dernière bataille, Philippe prit la fuite, perdit beaucoup de monde, faillit se perdre lui-même dans l'Epte où un pont se rompit sous lui. Il perdit une foule de prisonniers de marque.

Nouvelle trêve de cinq ans.

Après tant de pertes, le monarque français sentit le besoin de ne pas s'exposer plus longtemps aux coups d'un adversaire à qui tout cédait et il demanda la paix. Richard n'avait pas moins de raisons de l'accorder. D'un commun accord, on prit pour médiateur le pape Innocent III, qui voyait avec peine les deux rois user sans aucun fruit des forces dont la Palestine avait un si grand besoin. Cette fois on conclut une trêve de cinq ans dont les commencements, troublés par beaucoup de chicanes de part et d'autres, prouvaient trop qu'elle n'aurait pas duré aussi

(a) M. Bauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou*, I, 360.

(b) Smolet, IV, 103.

longtemps si un grave événement n'était venu tout à coup en arrêter l'exécution.

Richard était revenu à Poitiers, lorsqu'il reçut du vicomte de Limoges Adhémar une somme considérable d'or et d'argent, portion d'un trésor qu'un paysan avait découvert dans un champ du domaine féodal. Le vicomte ne laissait pas ignorer à son suzerain qu'il s'était naturellement réservé la moitié au moins de la découverte. Richard, cédant encore à une pensée d'absolutisme et d'avarice, envoya réclamer le trésor tout entier comme trouvé dans un sol où il prétendait avoir plus de droits que personne. Ce n'était pas l'avis d'Adhémar qui refusa de se dessaisir. Et comme il ne doutait pas que le roi ne cherchât bientôt à s'emparer par la force de l'objet de sa cupidité, il le fit porter au château de Châlus qu'il munit d'une bonne garnison avec ordre de le défendre à outrance. Châlus était distant de sept lieues Sud-Ouest de Limoges où Adhémar se renferma ne doutant pas que les premiers efforts du roi ne se portassent vers le trésor. En effet, Richard y arrive, entoure la place et forme le siège. Le quatrième jour il visitait les retranchements et observait la place non loin des murs, accompagné entr'autre de Mercadès, le chef des Brabançons qui, depuis plusieurs années, ne le quittait pas. Tout à coup une flèche part de l'une des tours et vient frapper le roi à l'épaule. Un chirurgien maladroit ne sut pas enlever le fer sans envenimer la blessure. Le prince, irrité, ordonna immédiatement l'assaut. La place fut prise après quelques heures et il fit pendre toute la garnison, sauf le chevalier qui l'avait frappé et que l'histoire nomme Bertrand de Gordon. Il voulait l'interroger à loisir, mais le temps ne lui en fut pas laissé, le mal augmenta par la gangrène qui s'y mit et ne permit plus de s'abuser sur une catastrophe prochaine. C'est alors qu'il voulut voir Bertrand. « Malheureux, lui dit-il, que t'avais-je fait pour t'obliger à me donner la mort ? » — Ce que vous m'avez fait, répondit froidement l'archer ?...

Richard assiège le château de Châlus,

Il y est tué.



vous avez tué de votre propre main mon père et mes deux frères; vous comptiez me faire pendre moi-même. Eh bien faites de moi ce que vous voudrez; j'endurerai volontiers les plus horribles tourments pourvu que je puisse penser que j'ai délivré le monde d'un fléau tel que vous. » La mort, de son côté, parla éloquemment à celui qu'elle allait saisir. Elle lui inspira un sentiment généreux et amollit cet homme de fer. Il ordonna donc qu'on renvoyât libre le prisonnier dont il admirait le courageux sentiment, et lui fit remettre une somme d'argent. Le malheureux n'en profita pas, car, à peine élargi, Mercadès, outré de la mort de son maître, le fit reprendre et écorcher vif... C'est du moins ce que rapportent quelques romanciers qui se sont mêlés de l'histoire de ce temps (8). Il ne faut pas compter beaucoup non plus sur les mauvaises plaisanteries qu'on prête en ce moment suprême à un prince qui se sentait mourir. Le traducteur de Smolet le fait très bien comprendre en éloignant de ce moment si solennel des propos que le malade aurait tenus en pleine santé et dont au reste il était bien capable. L'histoire doit dire seulement que les dernières heures du prince furent celles d'un chrétien. Il venait de pardonner à son meurtrier, et cet acte de clémence dut être méritoire dans ce cœur de lion où le pardon était entré si rarement. Sa dernière confession fut faite non à l'archevêque de Rouen, qui n'était pas là, mais à ce fidèle aumônier Simon, l'abbé du Pin, que nous avons vu en Palestine avec lui et qui l'accompagnait dans toutes ses expéditions militaires [a]. La parole de ce digne ami dut lui adoucir le terrible passage. Il y parut résigné jusqu'à pourvoir à l'ordre de ses funérailles; il fit son testament, après quoi il expira dans sa quarantième année, le 6 avril 1199.

D'après ses ordres, son cerveau et ses entrailles furent enterrés dans l'abbaye de Saint-Sauveur de Charroux,

(a) De Fourmont, l'*Ouest aux Croisades*.

son cœur, qu'on trouva d'une grosseur étonnante, fut mis dans un coffret d'argent qu'on déposa dans la cathédrale de Rouen, et son corps fut inhumé près de celui de son père dans l'église abbatiale de Fontevrault (a).

Cette perte n'en fut une pour personne. Le prince fut cependant l'objet de regrets vivement exprimés en Angleterre, parce que, dit un écrivain judicieux, on s'était accoutumé par orgueil national à s'y glorifier de ce qu'il y avait de séduisant dans sa réelle bravoure et dans ses succès guerriers en Palestine. Mais il n'y était pas aimé de cette affection qui forme un lien réciproque entre un roi et ses peuples, quand celui-ci ne fait sentir à ceux-là que l'autocratie de son pouvoir et n'en use que pour satisfaire son égoïsme, son orgueil et sa soif insatiable de domination et de richesses. En Aquitaine il n'avait pas eu plus de succès moral. Les barons ne s'étaient pas plus accoutumés à son autorité ducale qu'à ses habitudes personnelles. Ils y avaient toujours vu le successeur d'Henri II, qui ne valait pas mieux par le caractère, et envers lequel la conduite toujours si coupable de ses enfants n'avait jamais tant excité l'intérêt pour celui-ci qu'un mépris haineux pour ceux-là. Nulle part donc Cœur-de-Lion n'excita les larmes, partout on se réjouit d'en être délivré. Ce devait être le lot trop mérité d'un homme en qui ses heureuses qualités ne furent relevées par aucunes vertus, dont le pouvoir faisait trembler ses serviteurs les plus familiers, en qui le courage ne s'animait jamais que par un sentiment de sa supériorité méconnue, et qui ne cherchait l'argent dont il fut toujours avide que pour le prodiguer aux exigences d'un luxe sans borne et d'une fausse gloire qui ne voulait pas de rival. Ces défauts le rendirent vindicatif jusqu'à la cruauté, colère jusqu'à l'oubli de sa dignité, ingrat jusqu'à méconnaître les premiers devoirs de la nature, qu'il méprisa jusque dans son mariage, où Béran-

Ce qu'on pensa de sa mort.

(a) Smolet, V, 110 et suiv.; — *Art de vérifier les dates*, VII, 104 et suiv.; — Howeden, ann. 1199; — Mathieu Paris, *ibid.*

gère de Navarre ne trouva que des déboires, et où ses excès de luxure continuèrent au scandale de tous. S'il fit des lois utiles, elles ne l'empêchèrent pas d'accabler son peuple d'impôts exorbitants. En un mot c'est le résumé de ses historiens, même anglais, de déclarer qu'il fut l'exécration de ses peuples et qu'en lui le courage du lion ne le céda en rien aux mauvais instincts de la plus barbare férocité (a).

Et cependant l'histoire n'en a pas fini quant aux conséquences malheureuses de l'alliance d'Eléonore avec un Angevin devenu Anglais.

(a) Smolet, IV, 114 ; — *Art de vérifier les dates,* VII, 105 et suiv.



NOTES DU LIVRE LIX

Note 1

Cette distinction faite ici entre la propriété foncière et l'usufruit donné à Othon n'avait pas été comprise par quelques écrivains qui se sont demandé s'il y avait jamais eu un Othon, comte de Poitou, et quand il avait pu y exercer son autorité. L'*Art de vérifier les dates* applique clairement *(loc. cit.)* la solution de cette difficulté. L'avocat Bourgeois, doyen de l'académie de la Rochelle, avait résolu la question, dans le même sens, dans une intéressante dissertation imprimée à Paris en 1775, intitulée : *Recherches historiques sur l'empereur Othon IV...*, cet opuscule renferme d'intéressants détails sur Othon, considéré non seulement comme duc d'Aquitaine, dont l'administration fut juste et douce, mais comme empereur d'Allemagne, ce qui ne fut pas le beau côté de sa vie. (V. Michaud, *Biographie universelle*, supplément), LIX, 119 et XXXII, 239.

Note 2

La date du siège de Saint-Jean-d'Acre de Ptolémaïs a été viciée par M. Lalanne, dans son *Histoire de Châtellerault*, t. I, p. 200, il l'établit en 1188, et l'erreur est répétée de confiance par les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, t. XI, p. 110. — Or, nous voyons clairement ici qu'il faut dire 1191. — En 1188, on n'était pas encore parti pour la troisième croisade.

Note 3

Cf. Loredans, sénateur de Venise, écrivit au XVII[e] siècle une *Histoire des Rois de Chypre*, du nom de Lusignan, dont on a une traduction française imprimée à Paris, in-4°, en 1732. — M[gr] Cousseau, évêque d'Angoulême, qui publia au XI[e] volume des *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, une Etude sur l'*église Notre-Dame de Lusignan*, a fait suivre ce travail de notes curieuses et intéressantes sur les membres de l'illustre famille. Il semble récuser les témoignages sévères de Guillaume de Tyr sur la personne du premier roi de Chypre. Ce que nous avons dit dans le cours de ce livre, d'après les auteurs du temps, tend toutefois à corroborer beaucoup les dires du pieux et savant évêque de Tyr. Cela prouve qu'il est dangereux pour certains biographes de s'identifier un peu

trop avec leur héros, dont les grosses fautes passent parfois à la faveur de quelques actions d'éclat. Il est certain que personne, parmi les historiens qui parlent de Guy et l'ont vu à l'œuvre, ne l'a loué comme un grand homme. On n'a pu se faire illusion sur son caractère qui l'assimilait trop à Richard Cœur-de-Lion : et regarder ensemble les Plantagenet et les Lusignan, ce n'est faire l'éloge des qualités morales ni des uns ni des autres. Ceci nous semble résulter de l'étude attentive des deux familles.

Il y avait à combattre une autre supposition, trop facilement admise, selon nous, par notre vénéré collègue M. Bauchet-Filleau, dans son *Dictionnaire des Familles du Poitou,* t. II, p. 323 de sa première édition. Pour mettre en doute ce que nous venons de raconter de l'action de Guy sur l'île de Chypre, il s'appuie du témoignage de M. de Maslatrie qui, revenu d'une mission scientifique dans cette île, en aurait rapporté la conviction que rien de tout cela n'avait jamais existé, et qu'on n'y en trouve plus aucune trace sur cette terre tant célébrée à ce titre. Cette preuve négative nous paraît de peu de valeur en présence des chroniques des XII[e] et XIII[e] siècles, adoptées par les siècles suivants. Toute trace de ce passé contesté peut s'être effacée après tant de vicissitudes que l'île a subies depuis l'époque des Lusignan. Et l'on se demanderait toujours comment il n'y aurait pas eu là une royauté, quand vingt rois de la même famille ont été couronnés dans cette même île, où tous les historiens s'accordent à les trouver.

Note 4

Les Prémontrés, ainsi nommés du lieu de leur fondation, avaient été établis au diocèse de Laon, en Picardie, par saint Norbert, gentilhomme allemand très considéré à la cour de l'empereur Henri V. La règle de ces religieux leur fut donnée en 1121 par Barthélemy de Vir, évêque de Laon : ce fut celle de Saint-Augustin, modifiée quant à certains articles des constitutions.

Note 5

Il y a encore dans la commune de Millac, canton de l'Ile-Jourdain, deux hameaux nommés le *grand* et le *petit Perat* ou *Payrat.*

Note 6

La bulle d'Innocent III qui donne à Aymar le siège de Poitiers établit qu'il avait un frère, comme lui chanoine de la cathédrale, et qui y est désigné sous le nom de duc de Montmorillon.

Note 7

Le *Gallia christiana* hésite sur le nom de ce doyen qu'il désigne (II, col. 1181), par l'initiale G puis (col. 1215), il inscrit parmi les doyens un Geoffroi, et déclare ne pas se décider entre les deux. Cette indécision cesse néanmoins pour peu qu'on remarque que l'opposition du comte Othon de Brunswick n'aurait pu se faire qu'entre le 27 mars 1197, jour où mourut Guillaume Tempier, et la fin de décembre 1198, où Othon quitte Poitiers pour se rendre en Allemagne. Or Geoffroi était doyen jusqu'en 1200, où il fut remplacé par Guillaume. C'est donc ce Geoffroi qui figure ici comme s'étant opposé à l'épiscopat d'Aymar.

Note 8

Les circonstances anecdotiques placées par quelques romanciers du temps autour du lit de mort de Richard sont plus que douteuses et se ressentent fort de ces légendes dans lesquelles il faut prendre et laisser. M. Targe, le traducteur de Smolet, affirme qu'il a lu attentivement tous les contemporains et qu'il n'a trouvé dans aucun d'eux le fait barbare de Mercadès, faisant écorcher vif Bertrand de Gordon. Après tout, Richard aurait montré le plus de bon sens dans cette rencontre, car il comprit que cet archer, dont le cœur ulcéré vengeait la mort des siens en l'avouant noblement, était régulièrement autorisé par le droit de guerre d'une légitime défense, à tuer le chef de l'armée ennemie.





LIVRE LX

Depuis la mort de Richard Cœur-de-Lion, jusqu'à la mort de Jean Sans-Terre.

(De 1199 à 1216)

Eléonore reprend le gouvernement de l'Aquitaine.



PAR la mort de Richard, l'Aquitaine, y compris l'Anjou avec la Touraine et la Normandie, revenaient aux mains de la vieille Eléonore dont ses beaux domaines étaient le douaire. Devenue veuve, ce douaire lui appartenait et elle en reprenait le gouvernement. C'était une lourde charge en un temps surtout où les esprits agités par de si longues et âpres guerres, s'attachaient encore à des idées d'indépendance qui tendaient à diminuer l'influence de la puissance féodale au profit de l'émancipation des petits. Elle crut donc faire un acte de bonne politique en cédant au désir exhalé partout d'une liberté qui n'a rien que de bon en elle-même, et qui devait élaborer insensiblement d'importantes variétés de la vie sociale. La ville de Poitiers devait avant toute autre recevoir d'elle ce témoignage d'intérêt et d'habileté, car elle était pourvue depuis plusieurs années de privilèges qu'on n'avait pas encore partout. C'était surtout la venue des croisades et les rapprochements forcés établis par elles entre les grands et le peuple qui apportèrent à ce dernier des goûts d'émancipation. Ces goûts ne

pouvaient que se développer et lui constituer des privilèges dont quelques-uns seuls existaient antérieurement à l'état exceptionnel. Mais ces exceptions même avaient éveillé les aspirations générales et par des concessions mutuelles on était arrivé à étendre beaucoup les complaisances des uns et le bien-être des autres. Ce furent donc moins des concessions nouvelles que la reine donna à Poitiers en 1199 qu'une confirmation de celles déjà accordées. Exposons en peu de mots ces libertés données à des époques successives. Après avoir relevé peu à peu la vie morale de certaine population, elles s'étaient affaiblies par les circonstances ou par le fait de la tyrannie de certains seigneurs. Cet exposé suffira pour montrer à quels assujettissements les classes inférieures avaient été soumises et quels bienfaits leur apportait désormais le régime qui leur était assuré.

Avantages qu'elle accorde à son peuple.

Ainsi Eléonore rendit aux habitants de Poitiers et de sa banlieue les franchises les plus nécessaires, celle que leur avaient données son père et plusieurs de ses aïeux. C'était, par exemple, de marier leurs filles en tel lieu et à tels personnes qui leur paraissaient convenables. A leur mort ils disposaient de leur héritage, et pouvaient même les partager selon leur volonté. Désormais ils ne pourraient être arrêtés pour un délit commis dans l'intérieur de la ville, excepté en cas de meurtre, de trahison et de larcin, pourvu que le coupable donnât caution jusqu'au jugement. Un étranger qui venait prendre domicile à Poitiers y était assimilé à ses autres habitants et entrait en jouissance de leurs privilèges. Tout cela fut confirmé par la charte de 1199. Une autre y fut jointe par laquelle était établie une *commune jurée,* ou corps constitué ayant à sa tête un *major* ou maire, chargé d'y prendre l'initiative de toute action tendant à la conservation des droits, à la police intérieure et certains jugements de basse justice. C'étaient là des avantages considérables et qui durent améliorer de beaucoup la physionomie morale de la cité. Ainsi l'état civil

des habitants était assuré, car les chartes données eurent ce mérite, que désormais on pouvait en justice invoquer non pas des coutumes toujours soumises aux interprétations des parties et aux caprices des gouvernants, mais une véritable loi, car toute charte en était une dont le texte établissait une jurisprudence incontestable (a).

Communes d'Oleron et de la Rochelle.

Ce ne fut pas tout, et la reine duchesse favorisa en cette même année et de ces mêmes avantages la ville d'Oleron qu'elle avait aimée dès longtemps (b). La Rochelle eut aussi sa commune (c). Les accroissements de cette ville, dont le port s'était acquis promptement beaucoup de vie et d'activité, durent inspirer en effet des concessions qui ne pouvaient que l'accroître encore.

Justice rendue à l'abbaye de Ste-Craix.

Eléonore se donnait aussi aux intérêts des particuliers qui invoquaient sa justice. Les officiers de Montreuil-Bonnin s'étaient attribué des droits prétendus dont le seigneur profitait sur les terres voisines de Vouillé, qui appartenaient à l'abbaye de Sainte-Croix. Elle abolit tous ces droits qui n'avaient pas de titres (d).

Sénoret, premier maire de Poitiers.

Nous croyons, par une pièce tirée des archives de Sainte-Radégonde, que le premier maire de Poitiers fut un nommé Sénoret, qui signe en cette qualité une donation d'Eléonore datée de 1203, ce nom paraît parfaitement roturier et ne suppose aucune idée d'un titre féodal dont Sénoret put se parer; mais l'importance ainsi acquise pour le personnage n'y est pas douteuse, puisqu'il y apparaît dans la meilleure compagnie de son temps. On y remarque des chevaliers et des chapelains de la reine, un chefcier de Chauvigny, et un clerc de la maison de l'évêque Maurice de Blason. Ce maire *(majore pictavis),* suppose déjà la commune constituée avec ses droits, ses conseillers, et tout ce qui s'appela un peu plus tard *le Corps de ville,*

(a) V. D. Fonteneau, XXIII, 231 et 235.
(b) D. Fonteneau, XXIII, 19; — Rymer, *Fœdera,* I, III.
(c) D. Fonteneau, XXV, 369.
(d) *Ibid.,* XXIV, 69.

les Echevins ou *les Jurés* (a). Ainsi disparaissait le servage, s'établissaient les libertés, l'union des citoyens entre eux pour la protection et la défense des droits acquis. C'était là une vie toute nouvelle pour les habitants des villes et des bourgs dont la portion laborieuse, devenue libre, formait le corps qui fut distingué de la noblesse par les noms de bourgeoisie et de bourgeois. (b).

Elle dépouille injustement Arthur de Bretagne de la couronne d'Angleterre.

Revenons à la suite de nos événements. La reine était vieille et fatiguée de toutes les luttes de sa vie traversée par tant de revers mérités. Mais ce qui va se passer dans ses dernières années prouve très bien qu'elle n'avait rien perdu de son énergie naturelle et de ses aptitudes au gouvernement; elle n'est pas moins dominée cependant par les ambitions de son âge mûr. Son aveugle tendresse pour le fils qui lui reste va être encore le mobile d'actions mauvaises et de crimes qui, pour n'avoir pas été commis de sa main, n'en laissent pas moins à sa conscience et à sa réputation une responsabilité qui ternit une fois de plus les dernières lueurs de son existence.

Car elle avait commis tout récemment une détestable déloyauté. A Châlus, accourue auprès du lit de mort de Richard, elle lui avait persuadé de frustrer Arthur du royaume d'Angleterre dont il était le légitime héritier, agissant ainsi en faveur de Jean Sans-Terre, le dernier de ses fils qui lui restât et sur lequel elle reportait ses dernières affections. En effet, Arthur, qui avait à peine douze ou treize ans, était le neveu de Richard, étant le fils de Geoffroi, duc de Bretagne, et de Constance, la fille du dernier duc Conan IV, mort depuis peu. Eléonore qui ne pouvait se faire à la moindre idée d'égalité avec personne, mais avait pour première passion de dominer partout où elle voulait être, avait conçu contre Constance une jalousie instinctive, s'imaginant que si Arthur était

(a) Besly, *Comtes*, p. 499; — Bouchet, *Annales*, p. 151.

(b) V. Ducange, *Lexic. Med. Œtatis*, V° Commun.; — D. Fonteneau, XXIV, p. 79.

roi, sa mère le suivrait à sa cour et y devrait avoir la première place. C'est pourquoi, venue à la hâte au chevet de Richard mourant, elle l'avait fait tester en faveur de Jean son frère, quand la ligne heréditaire indiquait naturellement son neveu. Celui-ci fut donc évincé, et Jean, en vertu du testament, déclaré roi d'Angleterre et couronné le 27 mai dans l'église de Wesminster [a]. Ce fut le premier pas dans une nouvelle série de crimes qui lui valurent les derniers malheurs de sa vie. Jean, au reste, avait une trempe de caractère trop commune et qui ne devait jamais se trouver en des hommes si haut placés. Elevé dès ses premiers jours par Eléonore, dont il avait subi les exemples et les inspirations, la faiblesse de la mère avait laissé le fils se jeter sans aucune retenue en des vices qui déshonorent les monarques bien plus que les autres hommes: il était donc sans aucune retenue comme sans aucun instinct d'honnêteté, rien ne lui coûtait pour arriver à des fins mauvaises, et il était de ceux en qui l'habitude du mal oblitère toute autre pensée. Nous en aurons plus d'une preuve dans le peu que nous verrons de son histoire dans ses trop fréquents retours en Poitou.

Comment Jean Sans-Terre s'y prête. — Caractère de ce prince.

La noblesse lui préfère Arthur qu'elle intronise à Angers.

Il aurait manqué quelque chose à la tendresse égoïste de la mère si, absorbée désormais dans le gouvernement de l'Aquitaine, elle n'avait eu pour auxiliaire qu'un fils dont elle appréciait l'esprit impérieux au point de vue de ses propres besoins. Elle voulait un confident qui devint son appui, un bras qu'elle fit agir dans ses intérêts, un successeur qui maintint dans la famille ducale le pouvoir, les titres et la fortune qu'elle sentait s'échapper de ses mains débiles, et qui déjà se refroidissaient. Elle aurait donc voulu abdiquer son titre de duchesse d'Aquitaine en faveur de Jean et lui céder par là même les belles provinces qui, avec le Poitou, appartenaient au titulaire de ce comté. Mais les Poitevins à force de se remuer, d'appartenir

(a) *Art de vérifier les dates*, VII, 106; XIII, 108; — Smolet, IV, 112 et 119.

tantôt à l'un tantôt à l'autre des chefs qui se les étaient disputés, avaient fini par se détacher même d'Eléonore, autrefois leur idole, mais dont ils voyaient trop l'impuissance et la disparition prochaine. Les barons se tournèrent donc vers le jeune Arthur que certains d'entre eux proposèrent comme ouvrant un avenir à des espérances légitimes, l'héritier de la maison enfin, que l'on formerait à valoir mieux que ses oncles et qui, d'ailleurs, dans cette occurence délivrait de ce Jean qu'on méprisait pour ses inaptitudes et ses abjections. Ce fut donc un coup presque inattendu de la puissance publique lorsque le lendemain de Pâques 1199, le 19 avril, on vit le jeune duc de Bretagne reçu aux applaudissements de tous pour une entrée solennelle dans la ville d'Angers, entouré des barons de toutes les provinces depuis longtemps annexées au Poitou. Constance, la mère du jeune prince, s'était remariée depuis peu à Guy de Thouars, fils du vicomte Aimery VII. Elle n'avait donc plus la tutelle du jeune prétendant. Pour lui en assurer une, elle remit son fils aux mains du roi Philippe-Auguste.

Philippe-Auguste prend son rôle dans cette politique.

La conséquence dé cette politique fut l'hommage-lige fait par Arthur de la Bretagne, du Poitou, de la Touraine, de l'Anjou et du Maine. Philippe recouvrait ainsi des territoires toujours ambitionnés par lui et qui lui échappaient depuis longtemps. Son crédit et son influence s'étendaient maintenant au delà de la Loire et lui faisaient entrevoir un agrandissement considérable de la France. La Normandie pourtant restait encore l'objet de sa convoitise. Jean, que les barons anglais ne voulaient pas, craignait que là encore on ne lui ménageât des embarras graves, et y débarqua pour la défendre. Il s'était fait remettre aussi les trésors de Chinon avec toutes les forteresses qui en dépendaient, et quand il aurait dû incliner de son côté le cœur de Dieu par une sagesse chrétienne qui l'éloignât de ses immoralités habituelles, il ajoutait un anneau à la chaîne déjà si longue de ses iniquités publiques en rejetant sa femme légitime pour

épouser Isabelle d'Angoulême dont il s'était laissé éprendre quoique déjà fiancée à Hugues le Brun, comte de la Marche. De là une vive inimitié de celui-ci, une excommunication en forme par le pape Innocent III, et une haine profonde du roi de Portugal Sanche I[er]. Jean, pendant qu'il négociait son mariage avec Isabelle, n'en avait pas moins envoyé des ambassadeurs à Sanche pour obtenir sa fille et comptant ainsi prendre celle des deux qui lui paraîtrait plus facile à conquérir : comme l'acceptation de Taillefer lui vint plutôt que celle de Sanche il renonça à celui-ci avant même que les envoyés eussent quitté Lisbonne, où ils faillirent d'être écharpés (a).

Philippe ne se comportait pas mieux. Outre sa violence de caractère peu convenable à un roi, il unissait en lui, à beaucoup de belles qualités, do hontenses passions, peu de franchise dans ses habitudes politiques, l'orgueil du pouvoir et le malheur de trouver dans la vie contagieuse de la noblesse de son temps une excuse à l'adultère lui-même. Déclaré interdit pour avoir remplacé près de lui sa légitime épouse par Marie de Méranie, il se révolte contre cette censure, et ne s'y soumet que dans la crainte d'une excommunication dont la seule menace avait éloigné ses sujets. Dans les secrets de Dieu il y avait là de justes motifs de réprobation, et les deux rois les plus puissants de l'Europe devaient être châtiés l'un par l'autre et devenir ainsi une leçon terrible mais utile à leurs sujets. Les guerres, les revers et les humiliations qui s'en suivirent devinrent donc, dès l'avènement de Jean au trône d'Angleterre, l'état normal de deux princes qui, sans pouvoir s'estimer réciproquement, s'étaient ligués, sans respect de serments violés mille fois, contre la légitime royauté de Richard, et qui, après sa mort, allaient tourner enfin contre eux-mêmes des ambitions jamais satisfaites ! Mauvais côtés de ce prince.

C'est après une de ces guerres conçues en 1199 à Nouvelle paix entre les deux rois.

(a) *Art de vérifier les dates;* — Smolet, Howeden, Raoul de Dicet et autres déjà marqués.

propos de la Normandie, que l'un voulait envahir et l'autre garder à tout prix ; c'est, après des opérations où chacun d'eux avait payé par de lourds revers, le mépris qu'ils avaient fait de leur trêve de cinq ans, qu'une nouvelle paix fut signée au commencement de l'année suivante 1200, sur les conseils qu'Eléonore donna à son fils. Une des conditions de cette paix était que Philippe, qui s'était fait le tuteur d'Arthur, abandonnerait les intérêts du jeune pupille à Jean qui en redevint le maître, et pour mieux assurer les autres articles du traité, qui réglaient les échanges de villes et les relations entre les deux contractants, furent garantis par toute la noblesse de France, d'Angleterre et de Normandie, qui jura de prendre les armes contre celui qui en violerait les articles (a).

Ses conditions principales.

Une double conséquence de cette paix fut qu'Arthur rendit hommage à Jean pour le duché de Bretagne, et que le roi d'Angleterre fit serment de fidélité à Philippe en qualité de seigneur suzerain de la Normandie.

Première apparition en France de Blanche de Castille.

Mais une autre condition mérite ici notre attention au double point de vue de la France et de l'Eglise. C'était celle par laquelle Blanche, fille du roi de Castille Alphonse II (b), devait épouser Louis, fils de Philippe-Auguste, et établir ainsi une alliance de famille entre les maisons de France et d'Angleterre. En effet, cette jeune princesse, fille d'Eléonore d'Aquitaine et d'Henri II, et qui avait épousé le roi de Castille, était nièce de Jean Sans-Terre (c) ; celui-ci semblait faire de cette union un gage de sincérité de ses sentiments, et si on le connaissait assez pour ne pas s'y fier outre mesure, on trouva plus solide qu'il donnât comme douaire les villes d'Issoudun et de Châteauroux en Berry. Or, cette Blanche devait être un jour la mère du plus grand de nos rois, Saint-Louis. C'était Louis VIII

(a) Rymer, *Fœdera,* ad ann. 1200.

(b) Et non Alphonse IX, comme on l'a dit par mégarde : le dernier était non pas roi de Castille mais de Léon.

(c) *Art. de vérifier les dates,* VI, 555.

à qui elle était donnée, et ses destinées la préparaient à cette régence qui montra son génie du gouvernement comme toute sa vie avait témoigné de la sagesse de ses vues et du sentiment de ses plus saints devoirs.

Zèle d'Eléonore dans cette occasion pour les affaires de sa famille.

Eléonore avait près de quatre-vingts ans, et des infirmités; on se trouvait au milieu de l'hiver: elle n'hésita pas néanmoins, étant toujours cette même femme dont la politique personnelle avait dicté toute la vie, à se lancer dans les fatigues d'un long et pénible voyage. Aussitôt que le traité de paix fut signé, elle s'en fut en Espagne, prit sa petite-fille qu'elle amenait en France, lorsqu'elle se sentit malade à Bordeaux. Elle en partit néanmoins avec l'archevêque Hélie de Malmort, mais fut obligée par le mal de s'arrêter à Fontevrault, où elle s'alita, confiant au prélat sa jeune compagne qui fut accompagnée par lui jusqu'à Rouen. Elle fut mariée quelques jours après.

Aimery VII vicomte de Thouars et ses rapports avec Jean Sans-Terre.

Jean Sans-Terre s'était obligé de payer à Philippe vingt mille marcs d'argent, somme énorme qui représentait près d'un million de notre monnaie. Il n'avait pas attendu la radification du traité pour aller en Angleterre lever un impôt sur les terres afin de se procurer cette somme. De là il se rendit en Poitou où il reçut l'hommage d'Aimery VII de Thouars, dont furent témoins plusieurs seigneurs du haut et du bas Poitou, entre'autres Geoffroy de Lusignan et Raoul de Mauléon (a). Ce voyage sur le continent fut sans doute déterminé par une lettre d'Eléonore qui, en l'invitant à venir la voir à Fontevrault, lui faisait l'éloge d'Aimery, lui annonçait les bonnes dispositions qu'elle avait trouvées dans le noble baron à le servir mieux que tant d'autres de la contrée, et dont elle avait reçu la promesse d'une fidélité inaltérable. En effet, quand le roi d'Angleterre, docile au désir de sa mère, l'eut visitée à Fontevrault, et s'y fut entretenu avec le vicomte, elle lui écrivit encore après son départ pour le maintenir dans son parti, et reçut dans la réponse de

(a) *Rotuli chartarum in terrâ lond. asservati*, p. 31.

celui-ci une nouvelle promesse très chaleureuse de l'aider de lui et de ses amis. Il l'invitait enfin à venir à Thouars avant de quitter la France. Jean répondit à cette invitation désireux de s'attacher un vassal si dévoué aussi bien que le comte de la Marche Hugues de Lusignan, qui l'avait fait assurer de ses services. Disons dès à présent que tout le bénéfice que Lusignan tira de cette alliance fut de voir enlever deux ans après sa fiancée Isabelle d'Angoulême pour laquelle Jean osa répudier sa femme.

Mauvaise foi et improbité de ce dernier.

Othon et Jean Sans-Terre rivalisent de mauvaise foi.

Cependant Othon élu empereur d'Occident, mais non encore universellement reconnu, réclamait de Jean la possession de l'Aquitaine qui lui avait été cédée, disait-il, par un traité avec Richard : il savait bien pourtant que ses pouvoirs en tout le pays et son titre de duc et de comte ne lui avaient été accordés que pour le temps que Richard passerait en Palestine. Il était mieux fondé à revendiquer les bijoux de ce prince qui étaient l'objet d'un legs personnel de son testament et que Jean refusa de lui livrer sous prétexte qu'il s'était engagé avec Philippe à ne fournir à Othon quelques subsides que ce fût, comme si un legs de cette nature pouvaient être annulé par un traité étranger au testament. Othon protesta et récrimina hautement. Cet acte de mauvaise foi n'était qu'une des mille variantes de la vie du trompeur.

Nous voici rappelés par le cours des événements aux choses de la croisade où d'illustres compatriotes rappellent notre attention.

Les Lusignan à Chypre après la mort de Guy.

Nous avons vu Richard d'Angleterre dédommager Guy de Lusignan de son titre inutile de roi de Jérusalem, qu'il n'avait pas su garder, par la royauté de l'île de Chypre où il avait été guidé par des conceptions plus heureuses. Cependant il y avait manqué de prévoyance en pourvoyant de fiefs et de terres un si grand nombre de seigneurs attirés par des générosités telles, qu'il ne s'était réservé qu'un mince territoire, bien moindre qu'il ne fallait à un roi. Les gentilshommes venus du Poitou après y avoir reçu

la nouvelle de cette royauté y furent des plus favorisés. Enfin après avoir donné à l'île les lois et institutions données à Jérusalem, il continuait le cours de ses améliorations, lorsqu'il mourut sans postérité au commencement de 1194. Il avait mené trois ans d'un règne laborieux qui valait mieux que tout le reste de sa vie. Au reste il avait toujours gardé le titre de roi, ne prenant, quant à Chypre, que celui de seigneur (a).

Royauté d'Amaury II.

Son frère Amaury II était connétable de l'île et fut appelé à lui succéder. Une chose lui devenait embarrassante avec une charge si élevée. C'est que les prodigalités du feu roi avaient tellement appauvri le trône qu'il ne se trouvait plus capable de pourvoir à ses besoins et à son prestige. Alors par un de ces traits de caractère qui peignent bien ce qu'il y avait d'honorable et d'élevé dans cette chevalerie, Amaury rassemble ses barons. « Vous m'avez fait votre roi, leur dit-il, mais je suis pauvre et impuissant si vous ne venez à mon aide. Que chacun abandonne quelque terre de ses fiefs et me fasse une suzeraineté durable. Cette générosité mettra chacun à sa place ; je serai vraiment votre roi et vous serez mes hommes ». — Cette naïve franchise trouva un écho dans tous ces nobles cœurs, ils firent au roi un domaine convenable, dont ils n'avaient pas à craindre qu'il n'abusât, car il n'avait pas de conquête à faire, et la générosité des vassaux assurait la reconnaissance du souverain (b). Les affaires du prince s'agrandirent encore, lorsqu'en 1197, il épousa Isabelle, la veuve de Henri de Champagne, que Richard, avant de quitter la Terre-Sainte en 1192, avait nommé roi de Jérusalem. La dot d'Isabelle était la couronne de Jérusalem. Cette nouvelle rendit l'espérance aux croisés abattus et découragés ; mais le départ subit des Allemands, nombreux alors, et dont les chefs préférèrent malheureu-

(a) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XI, 407 ; — De Fourmont, I, 191.

(b) Bernard le Trésorier, p. 198 et suiv. ; — *Art de vérif. les dates,* 69 et 123.

sement aller procéder à l'élection de l'empereur Philippe de Souabe, que d'assurer la reprise de la ville sainte, laissa le pauvre roi sans ressources militaires. Il prétendit néanmoins ménager le retour possible de meilleures chances en demeurant sur la terre de Palestine. Il confia donc le gouvernement de Chypre aux chevaliers de l'Hôpital, et habita avec le titre de roi de Jérusalem et de Chypre à Saint-Jean-d'Acre où il devait mourir le 1er avril 1205 (a).

Préliminaires de la quatrième croisade.

Il résulta de tous ces événements et de ces cruelles incertitudes des croisés, de nouvelles instances envoyées en Europe afin d'y recueillir des secours d'hommes et d'argent. Une trêve de deux ans arrêtée avec les Musulmans qui pouvaient la rompre dès qu'ils le croiraient utile, n'assurait rien. Mais qui invoquer au delà des mers quand tout y était en lutte, et qu'on ne voyait que des guerres sanglantes, des querelles interminables en Allemagne, en France, en Angleterre? Dans ce gouffre on voyait se confondre tant d'égoïsmes, d'orgueilleuses susceptibilités et d'ambitions effrénées! Ces grands héros ne songeaient guère à tant d'autres qui, pour une conviction sacrée, la gloire du Christ et le salut de leurs âmes, vivaient de combats, de privations, et blessés ou captifs mouraient tous les jours sur le champ de bataille ou sous le cimeterre des Musulmans. Dans cette Europe on trouvait un seul homme pouvant remédier à ces maux. C'était le grand pape Innocent III. Sage, instruit, dévoué à l'Eglise, soutien énergique de la justice, de la discipline et des mœurs, imbu d'une ardeur religieuse et atteignant à peine à sa quarantième année, depuis qu'il avait reçu à l'unanimité des voix la charge de toutes les âmes, il n'avait cessé d'écrire en faveur de la Terre-Sainte au roi et au patriarche de Jérusalem, à l'empereur de Constantinople, aux évêques, aux princes, aux barons, au clergé et à tous

Quel part y prend le grand pape Innocent III,

(a) *Art de vérifier les dates*, V, 124.

les fidèles, pour les intéresser à la grande œuvre qui devait arracher le saint Tombeau aux mains sacrilèges qui l'avaient repris. Ce point de vue était celui d'où il était toujours parti pour ramener par des légats ou des missionnaires soit les peuples, soit les souverains à la concorde, à la réconciliation et à tourner leurs armes, bien plus légitimement que contre eux-mêmes, vers les barbares dont les croisades avaient déjà empêché de nombreuses irruptions sur les rivages de l'Occident.

Par ses prédica tions et ses se cours en argent.

Parmi les prédicateurs envoyés par le Saint-Siège dans la France, nous avons à distinguer Hardouin qu'on croit être Breton d'origine et qui évangélisa tout d'abord avec un mélange de qualités très remarquables les extrémités de la Bretagne et du Poitou (a). Toutes les provinces se sentirent émues à ces voix qui partout cherchaient à renouveler le zèle du saint voyage. Et comme l'argent était la première condition du succès, Innocent donna pour l'entreprise le quarantième de ses revenus, et, après cet exemple, il imposa le même sacrifice à tous les revenus ecclésiastiques de l'Allemagne, de la France et des îles britanniques.

Mais peu secon par la noblesse Poitou,

La Bourgogne et les provinces voisines fournirent un contingent considérable à cette nouvelle expédition ; mais n'ayant pas les ressources d'un littoral qui se prêtait à leur navigation, les croisés de ces provinces s'en furent à Venise et s'arrangèrent pour y armer des navires et y emprunter de l'argent. Nos Poitevins s'évitèrent aussi bien que les Bretons de si onéreuses difficultés : ils s'embarquèrent dans leurs propres ports. Mais cette fois on ne vit pas le même enthousiasme qui avait amené les expéditions précédentes, et en fait d'hommes marquants nous ne trouvons guère que Robert de la Trémouille, qui se maintint en Palestine, où après s'être signalé en 1204 à la prise de Constantinople, y reçut successivement quatre

(a) Longueval, *Hist. de l'Eglise Gall.*, ad ann. 198 ; *Grandes Chroniques de France,* Philippe-Auguste, c. xv ; — Rigord, ad ann. 1199.

fiefs, dans l'un desquels se trouvait la ville ruinée de Chalatritza, dont il fit rebâtir les murs (1).

Et surtout par les rois de France et d'Angleterre.

Nos princes ou seigneurs français semblaient peu jaloux d'ailleurs de courir les nouvelles chances d'une telle guerre, outre qu'ils étaient peu encouragés par l'issue de la dernière, et trop peu fournis d'argent pour recommencer, les principaux étaient mal conditionnés pour y songer personnellement. Philippe était sous le coup d'une excommunication flagrante méritée par son adultère public. Sans-Terre avait avec lui des relations plus que douteuses quand elles n'étaient pas ouvertement hostiles, et l'état de ses affaires n'était pas assez brillant, ni en Aquitaine, ni en Angleterre, pour qu'il pensât à un voyage qui lui enlèverait toute surveillance personnelle sur ceux dont il y craignait les menées. Mais il voulut donner au moins un témoignage de sa dévotion en renonçant, pour la croisade, à l'exemple du pape, au quarantième de son revenu et autorisant la même taxe sur tous les barons, vassaux, militaires et seigneurs féodaux de tout le royaume. Puis, tout entier au triomphe de son dernier mariage, il parcourait les principales villes de l'Angleterre pour y renouveler ses réjouissances de familles, ne craignant pas de profaner avec elles les plus grandes fêtes de la religion, passant ainsi celles de Noël à Guilfort, et celles de Pâques suivant à Cantorbéry : ce qui n'était au reste que le scandaleux complément de ses débauches publiques. Car il avait déjà huit ou dix enfants illégitimes et ne recueillait plus que le mépris et la haine partout où il apparaissait en personne ou par les représentants de son pouvoir.

Nouveaux embarras de ce dernier en Poitou.

Mais cet oubli de son propre honneur portait ses fruits contre celui-là même qui le soupçonnait moins. Ne doutant de rien, aveuglé par sa position sur les étourderies de sa vie dissolue, il ne prévoyait pas, en courant ainsi aux distractions effrénées, que le Poitou allait lui en ouvrir une voie où, de chute en chute, il arriverait à une cruelle fin. Les indignes violences qui avaient présidé à son

dernier mariage pesaient encore sur l'Aquitaine, où le crédit d'Eléonore fut ruiné en faveur de son fils auquel elle cherchait en vain à conserver l'obéissance des barons. Ceux-ci, à quelques exceptions près, qui n'étaient d'aucun poids, sentaient une répugnance, devenue invincible, pour un maître qui ne savait rien respecter de ce qu'on aimait le plus. On résolut donc de toutes parts de secouer le joug. Le comte de la Marche (c'était toujours Hugues IX de Lusignan), outragé dans sa dignité et ses plus intimes sentiments, se fit aider de son frère Ralf d'Issoudun qui possédait le comté d'Eu en Normandie. Sous l'influence de ces deux seigneurs, une révolte fomentée avec précaution éclata tout d'un coup. Le roi, informé de ces dispositions, se vit à la fois deux ennemis en tête dont l'un allait l'attaquer en Poitou, l'autre dans la Neustrie. Il fit ordonner au sénéchal de Normandie de ravager les terres de Ralf et d'assiéger le château de Driencourt qui lui appartenait en Picardie. Ralf implora l'appui de Philippe-Auguste qui fait lever le siège. Jean prévoit une attaque combinée, il appelle à Portsmouth, un des ports sur la Manche, les barons anglais dont il veut s'aider contre cette nouvelle tempête. Ceux-ci se rassemblent à Leicister, mais considérant que les troubles à réprimer venaient de la tyrannie de Jean, et que le service demandé était une entreprise contre leurs privilèges, refusèrent de marcher à sa suite. Cependant, comme ils n'avaient aucun plan arrêté pour soutenir leurs résistances, le roi les subjugue, les force par l'attaque de leurs châteaux à lui obéir et les entraîne à sa suite en Normandie. Là il va aux Andelys s'aboucher avec le roi de France, résolu de pousser ensuite en Poitou et d'y imposer un cruel repentir aux révoltés. Philippe put lui persuader plus de modération en lui exposant que les mécontentements en Poitou venaient surtout des exactions de ses officiers qui opprimaient ses sujets jusqu'à les chasser de leurs châteaux et les forcer de recourir à la protection royale. Jean parut céder à ces observations,

Perfidies de sa politique.

accompagna le roi à Paris, vint à Chinon, et par un de ces coups habituels à sa politique sinueuse, quoiqu'entouré d'une armée assez forte, il ne voulut pas agir contre le Poitou par lui-même et s'éloigna en chargeant Robert de Turnham, son homme de confiance, de faire rentrer les Poitevins dans le devoir. Ceux-ci, qui n'avaient eu aucune raison de croire que les paroles de Philippe ne leur auraient servi de rien, recoururent de nouveau à son intervention. Cette fois Philippe menaça de les soutenir. Après une nouvelle promesse, et ne voulant même écouter aucune plainte des barons, Jean céda à un de ces bizarres caprices d'un homme à qui aucune règle n'était possible. Il choisit quatre ou cinq scélérats du pays, renommés pour leur force et leur agilité, et les envoie en qualité de champions proposer un duel au comte de la Marche et à son frère pour décider entre eux, au lieu de traiter par le moyen des armées. Lusignan et Ralf dédaignèrent de pareils champions comme gens avec lesquels ils ne pouvaient consentir à se mesurer, et en appelèrent de cette nouvelle insulte à Philippe. Celui-ci adresse de nouvelles menaces. Jean répond qu'il songe à réunir à Angers une cour plénière pour réparer ses torts et dédommager quiconque les aurait subis... et bientôt il trouve de nouveaux prétextes pour éluder cet engagement (a).

Indignité de sa conduite contre Arthur de Bretagne.

Toutes ces perfidies faussaient de plus en plus le caractère royal et la position supérieure d'un homme dont la défection morale était la honte de son royaume et de son temps. Un autre serpent le mordait au cœur dont il ne sentait pas assez le poison. C'était l'affaire d'Arthur de Bretagne qui a disparu depuis deux ans de la scène historique, et qui n'y revient cette année 1201 que pour amener, par un nouveau crime, la ruine et le déshonneur final du monstre à qui rien n'avait jamais coûté pour atterrer ses ennemis.

(a) Guill. le Breton, Howeden, Rigord, *in h. ann.*; — Daniel, Mézerai.

Constance, la mère d'Arthur, mourait à Nantes à la fin de 1201. Le jeune prince, qui avait à peine seize ans, quitte alors la cour de France où il était resté sous la protection du roi et va recevoir, à Rennes, la couronne ducale (a) avec l'hommage de la noblesse. Il profita de cette assemblée pour appuyer les plaintes des barons d'Aquitaine et formula pour lui-même des demandes en justice royale pour ses justes prétentions sur cette province aussi bien que sur la Normandie et l'Anjou. C'était pour Philippe l'occasion de punir, dans le roi d'Angleterre, le mépris évident qu'il avait fait de son autorité. Il se prépara donc à soutenir le plaignant par la force des armes. Jean semblait céder à une indolence venue du sentiment de son abaissement public, peut-être aussi de ce que la débauche faisait en lui ces ravages secrets qui compensent toujours le long oubli de la vie honnête. Il ne songea donc pas à une défense armée : il fit de ses promesses qui ne lui coûtaient jamais rien et offrit les deux châteaux de Tillières-sur-Avre en Normandie et de Boutavent en Beauvoisis pour gages de sa sincérité. Et pendant qu'on acceptait ces offres, il faisait dire aux deux garnisons de n'ouvrir les portes à personne, de sorte que lorsque Philippe s'y rendit pour les occuper, on lui répondit qu'on n'avait pas d'ordre pour le recevoir. Alors Philippe déclare qu'il va se faire respecter. Jean sollicite une nouvelle entrevue. Elle a lieu à Goulet, petite île de l'Orne, près Argentan. Philippe presse le monarque anglais de céder à Arthur les provinces qui relevaient de la couronne de France. L'orgueil anglais se révolte, il rompt la conférence et fait sommer Arthur de lui rendre hommage pour la Bretagne : c'était demander l'impossible.

Guerre déclarée entre les deux rois.

La guerre est enfin déclarée entre les deux rois. Philippe faisait le siège de Gournay en Bray, au confluent de l'Epte et du Saint-Aubin. Arthur vient l'y joindre, il y est

(a) *Art de vérifier les dates*, XIII, 201.

armé chevalier, reçoit l'investiture de la Bretagne, de l'Aquitaine et de l'Anjou, puis il obtint du roi deux cents chevaliers d'armes pour aller faire la guerre en Poitou. A peine dans cette province, il recrute d'autres soldats et des chevaliers qui le suivent. Eléonore, en apprenant ce mouvement, oublia qu'elle était l'aïeule du prince et, au lieu de l'attendre à Poitiers où elle aurait pu ménager un arrangement entre ses deux fils, elle cède encore à son aveugle affection pour celui qui déshonorait sa mère, et elle va de nuit se renfermer au château de Mirebeau. Le prince, apprenant cette fuite qui lui indique trop qu'il n'avait rien à attendre de son aïeule, assiège le château dont il avait besoin de s'assurer, et l'emporte d'assaut. La grand'mère prend alors le parti de se retirer dans une tour d'où elle fait prévenir Jean qui était à Chinon de ce qui se passait. Aussitôt il vole à son secours avec une nombreuse bande de Brabançons, et avant qu'Arthur eut pu savoir son approche, il entoure sa petite armée. Celui-ci, plein de confiance dans les gens d'élite qui devaient le seconder, se décida à combattre en pleine campagne. Ils sortirent donc de la place et attaquèrent valeureusement les troupes royales. Celles-ci soutinrent le choc et bientôt l'affaire devint sanglante. Mais l'ennemi avait l'avantage du nombre. Il repoussa Arthur et les siens jusque dans le château où il entra pêle-mêle avec les fuyards. Alors on recommença à se battre avec plus de fureur jusqu'à ce qu'Arthur, totalement défait, fut fait prisonnier. Avec lui furent pris Hugues de la Marche, Geoffroi de Lusignan, vicomte de Châtellerault, son frère André de Chauvigny, Savary de Mauléon, et presque tous les chevaliers qui s'étaient distingués autour de leur jeune et brave seigneur. Cependant Philippe, qui conduisait alors le siège d'Arques en Normandie, était informé de cet événement; il abandonne cette opération, se dirige vers la Loire, s'empare de Tours qu'il brûle et démolit, puis marche vers Mirebeau où il compte faire payer cher à Jean le mal qu'il y avait commis: mais celui-ci était

Et y prend part, assiège le château de Mirebeau.

Il tombe entre les mains de Jean.

déjà parti pour Rouen, et le roi trouva le pays démuni des troupes que les deux partis y avaient rassemblées. On n'y ressentait plus contre Jean qu'une sourde opposition du peuple et des barons qui ne l'avaient vu chez eux que pour détester le mal qu'il y apportait toujours.

Philippe s'en retourna donc à Paris, et le Poitou resta, en réalité, aux mains de ses véritables possesseurs, mais, dans le peuple et la noblesse, restait un germe d'opposition patriotique qui devait désormais se développer de plus en plus.

Eléonore se retire à Fontevrault.

Poitiers, au milieu des sanglants conflits des jours précédents et depuis qu'Eléonore n'y était plus, avait fermé ses portes et juré que les gens du roi d'Angleterre n'y entreraient que malgré ses énergiques défenseurs. Car la vieille reine, au lieu d'y revenir, avait préféré se retirer à Fontevrault où elle devait trouver, avec plus de calme, une sécurité qui semblait n'y devoir être plus troublée, au moins pendant quelque temps. La célèbre communauté avait, au reste, paru dans ces dernières agitations également respectée de tous les partis.

Miracle des clefs.

Tout ce que nous venons de raconter s'était passé entre le commencement de l'année 1202 et les fêtes de Pâques. C'est dans cet intervalle qu'il faut placer le célèbre événement encore vivant dans le Poitou sous le nom de *Miracle des Clefs*. Dénaturé par diverses causes, examiné à travers des prismes obscurcis des préventions antireligieuses ou des concessions qui devaient l'amoindrir, ce fait a besoin d'être raconté ici dans toute sa simplicité historique.

Jean Sans-Terre, en retournant à Rouen, privé à son grand regret de la capitale qui pouvait seule lui assurer le Poitou, avait pourvu, en dépit de prudentes apparences, à ce que ses gens ne la perdissent pas de vue, et la lui rendissent enfin si quelque occasion survenait, encore imprévue, mais toujours possible, de la recouvrer. Dans ce but, il avait laissé camper çà et là, aux environs de

Poitiers, des bandes plus ou moins nombreuses des Bretons d'Arthur avec des Poitevins appartenant aux barons révoltés, auxquels de rares cotteraux se mêlaient comme espions de l'ennemi. Mais par une précaution dont il espérait quelque succès, le gros des forces brabançonnes avait été expédié en Périgord, et tenait garnison à Périgueux même, avec ordre de ne pas cesser de surveiller le Poitou : ainsi la paix semblait revenue et tout combat avait cessé. On attendait donc les événements dans une tranquillité relative.

La ville était commandée alors par son premier maire, celui qu'Eléonore avait mis en exercice depuis trois ans. C'était un certain Sénoret qu'aucun titre féodal ne recommandait encore, mais qui était pris parmi les bourgeois, et qu'on voit figurer comme témoin d'une donation faite par la reine en 1199 et dont nous avons parlé ci-dessus (a). Ce maire avait le zèle de ses nouvelles fonctions. Il commandait la milice de la cité, faisait bonne garde, et ne se séparait pas des clefs de la ville, que chaque soir il plaçait sous son chevet avant de s'endormir.

Il avait un clerc ou secrétaire dont la famille habitait Périgueux. Celui-ci y eut une affaire qui s'y prolongea de quelques jours pendant lesquels les soudarts de Jean Sans-Terre apprirent ce qu'était l'étranger, et l'idée vint à quelques-uns de s'en servir dans les intérêts du roi. Il ne s'agissait de rien moins que de le corrompre et de l'engager à trahir ses devoirs. Il se laissa tenter par une énorme somme d'argent dont on lui compta une partie, et il promit que la nuit du jour de Pâques qui approchait, après avoir dérobé les clefs de la ville il les leur jetterait par dessus les remparts, et ainsi leur en faciliterait l'entrée en se faisant aider par des complices gagnés aux Anglais. Ceux-ci se tinrent donc prêts et partirent de Périgueux, s'avançant avec précaution à travers le pays par troupes et sans les enseignes d'aucuns seigneurs connus, de sorte

(a) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 499.

qu'aucun avis n'en fut donné à Poitiers. L'heure indiquée était celle de minuit entre le Samedi-Saint et le jour de Pâques. Le maire s'était couché, le traître avait épié le moment où il était profondément endormi, s'était approché du lit, fouillant doucement le chevet où les clefs venaient d'être déposées selon l'habitude, et ne les trouvait pas. Déçu mais non déconcerté, il alla jeter aux Anglais par dessus les murs un billet qui les engageait à prendre patience jusqu'à quatre heures et qu'alors il lui serait plus facile d'en finir. En effet, l'heure venue, il entre dans la chambre de son maître qu'il réveille et à qui il demande les clefs pour ouvrir la porte de la Tranchée à un officier chargé d'une mission pour le roi de France. Le maire cherche alors ses clefs, ne les trouve pas, s'étonne et conçoit des soupçons. Il se lève, se hâte vers la porte de la Tranchée, plus inquiet du côté qui n'était pas défendu par la rivière. A peine sur ce point, où déjà des cliquetis d'armes et des cris confus avaient attiré l'attention des habitants, il aperçoit des remparts que les troupes anglaises se disposent à une attaque. Aussitôt l'alarme est donnée. On brise les portes pour une sortie véhémente. Les Anglais culbutés par un choc inattendu, cèdent devant une charge vigoureuse et regagnent la campagne, laissant sur le théâtre de leur défaite un grand nombre de morts et de prisonniers. On apprit de ceux-ci les circonstances du complot, et ils ajoutaient que dès l'aube ils avaient aperçu, en avant des murailles et planant sur les tours qui flanquaient les portes, la sainte Vierge accompagnée de saint Hilaire et de sainte Radégonde, protégeant la ville à la tête de nombreux bataillons, et que les Anglais épouvantés avaient alors commencé à se battre les uns contre les autres, s'entretuant avec fureur.

Mais un point qui domine tout le récit l'a embelli d'une teinte légendaire et l'a perpétué jusqu'à nous avec toute sa célébrité historique. Le maire, après avoir reconnu le danger et jeté vers la Tranchée les éléments d'une

ferme défense, avait été inspiré d'aller à Notre-Dame-la-Grande, église du corps de ville, recommander à la sainte Vierge le succès des défenseurs de la cité. Quel ne fut pas son étonnement et sa joie, lorsqu'à peine prosterné devant l'antique statue que Poitiers vénérait dans l'illustre basilique, il aperçut entre ses mains les deux clefs qu'il avait inutilement cherchées et qui le remplissaient d'inquiétudes ! Il fallut bien reconnaître que les clefs n'avaient pas été déposées là sans une intervention miraculeuse : le pieux magistrat s'empressa de répandre le fait et les actions de grâce de la cité succédèrent aux chants de triomphe qui célébraient encore sa glorieuse victoire [a].

L'enthousiasme était universel. Dès le lendemain, quand les grandes solennités de la Pâque se continuaient dans toute l'Eglise catholique, une procession grandiose se formait de Notre-Dame à la porte de la Tranchée. L'image miraculeuse de la Vierge, magnifiquement revêtue d'un manteau d'or, portée sur un brancard couvert de fleurs par des chanoines de la collégiale, s'élevait au-dessus de la foule, recevait les bénédictions de tous, et entourée du nouveau corps de ville, d'une population heureuse et fière de récents privilèges, de sa noblesse en armes, de ses soldats tout émus encore des combats de la veille, on la voyait s'arrêter devant cette porte devenue historique, contemplée une fois de plus par ces immenses populations des campagnes accourues à la bonne nouvelle qui venait de ravir ses hameaux. C'était pour l'illustre ville une page incomparable, belle de ses plus héroïques souvenirs !

Tel est ce fait dans sa noble et impérissable simplicité. Bien des philosophes en souriront, ceux par exemple qui repoussent tout ce qui revêt un caractère surnaturel. Quelques courtes observations, sans nous attarder trop ici, suffiront à maintenir la vérité historique dans tout son éclat (2).

(a) Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 160.

Revenons maintenant aux événements qui précédaient cet intéressant épisode.

Sans-Terre, après ses iniquités contre Arthur et au lieu de se tenir sur ses gardes, ne songea qu'à se reposer ; il rendit la liberté aux deux frères de Lusignan dont il devait le plus redouter la vigilance et le ressentiment, et envoya en Angleterre un grand nombre de prisonniers qu'il fit renfermer en diverses forteresses avec ordre de les laisser mourir de faim. Quant à Arthur, il le fit conduire à Falaise, en basse Normandie, où il ne tarda pas à le suivre. Son dessein était d'obtenir de son neveu qu'il rompit avec le roi de France et se désistât de ses droits légitimes à la couronne d'Angleterre. Sa hauteur impérieuse ne put rien obtenir, Arthur n'en protesta que plus vivement de ses justes prétentions à toutes les couronnes qu'il tenait de sa naissance. Témoignant du plus grand mépris pour la conduite de son oncle, il lui reprocha de n'être qu'un usurpateur et un tyran, et le menaça de la vengeance de Philippe et de ses alliés. Ce langage, si mérité qu'il fût, ce refus si net, si motivé, exprimé avec une si profonde conviction de ses droits, firent comprendre au tyran que ses instances ne réussiraient pas. Ce fut alors qu'il se décida à vaincre cette noble résistance par un crime qui mît le comble à sa vengeance. En vain ses confidents et les sages de la cour qui voyaient comment ces colères aboutiraient et quelles indignations elles produisaient déjà, conseillaient à Jean de rendre la liberté à son neveu, mais ces conseils ne pouvaient rien contre sa haine et la crainte que lui inspiraient les droits, les talents et la popularité du captif. Il ne s'arrêta plus qu'à un moyen de s'en défaire. Tous les crimes étaient bons aux yeux d'un monstre sans honneur et sans foi : il pensa d'abord à le priver de la vue et à le faire mutiler pour lui enlever toute espérance d'avenir. Le gouverneur du château, Hubert de Burch, au lieu d'obéir à ses ordres cruels, publia qu'il était mort, et les cloches sonnèrent pour lui dans toute la Normandie.

Sans-Terre sollicite de nouveau Arthur de renoncer à ses droits.

Courageux refus de celui-ci.

Jean dispose tout pour sa perte.



Il l'assassine au pied du château de Rouen.

Les Bretons ne doutèrent pas qu'il n'eût été tué. Leurs lamentations n'égalèrent que leur ressentiment. Ils jurèrent de ne jamais pardonner au bourreau. Enfin une si grande émotion et des cris de vengeance s'élevèrent sur tout le continent et causèrent une telle peur qu'Hubert se décida à publier que le prince vivait encore. Ici les choses s'avancent outre mesure. Qui pourrait croire qu'un tyran ait jamais pu manquer de politique et de bon sens jusqu'à braver en pareil cas l'opinion publique et l'horreur des honnêtes gens? Mais il y a pour tous les criminels une heure marquée où ils tombent dans le piége qu'ils se sont eux-mêmes creusé. La colère devient ainsi une ivresse où Jean se perdit. Outré de voir que sa victime lui avait échappé, plus occupé de sa soif de sang que des funestes suites que pouvait avoir contre lui-même une scélératesse qu'on lui avait épargnée, il ordonna que l'on conduisit Arthur dans un fort non loin de Rouen, il l'y suit, et pressa le commandant Guillaume de Bray d'assassiner le jeune prince. Guillaume s'indigne et répond qu'il est gentilhomme et non bourreau. D'autres, pressés après lui, refusent au tyran cet ignoble service. Alors il se décide à sacrifier l'infortuné de ses propres mains. Il le fit ramener de nuit à Rouen, l'attendit dans une barque au pied des murs, l'y introduit, lui passe plusieurs fois son épée au travers du corps et le fait jeter dans la rivière chargé d'une pierre énorme. Le secret de cette exécution criminelle fut si bien gardé que les chroniques du temps ne purent que se faire l'écho des récits qui ne tardèrent pas à devenir publics : Mais ces détails, d'où viendraient-ils si les auteurs contemporains ne les avaient dégagés des rumeurs qui durent courir alors? Nous citons ici comme toujours les témoignages qui nous ont paru les plus dignes de foi (a).

(a) Mathieu Paris, Robert du Mont, Howeden, Guillaume le Breton, Michaud, *Biographie universelle;* — Jean Ier d'Angleterre et Arthur de Bretagne, Howeden, tous dans D. Bouquet, t. XVIII ; et enfin un excellent mémoire de feu M. Lecointre-Dupont, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XII, 159 et suiv.

Quoi qu'il en soit, des pêcheurs ne tardèrent pas à retirer de la Seine le cadavre du jeune héritier de la couronne de Bretagne. Nous reviendrons sur les suites de cet horrible attentat.

Quelle part morale Eléonore avait dans ce crime.

Eléonore était le triste témoin de ces événements qu'elle pouvait se reprocher en grande partie, car ces scélératesses n'étaient guère, comme celles de Richard et de ses frères, que les suites amères de cette jalousie orgueilleuse, de cette audacieuse liberté de vie qui lui avaient fait négliger l'éducation de ses enfants et s'en était servi même contre ses deux maris, au mépris de ses devoirs les plus impérieux. Elle se sentait sur ses derniers jours victime souvent impuissante des événements qu'elle avait fait naître, et les discordes de la famille l'avaient maintes fois obligée de fuir les théâtres multiples de ces querelles toujours sanglantes. Pendant ses dissensions avec Henri II elle avait souvent habité Niort où elle se faisait aimer par des faveurs et des amabilités qui lui étaient naturelles ; ou bien elle allait en Normandie, de là en Angleterre, et après la mort de Richard, revenue en Poitou dont elle avait repris les rênes, nous la voyons se réfugier à Mirebeau, après quoi quelques succès militaires de son indigne favori Jean Sans-Terre lui avaient fait retrouver avec sa liberté le séjour de Poitiers plus convenable et plus avenant. Elle s'y occupa beaucoup d'administration, et sembla vouloir ménager à ce même Jean, devenu son unique fils, les avantages politiques qu'elle espérait de ses derniers travaux. Ainsi elle mérita la reconnaissance d'une famille de Poitiers, celle de Regnaud de Marin, en la gratifiant d'un four situé sur la place dite des *Trois-Fours,* qui se trouvait derrière et au Sud de la cathédrale, là où nous avons vu naguère la rue des *Fours,* détruite lors des derniers dégagements du temple Saint-Jean, vers 1845. Ce four était banal, comme tous les autres, et le seigneur y attachait, comme à ses moulins, un droit de péage qui comportait pour tous l'obligation de ne faire moudre des

La rue des Trois-Fours à Poitiers.

céréales ou cuire le pain que dans le moulin ou four seigneurial. C'était donc un avantage pour le propriétaire et un revenu assez considérable. Ce qu'il y a de plus à à remarquer dans le protocole de cette pièce, c'est que la donation est faite à condition que les donataires seront obligés de prier pour l'illustre donatrice et pour le salut de l'âme de son fils de *bonne mémoire* le roi Richard (a). Il y avait encore à Poitiers un viguier Guillaume, qui signe la charte en cette qualité.

Conséquences de l'assassinat d'Arthur pour les affaires de Jean.

Le premier dommage que Jean Sans-Terre subit à la suite de son crime, ce fut de voir la Bretagne détachée pour toujours de la couronne d'Angleterre. Quelle que fût dans tout le monde chrétien l'indignation manifestée à cet égard, rien n'égala la colère des Bretons sincèrement attachés à la jeune victime. Celle-ci laissait une sœur qui devait lui succéder. Jean, son oncle, eut l'audace de demander la tutelle de la jeune fille qu'il avait retenue captive avec son frère. Les Etats de Bretagne rejetèrent avec horreur cette prétention; ils demandèrent hautement la liberté de la princesse et, sur le refus qui leur en fut fait, s'assemblant à Vannes, ils dénoncèrent au tribunal du roi, déjà érigé en Cour des pairs, le roi Jean comme accusé de meurtre et de parricide, de félonie et de trahison envers le roi de France, son suzerain, et concluant à ce qu'il fût privé par confiscation de toutes les terres qu'il possédait en France, relevant de la suzeraineté de Philippe (b). C'était la loi. Philippe-Auguste, depuis long-

Confiscation légale de tous ses fiefs de la France et de l'Aquitaine.

temps, cherchait une occasion de l'appliquer, ne fût-ce que pour se défaire d'un brouillon aussi incorrigible que redoutable. On cita donc le coupable à comparaître, ce que, bien entendu, il ne fit pas. Une sentence de mort fut alors prononcée contre l'assassin. Philippe s'empara donc immédiatement, secondé par les barons Bretons et Poite-

(a) Besly, *Comtes*, 499.

(b) D'Hor, *Hist. de Bretagne*, ad ann. 1203.

vins, des principales places de la Bretagne et de la Normandie qui lui assuraient ces deux provinces. D'autre part, les plus fidèles amis avaient abandonné le meurtrier, et s'étaient emparé de ses villes de l'Anjou et du Maine. Jean mit le comble à ses crimes en ordonnant la mort des otages que la dernière trêve lui avait laissés. Rien ne coûtait à ses colères de tigre.

Jean passe en Angleterre.

Il fit encore quelques efforts, mais faibles et infructueux pour conserver ou reprendre certaines places de la Normandie où il ne tenait plus qu'en de rares endroits. Mais au fond il était découragé, et quand on le dépouillait de tous côtés, il s'arrêtait des semaines entières, s'étourdissant dans les débauches et l'oisiveté, ce qui détachait de lui ses derniers partisans. Il fit préparer secrètement quatre vaisseaux pour son passage en Angleterre, et y retourna après avoir fait démanteler plusieurs places qui laissaient le pays sans défense. Par un autre genre d'aberration qui le faisait croire ensorcelé, ou par une ironie amère qui mettait le comble à sa folie, il avait laissé le commandement des troupes restées sur le continent, à deux chefs de ses brabançons que la noblesse méprisait comme des pillards et auxquels elle avait toujours refusé d'obéir. A compter de cette fuite, qui parut à tous un abandon sans retour, tout fut perdu dans cette contrée pour l'Angleterre. Les villes, les châteaux, ne laissaient plus même au monarque français la peine de les prendre; on venait à lui de toutes parts, se donnant sans combattre, de sorte que, malgré certaines résistances partielles que Jean lui-même fit cesser dans la prévision d'un échec prochain et définitif, la Normandie fut réunie à la France, dont elle était distincte depuis près de trois siècles. Cette acquisition fut suivie de près des autres provinces du continent, restées sous la main du roi d'Angleterre. L'Anjou, le Maine et la Touraine furent donc aussi réunis à la France, qui s'enrichit ainsi vers le milieu de 1204 de terres et d'un

personnel nobiliaires qui lui firent un accroissement considérable (a).

L'Aquitaine restait aux mains d'Eléonore, dont les derniers jours s'écoulaient dans la tristesse, et qui les signalait du moins par des actes de gouvernement qui devaient mieux que tant d'autres se rattacher à son nom.

Création de la commune de Niort.

En 1203 la reine alla à Niort, elle y dispose tout, avec le corps des bourgeois qui depuis longtemps aussi y jouissait des mêmes privilèges qu'à Poitiers; puis étant allée ensuite à Fontevrault, c'est de là qu'elle data la charte d'affranchissement des communes qui confirmait toutes les grâces accordées antérieurement. Puis une seconde charte, après ce droit de bourgeoisie, accorda celui de commune: désormais la ville sera gouvernée non pas par un prévôt au nom de la reine, mais par des magistrats élus par la bourgeoisie, et ayant le droit de juridiction civile et criminelle. La teneur du code nouveau annexé à ces chartes, était d'ailleurs relativement ancienne. C'était l'exposé des droits et des devoirs des citoyens tel que nous l'avons vu dans la coutume de Charroux, et le même aussi qui avait été fait pour la ville de Rouen, sous le règne de Richard et peut-être d'Henri II (b). Tout cela fut confirmé plus tard par Philippe-Auguste, lorsque le Poitou fut réuni à la couronne.

Mort d'Eléonore d'Aquitaine.

Ces dernières œuvres de la reine, les meilleures de toute sa longue vie, portaient du moins le cachet de la foi chrétienne avec celui du dévouement au bien public. Elle sentait sans doute qu'il était temps de jeter d'utiles compensations dans la balance de son existence passée. Elle aurait pu y en trouver une autre dans la résignation chrétienne dont son cœur avait besoin pour rendre méritoire ses suprêmes amertumes. Elle avait vu disparaître tout ce qu'elle avait eu de grandeurs ambitieuses, d'affections souvent coupables, de haines cruelles, d'astucieuses

(a) Rigord, *Hist. de Philippe-Auguste;* — Math. Paris, Guillaume le Breton, Velly, Daniel et autres.

(b) D. Fonteneau, XX, 143; — Favre, *Histoire de Niort,* p. 32.

politiques et de revers mérités. L'activité de son esprit ne paraît pas avoir cédé néanmoins aux affaissements de l'âge. Les derniers jours qu'elle donnait à son gouvernement la surprirent à Poitiers, sans doute, où elle mourut le 31 mars 1204, et non à Fontevrault, où elle ne pouvait pas être alors, et quoiqu'en aient dit plusieurs de ses biographes; elle y fut transportée cependant et reçut la sépulture près d'Henri II, son époux, et de Richard, son fils, dont la vie s'était trop ressentie de la sienne.

Agitation en Poitou où Jean et Philippe-Auguste portent la guerre.

Cependant Philippe-Auguste n'avait pas trouvé dans le Poitou une telle adhésion, que certains barons ne se fussent maintenus en opposition avec lui. Le château de Chinon, entre autres, avait résisté sous le commandement de Hubert de Burgh, ce brave gentilhomme qui avait refusé à Jean d'assassiner Arthur. Il y tint plus de six mois, après lesquels il céda enfin à un assaut décisif, et ne se rendit qu'après avoir été blessé dangereusement. Jean, de son côté, se livrait en Angleterre à tous les plaisirs d'un cœur dissolu, se vengeait des grands qui ne l'avaient pas suivi par des exactions révoltantes; jetant d'énormes impôts sur les églises et les couvents, prétextant des expéditions contre ceux qui, en Normandie et en Poitou, combattaient encore ses partisans. En Poitou, en effet, quelques-uns se montraient encore, moins par dévouement pour lui, que personne n'aimait, que par cette rage de la guerre et du pillage dont les temps troublés sont toujours les tristes témoins. Philippe avait aussi ses partisans qu'il soutenait dans ce pays qu'il aspirait par dessus tout à posséder. Ses antagonistes les plus vivaces, qui étaient Robert de Thurnam et Savary de Mauléon se défendaient vaillamment et tenaient encore à Poitiers pour le roi d'Angleterre, dont le premier était sénéchal. Mais leur bravoure ne devait pas résister longtemps. Poitiers fut pris peu après le château de Loches. Robert y fut fait prisonnier, toute la province semblait menacée d'une entière réduction. Jean, invoqué par ses derniers partisans

se dispose à prendre la mer, mais ses courttisans l'en détournent et triomphent de sa résistance en lui exposant à quels déchirements et à quelles discordes il expose ses Etats pendant cette expédition. Il se soumet, et envoie son frère, comte de Salisbury porter secours aux Poitevins. Mais bientôt il revient sur cette condescendance, s'embarque et descend à la Rochelle le 9 juin 1206. Là il était attendu par Aimery VII de Thouars et son frère Guy, gouverneur de Bretagne pour Philippe-Auguste, lesquels ayant réfléchi que ce roi leur serait en Poitou d'un voisinage onéreux et, oubliant le serment qu'ils lui avaient fait, avaient noué avec Philippe des intelligences. Savary de Mauléon était aussi revenu de son côté. Jean, dont le jeu était dès lors d'aller réduire la Bretagne sous son obéissance, regarda comme plus important d'aller se venger de son beau-frère le comte de Toulouse, qui était du parti de Philippe-Auguste, et marcha droit à Montauban, petite ville du Quercy qui lui appartenait, et la prit avec beaucoup de richesses et de prisonniers de marque.

Jean débarque à la Rochelle.

Troubles qui s'en suivent dans le Poitou et le Quercy.

Mais le roi de France, instruit de ces rapides opérations, entre en Bretagne, s'empare de Nantes et obtient la soumission de la contrée. Puis, apprenant les affaires de la Rochelle, il se jette sur le Poitou, fortifie Mirebeau, Loudun et quelques autres places et revient à Paris. De son côté Jean, une fois maître de Montauban, va brûler Angers, dévaste une partie de l'Anjou, et va rejoindre à Thouars le vicomte à qui il pensait bien que Philippe ne manquerait pas d'aller témoigner son ressentiment. En effet le monarque arriva et ne pouvant rien faire sans avoir livré bataille à l'Anglais, il s'y disposait lorsque celui-ci, fidèle à ses habitudes, lui expédie des envoyés pour convenir d'une trêve. On convient donc d'une entrevue et Jean profita de l'intervalle pour se retirer à la Rochelle et regagner l'Angleterre. En dépit de cet affront ,qui ressemblait fort à une lâcheté, l'indigne prince ajouta une nouvelle ruse à toutes ses déloyautés: il invoqua du pape Inno-

Trève de deux ans.

cent III une intervention pour une trêve de deux ans. Philippe savait très bien ce que les trêves valaient aux yeux d'un tel adversaire : cependant il l'accepta dans l'espérance qu'on y ménagerait enfin les conditions d'une paix durable (a).

Comment le roi d'Angleterre en m'ésuse.

Il semble que ces deux longues années auraient dû servir à Jean pour s'assurer d'une paix dont lui et ses sujets avaient tant besoin, ou à faire de vigoureux préparatifs de résistance. Il n'en fut rien. Durant ce long intervalle, il retomba dans ses habitudes d'indolence où celles de l'ivrognerie et de la luxure avaient une trop grande part. Il ne fut même pas possible de lui faire entendre à se préoccuper de rien. Seulement, à l'expiration de la trêve, il donna des ordres pour agir en Bretagne contre le château de Guerplic, situé sur les côtes septentrionales du pays, et aussitôt Philippe, revenant en Poitou à la tête d'une armée, s'occupait de plusieurs places des plus importantes, Airvault, Parthenay et autres, pendant que son maréchal Clément de Metz s'emparait, dans une rencontre, de plusieurs barons poitevins au nombre desquels se trouvaient Hugues de Thouars, frère d'Aimery et Savary de Mauléon. Ils avaient osé s'avancer sur les terres du roi de France et les dévaster pendant que ses lieutenants occupaient Parthenay. Ils revenaient chargés de butin, quand ils tombèrent entre les mains de l'ennemi qui, après un combat sanglant, les fit prisonniers et les envoya à Paris (b). Ce dernier coup eut pu être irréparable et amener un triomphe des armes françaises, si les captifs n'avaient été recommandés du Pape qui, peu content du caractère et des égarements de Jean Sans-Terre, avait cependant un grand intérêt à une paix sincère entre les deux souverains : il avait à cœur d'en finir avec les Albigeois qui désolaient le Midi, et qui, après avoir

Hugues de Thouars et Savary de Mauléon, prisonniers en France.

(a) D. Fonteneau, XCXIV, 209 ; — Martenne, *Ampliss. coll.* I, 1043 ; — Guillaume le Breton, ann. 1209. — Rymer, *Fœdera, convent.*, I, 125.

(b) Rigord, *de Gestis*, apud. Guizot, XVII, 61 et suiv. — Smolet, IV, 170.

recommencé par des hérésies, finissaient par des cruautés sanglantes qui allaient à la ruine de la société. Quoi qu'il en fut de l'intervention pontificale, Jean n'en profita que pour employer la paix qu'elle lui laissa à la satisfaction de son avarice en accablant d'impôts, qui allaient jusqu'au treizième de tous les bénéfices, les bourgeois, les nobles et le clergé, au risque de se faire des difficultés nouvelles dont chacune le poussait à une perte évidente. Nous allons l'y voir marcher toujours plus résolûment, mais sans réfléchir le moins du monde aux mauvais pas qui l'y menaient.

Nouveaux excès de Jean dans son royaume.

Les exactions étaient, pour ce tyran indomptable, comme un dédommagement de la guerre quand il craignait de la faire par couardise ou par suite d'une fatigue qui suivait forcément ses excès de vin ou de débauche. Un autre défaut le maîtrisait aussi; c'était le parti pris de n'être dominé en rien, de rester le maître en tout contre tous les principes de la raison, de faire servir à ses passions irritées jusqu'à la religion même dont le sentiment lui manquait, et qui n'était pour lui qu'un élément convenu de la vie humaine. Obséquieux près des Papes quand il avait eu besoin d'eux, il se révoltait contre eux quand leurs principes contrariaient ses opinions ou ses goûts. Mais ce dernier travers n'aboutissait pas toujours à la satisfaction de son orgueil. Car c'est une loi providentielle qu'un roi ne se révolte jamais contre l'Eglise sans se heurter tôt ou tard à d'améres occasions de s'en repentir. C'est ce qui arriva en 1207 au roi d'Angleterre à propos de ses prétentions sur l'archevêché de Cantorbéry. Malheureusement il n'en souffrit pas seul, le peuple paye souvent bien cher les délires des gouvernants.

Il persécute l'Eglise d'Angleterre.

Il désirait placer sur le siège de cette église un de ses favoris pour y remplacer un sous-prieur du Chapitre que le Pape n'avait pas voulu accepter parce qu'il avait été élu contre les règles canoniques. Une seconde ne fut pas mieux faite, ayant eu lieu par une partie du Chapitre seulement et sans l'agrément des suffragants qui réclamèrent auprès

du Saint-Siége. Innocent, après avoir fait plaider la cause devant lui, cassa cette seconde élection, et, selon son droit, désigna au choix des électeurs le cardinal Etienne Langton, digne de la confiance de tous, Anglais de naissance d'ailleurs, et qu'il sacra à Viterbe. Après quoi il écrivit au roi, dont il n'était pas censé avoir su les intrigues, pour recommander le nouvel archevêque.

Celui-ci s'était chargé de lui remettre en même temps des cadeaux qui témoignaient que le Souverain Pontife, s'il agissait d'après le devoir de sa charge, n'en gardait pas moins envers le prince les meilleurs sentiments de bienveillance et d'amitié.

Le monarque n'en reçut pas mieux l'archevêque, entra dans une colère furieuse, il chassa à main armée les chanoines de la Métropole, ordonnant de prendre ceux qui refuseraient de quitter le royaume. Après quoi il écrit au Pape, lui demande absolument le sujet qu'on avait élu d'abord d'après son choix, ajoutant que s'il n'était pas satisfait, il ne souffrirait plus aucun rapport entre Rome et ses sujets. En même temps il confisquait le temporel de l'archevêque qui fut obligé de disparaître pour échapper à de plus sévères marques de son ressentiment.

Il est excommunié par Innocent III.

Innocent n'était pas homme à faiblir devant ces menaces. Il y répondit en envoyant à un certain nombre d'évêques anglais l'ordre d'exhorter le roi en son nom, à recevoir l'archevêque et à rappeler les chanoines persécutés, à défaut de quoi le royaume devait être mis sous l'interdit. A cette menace inattendue, et se rappelant comment le même moyen avait réduit en France l'obstination de Philippe-Auguste, Jean offrit d'obéir, acceptant les clauses présentées, sauf, disait-il, les droits, dignités et prérogatives de sa couronne. Accepter des restrictions ainsi exprimées c'était s'exposer à voir renaître, le lendemain, ces mêmes conflits, les trois choses réclamées étant toujours des prétextes créés par l'absolutisme royal. Le Pape, qui agissait de son plein pouvoir et que le droit public du temps



autorisait aux yeux de tous, ne tomba pas dans un piége aussi patent. Il persista, Jean ne voulut consentir à rien, et les évêques se retirèrent sur le continent, d'où ils frappèrent d'interdit tous les Etats du schismatique.

Ses cruautés et ses extravagances.

Jean devint furieux, se répandit en violences contre les ecclésiastiques et ceux de ses sujets qui désapprouvaient sa conduite. Il alla jusqu'à faire enfermer et mourir de faim une mère et son fils qui s'étaient séparés de lui pour ne participer en rien à ses désordres. Son état mental fut tel, par l'excès de ses emportements, qu'il ne craignit pas de songer à se faire des alliés des Maures d'Espagne, et de leur proposer même de payer cette alliance par l'abjuration de la religion chrétienne. On le méprisa, et le sultan espagnol lui répondit que si le musulman abandonnait jamais sa foi, ce serait pour prendre celle que Jean ne rougissait pas de trahir. Et au milieu de ces extravagances le despotisme pesait sur tout le monde; son impiété s'accentuait toujours plus, si bien que le Pape se détermina à l'excommunier personnellement. Le coupable n'en continua pas moins ses folies les plus odieuses. Il n'y avait plus qu'à employer le dernier moyen, moins contre lui qu'en faveur des peuples opprimés. Le Pape publia alors une bulle qui privait le despote de ses droits au royaume, dispensait ses sujets de toute fidélité à son égard, en même temps il écrivit au roi de France et aux autres princes du continent pour les engager à entrer dans ses Etats et à le poursuivre comme un ennemi de l'Eglise. C'est alors que, pour surcroit d'embarras, le roi apprend qu'une sérieuse conspiration s'est formée contre sa vie. Puis des hostilités surgissaient sur la frontière d'Ecosse, d'Islande et du pays de Galles. Il lui fallait se défendre, et une profonde terreur lui faisait redouter quelque attentat qui devait le menacer. Mais ce fut bien pire quand il apprit que la France allait faire invasion chez lui et y serait suivie sans doute de beaucoup d'autres. En effet, on préparait à Calais et sur tout le littoral français une descente sérieuse.

Le royaume d'Angleterre mis en interdit.

L'esprit public ne s'y montrait pas défavorable sur la côte opposée, Jean se savait détesté et ne doutait pas que ses sujets ne donnassent la main à une armée composée bien plus d'alliés que d'ennemis. Tant d'embarras le jetaient dans une suite de perplexités qui laissèrent voir quelles craintes l'agitaient. On crut le moment favorable pour le rappeler à lui-même. On lui parla d'une réconciliation, et il consentit avec empressement à une entrevue à Douvres avec le légat Pandolfe, où l'on régla les conditions de la paix. Elles se résumaient toutes en cette promesse faite par serment de réparer tout le mal fait aux propriétés et aux personnes, toutes les injustices commises, tous les ordres donnés contre ceux qu'il avait persécutés. En un mot, choses et hommes de tous rangs rentraient dans leur premier état. Il n'y avait que les morts que l'on ne ressuscitait pas, et Dieu sait combien étaient tombés depuis six ans sous les coups d'un monstre qui, pour se venger d'une conspiration dont il n'avait encore aucune preuve, avait fait tuer, en un seul jour, trente jeunes otages exigés par lui des plus grandes familles de l'Angleterre!

Jean se soumet au Pape.

Ce ne fut pas tout. Le Pontife savait qu'il avait à faire à un homme d'une souveraine mauvaise foi. Tout ce qu'il avait promis, tout ce qu'il allait promettre encore de ne plus se révolter contre le Pape, de ne jamais prétendre aux investitures, de respecter et de protéger en tout la vie, les biens et les dignités du clergé, tout cela serait oublié dès le lendemain au besoin, si on ne le liait point par un nouvel état de choses qui, en lui rendant l'indépendance de sa couronne et la majesté de sa position, lui interdit cependant toute révolte possible contre la souveraineté spirituelle. On lui proposa donc de consentir, avant d'être dégagé des censures, de se faire vassal du Saint-Siége, de remettre au Saint-Père, pour un instant, sa couronne que celui-ci lui rendrait aussitôt, et que chaque année, en qualité de vassal, il ferait verser à Rome, au nom de l'Angleterre, une redevance de mille marcs. Jean comprit

Humiliations auxquelles il consent comme garantie de ses promesses.

très bien qu'il valait mieux être vassal du Saint-Siége que de perdre tout ce qu'il possédait, et consentit à tout. La cérémonie de sa soumission au Pape et de l'hommage féodal se fit dans la maison des Templiers à Douvres, le 15 mai 1213, et Jean fut absout le 6 juillet suivant. Il y avait plus de cinq ans que l'interdit durait avec tous les malheurs que le mauvais prince y avait ajoutés pour ses peuples et pour lui (a).

Cette dernière péripétie avait quelque chose, il faut l'avouer, de très humiliant pour un roi. Qui ne voit cependant qu'il l'avait bien mérité, et comment des religieux bénédictins (b) ont-ils pu traiter d'*avilissante* une soumission qui était toute dans le droit et l'esprit de l'Eglise du moyen âge, et qui d'ailleurs mettait l'Angleterre, son roi et toutes ses institutions, sous la protection du Saint-Siége (c).

Et nouvel oubli de ses serments.

Toutefois ce respect forcé pénétrait peu dans les cœurs : la noblesse anglaise ne pouvait aimer un maître qui s'était montré si cruellement desposte envers elle et n'y avait respecté ni le sentiment de la famille, ni les règles d'un gouvernement honnête. Il ne devait donc pas compter sur un retour d'affection devenu impossible. Mais il gagna à son retour vers le Pape que Philippe de France fut détourné de faire agir contre lui les forces préparées contre l'Angleterre, et qu'il tourna contre la Flandre où le comte Ferrand avait formé contre lui une ligue. La neutralité qui semblait imposée à Jean par cette exemption de toute attaque, ne l'empêcha pas de s'exposer à une revendication légitime en se portant avec une flotte de cinq cents voiles contre la flotte française qui occupait la Manche et la mer du Nord. Avant d'arriver à ses dernières

(a) Rymer, *Fœdera*, I, 130.

(b) *Art de vérifier les dates*, VII, 107 ; — Chantrel, *Histoire des Papes*, III, 219 ; — Rhorbacher, ad ann. 1213.

(c) Mathieu Paris, ad h. ann. ; — Rymer, *Fœdera, Convent., etc.*, I, 132 ; — Rigord, Smolet, Rapin, Thoiras.

aventures, revenons un peu sur certains faits pour lesquels nous avons dû suivre la filière des graves événements que nous venons de rapporter.

Fondation de l'abbaye de Fontenelles.

En 1210 était créé, à une lieue de la Roche-sur-Yon et sur le territoire paroissial de Saint-André-d'Ornay, l'abbaye de Notre-Dame-des-Fontenelles sous la règle de Saint-Augustin. Elle eut pour fondateur Guillaume de Mauléon, seigneur de Talmont, et Béatrix sa femme, dame de Machecoul, de Luçon et de la Roche-sur-Yon, qui épousa depuis Aimery VII, vicomte de Thouars. Les moines embrassèrent de préférence peu à près la régle des chanoines réguliers de la Chancelade, abbaye d'Augustins dans le Périgord. L'autel majeur ne fut consacré que le 11 mars 1248 par notre évêque Jean de Melun. Il n'y avait alors que huit ans que les religieux avaient pris possession des lieux, le tout ayant été construit sans doute très solidement et en pierre, ce qui supposait une longue durée des travaux. Les seigneurs du pays continuèrent à travers les siècles à faire du bien à ce monastère, qui, ayant fleuri jusque vers le milieu du XVI[e] siècle, fut ruiné par les huguenots en 1562. Après ce malheur, comme toujours, la discipline s'était relâchée, et n'y revint qu'après l'union opérée en 1675 à la congrégation des Génovéfains [a].

Hugues I[er] de Lusignan devient roi de Jérusalem et de Chypre.

En 1211 Hugues I[er] de Lusignan, fils d'Amaury II, était couronné roi de Chypre et de Jérusalem. Ce double titre ne datait sur la même tête que de 1197, quand Amaury avait réuni les deux couronnes par son mariage avec l'héritière de ce fief. Le titre de roi de Jérusalem était assez insignifiant, la ville royale étant tombée au pouvoir des Arabes qui la gardaient. Mais il donnait toujours au titulaire le commandement des armées et le droit de décider en beaucoup de cas. En dépit de sa mince importance, cette royauté lui valut le titre de roi de Jérusalem quand il épousa Alix, fille du dernier roi Henri de Cham-

(a) *Gall. christ.*, II, col. 135; — Du Tems, II, 573.

pagne, mort en 1197. Hugues avait eu pour régent pendant sa minorité, Gonthier de Mont-Belliard, qui abusa beaucoup de son autorité. A peine majeur, il se fit couronner à Nicosie avec sa jeune femme Alix, qu'il avait épousée en 1208.

Cette princesse était femme de tête et le seconda énergiquement dans le soin qu'il prit de son gouvernement (a).

Abbaye de Chambon.

C'est vers 1212 ou 1213 qu'il faut établir, paraît-il, les commencements de l'abbaye de Notre-Dame de Chambon, *de Campo bono,* située à une lieue de Thouars, sur les confins de l'Anjou et du Poitou. D'épaisses ténèbres entourent son berceau que quelques-uns placent en 1192, d'autres en 1220, et quelques-uns aussi en 1212, que nous préférons adopter. Ce serait aux vicomtes de Thouars qu'elle aurait dû son existence, qui n'a laissé d'elle-même que des souvenirs à peine sentis. Après les désordres du XVIe siècle les La Trémouille, quoique devenus protestants, ne craignirent pas de se l'attribuer. Ils en restèrent commendataires comme ils l'avaient été d'abord. Ce régime produisit ses fruits naturels. En 1776 elle n'avait plus que trois religieux, et fut unie, peu après, au collége et à l'hôpital de Thouars. C'était encore au profit des La Trémouille, qui possédaient la seigneurie et le château des anciens vicomtes.

De récentes recherches dans les archives des Deux-Sèvres et dans celles des La Trémouille, faites par M. Imbert, qui s'était occupé de l'histoire de son pays avec autant de soin et d'intelligence que de succès, ont fait retrouver jusqu'à trente noms des anciens abbés. Avant lui on n'en connaissait que huit (b).

Mort de l'évêque Maurice de Blazon.

C'est aussi en 1213 que le diocèse perdit son bon et doux évêque Maurice de Blazon dont la mansuétude était citée en exemple. Il se vit préparer à la mort par de longues souffrances qui rendirent difficiles ses derniers jours. Il est probable que le despotisme de Jean Sans-Terre

(a) *Art de vérifier les dates,* V, 121 ; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XI, 408.

(b) *Cartulaire* de Chambon.

ne fut pas pour rien dans ses épreuves qui se cachent à nos yeux sous des voiles épais. L'incertitude la plus inextricable entoure même la date précise de sa mort; mais on sait pertinemment qu'en 1214 le siège était vacant, car le doyen du Chapitre Philippe, l'annonça au clergé du diocèse, en cette même année, qui dut être, par conséquent celle de son décès. Les plus anciennes traditions et plusieurs chartes ont prouvé qu'il avait été inhumé dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Mirebeau, qu'il avait érigée en collégiale et dans laquelle son neveu Thibaud de Blazon, seigneur du lieu, fonda l'année suivante un anniversaire pour le repos de son âme (a).

Guillaume Prévôt, LXI[e] évêque de Poitiers.

Son successeur, le LXI[e] dans nos dyptiques, fut Guillaume Prévôt, dont on devrait regarder, d'après D. Martenne, l'intronisation comme faite en 1216 (b). Il y a évidemment ici une erreur du docte bénédictin, car il n'est guère possible de concilier les dix ans et deux mois qu'on assigne généralement à l'épiscopat de Guillaume IV, s'il est de 1216, comme quelques-uns le prétendent, avec une charte du 10 mars 1225 donnée par Philippe, son successeur (c). Quoi qu'il en soit, le premier acte qui nous reste de Guillaume Prévôt est de 1217 et en faveur de l'abbaye des Châtelliers contre un chevalier seigneur de Vouzailles qui promet devant l'Evêque et le Chapitre de ne plus inquiéter les religieux pour des biens qu'ils possédaient sur son fief (d). De cette année jusqu'à la fin de sa vie nous n'avons guère que quelques actes de juridiction peu importants pour l'histoire. Nous nous arrêterons à quelques-uns qui offrent un intérêt plus réel.

Nouvelle guerre portée en Poitou par Jean Sans-Terre.

Jean Sans-Terre avait réfléchi que ses extravagances passés l'avaient assez mal servi, et enfin il prit le parti

(*a*) D. Fonteneau, XVIII, 147.

(*b*) *Gall. christ.*, II, col. 1183.

(*c*) *Gall. christ.*, II, col. 1183; — Du Tems, II, 426; — D. Fonteneau, XXII, 95.

(*d*) D. Fonteneau, V, 67.

de ne se plus mêler des affaires de l'Eglise au profit de ses idées et de son trésor. Il se prêta donc de bonne foi à toutes les opérations des régimes ecclésiastiques et favorisa en tout les nominations régulières des évêques et des abbés faites par les Chapitres et les couvents. Mais comme il lui fallait toujours avoir la guerre avec quelqu'un ce fut aux barons du Poitou qu'il s'en prit et se disposa à une descente sur les côtes de l'Aquitaine. Il rassembla donc ses chevaliers à l'île de Jersey et leur parla de l'expédition dans laquelle il voulait les entraîner. Mais ceux-ci ne l'aimaient pas assez pour le suivre et prétextèrent l'insuffisance de leur ressources pécuniaires. De son côté, l'archevêque de Cantorbery, Lington, lui défendit de faire la guerre qu'il avait juré de ne pas entreprendre en recevant l'absolution. Mais pendant que le légat envoyé pour régler les affaires du clergé s'occupait en parcourant les provinces de régler les indemnités que le dépouillement des évêchés et des monastères avaient rendues nécessaires, Jean s'embarqua à Portsmouth au commencement de février 1214, et quelques jours après descendit à la Rochelle et entrait en Poitou où Savary de Mauléon le rejoignit. D'autres arrivèrent aussi après s'être soumis devant ses forces. Ce furent entre autres Geoffroi de Lusignan, Hugues de la Marche et son frère le comte d'Eu. Il traita aussi avec ce même Hugues, du mariage de son jeune fils avec sa fille Jeanne, qu'il avait eue d'Isabelle d'Angoulême, mais qui vit ce mariage manquer par celui qu'elle contracta après la mort de Jean avec le roi d'Ecosse Alexandre II, tandis que Hugues lui-même n'hésitait pas à reprendre cette Isabelle, que l'ambition d'avoir un roi pour mari avait rendue complice de la déloyauté de Jean Sans-Terre [a].

Philippe-Auguste s'oppose à ses progrès.

Ainsi rétabli dans le Poitou, il alla réduire en Anjou quelques places, entre autres celle de Beaufort-en-Vallées, à six lieues d'Angers, qu'il fortifia aussi, s'avança dans le

(a) Rymer, *Fœdera*, I, 62.

Maine où il assiégea la Roche-aux-Moines, envoya un fort détachement ravager les environs de Nantes et prit, dans une escarmouche, Robert, fils aîné du comte de Dreux, et quatorze seigneurs français. Philippe-Auguste était alors occupé en Flandre contre l'empereur Othon. Il dépêcha donc son fils Louis avec ses troupes contre l'envahisseur qui gagnait la Roche-aux-Moines, lorsque prévenu à temps, Jean, qui avait toujours redouté de se battre en pleine campagne, s'échappa si rapidement, que ses vivres, son bagage et ses machines de guerre restèrent au pouvoir des Français. Ce désarroi coïncida avec la bataille de Bouvines, gagnée le 27 juillet en des circonstances héroïques par le roi de France sur les alliés de Jean. Celui-ci en est déconcerté et s'imaginant voir déjà Philippe le poursuivre en Poitou, il va s'enfermer dans Parthenay. C'est là, en effet, que l'ennemi accourait pour le forcer. Ce sort lui était réservé avec toutes les chances terribles qui pouvaient s'en suivre, si le légat, Robert de Courçon, ne s'était interposé à sa demande pour obtenir une trêve.

Jean obligé à une trêve et à une rançon.

Jean repassa alors en Angleterre, il y trouva les barons ligués contre lui et lui demandant le respect de privilèges accordés et toujours violés par lui. Forcé de céder, il leur donne le 15 janvier 1215 une nouvelle charte qu'il ne tarda pas à rétracter quand il se crut redevenu plus fort. Nouvelle dispute. Les barons offrirent la couronne d'Angleterre au fils de Philippe-Auguste. Celui-ci quitte le Languedoc où l'avait appelé la guerre des Albigeois, descend à Landwich, dans le comté de Kent, marche vers Rochester, qui ne résiste pas, et va de là à Londres où il reçoit le serment des barons et des magistrats de la ville. Jean vit enfin qu'une bataille rangée toujours évitée jusque là, devenait indispensable. Il y abandonna le sort de sa couronne. Il alla donc au devant de son ennemi avec une armée considérable. Mais c'est là que Dieu l'attendait. Ayant eu à passer en des lieux marécageux, que la haute mer submergeait souvent, la marée l'y surprit, engloutit ses

Ses barons offrent la couronne d'Angleterre au prince Louis de France

Sa défaite et sa mort.

troupes et lui-même eût beaucoup de peine à sauver sa vie. Ce désastre, auquel il ne pouvait opposer ni les prétentions de son orgueil ni les fureurs de son caractère, le réduisit enfin. Déjà malade avant ce malheur, il ne fit que s'affaisser davantage devant les irrémédiables embarras de cette position extrême. Le chagrin de son impuissance acheva de l'abattre, et il vit que la mort allait venir. Par son testament son fils aîné Henri, qui fut le troisième du nom, était institué son légataire universel. Il mourut donc le 9 octobre 1216, n'ayant que cinquante-trois ans, qu'il avait usés dans l'excès de tous les vices et le mépris de tous les sentiments élevés.

Châtiments de la Providence sur la famille des Plantagenet.

Un coup d'œil sur le passé nous offre ici une des plus sévères leçons de l'histoire. Les Plantagenet nous y apparaissent jusqu'à leur dernier représentant se jetant dans toutes les fautes qui rendent une famille odieuse et méprisable à ceux qu'elle est chargée de gouverner. Mais de quels châtiments la Providence s'applique à payer cette longue suite d'abominables iniquités! Eléonore, qui est le germe de tous les maux encourus par sa race, s'appliqua pour satisfaire ses passions criminelles à révolter ses quatre fils contre leur père; ce père, dépourvu de tout honneur, n'écoutant pour rassasier son ambition que les plus mauvais instincts d'une nature corrompue ; ses quatre fils ne profitant de ses ignobles exemples que pour le trahir, le persécuter, lui manquer de foi, d'obéissance, et ne revenant à des repentirs simulés que pour l'accabler d'indicibles chagrins et le conduire au tombeau; ces fils, types les plus détestables de l'ingratitude et du parricide, mourant tous à peine arrivés à l'âge mûr, afin de démontrer la vérité de la sentence divine contre les fils qui méprisent la piété filiale.

Jean, après sa mort, reposa dans les caveaux de Winchester; il n'alla pas rejoindre dans l'abbatiale de Fontevrault les restes de sa famille qui ne durent qu'aux sculptures de leurs tombeaux et aux prières des âmes

d'élite les souvenirs qui s'y réveillaient parfois aux regards des curieux visitant la basilique. De pompeux éloges funèbres y sont plutôt l'expression de la reconnaissance pour des bienfaits réels que la vérité pour des vertus qu'ils n'eurent pas. Mais l'histoire vient tôt ou tard opposer à ces sentiments d'une indulgence peut-être excusable, les justes malédictions d'un arrêt qui venge l'humanité de si abominables forfaits.

Guillaume Prévôt LXI[e] évêque de Poitiers.

C'est cette même année probablement que fut élu à l'évêché de Poitiers Guillaume IV, surnommé Prévôt, successeur de Maurice de Blazon. Le siège était donc resté vide un peu plus ou un peu moins de deux ans, sans doute par suite des bouleversements que Jean Sans-Terre avait multipliés partout. Cette date pourtant est contestable. Quelques-uns, d'accord avec toutes les chartes, le font siéger dix ans, et finir en 1224; d'autres veulent qu'il n'ait commencé qu'en 1216, ce qui le ferait exister encore lorsque son successeur Philippe gouvernait déjà, dit-on, depuis deux ans. Il semble pourtant que c'est bien 1216 qu'il faudrait assigner à l'élection de Guillaume, quoi qu'en dise une charte de Talmont, citée par nos devanciers, mais qui serait fautive, puisqu'elle se trouverait contredite par des événements ultérieurs (a).

Savary de Mauléon.

Le Savary de Mauléon, que nous voyons rester si fidèle à Jean Sans-Terre, accepta toutes ses apparitions dans le Poitou. Il est célèbre parmi les chevaliers de ce temps qui s'appliquaient aux frivolités de la vie licencieuse autant qu'aux faits d'armes qui n'avaient plus qu'un intérêt secondaire devant les folies amoureuses qui en faisaient un doucereux troubadour non moins qu'un brave guerrier. Or nous savons ce qu'étaient ces poètes qui ne chantaient jamais tant la gloire que la volupté, et qui, sans reculer sur le champ de bataille, lui préféraient cependant les salons de ces châteaux où les minauderies des grandes dames les

(a) *Gall. chrit.* II, 1183; — Du Tems, II, 420.

appelaient aux dangereux tournois des vers érotiques et des adultères scandaleux; où les femmes légères ne valaient pas mieux que leurs esclaves; où le sentiment religieux s'affaissait enfin sous les couronnes de fleurs et les triomphes faciles des héros des carrousels et de l'amour. Ce terrain fut un de ceux où figuraient les exploits de Savary, mais où il réussit moins pourtant que sur celui des combats, car cette vie toute parsemée de coups d'épée et de *centons,* se distingua d'autant plus que, selon les caprices de son esprit léger ou de ses intérêts, il changea souvent de maîtres, servant tantôt la France et tantôt l'Angleterre, soit en Poitou, soit de l'autre côté de la Manche. Il était, au reste, de cette noble et ancienne race venue du Midi et dont nous avons raconté l'établissement dans notre province au IXe siècle (a). Fils d'un Raoul, seigneur de Mauléon, qui l'était en même temps de Talmont et de Fontenay, et officier de Jean Sans-Terre, nous le voyons l'accueillir en Poitou, ce qui ne l'empêcha pas de l'abandonner bientôt après, ne pouvant se faire à ses habitudes de méchanceté et de perfidie contre lesquelles il avait cherché à le garder. Quand Louis de France fut envoyé en Angleterre pour y prendre possession du royaume que le Pape avait mis à la disposition de Philippe-Auguste, Savary s'attacha à son parti qu'il servit utilement, puis il passa en Palestine où il se distingua au siége de Damiette, il y arriva pour sauver la place et l'armée au moment du plus grand danger. Là, il combattit avec Hugues X de Lusignan, Geoffroi de Beaumont seigneur de Bressuire, et Robert de Vivonne. Cette gloire lui valut mieux que celle des boudoirs et des chevauchées de la Provence où les lumières ne brillaient pas toujours et qui lui valurent sa réputation de trouvère chez les littérateurs du XVIIIe siècle et les historiens romanciers du nôtre. On le vit vers la fin de sa vie servir Louis VIII

(a) V. ci-dessus, t. V, p. 337.

près duquel il se distingua, puis se révolter contre Louis IX sous la régence de Blanche de Castille; trop ressemblant à la plupart de ces chevaliers de son temps en qui les passions guerrières semblaient autoriser toutes les autres, et qui remplaçaient volontiers quelques rares qualités de second ordre. S'il y eut donc en Savary quelques-unes de ces heures éblouissantes qui, dans une vie active et mêlée à d'importantes affaires, peuvent un instant fasciner les chroniqueurs et ceux qui les lisent après plusieurs siècles, ne perdons pas de vue les défauts de jugement, de modération et de justice qui signalèrent ses jours si diversement remplis de contrastes regrettables; jugeons toujours, nous, spectateurs froids et incorruptibles, de ces drames éloignés dans leurs rapports avec la foi et la vertu.

Comment les biens des Mauléon passent à la maison de Thouars.

C'est de la sorte aussi qu'il nous faut juger les longues et nombreuses variations de Savary entre les divers gouvernements qu'il avait servis. En 1230, il avait commis encore sur les côtes de la Rochelle des pirateries qui l'avaient rendu odieux aux Français. Il crut prudent de se fixer en Angleterre où il mourut en 1234. Quand il se sentit malade il voulut être transporté à l'île de Ré qui lui appartenait, et il y ordonna que son corps fut enterré dans l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm dont il avait été le bienfaiteur. Il ne laissait qu'un fils illégitime d'une femme qu'il avait encore près de lui en ses derniers jours. Les importantes richesses et les terres considérables des Mauléon passèrent donc à Alice, sœur aînée de Savary qui, par son mariage avec Guy Ier, vicomte de Thouars, porta à cette famille les opulentes possessions qui lui étaient échues (a).

Bertrand de Born, autre poète provinçal.

Un autre poète du même temps a peut-être droit à ne pas être oublié ici, non qu'il soit Poitevin, puisqu'il était

(a) Imbert, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XXIX, 387; — Renouard, *Hist. des Troubadours;* — Guillaume le Breton, *ibid.* IX; — La Fontenelle, *Biographie universelle,* I, XXXI, p. 186 et suiv. 439.

seigneur dans le Périgord, mais parce qu'il prit une grande part aux événements du Poitou pendant les règnes successifs des Plantagenet. Chose remarquable ! les poëtes, gens d'imagination et d'intelligence, vécurent toujours de l'esprit de leur temps, n'en dirigèrent pas les dispositions morales, mais les subirent et les reflétèrent, mesurant leur philosophie et leur morale à celles des époques où ils se faisaient une réputation où la vanité avait plus de part que leur fortune ; ils honorèrent la littérature ou l'avilirent selon les tendances de leur temps. Le siècle d'Auguste, celui de Louis XIV se remarquent par la dignité des grands hommes qui en illustrèrent la poésie, on sait comment les versificateurs du XIXe ont jeté leurs vers et leur prose dans la boue ou le ridicule qui signalent, à peu d'exceptions près, nos poëtes contemporains. Aux XIIe et XIIIe siècles, Bertrand de Born, né au village de ce nom, en Périgord, fut un de ces types qui exagéra de beaucoup les similaires de son temps. Possesseur du château de Hauteford, non loin de Périgueux, on le vit, selon les circonstances, ami ou ennemi déclaré des princes qui portèrent tour à tour ou à la fois la couronne d'Aquitaine, se passionner pour la guerre, qu'il faisait à tort et à travers, déclarant en un style provençal exalté que personne n'aurait jamais son château, ce qui n'empêcha pas Henri II de le prendre, y compris le glorieux seigneur qu'il lâcha pour un mot heureusement trouvé à la louange de son fils Court-Mantel.

Bientôt après, on le vit figurer dans les guerres entre Richard et Philippe-Auguste, autant en se battant comme un fou qu'en excitant à la guerre les partis qu'il regrettait de voir rapprochés par une paix qui ne lui allait pas. Dans ces épopées la satyre tient autant de place que la valeur des champs de bataille et la poésie des ruelles, c'est surtout dans les sirventes qu'est le triomphe de son talent : c'est une espèce de poésie où la satyre se mêle toujours à la tendresse du sentiment et aux exaltations d'un amour écervelé ; il aime à y semer la division entre les

seigneurs, à y compromettre les femmes des meilleures familles, et l'on y rencontre parfois jusqu'à une princesse de Turenne, dont le rôle à son égard pourrait bien n'être qu'inventé à plaisir et l'accuser au moins de graves médisances. Ajoutons à ces grivoiseries, les impiétés qu'inspire toujours une conduite désordonnée: il méprise la *Trève de Dieu,* il vente la guerre faite pendant l'Avent et le Carême. On devinera dès lors à ce qu'il a dit et fait tout ce qu'il n'a pas révélé de lui-même et qu'il autorise à croire de lui. Enfin un jour arriva où cet art funeste de se mettre mal avec tous, de se fatiguer à des turpitudes ou à des méchancetés sans profit lassa le personnage qui avait vieilli, était abhorré de tous, et ne trouvait pas un ami sur qui s'appuyer. Il sentit le besoin de fuir le monde qui le fuyait et alla se cacher pour y mourir dans un couvent de Cisterciens où il aura eu peut-être le temps de songer utilement aux vérités qu'il avait trop méconnues et à la paix qu'il n'avait pas su comprendre (a).

Caractère de la littérature de ce temps.

On le voit: tout se ressemble dans ces fameux maîtres de notre première littérature: mœurs corrompues, compositions dangereuses, vie inutile ou nuisible à autrui. Pour eux la bravoure n'est pas un devoir, mais une fougue passionnée; la religion devient une habitude sociale, la chasteté un jouet, la cupidité et l'ambition des penchants naturels à satisfaire. Il peut arriver que de tels hommes initient la littérature d'un peuple: ils n'y laisseront jamais que le germe des plus dangereuses inclinations. La corruption qui envahira le XIIIe siècle ne sera que le résultat acquis de ces causes trop peu connues parce qu'on a feint trop souvent de les ignorer.

(a) Renouard, t. I, p. 216; — Pujoult, *Géographie universelle*, V, 189; — Feller, II, 430; — D. Rivet, *Histoire littéraire,* XIII, 9.



NOTES DU LIVRE LX

NOTE 1

M. Beauchet-Filleau attribue Robert de la Trémouille à la cinquième croisade. C'est la quatrième qu'il faut dire. C'est à la septième que nous verrons toute une famille du même nom succomber glorieusement à la Massoure. (V. *Dictionnaire des Familles du Poitou*, II, 744; — de Fourmont, III, 215.)

NOTE 2

Nos amis les ennemis ont trouvé dans leur artillerie contre l'Eglise cet engin tout puissant à leurs yeux de la négation absolue quand il s'agit d'un fait historique dont l'acceptation dérangerait le système de Voltaire et de Henri Martin. Cette méthode est absolument destructive de l'histoire où il ne faudrait laisser entrer que les opinions de ces grands maîtres. Leur crédit, qui plus est, en est venu à rendre timides un certain nombre de critiques sincères qui bien éloignés, par leurs principes et leurs études sérieuses, de marcher avec eux, en sont arrivés, pour ne pas sembler exagérés, à leur faire des concessions, à leur accorder certains doutes dont le parti ne manquera pas de se servir pour se fortifier quelque jour dans son opposition irréligieuse. C'est ainsi que certains critiques de second ordre se sont appuyés de notre regrettable ami Lecointre-Dupont pour conclure d'un de ses travaux sur *le Miracle des Clefs* (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XII, p. 209 et suiv.) qu'on manquait de base pour attribuer l'action aux Anglais, parce qu'en 1202, disent-ils, il n'y avait pas d'Anglais dans le Poitou. Nous avons établi d'après les auteurs les plus sensés que s'ils n'étaient plus à Poitiers même, ils entretenaient encore, du Périgord où ils surveillaient notre province, des rapports assez fréquents avec elle. Rien n'est plus naturel que leurs relations avec le secrétaire du maire de Poitiers : rien n'est moins douteux que le récit des registres de l'échevinage (*Ibid.*, p. 213 et suiv.) sur les moindres détails de l'affaire ; rien de plus officiel et dont les témoins oculaires soient plus nombreux et plus dignes de foi. Comment nier la valeur de cet argument lorsqu'on le voit aussitôt monumenté par des fêtes publiques renouvelées à

chaque anniversaire, par des statues des saints patrons de la ville placées sur la porte de la Tranchée, et cette participation du corps de ville aux frais de la cérémonie annuelle, sa présence à la procession se prolongeant de Notre-Dame à la Tranchée, et cet empressement enfin des dames de la ville à orner de riches vêtements l'image portative de la Vierge? Ne cherchez pas à effacer du souvenir des Poitevins cette tradition dont ils se glorifient. Vous ne le nierez pas plus que ceux de Lourdes et de la Salette qui ont triomphé sous nos yeux de tous les sarcasmes, et que la piété populaire a consacrés par d'immenses aumônes et une persistante dévotion. Ah! messieurs les savants, vous voulez la science sans la foi. Nous, nous voulons la foi avec la science, et nous vous défions d'être jamais assez forts pour étouffer l'une par l'autre.

FIN DU HUITIÈME VOLUME



TABLE DES MATIÈRES

DU VIII[e] VOLUME

LIVRE LIII

—

Depuis le premier divorce de Guillaume IX, jusqu'a l'avènement de Guillaume Adelelme au siège de Poitiers.

(De 1112 à 1127)

		Pages.
1112	Désordres graves dans la vie de Guillaume IX. . . .	1
	Frivolité de la littérature des troubadours.	2
	Caractère des premières années de Guillaume . . .	3
	Les troubadours. — Nature de leur talent.	3
	Comment Guillaume s'y associe.	3
	Ses désordres après son retour de la croisade. . . .	4
	Ses enfants.	4
	Ses relations avec Maubergeonne	5
1113	Le comte est excommunié	6
1114	Ses nouvelles violences contre l'évêque qu'il exile à Chauvigny.	8
	Guillaume envahit et s'approprie le comté de Toulouse.	8
	Détail de cette injustice	9
	Arrivée de l'évêque Pierre II à Chauvigny	10
	Comment il pourvoit à l'administration du diocèse . .	11
	Sainte vie de Pierre II dans sa solitude	12
	Le Mal des Ardents observé cette année	12
	Origine de la maison de Poitiers-Valentinois. . . .	13
	Comment Aymar de Poitiers s'y fait remarquer. . .	13
	Suite des égarements de Guillaume IX.	14
	Sa rupture calculée avec tout ce qui touche à l'Eglise .	14
	L'esprit public résiste à ses mauvais exemples . . .	15
1115	Continuation de la guerre entre les comtes de la Marche et les Lusignan	16

		Pages.
1115	Fondation du prieuré de Châtain	16
	Vie intérieure de saint Pierre II à Chauvigny	17
	Ses derniers jours et sa mort	17
	Sa sépulture et son culte	18
1116	Comment Guillaume IX se réjouit de ce malheur	19
	Il répudie sa seconde femme Philippe de Toulouse	19
	Qui meurt à Fontevrault	19
1117	Guillaume IX continue ses désordres	20
	Son troisième mariage. — Ses motifs secrets	20
	Ses enfants	21
	L'aîné se révolte contre lui	21
	Mort de Robert d'Arbrissel	22
	Ses vertus et les honneurs qu'on lui rend à Fontevrault	23
	Fondation du monastère de Montazay	23
	Vie et mort de saint Bernard de Tiron	25
	Combien les fondations religieuses étaient dans les besoins du temps	27
	Avènement de Guillaume Gislebert II, LIe évêque de Poitiers	28
1118	La guerre se renouvelle avec les sires de Lusignan	29
	Et de Parthenay	30
	Guillaume fait la guerre en Espagne	30
	Ses nouvelles débauches	31
	Ses succès en Espagne	31
	Nouvelle altération des monnaies	32
	Concile de Reims	32
1119	Supercherie de Guillaume pour y échapper	33
	Eglise de Sainte-Pélage à Poitiers	34
	Prieuré de Saint-Denis à Poitiers	34
1120	Fondation de l'abbaye des Châtelliers	35
	Fondation de l'Absie-en-Brignon	37
	Fondation de l'abbaye du Pin	38
	Fondation de l'abbaye de Bonnevaux-en-Marçay	40
	Fondation de l'abbaye des Alleuds	41
1121	Guillaume IX se rend maître de Parthenay	42
1123	Conséquences de cette conquête	44
	Guerre entre le comte d'Anjou et le seigneur de Montreuil-Bellay	44
1124	Guillaume IX s'allie avec le roi de France contre le roi d'Angleterre	46
	Prieuré de Saint-Léger à Poitiers	47
	Fondation de l'abbaye de l'Etoile	48

		Pages.
1124	Quelques-uns de ses abbés illustres à divers titres . .	49
	Mort de l'évêque de Poitiers Guillaume Gislebert. . .	50
	Examen de son épiscopat. — Sa charité	51
	Manifestation de l'esprit national en faveur de la royauté	52
	Progrès de l'art militaire à cette époque	53
	Caractère peu honorable des Plantagenet.	54
	Apparence de meilleurs sentiments dans Guillaume IX.	54
	Fondation de l'abbaye de Trizay.	55
	Amélioration dans la vie de Guillaume IX.	56
	Il soutient pourtant le comte d'Auvergne dans une guerre injustement soulevée contre l'évêque de Clermont. .	57
	Occasion de cette guerre.	57
1126	Il y est défait par le roi Louis le Gros.	58
1127	Autre guerre en Angoumois.	60
	Il meurt peu après.	60
	Jugement des auteurs de son temps.	60
	Celui de l'Histoire.	61
	Caractère de ses poésies.	62
	Election de Guillaume Adelelme, LII[e] évêque de Poitiers	63
	Compétition de Pierre de Châtellerault	63
	Fondation du prieuré de Béruges	64

LIVRE LIV

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE GUILLAUME X AU TRONE D'AQUITAINE, JUSQU'A SA MORT

(De 1127 à 1137)

1127	Avènement de Guillaume X.	75
	Ses projets contre Châtelaillon	76
	Alliance avec Wulgrin d'Angoulême	76
	Ils prennent ensemble le château de Montignac . . .	76
	Guillaume prend le château de Thouars	76
	Et ceux de Parthenay et de Mirebeau	77
	Etat des affaires de l'Aunis. — Mauvaise foi des Châtelaillon.	77
	Motifs du comte d'en venir à une guerre	78

		Pages.
1127	Du mariage de Guillaume X avec une sœur du vicomte de Châtellerault	79
	Secondigny rendu par Guillaume X à la Trinité de Poitiers	80
	Exactions de quelques seigneurs réprimées par l'évêque Adelelme et le comte Guillaume X	80
1128	Agrandissement dans la famille d'Anjou	82
	Le jeune Geoffroy devient roi de Jérusalem. — Il est reçu chevalier à 15 ans. — La rue *Favrouse* à Poitiers	82
1129	Origine du nom de la branche des Plantagenet	83
	Protection du Comte de Poitiers envers Montierneuf et Sainte-Radégonde	83
1130	Siège et prise de Châtelaillon	84
	Fin de la maison de Châtelaillon	86
	Origine de la famille de Curzay	86
	Commencement du schisme de l'antipape Anaclet	87
	Rôle que s'y fait l'évêque d'Angoulême Gérard II	88
	Perplexités de Gérard d'Angoulême sur les desseins du Pape à son égard	89
	Saint Bernard défend la papauté légitime	89
	Ambitieuses menées de Gérard	90
	Il se déclare pour Anaclet, et devient le fauteur du schisme	91
	Fondation de l'abbaye de l'Ile-Chauvet	91
	Celle de Breuil-Herbaud	93
	Et de Fontaine-le-Comte	93
	Influence des croisades sur les fondations monastiques	95
	Générosités exceptionnelles de Guillaume X	95
	Mort d'Hildegarde, troisième femme de Guillaume IX	96
	Zèle de Guillaume X pour le bien et la justice	96
1131	Il favorisa le schisme en faveur d'Anaclet	97
	Saint Bernard s'y oppose et le combat énergiquement	98
	Efforts de Guillaume pour Anaclet	98
	L'Evêque de Poitiers chassé de son Siège	99
	Comme celui de Limoges	99
	Opposition de saint Bernard qui fait agir le duc de Bourgogne	99
	Et écrit lui-même à Guillaume	99
	Et aux évêques de l'Aquitaine	100
	Troubles dans le diocèse de Poitiers	101
	Concile de Reims	101
	Violences de Gérard	102

Pages.

1131 Les chanoines de Sainte-Radégonde obligés à rendre leurs services à Sainte-Croix 102
1133 Différends entre Pierre de la Chaise et l'abbaye de Saint-Maixent 103
Combien ces petitesses étaient fréquentes. 104
Mariage de Guillaume X. — Ses frères et ses enfants . 105
1134 Raymond de Poitiers devient prince d'Antioche . . . 106
Ses aventures 107
Pierre Raymond abbé de Saint-Maixent 108
Cartulaire et *Chronique* de Saint-Maixent 109
Continuation du schisme. 110
Traité du schisme d'Arnoux de Séez 110
Nouveau voyage de saint Bernard en Poitou 111
Conférence de Parthenay. 111
1135 Autre à Parthenay-le-Vieux. 113
Comment un miracle antérieur de saint Bernard l'avait préparé à un nouveau triomphe 114
Et opère la conversion de Guillaume X. 114
Maux que le schisme avait causé dans l'Aquitaine . . 117
Usurpation de Pierre de Châtellerault. 118
Guillaume X marie sa sœur Agnès, à Ramire, roi d'Aragon. 118
Aventures curieuses de ce dernier 119
1136 Soins de l'évêque Adelelme pour effacer les conséquences du schisme 120
Le prieuré de Celles érigé en abbaye 121
Vie exemplaire de Guillaume X après sa conversion. . 121
Fondation de l'abbaye de la Grâce-Dieu 122
Commencements d'Eléonore d'Aquitaine 122
Guerre entre le comte d'Anjou Geoffroy Plantagenet et les seigneurs de Thouars et de Parthenay 123
Guillaume X entre dans une vie sérieusement chrétienne. 124
Il fonde à Fontenay l'aumônerie de Saint-Thomas . . 125
Et y établit la prévôté civile. 125
Prieuré d'Esnandes 125
Guillaume songe à un second mariage. 126
Trahison du comte Wulgrin d'Angoulême à ce sujet. . 126
Le Duc retarde de se faire justice et songe à son pélerinage 127
Il fait son testament 127
Texte de cette pièce 128
Dispositions pour son voyage 129

Pages.
1137 Son arrivée à Compostelle 130
Sa vie pénitente 130
Sa mort édifiante 131
Ce prince confondu avec plusieurs autres de son nom . 131
Honoré comme saint dans l'Eglise de Poitiers . . . 131
Sa sépulture en Galice 132
Il est le dernier des souverains de sa race en Aquitaine. 132

LIVRE LV

Les mœurs, habitudes et usages des XI[e] et XII[e] siècles

(Vers 1137)

1137 Origine de la vie sociale dans les Gaules 145
Comment la population s'augmente à cette époque . . 146
Causes de cette augmentation de population en Poitou et ailleurs. — 1° les constructions monastiques en plus grand nombre 146
2° Les progrès de l'agriculture 147
3° L'action des croisades 147
Comment celles-ci préparèrent l'affranchissement des serfs 148
Comment l'état des serfs s'améliore à cette époque . . 148
Habitations civiles 149
Les viguiers remplacés par les prévôts et les baillis. . 151
Les sénéchaux. 152
Les comtes du palais 153
Châtellenies et présidiaux 154
Les coutumes 154
Relations entre le seigneur et le vassal 155
Comment les modernes calomnient l'époque féodale. . 156
Ce que l'histoire répond à ces injustices 157
Comment l'Eglise et la monarchie combattirent toujours ses abus 158
Fabriques et industries 159
Habillements 160
Usage du linge. 161
Les couronnes des seigneurs. 161

Pages.
1137 Costume des femmes du peuple. 162
Et de celles de condition 163
Le commerce 165
Foires et marchés. 166
La guerre 167
Armes et instruments des combats. 168
Les mesures stratégiques 169
La marine 169
Navigation intérieure. 170
Celle du Clain à la Vienne 171
Ecluses et chaussées 171
Les péages 173
La chasse 174
La pêche. 175
Nourriture 176
Les boissons 177
Les écoles 178
La langue romane 179
La poésie 181
Les Troubadours 182
La musique. 183
Architecture 185
Ce qu'étaient les architectes d'alors 187
La sculpture 189
Verrières peintes des églises. 189
Arts métalliques 190

LIVRE LVI

—

DEPUIS L'AVÈNEMENT D'ELÉONORE, DUCHESSE D'AQUITAINE, JUSQU'AU RETOUR DE LA SECONDE CROISADE.

(De 1137 à 1152)

1137 Beau caractère du roi de France Louis le Gros . . . 195
Comment il accueille les ambassadeurs Poitevins qui lui portent le testament de Guillaume X 196
Mariage d'Eléonore à Bordeaux 196

		Pages
1137	Apparences d'opposition de la part de quelques vassaux	197
	Mort de Louis VI	198
	Louis VII accorde de grands avantages à l'Aquitaine	198
	Guillaume de Mauzé, sénéchal de Poitou	198
	Ordonnance relative aux rôles d'Oleron	199
	Et aux élections ecclésiastiques	199
	Les menses épiscopales et les biens de l'Eglise sauvegardés par la même ordonnance	200
	Raisons dans les désordres publics de mutiplier les communes	201
	Caractères de ces institutions au XIIe siècle	201
	Esprit d'indépendance de la noblesse luttant contre les nouvelles institutions	202
1138	Révolte de Poitiers réprimée par Louis VII	203
	Sigillographie de Louis le Jeune comme roi de France et duc d'Aquitaine	204
	Mariage d'un vicomte de Thouars avec Agnès de Poitiers, fille de Guillaume IX	204
1139	Du droit de monnayage à cette époque dans le Poitou	205
	Valeur de la livre et du denier de cette époque, relativement à la nôtre	206
	Ce qu'on entend par le *Don de change*	206
	Le sénéchal Guillaume de Mauzé, et l'abbaye de Montierneuf	207
	Etablissement des templiers dans notre province	207
	Leur origine	207
	Leur organisation et leur esprit	208
	Leur première maison en Poitou	210
	Fondation de l'abbaye de Moreaux	210
1140	Mort de l'évêque de Poitiers Guillaume Adelelme	212
	Comment Grimoard, son successeur, n'est réellement que le LIIIe évêque de Poitiers	212
	Son avènement	213
	Commencements difficiles de son épiscopat	213
1141	Le roi s'oppose à son sacre sous prétexte des investitures	214
	Mais il cède à l'influence d'Innocent II et de saint Bernard	215
	Entreprise repoussée de Louis le Jeune sur le Toulousain	215
	Injustice de cette attaque	216
	Qui est repoussée victorieusement	216
	Premiers actes de l'épiscopat de Grimoard	217

Pages.

1141 Sa mort prématurée 217
1142 Mouvements insurrectionnels en Aquitaine 218
1143 Les actes de possession territoriale revus et confirmés à cette occasion 219
Les marais, l'étang et le bourg de Saint-Hilaire. . . 219
Réformes importantes dans le Chapitre de Saint-Hilaire. 220
Confirmées par le pape Lucius II 220
Commencement de Gilbert de la Porée, LIV[e] évêque de Poitiers 221
Différent injustement soulevé par Louis le Jeune contre l'archevêque de Bourges, Pierre de la Châtre . . . 222
Ses terres mises en interdit par Innocent II 223
Mariage illicite de Péronnelle de Poitiers avec le comte de Vermandois 223
Cassé par le légat du pape Innocent II. 224
Remords de Louis VII et son retour à de meilleurs sentiments 224
1144 Transaction entre Gilbert de la Porée et un Lezay de Lusignan. 225
La prébende de l'abbé de Saint-Cyprien à la cathédrale. 225
Nouvelle opposition à Sainte-Croix de Poitiers par les chanoines de Sainte-Radégonde 226
Etat des affaires de la Croisade en Palestine 226
Préliminaires de la seconde Croisade 226
1146 La part qu'y prend Eléonore d'Aquitaine 227
1147 Louis VII et Eléonore visitent le Poitou avant leur départ. 229
Rôle que prend la reine dans l'armée. — Dangers de cette conduite 229
Trahison des Grecs 230
Déplorable étourderie d'Eléonore 231
Désastre qui en est la conséquence. 231
Belle conduite du roi 232
Repentir honorable d'Eléonore 232
Belle conduite de Raymond de Poitiers prince d'Antioche. 233
Jusqu'à quel point ces prévenances étaient intéressées . 233
Louis refuse de l'aider avant d'avoir visité Jérusalem, premier but de son pélerinage 234
Mésintelligence du roi et de la reine à ce sujet . . . 235
Insuccès de l'armée française 235
1149 Retour du roi en France. 236
Conduite scandaleuse d'Eléonore 236

Pages.
1149 Elle publie le *Rôle d'Oleron* 236
Les églises de Bonneuil-Matour, et de Saint-Saturnin de Poitiers adjugées à Saint-Cyprien 237
Translation de la vraie croix de sainte Loubette . . . 238
Histoire de Pierre Béranger. 238
1150 Ses liaisons avec Abailard 239
Il meurt dans l'obscurité. 240
Fondation de l'abbaye de la Grénetière 240
Ses abbés 242
Erreurs de Gilbert de la Porée 242
Il est dénoncé à Rome 243
Concile de Reims où il est condamné 244
Il se soumet et revient à Poitiers reprendre son ministère. 245
1152 Gilbert refuse, jusqu'à coercition par le Pape, de rendre à Saint-Cyprien de Poitiers, les églises qu'il lui a reconnues 252
Prévision en Aquitaine d'une prochaine séparation de Louis VII et d'Eléonore 246

LIVRE LVII

DEPUIS LA SÉPARATION DE LOUIS VII ET D'ELÉONORE JUSQU'A LA PAIX DE MONTLOUIS

(De 1151 à 1174)

1151 Affaire du comte d'Anjou Geoffroi Plantagenet . . . 251
Révolte contre lui de Giraud de Montreuil-Bellay . . 252
Le roi s'interpose vainement entre eux 252
Geoffroi se refuse à lui pardonner 252
Il y est forcé par un miracle de saint Bernard 253
Et meurt bientôt après comme le saint l'avait prédit . . 254
Mort de Suger et de saint Bernard. 254
Fondation de l'abbaye de la Merci-Dieu 255
1152 Conduite réciproque de Louis le Jeune et d'Eléonore . 256
Raisons canoniques contre la validité du mariage . . 257
Concile de Baugency, où il est cassé 257
Suites de cette rupture et de la politique d'Eléonore . . 258

		Pages.
1152	Comment elle avait obtenu de son mari le retrait des garnisons de l'Aquitaine	258
	Raisons qu'avait celui-ci de ne pas retenir l'Aquitaine sous son sceptre	259
	Eléonore revient en Poitou. — Aventures de ce voyage.	260
	Sa connivence avec Henri d'Anjou pour son second mariage	261
	Comment l'un et l'autre y compromettent leur dignité	263
	Et méprisent l'opinion publique	263
	Henri mal reçu à Limoges pour son couronnement de duc d'Aquitaine	264
1153	Vie publique d'Eléonore	265
	Les Trouvères	265
	Bernard de Ventadour	266
	Ses aventures	266
	La part qu'y prend Eléonore	267
	Et ensuite la comtesse de Toulouse	267
	Caractère immoral de cette poésie des Troubadours	267
	Et de celle de Bernard en particulier	268
1154	Ses conséquences sur l'esprit français	269
	Henri II devient roi d'Angleterre. — Eléonore est couronnée avec lui	269
	Politique de Louis VII à son égard	270
	Celle d'Henri II contre lui	270
1156	Fiançailles de deux enfants de quatre ans	271
	Mort de l'évêque Gilbert de la Porée	272
	Sa sépulture à Saint-Hilaire	272
	Son zèle pour son église	273
	Son éloge par le doyen Laurent	274
	Chalon, LVᵉ évêque de Poitiers, succède à Gilbert	274
	Il termine des affaires litigieuses entre le seigneur de Vivonne et le Chapitre de Poitiers	275
	Puis entre l'abbaye de la Grénetière et le seigneur de Mouchamps	275
	Fondation de l'abbaye de Boisgrolland	276
1157	Mort de l'évêque Chalon	277
	Troubles dans l'Eglise de Bordeaux suscités par Henri II	277
1158	Henri II revendique Toulouse au nom de sa femme Eléonore	279
1159	Louis VII s'y oppose	280
	Henri II dépouille son frère Geoffroi de l'héritage paternel	281

Pages

1159 Il s'empare de Thouars et le brûle à la demande d'Eléonore 282
Sa conduite envers saint Thomas de Cantorbéry . . . 282
1160 Assassinat du saint archevêque 283
Henri s'empare de Gisors contre la foi des traités . . 283
1161 Avènement de Laurent, LVIe évêque de Poitiers . . . 284
1162 Avènement de Jean de Belesme, LVIIe évêque de Poitiers 285
Ses origines sérieusement établies 285
Reconstruction de la cathédrale de Poitiers 286
Nouvelle enceinte de Poitiers 287
Reconstruction de Sainte-Radégonde 290
Restauration de la salle des Pas-Perdus du palais de Poitiers 291
Reconstruction de l'évêché 291
1164 L'abbaye de Sainte-Croix mise sous la protection du Saint-Siège 292
Beaux exemples donnés par l'évêque Jean de Belesme. 293
Sceau du prélat 293
1168 Naissance de Philippe-Auguste 294
Guy de Lusignan tue le comte de Salisbury. 294
Incidents qui s'en suivent 296
Henri ravage la Marche et l'Angoumois 296
1169 Il partage ses Etats entre ses deux fils aînés 297
L'un est associé à la royauté d'Angleterre 297
L'autre devient duc d'Aquitaine 298
1172 Commencement des humiliations de Henri II 299
Ses travers et son mépris des idées morales. 299
Fondation de l'abbaye de la Blanche, en Noirmoutier . 301
Débauches publiques d'Henri II 302
Eléonore pousse ses enfants à la révolte contre leur père 303
Et trame avec eux une conspiration contre Henri II. . 303
1173 Révolte de son fils aîné 304
Louis VII entre dans la révolte. — Ses motifs de mécontentements 304
Singulier rôle d'Eléonore 305
Intervention de Louis VII dans la guerre contre Henri II. 306
Comment Henri Court-Mantel en profite 306
Les Brabançons et les routiers. — Premier exemple de troupes réglées 307
1174 Commencement des hostilités en France. 308

Pages.
1174 Henri II prend sa revanche 308
Traité de paix entre tous les princes 310
Henri II met le Poitou en état de défense 311

LIVRE LVIII

Depuis la paix entre Henri II et ses enfants jusqu'à la mort de ce prince

(De 1175 à 1190)

1175 Henri II met le Poitou en état de défense. 321
Prison sévère d'Eléonore 322
Améliorations dans le droit civil. 322
Les conflits de juridiction dans la justice de ce temps. . 323
Etablissement des coutumes de Charroux 323
Dates précises des deux chartes. 324
Avantages faits au peuple par ces chartes 324
Exercice de la justice criminelle. 325
Idiome dans lequel sont écrites ces deux chartes . . . 326
1176 Commencement des troubles en Poitou 327
Suscités par la mauvaise conduite de Richard. . . . 327
L'évêque Jean de Belesme prend la défense du territoire. 328
Richard vient prendre la suite de la guerre. 328
Caractère et rébellion d'Henri Court-Mantel. 329
1177 Sa conduite déloyale 330
Causes morales de toutes les guerres. 330
Découverte de la conspiration 334
Vengeance qu'en tire Court-Mantel 334
1178 Contestation des deux rois de France et d'Angleterre à l'occasion du mariage de leurs enfants 336
1177 Comment le légat Péter en arrête les conséquences . . 337
Sébran Chabot, évêque de Limoges 338
Union des Chabot et des Lusignan 339
Usage abusif des tournois 339
Combien les aime le jeune Geoffroi, quatrième fils d'Henri II 310
Conduite peu honorable de Richard 340
L'expédition de Gascogne 340

		Pages.
1177	Succès de Geoffroi en Bretagne.	341
	Les Maingot de Surgères.	341
	Vente au roi d'Angleterre du comté de la Marche, qui passe à la maison d'Angoulême	341
1178	Nouvelles guerres en Poitou et paix générale qui en résulte	342
1179	Sacre anticipé de Philippe-Auguste	343
1180	Richard y assiste avec ses frères Henri et Geoffroi . .	344
	Concile général de Latran. — En quoi il intéresse le Poitou. — Ecolâtre de Poitiers	345
1181	Libertés communales	346
	Guerre de Richard en Limousin	346
	Richard s'empare de Lectoure	346
1182	L'évêque Jean de Belesme transféré à Narbonne . . .	347
	Les Albigeois et les Troubadours	348
	Jean III de Belesme transféré de nouveau, devient primat de Lyon	349
	Son remarquable pontificat sur ce nouveau Siège. . .	349
	Il se démet et se retire à Cluny.	350
	Miracle du crucifix de saint Martial à la cathédrale de Poitiers	350
	Fondation de l'abbaye de Ferrières	351
	Nouvelles discordes dans la famille d'Henri II. . . .	352
	Caractère politique de sa faiblesse pour ses enfants . .	353
	Il leur propose des arrangements mutuels qu'ils n'accep-tent pas.	354
	Nouvelle révolte de Richard	355
	Que la noblesse du Poitou abandonne.	355
	Guerre civile entre Richard et Geoffroi	355
1183	Conduite cauteleuse d'Henri II	356
	Qui intervient enfin dans la guerre.	356
	Mauvaise foi de Richard	357
	Perfidie de Geoffroi de Bretagne.	357
	Celles de Henri Court-Mantel	358
	Son inique conduite à Limoges	359
	Nouvelle trahison contre son père	360
	A qui il déclare une guerre ouverte.	361
	Sacrilège de cette guerre	361
	Sa mort imprévue	361
	Témoignages de repentir qu'il y donne	362
	Sage conduite d'Henri II après cet événement	363
	Il rend la liberté à Eléonore	364

Pages.
1183 Ruse politique qui l'y détermine. 364
1184 Ses nouvelles idées sur le partage de ses Etats. . . . 365
Opposition de Richard à ce projet 365
1185 Nouvelle guerre bientôt éteinte 366
Vicissitudes de la vie d'Eléonore tour à tour libre et prisonnière. 366
Elle reprend possession de l'Aquitaine 367
Nouvelle perfidie du duc de Bretagne Geoffroi 367
1186 Comment il en est puni 368
Trêve conclue et mal observée 368
1187 Les légats s'opposent à une bataille 369
Richard continue de conspirer 369
1188 Manœuvres de Philippe-Auguste contre lui. 371
Préliminaires de la seconde croisade 371
Révolte et prise de la Rochelle par Richard 372
Les barons aquitains en profitent pour se révolter . . 373
Guerre entre le comte Raymond V de Toulouse, et Richard d'Aquitaine. 373
Intervention inutile de Philippe-Auguste 374
Politique astucieuse des contendants 375
Les hostilités recommencent contre Henri II 375
Conspiration tramée contre lui par ses enfants. . . . 376
1189 Traité d'Asay-le-Rideau. Humiliations qu'il y trouve 378
Sa mort à Chinon 378
Idées qu'il laissa de lui dans l'histoire 379
Avènement de Richard à la couronne d'Angleterre et aux duchés d'Aquitaine et de Normandie 380
Eléonore participe à son gouvernement 381
Episcopat de saint Guillaume Tempier, LVIII[e] évêque de Poitiers 382
1190 Othon de Brunswick fait hommage à Guillaume Tempier de plusieurs fiefs du Poitou 383
Comment Richard se prépare à la croisade. 383
En pillant le royaume et les églises 384

LIVRE LIX

Depuis la troisième Croisade, jusqu'à la mort de Richard Cœur-de-Lion.

(De 1190 à 1199)

		Pages.
1190	Etat politique des croisés et leurs affaires douteuses en Orient	387
	Départ pour la troisième croisade	388
	Comment Guy de Lusignan devient roi de Jérusalem	389
	Il conduit mal ses affaires	389
	Comment la royauté de Guy de Lusignan est accueillie en Poitou	390
	Quelles déceptions la suivent de près	390
	Jérusalem reprise par Saladin	391
	Causes morales de cet échec	392
	Ce que devient Guy de Lusignan	392
	Dispositions prises en Poitou pour l'absence de Richard	393
	Othon de Brunswick établi comte de Poitou	394
	Seigneurs poitevins de la troisième croisade	395
	Thibaud de Chabot	395
	Hugues d'Allemagne	395
	Hugues d'Angles	395
	Roger de Moulins	395
	Hugues IX de Lusignan	395
	Les de Monts	395
	Les Duplessis Richelieu	396
	Eustache de Sainte-Hermine	396
	Aimery VII de Thouars	396
	Renaud du Vergier de la Roche-Jacquelin	396
	Hugues II de Châtellerault, par qui la vicomté passe aux Surgères	396
	Raoul de Saint-Georges, Guillaume de Lostanges, Aimeric Roger et Pierre des Prés	397
	Jean de la Béraudière	397
	Ces grandes illustrations, un des beaux côtés des croisades	397
	Conduite déloyale de Richard	398
1191	Richard épouse Bérangère de Navarre	399
	Comment finit le traité de Gisors	399
	Arrivée de Philippe-Auguste devant Saint-Jean-d'Acre	399

Pages.
1191 Dignité de sa conduite 400
Etourderie de Richard. 400
Il prend l'île de Chypre et s'y marie. 400
On se réconcilie. — Reprise de la guerre contre les infidèles 401
Nouvelle déloyauté de Richard 402
Il s'attire la haine du duc Léopold d'Autriche 402
Prise de Ptolémaïs 403
Graves désaccords entre les deux rois 404
Philippe revient en France 404
Les croisés recouvrent Jérusalem. — Guy de Lusignan en devient roi 405
Emprunts contractés envers les Juifs par des croisés poitevins 405
Par quelle cruauté Richard reprend la guerre 406
Bataille d'Assur où se distingue Richard 407
1192 Qui manque le fruit de cette victoire 408
Tort que s'y donnent les Templiers 408
Et leurs fâcheux résultats 408
Milon, abbé du Pin, parmi les croisés 408
Bravoure chevaleresque de Richard Cœur-de-Lion . . 409
Guy de Lusignan devient roi de Chypre 410
Singularités déloyales de la conduite du roi Richard. . 410
Ses assises à Chypre 411
Mort de Guy 411
Richard se décide à attaquer de nouveau Jérusalem . . 412
Projets de retour en Europe 412
Il en est détourné 413
La défection du duc de Bourgogne ruine enfin ce projet. 413
Déplorables incertitudes de la politique des croisés . . 413
Trêve conclue avec Saladin 414
Commencements de l'abbaye de Sainte-Croix d'Angle . 415
Quelques-uns de ses abbés 415
Richard revient en Europe. — Son naufrage à Aquilée. 415
Prisonnier de Léopold d'Autriche 416
Episodes de sa captivité 416
1193 Comment se ménage sa délivrance 417
Indigne conduite d'Henri VI. 418
Quêtes et impôts en Aquitaine pour la rançon du duc . 419
Qui ne réussissent pas du premier coup 419
Intrigues de Jean Sans-Terre et de Philippe-Auguste . 420
1194 Richard recouvre enfin sa liberté. 421

		Pages.
1194	Faveurs accordées par Richard à l'abbaye du Pin. — Droit de minage	421
	Guerre de Normandie avec Philippe-Auguste	421
1195	Paix du Gué-d'Amour. — Richard passe en Poitou	422
	Nouvelles difficultés avec le comte de Toulouse	422
	Soutenues par Philippe-Auguste	423
	Othon de Brunswick devient comte de Poitou et duc d'Aquitaine	423
1196	Etablissement de l'abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard	424
	Malheureuses destinées de cette maison	425
1197	Othon de Brunswick élu empereur d'Occident	426
	Mort de l'évêque Guillaume Tempier	427
	Election d'Aymar du Peyrat, LIXe évêque	427
1198	Maurice de Blazon LXe évêque de Poitiers	429
	Reprise de la guerre entre Philippe et Richard	430
	Nouvelle trêve de cinq ans	430
1199	Richard assiège le château de Châlus	431
	Il y est tué	431
	Ce qu'on pensa de sa mort	433

LIVRE LX

DEPUIS LA MORT DE RICHARD CŒUR-DE-LION, JUSQU'A LA MORT DE JEAN SANS-TERRE.

(De 1199 à 1216)

1199	Eléonore reprend le gouvernement de l'Aquitaine	439
	Avantages qu'elle accorde à son peuple	440
	Communes d'Oleron et de la Rochelle	441
	Justice rendue à l'abbaye de Sainte-Croix	441
	Sénoret, premier maire de Poitiers	441
	Elle dépouille injustement Arthur de Bretagne de la couronne d'Angleterre	442
	Comment Jean Sans-Terre s'y prête. — Caractère de ce prince	443
	La noblesse lui préfère Arthur qu'elle intronise à Angers.	443
	Philippe-Auguste prend son rôle dans cette politique	444
	Mauvais côtés de ce prince	445
	Nouvelle paix entre les deux rois	445

Pages.

1200 Ses conditions principales 446
Première apparition en France de Blanche de Castille . 446
Zèle d'Eléonore dans cette occasion pour les affaires de sa famille 447
Aimery VII vicomte de Thouars et ses rapports avec Jean Sans-Terre 447
Mauvaise foi et improbité de ce dernier 448
Othon et Jean Sans-Terre rivalisent de mauvaise foi . 448
Les Lusignan à Chypre après la mort de Guy 448
1197 Royauté d'Amaury II 449
Préliminaires de la quatrième croisade 450
Quelle part y prend le grand pape Innocent III . . . 450
Par ses prédications et ses secours en argent 451
Mais peu secondé par la noblesse du Poitou 451
1198 Et surtout par les rois de France et d'Angleterre . . . 452
Nouveaux embarras de ce dernier en Poitou. 452
1200 Perfidies de sa politique 453
1201 Indignité de sa conduite contre Arthur de Bretagne . . 454
Guerre déclarée entre les deux rois 455
Arthur y prend part; il assiège le château de Mirebeau . 456
Il tombe entre les mains de Jean 456
1202 Eléonore se retire à Fontevrault 457
Miracles des clefs 457
Sans-Terre sollicite de nouveau Arthur de renoncer à ses droits 461
Courageux refus de celui-ci. 461
Jean dispose tout pour sa perte. 461
Il l'assassine au pied du château de Rouen 462
Quelle part morale Eléonore avait dans ce crime . . . 463
La rue des Trois-Fours à Poitiers 463
1203 Conséquences de l'assassinat d'Arthur pour les affaires de Jean 464
Confiscation légale de tous ses fiefs de la France et de l'Aquitaine 464
Jean passe en Angleterre. 465
Création de la commune de Niort 466
Mort d'Eléonore d'Aquitaine. 466
1204 Agitation en Poitou où Jean et Philippe-Auguste portent la guerre 467
Jean débarque à la Rochelle. 468
Troubles qui s'en suivent dans le Poitou et le Quercy . 468
Trève de deux ans 468

Pages.

1204 Comment le roi d'Angleterre en mésuse 469
Hugues de Thouars et Savary de Mauléon, prisonniers en France 469
Nouveaux excès de Jean dans son royaume. 470
Il persécute l'Eglise d'Angleterre 470
Il est excommunié par Innocent III 471
1206 Ses cruautés et ses extravagances. 472
Le royaume d'Angleterre mis en interdit 472
Jean se soumet au Pape 473
Humiliations auxquelles il consent comme garantie de ses promesses 473
1213 Et nouvel oubli de ses serments 474
1210-1211 Fondation de l'abbaye de Fontenelles 475
Hugues Ier de Lusignan devient roi de Jérusalem et de Chypre 475
Abbaye de Chambon 476
1213 Mort de l'évêque Maurice de Blazon 476
1214 Guillaume Prévôt, LXIe évêque de Poitiers. 477
Nouvelle guerre portée en Poitou par Jean Sans-Terre . 477
Philippe-Auguste s'oppose à ses progrés 478
1215 Jean obligé à une trève et à une rançon 479
Ses barons offrent la couronne d'Angleterre au prince Louis de France 479
Sa défaite et sa mort 479
1216 Châtiments de la Providence sur la famille des Plantagenet. 480
Guillaume Prévot LXIIe évèque de Poitiers. 481
Savary de Mauléon 481
Comment les biens de Mauléon passent à la maison de Thouars. 483
Bertrand de Born, autre poète provinçal. 483
Caractère de la littérature de ce temps 485



TABLE DES NOMS DE LIEUX

DONT IL EST PARLÉ DANS CE HUITIÈME VOLUME

A

Abbeville, 25.
Absie-en-Brignon, 37, 92, 121.
Acre (Saint-Jean d'), 401, 405, 414 et suiv., 435.
Agde, 9.
Airvault, 217.
Albi, 348.
Alep, 233.
Alleuds (les), 41, 218.
Alloue, 52, 71.
Alpes, 10.
Ambernac, 51.
Andigné, 95.
Angle-sur-l'Anglin, 415.
Angleterre, 83, 105, 123, 297, 305, 479.
Angoulême, 7, 60, 88, 97, 122, 127, 229, 328, 331, 334, 342.
Anjou, 43, 54, 82, 83, 153, 228, 253, 263, 287, 296, 356, 357, 359, 360, 396, 444, 465.
Antioche, 107, 234.
Aprimée,
Aquilée, 415.
Aquitaine, 97, 117, 128, 197, 198, 250, 270, 298, 306, 354, 419, 439, 466.
Aragon, 31.
Archiac, 102, 118, 326, 332.
Archigny, 49.
Argentan, 455.
Argentin (l'), riv., 80.
Ariathon, 80.
Armagnac, 346.
Arques, 456.
Ascalon, 209, 408.
Assur, 407.
Aubigny, 70.
Aubigny-en-Parthenay, 36.
Aubusson, 59.
Aumale, 309.
Aunis, 37, 76, 77, 84, 122, 133.
Autriche, 4, 62, 416.
Auvergne, 58, 338, 422.
Azay-le-Rideau, 378, 379.

B

Barbezieux, 328.
Barcelone, 120.
Basques, 340.
Baugency, 257, 313, 315, 316.
Bayeux, 287.
Béarn, 335.
Beaucaire, 367.
Belesme, 285, 318.
Belle-Ile, 176.
Belleval, 120.
Berry, 327, 338, 369, 375, 376.
Béruges, 38, 65.
Béthizy, 196.
Béziers, 9.
Bigorre, 338.
Blanche (île de la), 301.
Blazon, 43.
Bois-de-Céné, 91, 134.
Bois-Groland, 276.
Bois-Labbé, 123.
Boivre (la), riv., 219, 278.
Bonnesac, 16.
Bonneval, 135.
Bonnevaux-en-Marçay, 40.
Bonneuil-Matours, 237.
Bordeaux, 33, 97, 99, 196, 199, 202.
Born, 484.
Boulavent, 455.
Bourg-Dieu, 28.
Bourges, 198 222,
Bouteville, 332.
Bressuire, 43, 374.
Bretagne, 228, 309, 310, 354, 358, 381, 455, 464.
Breteuil, 309.
Breuil-Herbaud, 93.
Briare, 172, 193.
Brion, 70.
Brioux, 11.
Bussière (la), 70.
Bythinie, 231, 248.

C

Cadouin, 40.
Camaldoli, 134.

Cantorbéry, 282, 299, 344.
Carcassonne, 9.
Catalogne, 340.
Celles, 121, 212.
Cenan, 49, 71.
Césarée, 233, 408.
Chabannais, 60, 76, 332.
Chaise (la), 332.
Chalatritza, 452.
Challans 134, 210.
Chalus, 431, 442.
Chambon 476.
Chambrichon, 275, 317.
Champagne 52, 53.
Champagné-Saint-Hilaire, 81, 210.
Chancelade, 475.
Chanteloup, 52, 71.
Chapelle-Séguin, 37, 70.
Charroux, 16, 24, 52, 72, 277, 284, 323, 466.
Chasseneuil, 16.
Chatain, 16, 17.
Châteauneuf, 91, 332.
Châteauroux, 285, 369, 375, 378, 446.
Châtelaillon, 79, 85, 86, 134.
Châtellerault, 5, 67, 79, 105, 136, 138, 176.
Châtelliers (les) 35, 477.
Chaume (la) 276.
Chaumont, 284, 432.
Chavagne-en-Paillers, 125.
Chauvigny, 8, 10, 17, 68.
Chef-Boutonne, 41.
Chiché, 371.
Chinon, 261, 370, 378, 379, 384, 444, 456, 467.
Chitré, 237.
Chizé, 57, 84.
Chypra, 400, 410 et suiv., 418, 435, 448, 475.
Citaux, 49.
Clain, riv., 171, 288.
Clairvaux, 357, 358.
Clermont, 58, 341.
Cognac, 126, 342.
Compostelle 126, 130, 330.
Conches, 309.
Condrie, 210.
Confolens, 60, 76.
Constantinople, 228, 231.
Cordoue, 131.
Corfou, 415.
Couhé, 29, 31, 210.
Couronne (la), 428.
Craon, 25,
Creuse, riv., 73.
Croutelle, 95.
Curzay, 86.

D

Damas, 108, 235.
Dax, 315, 340.
Déas, 134.
Déols, 28.
Die, 13.
Doe, 310.
Dompierre-sur-Boutonne, 341.
Dorat (le), 361.
Douvres, 322, 473.
Durance, riv., 10.

E

Edesse 227.
Epte, riv., 271, 455.
Esnandes, 125.
Espagne, 31.
Essards (les) 70.
Esterp (l'), 121.
Etampes, 90, 229.
Etoile (l'), 48.

F

Falaise, 461, 462.
Felletin, 59.
Ferrières, 351.
Ferté-Bernard (la), 377.
Fontaine-le-Comte, 94, 95.
Fontenay-le-Comte, 125.
Fontenelles (les), 475.
Fontevrault, 18, 19, 23, 44, 51, 57, 69, 120, 121, 212, 433, 467.
Fontgombaud, 25, 36, 48.
Fontlebon, 17.
Fosses (les), 57.
Foye-Montjau, 177, 192.
France, 52, 54.

G

Galtière (la), 284.
Gannerie (la), 317.
Garnache (la), 92, 134.
Gartempe, 255.
Gascogne, 346.
Gâtine, 11, 42.
Gençay, 23, 70, 238, 343.
Gisors, 272, 283, 374.
Goulet (île de), 455.
Gournay-en-Bray, 455.
Grâce-Dieu (la), 122, 229.
Grénetière (la), 240, 275, 284.
Gué-de-Trizay, 55.
Gué-Saint-Remy, 337.
Guerplic, 469.

H

Hautefort, 484.

I

Icone, 231.
Ile-Chauvet, 91.
Ile-Jourdain, 109, 136.
Isère, 10.
Issoudun, 446.
Iteuil, 95.

J

Jaffa ou Joppé, 209, 407.
Jersey, 478.
Jérusalem, 106, 207, 209, 227, 234, 405, 410, 475.
Jonzac, 329.
Joppé ou Jaffa, 209, 407.

L

Latran, 345.
Lectoure 346.
Lésigny, 52, 72.
Leugny, 73.
Lezay, 41, 325.
Lieu-Dieu-en-Jard, 93, 425.
Limoges, 99, 100, 126, 197, 213, 229, 298, 304, 329, 338, 348, 357, 359, 361.
Loches, 261.
Lodève, 9,
Loriolum, 93.
Loroux, 93.
Loudun, 120, 304, 328, 468.
Luçon, 52, 277.
Lusignan, 8, 16, 29, 225, 295.
Lussac-le-Château, 277.
Lyon, 348, 350.

M

Maguelonne, 9.
Maillezais, 109, 121, 136.
Maine, 83, 465.
Malaval, 131.
Mantes, 375.
Marans, 172.
Marçay, 95.
Marche, 16, 296, 298, 338, 341.
Marchoux (le), 125.
Marcillac, 338.
Mareuil 56.
Marmoutier, 52.
Martel, 362.
Maubergeon, 5, 14, 67.
Mauge, 17.
Mauléon, 16, 52, 277, 483.
Mauprevoir, 52, 72, 277, 317.
Mauzé, 125, 197, 251.
Mayence, 418, 421.
Mazières, 12.
Méandre, 231, 248.
Meilleraie, 37.
Melle, 205.
Mercy-Dieu, 255.
Merpins, 332, 342.
Metz, 229.
Mézeaux, 95.
Migné, 55.
Milan, 114, 117.
Milet, 248.
Mirebeau, 43, 197, 304, 357, 384, 456, 468.
Moissac, 375.
Montauban, 468.
Montazai, 24.
Montbron, 341.
Montcoutant, 71.
Montierneuf, 83, 121.
Montferrand, 59.
Montignac, 76, 332, 334.
Montmajour, 268.
Montmirail, 296.
Montmorillon, 15, 134, 436.
Montoiron 73.
Montreuil-Bellay, 44.
Montreuil-Bonnin, 441.
Montvierge, 131.
Moreaux 210.
Moreilles, 211, 276,
Moselle, riv., 53.
Mouchamps, 241, 242, 275, 284.
Moussais-la-Bataille, 425.

N

Nantes, 114, 468.
Narbonne, 9, 348.
Navarre, 340.
Neufbeury, 284.
Nicosie, 476.
Nimes, 9.
Niort, 6, 154, 172, 173, 205, 229, 466.
Noirmoutier, 134, 301.
Noisné, 52, 72.
Normandie, 52, 53, 123, 124, 262, 263, 305, 306, 308, 364, 365, 368, 377, 421, 444, 453, 465.
Normands, 134.
Nonancour, 337.
Nouaillé, 15, 84, 86.
Noyers, 35, 52.

O

Oleron, 78, 199, 236, 441.
Orange, 45.
Orbestier (l') 120.
Orléans, 270.
Ormes (les), 315, 316.

P

Paché, 55.
Palestine, 58, 207, 251.
Palluau, 93.
Parc (château du), 240.
Parthenay, 28, 30, 43, 77, 101, 112, 469, 479.
Parthenay-le-Vieux, 113.
Payen, 208.
Pérat (le), 436.
Perche, 26.
Périgueux, 100, 278, 279, 456.
Péronne, 223.
Pin (le), 38, 77, 409, 421.
Pise, 88.
Pleuville, 277, 317.
Poiroux, 276.
Poitiers, 11, 33, 100, 105, 117, 133, 151, 154, 162, 197, 205, 286, 287, 289, 294, 303, 355 et suiv., 439, 467.
Poitiers-Valentinois, 13, 229.
Poitou, 128, 199, 203, 204, 228, 229, 298, 311, 321, 368, 379, 457, 467, 468, 478.
Pons, 338, 343.
Pont-Achard, 219.
Pontigny, 38, 49. 55.
Pontivi, 124, 125.
Port-de-Piles, 260, 315.
Pouillé, 107.
Pozay (vieux), 255.
Prémontré 436.
Preuilly, 48, 255.
Provence, 9.
Puy-du-Fou, 143.
Puy-Beliard, 317.
Puymaufrais, 55.

R

Ragioles, 28.
Ré (île de), 85, 483.
Reims, 33 101, 243, 244.
Rennes, 455.
Rhin, 53.
Rhône, 10.
Rocamadour, 362.
Roche-aux-Moines, 479.
Rochelle (la) 441, 483.
Rochefoucaud (la), 60.
Roche-sur-Yon (la), 52.
Roches-près-Estampes, 375.
Roches-Baritaud (les) 56.
Rouen, 337, 433, 462.
Roussille (la), 172, 372, 467, 468.

S

Sables-d'Olonne, 277.
Sablonceau, 94.
Saint-Amand-de-Boixe, 16.
Saint-Brisson-sur-Loire, 195.
Saint-Cyprien, 15, 18, 55, 120, 225, 237, 246.
Saint-Denys, 34, 344.
Saint-Georges-de-Noïsné, 12.
Saint-Georges-les-Baillargeaux, 177.
Saint-Gilles, 8, 236, 317.
Saint-Hilaire-de-Poitiers, 39, 120, 219, 220, 273.
Saint-Jean-d'Angély, 96, 125, 206.
Saint-Jean-de-Sauves, 55.
Saint-Jouin de Marnes, 71.
Saint-Léger de Poitiers, 47.
Saint-Maixent, 12, 15, 84, 108, 136, 156, 215, 275.
Saint-Michel-de-Cluse, 108.
Saint-Michel-en-l'Herm, 483.
Sainte-Croix de Poitiers, 84, 225, 292, 441.
Sainte-Gemme, 229.
Sainte-Pélage, 34.
Sainte-Radégonde de Poitiers, 102, 290, 292.
Sainte-Radégonde de Bois-de-Céné, 134.
Saint-Saturnin, 237.
Saint-Séverin, 16, 25, 341.
Sainte-Trinité, 15.
Saintes, 33, 100, 206, 219, 308.
Salisbury, 306.
Salle des Pas-Perdus, 318.
Sanzai, 143.
Saragosse,
Saumur, 378.
Savigné, 24, 70.
Savoie, 304.
Secondigny, 80.
Sienne, 243.
Sommières, 210.
Surgères, 37, 134.

T

Taillebourg, 308, 369.
Talbast, ruis., 10.
Talmont, 202, 276.
Tenu (le), riv., 91.
Thénezay, 70.
Thouars, 42, 77, 204, 282, 468.
Tibériade, 209.
Tilliers-sur-Avre, 455.
Tiraux, 49.
Tiron, 25. 26, 351.
Tolède, 270.
Toulouse, 9, 45, 215, 216, 267, 280, 304, 374.
Touraine, 83, 465.
Tours, 456.

Triaize, 211.
Trinité de Poitiers, 80.
Trizay, 55, 73.
Troyes, 207, 210.
Turenne, 3.
Tyr, 209, 413.

U

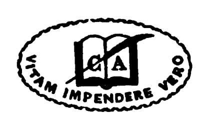
Uzès, 9.

V

Valence, 13.
Varenne, 134.
Venise, 451.
Ventadour, 3, 332.
Verneuil, 309.
Vienne, riv., 171.
Vitry-en-Perthuis, 222.
Vivone, 81, 275.
Vone (la), riv., 8.
Vouillé, 441.

W

Westminster, 269, 316, 443.
Windsor, 366.
Worms, 417.



Fontenay-le-Comte. — Imprimerie L.-P. Gouraud.

